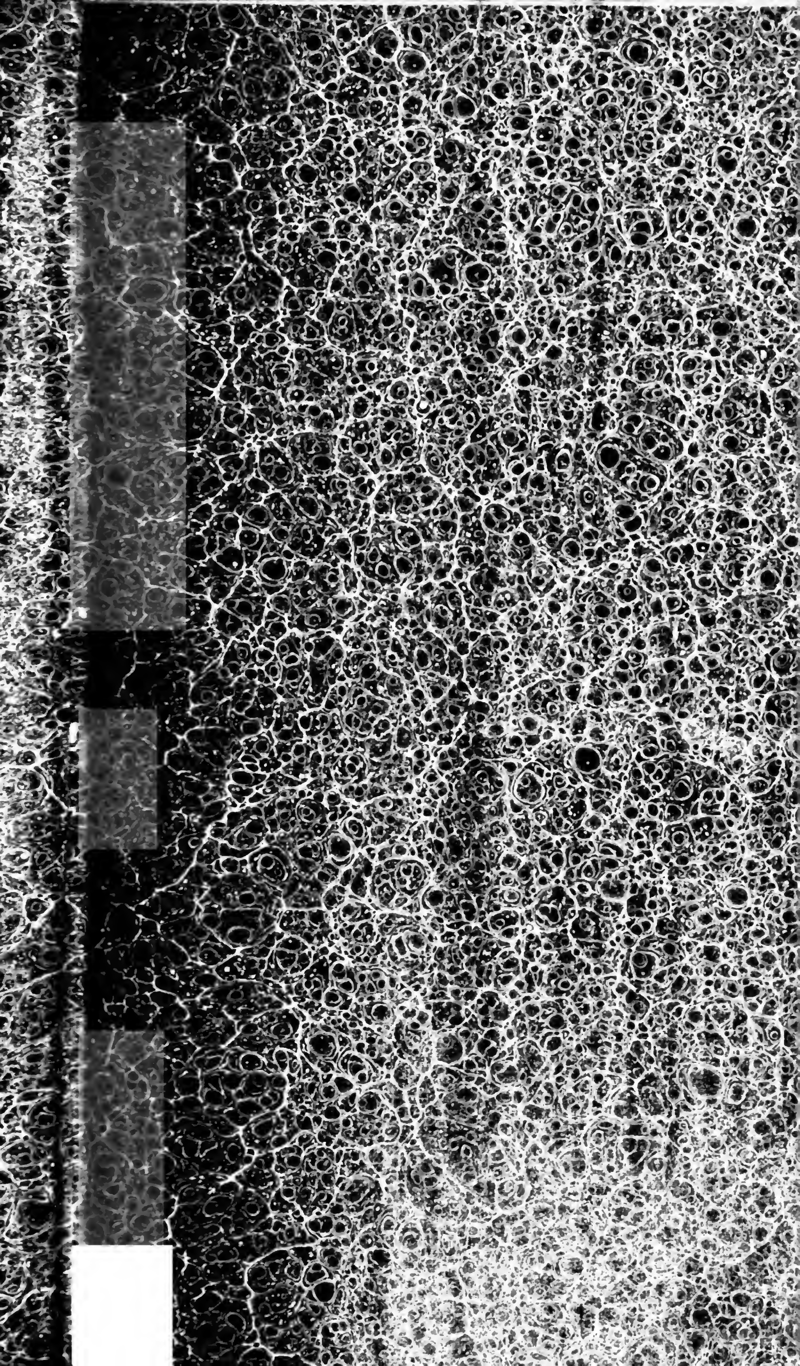

Does not
Circulate





L'ALGÉRIE

AGRICOLE, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE.

PARIS. — IMP. DE H. CARION, RUE BONAPARTE, 64.

L'ALGÉRIE

AGRICOLE, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE

REVUE DU MONDE COLONIAL

AVEC PLANCHES ET FIGURES.

AGRICULTURE, COLONISATION, COMMERCE ET INDUSTRIE

DE

L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

Publiée sous la direction

de M. A. NOIROT,

Secrétaire de la Société centrale de Colonisation, Membre de la Société impériale et centrale d'horticulture de Paris, Membre correspondant de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, du Comice agricole de Saint-Quentin, etc., etc.

TROISIÈME VOLUME.

PARIS

AU BUREAU DE LA RÉDACTION, 3, RUE CHRISTINE.

—

1860.

AU LECTEUR.

Nous commençons aujourd'hui le troisième volume de notre publication ; les nombreux témoignages de sympathie que nous avons reçus nous prouvent que nous avons entrepris une œuvre utile.

Jusqu'à ce jour, il faut bien le reconnaître, la presse française ne s'est occupée qu'incidemment des questions coloniales.

En fondant *l'Algérie agricole*, nous nous étions proposé deux objets principaux :

1° Faire connaître l'Algérie à l'Etranger, à la France et à elle-même ;

2° Renseigner le Colon, l'Agriculteur, l'Industriel, le Négociant, le Capitaliste sur ce qu'il doit faire pour employer de la manière la plus avantageuse les fonds dont il dispose ou pour donner à son travail la direction tout à la fois la plus éclairée, la plus pratique et la plus utile.

L'opportunité ainsi que l'utilité de ce double but n'a échappé à personne.

Le Concours agricole qui vient d'avoir lieu et qui se continue à l'Exposition permanente nous impose le devoir d'élargir le cadre de notre Revue. Au lieu de nous renfermer dans l'étude exclusive des ressources, des richesses et des besoins de l'Algérie, nous consacrerons désormais une place importante à nos autres Possessions d'outre-mer ; nous avons fait appel aux hommes spéciaux qui se sont occupés de la situation actuelle et de l'avenir de nos colonies, et nous sommes assuré leur concours.

Dès aujourd'hui nous pouvons annoncer des articles sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de nos Possessions de la Martinique, de la Réunion, de la Guadeloupe, du Sénégal, des Indes, de la Nouvelle-Calédonie, etc.

Quant à l'Algérie, nous nous sommes assuré le droit de publier, avant l'apparition en volume qui était annoncé, un *Manuel d'Agriculture pratique algérienne*, par M. Emile Cardon. Nos lecteurs en trouveront le premier chapitre dans le numéro de ce jour. Ce travail contiendra de nombreuses gravures sur bois représentant les meilleurs instruments à adopter en Algérie.

Nos prochaines livraisons contiendront des articles sur l'agriculture et la colonisation, de MM. Hardy, L. Yvan, Félix Sorel, André Pasquet, Salomon, Du Pré de Saint-Maur, G. Weiss, A. Pignel, Héricart de Thury, R. Souviron, Hippolyte Rousse, etc.; des articles variétés de MM. Alexandre Dumas père, Alexandre Dumas fils, Emile Cardon, Reméon Pescheux, etc.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, des efforts que nous faisons et des sacrifices que nous nous imposons pour placer notre Publication à la hauteur des intérêts qu'elle est appelée à défendre.

A. Noirot.

MANUEL

d'Agriculture pratique algérienne

PAR EMILE CARDON.

AU LECTEUR

Il y a longtemps déjà que nous nous proposions d'écrire ce livre; mais, tout en en réunissant les matériaux, nous reculions toujours le moment de nous mettre à l'œuvre.

La science agricole repose sur des faits et suppose de longues observations; elle repose en même temps sur des principes dont il n'est pas permis de s'écarter. Les faits constituent la pratique, les principes, la théorie; l'existence d'un homme ne suffirait pas pour recueillir les uns et les autres, d'autant plus qu'à de très-rares exceptions près, on ne peut tout savoir, tout connaître, et tenir à la fois une plume et un mancheron de charrue.

Victor Borie a dit :

« On ne peut pas être homme des champs et homme de cabinet en même temps. Cela se rencontre, mais c'est rare. Et puis y a-t-il un seul homme qui ait pu acquérir, dans toute sa vie, assez de savoir et d'expérience agricole, pour pouvoir commander aux autres en vertu d'une science personnellement et directement acquise dans la culture du sol?

« Nous nous empruntons tous les uns aux autres.

« Les praticiens trouvent les méthodes nouvelles, perfectionnent les usages anciens; les savants étudient les phénomènes de la végétation des plantes, du développement des animaux, en recherchent les lois et tirent les conclusions.

« Aidés par la science, les praticiens intelligents constituent pour ainsi dire le dogme.

« Et les écrivains vulgarisent ce que les autres ont étudié, ce qu'ils ont cherché, ce qu'ils ont trouvé.

« Tel est le concours mutuel que se prêtent le savant qui cherche, le cultivateur qui pratique et l'écrivain qui propage ensuite les bonnes choses que d'autres ont trouvées. »

Ce qui est vrai en France l'est encore plus en Algérie.

Déjà, à propos d'études économiques sur l'agriculture de l'Algérie, nous avons essayé de faire ressortir toutes les difficultés des premiers agriculteurs.

Nous disions :

« On connaissait depuis des siècles la fertilité de l'Algérie, mais c'était tout. L'ignorance la plus complète régnait sur les notions dont l'ensemble forme la science agricole ; par où et comment procéder, personne ne pouvait le dire; une lutte qui dura dix-huit ans, nous tenait éloignés des Arabes, de qui, du reste, les colons n'auraient pu apprendre que les procédés les plus barbares et les plus déplorables. Les premiers colons durent donc procéder en aveugles, essayer, tâtonner, expérimenter, afin de réunir au plus vite une série de faits bien constatés, pouvant servir de base à une sage théorie. »

C'est le résultat de ces premières études, de ces premières expériences, qui forme le fonds du livre que nous nous décidons à faire paraître.

Notre intention n'est pas de faire un cours complet d'agriculture qui demanderait de trop longs développements; nous n'avons pas la prétention d'enseigner à fond un art si compliqué.

Notre but est plus modeste.

Notre livre est un simple manuel d'agriculture pratique algérienne;

Un traité simple, concis, clair, à l'usage des praticiens ;

Memento pour le cultivateur expérimenté;

Livre élémentaire pour le colon qui arrive et pour l'ouvrier qui a plus de pratique que de théorie;

Guide sûr pour tous, car nous avons emprunté, à tous les hommes dont le nom fait autorité comme praticiens, les préceptes utiles, les bonnes méthodes, les sages conseils.

Ce que ce livre peut rendre de services, ce que ce travail contient de bon, l'honneur en revient aux maîtres que nous avons consultés, aux pionniers algériens qui, dans leurs rares heures de loisir, consignent le fruit de leur expérience pratique; et nous sommes heureux de reconnaître tout d'abord tout ce que nous devons à MM. Moll, Hardy, Dupré de Saint-Maur, Bernis, Héricart de Thury, et tant d'autres dont nous aurons plus d'une fois à citer le nom à l'appui de ce que nous indiquerons.

Ceci explique, du reste, la forme dogmatique que nous

avons presque toujours donnée à nos conseils; dans un Manuel pratique, il ne s'agit pas de discuter, il faut enseigner et dire : dans telle circonstance, faites ceci, faites cela !

Pour parler ainsi, il faut être fort de l'expérience des maîtres dont on a consulté les précieux travaux.

Si donc nous avons quelque chose à revendiquer dans ce livre, c'est la forme, c'est-à-dire bien peu de chose.

Quant au plan que nous avons suivi, il n'est pas compliqué; c'est celui de tous les livres d'agriculture pratique publiés en France, procédant du simple au composé; d'abord le sol, puis les instruments d'exploitation, l'engrais, la préparation des terres, les travaux de récoltes; ensuite les cultures à entreprendre, l'industrie agricole et enfin la comptabilité.

E. C.

CHAPITRE I.

Le sol et le climat.

§ Ier. — Étendue.

L'ancienne régence d'Alger que nous possédons aujourd'hui est située au nord de l'équateur, dans la zone tempérée septentrionale.

Elle est comprise entre le 33° et le 37° de latitude nord, le 4° de longitude occidentale et le 6° 30' de longitude orientale; elle embrasse donc cinq degrés du nord au sud, et deux degrés de l'est à l'ouest. Le méridien de Paris la coupe en deux parties à peu près égales; La Calle tombe sous le méridien d'Ajaccio; Nemours sous celui qui contient Cherbourg, Rennes, Nantes, La Rochelle et Bayonne.

L'étendue du territoire a été évaluée approximativement; on estime le développement de la ligne du nord, c'est-à-dire les côtes baignées par la Méditerranée, à 1,000 kilomètres (250 lieues); celui de la ligne de l'est (frontière de la Tunisie), à 415; celui de la ligne de l'ouest (frontière du Maroc), à 350, soit une moyenne de 390 kilomètres, ou 97 lieues; on suppose la ligne du sud parallèle à celle du nord, et l'on obtient ainsi une superficie totale de 390,000 kilomètres carrés, ou 24,375 lieues carrées, ou encore 39 millions d'hectares. En prenant la limite extrême du Sahara, comme l'a fait M. Mac-Carthy, on trouve que cette étendue de nos possessions est de 60 millions d'hectares.

Ceci est d'une importance secondaire pour notre sujet.

§ II. — Constitution physique.

Deux chaînes de montagnes traversent l'Algérie parallèlement à la côte : le grand Atlas, qui commence dans le Maroc pour disparaître dans la Tunisie, en longeant le Sahara ; le petit Atlas, plus rapproché de la côte, et qui ne s'en éloigne guère de plus de 30 à 40 kilomètres. Tous les deux s'éloignent, se rapprochent, se ramifient et forment des vallées et des plaines, arrosées par des fleuves, des rivières et des ruisseaux, formant trois régions distinctes, suivant le cours des eaux, dont les unes viennent se perdre dans la Méditerranée, les autres dans les lacs intérieurs situés entre les deux versants du grand et du petit Atlas ; enfin, en troisième lieu, les cours d'eau du versant sud du grand Atlas, qui aboutissent et disparaissent dans les sables du désert.

Cette constitution physique fait de nos possessions algériennes un pays essentiellement accidenté, mais ne présentant que rarement des pentes raides et abruptes. Le point le plus élevé est de 2,100 mètres au dessus du niveau de la mer ; il est placé dans le Djurjura ; mais, en général, les sommets n'atteignent guère que 1,000 à 1,200 mètres ; on y parvient par des mouvements successifs de terrains, et les plaines situées sur le versant qui regarde la mer, n'ont qu'une faible élévation.

§ III. — Division naturelle et agricole.

Le territoire algérien est divisé par la nature en deux zones distinctes, formant un contraste frappant, et connues sous les noms de Tell et de Sahara.

Cette division naturelle est en même temps la division agricole de nos possessions algériennes.

La délimitation des deux régions n'a rien d'apparent, et la ligne adoptée jusqu'à ce jour partage imparfaitement les deux zones. Au nord de cette ligne, des terres réputées terres du Tell, comprennent des terres du Sahara, tandis que les terres du sud enclavent des terres du Tell.

Les indigènes admettent, et nous suivons cette définition, comme terres du Tell, toutes celles ou les céréales croissent naturellement par le seul effet des pluies de l'automne et du printemps, et ils désignent comme Sahara, les contrées arides où les cultures sont exceptionnelles et qui, par l'effet des pluies, ne peuvent donner que des pâturages.

Ces deux zones sont séparées par une zone de transition qui a été désignée longtemps sous le nom de hauts plateaux ; M. O. Mac Carthy a donné à cette région le nom de steppes, dont elle présente du reste les caractères principaux ; c'est la zone des pâturages, et les Arabes y entretiennent de nombreux troupeaux.

Le Tell occupe une étendue d'environ 14 millions d'hectares; c'est la portion du territoire sur laquelle doit, tout d'abord, s'installer la colonisation européenne, c'est celle qui doit plus particulièrement nous occuper.

L'étendue des steppes est évaluée à 11 millions d'hectares, dont cinq peuvent encore être cultivées en céréales. Et ce n'est qu'au delà de cette zone que commence et s'étend la région du Sahara Oasien, comme M. Berbrugger a proposé de le dénommer.

§ IV. — Formations géologiques.

Les recherches scientifiques faites sur le sol de l'Algérie ont démontré la présence de presque toutes les formations géologiques; mais nous n'avons à nous occuper ici que des terres agricoles, c'est-à-dire du Tell.

Ces terrains sont en général des terrains de transition, des sols calcaires provenant de la décomposition des roches de sédiment, des terrains d'alluvion composés d'argile et de sable, des marnes et des schistes argileux ou calcaires.

Les terrains calcaires et les terrains d'alluvion dominent.

Les terrains calcaires sont partout appréciés pour leur fertilité; ils sont supérieurs pour la culture des céréales et aptes à la production des fourrages, tels que le trèfle, le sainfoin, la luzerne, la vesce, les lupins, etc.

Quant aux terrains silico-argileux à sous-sol perméable, ce sont les plus riches et les plus propres à toutes les cultures; les légumineuses y prospèrent, toutes les cultures industrielles y réussissent admirablement; les calcaires employés comme amendements ajoutent encore à leur fertilité. Les terrains tertiaires en présentent de grandes étendues. Les plaines de Bone, du Saf-Saf, de la Métidja, du Chelif, de la Mina, du Sig, de l'Habra, etc., ne sont que des terrains d'alluvion, vastes dépôts de terres argilo-siliceuses qui, par leur composition, se rapprochent des plaines les plus riches de la Flandre, de la Picardie, de la Beauce et de la Brie.

V. — Constitution du sol.

Les généralités qui précèdent nous ont paru utiles, mais nous devons entrer dans des détails plus pratiques.

Les savants varient d'opinion sur l'importance des matériaux qui composent le sol; tous, cependant, reconnaissent que les conditions de puissance sont de deux sortes; l'une inhérente au sol lui-même, l'autre extérieure pour ainsi dire.

La première condition est la constitution du sol, ses propriétés physiques, sa consistance, sa composition et sa nature.

La deuxième comprend les principes nécessaires au développement des plantes, les matières qu'elles absorbent, ren-

fermées dans l'*humus*, produit de la décomposition du terrain végétal et animal.

La première constitue la *puissance* du sol, la deuxième sa *richesse*.

Il y a plusieurs espèces de terres que l'on classe suivant leur composition chimique, en terres argileuses, calcaires, marneuses, siliceuses, etc., et suivant leurs qualités en terre franches, légères, froides, chaudes, etc.

La connaissance exacte de la composition de ces terres est du ressort de la chimie; cependant le cultivateur ne peut ignorer la nature du terrain qu'il travaille, car chacune des terres a ses propriétés particulières; les terres calcaires, schisteuses, siliceuses sont ordinairement légères, sèches, faciles à labourer, ne retenant pas l'eau. Les terres argileuses, au contraire, sont fraîches, humides quelquefois, gardent l'eau longtemps et se travaillent difficilement.

La constitution du sol présente donc une étude d'une utilité pratique.

§ VI. — Des éléments qui composent le sol.

En agriculture, on donne le nom de sol à la partie de terre qui peut être atteinte et remuée par les instruments, c'est celle à laquelle les plantes empruntent les éléments nécessaires à leur subsistance, au milieu de laquelle elles se développent; mais ce n'est pas seulement cette couche superficielle qu'il importe de connaître : le sous-sol, c'est-à-dire la couche de terre placée immédiatement après le sol arable, agit plus ou moins sur les qualités de celui-ci, il n'est quelquefois que la continuation du sol, mais quelquefois il en diffère et se compose d'argiles imperméables, de roches, de sables, de marnes, etc., et exerce alors une influence quelquefois pernicieuse sur la végétation.

Les matières minérales qui entrent le plus habituellement dans la composition des terres et qu'il importe le plus de connaître sont : l'argile, la silice ou le calcaire. Au laboratoire elles se reconnaissent très-facilement, mais le cultivateur ne saurait procéder à une analyse, il n'a pas l'attirail nécessaire de cornues, de capsules, de réactif, il lui faut des moyens simples et clairs pour savoir à quoi s'en tenir à première vue.

Composée d'alumine et de silice, l'argile forme à l'état humide, une pâte douce et onctueuse, se liant avec facilité et conservant beaucoup de tenacité. A l'état sec elle se prend en masse compacte, consistante, happant à la langue et dégageant, si on la mouille une odeur particulière, très-reconnaissable, dite argileuse.

Le calcaire est ordinairement dans le sol à l'état de car-

bonate, d'un aspect terreux et blanchâtre; par la calcination, il fournit la chaux vive; si l'on verse dessus un acide, il manifeste une ébullition; à l'état de pierre, il ne fait pas feu à l'action du briquet.

La silice se présente quelquefois sous la forme de gros sable, graviers ou pierres très-dures faisant feu sous l'action du briquet, mais plus habituellement elle se trouve à l'état de sable ou de poussière; sèche, elle est brillante, rude au toucher, craque sous la dent. Humide elle ne fait pas pâte avec l'eau, ne colle pas aux mains et traitée par les acides ne fait pas ébullition.

Tantôt l'un, tantôt l'autre de ces corps compose le sol, mais le plus habituellement ils se trouvent mélangés. Le plus mauvais sol est le sol pur, ne contenant que de l'argile, du calcaire ou de la silice. Le meilleur serait le plus complet; le mélange neutralise les mauvaises qualités sans détruire les bonnes; le mélange rend l'argile moins compacte, le calcaire moins brûlant, le sable moins mobile; enfin les plantes ont besoin de certains éléments qui se trouvent dans les argiles, les calcaires et la silice; les terrains naturels qui réalisent ce mélange sont les terres d'alluvion et nous avons vu plus haut qu'ils se rencontrent assez fréquemment en Algérie.

Du reste, comme nous le verrons a propos des amendements, on peut modifier la nature des terrains en leur donnant l'élément qui leur fait plus ou moins défaut.

Ces éléments ne sont pas les seuls qui constituent le sol, il y a encore l'*humus* qui n'est que le dernier état de décomposition des débris végétaux et animaux. C'est la terre végétale par excellence. Toutes les fois qu'un sol en contient 10 %, il est des plus fertiles et prend le nom de terre de jardin. Sa présence se constate facilement en faisant brûler un peu de terre sur une pelle rougie; en se calcinant l'humus exale une odeur de paille ou de corne brûlée. L'odeur de corne indique un humus riche en produits animaux, celle de paille brûlée un humus composée de débris végétaux.

Il est cependant un cas ou l'humus est défavorable, c'est lorsqu'il est produit par les plantes décomposées sous l'eau; il prend alors le nom de *tourbe* et contient des acides qui le rendent impropre à la culture.

Les terrains tourbeux se rencontrent dans les marais; ils ne peuvent être utilisés qu'après que des travaux de dessèchement ont été faits et que l'acidité a été détruite à l'aide d'amendements.

Les marais bourbeux sont rares en Algérie; les terrains marécageux qui existent peuvent en général être facilement assainis au moyen de tranchées destinées à faciliter l'écoulement des eaux, comme cela a déjà été fait pour une partie

des plaines de la Métidja et de l'Habra; mais ces travaux sont plutôt du ressort de l'administration, ou de grandes compagnies qui pourraient en prendre l'entreprise, que du cultivateur lui-même.

§ VII. — Composition du sous-sol.

Nous avons dit plus haut que la nature du sous-sol exerçait une influence très-grande sur la végétation. Il agit principalement sur le sol par sa *perméabilité*. Quand le sol n'est pas assez profond pour loger convenablement les racines des plantes, si le sous-sol n'est pas trop rocheux ou trop pierreux, il suffit de l'attaquer par des labours profonds; on arrive ainsi graduellement, et par des mélanges successifs, à augmenter la masse de terre végétale. Mais on doit toujours procéder à cette opération lentement et graduellement, car le sous-sol n'a pas d'*humus*, et les engrais et la culture ne peuvent lui en donner que peu à peu. Si on ramenait, dit M. Jourdier, brusquement et sans discernement le sous-sol à la surface, il stériliserait le sol pour longtemps.

Cependant il est des cas où il est très-utile de mélanger le sous-sol au sol, quelle que soit l'épaisseur de ce dernier, c'est quand le sous-sol peut servir d'amendement au sol. Ainsi, quand le sol est d'argile et le sous-sol de marne calcaire, le mélange des deux opère le marnage le plus simple et le moins coûteux; il en est de même entre l'argile et la craie, entre l'argile et le sable, etc.

Le sous-sol qui présente le plus d'inconvénients est le sous-sol imperméable, composé d'argile ou de tuf rendant impossible, sans défoncement, la culture des plantes à racines longues, fibreuses et pivotantes, en arrêtant les eaux qui saturent la couche arable d'autant plus promptement qu'elle est plus mince. S'il n'y a pas de pente qui permette l'écoulement des eaux, il y a alors stagnation et transformation du sol en marais.

On remédie, du reste, par le défoncement et le drainage, à l'imperméabilité des sols.

§ VIII. — Atmosphère.

L'atmosphère joue un grand rôle en agriculture; non-seulement les plantes respirent, pour ainsi dire, et empruntent à l'air, aussi bien que les animaux, une partie des gaz nécessaires à leur existence, mais il exerce encore une influence sur le sol lui-même.

L'air et le soleil ont, par exemple, sur la terre une action mécanique et une action chimique que le cultivateur favorise en remuant le sol; ils y produisent des réactions chimiques et la rendent propre à la végétation. Ainsi, lorsqu'on veut plan-

ter des arbres, il est d'usage de creuser les trous à l'avance, afin que l'air ait le temps d'agir sur la terre neuve, de la pénétrer.

L'humidité et la pesanteur de l'air, la direction des vents, la température, les pluies, les orages, les tempêtes, les rosées, les gelées, agissent en outre sur les plantes et sur les animaux en raison de leurs variations; mais pour l'étude de tous ces phénomènes et de leurs causes, nous ne pouvons que renvoyer aux traités de physique.

§ IX. — Le Climat.

L'état habituel de l'atmosphère et l'ensemble de tous les phénomènes qu'on y constate. constituent le climat. Cette étude est d'autant plus importante que le cultivateur ne peut rien faire pour empêcher complétement les intempéries, et qu'il est bien difficile, dans certains cas, de s'en garantir même imparfaitement.

L'Algérie est située dans une zone tempérée plus méridionale que l'Espagne et l'Italie, plus septentrionale que l'Egypte.

Traversé parallèlement à la côte par deux chaînes de montagnes plus ou moins élevées, qui ont de nombreuses ramifications venant aboutir à la mer, le Tell, par les différences d'altitude et d'exposition de ses plaines, de ses vallées, de ses collines ou de ses montagnes, présente quelques différences dans les variations du thermomètre; presque insensibles sur tout le littoral, ces variations ne deviennent plus larges que lorsqu'on s'éloigne de la côte pour pénétrer dans l'intérieur ou franchir la limite du Sahara.

Les observations journalières faites depuis longtemps sur le littoral permettent d'apprécier exactement les variations de la température. Si l'on compare la moyenne de la température de Paris avec celle de la côte algérienne, on trouve que la première est de 10° 8', et la seconde de 17° 8', c'est-à-dire une différence de 7°; mais cette différence résulte surtout d'une diminution des rigueurs de l'hiver et non d'un accroissement des chaleurs de l'été. Des observations faites par M. Carette, permettent de reconnaître que la différence entre les températures extrêmes de l'été est de beaucoup inférieure à la différence des températures extrêmes de l'hiver. Pendant un intervalle de sept années, à Alger, la température de l'été n'est pas descendue au-dessous de 31°, mais ne s'est pas élevée au dessus de 33°. Pendant la même période, à Paris, la plus haute température est descendue à 29° 50', mais elle s'est élevée aussi à 35°. En prenant la moyenne des sommités annuelles, M. Carette a trouvé pour Paris 32° 17' et pour Alger 31° 9', c'est-à-dire « que les grandes chaleurs, à Paris,

« sont, année moyenne, supérieures aux grandes chaleurs « d'Alger d'environ un quart de degré. »

Il résulte des observations faites que l'Algérie jouit d'une régularité de température qui règne toute l'année, température dont la plus basse atteint à peine 5° centigrade au-dessus de zéro, la plus haute 31° 9' et la moyenne 17° 8'; les saisons s'y succèdent donc insensiblement; la chaleur n'y est pas trop forte en été et le froid peu sensible en hiver.

La température éprouve des variations quand on se dirige vers l'intérieur; sur le littoral, elle est de 17° 8', elle descend à 16° sur les plateaux, à Constantine, Sétif, Médéah, Milianah, mais elle remonte à 20° dans le Sahara. Le thermomètre descend davantage dans l'hiver, mais aussi davantage pendant l'été. A Constantine, Médéah, Milianah et Tlemcen, il neige quelques fois pendant l'hiver, et le thermomètre s'élève à 36° pendant l'été. Il en est de même dans le Sahara; il ne se passe pas d'année où l'on n'y voie de la glace, et les chaleurs y sont aussi beaucoup plus intenses.

Enfin, pour terminer la comparaison entre Alger et Paris, la température moyenne du mois le plus chaud est de 29° à Alger, et à Paris de 23° 21'. La température du mois le plus froid est de 15° 39' à Alger, et de 0 72' à Paris.

En consultant le tableau des bandes isothermes de M. de Humboldt, on trouve l'Algérie sur le même rang que la Chine, le Japon, la Perse, le plateau moyen du Mexique, le sud du Brésil, le Chili, l'Australie, les hauts plateaux de l'Amérique centrale et l'île de Madère; cette connaissance des climats similaires peut avoir son importance pour l'acclimatation de plantes ou d'animaux utiles.

Les observations barométriques constatent le même caractère de régularité que l'on observe dans la température. Les écarts sont moins fréquents qu'en France, moins sensibles dans les deux sens de l'élévation et de l'abaissement.

De là, un fait qui distingue particulièrement le climat de l'Algérie; point de ces ouragans, point de ces grêles et de ces pluies torrentielles, qui désolent et ravagent d'immenses superficies de terrains, et détruisent, en quelques heures, les récoltes des terres riches et fertiles des pays méridionaux de la France; circonstance d'une immense importance pour le cultivateur.

§ X. — Eaux pluviales. — Humidité.

Il ne pleut pas en Algérie, également dans toutes les saisons comme à Paris, par exemple. Cependant les pluies, plus abondantes en automne et en hiver, sont mieux réparties que dans beaucoup de contrées méridionales de l'Europe.

On peut diviser l'année en quatre périodes, dont une,

(décembre, janvier et février) très-pluvieuse, et l'autre très-sèche, (juin, juillet et août.) Séparées par deux périodes égales, moyennement pluvieuses.

Dans la saison des pluies, il tombe la moitié environ de l'eau que produit l'année entière; dans la saison des sécheresses, au contraire, on estime qu'il pleut trente-deux fois de moins que dans la saison des pluies. On a comparé le mois le plus sec et le mois le plus pluvieux à Paris et à Alger, et l'on a constaté que dans le mois le plus humide il tombait près de quatre fois plus d'eau à Alger qu'à Paris, et dans le mois le plus sec cent quatre-vingt-huit fois moins.

Suivant les localités, il existe quelques différences dans les quantités d'eaux tombées. Le climat d'Oran, par exemple, est plus sec que celui d'Alger. Bone, au contraire, située près des montagnes boisées de l'Edough, jouit d'une somme plus grande d'humidité atmosphérique.

A cette répartition des eaux pluviales, sinon la plus favorable, du moins meilleure que celle même d'une grande partie de l'Espagne, viennent se joindre et agir puissamment sur la végétation, des rosées abondantes, qui, pendant l'été, rafraîchissent le sol et les plantes, et leur procurent tous les avantages qu'ils pourraient tirer d'une pluie de quelques heures.

Enfin, la position de l'Algérie, relativement à l'Océan et au Sahara, contribue à lui procurer une plus grande quantité d'humidité. Séparée du Sahara par des massifs de hautes montagnes, elle n'en reçoit les vents du Sud que très-affaiblis, tandis que, par sa position plus rapprochée de la mer, elle éprouve plus fortement l'influence de l'Océan. Du reste, à l'exception des vents Sud-Est et Sud, tous les autres apportent en Algérie, sinon la pluie, du moins un air chargé de vapeurs aqueuses, car tous ont passé la mer avant d'y arriver.

Les vents d'Ouest dominent, le Nord-Ouest par exemple, souffle près du tiers de l'année, au printemps, à l'automne et en hiver; c'est souvent aussi le plus violent.

Les vents d'Est sont encore les plus fréquents, et ils arrivent toujours chargés d'une assez grande quantité d'humidité.

Sur toute la côte, enfin, et jusqu'à une grande distance dans les vallées qui débouchent à la mer, la brise de mer, qu'il ne faut pas confondre avec le vent du Nord, souffle assez régulièrement depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et rafraîchit notablement l'atmosphère, dans les moments les plus chauds de la journée.

Tels sont très succinctement les caractères généraux du sol et du climat de l'Algérie, dont la connaissance est indispensable pour quiconque veut s'y fixer, et travailler comme colon-cultivateur.

EMILE CARDON.

COURSE AUX CARRIÈRES DE MARBRE DE FILFILA.

Je résolus, pendant que j'étais à Philippeville, de visiter les marbrières du cap Filfila. A cet effet, je m'embarquai, un matin, sur la balancelle qui fait régulièrement le service de Philippeville au cap (lorsque la mer veut bien le permettre) et après trois heures de traversée, je mis le pied sur la terre ferme, à la crique Saint-Louis.

Le Djebel-Filfila est l'extrémité d'un rameau du petit Atlas qui vient se baigner dans la Méditerranée, entre les anciennes villes romaines Rusicada et Paratianæ, entre les Guerbes et le Safsaf. Il regarde à l'Est le Cap-de-Fer, à l'Ouest, le port de Stora. Il est distant du dernier d'environ 25 kilomètres et se trouvera certainement sur le parcours du chemin de fer qui reliera un jour, les divers points du littoral algérien.

Quant à la crique où je débarquai, c'est un charmant réduit marin qui, après quelques travaux, sera facilement transformé en un abri sérieux pour les navires, c'est une question toute étudiée, et l'État n'attend pour la mettre à exécution que le moment où le développement industriel du cap Filfila rendra cette dépense opportune.

En attendant, telle qu'elle est, exposée seulement aux vents d'Est, contre les quels le port de Stora offre toujours un abri facile à gagner, la crique Saint-Louis est un véritable port, comparée aux points sur les quels s'effectue en Italie le chargement des marbres (1).

---

(1) Rapport de mer du capitaine Levemiré du navire français, *Français*, extrait du *Sémaphore* de Marseille:

« La plage de Carrara est sans ressources, lorsque le vent vient du large, » avec un peu de brise, il faut mettre à la voile de suite. Il n'y a point de » fond, à deux ou trois mille au large, il n'y a que 12 à 15 mètres d'eau, » aussi la mer brise au moindre vent. Lorsque la mer est sous le vent du » large, elle grossit de suite et arrive à la plage quelquefois cinq à six heures » avant le vent, ce qui donne plus de difficulté aux bâtiments pour re- » prendre le large. Il y a un embarcadère avec deux grues, mais il n'y a, » à cet embarcadère, que 2 mètres 50 d'eau, ce qui les rend inutiles pour » les navires de plus de 100 tonneaux, car il faut toujours avoir un bon » lest et être prêt à louvoyer dans une grosse mer et à virer de bord.

» Les capitaines qui passent Charte-Partie pour cette plage sont obligés » d'embarquer leurs marbres avec leur mâture de bigne, chose difficile à faire » par la grosse mer qui règne toujours, et vu le poids énorme des blocs dont » les plus forts sont de 8 tonneaux environ. J'invite donc mes confrères à » ne prendre Charte-Partie pour Carrara qu'en connaissance de cause ; tout

La crique Saint-Louis est armée d'un débarcadère où les navires de 150 tonneaux peuvent facilement charger les blocs de marbre du plus fort volume, par $3^{m}50$ de fond. Je la quittai, suivant la route de sortie des carrières, qui a pour station, la maison Saint-Louis, jolie habitation, parfaitement appropriée au service d'entrepôt et de surveillance des embarquements, auquel elle est affectée. Elle est construite sur le territoire du village Saint-Louis, déjà loti. L'administration a pensé que la prospérité de ce village était assurée par l'exploitation des carrières, et elle a fondé son espoir sur la splendeur des anciennes villes Rusicada et Paratianæ qui ne durent leur richesse qu'à cette même exploitation, lors de l'occupation romaine. Ces prévisions sont logiques et se réaliseront. A Saint-Louis, je rencontrai M. Dolisie, jeune homme de vingt-cinq ans, frère du propriétaire, directeur de l'exploitation. A cette heure, ses fonctions sont peu de chose, mais il espère en un avenir prochain. Il se mit gracieusement à ma disposition pour la suite de mon excursion, et nous partîmes ensemble pour le sommet du Djebel, suivant la belle route de sortie des marbres qui descend des carrières à la crique, par une pente de 0,08 à 0,10 centimètres par mètre, en sorte qu'un cheval suffit au transport d'un bloc du poids de 27 à 30 quintaux métriques, du point d'extraction au point d'embarquement. Cette route a 1600 mètres de long, 4 mètres de large. Son tracé, sur un sol tourmenté, est des plus heureux. Elle est en parfait état d'entretien.

Avec la crique Saint-Louis, cette route forme le principal élément de réussite d'une exploitation, car elle permettra de réaliser de grandes économies sur le transport de matières aussi lourdes que les marbres, partout difficile et onéreux, et qui, au Filfila, ne saurait dépasser 12 francs par mètre cube.

Nous atteignîmes en une heure Saint-Léon, autre centre de population, dont l'emplacement a été fixé à la sortie des carrières. L'exploitation y a érigé cinq grandes maisons pouvant loger 4 à 500 ouvriers. Rien ne manque : maison des célibataires, maison des ouvriers mariés, des chefs de

---

» y restant à la charge du capitaine. Ils doivent prendre la marchandise à
» terre à leurs frais et risques, s'ils coulent un bateau en le lançant, ou en
» se rendant de terre à bord, ou le long du navire, cette avarie est à leur
» compte. Plusieurs bâtiments de 100 à 150 tonneaux sont restés jusqu'à
» trois mois pour prendre leur chargement lorsqu'ils se sont trouvés dans des
» séries de mauvais temps.

» Je suis parti de Carrara avec 91 blocs marbre pour le Hâvre, temps
» orageux et mauvaise mer tous les autres navires en cours de chargement
» ont quitté la plage en même temps pour prendre le large. »

service, forge, atelier de charronage, cantine, écuries, jardins, tout est prêt; les travailleurs seuls sont absents! Puissent-ils bientôt venir occuper ces vastes chantiers!

Ce village est relié à la crique par la route dont nous avons déjà parlé; à la route de Bone à Philippeville, par une voie carrossable appartenant aussi aux carrières. Cette voie a 6000 mètres de parcours sur 4 mètres de large. Elle traverse deux fractions appartenant aussi à M. Dolisie (Saint-Étienne et l'Oued-Rhera).

De la porte des habitations de Saint-Léon, nous entrâmes dans les carrières. Elles sont à ciel ouvert, longent le flanc de la route, qu'elles dominent, et sont déblayées et exploitables sur mille mètres.

Le Djebel-Filfila, sur lequel sont assis les gisements de marbre, est un des points les plus remarquables de l'Algérie par sa constitution géologique et la richesse des mines qu'elle possède. Longtemps exploité par les Romains, il fut abandonné lors de l'invasion des Vandales. Il contient encore aujourd'hui des richesses inépuisables dans toutes les variétés de marbre, et particulièrement dans la qualité du marbre blanc saccaroïde d'une grande pureté.

Le premier écrivain qui ait attiré l'attention sur ces gisements de marbre est M. l'ingénieur en chef des mines, Henry Fournel, dans son *Rapport sur la richesse minérale de l'Algérie*, publié en 1849, par ordre du gouvernement. Le savant explorateur a constaté les *énormes couches* de marbre saccaroïde d'une rare beauté, qui se trouvent sous nos pieds, et retrouvé les principales exploitations ouvertes par les Romains, entre autres une immense excavation, dans des marbres blancs à grains fins, d'une beauté remarquable. « Cette carrière devait fournir des blocs énormes, et je serais étonné, dit-il, qu'elle n'offrît pas, à la statuaire, des matériaux dignes de ses plus beaux ouvrages. »

Dans un savant Mémoire présenté en 1853 à la Société géologique de France, M. Coquand, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Besançon, a fait une étude approfondie du massif du Djebel-Filfila qu'il a visité en 1851. Son témoignage est d'autant plus précieux qu'il a séjourné six ans en Toscane et a vécu longtemps au milieu des richesses minéralogiques du duché de Massa-Carrara. Il signale une similitude complète entre les formations géologiques assises sur ces deux rivages opposés de la Méditerranée et surtout entre les calcaires blancs saccaroïdes, exploités aujourd'hui comme marbre statuaire à Carrare et à Serawezza, et ceux reconnus au cap Filfila.

L'illusion pour moi, dit-il, était si complète, que je me croyais transporté dans les sites des Alpes Apennines, à Massa ou a Serawezzo ou bien dans les montagnes de Campigliesse et

de l'île d'Elbe, célèbres par leurs marbres blancs et leurs filons de fer.

L'immense calotte de marbre dont le Djebel-Filfila est couronné, et qui se dresse comme un robuste promontoire au-dessus des grès et des schistes triatiques, est percée de carrières romaines ouvertes à la hauteur absolue de 648 mètres dans un marbre blanc saccaroïde comme ceux de Massa-Carrara et Campiglia.

« Les Romains ont ouvert plusieurs carrières dont ils ont retiré une quantité considérable de blocs, si l'on en juge par la profondeur des excavations et par les nombreux gradins qu'on y remarque. On voit encore des colonnes à moitié taillées et tenant au rocher, des cubes énormes détachés sur trois de leurs faces et des blocs ébauchés gisant çà et là sur les masses anciennes.

« Le marbre de Filfila est statuaire, à grain fin, miroitant et remarquable par son éclat et sa pureté. Il est translucide sur le bord des cassures. A la base des bancs exploités, on remarque des couches très-puissantes d'un marbre rubané grisâtre ou verdâtre qui rappelle d'une manière frappante les marbres turquins connus sous le nom de *Bardiglio prurito*, dans la vallée de Serawezza. A une profondeur de 3 à 4 mètres, ils se chargent de talc satiné disséminé en paillettes, et ils passent alors à un véritable cypolen schistoïde avec lequel les Romains ont façonné des fûts de colonnes. De distance en distance, on observe des nerfs parallèles d'un schiste endurci brunâtre, dont l'ensemble donne à la masse une structure rubanée ou zébrée. »

Deux autres ingénieurs, MM. Chevalier et Dombrowski, ont été successivement envoyés sur les lieux pour constater avec plus de détails que n'avaient pu le faire MM. Fournel et Coquand, les ressources que présentent les immenses gisements de marbre du Djebel-Filfila. Les deux rapports sont unanimes sur la beauté des marbres ; ils constatent la vaste étendue des gîtes qui se révèlent sur la propriété de M. Dolisie par des couches à ciel ouvert, et dont la puissance a été évaluée à plus de 18,000,000 *de mètres cubes*, de quoi suffire aux besoins de la France pendant *plus de vingt siècles*.

M. Dombrowski a remarqué douze carrières ouvertes par les Romains, qui ont laissé partout des traces incontestables de leurs grands travaux. Il a rapporté de beaux spécimens qui figurent aujourd'hui à l'Exposition des produits permanents de l'Algérie.

Nous parcourûmes les carrières. Notre attention fut attirée tout d'abord par un gisement de marbre statuaire d'une rare beauté. C'est le statuaire numidique, le même que les Romains ont employé aux meilleures époques de la sculpture. Ce marbre offre des grains larges, une pâte homogène d'un

blanc chaud, une consistance qui manque au plus beau marbre de Carrare, une transparence que l'on retrouve seulement dans le marbre de Paros. L'œil exercé de l'artiste ou de l'archéologue ne verra aucune différence dans la contexture ni dans la couleur avec le marbre si renommé des anciens. Il n'est pas douteux que la plupart des statues sculptées à Rome avec du soi-disant marbre de Paros, n'aient été faites avec du marbre numidique que les Romains avaient ici, à portée de la métropole. Dolomius prétend que l'Apollon du Belvédère est fait de marbre de Luni, mais plusieurs antiquaires, et surtout les marbriers de Rome *pensent qu'elle est d'un marbre grec antique différent de ceux qui nous sont connus*. Après avoir longuement examiné ceux du Filfila, je suis porté à croire que cette célèbre statue est taillée dans du marbre numidique. Cette opinion a pour elle l'assentiment de plusieurs artistes compétents. M. Lemaire, membre de l'Institut et du Corps législatif, partage, je crois, cette conviction. La beauté des marbres algériens l'a tellement frappé, que, dans un mémoire adressé à l'Empereur, il a comparé les marbres de Filfila au beau marbre de Paros, et a appelé l'attention de Sa Majesté sur l'immense développement que l'expédition de ces gisements marbriers devait amener dans la sculpture en France.

Nous vîmes encore la carrière Amélie, dont le marbre, d'une teinte azurée analogue au marbre de Carrare connu sous le nom de *blanc-clair*, ne lui est inférieur sous aucun rapport, et, comme dit M. Dumont, un de nos meilleurs statuaires, qui en a vu des échantillons, il pourrait parfaitement le remplacer pour les statues monumentales et la sculpture décorative des édifices.

Puis de nombreux gisements de beau marbre blanc semi-cristallins, blanc veiné, blanc semi-cristallin, veiné jaune ou rouge, excellents pour la haute marbrerie de décors et d'ameublement; plusieurs variétés de marbres de couleur : bleu turquin clair et foncé, fleuri, des grès moirés, veinés, jaunes, numidiques, roses, et enfin le superbe pourpre antique veiné de jaune et pointillé de vert, le plus riche sans contredit des marbres du Filfila. Cette carrière est d'une exploitation difficile, mais sa richesse permet des sacrifices qui seront bientôt couverts par les prix auxquels seront vendus ses superbes produits.

Une semblable richesse marbrière, dûment constatée par les notabilités de la science et de l'art, est destinée à amener une révolution dans l'industrie et le commerce de France, à cette heure surtout que les travaux de mise en exploitation sont terminés de la façon la plus satisfaisante.

Les gisements du Filfila offrent, sur toutes les carrières connues, l'immense avantage d'être en masses puissantes,

homogènes, d'une exploitation facile et économique. Les marbres du Filfila sont placés au bord de la mer, à proximité d'un port d'embarquement; ceux de Carrare, au contraire, sont éloignés de la plage. Si l'on ajoute à ces avantages celui qui résulte des droits d'importation, s'élevant à 145 fr. par mètre cube, on verra que Carrare ne peut lutter avec Filfila. Un avenir prospère est donc réservé à Filfila. Il doit nous affranchir bientôt du tribut de 4 à 5 millions que nous payons annuellement à l'étranger et fournir, d'ici peu, son contingent aux exportations de l'Italie en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et jusqu'aux Etats-Unis.

Voici, au reste, pour le cas où l'exploitation serait reprise quelques renseignements sur les prix de revient des marbres de Filfila, comparés à ceux des marbres de Carrare et qui montrent avec évidence que tout l'avantage de la comparaison est aux marbres de Filfila.

Les marbres de Filfila coûteraient à l'exploitant,

à la crique Saint-Louis, le mètre cube.	105 fr.
à Paris, en blocs.	260
à Paris, les blocs divisés en 40 plaques.	400

Les prix des marbres de Carrare sont :

A la plage d'Italie, selon leur qualité, de 255 à 1,500 fr. le mètre cube; à Paris, en blocs, de 695 a 1,870 fr. le mètre cube: à Paris, les blocs divisés en 40 plaques, de 920 à 2,880 fr. le mètre cube.

Espérons donc, avec M. Dolisie, que la répulsion des capitalistes français à s'engager dans une affaire algérienne sera vaincue par l'évidence des avantages qu'offre l'exploitation des marbres numidiques; que nos savants seront enfin crus et leur opinion admise; qu'il sera fait justice de ce bruit accrédité, par des gens intéressés, d'un préjudice notable causé aux carrières par l'emploi, que l'ancienne société a eu la malheureuse idée de faire, de la poudre à canon pour l'extraction de ses blocs, poudre dont les effets n'ont pas effleuré la millième partie de la surface des carrières; que les échantillons déposés à l'Exposition algérienne finiront de convaincre les plus incrédules, et que la France pourra enfin jouir d'une des plus grandes richesses que puisse lui assurer sa colonie.

A. N.

L'ALGÉRIE ET LES COLONIES

AU DERNIER CONCOURS AGRICOLE DE PARIS.

Depuis notre dernier numéro le Concours national agricole pour 1860 a tenu ses assises, et nous sommes en présence d'un immense résultat qu'il s'agit de constater.

Ce sera l'œuvre d'une série d'articles dans lesquels nous-même et nos collaborateurs spéciaux, nous efforcerons de mettre au jour tous les aspects différents d'une question qui en contient de si nombreux et de si variés.

Pour le moment, notre mission n'est que de signaler à l'attention l'immense enseignement qui résulte de ces agapes faites à l'agriculture et à l'industrie.

L'idée d'assembler dans une même enceinte les produits des climats les plus opposés n'est pas nouvelle. L'Exposition universelle qui a eu lieu en 1855 en est un exemple qui ne s'effacera pas de sitôt de la mémoire de tous ceux qui s'intéressent au progrès et au bien-être de l'humanité. Mais, en aucun temps peut-être, le contraste qui résulte de la différence des produits n'a éclaté aussi vivement qu'au Concours de cette année.

Pour commencer, disons sans crainte d'être contredit, que les honneurs de cette Exposition appartiennent à nos Colonies et principalement à l'Algérie.

Si les autres points du territoire de la France, en effet, exhibent un plus grand nombre d'objets similaires, l'Algérie seule peut-être entre toutes les contrées, et c'est là le privilége de cette terre favorisée, se présente armée de toutes pièces, c'est-à-dire ornée de ses produits de tous les genres et de toutes les espèces.

Je me trompe, par un motif que nous laissons à d'autres le soin d'expliquer, l'Algérie cette terre classique des chevaux, des *buveurs d'air* comme on dit dans le pays, cette terre qui possède d'innombrables troupeaux parmi lesquels on trouve des animaux remarquables et de races perfectionnées, ainsi que l'attestent les magnifiques toisons exposées dans la section des produits, l'Algérie, disons-nous, n'était représentée que par quelques spécimens envoyés à la hâte et qui ne donnaient de ce pays qu'une idée fausse ou incomplète de ses ressources, sous le triple rapport de la production bovine, ovine et chevaline.

La lacune que nous signalons était d'autant plus regrettable que par elle se trouvait rompue l'harmonie des produits

qui à eux seuls expliquent un pays ; elle est un terme de moins dans une proposition dont il ne peut plus désormais être tiré aucune conséquence.

Telle qu'elle était, l'Exposition algérienne était brillante. A côté des primeurs, cette grande ressource des tables luxueuses de la métropole et ce renfort assistant des petits ménages, figuraient les tubercules féculents de la Chine, acclimatés algériens, les fruits savoureux, les plantes textiles, le coton, la soie, les tabacs vigoureux, trop peut-être pour être finement parfumés. Puis venaient, j'en passe et des meilleurs, la faune variée à l'infini, les produits minéraux multiformes et omnicolores, le marbre gris arborescent, rugueux d'aspect, mais éminemment accessible au poli le plus délié, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb ; l'onyx que par la finesse de son grain et le ton nacré de son eau, on serait tenté de placer au-dessus de tous les métaux qui précèdent.

Tout enfin, jusqu'aux objets constituant l'habillement ou l'ameublement des classes pauvres ou riches des Indigènes, jusqu'aux objets servant à leurs usages journaliers, à leur culture, à leur défense, etc.; tout y était comme pour faire connaître d'un coup d'œil ce qu'est l'Algérie, tout en attestant la richesse et la fécondité de son sol.

Dans ce dénombrement de produits oublierons-nous les vins dans la fabrication desquels le jury de dégustation a constaté des progrès remarquables, qui laissent supposer que les colons ont déjà compris le rôle providentiel qui leur est désormais dévolu dans la production vinicole. Du reste, le nombre de récompenses accordées à cette catégorie de produits et qui n'est pas moindre de trente, y compris une grande médaille d'or, leur sera un puissant encouragement à continuer sinon à faire mieux.

Au résumé, après avoir fait l'énumération des récompenses honorifiques departies en faveur des exposants de l'Algérie et des Colonies, nous aurons à peu près atteint le terme de cet article, lequel n'a, à proprement parler, pour objet que de servir de préambule aux articles *ex professo* qui devront suivre, et dans lesquels nous nous proposons d'examiner un à un, et par catégories, tous les objets qui ont figuré à l'Exposition, provenant de nos Colonies en général.

Ces récompenses sont, en sus de trois prix et d'une mention honorable accordés aux animaux envoyés d'Algérie, savoir :

10 grandes médailles d'or,
38 médailles d'or,
96 médailles d'argent,
105 médailles de bronze,
26 mentions très-honorables,
44 mentions honorables.

Soit un total de 323 récompenses.

Après quoi, la tâche qui nous est échue ne sera réellement accomplie que lorsque nous aurons constaté la part prise par l'Administration dans le succès que nous constatons.

A cet endroit, ce n'est pas assez dire que d'énoncer que tout le monde a fait son devoir, depuis le Ministre qui a eu l'insigne bonheur de faire accorder les chemins de fer, cette terre promise, si je puis ainsi m'expliquer, convoitée depuis si longtemps par les Algériens, et qui paraissait s'éloigner à mesure qu'on s'en croyait plus rapproché, jusqu'aux employés qui ont fait, à cette occasion, assaut de zèle et de bon goût.

Donnons une mention toute spéciale au savant et modeste Conservateur de l'Exposition algérienne et coloniale, M. Aubry-Lecomte. C'est peut-être le seul bruit du dehors qui viendra l'avertir qu'il a rempli plus que son devoir.

En terminant, nous ajouterons que l'Empereur, de qui tout procède, en matière d'encouragement à l'agriculture et à l'industrie, n'avait pas attendu l'ouverture de l'Exposition pour s'y rendre et récompenser d'un regard ou d'un mot comme il en sait trouver, tous les zèles et tous les efforts. L'Exposition algérienne et coloniale avait eu sa large part dans la visite de Sa Majesté qui l'avait examinée avec un vif intérêt.

De son côté, le Ministre de l'Algérie et des Colonies n'a pas failli à sa tâche, et plus d'une visite de sa part accompagné des hauts fonctionnaires de son Administration, témoignent suffisamment de sa sollicitude; avec de tels juges, l'Algérie et les Colonies n'ont pas à craindre de voir leurs succès inaperçus.

Il nous reste à payer, au nom de l'Algérie et de nos autres Possessions d'outre mer, un juste tribut de reconnaissance aux Membres composant la Commission de l'Exposition permanente ainsi que les diverses sections du Jury appelées à examiner les produits envoyés au concours. Tous ont rempli leur mission pénible et délicate avec un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges.

A. Noirot.

LISTE DES RÉCOMPENSES

ACCORDÉES A L'OCCASION DU

CONCOURS GÉNÉRAL ET NATIONAL D'AGRICULTURE

DE PARIS EN 1860.

ALGÉRIE ET COLONIES

GRANDE MÉDAILLE D'OR.

M. AUBRY-LECOMTE, conservateur de l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies.

Pour l'organisation du Concours algérien ainsi que de l'Exposition permanente, et en outre pour ses envois antérieurs de produits de la côte occidentale d'Afrique.

ALGÉRIE.

GRANDES MÉDAILLES D'OR.

PROVINCE D'ALGER.

MM. DUMAS, à Médéah et à Paris. — Pour ses vins muscat et autres des crûs d'Aïn-Chellalah et Ermaly, près Médéah.

HARDY, directeur de la pépinière centrale d'Alger. — Pour l'ensemble de ses produits, et pour ses travaux antérieurs dans cet important établissement.

LA SOCIÉTÉ DES PLANTEURS DE TABAC D'ALGER. — Pour la collection des tabacs qu'elle expose, et l'exemple qu'elle donne de l'initiative prise dans le placement commercial de l'un des plus importants produits de l'Algérie.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

M. LAVIE père, à Constantine. — Pour sa collection de farines et semoules, et pour l'impulsion qu'il a donnée à l'industrie minotière dans la province de Constantine.

PROVINCE D'ORAN.

M. J.-Bte FERRÉ, à Saint-Denis-du-Sig. — Pour ses cotons longue soie égrénés et ses cultures persévérantes et réussies du même produit depuis quelques années.

MÉDAILLES D'OR.

PROVINCE D'ALGER.

MM. BEN....., du cercle de Laghouât.—Pour ses toisons indigènes, type mérinos.

CHAZEL et REIDON, à Alger. — Pour les soies filées dans leur établissement.

GARRO, à Alger. — Pour leurs huiles d'olive.

REVERCHON, à Birkadem. — Pour l'ensemble de ses produits, blés tendres, orges, tabacs, fruits.

SIMOUNET, pharmacien à Alger. — Pour l'ensemble de ses collections, cochenille, essences et huiles volatiles, etc., et ses travaux antérieurs depuis trente ans.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

MM. COOPMANN, président du Tribunal de commerce de Constantine. — Pour ses cuirs tannés avec l'oignon de scille maritime.

POUPART, à Philippeville. — Pour ses produits divers, tabacs, huiles d'olive, lins.

Sœur Ursule JACQUOT, directrice de l'Orphelinat de Bône.— Pour l'ensemble de ses produits, lins en tiges, en filasses et en graines, soies, cotons, graines, ignames, légumes et racines.

PROVINCE D'ORAN.

MM. BOULET et Ce, à Sidi-bel-Abbès. — Pour ses farines et semoules de blé dur.

BOSSON frères, à Oran. — Pour leur fabrication de tabacs indigènes, soit purs, soit mêlés avec les tabacs étrangers.

COSTÉRISAN, à Sidi-Ali. — Pour l'ensemble de ses produits, laines métis-mérinos, lin brut, teillé et tissé par lui-même, cotons et soie grége, et racines de thuya.

MAURIÈS, à Relizane. — Pour ses cotons longue soie cultivés en participation avec le colonel Laure.

Antoine ROUIRE, à Mascara. — Pour l'ensemble de son exposition, et spécialement pour les vins.

MÉDAILLES D'ARGENT.

PROVINCE D'ALGER.

MM. Joseph ALLEMAND, à Milianah. — Pour ses vins.

BEURREY, à Rovigo. — Pour ses collections d'essences et huiles volatiles.

BOENSCH, à Kouba — Pour ses miels et cires.

CALDÉRON père à Alger. — Pour ses collections de liége en pièces et en bouchons.

CAROLI, à Cherchell. — Pour ses vins.

MM. CASTELLI, à Birkadem. — Pour ses thuyas.

CHAUSSADIS, à Alger. — Pour ses collections de colophanes, goudrons, etc.

CHEVIRON, à Médéah et à Alger. — Pour son assortiment de pâtes alimentaires.

DURANDO, à Alger — Pour son herbier de plantes algériennes.

GOBY, à Berbessa. — Pour ses cotons.

LEROUX et JOURDAN, à la maison centrale de l'Harrach. Pour les travaux de sparterie exécutés par les condamnés.

PORTES, à Alger. — Pour ses collections de liéges en pièces et en bouchons.

RICHARD, à El Biar. — Pour ses collections d'essences et huiles volatiles.

SAYEN, à Blidah. — Pour ses collections d'essences et huiles volatiles.

TESTUD, à Novi. — Pour ses cocons.

VALLADEAU, à Bouffarick. — Pour les cocons provenant d'une éducation de six onces de graines.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

MM. ALI-BEN-BEL-KASSEM, caïd à Aïn-Beida (Constantine), Pour ses laines.

BLANC, à Constantine. — Pour ses farines de blé dur.

BOZZO, à Constantine. — Pour son assortiment de pâtes alimentaires.

DOULOUZE, à Constantine. — Pour ses collections de liége en pièce et en bouchons.

GIRARD, à Constantine. — Pour ses farines et ses semoules de blé dur.

GRIMA, à Philippeville. — Pour l'ensemble de ses produits.

Fréderic NICOLAS, à Guébar-bou-Aoun, près Bône. — Pour ses laines dérivées d'exotiques.

Le cheikh LARBI-BEN-KHEMIS, à Souk-Arras. — Pour ses cotons courte soie.

SALAH-BEN-ALI CHEIKH, cercle de Souk-Arras. — Pour ses cotons courte soie.

VINDER, à Philippeville. — Pour ses tabacs.

Vincent VITAL, à El-Hadjar. — Pour son vin blanc et l'ensemble de sa collection.

PROVINCE D'ORAN.

MM. GAUSSEN fils, à Oran. — Pour ses vins de 1853 et 1854.

GUIRAU, à Tlemcen. — Pour ses lins et son chanvre géant.

GUYONNET, à Assi-bou-Nif. — Pour ses cotons longue soie et ses tabacs.

MM. MOHAMMED-BEN-ABDALHAH, caïd. — Pour l'ensemble de ses produits.
MUSTAPHA-BEN-DIF, à Mostaganem — Pour son henné.
MUTEL, à Sidi-Bel-Abbès. — Pour ses cocons et soies.
PHOENIS, à Mascara. — Ponr ses garances.
les Sœurs TRINITAIRES, Misserghin. — Pour leurs cocons.
VALERIO-CASTILLO, à Relizane. — Pour ses cotons longues soies.

MÉDAILLES DE BRONZE.

PROVINCE D'ALGER.

MM. BALARD, à Médéah. — Pour ses vins blancs.
BOISSONNET, à Alger. — Pour ses huiles comestibles.
BONHOMME, à Médéah. — Pour ses vins blancs.
BORDES, à Médéah. — Pour son vin rouge.
BRASSIER, à Bou-Guira. — Pour ses sumacs.
CATALA, à Alger. — Pour ses vins.
COUCHON, à Alger. — Pour ses cordes fabriquées avec des fibres d'aloès.
COURVOISIER, à Alger. — Pour son vinaigre.
DAMIETTE, à Médéah. — Pour son vin rouge.
DELARIVIÈRE, à Médéah. — Pour son vin blanc.
DUBOIS, à Médéah. — Pour son vin blanc.
FAUCHER, à Alger. — Pour ses cuirs de sellerie.
FLEUR, à Médéah. — Pour son vin rouge.
FRUCHON, à Alger. — Pour ses cuirs de sellerie.
FRUTIÉ, à Alger. — Pour ses arachides.
LAPERLIER, à Alger. — Pour son chanvre géant de Chine.
LÉPINAY DE THIBARIN, à Médéah. — Pour ses vins.
PELLETIER, à l'Oued-el-Halleg. — Pour ses laines dérivées de mérinos.
SAINT-PIERRE frères, cercle du fort Napoléon. — Pour leurs huiles comestibles.
SARLIN, à Alger. — Pour ses huiles comestibles.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

MM. ALEM, à Constantine. — Pour ses farines de blé dur.
BLANC, à Bougie. — Pour ses vins.
DEDIÈS, à El-Hadjar. — Pour ses citrons et ses vins.
DUBOURG, à Bône. — Pour ses citrons.
DUCOUP, à Constantine. — Pour ses farines de blé dur.
DUPUY, à Emsila et Terga. — Pour ses lins.
GRIMA, à Philippeville. — Pour ses vins.

MM. HASSEM-BEN-MUSTAPHA, à Guelma. — Pour ses laines indigènes.

MOHAMMED-BEN-YACOUB, caïd de Bône. — Pour ses blés et orges.

MOHAMMED-OULD-BEN-ZAOUIA, caïd et cultivateur de la tribu des Beni-Mexiarini-Fouaga. — Pour ses cordes en alpha.

TAIEB-BEN-ZERGUEM, caïd de Nador-Guelma. — Pour ses laines indigènes.

TOCHE, à Bône. — Pour ses cordes en palmier nain.

PROVINCE D'ORAN.

MM. CARTON, à Mascara. — Pour ses pommes de terre.

CUNY, à Mascara. — Pour son vin blanc.

Denis COULON, à Ras-Elma. — Pour son vin blanc.

DESAITRE, à Tlemcen. — Pour l'ensemble de ses produits.

GENDRAU, à Mazagran. — Pour ses cocons.

Mme HOSTAINS, à Tlemcen. — Pour ses blés durs.

MM. LAGIER, à Aïn-Tédeless. — Pour ses cocons.

LOMBARD, à Bréa, près Tlemcen. — Pour ses blés et ses huiles, et l'ensemble de ses collections.

OLIVI, à Mascara.— Pour sa collection de haricots vivaces,

PAILLAS, à Fleurus. — Pour ses farines de blé dur.

ROMAN, à Sidi-bel-Abbès. — Pour ses cocons.

SAINT-PIERRE, à Sidi-Chami. — Pour ses cocons.

SCHERER, à Aïn-Beïda. — Pour sa garance.

VILLETTE, à Mascara. — Pour ses vins blancs.

ZURCHER, à Mascara. — Pour ses raisins secs.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

PROVINCE D'ALGER.

M. Julien MARGUERITTE, commandant supérieur du cercle de Laghouat. — Pour l'ensemble de ses envois (laines, dattes, etc.).

LE SERVICE FORESTIER DE LA PROVINCE D'ALGER. Pour ses collections de bois.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CONSTANTINE. Pour l'ensemble de ses envois de garance, de henné, de blé et d'orge.

M. HOERING, directeur de la pépinière de Bône. — Pour l'ensemble de ses envois (lins, cotons, maïs, soies, citrons, etc., etc.

LE SERVICE FORESTIER DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE. — Pour ses collections de bois, particulièrement de liége, bruts et ouvrés.

LA SOCIÉTÉ DES MARBRES D'EL-MEKTA, près Bône.

PROVINCE D'ORAN.

LE SERVICE FORESTIER DE LA PROVINCE D'ORAN. Pour ses collections de bois.

LE COMITÉ qui a recueilli la collection des plantes fourragères de la province d'Oran.

MENTIONS HONORABLES.

PROVINCE D'ALGER.

MM. BOUDET, à l'Arba. — Pour son orge provenant de la récolte de 1860.

GAILLON, à Aumale — Pour ses tabacs en feuilles.

LAFON DE CANDAVAL, à Alger. — Pour son Diss et ses pâtes à papier.

MARMIER, à Aïn-Sultan. — Pour ses vins.

MERCIER, à Aumale. — Pour sa collection de plantes médicinales.

DE MONTRÉAL, capitaine de chasseurs d'Afrique, à Alger. — Pour le Drinn textile indigène.

RAMBAUD, à Alger. — Pour ses marbres de l'Oued-el-Aneb.

SAVOUREUX, à Médéah. — Pour son blé de Laghouat.

SAYEN, à Blidah. — Pour ses vins.

SOULIER, de la province d'Alger. — Pour ses dattes provenant de Bériam, de la confédération mozabite.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

BARNOIN, à Constantine. — Pour ses toisons provenant des tribus des environs de Biskra et des Abd-el-Kour.

BARNOIN, à Bou-Merzoug. — Pour ses vins.

Joseph JACOB, à Guelma. — Pour ses pois conservés.

LIMBÉRY, à Constantine. — Pour son essai d'indigo.

PINARD, à Constantine. — Pour ses citrons.

REDIER et Ce, à Philippeville. — Pour ses conserves de sardines et d'anchois.

LA SALPÉTRIÈRE de Birkra. — Pour ses salpêtres.

PROVINCE D'ORAN.

ALLEMAND, à Aïn-Tédeless. — Pour ses lins.

BILLARD-FEURIER, à Sidi-Chami. — Pour son vin.

CLAIREFONDS, à Pélissier. — Pour ses cocons.

GERBAL, à Oued-el-Hamman. — Pour ses vins.

MARTEL, à Pélissier. — Pour ses cocons.

MOHAMMED-BEN-ZERGHALEM, à Mascara. — Pour son tabac maure en poudre.

RAMOGER, à Aïn-Beïda. — Pour ses vins.

RICOLT, à Mansourah, près Tlemcen. — Pour ses lins.
ROCHE, à Mansourah, près Tlemcen. — Pour ses blés durs.
SALTO, à Tlemcen. — Pour ses vins.
TROTABAS, à Tlemcen. — Pour ses cuirs de sellerie.

RÉCOMPENSES

Accordées aux animaux envoyés d'Algérie.

ESPÈCE CHEVALINE. — 1re SÉRIE. — *Mâles.*

Prix unique : M. BLANCO.

ESPÈCE OVINE. — RACE BARBARINE. — *Mâles.*

4e PRIX. N° 549. — M. SANSONNET DE RUZÉ, à Constantine.

RACE BARBARINE. — *Femelles.*

2e PRIX. N° 551. — M. SANSONNET DE RUZÉ, précité.
MENTION HONORABLE. N° 550. — M. SANSONNET DE RUZÉ, précité.

COLONIES.

GRANDES MÉDAILLES D'OR.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. DE FLORIS. — Pour l'ensemble de ses produits, spécialement cafés, vanilles, girofles, tabacs, cacaos, etc.

IMHAUS. — Pour les produits en très-grand nombre et de qualités supérieures qui constituent son envoi personnel (sucres, vanilles, cafés, bois, plantes médicinales, tabacs, etc.), et pour le concours qu'il a prêté comme commissaire du Gouvernement à l'organisation du contingent des lots envoyés par l'île de la Réunion à l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies.

LECOAT DE KERVEGUEN. — Pour le sucre à gros grains et à grains fins obtenu dans ses douze établissements de la Colonie.

MÉDAILLES D'OR.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. ADAM. — Pour ses sucres à gros grains.

DELER, pharmacien. — Pour des expériences nombreuses ayant pour objet l'extraction d'un grand nombre de produits indigènes de la Réunion, et notamment l'huile de vétiver, l'essence de cannelle, celle de plusieurs espèces de citrons et plusieurs huiles fixes.

Théodore DESHAYES. — Pour ses sucres à gros grains.

Ernest MANÈS. — Pour l'ensemble de son exposition, particulièrement les plantes textiles, les écorces, les farines, les fécules, les tabacs.

MM. RICHARD, directeur du jardin botanique de Saint-Denis. — Pour ses plantes textiles et en considération de ses travaux antérieurs au Sénégal et à Bourbon.

TURPIN DEMOREL. — Pour ses vanilles.

VIGUERIE. — Pour ses sucres cuits dans le vide.

MARTINIQUE.

MM. BÉLANGER, directeur du jardin botanique, à Saint-Pierre. — Pour ses lots divers et en considération de l'importance de ses travaux antérieurs.

DARISTE. — Pour son rhum.

GUIOLLET et QUENNESSON, directeurs de l'usine de la Pointe-Simon. — Pour leurs sucres claircés.

GUADELOUPE.

MM. ARMANTIER-LALANNE, cultivateur à la Désirade. — Pour son coton longue soie.

DE CHAZELLES, directeur de l'usine Marly. — Pour ses sucres claircés.

Jean CONTARET, dit NÈGRE, cultivateur à la Désirade. — Pour son coton longue soie.

FOUCART. — Pour son café moka provenant de plants importés d'Arabie.

GUESDE. — Pour sa collection de conserves alimentaires.

SYLVESTRE, directeur de l'usine Zevalos. — Pour ses sucres claircés.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

MM. Jules LÉPINE, à Pondichéry. — Pour l'ensemble de ses produits, et spécialement pour ses plantes médicinales.

PERROTET, directeur du jardin botanique de Pondichéry. — Pour l'ensemble de ses lots et en considération de ses travaux antérieurs dans l'industrie agricole.

MÉDAILLES D'ARGENT.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. Adrien BELLIER-MONTROSE. — Pour son cacao en graines.

BERNIER. — Pour son herbier de plantes cryptogamiques de la Réunion et de Madagascar.

DESHAYES et Cᵉ. — Pour leurs bois ouvrés destinés au charronnage.

DUBOISÉ. — Pour ses sucres cuits à basse température à l'air libre.

Vᵉ DES ÉTANGS. — Pour sa collection de fécules, conserves et autres produits.

FRAPPIER (Alphonse). — Pour son café décortiqué suivant un procédé mécanique dont il est l'inventeur.

MM. FERRÉOL-LEPERVANCHE. — Pour ses vanilles.
GRELOT. — Pour sa fabrication de savons.
GUY DE FERRIÈRES. — Pour ses sucres.
HIBBON et CHOPPY. — Pour leur sucre claircé et autres.
HUBERT-DELISLE. — Pour ses muscades et macis.
Mme LOSSANDIERE. — Pour son café moka.
MM. Louis ÉLIE. — Pour son rhum.
MAILLARD, auteur du plan en relief de cette île. — Pour l'ensemble de ses produits en textiles, bois, minéraux.
A LA MAIRIE DE SAINT-PAUL. — Pour les matières médicinales et autres produits de la Réunion que M. Mutel, adjoint au maire de Saint-Paul, a fournis à la collection formée par le commissaire du Gouvernement, M. Imhaus.
PATU DE ROSEMONT. — Pour ses vanilles.
Mme veuve SICRÉ. — Pour l'ensemble de ses produits, sucre, fécule, cacao, muscades, girofle.
MM. THOMY-LORY. — Pour ses sucres à gros grains.
VALENTIN et MORANGE. — Pour leur fabrication de tabac à priser et de cigares.
Benjamin VERGOZ. — Pour ses sucres.
VINCHANT. — Pour collection d'huiles, entre autres celles de citronnelle, bancoule, semences de chardons, etc., etc.

MARTINIQUE.

MM. CURTAN et BROQUA. — Pour leur collection de conserves d'ananas et l'ensemble de leurs importations de produits de la Martinique.
DANGLEBERNES. — Pour ses sucres cuits à feu nu.
DANTY. — Pour son rhum.
GUITTEAUX-CHARLETON. — Pour son café.
LAPORTERIE. — Utilisation de l'alcool de la canne à sucre pour la confection des liqueurs.
PARIS-DESJORDON. — Pour son tafia.
ROL. — Pour ses cacaos.
ROUSSEAU. — Pour son tafia.

GUADELOUPE.

MM. BONNET. — Pour son sucre claircé et autres.
CASTAING. — Pour son sucre claircé et autres.
CHAULET. — Pour ses tabacs en feuilles.
DAVER. — Pour ses sucs de citron et ses cochenilles.
DESBONNES. — Pour ses muscades et macis.
l'abbé GRANGER, à la Désirade. — Pour ses cotons longue soie.
LEDENTU. — Pour son café.
MAHUZIÉ. — Pour son rhum.

MM. MERCIER. — Pour l'ensemble de ses lots et principalement ses cacaos, tabacs, vanille, girofles.

MICHAUX. — Pour son café.

THIONVILLE, à la Désirade. — Pour ses cotons longue soie.

GUYANNE.

MM. DAUBRIAC. — Pour la demi-bixine provenant de ses cultures de rocou.

DUMONTEL. — Pour ses essais et recherches relatifs à la bixine provenant du rocou.

GOUDIN. — Pour ses girofles.

MÉLINON. — Pour l'ensemble de ses produits et la part qu'il prend à la découverte et à l'exploitation des richesses de la Guyane.

MICHELY. — Pour ses cocons de ver à soie.

LES SOEURS DE LA MANA. — Pour leur rhum.

SÉNÉGAL.

M. CORREZ, à St-Louis. — Pour ses essais de fabrication de l'indigo au Sénégal.

MAYOTTE ET NOSSI-BÉ.

M. JEANKEUR, à Nossi-Bé. — Pour son café.

LA SOCIÉTÉ DES COMORES, à Mayotte. — Pour son sucre.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

MM. PANCHER. — Pour ses herbiers de plantes de cette colonie.

VIEILLARD. — Pour ses herbiers de plantes de cette colonie.

MÉDAILLES DE BRONZE.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. Féry ANDRÉ. — Pour son rhum.

BARBE et RÉTOUT. — Pour leurs sucres.

CHATEAUVIEUX. — Pour bois de diverses essences et cafés.

DESAIFFRE. — Pour sa collection de bois de diverses essences.

Henri DIORX. — Pour sa collection de bois de diverses essences.

DUCASSE. — Pour ses cigares,

GAUTIER dit GUÉGAINE. — Pour ses miels et cires.

GÉRINGER. — Pour ses liqueurs,

HOAREAU. — Pour ses tabacs.

JAILLET. — Pour son beurre de cacao

JALLOT. — Pour son café.

Ed. LACAUSSADE. — Pour ses tabacs.

LAGOURGUE. — Pour ses sucres produits à feu nu.

MM. LANGLOIS. — Pour ses tabacs.
DE LANUX. — Pour ses graines alimentaires.
MANLIUS. — Pour ses cacaos.
PERICHON DE SAINTE-MARIE. — Pour ses conserves et fécules.
Alexis PIERRE. — Pour ses graines alimentaires.
Réné POUGET. — Pour bois de diverses essences.
Mlle Céleste Marie RIVIÈRE. — pour ses chapeaux de latanier.
MM. Charles ROBIN. — Pour ses sucres.
ROUMAN. — Pour ses huiles de bancoul et de pignons d'Inde.
ROUSSEL. — Pour ses miels et cires.
THIÉBAULT. — Pour ses graines alimentaires.
TOULORGE. — Pour son huile de pignons d'Inde.
TRÉHOUART. — Pour son café.
Valmyre RIQUEBOURG. — Pour ses sucres.
DE VILLÈLE. — Pour ses cafés.
WETLEY. — Pour ses sucres.

MARTINIQUE.

MM. DECASSE. — Pour ses sucres.
DUCHASTEL. — Pour ses sucres.
FOUCHÉ. — Pour son tafia.
Calixte GÉRODIAS. — Pour ses cafés.
GUAY. — Pour ses jus de citrons.
JARNOT. — Pour ses cacaos.
JUNG. — Pour son tafia.
MORIN. — Pour ses sucres.
Michel PRÉVILLE. — Pour ses cacaos.
THÉBAULT. — Pour son tafia.
Clerc VALLÉE. — Pour son sucre brut.

GUADELOUPE.

MM. BOGHAERS. — Pour ses liqueurs.
BONNEVILLE. — Pour son coton.
CLAYSSEN. — Pour ses miels.
Noé COQUELIN. — Pour ses épices.
Daniel FRENCH, (Saint-Martin). — Pour ses matières oléagineuses.
MÉRY D'ARCY, (St-Martin). — Pour ses farines et fécules.
MOREL. — Pour ses vanillons.
PÉRIOLLAT. — Pour son cacao.
PIC. — Pour son cacao.
SAINTE-CROIX-DE-MARSAN. — Pour ses tabacs.

GUYANE.

MM. JANHOLTZ. — Pour son coton ordinaire.
HERTEL. — Pour son coton.
l'abbé PUCH. — Pour son rhum.
VIRGILE. — Pour son rocou ordinaire.

MAYOTTE.

M. THOMAS. — Pour ses sucres.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

L'ADMINISTRATION DE LA RÉUNION. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

MM. DESPREZ, à la Réunion. — Pour ses cotons.
LA KERMANCE, à la Réunion.—Pour préparation de peaux.

L'ADMINISTRATION DE LA MARTINIQUE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

MM. SAMBUCY, à la Martinique. — Pour son tafia et son huile de coco.
Louis DE THORÉ, à la Martinique. — Pour ses eaux-de-vie et ses cotons. (Ces produits sont arrivés après le classement du jury et n'ont pu concourir.)

L'ADMINISTRATION DE LA GUADELOUPE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

M. LESAGE, à la Guadeloupe. — Pour ses cotons.

L'ADMINISTRATION DE LA GUYANE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

L'ADMINISTRATION DE L'INDE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

LE COMITÉ LOCAL DE PONDICHÉRY. — Pour l'ensemble des produits qu'il a envoyés.

L'ADMINISTRATION DU GABON. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

L'ADMINISTRATION DE TAITI. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

L'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — Pour l'ensemble des produits qu'elle a envoyés.

MENTIONS HONORABLES.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. ANICET-ORRÉ. — Pour ses sucres.
FERRAUD. — Pour son cardamonce.
DE GUIGNÉ. — Pour son rhum.
Joseph LELIÈVRE. — Pour ses sucres.

LEVAVASSEUR. — Pour sa fécule de mangue.
Charles ROBIN. — Pour ses sucres.
TOURRIS. — Pour ses cotons.
VIRELIZIER. — Pour ses huiles de bancoul, de pignons d'Inde.

MARTINIQUE.

Mlle ARNOUX. — Pour ses fruits en cire.
MM. GUIOLLET et QUENESSON. — Pour leur rhum.
LACOUR. — Pour ses sucres bruts.
LANTIBOIS. — Pour ses sucres bruts.
MORIN. — Pour ses liqueurs.

GUADELOUPE.

PEU-DUVALLON. — Pour ses sucres.
RABOUTET-MILIUS. — Pour ses bois.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

L'ORDONNATEUR DE CHANDERNAGOR. — Pour les produits qu'il a exposés.

HORS SECTION.

ALGÉRIE.

MÉDAILLES D'OR.

MM. BEN-SADOUN, à Paris. — Pour l'ensemble de son exposition comme fabricant importateur et imitateur de produits divers algériens.

BERTRAND et Ce, à Lyon. — Pour leur collection de farines, fécules et pâtes alimentaires obtenues avec les blés durs d'Afrique.

DAVIN, à Paris. — Pour la préparation du poil de chameau comme matière première des draps, et pour la fabrication des tissus légers de la même substance.

LAURENT et DEGOUSÉE, à Paris. — Pour la collection et le classement des roches traversées par leurs sondages artésiens dans le sud de la province de Constantine, et pour les services rendus par ce genre de travaux à l'agriculture saharienne.

MARÉCHAL, fabricant de meubles, à Paris. — Pour ses bois de thuya soit en loupes, soit en articles d'ébénisterie, et son concours de longue date à l'importation de ce bois en France.

PALLU et Ce, à Paris. — Pour leurs collections d'albâtre calcaire antique (onyx algérien du commerce) par eux exploité dans la province d'Oran.

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. BROCARD, à Paris. — Pour utilisation de l'alcool d'arbouses et autres plantes aromatiques de l'Algérie.

DAILLE, à Paris. — Pour importation et mise en œuvre de bois de thuya.

JOUBY et GUIBERT, à Paris. — Pour importation et mise en œuvre de bois de thuya.

A. NOIROT, Directeur de l'*Algérie agricole*. — Pour son concours depuis plusieurs années à l'organisation des Concours algériens.

THÉLOU, à Paris. — Pour son importation de primeurs algériennes.

MÉDAILLES DE BRONZE.

MM. MERCIER, à Paris. — Pour ses bois thuya ouvrés.

ROUGÉ, à Paris. — Pour ses cannes en bois algérien.

RAPPEL DE MÉDAILLE DE BRONZE.

BROCARD, à Paris. — Pour sa liqueur d'Oued-Allah exposée sous le n° 1250.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

MM. LEFÉBURE, à Paris et à Bruxelles. — Pour son nouveau procédé de teillage et de rouissage rapide à chaud.

PLUCHART, à Paris. — Pour ses poudres et préparations diverses de caroubes algériennes.

MENTION HONORABLE.

DOLISIE, à Neuilly. — Pour ses marbres de Filfila.

COLONIES.

GRANDE MÉDAILLE D'OR.

RÉGIS, négociant à Marseille. — Pour l'ensemble des lots et l'impulsion qu'il a donnée au commerce français sur la côte occidentale d'Afrique.

MÉDAILLE D'OR.

RIOLLET, marchand de bois et fabricant de meubles, à Paris. — Pour l'importation et la mise en œuvre des bois de la Guyane française.

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. Luc APT, à Paris. — Pour l'importation et la mise en œuvre des pailles de pia (tacca *pinnatifida*), provenant de Taïti.

PROM et MOREL, à Bordeaux. — Pour leur importation de café de Rio-Nunez.

SERRES et LEVERD, à Paris. — Pour l'importation et la première mise en œuvre de la séve de Balata, gomme tenant à la fois du caoutchouc et de la gutta-percha, extraite d'un arbre de la Guyane.

THÉBAULT-NOLLET, à Paris. — Pour sa collection de conserves d'ananas et l'ensemble de ses importations de produits de la Martinique.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

MM. DELEBART, de Lille. — Pour cotons de la Guadeloupe filés.

JEANNISSON fils, de Tarare. — Pour tissus de coton de la Guadeloupe.

CHRONIQUE DU MOIS.

Au moment où nous terminions notre dernière chronique, le Corps législatif votait à l'unanimité la loi sur les chemins de fer algériens. Cette nouvelle a été transmise par le télégraphe immédiatement en Algérie qui l'a accueillie avec un enthousiasme impossible à décrire et fêtée par des illuminations et des réjouissances publiques; et elle a eu raison, car c'est sa délivrance et sa prospérité future que le Corps législatif venait de voter. Ce n'est pas nous qui depuis 1853, demandons des voies ferrées pour notre colonie, qui voudrions verser l'eau froide sur cet enthousiasme, en reproduisant ce qu'un écrivain financier des plus compétent avançait, il y a huit jours; c'est-à-dire que si les chemins algériens ont été votés à l'unanimité, ils n'ont pas trouvé encore un concessionnaire et ne paraissent pas devoir en trouver de sitôt.

Au contraire, si nous sommes bien informé, et nous croyons l'être parfaitement, une compagnie très-sérieuse composée de hautes notabilités financières et d'hommes les plus honorables, se met sur les rang et nous espérons vivement qu'elle obtiendra la concession.

Cependant si cette compagnie échouait, si, la loi qui vient d'être votée restait lettre-morte, faute de trouver une compagnie présentant des garanties sérieuses, magré toute la répulsion que nous avons de voir l État se charger d'exécuter des travaux ou d'exploiter des chemins, nous partagerions l'opinion de M. F. Ducuing et nous dirions avec lui :

« L'éxécution la plus prompte des voies ferrées importe essentiellement au salut de l'Algérie. Et si l'État ne trouve pas de concessionnaire aux conditions posées par la loi, il lui importe de prendre les travaux à sa charge et de les adjuger à forfait.

« Si l'Algérie possédait seulement les 186 kilomètres de voies ferrées qu'on vient de décréter, elle mettrait la France à l'abri de toutes les insuffisances de récolte qui pourraient se présenter à l'avenir. »

Meurent les colonies plutôt qu'un principe, soutiennent quelques écrivains. Pour nous, nous l'avouons franchement, nous ferions bon marché d'un principe, s'il devait sauver cette terre africaine qui est pour nous une seconde patrie.

Notre rédacteur en chef rend compte plus haut du concours général d'agriculture qui vient d'avoir lieu à Paris; l'Algérie y était représentée; et elle a obtenu un brillant succès; cependant que d'abstentions de la part des colons; bétail et chevaux étaient

tristement représentés ; l'Algérie qui possède la plus merveilleuse race chevaline du monde, n'avait envoyé que cinq ou six chevaux plus que médiocres ; elle a d'innombrables troupeaux de moutons parmi lesquels on trouve des animaux remarquables, et elle n'avait envoyé au concours que trois moutons à grosse queue, c'est-à-dire choisis parmi les moins beaux ; sa race bovine est excellente, quoique de petite taille, elle est fine, précoce, dure au travail, supportant admirablement les variations de la température, sobre par excellence et elle n'était représentée que par trois ou quatre individus, assez bien choisis, il est vrai, mais parmi les plus petits.

C'est avec regret que nous avons à constater cette abstention de la part des colons qui ne devraient laisser échapper aucune occasion de montrer à la France toutes les richesses que renferme l'Algérie, toutes les ressources que la Métropole peut en retirer.

Malgré cette abstention, l'Algérie a encore brillé parmi nos provinces les plus riches, et nous constatons avec bonheur que, pour la première fois, les 158 récompenses qu'elle a obtenues ont été confondues avec celles de la France ; c'est un premier pas vers l'annexion. Nous souhaitons vivement qu'on fasse promptement le dernier. Le 14 juin dernier, jour anniversaire du débarquement des Français à Sidi-Ferruch, l'Algérie fêtait en même temps l'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France ; cette fête a été brillante ! Qu'elle sera plus belle encore, celle que l'Algérie donnera pour célébrer son annexion à la France ! Ce jour elle l'attend, depuis qu'à Bordeaux, Napoléon III, alors encore le prince Louis-Napoléon, disait : « Nous « avons en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la « France. »

— Dans sa séance du 25 juin, le Corps législatif a discuté le projet de loi tendant à affecter à de grands travaux d'utilité générale les fonds restant libres sur l'emprunt de cinq cent millions contracté pour la guerre d'Italie.

Ce projet, destiné dans la pensée de l'Empereur à donner un nouvel et puissant essor aux divers éléments de notre prospérité nationale, détermine la part de chaque département dans le premier tiers des 150 millions à employer.

Le Ministère de l'Algérie et des Colonies était inscrit dans cette répartition pour 5,400,000 francs. Les crédits ont été adoptés par la commission de la manière suivante :

ALGÉRIE.

Port d'Alger	300,000 fr.
Port d'Oran	800,000
Port de Philippeville	800,000
Routes de Stora à Biskra, d'Alger à Laghouat et d'Oran à Tlemcen. ensemble	500,000

Route d'Alger à Constantine par Sétif.	1,000,000 fr.
Reconstruction du pont d'El-Kantara sur le Rummel à Constantine	400,000
Phares	200,000
Douane et lycée d'Alger.	400,000
Dessèchements	500,000

COLONIES.

Construction d'un bassin de raboub à Port-de-France (Martinique)	290,000

Le travail entier est évalué à 2 millions; il sera exécuté aux frais de la colonie moyennant une subvention de 1 million fournie par l'État.

Rade de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); travaux de curage.	85,000 fr.
Phare de la Caravelle (Martinique)	25,000

Le projet de loi présenté au corps législatif a été voté à la majorité de 239 suffrages contre 7, sur 246 votants.

Je m'aperçois que j'ai déjà dépassé l'espace qui m'est accordé et que je ne suis qu'à moitié de mes nouvelles; je suis bavard aujourd'hui, mais que voulez-vous, je n'ai pas toujours à enregistrer d'heureuses nouvelles, et j'en ai profité.

Force m'est donc de me résumer à présent.

Les nouvelles de la récolte sont bonnes pour les provinces d'Alger et de Constantine, moins satisfaisantes pour la province d'Oran, où les céréales ont eu à souffrir de la chaleur dans les portions qui n'avaient pas reçu assez d'eau.

Un concours agricole de moissonneuses a eu lieu à la Maison-Carrée, près d'Alger. La moissonneuse *Dray* a eu le premier prix, la *Mac Cormick* le second. L'Algérie, autant et plus que la France, a besoin de bonnes machines pour remplacer le travail de l'homme dans les travaux de moisson et de fenaison; une maison de Paris se propose, au moment du concours général des trois provinces, d'envoyer quelques échantillons des meilleurs instruments primés au concours de Paris. Si ce projet est mis à exécution, nous nous proposons d'aller suivre les expériences qui seront faites et d'en rendre compte. En attendant, dans le prochain numéro, nous donnerons quelques détails sur la faucheuse Wood, importée en France par le *Crédit départemental*, Claudon et Ce, faucheuse qui a obtenu le premier prix au concours, et qui est appelée à rendre d'immenses services en Algérie. Nous en donnerons un dessin dans le même numéro.

Nous lisons dans un journal :

« On assure que l'Empereur et l'Impératrice visiteront les nouveaux départements après les fêtes du 15 août. On ajoute même qu'ils se rendraient de Nice en Algérie. »

Nous espérons que cette nouvelle se confirmera; l'Algérie sera sauvée, du jour où elle sera connue. Émile CARDON.

La Porte du Couchant

ou

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRIAINES.

V

De la prise de Djidda par Bologguin au triomphe de Youcef-Ben-Tachfin, chef des Almoravides, il s'est écoulé quatre-vingt-huit ans, mêlés de troubles, de succès et de revers, de joies et de douleurs. C'est à cette époque, vers l'année 453-1061, qu'on voit se lever, au delà de l'Atlas, dans les steppes de l'ancienne Gétulie, un homme, un Berbère, un Sanhadjien, qui va reconstituer la puissance musulmane en Espagne comme en Afrique, et se tailler un empire colossal sur les deux continents.

Ce génie créateur, c'est Youcef-Ben-Tachfin, le héros futur de la grande tribu des Lamtounes au *litham*, au *voile noir*, comme les Touaregs. Il était fils d'un simple potier de terre, qui colportait de tribus en tribus ses pauvres vases d'argile, accompagné de sa femme, qui portait sur son dos cet enfant à si hautes destinées. C'est comme lieutenant d'Abou-Bekr-Ben-Omar qu'il entreprit sa tâche gigantesque; aussi, plus de quatre-vingt mille cavaliers accourent à sa voix; le torrent envahit les provinces de Fès et de Djidda; et c'est dans la capitale de ce dernier pays qu'il donne RENDEZ-VOUS à tous les mécontents, à tous les ambitieux, à tous les révoltés, à tous les déserteurs; enfin, c'est de là qu'il va étendre ses conquêtes des rives de l'Océan aux portes de Tunis! Alors son ancien maître, refoulé dans le désert, stupéfait et atterré, jaloux de tant de succès, épiant l'occasion de se venger, et curieux enfin d'en juger par ses yeux, quitte les steppes du Sahara et vient en personne trouver son lieutenant, devenu souverain. A sa rencontre, l'orgueilleux et rusé Ben-Tachfin lui manifeste la plus ironique déférence; il descend vite de

cheval, déroule à terre son bernous en guise de tapis, et oblige ainsi son ancien maître à s'incliner devant lui, en s'asseyant à ses pieds.

Ainsi jouissait de son triomphe Youcef-Ben-Tachfin, qui avait changé le nom de Djidda, et l'avait appelée *Tlemcen*, le *Rendez-Vous*, comme je l'ai indiqué plus haut. Leur entrevue se passa dans un bois qui prit le nom de *Zenboudj-el-Bernous*, le bois du Bernous, *zenboudj*, signifiant un bosquet d'oliviers sauvages.

Voici comment M. Brosselard parle de ses bienfaits envers Tlemcen :

« La ville naissante prend corps et pousse avec vigueur, sa population s'accroît, ses relations s'étendent, son commerce se fonde, elle est dotée de grands monuments, elle se met à l'abri par des remparts solides, contre les coups de main aventureux, elle accueille les étrangers, même les chrétiens, à qui elle laisse la liberté de leur culte. »

Youcef vécut cent ans arabiques, et M. Walsin-Esterhazy en raconte cette légende :

« Le souvenir de cet homme, de ses conquêtes et de sa gloire, est encore vivant au milieu des peuplades de l'Afrique. Il est l'Haroun-er-Rachid des populations du couchant, et, lorsqu'à la veillée, sous la tente des Arabes, comme sous les nouaïls des Kabyles, vous entendez les refrains monotones du *Zendani* (1), c'est Youcef, ce sont les fabuleux exploits du conquérant qu'ils célèbrent dans leurs chants. »

Franchissons maintenant d'un seul pas une période de cent quatre-vingt-sept ans, et arrivons à 1248, aux triomphes de Yar''Moracen, qui fut contemporain de Louis IX et de la 7e croisade; car, dans ces rapides esquisses, je ne puis même pas citer un fait sur mille ou un homme sur cent.

Les successeurs de Tachfin dégénèrent successivement; l'empire devient la proie des Almohades, des Haffsites, des Mérinites et autres guerroyeurs, qui s'en partagent et s'en arrachent tour à tour les lambeaux.

C'est au milieu de cette désolation qu'apparaît Yar''Moracen-Ben-Zïan, qui va fonder la dynastie des Abd-El-Ouadites. Pour donner une idée de ce grand homme et de

(1) *Zendani*, air, mode, rythme en vogue pour chanter les exploits des héros.



ses bienfaits, je ne puis mieux faire que de citer ici un magnifique passage de M. Brosselard, qui les a si richement peints dans la *Revue Africaine :*

« En 646 de l'hégire (de J.-C. 1248), une révolution considérable s'accomplit dans les destinées de Tlemcen. De ville déjà florissante, Tlemcen devient à son tour siége d'un gouvernement, et capitale d'un royaume particulier. Le Berber Yar''Moracen-ben-Zian, émir de la tribu des Abd-El-Ouad, génie hardi et entreprenant, homme de guerre, aventureux et rusé politique, est l'auteur de cette révolution. Tlemcen atteint alors son plus haut degré de prospérité! Au dire des historiens les plus dignes de foi, sa population est de vingt-cinq mille familles, ou environ 125,000 âmes. Elle est décorée de monuments publics importants, soixante mosquées, cinq colléges ou medersas, des bains, des fontaines, des caravansérails; elle a une triple enceinte de remparts crénelés et des portes monumentales. Un nombre infini de casernes et de vastes réservoirs d'irrigation, donnent la vie à quatorze mille jardins, qui l'entourent d'une ceinture luxuriante de verdure. Cent moulins échelonnés sur la rivière Saf-saf, attestent l'industrieuse activité de ses habitants. Elle tisse des étoffes de laine, de soie, de brocard d'or et d'argent; ses cuirs ouvragés rivalisent avec ceux de Fês et de Cordoue; elle est le principal marché des tribus Sahariennes et du Maghreb; on y apporte la poudre d'or et tous les produits riches et précieux du Soudan. Elle conclut des traités avec Gênes, Venise, Marseille, Barcelonne. Hospitalière aux marchands chrétiens, elle leur ouvre ses portes, leur permet de bâtir un vaste caravansérail, *(El-K'saria)* petite ville dans la grande, où ils résident avec un consul, chargé seul d'administrer leurs affaires, et où ils pratiquent l'exercice de leur culte en toute liberté. »

Mais, cette prospérité fut troublée enfin par les attaques des Emirs de Fês et de Maroc. Une des plus grandes luttes commença en 698-1299, c'est-à-dire cinquante et un ans après et sous le règne du zianite Othman, fils aîné de Yar''Moracen. Alors, un ennemi puissant et acharné vint assiéger Tlemcen, avec toutes les horreurs de la guerre; c'était Yacoub-Ben-Youcef, le mérinite! Ici, je ne puis que signaler ce fait, sans entrer dans les détails qui présentent cependant le plus vif intérêt et les péripéties les plus étonnantes, car le siége dura sept ans; l'ennemi se

construisit pour camp une ville, qu'il nomma Mansoura, et l'histoire nous apprend que la guerre et la famine moissonnèrent, dans Tlemcen, près de cent vingt mille personnes; ce qui révèle un chiffre énorme de combattants mêlés à la population. Peu de temps après Mansoura fut rasée.

Ces quelques lignes donneront peut-être une idée de ce drame effroyable, qui n'a pas encore eu d'historien complet.

V

Youcef ben Tachfin prend Djidda, qu'il nomme Tlemcen, le rendez-vous. — Elle devient vassale du Maroc. — Elle se prépare à la révolte. — Yar''Mouracen. — Insurrection et triomphe d'où naît le royaume de Tlemcen. — Tunis, Maroc, Fez et Bougie l'attaquent ensemble ou à tour de rôle. — Règne des Beni-Zian. — Le sultan noir assiége Tlemcen. — Blocus de sept ans et construction d'un camp, qui, sous le nom de Mansourah, devient une ville à côté de Tlemcen. — Défaite et fuite du sultan noir. — Ruine de Mansourah.

Guerre! Youssef-ben-Tachfin, chef des Almoravides,
Vers Djidda conduisit ses phalanges avides,
En foule y réunit soldats et marabouts
Et, vainqueur, la nomma Tlemcen **le rendez-vous**,
De la langue Chellah vocable âpre et superbe;
Mais le fer et la flamme y gravèrent ce verbe.

Tributaire, vassale, esclave du Maroc,
Toujours prête à braver l'effort d'un nouveau choc,
Et, sans cesse passant de l'amour à la haine,
De la gloire aux revers, du pouvoir à la chaine,
La fille de Djidda, la nouvelle Tlemcen,
Attendit le secours de Yar''Mouracen
Et, prompte à transformer ses chaînes en couleuvres,
Des siècles fit monter les œuvres sur les œuvres,
Puis, le glaive à la main, le feu dans le regard,
Un jour, de la révolte arbora l'étendard.
Ah! vengeance et triomphe! et Tlemcen est royaume!
Dans son cercle il enferme Oran, Arzew, Nédrome,
Djidjeli, Mazagran, l'humble Mers-el-Kébir,
Et puis Mostaganem, **la ville du plaisir**.
Alors puissance, éclat, richesses fabuleuses,
Silos, palais, trésors, et cités populeuses!
Mais guerre, guerre encor! les sultans de Tunis,
De Maroc et de Fez, épars ou réunis,
Ont juré de Tlemcen la prise ou la ruine:
Guerre au roi, pour passer à travers sa poitrine!

Du joug Almoravide ou des Béni Mérin
Au pouvoir de Tunis ou des El Mohadin
Elle va tour-à-tour soumise et révoltée,
Mais renaissant toujours ainsi que Prométhée;
Donnant ou recevant l'Acoubet ou l'Aman,
Elle se range encor sous les Beni-Zïan!
La cité comme l'homme est sujette à l'envie
Et comme lui souvent ose y jouer sa vie.

Et ses rois tour-à-tour tombent au premier rang
Et la couronne ainsi surnage dans le sang!
L'ogre Yacoub accourt! il cerne ton enceinte:
Ah! défends tes foyers, prêche la guerre sainte!
Le Monarque de Fez attaque tes remparts;
Ce n'est plus que soldats, assauts de toutes parts!
Tu résistes, Tlemcen! Mais voici qu'à tes portes
L'ennemi fait construire un camp par ses cohortes.
Audace de Titan! Des murs, des forts, des tours,
Une cité puissante aux immenses contours,
Rectangle où neuf cents pas mesurent son enceinte,
Où l'orgueil du sultan a gravé son empreinte!
Oui, **la victorieuse**, un fier nom, **Mansourah!**
C'est ainsi qu'il l'appelle au milieu des hourrah.

Et sept ans face à face, il te livre bataille,
Et sept ans Mansourah se mesure à ta taille,
Sept ans aux grands soleils ou dans les soirs obscurs,
Vous avez tour à tour escaladé ces murs.
Des deux camps les défis et les chants se confondent;
Des tremblants Muezzin les appels se répondent,
O prière maudite, ô l'horrible concert,
Dont le bruit fit sept ans frissonner le désert!

Enfin, sultan de Fez, la victoire t'échappe!
Ton fils rouge de sang va d'étape en étape,
Par les chemins de Fez, traîner ton déshonneur
Et le meurtre après lui comme un noir moissonneur!
Vain espoir de retour! Sang pour sang! le sort change!
Tlemcen, en un seul jour la fortune te venge!

A bas de Mansourah les portes et les tours!
A bas l'antre du tigre et l'aire des vautours!
Le glaive, la massue et la pique et la hache,
La flèche et l'incendie accomplissent leur tâche!
Il ne reste plus rien, plus rien que les remparts,
Des ruines, des os, gisants de toutes parts,
Puis un champ, un désert, l'horrible solitude,
Le néant où grondait hier la multitude!

VI

Le **Méchouar**, citadelle et trésorerie des rois de Tlemcen. — Ses richesses. — Dissensions dans la famille royale. — **Meçaoud Bouzian** et **Bouhamou**. — **Bouzian** au cachot. — **Bouhamou** appelle l'Espagne à son secours. — Les Espagnols débarquent et s'emparent d'Oran. — Le peuple de Tlemcen accuse de trahison **Bouhamou** qui a fait appel à l'Espagne et alliance avec elle. — **Baba-Aroudj** (**Barberousse** attaque Tlemcen, à peu près d'accord avec les habitants. — Assaut et prise de la ville qui reçoit **Baba-Aroudj** en sauveur. — Point de massacre. — L'armée et le peuple s'embrassent. — **Aroudj** délivre **Bouzian** de son cachot et l'établit roi dans Tlemcen. — **Bouhamou**, le roi déchu, s'enfuit pendant la nuit, gagne Oran et demande asile aux Espagnols.

— Sanctuaire des lois, palais fier et fátal,
Pourquoi résonnes-tu comme un mont de métal ?
Ah ! c'est que dans mes flancs, sous tes pieds, sous ces marches,
Dans un gouffre sans fond, sous de puissantes arches,
Un puits, un barathrum, tout un Océan d'or,
Contiennent de nos rois le monstrueux trésor.
Avec lui, mon Sultan achèterait le monde :
Je suis l'Oued-Deheb, Kef-oum-Teboul, Golconde ;
Sous son poids je ferais ployer le rude Atlas,
Périr à l'épuiser tous les mois cent Smalas !
— Oui, mais ta crypte d'or toujours de sang rougie,
Toujours en proie aux Slahh de Fez et de Bougie,
De Tunis, de Maroc, ainsi qu'à l'Espagnol,
N'est qu'un but tentateur, comme le fruit du vol !
— Qu'importe ! tour à tour mes fiers Sultans jouissent ;
Plus superbes toujours, toujours ils enfouissent ;
Mes entrailles toujours sont dans l'enfantement,
Et le meurtre d'un roi hâte l'avortement.
Je suis le **Méchouar** ! qui ne sait pas ma gloire ?
Et mon nom immortel, dans l'immortelle histoire,
Ne redira-t-il pas a la postérité :
« Le Méchouar jadis t'eût fait la charité ! »
— Vanité ! vanité ! délire, oubli, folie !
De tes rois la famille à l'étranger s'allie :
Une guerre intestine a déchiré ses flancs.
Ton maître fait appel à l'aube, aux mantels blancs.
Il voudrait à son joug t'enchaîner par l'étole,
Mettre en face chez toi, Christ, Allah, noble idole,
Offrir les blancs imans aux rouges cardinaux,
Mêler l'or de ta crypte au fer des arsenaux,
Et, payant gros tribut aux mains d'un archevèque,
Hypothéquer au prêtre un vassal de la Mecque !
De l'usurpation, qui l'a mis au pouvoir,
S'en faire des droits saints pour forcer au devoir,

Changer son vol du Tadj en règne légitime,
Tuer par les cachots son neveu, sa victime,
Bouzian-Messaoud, prisonnier dans tes murs,
Le monarque et l'espoir des révoltés futurs !

Ainsi donc, Bou-Hamou, suzerain de l'Espagne,
Se courbe à ses genoux comme un duc de Cerdagne.
Alphonse de Grenade et le fier Ximenès,
Jérôme Vianelo, Pablo de Joannès,
Diégo de Vera, le comte d'Altamire,
Et Pierre de Navarre, amiral qu'on admire,
Ont fait Oran captive aux mains de l'Espagnol :
Hamou l'usurpateur applaudit à leur vol !

Mais sa famille en deuil et le peuple murmurent ;
Contre lui de Tlemcen les citoyens conjurent ;
Voici Baba-Aroudj, le corsaire Satan,
Le Hharami-el-Bahar, l'écumeur fait Sultan,
Le conquérant d'Alger et le maître des ondes,
Roi du plus vaste empire au milieu des deux mondes,
Le noir Baba-'Aroudj, grand comme sa terreur,
Et qui rendra jaloux Charles-Quint l'empereur !
Ennemi de l'Espagne, ennemi de l'Europe,
Dans sa haine orageuse, il roule et s'enveloppe ;
Et, partout reconnu, le sombre capitan
Pour la terre et pour l'onde est le Léviathan.
Assaut donc à Tlemcen ! Bou-Hamou, sur la brèche !
Pour ton trône et ta tête il faut lancer la flèche !
Quinze cent neuf ! Un siècle et terrible et fatal ?
Un corsaire Sultan, un nom monumental !
Charles-Quint, étendant une main sur l'Afrique,
Broyant par Pizarro cent peuples d'Amérique !
Les deux frères forbans, couronnés de splendeurs,
Foulant beys et pachas aux pieds de leurs grandeurs !
Malheur ! Aroudj s'écrie au nom du saint prophète
Sur le livre d'Allah, par son nom, par sa tête :
« Habitants de Tlemcen, croyants, imans, fidèles,
« Depuis quand les chrétiens souillent vos citadelles ?
« Depuis quand prenez-vous les chiens pour vos seigneurs ?
« Depuis quand les croisés sont-ils vos gouverneurs ?
« Bou-Hamou, votre roi, Bou-Hamou n'est qu'un traître,
« Kafr, il eut pour aïeul de Rome le grand-prêtre !
« L'Espagnol est son frère ; il lui vend vos menbers,
« Les enfants de l'Islam, Arabes et Berbers.
« De Tlemcen ouvrez-moi les portes asservies,
« Je le jure : Respect à vos biens, à vos vies ! »

Et de ses bataillons appuyant son serment,
Il prépare à sa gloire un nouveau monument :
Sous leurs coups furieux Tlemcen bondit et tremble,
Makhzen et Bou-Hamou veulent périr ensemble !
Mais le peuple assiégé, le peuple tout-puissant
Acclame de Aroudj l'armée et le croissant !
Par chaque porte ouverte ils entrent : Grâce ! grâce !
Mais en est-il besoin pour gens de même race ?
Assiégés, assiégeants, Arabes et Berbers,
Etaient-ils ennemis, sans leurs maîtres pervers ?
Liberté, liberté ! Bouzian la victime
Quitte de son cachot le solitaire abîme.
Du turban, du bernous, insignes du pouvoir,
Hochets que du pirate il vient de recevoir,
Brillant fardeau qui broie, oripeaux qui déguisent,
Par qui toujours l'envie et le glaive s'aiguisent,
Il se pare, il se charge, et, fier d'un pareil choix,
Il s'imagine, hélas ! le plus puissant des rois.

En silence et dans l'ombre, humble, seul et sans armes,
Hamou suit ses enfants et ses femmes en larmes,
S'échappe de Tlemcen, sa capitale hier,
Et s'en va dans Oran cacher son front si fier.
Pensiez vous qu'étaient sœurs la couronne et les larmes,
La royauté si haute et la chance des armes ?

Réméon Pescheux.

(*à suivre.*)

Paris. — Imprimerie de H. Carion.

DE LA TRANSFORMATION NÉCESSAIRE

DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

En Succursales de la Banque de France.

Être ou n'être pas, telle est la question.

I

La proposition que nous venons faire n'est pas nouvelle. Déjà une loi du 19 juillet 1845, et, par suite, une ordonnance en date du 16 décembre 1847, avaient autorisé la Banque de France à fonder une succursale à Alger. Suspendue par les événements de février 1848, cette création a fait place plus tard, en vertu de la loi du 4 août 1851, à une institution *similaire*, sinon identique; nous voulons parler de la Banque de l'Algérie.

C'est cette identification que nous venons demander aujourd'hui.

Est-ce à dire que l'institution actuelle n'ait pas répondu aux espérances qu'elle faisait concevoir ?

Nous ne le prétendons pas. « Vous voulez être libres, disait un orateur, apprenez à être justes. » C'est parce que c'est la liberté, ou une plus grande somme de liberté, que nous venons réclamer, que nous serons juste pour l'institution que nous ne prétendons pas anéantir, mais étendre, élargir, accommoder aux circonstances nouvelles, au développement toujours croissant et dans tous les sens, de notre établissement en Afrique. C'est dans les bases mêmes de l'institution, dans le parti qui en a été tiré, dans la manière dont elle a fonctionné et fonctionne encore en présence des changements amenés par la nature variable elle-même des choses, enfin dans le cours progressif des événements, que nous puiserons notre argumentation.

En pareille matière, les chiffres sincèrement et authentiquement établis sont ce qu'il y a de plus probant.

Que trouvons-nous d'abord? un capital de fondation de trois millions pour la Banque-mère et ses succursales, et une fixation à 6 p. 100 du taux de l'escompte. Nous avons les bases de l'édifice, interrogeons maintenant ce qui a été construit là-dessus. Les chiffres suivants, puisés dans les comptes-rendus annuels de la Banque de l'Algérie pour les cinq derniers exercices fourniront la réponse. Voici dans quelles proportions les escomptes de cet établissement ont progressé durant cette période :

Exercice	1852—53,	valeurs escomptées	F.	13,728,668.
—	1853—54,	—	—	18,218,881.
—	1854—55,	—	—	20,491,439.
—	1855—56,	—	—	21,840,707.
—	1856—57,	—	—	32,682,418.

Voyons maintenant quels ont été les encaissements durant cette même période quinquennale :

Exercice	1852—53,	encaissements F.	12,672,264.
—	1853—54,	—	16,595,409.
—	1854—55,	—	26,202,700.
—	1855—56,	—	33,242,797.
—	1856—57,	—	36,707,910.

Assurément, et qui en douterait? il y a progression et nous ne ménagerons pas l'expression : il y a prospérité. Et pourtant, que l'on nous passe cette réminiscence, nous dirons comme Galilée : la terre tourne, en d'autres termes, l'annexion de la Banque de l'Algérie à la Banque de France est nécessaire, indispensable, urgente même.

Nous venons de voir les chiffres des escomptes et des encaissements, voyons maintenant une sorte de revers de la médaille, les effets refusés. A cet égard les comptes-rendus s'arrêtent à l'année 1855 inclusivement, mais les chiffres qu'accusent les exercices précédents suffisent à nous édifier.

Or que trouvons-nous de 1852 à 1855?

3,023	effets	représentant F.	1,564,080.
5,329	—	—	2,920,161.
8,582	—	—	4,472,862.

Si ces refus, qui représentent des sommes *relativement*

considérables, témoignent d'une haute prudence et peut-être excessive, ils trahissent cependant dans l'institution même ou dans son point de vue, sa manière d'opérer, une insuffisance certainement dommageable (cela a-t-il besoin d'être démontré ?) pour l'agriculture, le commerce, l'industrie en général. Car enfin, la somme des refus représente une exclusion, une *excommunication* financière que ne motivaient sans doute pas toujours la nature, le caractère douteux du papier présenté.

Celui qui écrit ces lignes peut l'affirmer.

Rapprochons de ces refus les conséquences qu'ils ont dû avoir, celles qui résultent de la nature même de cette manière d'opérer. Nous disions tout à l'heure qu'ils n'avaient pas toujours pour principe la nature douteuse ou insuffisante du papier présenté. Nous retirons cette expression et nous disons qu'eu égard au chiffre général des affaires durant chaque exercice, le chiffre des refus était peu élevé et prouvait que le commerce avait en général présenté des valeurs peu susceptibles d'être rejetées ; qu'il n'établissait pas non plus l'insuffisance du papier commercial.

Quant aux conséquences, elles sautent aux yeux ; et ce serait trahir son devoir que de ne les pas signaler. Elles se trouvent dans le chiffre des affaires arrêtées, devenues impossibles même . le commerce qui connaît bien les usages de la Banque, restreint ses opérations, repousse les affaires, n'exécute que celles dont la réalisation est prompte et facile, enfin renonce forcément à tout ce qui exigerait un crédit considérable ou un terme éloigné.

Voilà donc une masse d'opérations avortées ou même restées à l'état de projet. N'est-ce pas réduire un centre important de population aux proportions d'un village ? Ne sait-on pas d'ailleurs que, sur les affaires courantes immédiatement réalisables, les bénéfices sont à peu près nuls ; que ce qui constitue la source la plus abondante des bénéfices commerciaux, c'est la manipulation, la fabrication, l'exportation, enfin les opérations préparées de loin et de longue haleine ?

Voici des chiffres qui ont leur éloquence : la Banque de France, avec un capital de 200 millions, a porté ses escomptes à 4 milliards et demi par an, soit 22 fois et demi ce capital ; et la Banque d'Algérie, avec un capital de 3 millions, a escompté pour 30 millions, soit 10 fois son capital.

Et maintenant, instruisez-vous, vous qui dirigez et administrez cette terre, pourrait-on dire. Si l'on examine le chiffre des importations de notre Colonie (une valeur de 102,861,000 fr., chiffre de 1858, sur léquel 96 millions de produits français); si l'on y ajoute la somme d'affaires traitées entre les diverses places de la côte et de l'intérieur, celles traitées entre négociants de la même place, le mouvement des marchandises en diverses localités, les ventes réciproques du commerce à l'industrie et de l'industrie au commerce, on reconnaîtra que les 30 millions d'affaires escomptés par la Banque sont loin, bien loin, de représenter la somme des affaires négociées par le commerce algérien. Encore n'a-t-on point fait entrer en ligne de compte ces affaires de détail, qui se traitent en quelque sorte de la main à la main, sur les marchés publics, entre commerçants et cultivateurs, et qui ne sauraient influer, du moins directement, sur les opérations d'aucune banque.

Peut-être doit-on voir dans ces entraves opposées au mouvement des affaires la cause de la chute de plusieurs grandes maisons qui avaient jeté quelque éclat durant les trente dernières années. C'est peut-être là encore la clef de la situation stagnante où se débat, même au moment présent, le commerce algérien. Et qu'on n'aille pas croire que c'est nous, partisan de l'annexion à la Banque de France, qui découvrons ce malaise que les défenseurs du système opposé pourraient taxer d'exagéré. Ce sont eux mêmes qui en conviennent, seulement ils repoussent le remède proposé.

Pour faire ressortir maintenant l'efficacité, le *sine qua non* de ce remède, que tous les défenseurs, les amis de l'Afrique française appellent de tous leurs vœux, il faut bien enfin remonter à la cause première de cette situation dangereuse dans le présent, plus dangereuse encore dans l'avenir, il faut porter le scalpel, là où est vraiment le siége du mal. *Facta non verba*, des faits et non des paroles, disaient les Anciens. Nous ne ferons point comparaître devant nous d'autres arguments, d'autres autorités.

Les suites d'un semblable état de choses ressortent d'elles-mêmes. Avec lui, nulle de ces institutions utiles qui font naître, raniment, fécondent dans tous les sens les ressources d'un pays : point de comptoirs d'escompte, point de caisses agricoles, point de banques privées. Rien, rien! Tout au plus le commerce et l'industrie en leur état primi-

tif, mais avec cela l'*usure*, sa compagne obligée. De crédit progressif, nulle mention. Il est clair que dans ce système, un million envoyé de France en billets de banque équivaudra à 990,000 fr. Et nous sommes loin de la solution du grand problème contemporain : *la vie à bon marché.*

Telle est la conclusion ; établissons-en les prémisses. Elles sont tout entières dans ces trois termes applicables à la Banque de l'Algérie :

Ses moyens sont limités ;

Ses priviléges sont exclusifs, absorbants ;

Elle exerce sur la condition financière du pays une prépondérance qui la laisse stationnaire, inféconde.

Dans cette situation, on est porté à se demander quelle part l'Algérie pourra prendre à la création des lignes de chemins de fer décrétées par la Métropole, et jusqu'à quel point elle pourra profiter du bénéfice de la récente introduction du Crédit foncier dans la Colonie ; c'est-à-dire que pendant que la mère-patrie laisse tomber ses préventions, qu'elle commence à croire sérieusement à l'existence possible d'une Algérie florissante, qu'elle s'efforce par des institutions toujours plus généreuses, des concessions toujours plus favorables, témoin l'abaissement graduel, sinon rapide des tarifs douaniers, d'opérer une assimilation qui deviendra un jour, nous l'espérons bien, définitive, une institution, et la plus influente peut-être, puisque l'argent est toujours ce nerf vital dont parlait le roi Frédéric, une institution reste debout après avoir rendu il est vrai des services, mais désormais au-dessous de sa mission et capable à elle seule d'enchaîner, de paralyser le prospère avenir que nous osons à peine entrevoir.

Encore une fois, les chiffres et les faits seront nos preuves.

On a demandé la complète *émancipation* de la Banque de l'Algérie. Que pouvait-on entendre par là ? Il ne saurait être question d'*émancipation* quand il s'agit d'un monopole, même parfaitement légal. Il est clair que les institutions privilégiées doivent nécessairement et continuellement rester sous la surveillance et dans la main de l'Etat. Et cela se comprend : privilégiées qu'elles sont, dans l'intérêt public si vous voulez, mais privilégiées, il faut bien qu'il y ait un préservatif, une garantie contre leurs abus de pouvoir. Il ne saurait donc être question ici d'*émancipation ;* d'extension, à la bonne heure ! Qu'il s'agisse de la Banque de

France ou de la Banque de l'Algérie, ces mots d'émancipation, d'indépendance ne sauraient être de mise.

Que la Banque de l'Algérie ait un esprit, un caractère local nous l'accordons, mais qu'elle soit indépendante, autonome dans la véritable acception du mot, c'est ce que nous nions. Cela est si vrai, qu'aucune des mesures exceptionnelles que les circonstances peuvent provoquer, commander, ne sauraient être mises en pratique sans l'assentiment du ministre dans le département duquel elle se trouve placée. Il ne faut donc plus faire sonner ici ces grands mots de décentralisation, d'initiative individuelle qui n'ont rien à voir dans la question.

Cette question la voici : Dans l'état présent des choses, au point de développement atteint par la colonie, laquelle des deux banques, celle de France ou de l'Algérie doit être préférée, en vue de la prospérité du pays et de l'extension de son crédit commercial? Tout est là : c'est là la question, comme eût dit Shakspeare, et peut-être verra-t-on bientôt que c'est l'*être* ou n'*être pas* de l'Algérie. Sans nous livrer à des discussions par trop théoriques qui, par cela même, ne prouveraient pas assez, qu'il nous soit permis pourtant de rappeler rapidement quelques principes incontestables en matière de banque, on y trouvera peut-être les éléments de la solution cherchée et de la conviction que nous voudrions faire passer dans tous les esprits.

II

Le capital de création des banques ne pouvant être considéré que comme un cautionnement, une garantie pour les porteurs de billets fiduciaires, et aussi comme un moyen de parer aux événements imprévus, aux crises commerciales, on est porté à se demander avec quoi les banques opèrent. Nous répondrons que c'est :

1° Avec les fonds provisoirement sans emploi qui, déposés dans leurs caisses, à titre de comptes-courants sans porter intérêt, y séjournent plus ou moins longuement ;

2° Avec cette partie de leurs billets au porteur en circulation permanente et dont le remboursement en espèces, toujours exigible n'est *jamais* exigé.

Au moyen de ce fonds de roulement dont le public fait constamment et gratuitement l'avance, en même temps

qu'elles y trouvent les moyens de rémunération de personnel et d'intérieur, les banques privilégiées escomptent à des taux divers, les valeurs commerciales et distribuent à leurs actionnaires des dividendes supérieurs ou égaux, suivant l'occurrence, au taux moyen du loyer des autres capitaux.

La conséquence naturelle est que les banques ne valent que ce que vaut le milieu dans lequel elles se meuvent.

Une autre conséquence de cette combinaison, c'est que les forces qui impriment leur action au mécanisme des banques ont deux sources différentes, celle du capital fourni par les actionnaires, le fonds social d'abord; puis celle qui résulte de la circulation des billets et des comptes-courants, c'est-à-dire le fonds de roulement alimenté par le public et que nulle charge ne grève.

De là deux intérêts à satisfaire par les banques : *l'Intérêt général* représenté par les valeurs commerciales qui veulent l'escompte et au taux le plus modéré possible, et *l'Intérêt* particulier personnifié dans l'actionnaire qui espère le dividende le plus élevé possible.

Il va de soi que plus le fonds de roulement, c'est-à-dire la force gratuite et productive de bénéfices, sera supérieur à la somme du fonds social, c'est-à-dire à la force onéreuse et absorbante, et plus les intérêts divergents, antagonistes, que nous venons de faire connaître, recevront néanmoins satisfaction.

Il ne s'agit plus que d'appliquer aux constitutions respectives de la Banque de France et de la Banque de l'Algérie, tout en tenant compte de la différence relative, mais immense qui règne entre elles, ces principes fondamentaux.

Il serait hors de propos de remonter ici l'échelle parcourue depuis son institution sous le Consulat, par le capital social de la Banque de France : qu'il suffise de faire observer que le chiffre sur lequel nous raisonnons est de 91,250,000 fr. (1), mettons 100 millions. Etant donné que la moyenne de circulation des billets au porteur a été en 1856 et 1857 d'environ 600 millions de fr., et la moyenne des comptes-courants créditeurs, de plus de 200 millions, dont 125 provenant du commerce et 75 du Trésor, on pourra parfaitement supposer que la moyenne des capitaux

(1) Il a été porté au double depuis, par la loi du 9 juin 1857; mais le rapport à établir reste le même.

fournis par la circulation des billets et les comptes-courants représente un chiffre de 800 millions.

Partant, 800 millions de fonds de roulement, sont à 100 millions de fonds social comme 8 à 1.

Passons à la Banque de l'Algérie : son fonds social, on l'a vu, est de 3 millions de fr. Avant l'établissement de Constantine, la circulation de ses billets au porteur avait pu atteindre pareille somme de 3 millions, depuis elle s'est élevée à 3,800,000 fr. C'est sur ce chiffre qu'elle gravite aujourd'hui, ajoutez 7 à 800,000 fr. de comptes-courants, il en résultera un fonds de roulement de 4 millions 5 à 600,000 fr. et il y aura entre les deux fonds le rapport de 1 à 1 1/2. Si maintenant l'on considère que dans la somme des forces collectives, la Banque de France possède 8 de force gratuite et la Banque de l'Algérie seulement 1 1/2, le jour se fait et l'on voit aussitôt, s'il est permis comme disait jadis le poëte et comme il faut bien le faire ici. de comparer les petites choses aux grandes, et l'on voit laquelle des deux offre une plus grande élasticité de crédit, laquelle est douée de la plus énergique aptitude pour répondre au but de son institution, c'est-à dire de procurer au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, à tout ce qui constitue la vitalité d'un pays, les plus grandes facilités possibles à un taux en rapport avec elle.

Dans le cas particulier, ce sont les opérations de la Banque de l'Algérie que nous avons à apprécier à ce point de vue, en la comparant sans cesse avec le grand et national établissement auquel nous croyons qu'il est temps enfin de la rattacher, ou plus exactement de l'incorporer. Tandis que la Banque de France escompte les effets de commerce à 3 0/0 (*décret du* 3 *mars* 1852), ou à 4 (*décret du* 7 *octobre* 1853); — elle pourrait même escompter à 2, — et qu'elle est en état de distribuer à ses actionnaires, des dividendes d'environ 20 0/0 du capital social (1), la Banque de l'Algérie continue d'escompter au taux de 6 0/0 établi par la loi de 1851, et ses actions ne rapportent, intérêts et dividendes cumulés, que 5 à 7 0/0, et encore ne parlons-nous pas ici, cette question viendra plus loin, de certaines autres opérations, telles que le réescompte, permises il est vrai par ses statuts, mais qui, à notre sens, excèdent ses attri-

(1) Lors de la promulgation de la loi du 9 juin 1857, les actions de 1,000 fr. taux d'emission avaient dépassé 4,000 fr.

butions et lui créent des risques dont une institution de ce genre ne devrait même pas faire naître l'occasion.

Le taux ordinaire, normal si l'on veut, de l'escompte de la Banque de l'Algérie est de 6 0/0. Mais il lui est souvent arrivé de prélever jusqu'à 8 et 9 0/0 au moyen d'une commission de 1/8 ou d'une 1/2 pour 0/0 lorsqu'il s'agissait de négocier des effets sur France. Mais tel qu'il est, avec ou sans commission, le taux de l'escompte de ce dernier papier, grève d'une manière sensible, la marchandise exportée, et dès lors le commerce et la production. Et remarquez que la Banque de l'Algérie est dans la nécessité de limiter ces sortes d'escomptes, obligée qu'elle est de conserver une partie de ses ressources pour le papier algérien qui lui est présenté.

Que résulte-t-il de là ? c'est que ce papier sur France, signe représentatif de la marchandise exportée, est envoyé à des intermédiaires dans la métropole, lesquels renvoient en échange des groupes d'argent : autre preuve d'insuffisance de notre banque locale. Supposez la transformée en succursales de la Banque de France, n'est-il pas hors de doute que l'argent nécessaire à ces transactions si actives, à l'époque de l'année où se font les exportations, sera exactement livré au commerce contre le papier représentatif de sa contre-valeur et à un taux qui n'aura rien d'excessif?

Mêmes avantages à l'importation. Le commerce de la métropole réaliserait aux conditions du papier sur Lyon, Marseille, Rouen, etc., le papier sur l'Algérie, convertissable actuellement à 45 jours d'échéance seulement au maximum, et en supportant une perte de place souvent très-élevée. Ces obstacles supprimés, point n'est besoin de dire qu'il s'ensuivrait facilités au profit du consommateur algérien, facilités dans les transactions, réductions sur le prix de la marchandise importée. Ce sont là des conséquences mathématiques.

On a dit que le taux de l'escompte, relativement élevé en Algérie, n'était cependant pas réglementairement invariable; que l'administration de la Banque n'était nullement liée à cet égard par ses statuts ; qu'en conséquence elle avait la faculté de réduire ce taux ; d'accord. Mais le peut-elle? (1) Toute la question est là. Vienne simultanément avec une

(1) Une seule fois elle a usé de ce privilége, mais pour élever le taux à 8 0/0.

augmentation du capital social, une réduction de l'escompte à 4 0/0 par exemple, et l'on verra, nous en avons la conviction, descendre au-dessous du pair les actions de cet établissement financier. Et cependant nous ne sommes peut-être pas loin du jour où les ressources de la Banque de l'Algérie seront insuffisantes. Que fera-t-on alors? On vient de le voir : deux canaux alimentent les banques, le capital social et la circulation du fonds de roulement. Veut-on accroître l'une ou l'autre, il faut pour ainsi dire découvrir l'écluse qui contient chacun d'eux et l'empêche de se porter au dehors.

L'expédient qui s'offre d'abord à la pensée parce qu'il semble le plus naturel, c'est un accroissement de circulation des billets. Cela est-il possible? Si l'on interroge l'état économique du pays, c'est à la négative que l'on aboutit : à l'exception des tabacs, toutes les autres denrées d'exportation, c'est-à-dire celles qui sont la vraie ressource d'une contrée, sont produites par les indigènes seuls. Or, comme toutes les races dont les mœurs et les transactions ont gardé, malgré le cours des siècles, un caractère primitif, les Arabes préfèrent les espèces métalliques au papier, voire même au billet de banque, et si sur des marchés, des Arabes acceptent des billets de banque bien que ceux de la Banque de France perdent, vous les verrez les préférer en désignant la Banque de France sous le nom de Banque du Sultan, tant est grande à leurs yeux notre belle patrie!

Il est probable que cet éloignement pour le signe monétaire de la civilisation ira en s'affaiblissant; mais en matière financière, il faut tenir compte de ce qui est, et surtout des habitudes que le temps seul peut modifier.

En attendant, cet obstacle opposé par les mœurs et les habitudes des indigènes, est de ceux devant lesquels il faut s'arrêter ou hésiter, surtout quand on se meut comme la Banque de l'Algérie, dans un milieu limité. Avons-nous besoin d'ajouter que si l'obstacle que nous venons de signaler est presque vital pour un établissement financier purement local, il n'est qu'accessoire pour cette institution considérable qu'on appelle la Banque de France? Elle est de celles que les mœurs excentriques d'une population n'arrêtent point, parce que, inspirant toute confiance, elle les formerait plutôt.

Ce qu'il faut aux populations, que nous appellerons primitives, ou du moins qui ont d'autres habitudes, d'autres

usages, d'autres mœurs, c'est la foi. Les Arabes commencent à croire à la supériorité guerrière des Français, il faut qu'ils croient aussi à leur supériorité financière.

Ce qui est grand les frappe, et la Banque de France est assez grande pour produire sur eux une impression de ce genre. Jusque-là, avec des moyens limités, des opérations dont la source est restreinte, dans un horizon circonscrit, ils n'auront pas la foi et les choses suivront leur cours habituel. Il ne faut donc pas songer à un accroissement de circulation.

Reste à augmenter le capital social : mais une fois qu'il est établi, et nous venons de le faire, qu'un accroissement de circulation ne correspondra pas à cette augmentation de capital, est-il besoin de démontrer qu'une même somme de bénéfices étant à répartir sur une masse considérable, le dividende déjà médiocre sous le régime actuel fléchira proportionnellement? Le remède n'est donc ni dans l'une ni dans l'autre des mesures proposées.

Emile Robert,
Ancien Président de la Chambre de commerce d'Alger.

(*A suivre.*)

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

HISTORIQUE DE L'EXPOSITION

Considérations générales.

Le jour où, pour la première fois, nous avons visité les salles de l'Exposition permanente des produits de l'Algérie,— il y a de cela plusieurs années déjà, — nous disions à la personne qui nous accompagnait :

—Enfin, comme ce docteur de l'Église à la table de saint Louis, au plus fort de la guerre des anciens et des modernes, l'Administration peut s'écrier : « Je tiens un argument sans « réplique contre les Manichéens! *Conclusum est contra* « *Manichæos!* »

Cette exposition n'est-elle pas un argument sans réplique devant lequel ne pourront résister aucun de ceux qui doutent encore des richesses et des ressources de notre merveilleuse colonie africaine, que tout le monde nous envie, et dont, pour la plupart, nous semblons faire si peu de cas.

En effet, si les longues disputes qui, pendant vingt ans, ont arrêté l'essor de l'Algérie n'ont d'autres causes que l'ignorance, — *causa laboris ignorantia*, comme disait saint Grégoire de Nazianze, — une simple visite à cette exposition doit faire jaillir une grande et vive clarté, qui éclairera cette question si vivement discutée de la conservation et de la colonisation de nos possessions du nord de l'Afrique.

L'agglomération synoptique des produits de l'Algérie est une idée des plus fécondes et des plus heureuses pour l'avenir de cette colonie, elle généralise la connaissance des richesses que renferme ce pays; elle facilite l'étude de ses ressources, et constate le développement et les progrés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Jamais siècle n'a été plus riche en découvertes et en inventions que le dix-neuvième siècle : le temps et l'espace ont disparu devant les chemins de fer et les bateaux à vapeur; les télégraphes électriques luttent de vitesse avec la pensée, et les

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

machines sont venues décupler, centupler les forces humaines; les communications internationales se sont multipliées; l'émulation a partout exercé une influence salutaire: d'un pôle à l'autre il y a échange de produits et d'idées, et les civilisations les plus avancées ont éclairé et instruit les nations restées dans l'ignorance. « Les expositions universelles, dit S. A. I. le prince Napoléon dans son remarquable rapport sur l'exposition de 1855, font partie de ce vaste progrès économique auquel appartiennent les voies ferrées, les télégraphes électriques, la navigation à vapeur, les percements d'isthmes, tous les grands travaux publics, et qui doit amener un accroissement de bien-être moral, c'est-à-dire plus de liberté, en même temps qu'une augmentation de bien-être matériel, c'est-à-dire plus d'aisance au profit du grand nombre. »

La conquête, la conservation de l'Algérie, et en dernier lieu la création d'une Exposition permanente des produits coloniaux, sont autant de faits appartenant au même ordre d'idées. Qu'on nous permette quelques mots en forme de revue rétrospective; ils nous suffiront pour rendre clairement notre pensée et démontrer que tous les progrès qui se sont accomplis depuis soixante ans, se tiennent et forment les anneaux d'une même chaîne.

La conquête de l'Algérie n'est point un fait isolé, et ce n'est pas seulement le sentiment de l'orgueil outragé qui a armé et conduit nos soldats sous les murs de la Casbah! Ce n'est pas dans le simple but de venger l'insulte faite au nom français qu'après avoir détrôné Hussein-Dey, le gouvernement s'est décidé à occuper les Etats de la Régence. L'expédition d'Alger était avant tout la croisade de la civilisation contre la barbarie, qui devait détruire la piraterie et affranchir l'Europe des honteux tributs que lui imposait un misérable et obscur chef de bandits. Au moment où cette expédition eut lieu, la conquête était un fait prévu, arrêté, nous dirions presque un fait accompli.

En 1807, au traité de Tilsitt, Napoléon en avait conçu le projet, et les luttes incessantes qu'il eut à soutenir sur le continent empêchèrent seules qu'il donnât suite à ce projet, glorieux souvenir des campagnes d'Egypte.

Au Congrès de Vienne cette question avait été discutée, et l'expédition de lord Exmouth, en 1816, avait été un premier pas pour arriver à une solution vivement désirée en Angleterre, et qui était de faire d'Alger un des pivots de la domination anglaise dans la Méditerranée.

Malgré le traité avantageux obtenu par lord Exmouth, après le bombardement d'Alger, malgré le rappel de cet amiral, les partisans de l'occupation, — et c'était la portion la plus influente du cabinet britanique, — n'avaient pas perdu tout espoir, et les journaux de l'époque contiennent de

curieux documents sur les avantages de la possession de l'*Etat d'Alger, qui deviendrait un des plus brillants apanages de la couronne britannique.*

William Shaler qui, comme consul général des Etats-Unis, fut chargé du traité de paix à conclure avec le Dey d'Alger, publia en 1826, à Boston, une *Esquisse de la Régence d'Alger*, dans laquelle nous trouvons ce passage :

« J'ai peine à concevoir que les grandes puissances maritimes de l'Europe soient allées, au prix de sacrifices immenses d'hommes et d'argent, établir des colonies aux dernières limites du monde, tandis qu'une poignée de misérables pirates conservait, sous leurs yeux, la jouissance paisible de la plus belle portion du globe. »

On le voit, la question était jugée : au Congrès de Vienne, l'Europe avait condamné la Régence d'Alger, et cette contrée désormais appartenait à qui viendrait s'y établir et affranchir les Etats civilisés des honteux traités que leur imposait une poignée de pirates barbares. C'est à la France qu'échut cette glorieuse mission, et le triomphe de son armée fut salué en Europe par d'unanimes applaudissements, par de justes actions de grâce et de reconnaissance.

Entreprise malgré l'Angleterre, l'Angleterre seule vit avec peine cette prise de possession qui lui enlevait un espoir qu'elle conservait encore, et elle s'opposa de toutes ses forces à une occupation dont elle comprenait les avantages pour son commerce et pour l'agrandissement et l'affermissement de sa puissance.

Longtemps discutée, combattue par les uns, défendue par les autres, la conservation de l'Algérie fut acceptée cependant à une époque où l'on ne voyait clairement que les charges que cette occupation faisait peser sur la Métropole, sans se rendre bien compte des bénéfices qu'on pourrait en retirer.

L'Europe profitait de la conquête, mais les esprits les plus éminents entrevoyaient seuls le parti qu'on pouvait retirer de cette colonie, les avantages qu'on pouvait en recueillir. Le temps a donné raison aux partisans de l'occupation, et pour tous aujourd'hui la possession de l'Algérie, c'est le territoire de la France doublé, c'est la consolidation de sa puissance dans la Méditerranée, c'est l'augmentation, et le développement de sa marine, c'est la solution du problème de la vie à bon marché, c'est un champ ouvert à toutes les intelligences et à tous les capitaux, c'est la transformation du prolétariat, c'est l'invasion de la civilisation contre la barbarie, c'est l'agrandissement du commerce, c'est l'affranchissement pour l'industrie française, du tribut qu'elle paye à l'étranger pour la plus grande partie des matières premières, c'est, en un mot, pour la France, la satisfaction de ses plus grands intérêts, l'accroissement de sa richesse et de sa puissance en

même temps qu'un titre de plus à la reconnaissance du monde entier.

Cependant, pendant vingt ans, malgré les écrits nombreux des hommes compétents, malgré les enquêtes, malgré les explorations scientifiques, malgré les publications officielles, l'étranger appréciait mieux que la masse du pays l'importance de la conquête d'Alger, et plus d'un national qualifiait cette glorieuse possession de legs funeste de la Restauration. La France ignorait le trésor qu'elle possédait et pour croire il lui fallait non pas des récits, non pas des écrits et des livres, mais des produits qu'elle pût toucher du doigt.

L'Exposition universelle de Londres fut le signal d'une ère nouvelle, et le monde entier qui se pressait dans les salles du *Cristal-Palace* put admirer les richesses de l'Algérie. C'est après cette Exposition qu'une collection des produits de l'Algérie fut réunie dans une maison particulière de la rue de Bourgogne, sous l'habile direction de M. Bouvy, et que le public fut admis à visiter des échantillons, réunis primitivement dans une dépendance du Ministère de la Guerre, pour l'instruction des employés et de quelques visiteurs privilégiés.

Bien incomplète cependant, cette Exposition fut une révélation, et elle acquit bientôt, dans le public admis à la visiter, une popularité qui devait rejaillir sur l'Algérie, en permettant d'apprécier, sans sortir de Paris, l'importance et la variété des ressources qu'elle renferme.

Bien des vides existaient encore; mais des dons particuliers, des envois faits par l'Administration algérienne vinrent combler les lacunes, et le local devint insuffisant; la colonie, du reste, ne demeurait pas inactive, et, chaque jour, de nouveaux produits venaient attester de ses progrès agricoles et industriels. C'est alors que, dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Algérie, M. le Ministre de la Guerre, fit disposer, rue de Grenelle-Saint-Germain, dans l'hôtel Sesmaisons, un local convenable pour contenir un véritable musée de l'Algérie, ouvert à tous ceux qui voudraient étudier les ressources du pays, suivre son développement, les progrès de son agriculture et de son industrie. De tous les moyens dont on pouvait disposer pour populariser l'Algérie, c'était le plus simple et le meilleur de généraliser la connaissance des ressources qu'elle peut offrir aux capitalistes et aux travailleurs; en effet, une simple visite à l'Exposition fait passer sous les yeux du promeneur la collection la plus complète et la plus variée de matières appartenant aux trois règnes animal, végétal et minéral; à l'état brut d'abord, puis ayant subi toutes les transformations dont elles sont susceptibles; ainsi, pour la soie, depuis le cocon jusqu'aux merveilleux tissus sortant des fabriques de Lyon; ainsi, pour le fer, depuis le minerai jusqu'à la coutellerie la plus soignée.

Dans une agglomération synoptique de produits aussi importante, aussi étendue, aussi variée que celle d'un pays qui renferme les productions du Nord aussi bien que celles des tropiques, un classement méthodique était nécessaire, indispensable, et avant l'étude que nous voulons faire de cette exposition, peut-être est il utile de rappeler dans quel ordre les échantillons de toutes ces richesses ont été classés.

Le local destiné à l'Exposition permanente des produits de l'Algérie, placé rue de Grenelle-Saint-Germain, n'avait qu'un défaut, c'était d'être éloigné du centre de Paris et en dehors e s promenades fréquentées par le public ; aussi cette exhibition n'atteignait qu'en partie son but ; les hommes d'étude, les personnes qui désiraient partir en Algérie pour coloniser, la fréquentaient assiduement, mais les masses reculaient devant une excursion aussi éloignée.

De son côté, vers la même époque, le Ministère de la Marine avait ouvert une Exposition permanente des Colonies ; mais située rue de Rivoli, à deux pas des Tuileries et de la place de la Concorde, cette Exposition, au contraire, recevait de nombreux visiteurs ; aussi, au moment de la création d'un Ministère spécial, lorsque les deux Administrations de l'Algérie et des Colonies furent placées dans une même main, la réunion des deux expositions fut décidée et le Palais de l'Industrie fut choisi pour les recevoir.

L'emplacement est heureux, car depuis les embellissements dont ils ont été l'objet, les Champs Élysées sont devenus le but favori des promeneurs et l'endroit le plus fréquenté par les nombreux étrangers qui visitent la Capitale.

L'Exposition permanente a considérablement gagné à ce déplacement ; au lieu de quelques rares visiteurs, gens d'étude pour la plupart, aujourd'hui nous voyons une foule nombreuse se presser autour des vitrines où est classée avec un ordre méthodique admirable, une immense variété de produits divers.

L'Exposition permanente a été installée au premier étage du Palais de l'Industrie, dans la galerie Sud, dont elle occupe sept travées. L'entrée principale fait face aux jardins tracés, il y a un an, entre le Cours-la-Reine et le Palais.

Deux larges escaliers conduisent aux galeries, dont nous donnerons plus loin la description.

Aussitôt entré dans le vestibule, on est arrêté à droite par une très-belle collection de plantes vivantes provenant de la Pépinière centrale d'Alger et par une fontaine de style oriental, en marbre extrait de carrières situées près de Blidah.

Au pied de l'escalier de droite, sont placées d'abord, des charrues, c'est-à-dire l'instrument qui, par toute la terre, a été le premier agent de la civilisation ; ensuite viennent des fontes aciéreuses provenant des mines et hauts-fourneaux de

l'Alelick, fontes que les ingénieurs, les constructeurs et les fabricants considèrent comme égales au moins à celles de Dannemora, qui donnent les meilleurs aciers connus.

Au-dessus de ces fontes, un véritable trophée de faulx, de limes et d'outils montrent qu'elles sont employées déjà par l'industrie,

En suivant, nous trouvons des roues de voitures confectionnées avec l'acacia Lebbeck, le natte, le jacquier et le bois noir de la Réunion, puis des tapis et couvertures en laine fabriquées par les Arabes de la province de Constantine, un *tiougou*, tapis maure, en peaux d'agneaux morts-nés, de fabrique sénégalienne; puis encore des laves de la Réunion et provenant de la dernière éruption volcanique.

Sur le premier palier, deux dressoirs supportent, en guise d'attributs, des échantillons de nos productions coloniales. Le premier portant l'indication de la Guyane contient des graines oléagineuses de toutes sortes, des épices, des cacaos, des cafés, des gommes, des sucres, de la canelle, une sorte de gutta-percha (ou sève de balata), des rhums et tafias, etc. ; le second porte celle de la Réunion et renferme, outre les produits sus-nommés, des fécules de manioc, de chayotte, des eaux-de-vie, des curaçao, des échantillons d'eaux thermales, etc. Ces deux trophées de l'agriculture des Colonies sont séparés par un magnifique faisceau de bambous gigantesques s'élevant jusqu'au faîte du Palais. Deux tables de marbre gris des carrières de Lmekata (près Bône), complètent la décoration de ce palier.

La rampe de l'escalier est ornée de magnifiques amphores en onyx translucide et bronze doré.

Après avoir admiré ce précieux marbre algérien qui, fouillé, ciselé, transformé en mille objets divers par les artistes parisiens, fait l'ornement des salons et des boudoirs, redescendons un moment pour remonter par l'escalier de gauche.

Au pied de cet escalier, dans une caisse immense se trouve d'abord un magnifique latanier, un des plus gracieux palmiers coloniaux et dont l'industrie tire un excellent parti ; puis des plateaux de bois importés de la Guyane française par M. Riolet jeune (petite rue Saint-Pierre-Amelot, 24, à Paris. Ces bois, qui ont valu à M. Riolet une médaille d'or au dernier concours, sont l'angélique ou teck de la Guyane, le cédras, le violet, le wacapou, le grignon-acajou, le violet rubané, le Saint-Martin et l'ébène verte.

Sur les premières marches, nous retrouvons comme sur l'escalier de droite, des fontes de l'Alelick, des roues d'acacia Lebbeck, jacquier, natte et bois noir, des tapis de laines et de peaux d'agneaux, des minerais de cuivre de la province d'Oran, des fûts et chapiteaux de colonnes en basalte de la Réunion.

Sur le palier, les dressoirs contiennent des échantillons des produits de la Martinique et de la Guadeloupe, c'est-à-dire des sucres, des cafés, des cacaos, de la vanille, des épices, des conserves d'ananas, des graines oléagineuses, des eaux thermales, des fécules, des tabacs, des tafias et des rhums, des cotons, etc. Un faisceau de bambous les sépare et des marbres de teintes différentes, provenant de l'Oued-el-Aneb, près Bône, les entourent.

Des vases en onyx ornent la rampe qui conduit à un vaste palier sur lequel s'ouvrent les galeries de l'Exposition.

Au milieu de ce palier, une vasque en onyx, supportée par un pied de bronze, contient quelques plantes algériennes. En face de l'entrée des galeries on peut encore admirer des colonnes et des cheminées en onyx et en marbre gris de Lmekata, surmontées d'une magnifique peau d'autruche.

Enfin, de chaque côté de la porte d'entrée, les bustes de l'Empereur et de l'Impératrice sont posés et encadrés de gerbes de blé, une des productions les plus importantes de l'Algérie.

En entrant dans la galerie, le visiteur est arrêté par deux guerriers immobiles dans leurs niches placées à droite et à gauche. L'un, celui de gauche est un habitant du Gabon, un Pahouin en costume de guerre, tenant d'une main trois javelots, de l'autre une épée et un bouclier. Celui de droite est un chef Roucouyenne, habitant de la Guyane, dont le costume, composé d'algues et de lianes, avec coiffure et ceinture en plumes teintes en jaune et rouge, est d'un aspect bizarre et original. A leurs pieds sont placées d'un côté une statuette du dieu Siva, le Cupidon indien, et de l'autre une statuette de Bouddha. Ces deux statuettes ont été trouvée dans les fouilles effectuées dans la mosquée de Rangoon (Indes Occidentales). De chaque côté sont disposés des groupes de cannes à sucre provenant de Mayotte et de la Réunion.

Entre les deux portes, au dessous du drapeau brodé par les Maures d'Alger et offert par la population indigène à S. M. l'Empereur au moment de la guerre de Crimée, se trouvent des antiquités découvertes dans des tombeaux caraïbes au Moule (Guadeloupe).

En face de la porte d'entrée, au dessus d'une vitrine mauresque, sont placés un chef arabe, enveloppé de son burnous, la tête entourée d'un haick lié par une corde en poil de chameau, puis une mauresque en tenue de ville, c'est-à-dire le visage à demi-caché par le haik qui laisse voir à moitié son élégant costume de soie et de mousseline.

Au milieu de la galerie, entouré d'une balustrade aux vives couleurs, un salon mauresque fait l'admiration de tous les visiteurs.

Une description superficielle de l'ensemble de l'Exposition nous obligerait à signaler des objets que nous retrouverons

plus loin en examinant en détail les diverses productions algériennes et coloniales ; nous nous arrêtons ici.

Cependant qu'on nous permette avant de terminer, d'indiquer la marche que nous avons suivie dans les chapitres qui suivent.

La première partie est consacrée à l'Algérie.

La seconde aux Colonies.

Chacune de ces grandes divisions est elle-même subdivisée en quatre séries; savoir: 1° Végétaux et produits végétaux. 2° Minéraux ; 3° Animaux et produits animaux ; 4° Industries Indigènes et Ethnographie.

Enfin ces séries sont subdivisées elles-mêmes en sections dans lesquelles viennent se grouper toutes les productions naturelles ou industrielles de nos possessions algériennes et coloniales.

L'ordre que nous avons suivi est celui qui a été adopté par M. Aubry Lecomte, conservateur de l'Exposition permanente, qui, déjà, avait organisé avec autant d'art que de bon goût, l'Exposition permanente des Colonies.

C'est à lui aussi que s'adressent les éloges unanimes de la presse pour les dispositions architecturales, l'ornementation artistique de l'Exposition et par-dessus tout l'admirable méthode qui a présidé au classement d'une collection aussi nombreuse que variée.

Quant à nous, nous sommes heureux que son nom se présente dès les premières pages, car nous lui devons un juste tribut de notre reconnaissance ; c'est aux bienveillantes communications qu'il a bien voulu nous faire que nous avons pu mener jusqu'au bout l'œuvre que nous avions entreprise. Si notre guide a quelque mérite, c'est à M. Aubry Lecomte qu'il le doit.

Nous serions ingrats si nous oubliions M. L. Yvan, secrétaire de la Commission de l'Exposition, qui de son côté, a bien voulu nous aider de ses conseils et mettre à notre disposition les notes qu'il a recueillies pendant son long séjour chez les Arabes dont peu de personnes connaissent mieux que lui et la langue et les mœurs.

Enfin, et pour rendre justice à tous, nous devons ajouter que c'est sur les dessins de M. Trouvé, peintre paysagiste, qu'ont été composés les panoplies et faisceaux d'armes et d'objets ethnographiques qui font l'ornement de l'Exposition.

ALGÉRIE

PREMIÈRE SÉRIE

VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX

Ire SECTION

Bois, Liéges, etc.

A une époque peu éloignée, quand on parlait des forêts de l'Algérie on n'obtenait qu'un sourire de doute, si, toutefois, celui qui écoutait ne levait pas les épaules. L'Exposition universelle fut une révélation et aucune puissance, aucune colonie, ne put lutter avec la riche collection des produits forestiers de l'Algérie.

L'histoire cependant, venait à l'appui des assertions de ceux qui avançaient que la nouvelle colonie pourrait offrir à la métropole des ressources en bois exotiques, de construction et de chauffage, et la décharger d'un tribut qu'elle paie à l'étranger et qui s'élève chaque année à près de 80 millions de francs.

Était-ce donc un rêve de poète, lorsque Lucain disait dans sa *Pharsale :*

Tantum Maurusia genti
Robora divitiæ, quarum non noverat usum ;
Sed citri contenta comis vivebat, et umbra.
In nemus ignotum nostræ venere secures,
Extremoque epulas mensasque petivimus orbe.

Comme à l'époque de Lucain, « les forêts ne sont-elles plus les richesses du Maure qui n'en connaît point la valeur, et vit satisfait à l'ombre du feuillage de ses citres ; et nos haches ne doivent-elles pas pénétrer dans ces bois inconnus, pour fournir nos tables et nos mets ? » En offrant à l'Exposition un splendide échantillon des forêts de l'Algérie, une magnifique table de cèdre qui se trouve placée près des vitrines renfermant les liéges, M. le maréchal Vaillant aurait pu y faire graver ces deux vers de Martial :

Accipe felices, atlantica munera, sylvas :
Aurea qui dederit dona, minora dabit.

« Des forêts de l'Atlas reçois les dons précieux : des présents d'or ne vaudraient pas autant. »

C'était de l'Afrique que Rome tirait ces tables de citre dont parle Pline dans le livre XIII de son *Histoire naturelle*, et dont quelques-unes se sont payées jusqu'à 1,400,000 sesterces (près de 300,000 francs), ce qui équivalait à la valeur d'un vaste domaine. Cicéron en avait une, et malgré son peu de fortune, il l'avait payée 1,000,000 de sesterces : mais c'était un des éléments du luxe chez les Romains ; et la manie des tables, poussée jusqu'à l'extravagance, était reprochée aux hommes par les femmes, quand ceux-ci les blâmaient pour leurs bijoux et leurs perles précieuses.

Ce bois, qui atteignait des prix aussi fabuleux, n'était autre que le thuya, dont l'Exposition possède d'admirables échantillons offrant une variété immense de veines, d'ondulations, de ramifications se détachant en lumière sur un fond obscur, ou en bruns dessins sur un fond clair et brillant ; mais ce qui le rend précieux, c'est moins encore la richesse de ses couleurs et de ses veines, que son incorruptibilité ; qualité qu'il partage avec le bois de cèdre, et qui a fait confondre pendant longtemps les deux bois. En effet, dans les traductions des auteurs latins, plus d'une fois on a pris le citre (*citrus*), pour le cèdre (*cedrus*), sans tenir compte de la différence que Pline fait des deux arbres (1), et de la description que Théophraste fait du thuya, qu'Homère avait déjà cité dans son *Odyssée* :

Πῦρ μὲν ἐπ' ἐχαρόφιν μέγα καίετο, τηλόθι δ' ὀδμή,
Κέδρου δ' εὐκεάτοιο θύου τ' ἀνὰ νῆσον ὀδώδει
Διαομένων.

« Un grand feu brûlait au foyer; l'odeur du cèdre qui se fend facilement et du thuya qui se consumaient se répandait au loin dans toute l'île. »

L'industrie parisienne s'est déjà emparée du thuya et l'ébénisterie, qui depuis vingt ans a fait de si immenses progrès, a ajouté ce produit de notre Colonie à sa collection de bois précieux. Le visiteur peut l'admirer sous les formes les plus variées, mêlé au bois de rose, au palissandre, à la marqueterie, aux incrustations de cuivre, de nacre et d'écaille, en jetant un regard sur les meubles qui entourent la vitrine et les tables où sont placés les bois Algériens.

Mais le cèdre qui ne croît que dans trois régions, le Liban, les monts Himalaya et l'Algérie, mais le thuya ne sont pas les seules essences qui peuplent les forêts algériennes. On rencontre presque toutes les variété du Nord unies aux productions intertropicales ; les chênes y abondent ; ce sont

(1) *Cedri* tantum et *citri* suorum fructicum in sacris fumo convolutum nidorem noverant, etc. — Pline, *Hist. nat.*, lib. XIII.

d'abord le chêne vert qui constitue l'essence principale des broussailles, le chêne zéen, très-dur, très-lourd et propre surtout aux constructions navales; le chêne à glands doux qui en outre de son bois, fournit un fruit doux qui sert à la nourriture des hommes et des bestiaux; le chêne liège, l'un des plus communs et des plus utiles, et dont l'exploitation doit constituer un jour un revenu immense à la Colonie.

Du reste, presque toutes les grandes familles naturelles fournissent des sujets aux forêts algériennes : Dans les *Cupressinées*, on trouve le cyprès, le genevrier, le thuya; dans la famille des *abiétinées*, le cèdre, le pin et le pin maritime; dans celle des *bétulacées*, l'aulne; dans celle des *cupulifères*, huit variétés de chênes et le châtaigner; dans celle des *ulmacées*, l'orme; dans celle des *morées*, le mûrier blanc et le figuier; dans les *platanées*, le platane d'Orient; dans les *salicinées*, le peuplier blanc, le saule et le saule pleureur. Le laurier-d'Apollon dans la famille des *laurinées*, et le palmier-dattier, la richesse des tribus nomades du Sahara, dans celle des *palmées*. Dans la famille des *oléacées*, le frêne; dans celle des *apocynées* le laurier-rose; les *érycacées*, fournissent la bruyère arborescente; les *cactées*, l'opuntia ou cactus-raquette et le cactus nopal sur lequel on élève le cochenille; la famille des *tamariscinées* donne le tamaris; celle des *auriantiacées* les orangers, les citronniers, les limonniers et les variétés qui produisent les cédrats, les pamplemousses, les poncires; la famille des *acérinées*, offre l'érable, celle des *ilicinées* le houx; les *rhamnées*, le jujubier et le nerprun; les *euphorbiacées*, le ricin; les *juglandées*, le noyer; les *jasminées*, l'olivier; les *anacardiés*, le sumac qui fournit un produit précieux aux corroyeurs, et le lentisque dont les baies produisent de l'huile; les *myrtacées* donnent le myrte; les *pomacées*, le sorbier; les *amygdalées*, le cerisier; et les *papillonacées*, le cytise.

Et tous ces arbres divers n'existent pas seulement en Algérie à l'état d'échantillons, ils peuplent des cantonnement forestiers importants, dont le total, pour les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, s'élève à plus de 1,250,000 hectares. N'est-ce pas là une ressource précieuse qui mérite d'être examinée avec attention?

Les bois exposés sur deux tables et dans une vitrine peuvent se classer suivant leur utilité et leur emploi dans les arts et l'industrie: d'abord comme bois propres aux constructions navales, on trouve le chêne zéen, le chêne liége, le chêne vert, le frêne et l'orme. Les chênes, le châtaigner et les pins, fournissent des bois de charpente et d'équarissage. Les bois de menuiserie et bois de sciage sont les chênes, le châtaigner, l'orme, le cèdre, les pins, le peuplier blanc, le platane, l'aulne, le frêne, l'amandier et le houx; comme bois de tour on recontre le noyer, le myrte et le frêne. Les bois d'ébénis-

terie et de tabletterie sont nombreux : ce sont le thuya, l'olivier, le citronnier, le cèdre, le frêne, le jujubier, l'orme, le palmier-dattier, la bruyère arborescente, le lentisque, le myrte, l'arbousier et le laurier rose; le chêne et l'olivier offrent comme bois de sculpture les plus précieuses qualités; enfin tous les bois que nous avons cités, mais surtout le chêne, l'orme, le frêne, le châtaigner, l'aulne, l'érable, etc., constituent des bois à charbon et bois de chauffage.

Nous nous étendons sur cette richesse du territoire africain, parce que le bois est la matière ouvrable de la majeure partie des professions, et qu'il entre pour quelque chose dans toutes les fabrications; aussi la consommation est-elle considérable, et, dans l'emploi presque général qui en est fait, la France est obligée d'en tirer de l'étranger, chaque année pour une somme dont l'importance varie de 75 à 85 millions.

A coté des bois, nous trouvons les différents produits provenant des forêts algériennes, ce sont d'abord les liéges, dont la consommation en France s'est tellement accrue, que le quintal a monté en cinquante ans de 10 à 80 fr., et dont l'importation s'élève à plus de 3 millions de francs par an ; le sumac, que les corroyeurs employent pour la préparation et la teinture des cuirs dits marocains, et les écorces, douées de propriétés tannantes, dont l'importation pour les deux objets dépasse 5 millions de kilogrammes et une valeur de un million de francs; enfin, l'olivier, destiné à l'ébénisterie, dont nous retrouverons plus loin le fruit à l'état de conserve, ainsi que l'huile qu'on en extrait.

Après les bois, vient naturellement se placer l'ébénisterie.

L'industrie proprement dite ne prend qu'une place secondaire dans l'ébénisterie française; l'art, au contraire, se montre dans chaque détail; nos meubles relèvent tout à la fois du dessin et de la sculpture, et exigent une composition préalable. L'ébénisterie a une histoire qui remonte à plusieurs siècles, elle a des maîtres qui ont laissé des noms glorieux, elle a des modèles qu'on consulte encore avec fruit, une tradition qui n'est certes pas à dédaigner. L'ébénisterie a marché avec les beaux-arts, avec la peinture, avec la sculpture, et atteint comme elle une hauteur qui n'est pas dépassée. Sous l'influence des maîtres italiens, l'ébénisterie a produit tous les chefs-d'œuvre qui font l'ornement de nos musées, et donnent un idée du génie des artistes de la Renaissance ; tout le monde admire encore ces bahuts, ces crédences, ces chaires, ces armoires, prodiges de patience et d'habileté de main.

A cette époque, la plus brillante de l'histoire des arts, c'est la sculpture qui l'emporte dans l'art de travailler le bois, d'en varier les façons suivant les goûts, les habitudes ou les mœurs des classes qui doivent en faire usage ; mais chaque

époque a ses goûts. Avec Louis XIV, l'ébénisterie se transforme, les sculptures disparaissent, les formes sont plus sévères, tout vise à la majesté; le chêne, qui suffisait aux sculpteurs, devient insuffisant; il faut des métaux, de l'ivoire, de l'écaille, des bois de toutes les sortes, depuis les espèces indigènes jusqu'aux variétés exotiques, et Boule pousse l'art d'incruster les meubles à une supériorité incomparable.

Sous Louis XV, on passe d'un excès à un excès contraire; l'art retrouve sa liberté, ses caprices et même ses licences; des formes un peu roides et prétentieuses on arrive tout d'un coup aux dessins maniérés, tourmentés, le style du grand siècle dégénère en marivaudage, en ébénisterie aussi bien qu'en littérature.

Le mouvement s'arrête sous Louis XVI. L'art se retrempe et s'épure, il y a sobriété d'ornement; la délicatesse du goût s'allie à la richesse de l'exécution, et cette époque est une des plus belles de l'histoire de l'ébénisterie.

La nuit vient ensuite, nuit complète, et ce n'est pas nous qui chercherons à allumer un flambeau pour l'éclairer: tout ce qui s'est produit pendant quarante ans en fait d'ébénisterie mérite d'être à tout jamais enseveli dans l'oubli. Dans toutes les mauvaises caricatures de l'antique, l'art n'a rien à voir; mais heureusement nous sommes délivrés du grec et du romain, voire même de l'acajou! — Depuis vingt ans l'ébénisterie est entrée dans une voie nouvelle; l'étude du dessin a épuré le goût, on a demandé des modèles aux maîtres oubliés, on est revenu aux ornements, aux sculptures sur bois, l'ornementation a fait de nouveaux progrès; aux matières déjà connues et déjà employées, on en a ajouté de nouvelles: aux bois venus des régions tropicales et des colonies américaines, ont succédé les bois empruntés aux richesses forestières de l'Algérie; le thuya a détrôné le palissandre, et des artistes l'ont marié avec beaucoup de succès au cèdre, à l'olivier, au houx, au palmier, au genevrier, au pistachier, etc.

L'Exposition permanente renferme de magnifiques échantillons d'ébénisterie, où la richesse des matières premières le dispute au fini du travail, à la pureté du dessin, au bon goût qui a présidé dans le choix et l'agencement des bois. Nous citerons d'abord un meuble de salon, en thuya, avec incrustations en cuivre, genre Boule, d'un beau style, d'une élégance de dessin, d'une délicatesse de travail qui font l'admiration de tous les visiteurs et est l'œuvre de M. Hoefer, 205, rue Saint-Antoine; puis un bureau de dame, en thuya, avec incrustations qui lutterait facilement avec ces meubles élégants du dernier siècle, qui ont fait à juste titre la réputation de Riesner; il sort des ateliers du même fabricant.

Déjà, à l'Exposition universelle, on avait admiré parmi les spécialités, les objets en bois d'Algérie sortis des ateliers de

M. Maréchal, (24, rue des Gravilliers) et une médaille avait été la récompense des efforts qu'il avait tentés pour populariser les produits des forêts de notre Colonie; nous le retrouvons à l'Exposition permanente avec une collection très complète et très belle de caves à liqueurs, nécessaires, huiliers, ménagères, bouts de table en thuya, en olivier, en bois de tous genres, tournés, sculptés, incrustés, découpés; tous ces objets attirent l'attention non-seulement par l'élégance de leur forme, la beauté du travail, mais encore par une modicité de prix qui doit les rendre populaires quand ils seront mieux connus.

Nous citerons de même MM. Jouby et Guibert, 10, rue de Thorigny, qui ont employé, avec beaucoup de succès, les bois d'Algérie pour la confection d'ouvrages de bon goût; nous n'oublierons pas non plus la tabletterie sortant des ateliers de M. Mercier, rue des Gravilliers, 24; ses tabatières en palmier, bois debout, en olivier, en lentisque, en racine de myrte et de bruyère arborescente, méritent une mention spéciale.

Nous parlerons enfin de la collection choisie de cannes et ombrelles (palmier ou myrte) exposée à côté des bois, dans une petite vitrine séparée, par M. Rougé, fabricant, 41, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

La collection des produits manufacturés tirés des matières premières algériennes est riche, mais encore que d'abstentions! Si tous ceux qui emploient des bois algériens étaient représentés, la salle serait trop étroite pour renfermer toutes les richesses, l'écrin serait trop petit pour contenir toutes les perles précieuses de la couronne algérienne. Parmi ces abstentions il en est de très-regrettables; d'abord plusieurs maisons de premier ordre qui avaient été remarquées à l'Exposition universelle n'ont rien envoyé à l'Exposition permanente, et c'est un tort, car elles avaient, à cette époque, fait de louables efforts pour faire ressortir les qualités et les avantages des bois algériens.

Nous signalerons, dans ce nombre, M. Henri Hertz, et, pour nous, il est d'autant plus coupable que son témoignage était venu confirmer un fait qui déjà avait été avancé, c'est que le thuya possède une qualité toute particulière de sonorité que n'ont pas, au même degré, les autres bois; nous allons le citer lui-même : « Les expériences que j'ai faites sur le bois de thuya d'Algérie, en l'employant à la construction des pianos, ont donné les résultats les plus satisfaisants, et je suis heureux de le constater ici. Ce bois, employé comme placage, est très-riche par la beauté de ses reflets, lorsqu'il est convenablement verni. J'ai cru remarquer, de plus, que les caisses plaquées en thuya donnaient à l'instrument une certaine sonorité.

« Pour appuyer mon opinion, je dois citer un fait qui s'est

produit dans le concours des instruments de musique de l'Exposition universelle. Il faut donc savoir que, dans la séance du 15 août 1855, les membres du jury international ont déclaré, *à l'unanimité*, que les pianos de tout genre de la maison H. Hertz méritaient la plus haute récompense; mais un piano à cordes obliques en bois de thuya d'Algérie a été trouvé tellement supérieur à tous les autres, que le jury l'a déclaré *premier hors ligne!* Bien que ce succès extraordinaire ne puisse être attribué uniquement à l'enveloppe du piano, je persiste cependant à dire que le bois de thuya contribue à donner de la sonorité aux instruments. Si mon opinion, basée sur l'expérience, peut contribuer à la propagation du bois de thuya dans l'industrie, je verrai avec plaisir qu'elle soit divulguée. »

N'avions-nous pas raison de blâmer l'abstention de M. Hertz; le moyen de propager le bois de thuya et de prouver qu'il contribue à la sonorité des instruments, ne serait-il pas d'envoyer un piano à l'Exposition permanente?

Du reste, cette puissance de sonorité a été constatée à plusieurs reprises, et un violon en thuya, fabriqué par M. Barbet, d'Alger, attire l'attention des artistes, qui en font le plus grand cas.

STATISTIQUE. — COMMERCE.

Malgré ses immenses forêts, qui ne peuvent être exploitées faute de moyens de communication, l'Algérie a importé, savoir :

1857. — Bois à construire de toutes sortes...........	1,815,538 fr.
1858. — — —	1,657,969

Elle a exporté :

	1857		1858
Bois communs.......................	142,219 fr.	—	209,401 fr.
Bois exotiques.......................	12,208	—	3,553
Liéges...............................	» »	—	137,664

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, en moyenne, chaque année, valeur :

Bois communs, charbon, liége, etc....................	65 millions.
Bois exotiques	8 millions.

IIe SECTION

Textiles autres que le coton et la soie.

La France possède environ 180 filatures de lin, employant 476,000 broches et consommant annuellement 40 millions de kilogrammes de filasse. Dans cette immense consommation, la culture française entre au plus pour un tiers, et, pour équilibrer la production avec la consommation, c'est 50,000 hectares qu'il faudrait cultiver de plus en lins chaque année. L'Angleterre, qui possède 1,200,000 broches, travaille depuis quinze ans à propager la culture linière en Irlande, et, malgré ses efforts, est encore obligée de recourir à l'étranger pour

satisfaire à ses importants besoins. C'est la Russie qui vient en aide à la France et à l'Angleterre pour combler ce déficit, et notre colonie d'Algérie peut trouver dans la culture et le commerce du lin une source abondante de richesses. Les échantillons de lin déposés à l'Exposition permanente peuvent supporter la comparaison avec ceux de Riga et de Russie qui, on le sait, se distinguent par la longueur de leur tige, le petit nombre de leurs branches latérales et surtout la finesse et l'abondance de leur tissu. Dans un de ses rapports, le jury international à l'Exposition universelle a donné un témoignage concluant à cette production, en disant que trois échantillons de lin d'Algérie ont été jugés égaux aux plus beaux types des lins de Courtray. Cette opinion avait déjà été émise par les plus habiles filateurs du Nord, qui avaient soumis à des expériences industrielles les échantillons envoyés par M. le Ministre de la Guerre ; malheureusement les préparations de rouissage avaient été mauvaises ; et MM. Barrois frères, de Lille, en rendant compte des essais qu'ils avaient faits, exprimaient leurs regrets en ces termes : « Il était « très-important d'expérimenter et de connaître le parti que « l'on peut tirer des produits de la culture du lin en Algérie, « car cette culture est une ressource réservée à l'avenir de « notre si intéressante Colonie. Nous en avons été empêchés. « C'est pour cela que, lorsque l'émigration aura peuplé l'Al« gérie de cultivateurs, il sera utile d'arriver avec des métho« des de fabrication parfaites, afin de ne laisser au colon au« cun travail industriel, car autrement cette culture serait « compromise et abandonnée par ceux qui auraient eu le cou« rage de l'entreprendre. »

Des espérances et des regrets, c'est ce que nous trouvons exprimé toutes les fois que nous abordons une nouvelle production ; cependant il suffit d'une plante pour faire la fortune d'une colonie, et l'Algérie en possède dix, vingt ; mais les bras manquent pour exploiter toutes les richesses qu'elle renferme, ou, pour le dire avec plus de vérité, le capital en faisant défaut à l'Algérie, ne permet pas d'employer les bras d'une manière convenable ; la preuve en est qu'aucun grand propriétaire n'a jamais manqué de bras ; au contraire, il a toujours été obligé de refuser les travailleurs qui se présentaient en foule sachant qu'il pouvait payer. C'est une vérité exprimée bien souvent ; c'est une question discutée depuis longtemps, mais dont la solution nous semble prochaine par la création des chemins de fer, qui « donneront un nouvel essor au grand mouvement colonisateur qui pousse l'Algérie vers ses destinées futures ! » Et en effet, comme nous le disait dernièrement encore M. Du Pré de Saint-Maur, faute de voies de communication, le lin est presque entièrement jeté au fumier, la graine en est seule employée. Des routes, des

routes, et toujours des routes ! Tout le secret de la colonisation algérienne est là.

La vitrine réservée aux plantes textiles contient une collection aussi complète et aussi variée que possible, la liste s'en trouvera naturellement détaillée en même temps que les noms des exposants qui figurent à la suite de ce chapitre.

Aussi nous contenterons-nous de mentionner plus spécialement les industriels qui ont cherché à faciliter et à améliorer les procédés de rouissage employés jusqu'à ce jour.

Nous devrons citer naturellement MM. Scrive frères, Barrois frères, L. Terwangne, de Lille, dont les échantillons de lins rouis, filés et tissés sont d'une grande beauté.

Nous appellerons également l'attention sur les lins préparés par les procédés nouveaux de M. Lefébure, à Bruxelles, et qui lui ont valu au dernier concours agricole une mention très-honorable. Ces procédés paraissent destinés à opérer une grande révolution dans les méthodes suivies jusqu'à ce jour, et en tous cas permettent dès aujourd'hui de tirer parti des lins algériens, dont le rouissage ne peut avoir lieu sur place et que M. Lefébure s'offre à traiter dans les meilleures conditions pour les cultivateurs.

Notre opinion s'appuie du reste sur celle de M. Alcan, professeur de rouissage et de filature au Conservatoire des arts et métiers. Ce praticien a rendu un compte des plus favorables sur les avantages du procédé de M. Lefébure, au point de vue de la salubrité de ce rouissage et de ses avantages sous le rapport industriel, par une application sûre et régulière donnant une désagrégation complète des fibres du lin, du chanvre, etc. Ajoutons que par ses procédés, M. Lefébure obtient un rendement de 15 à 20 0/0 de la matière employée, ce qui lui permet d'offrir au producteur linier un prix d'achat supérieur à celui établi jusqu'à ce jour.

Outre les lins en tige et les lins teillés, l'Exposition permanente renferme des échantillons de chanvre ordinaire, de chanvre géant de la Chine, de *corchorus textilis* ou jute des Anglais, d'*abutilon indicum* ou mauve textile, *d'urtica nivea* ou ortie blanche, de *chinagrass* ou ortie de Chine, d'agaves de différentes espèces, etc., provenant des cultures expérimentales de la pépinière d'Alger, et qui méritent de fixer l'attention du public.

L'Algérie possède des plantes fournissant des fibres textiles qui croissent spontanément et couvrent des espaces considérables. Parmi elles nous citerons le palmier nain, l'alfa et le diss. Longtemps, le palmier nain a fait le désespoir des colons forcés de défricher, mais aujourd'hui on est parvenu à utiliser la feuille dans l'industrie, et cette plante, qui passait pour ingrate et stérile, peut devenir une source féconde de bénéfices. Traitée convenablement, la feuille fournit un fila-

ment qui, teint en noir, vrillé et frisé, donne un *crin végétal* employé concurremment avec le crin animal dans la confection d'ouvrages de bourrelerie et de tapisserie. Le crin végétal possède sur le crin animal deux avantages : celui d'être à l'abri de la destruction des vers, et celui de coûter 75 0/0 moins cher, avantages qui doivent lui assurer un grand avenir.

Mais là n'est pas l'avenir du palmier nain, de l'alfa et du diss : ces plantes sont destinées à rendre un service plus grand encore en fournissant une excellente pâte à papier. Les essais qui ont été faits ont donné les plus heureux résultats, et l'on peut voir des papiers pleins de force et de ténacité et résistant vigoureusement aux efforts que l'on fait pour les déchirer. Une grande usine a été établie à l'Arba, près d'Alger, et nous nous rappelons avoir vu un des plus anciens défenseurs des intérêts de l'Algérie, le journal *l'Akhbar*, imprimé sur du papier africain provenant des palmiers nains, de l'alfa et du diss.

Le service de l'Exposition s'occupe en ce moment de nouer des relations entre l'Algérie et la France pour résoudre la grande question des pâtes à papier. L'excellence des pâtes de diss, d'alfa et de palmier est connue depuis longtemps ; il ne reste plus qu'à régler le mode le plus avantageux de transport et les conditions d'achat.

Cette industrie aurait du prendre un développement plus considérable, mais elle a été arrêtée dans son essor par la loi douanière qui régissait l'Algérie et qui tend à disparaître pour faire place à une assimilation commerciale pleine et entière. A ce sujet, un économiste distingué, M. Michel Chevalier, écrivait il y a quelques années :

« L'homme industrieux transporté d'Europe en Algérie, qui possède quelques capitaux et qui aperçoit auprès de lui des ressources naturelles, est exposé à se trouver dans la même situation que Sancho Pancha érigé en gouverneur de l'île Barataria, lorsque, en présence d'une table chargée de plats succulents, il est arrêté sans cesse par la baguette du docteur qui lui interdit de toucher aux délices étalées devant son appétit. Il a récolté des céréales : pour diminuer les frais de transport, il voudrait les convertir par la mouture en farine ou en semoule : voici alors le tarif de la douane qui lui barre le chemin.

» Les plaines de l'Algérie présentent sans culture une plante excellente pour faire un papier de première qualité, c'est l'alfa ou sparte ; l'importation en est permise si elle est à l'état brut, c'est-à-dire en tiges, dont il faut faire des bottes semblables à celle du fourrage, et que par leur volume excessif il faut renoncer à porter à quelque distance ou à charger sur des navires. Du moment que par la macération et le battage l'alfa a éprouvé une forte diminution de poids, une plus forte en volume, et qu'on en a fait une pâte transpor-

table, il est prohibé en France, et nos fabriques de papier, qui en tireraient le meilleur parti, sont forcées de s'en passer. L'Afrique est couverte, et infestée d'un arbuste qui y pullule avec une sorte de fureur et qui faisait jusqu'à ces derniers temps le désespoir de nos colons, le palmier nain. Après s'être longtemps exhalé en plaintes amères contre cette végétation envahissante, on a constaté que les différentes parties qui la composent pouvaient être utilisées. On en fait un crin végétal, on la convertit en pâte à papier. Dans cet état elle enrichit à la fois l'Algérie et la Métropole ; malheureusement, dès qu'on y a touché pour la transformer, l'entrée de la France lui est fermée par les droits et par la prohibition. »

Grâce à la loi de 1851, qui a démontré qu'en ouvrant à certaines productions de l'Algérie telles que les blés, les laines, les huiles, les frontières de la Métropole, on n'a nullement compromis l'existence de nos grandes industries, il est évident que ces sévérités douanières doivent disparaître. « Le moment est venu, comme le disait M. Michel Chevalier, de déclarer que la France est ouverte sans droits à toutes les productions de l'Algérie, quelles qu'elles soient. Tant que le législateur n'en aura pas décidé ainsi, les hommes industrieux se sentiront peu portés pour l'Algérie. Français et étrangers porteront ailleurs leurs connaissances, leur activité et leurs capitaux ! »

Du reste le jour est arrivé où l'industrie algérienne peut commencer à se développer : la plus grande partie des entraves douanières qui s'opposaient à son développement n'existe plus. Des mesures récentes prises par le Ministère de l'Algérie ont modifié sensiblement le régime douanier qui régissait la Colonie ; tous ses produits naturels et une grande partie de ses produits industriels peuvent pénétrer en France ; il reste peu de choses à faire pour arriver à une assimilation commerciale entière, à une annexion complète. Le moment approche, nous en sommes certains, où ce dernier pas sera franchi.

Nous terminerons ce chapitre par la nomenclature des plantes textiles cultivées par les colons ou la Pépinière centrale, et qui figurent dans la vitrine de l'Exposition : ce sont :

Le lin (*linum usitatissimum*), le chanvre (*cannabis*), le diss (*arundo festucoïdes*), le palmier nain (*chamærops humilis*), l'alfa, qui comprend plusieurs plantes de la famille des graminées, entr'autres : le *lygeum spartum*, les *stipa tenacissima, — gigantea, — barbata*, etc., le bananier, (*musa paradisiaca*), l'abaca (*musa textilis*). Les agaves *americana, fœtida, ferox, yuccæfolia*, des *yucca*, dont le plus répandu est le *yucca aloïfolia*, l'ortie blanche (*urtica nivea*), le corète textile (*corchorus textilis*), la mauve textile (*abutilon indi-*

cum), le *phormium tenax*, la massette d'eau (*typha latifolia*), etc.

L'industrie française commence à se servir des matières premières appartenant à cette section, et dans une vitrine on peut voir des tissus d'une finesse et d'une beauté remarquables provenant des lins algériens, ainsi que des cordages et objets divers fabriqués avec les chanvres, les fibres d'aloés, de palmier, etc.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Les exportations de l'Algérie ont été :	1857		1858
Feuilles de palmier nain	24,046 fr.	—	1,748 fr.
Crin végétal	763,053	—	667,143

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe en moyenne, pour une valeur de :

Chanvre	3 millions.
Lin	30 millions.

IIIe SECTION

Cotons, tissus et filés de coton.

On dirait vraiment que l'Algérie ne veut demeurer étrangère à aucune industrie : elle avait déjà les bois, les céréales, les métaux, les marbres, les huiles, les vins, les laines, les soies, les fils, les tabacs, et bien d'autres matières toutes aussi fécondes ; mais toutes ces richesses ne lui suffisent pas encore : elle a voulu avoir le coton, et elle s'y prend de manière à ne pas en avoir le démenti.

L'introduction de cette production en Algérie est un témoignage de ce que peut la volonté sûrement dirigée ; les résultats obtenus ont dépassé toutes les prévisions, et à l'Exposition on peut admirer plus de vingt variétés de cotons, toutes remarquables par la beauté et l'excellence de la matière ; mais parmi lesquelles se distinguent particulièrement les espèces Géorgie longue soie et Louisiane, ou courte soie qui, par l'éclat, la finesse et la force du filament, ne le cèdent en rien aux produits similaires des pays exotiques. Et cependant une culture industrielle comme celle du coton ne s'improvise point, quelle que soit d'ailleurs l'aptitude du sol et du climat. Il a fallu soixante-dix ans aux États-Unis pour atteindre le but où ils sont arrivés aujourd'hui ; il a fallu à Mehemet-Ali, avec sa puissante et ferme volonté vingt ans pour asseoir la culture en Égypte et la rendre réellement productive. Or l'Algérie, qui depuis huit ans seulement s'occupe de la culture du coton, a continuellement suivi sa marche progressive et dépassé la limite des résultats obtenus par les autres puissances à leur début. Les États-Unis, après trois ans d'essais, avaient exporté 129 balles ; tandis que

cette exportation, en Algérie, avait dépassé 600 balles après la troisième campagne.

C'est là sans doute, un beau résultat puisqu'il témoigne de la possibilité de produire en Algérie une matière précieuse, que nous consommons en très-grande quantité et dont nous sommes entièrement tributaires de l'étranger; mais de ces essais à une production régulière, importante, de nature à entrer en concurrence sur les marchés français et étrangers avec les produits similaires de l'Amérique, des Indes, de l'Égypte, il faut encore bien des efforts. Les résultats obtenus sont immenses, si l'on tient compte des moyens d'action dont dispose l'Algérie; ils sont bien peu de chose si l'on considère les besoins de la France; la question des cotons a été résolue sous le côté expérimental, c'est-à-dire qu'il en est sorti, comme disait le rapport du jury pour le prix de l'Empereur en 1856, « une méthode sûre, rationnelle, propre à assurer le succès des cultures; » la production algérienne peut opposer à la production américaine la qualité des produits et le rendement; mais il reste une troisième question à résoudre, c'est l'importance de la production.

Deux raisons s'opposent à ce que cette production prenne tout le développement dont elle est susceptible : le manque de bras est un premier obstacle, ainsi que le manque de capitaux pour établir de grandes exploitations.

L'Empereur, dans sa sage prévoyance, ainsi que l'Administration, ont tenu compte des difficultés que cette entreprise pouvait rencontrer à ses débuts et, par des primes et des achats de récolte, ont pris toutes les mesures susceptibles d'assurer le succès. Le jury international, après avoir applaudi aux mesures prises par l'État, s'exprimait ainsi : « Il n'appartient pas au jury d'indiquer au Gouvernement français la marche qu'il doit suivre, mais il peut dire, avec certitude, que l'Europe manufacturière le remercie des efforts qu'il a tentés, et qu'elle regardera comme un grand service rendu à l'humanité et à la civilisation, la propagation en Algérie de la culture du coton sur une échelle incessamment agrandie. Si ses vœux sont pris en considération, l'Exposition universelle de Paris laissera un beau souvenir dans les esprits, un vif sentiment de gratitude dans les cœurs du jury. »

Nous avons en France un grand défaut, c'est pour toutes les questions de commerce ou d'industrie, de vouloir nous adresser au Gouvernement.

C'est à lui qu'on s'adresse pour toutes les mesures; c'est de lui qu'on réclame toutes initiatives. C'est un mal ! Ses moyens d'action sont restreints, il peut encourager, mais faire, ou faire faire lui-même, c'est demander l'impossible. En matière de colonisation, de cultures industrielles, c'est à l'industrie privée à prendre l'initiative ! L'Etat a, dans la question qui

nous occupe, grandement accompli sa tâche, c'est aux particuliers aujourd'hui à augmenter et multiplier les moyens d'action dont l'Algérie peut disposer. C'est aux capitaux à se diriger vers cette terre féconde, qui promet aux entreprises, sagement conduites, les plus solides résultats; c'est aux bras inoccupés qui vont en Amérique, en Australie, en Californie, chercher des récoltes problématiques, à venir demander à l'Algérie, un travail sûr, abondant, largement rétribué! C'est à l'esprit spéculatif qui, depuis vingt ans a doté la France des chemins de fer et porté si haut son industrie, de diriger tous ses efforts pour détourner l'émigration européenne vers l'Algérie et mettre en œuvre les trésors que renferme notre Colonie.

Cette question de la production des cotons en Algérie a une importance très grande : l'Amérique du nord récolte environ 500 millions de kilogrammes de coton, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la production totale; l'Angleterre consomme à elle seule 300 millions de kilogrammes qui alimentent 18 millions de broches; les Etats-Unis, 110 millions de kilogrammes pour 5,500,000 broches; la France, 72 millions de kilogrammes pour 4 millions de broches; l'Autriche, la Russie, le Zollverein, l'Espagne, la Belgique, etc., viennent après. Il y a trente ans, l'industrie des cotons en Amérique était nulle ou presque nulle; elle n'a pris d'importance que depuis cette époque et est arrivée à occuper le deuxième rang; la production restant la même, l'industrie américaine prenant des proportions considérables, il est permis de prévoir le jour où l'exportation des matières premières sera réduite, tandis que l'exportation des produits manufacturés s'augmentera et viendra faire une concurrence fâcheuse à l'industrie européenne. La production algérienne peut nous permettre d'envisager ce jour sans crainte et sans danger, mais il faut pour cela s'occuper de développer les cultures.

C'est le côté de la question sur lequel il importe aujourd'hui de s'arrêter, les autres sont résolues. La qualité des cotons algériens n'a-t-elle pas été constatée par l'honorable M. William Elliot, commissaire américain de la Caroline du sud à l'Exposition, planteur et exposant de coton longue soie, en reconnaissant que les cotons longue soie de l'Algérie équivalaient aux plus belles espèces similaires de la Caroline et de la Géorgie, c'est-à-dire aux plus beaux cotons du Monde? A ce témoignage, nous pouvons ajouter celui de la chambre de commerce de Liverpool, dont le délégué, après essais et examen approfondis, déclara que les cotons algériens ne laissaient rien à désirer sous le rapport de toutes les qualités essentielles du produit.

Le problème de la culture ainsi résolu, quand sera-t-il

donné à l'Algérie d'apporter un appoint important aux manufactures de France et d'Europe? — C'est là une question plus difficile à résoudre, et qui demande avant tout des bras et des capitaux; mais il ne faut pas désespérer de la réussite. Nous sommes convaincus que lorsque l'Algérie sera appréciée comme elle le mérite, les capitaux inactifs se dirigeront en abondance de son côté!

A la mise en œuvre, les cotons algériens ont donné les plus beaux résultats, comme on peut voir à côté des cotons en laines. Les premières fabriques de France et d'Angleterre ont expérimenté la matière, et leur témoignage ne permet aucun doute à cet égard. Elles ont envoyé des cotons filés simples et retors, écrus, blanchis ou teints d'une finesse extrême, d'une grande beauté, en suivant l'échelle des numéros employés dans toutes les industries. A côté des cotons filés figurent les tissus de toute sorte, blancs, écrus ou imprimés; mousselines, linons, nansouks, organdis, jaconas, madapolams, gazes, tulles, broderies, dentelles, étoffes de nouveautés, nankin, bonneterie, provenant des fabriques d'Alsace, de Normandie, de Tarare, de Saint-Quentin, de Calais, de Paris, de Manchester. Du reste, les prix qu'atteignent les cotons algériens sur la place du Havre, où se fait habituellement la vente, démontrent aisément combien ils sont recherchés par les manufacturiers. Mais dans l'industrie des cotons, comme dans quelques autres industries, si nous voulions établir une comparaison avec les puissances étrangères, nous serions forcés de reconnaître que nous sommes inférieurs pour les produits économiques, et que nous ne reprenons notre supériorité et ne luttons avec avantage que dans les articles où l'art joue un rôle. La mission de l'Algérie est de venir en aide à nos fabricants et de leur donner des forces pour atteindre la limite extrême du rabais, dont l'Angleterre semble vouloir conserver le privilége.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Cotons en laine........................	105,689 fr.	—	156,957 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe annuellement en moyenne, pour l'alimentation de ses 4 millions de broches, une valeur de 125 à 130 millions de cotons en laines.

EMILE CARDON et A. NOIROT.

(A suivre.)

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne (1)

CHAPITRE II

La Ferme et le Village.

§ I. — A qui donner la préférence?

Nous n'avons point à discuter ici si l'Administration a tort ou raison de créer des villages. En agglomérant les populations sur des points choisis à l'avance par des officiers de génie, en les groupant dans des enceintes fermées ou fortifiées, on avait pour but, surtout à une époque déjà éloignée, de pourvoir à la sécurité de ces populations. Si les villages ont été une erreur qui a engagé la colonisation dans une fausse voie, nous ne pouvons cependant blâmer le sentiment qui les a fait préférer aux fermes isolées. Mais les raisons sur lesquelles on s'appuyait, il y a quinze ans, ont disparu; le pays est complétement pacifié, partout on circule avec autant de sécurité qu'en France, et les crimes sur les personnes ne sont pas plus nombreux en Algérie que dans la Métropole ; il s'agit donc pour nous de rechercher, au point de vue du colon qui arrive, de quel côté il doit porter son choix; s'installera-t-il préférablement dans une ferme, ou prendra-t-il une maison dans un village.

Quant à moi, je repousse complétement l'installation dans un village, et je préfère la ferme.

Voici pourquoi.

§ II. — Les inconvénients du village.

Un emplacement étant choisi,—je l'admets aussi excellent que possible, ce qui n'a pas toujours lieu,—on procède au lotissement, on trace des rues, des boulevards, on désigne l'emplacement de l'église, de la mairie, de l'école, de la gendarmerie, etc.; puis le restant est divisé en lots uniformes de 20 mètres sur 30.

Quand sur ce morceau de terrain, le colon a construit une maison, il lui reste une cour dans laquelle une charrette ne peut pas tourner ; des hangars pour ses instruments ou ses récoltes, des écuries et des étables il n'en est pas question.

Quant aux terres à cultiver, elles sont placées en dehors de l'enceinte, souvent à des distances éloignées et presque toujours morcellées : une prairie ici, là-bas un champ, de ce côté quelques ares pour un jardin, il s'ensuit de ce morcellement une perte de temps et de force ; des déplacements continuels, une surveillance difficile, une irrigation d'ensemble impossible ou tout au moins très-coûteuse.

Perte de temps, transports inutiles, du domicile aux champs, des gens, des bêtes, des instruments, des fumiers et des récoltes, plantations livrées au pillage des maraudeurs, par suite d'une surveillance impossible, installation incomplète par suite du manque d'espace, tels sont une partie des inconvénients du village.

Au point de vue de la morale, les inconvénients sont plus grands encore ; l'esprit rural disparaît pour faire place à l'esprit citadin, le colon contracte au village des habitudes d'oisiveté et d'intempérance ; les jours de mauvais temps ou de chômage, ainsi que les soirées sont employées au cabaret ; tandis que l'homme boit et se grise, la femme va causer chez la voisine au lieu de s'occuper des soins de l'intérieur ; les enfants livrés à eux-mêmes font des dégâts et engendrent des querelles, les jeunes filles font pis quelquefois.

Au point de vue économique et moral, l'installation au village doit donc être complétement repoussée.

§ III. — La Ferme isolée est préférable.

Le système suivi aux Etats-Unis et dans les colonies anglaises me semble préférable.

Le terrain à coloniser reconnu, l'État se réserve au centre un emplacement où seront construits un jour édifices publics, église, école, hôtel-de-ville, etc. Des alignements sont tracés autour de ces emplacements, et tenus à la disposition des industries qui ont l'habitude et le besoin de se grouper dans les villages ; quant au terrain à cultiver, chacun peut en acheter ce qu'il lui plaît, sans autre limite que celle de ses ressources, et bâtir là où il veut.

Le cultivateur a tout intérêt à placer son habitation au centre de sa propriété.

Au lieu d'être limité, il peut étendre progressivement ses constructions, augmenter ses étables et bergeries, abriter ses récoltes, ses instruments aratoires.

Dans beaucoup de villages, on oblige les colons à réunir leur bétail au troupeau commun ; dans d'autres on proscrit les cochons et les volailles comme incommodes ou insalubres ; dans la ferme, le cultivateur est libre de tenir son bétail comme il lui plaît, de le parquer ou de le nourrir à l'étable ; il établit sa porcherie à sa guise, et laisse sa volaille

chercher sa nourriture sur les fumiers, sans crainte de désaccord et de querelles avec les voisins.

Au village, le jardin est situé au dehors, quelquefois assez loin de l'habitation ; il coûte plus qu'il ne rapporte ; on y cultive quelques légumes pour la maison, et il arrive souvent qu'au moment de la récolte, les maraudeurs ont fait main basse sur le plus beau.

Dans une ferme, le jardin tient à l'habitation, il est enclos, à l'abri des vols; tout le monde y travaille dans les moments perdus, la ménagère et les enfants autant que le maître ou les ouvriers ; le mauvais temps retient-il le monde à la maison, qu'à la moindre éclaircie, c'est au jardin qu'on va donner un coup-d'œil, aujourd'hui on défonce un carré, demain on sarcle une plate-bande ; on greffe ou on échenille un arbre ; au bout de l'année le jardin a été entretenu, il a donné des produits pour la consommation de la maisonn, sans qu'il en ait coûté une journée de travail d'ouvrier; au village, le mauvais temps aurait été passé au cabaret.

La ferme étant placée au milieu de la propriété, l'œil du maître peut tout voir ; il embrasse tout ; surveille tout ; rien n'échappe ni le jour ni la nuit. Là, pas de travail inutile ; pas de perte de temps, les gens, les bêtes et les instruments sont au centre du travail ; il n'y a pas de déplacements onéreux, d'allées et de venues inutiles ; le travail exige-t-il que le personnel soit réparti sur différents points de l'exploitation, le maître peut aller de l'un à l'autre.

§ IV. — Les avantages de la ferme.

Dans un article publié récemment dans le *Journal d'agriculture pratique*, M. Jules Duval a résumé ainsi les avantages de la ferme sur le village.

« Sur sa ferme, le colon est toujours à portée, quelquefois au centre de ses cultures ; pour y arriver, point de courses inutiles et aussi peu que possible de temps et de forces humaines perdues, de bestiaux fatigués, d'instruments aratoires traînés sur les routes. Il combine et mène avec ensemble les divers membres de son corps de domaine; d'un regard il surveille tous ses auxiliaires, d'un pas il les atteint : comme le capitaine à la tête d'une compagnie qu'il mène au feu, il les encourage de sa présence et de sa parole, souvent de son exemple. La nuit, quelques tournées, le fusil au bras, son chien autour de lui, protégent efficacement sa récolte ; la lumière seule qui brille à la maison atteste une vigilance qui met les maraudeurs en méfiance. Dans les mauvais jours, les travaux d'intérieur, les étables, sa cour, les alentours de sa maison l'occupent utilement. Associée à toutes les affaires, sa femme n'a plus de loisirs inutiles ; suivie de ses aînés, elle

porte au champ le repas à son mari. Les enfants eux-mêmes, garçons et filles, rendent des services suivant leur âge et leurs forces. Au logis s'introduit une habitude d'une utilité capitale : on y fait son pain, simple détail qui est toute une bienfaisante révolution dans le ménage. Outre que le pain est meilleur et moins cher, la famille, affranchie du boulanger, qui est le fournisseur universel (nous sommes en Algérie), réduit peu à peu tous ses comptes secondaires. Elle cesse de vendre à bas prix tout son blé pour racheter du pain fort cher. Sur sa récolte, elle réserve sa propre consommation, et fait sur le chapitre du pain une épargne qui, renouvelée 365 jours de l'année, constitue le premier de ses bénéfices.

« Ainsi se forme une sérieuse population rurale, qui s'attache intimement et de bonne heure au sol natal par la puissance des habitudes et des impressions d'abord inaperçues. Les enfants apprennent par l'exemple, le goût et la pratique de l'agriculture. Les mœurs s'épurent en se concentrant au sein de la famille. La vie n'est pas coupée en deux parts, dont la meilleure se donne à la ville avec ses oisivetés, ses dissipations, ses spéculations, ses commérages; elle est liée tout entière à la ferme, avec laquelle le propriétaire s'identifie de corps et d'âme, de nom même; l'horizon de son domaine devient le cercle de son activité et de son ambition. Il peut montrer avec une juste fierté, dans une œuvre d'ensemble, son *prædium rusticum*, les fruits de l'ordre, de l'intelligence, de l'économie. Il se plaît et s'enracine aux champs où sa vie s'écoule, et devient l'homme du pays, le *paysan*, ce mot dont le noble sens a été sottement dénaturé par le dédain de la cour et de la ville, et qu'il convient de réhabiliter. »

Dans une discussion soulevée il y a un an sur cette question, à la *Société centrale de colonisation*, le propriétaire de la seule ferme qui mérite réellement le nom de *ferme modèle*, M. Dupré de Saint-Maur s'était déjà prononcé pour l'installation libre des colons, et, avec la double autorité de l'agronome et du praticien avait fait ressortir tous les avantages de la ferme, et tous les inconvénients qui résultent pour les populations rurales de leur parcage dans des villages où les habitations trop restreintes sont éloignées du lieu des travaux.

Il y a plus même; au point de vue de la sécurité générale, les fermes isolées, qui couvrent tout le territoire et se prêtent un mutuel appui, valent mieux que des villages. Quarante fermes de quarante hectares en moyenne, couvriraient une lieue carrée de territoire qui serait gardé et garanti bien mieux que si quarante familles étaient réunies dans un hameau; les champs, les récoltes, les plantations seraient plus à l'abri des dépradations des maraudeurs et des pillards.

Ainsi, par les motifs qui précèdent, et nous appuyant sur l'autorité d'hommes habitant ou ayant habité l'Algérie, nous

croyons devoir conseiller aux colons qui veulent s'installer en Algérie, de choisir de préférence leur ferme isolée à une exploitation rurale ayant son habitation dans un village.

§ V. — Faut-il acheter la terre?

Il nous reste un autre conseil à donner; c'est d'acheter la terre que l'on veut mettre en valeur.

La terre, pour rien, coûte très-cher, plus cher que celle que l'on achète.

Les concessions faites par l'Administration ne sont pas faites à titre gracieux, mais à titre onéreux. Le colon concessionnaire s'engage à remplir les clauses et conditions d'un cahier des charges; jusqu'à ce que ces conditions soient remplies, le colon n'est que détenteur de la terre, mais non propriétaire; il construit, il défriche, il plante, mais tant qu'il reste une clause à remplir, une mesure administrative peut le déposséder; cela ne s'est jamais fait, je dois le dire; mais enfin cela pourrait se faire, et la première condition pour un cultivateur, c'est la sécurité dans sa possession. Sans sécurité, il n'y a pas d'emprunts hypothécaires, il n'y a de crédit possible que de la part des usuriers et des juifs.

Pour qui veut prospérer en Algérie, c'est une loi d'acheter sa terre, et quelque soit la valeur qu'on la paie, elle reviendra toujours meilleur marché que celle qu'on peut obtenir pour rien.

§ VI. — Choix du terrain.

Petite ou grande le colon doit s'arranger autant que possible de manière à ce que sa propriété soit d'un seul tenant; les propriétés morcelées font perdre du temps, car le temps passé sur les chemins pour aller d'une pièce à l'autre ne profite pas.

Une précaution à prendre, et qui est trop négligée, c'est de se clore, soit par une haie, soit par un fossé, par un mur même si c'est possible. Quant aux champs, qu'ils soient exactement délimités, que des bornes soient plantées et reliées entre elles; les clôtures arrêtent les maraudeurs, quand aux bornes elles évitent les querelles et les procès.

En achetant, le colon peut choisir sa terre; je n'entends pas comme nature de sol; en général, toutes les terres sont bonnes en Algérie, celles-ci pour le blé, celles-là pour la vigne, les autres pour les cultures industrielles, ou l'élève du bétail; ce n'est pas de la nature du terrain que je veux parler.

Une ferme n'est a proprement parler qu'une grande manufacture, plus compliquée seulement que les industries les plus compliquées; comme les manufactures, il faut que la ferme puisse facilement, en toute saison, et le plus économiquement

possible, transporter les produits de la récolte sur les marchés de consommation. Il importe donc dans le choix que l'on fait d'une propriété de ne pas trop s'écarter d'une bonne route. Malheureusement les bonnes routes sont rares en Algérie, souvent l'on cherche bien loin la cause d'un échec dans notre Colonie, quand il n'y en a pas d'autre que la difficulté d'écouler les produits, ou de les transporter à bas prix.

Si à proximité d'une route bien empierrée, le colon peut trouver des terres facilement irrigables, son succès est assuré. M. de Gasparin a dit : « dans le midi, deux de soleil et deux d'eau, ne font pas quatre, il font *seize ;* » en Algérie, on peut dire qu'ils font tout.

§ VII. — Les bâtiments.

La terre choisie, parlons des bâtiments.

Autant que possible qu'ils soient placés au centre même de la propriété; l'exploitation n'en sera que plus facile ainsi que la surveillance.

Une faute commise trop souvent en Algérie, comme en France du reste, c'est d'immobiliser une grande partie du capital dont on dispose pour construire des batiments luxueux; le cahier des charges en fait, du reste une obligation au concessionnaire; en achetant sa terre, le colon pourra s'installer à sa guise comme il lui plaira, à son aise, progressivement, suivant les besoins de son exploitation.

Le colon doit dépenser le moins possible en bâtiments; le luxe n'est pas nécessaire dans une ferme; cependant si l'économie est indispensable, il ne faut pas que ce soit au détriment de l'hygiène.

La maison doit être vaste; quelques mètres, de plus ou de moins de maçonnerie ne font pas une grande différence; mieux vaut se mettre de suite à l'aise. Se loger trop à l'étroit a des inconvénients partout, mais nulle part autant qu'en Algérie. Il ne faut pas non plus se loger en trop grand nombre dans une même pièce.

Par économie aussi, on se dispense quelquefois de creuser une cave; c'est là encore une économie mal comprise. La cave assainit le batiment, puis elle est indispensable pour conserver le vin, la boisson, les légumes et les provisions; on peut aussi y établir la laiterie; l'économie bien entendue, c'est non pas de faire des dépenses utiles, mais bien de ne pas faire de dépenses inutiles; en Algérie tous les matériaux sont bons pour construire, le colon doit choisir ceux qui sont à proximité; s'il a de l'argile qu'il fasse de la brique et de la tuile, qu'il fabrique sa chaux s'il le peut; s'il n'a que la pierre qu'il en fasse l'extraction, qu'il rassemble lui-même et à meilleur marché le plus de matériaux possible. Ce que l'on ne

débourse pas, ce que l'on fait soit-même est toujours le premier gagné.

Autant que possible la maison doit avoir ses ouvertures au Nord et à l'Est; et être élevée d'un premier étage.

La ferme ne se compose pas seulement d'une maison; il faut encore une écurie, une étable, une bergerie, des hangars, de quoi loger les porcs et la volaille.

Ces bâtiments seront indépendents de la maison et indépendants les uns des autres, reliés entr'eux si l'on veut par des palissades de manière à avoir une cour fermée.

L'isolement des bâtiments est utile, en ce que, si le feu prend à l'un, on a l'espoir de pouvoir sauver les autres; le four entre autre, de peur des incendies, doit être placé en dehors.

§ VIII. — Logement des animaux.

Les écuries, étables et bergeries ne demandent pas à être construits en Algérie aussi solidement qu'en France. Ce sont plutôt des hangars que des constructions dans l'acception absolue du mot. Les froids sont rarement à craindre pour les animaux; mais il est essentiel de les mettre à l'abri des pluies torrentielles de l'hiver, du soleil ardent de l'été, de l'humidité et de la fraîcheur des nuits. Ce qu'il ne faut pas économiser aux animaux, c'est l'air. Un cheval pour vivre à l'aise en France a besoin de 30 à 35 mètres cubes d'air; en Algérie il ne saurait lui en falloir moins.

L'écurie doit avoir au minimum 4 mètres de hauteur; 4 mètres 50 vaudraient mieux; elle doit avoir 5 mètres 50 de largeur, dont 4 mètres pour le cheval et la mangeoire, et 1 mètre 50 pour le passage des gens de service. Quant à l'espace entre chaque cheval, il faut compter sur 1 mètre 50. Ainsi donc, si le travail de la ferme exige cinq chevaux, il faut que l'écurie ait les proportions suivantes : hauteur, 4 mètres à 4 mètres 50; largeur, 5 mètres 50; longueur, 9 mètres environ, de manière à réserver à l'une des extrémités de l'écurie, une place cloisonnée et vitrée pour y mettre un lit, et tout à côté, une autre place pour les harnais. La porte doit être à deux battants, assez large pour que le cheval et le conducteur puissent passer de front; un excellent système de fermeture est celui adopté dans les haras; les portes sont partagées en deux sur la hauteur; on peut ainsi, dans le jour laisser la partie du bas fermée et celle du haut ouverte, soit que les chevaux restent à l'écurie, soit que les bêtes soient au travail; ce système de fermeture tout en permettant de donner de l'air, est en général suffisant pour empêcher la volaille d'entrer dans les écuries.

En outre, des fenêtres transpercées et garnies de volets sont nécessaires pour renouveler l'air.

L'écurie doit être placée sur un terrain sec, pavée en briques sur champ ou en pavés de grès, bien cimentés, avec une pente douce ménagée derrière les chevaux, afin que les urines puissent s'écouler facilement dans une rigole qui les conduit dans un réservoir placé en dehors.

§ IX. — Étable, bergerie, porcherie et poulailler.

Pour l'étable, la hauteur doit être de 4 mètres, la largeur de 5; quant à la longueur, elle doit être proportionnée au nombre de têtes, en prenant pour base qu'il faut entre chaque 1 mètre 30; c'est-à-dire que pour 20 vaches, l'étable devrait avoir 26 mètres de longueur. Comme pour l'écurie, il faut choisir un terrain sec, un peu plus élevé que celui de la cour, le paver en briques sur champ, avec une pente ménagée pour que les urines viennent se déverser dans un réservoir.

Les moutons exigent 2 mètres carrés au moins; c'est à peine si dans la pratique en France, on leur en accorde un; c'est un mal contre lequel s'élèvent les vétérinaires et les agronomes.

Le terrain sur lequel on place la bergerie doit être sec; les moutons, plus que tout autre animal, craignent l'humidité; les portes doivent être très-larges et il ne faut pas épargner les ouvertures afin de pouvoir renouveler constamment l'air.

La loge des porcs doit être assez grande pour qu'ils puissent se retourner facilement, il faut la placer dans un endroit frais, abrité du soleil, renouveler l'air constamment; que la litière soit toujours propre ou mieux, disposer un plancher à claire-voie qu'on lave tous les jours; l'auge doit être placée de manière à pouvoir la remplir et la nettoyer sans entrer dans la loge.

Quant au poulailler, il faut choisir un emplacement à l'abri du soleil et s'arranger de manière à ce que les volailles ne manquent jamais d'eau claire; le sol sera bien battu et garni de sable; dans beaucoup de fermes on laisse glaner les poules de tous les côtés; mieux vaut les renfermer et n'en avoir uniquement que pour les besoins de la maison. Les poules ne doivent jamais pénétrer dans les écuries où les plumes qu'elles perdent causent souvent des accidents graves aux animaux.

§ X. — La grange.

Les granges sont parfaitement inutiles, des meules bien construites suffisent.

Du reste, c'est assez l'usage en Algérie, de conserver les fourrages et même les céréales, au moyen de meules reposant sur un lit de fagots ou de pailles. Ce mode de procéder pré

serve bien la récolte de l'humidité, mais non des rats, des souris ou des mulots qui font de grands ravages. En Angleterre, où il n'existe en quelque sorte pas de granges, on a perfectionné l'art de faire les meules, et les fagots ou lits de paille sont remplacés par des supports en fonte soutenus par des piliers, en forme de champignons, dont le chapeau, creux et lisse en dessous, isole parfaitement la récolte et ne permet pas aux rats et aux souris de parvenir jusqu'aux gerbes.

Nous voudrions voir ce support adopté en Algérie, car ses avantages sont incontestables.

§ XI. — **Hangar aux outils.**

On ne laisse que trop souvent, en Algérie aussi bien qu'en France, les voitures et les outils au milieu des cours, et cela faute d'un hangar pour les abriter. C'est une économie fort mal comprise. Exposés aux injures des temps, les outils s'usent vite ; le fer se rouille, le bois se tourmente et pourrit. Un hangar est nécessaire ; il faut qu'il soit assez vaste pour tout abriter, charriot, charrette et tous les outils quels qu'ils soient ; la pluie comme le grand soleil détériore les instruments ; instruments mal entretenus, ferme mal soignée : « Mobilier qui reluit, dit le proverbe, maison qui prospère ; mobilier qui se rouille, maison qui décline. »

Émile Cardon.

(A suivre.)

LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

ET LES VINS D'ALGÉRIE

Monsieur le Directeur,

Depuis sa fondation, *l'Algérie agricole* semble avoir surtout cherché à s'occuper de la viticulture, de cette branche encore si dédaignée de l'agriculture algérienne et qui s'établit en Afrique d'une manière si puissante, on ne peut pas dire malgré, mais tout au moins, on peut le dire, sans le concours de l'Administration.

Pour moi, il y a longtemps que je m'occupe de cette question et je continue chaque jour à réunir tous les renseignements et documents qui peuvent y avoir rapport.

Les résultats de l'Exposition dernière, la grande médaille d'or accordée aux vins muscats liquoreux de Médéah viennent encore une fois à l'appui de ce que j'ai toujours dit en parlant des vins de l'Algérie, qu'en dehors de la consommation locale pour les vins de table ordinaires, c'était à la production des vins de liqueurs que l'on devait s'attacher en Algérie. Le nouveau traité avec l'Angleterre, ouvre aux vins de liqueurs algériens imitant le Xérès et le Madère d'immenses débouchés, et c'est surtout vers ce genre de fabrication de vins qu'il faut chercher à attirer l'attention des viticulteurs algériens.

Je puis appuyer mon opinion de celle de M. Ladrey, professeur de chimie agricole à Dijon, chargé du rapport sur les vins présentés à l'Exposition et qui, à la suite de nombreuses conversations sur cette question avec lui, m'a tout à fait autorisé à exprimer cette opinion qu'il partage entièrement. Je puis aussi m'appuyer de l'avis de MM. Cobden et autres membres de la Commission anglaise pour la rédaction du tarif, à qui j'ai fait déguster moi-même les vins d'Afrique que j'avais été acheter chez M. Dumas, l'heureux lauréat de Médéah.

M. Cobden, ainsi que ses collègues, ne se doutait même pas que l'Algérie pût produire du vin, ce fut avec un profond étonnement qu'il m'en entendit parler, ce fut avec un véritable enthousiasme qu'il me déclara que dans sa pensée ces vins conviendraient complétement à ses compatriotes et que le placement en serait assuré en Angleterre.

C'est donc vers le marché anglais ouvert si inopinément

aux vins d'Afrique, qu'il faut porter l'attention des viticulteurs algériens. Il me semble qu'avant de parler du mode de placement des usages du commerce anglais des liquides, il serait nécessaire de faire connaître les conditions d'importations en Angleterre, en un mot il serait utile de traduire en français l'art. 6 du traité de commerce du 23 janvier 1860 qui ne contient que des mesures et des données anglaises, ainsi que l'art. 8 et l'article additionnel. C'est ce que nous faisons en publiant l'extrait suivant dudit traité et en faisant suivre immédiatement, entre parenthèses, la mesure anglaise de la mesure française correspondante avec indication de l'équivalence en monnaie française de la monnaie anglaise.

Voici cet extrait :

« Art. 6. Sa Majesté Britannique s'engage aussi à proposer au parlement de réduire immédiatement les droits à l'importation des vins français à un taux qui ne dépassera pas trois schellings par gallon (3 fr. 30 c. pour 4 litres 543 cent.) jusqu'au 1er avril 1861. A partir de cette dernière époque, les droits d'importation seront réglés de la manière suivante :

« 1° Sur les vins qui contiennent moins de quinze degrés d'esprit (moins de 8,63° Gay-Lussac), type d'Angleterre, vérifiés par l'hydromètre de Sykes, le droit ne dépassera pas un schelling par gallon (1 fr. 10 pour 4 l. 543 c.).

« 2° Sur les vins qui contiennent de quinze à vingt-six degrés (8,63 à 14,95° G.-L.), le droit ne dépassera pas un schelling six pence par gallon (1 fr. 70 pour 4 l. 543 c.).

« 3° Sur les vins qui contiennent de vingt-six à quarante degrés (14,95 à 23° G.-L.), le droit ne dépassera pas deux schellings par gallon (2 fr. 20 pour 4 l. 543 c.).

« 4° Sur les vins en bouteilles, le droit ne dépassera pas deux schellings par gallon.

« 5° L'importation des vins ne devra avoir lieu que par les ports qui seront désignés à cet effet avant la mise à exécution du présent Traité, Sa Majesté Britannique se réservant de substituer d'autres ports à ceux qui auront été primitivement désignés, ou d'en augmenter le nombre.

« Le droit d'importation par les ports non désignés sera de deux schellings par gallon.

« 6° Sa Majesté Britannique se réserve le droit, nonobstant les dispositions du présent article, de fixer le *maximum* d'esprit type qui pourra être contenu dans la liqueur déclarée comme vin, sans toutefois que ce *maximum* puisse être inférieur à trente-sept degrés (21,28° Gay-Lussac).

. . . .

« Art. 8. . . . . . . Sa Majesté Britannique s'engage à recommander au Parlement l'admission dans le Royaume-Uni des eaux-de-vie et esprits provenant de France, à des droits exactement identiques à ceux qui grèvent dans le Royaume-Uni les esprits de fabrication nationale, sauf une surtaxe de deux pence (20 cent.) par gallon, ce qui fait, pour le droit à percevoir actuel-

lement sur les eaux-de-vie et esprits provenant de France, huit schellings deux pence par gallon (9 fr. pour 4 l. 543 c.).

. . . .

« Art. 9. . . . . . . Il est également entendu entre les Hautes Puissances contractantes que, dans le cas où le Gouvernement Britannique jugera nécessaire d'élever les droits d'accise qui grèvent les esprits de fabrication nationale, les droits d'importation sur les vins pourront être modifiés de la manière suivante :

« Chaque augmentation d'un schelling par gallon d'esprit sur le droit d'accise pourra donner lieu, sur les vins payant un schelling et demi (1 fr. 70), à une augmentation de droit qui ne pourra excéder un penny et demi (15 cent.); et sur les vins payant deux schellings (2 fr. 20), à une augmentation qui ne pourra excéder deux pence et un demi penny (25 cent.)

« Article additionnel. — Par l'article 8 du Traité de commerce entre Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, signé à Paris, le 23 janvier dernier, Sa Majesté Britannique s'est engagée à recommander au Parlement l'admission dans le Royaume-Uni des eaux-de-vie et esprits importés de France, à un droit exactement égal au droit d'accise perçu sur les esprits de fabrication indigène, avec l'addition d'une surtaxe de deux pence par gallon (20 cent.); ce qui mettrait le droit actuel à payer pour les eaux-de-vie et esprits de France à huit schellings deux pence par gallon (9 fr. p. 4 l. 543 c.).

« Depuis la ratification dudit Traité, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique s'est assuré que la surtaxe de deux pence par gallon n'est pas suffisante pour contre-balancer les charges que les lois de douane et d'accise font actuellement peser sur les esprits de fabrication anglaise, et qu'une surtaxe limitée au taux de deux pence par gallon laisserait encore subsister sur les esprits de fabrication anglaise, un droit différentiel en faveur des eaux-de-vie et esprits étrangers.

« En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant fait connaître ces circonstances au Gouvernement de sa Majesté l'Empereur des Français, et Sa Majesté Impériale ayant consenti à ce que le montant de ladite surtaxe fut augmenté, les deux Hautes Parties contractantes audit Traité de commerce sont convenues, par le présent article additionnel, que le montant de cette surtaxe serait de cinq pence par gallon (50 cent.), et Sa Majesté Britannique s'engage à recommander au Parlement l'admission, dans le Royaume-Uni, des eaux-de-vie et esprits importés de France, à un droit exactement égal au droit d'accise perçu sur les esprits de fabrication indigène, avec addition d'une surtaxe de cinq pence par gallon.

Pour bien comprendre le mécanisme du nouveau traité, il est important de faire connaître que l'ancien tarif anglais admettait tous les vins, peu importe leur puissance alcoolique et leur origine, au droit unique de cinq shellings et six pence par gallon soit 0 fr. 10 c. pour 4 litres 543 centilitres. Les vins alcooliques de Sicile, d'Espagne et de Portugal jouis-

saient ainsi d'une véritable prime. Le tarif actuel en admettant les vins avec des droits proportionnels à leur puissance alcoolique est beaucoup plus équitable; malheureusement on a choisi un mauvais mode et un mauvais instrument pour servir à déterminer la quantité d'alcool contenu dans le vin, au lieu d'admettre au moins en cas de contestation la distillation dans de petits appareils *ad hoc* bien connus maintenant en France, on a seulement admis comme moyen de vérification l'hydromètre de Sykes qui, surtout avec des vins de liqueur doux, ne peut que donner des indications fautives; mais comme ces erreurs ne peuvent être qu'en dessous, c'est-à-dire indiquant une quantité moindre d'alcool que la quantité réellement contenue dans les vins, nous n'avons pas à nous en préoccuper, dans tous les cas, ce n'est pas à moi à refaire le traité, je dois le prendre et l'examiner tel qu'il est.

L'aréomètre de Cartier, l'alcoomètre de Gay-Lussac, l'hydromètre de Sikes, sont le même instrument basé sur la densité des liquides, très-exact pour des liquides de même nature; il n'est plus aussi exact avec des liquides de nature différente : très-exact pour indiquer le degré alcoolique d'un mélange d'eau pure et d'alcool, tel que de l'eau-de-vie ou de l'alcool du commerce, il donne de fausses indications aussitôt qu'une substance quelconque se trouve mélangée au liquide que l'on examine; il est facile de vérifier ce fait en observant, par exemple, le degré alcoolique de l'eau-de-vie au moyen d'un de ces instruments, puis en ajoutant du sucre à l'eau-de-vie et vérifiant ensuite, l'aréomètre de Cartier, l'alcoomètre de Gay-Lussac et l'hydromètre de Sikes ne diffèrent entre eux que par les échelles. A la page 32 de mon Mémoire sur la culture de la vigne et la production du vin en Algérie, j'ai publié le tableau de concordance de l'échelle de Cartier et de celle de Gay-Lussac, j'en rappellerai seulement ici les principales dispositions :

Cartier	10	degrés.	Gay-Lussac	0,0	degrés.
—	11	—	—	5,3	—
—	12	—	—	11,6	—
—	13	—	—	18,8	—
—	19	—	—	50,1	—
—	36	—	—	90,2	—
—	43 3/4		—	100	

L'hydromètre de Sikes part d'un point tout à fait différent, son zéro est ce que l'on appelle *la preuve de Londres*, et son échelle se divise en 100 degrés au-dessus et 100 degrés au-dessous, c'est en résumé l'échelle de Gay-Lussac divisée en 200 degrés. Je me contenterai de publier le tableau comparatif en ce qui concerne le traité de commerce paragraphe par paragraphe :

ARTICLE 6.

§ 1.	Sykes	15°	en dessous de la preuve.	Gay-Lussac	8,63°	Cartier	11° 1/2
2.	—	15 à 26	—	—	8,63 à 14,95	—	11 1/2 à 12 1/2
3.	—	26 à 40	—	—	14,95 à 23	—	12 1/2 à 13 1/2
6.	—	37	—	—	21,28	—	13 1/4
La preuve de Londres ou zéro				—	57,50	—	21 1/4

Au-dessous de la preuve de Londres ce sont les vins et eaux-de-vie, au-dessus ce sont les alcools ; de même autrefois en France on considérait comme eau-de-vie tout ce qui était au-dessous de 18 3/4° de Cartier et esprit tout ce qui était au-dessus.

Il sera facile avec ces données de convertir en mesures françaises les termes du traité avec l'Angleterre. J'ai déjà fait une partie du travail en les ramenant plus haut à l'échelle de Gay-Lussac. Le petit tableau qui précède simplifie encore le travail. Je me suis dispensé de faire la conversion par litre, ce sera chose aisée pour les personnes qui voudront le faire.

L'article additionnel a modifié l'art. 8, et les esprits devront payer à l'entrée en Angleterre 8 schellings et 5 pence par gallon, soit 9 fr. 30 cent. au lieu de 9 fr. pour 4 litres 543 centilitres.

J'ai pensé que l'on ne saurait trop tôt porter à la connaissance des viticulteurs algériens les termes traduits en français du traité de commerce avec l'Angleterre, car avec le marché anglais, l'avenir de la culture de la vigne en Algérie est magnifique et l'on ne saurait trop insister près des colons pour les engager à s'en occuper sérieusement.

Les vins de l'Algérie autant que j'ai pu m'en assurer jusqu'à présent, marquent tous au delà de 15° Sikes et auront donc à payer 1 fr. 70 cent. par 4 lit. 1/2 : bien faits, comme on arrivera bien certainement un jour à les faire, ils marqueront au moins 13 à 14° de Cartier, c'est-à-dire 18 à 26° de Gay-Lussac, et auront donc à payer pour entrer en Angleterre 2 fr. 20 cent. par gallon, soit 40 fr. 80 cent. par hectolitre, c'est à peu près le double seulement du tarif actuel de l'octroi de Paris, tandis que les vins de la première catégorie paieront à peu près le même droit à l'entrée en Angleterre qu'à l'entrée dans Paris.

Sous l'ancien tarif les vins auraient eu à payer 134 fr. par hectolitre, c'est donc une réduction de 94 fr. environ ; il ne dépend que des Algériens d'en profiter et de s'emparer du marché anglais.

Je ne saurais trop insister près d'eux et de vous, Monsieur, pour chercher à les éclairer sur leurs propres intérêts et sur le moyen à prendre pour parvenir et réussir dans cette voie.

Veuillez, etc.

C. HÉRICART DE THURY,
Membre correspondant de la Société d'agriculture de France pour la province d'Oran.

L'ALGÉRIE

ET LES LIVRES QU'ELLE INSPIRE

Un article critique à propos d'un autre article critique, cela peut passer pour de la redondance, à moins que l'article que l'on est amené à examiner ne se soit tellement approprié son sujet, y ait fait montre d'une telle sagacité et d'un tel discernement que celui-ci puisse, en définitive, être réputé lui appartenir.

C'est ce qui arrive notamment à propos de M. Fernand Giraudeau, lequel ayant à rendre compte à la fois du livre de M. DE BROGLIE, intitulé : *Une réforme administrative en Afrique, de l'histoire de la colonisation de l'Algérie*, par M. L. DE BAUDICOURT, et de la *Revue algérienne et coloniale, Bulletin officiel de l'Algérie et des Colonies*, s'en est acquitté de telle façon que les auteurs primitifs disparaissent et qu'on n'a plus sous les yeux qu'un tout homogène contenant en substance toutes les idées vives qui ont été mises en action par les auteurs de ces publications.

Tout d'abord, expliquons notre intervention par la communauté d'idées qui a déterminé M. Giraudeau, comme nous-même, à prendre pour texte de son examen le livre qui vient d'être publié par M. de Broglie, et par la conformité d'opinions qui l'a entraîné à le critiquer au nom des mêmes principes et en vertu de motifs identiques.

M. Giraudeau ne possède peut-être pas son Algérie au même titre que M. de Broglie, c'est-à-dire de cette façon que j'appellerai presque *ex professo*. A coup sûr, il n'a pas jugé à propos d'y faire un voyage tout exprès, pour avoir à critiquer çà et là quelques actes de l'ancienne Administration, et surtout pour faire collection d'arguments à jeter dans les jambes de la nouvelle. Mais il s'est entouré soigneusement de tous les ouvrages qui traitent de l'Algérie, les a examinés avec scrupule, a compulsé, d'un autre côté, tous les documents officiels de nature à confirmer ou à détruire les jugements qui en avaient été portés; et, en définitive, joignant à ce contingent des idées d'autrui la somme d'idées qui lui sont propres; aidé de pas mal d'expériences et d'observations faites; appuyé d'ailleurs d'une conscience droite, il a écrit l'article qui nous occupe, lequel a pour titre : *État présent et à venir de l'Algérie*, et a paru dans le numéro du 30 juin de la *Revue Contemporaine*.

Dans cet article, à propos de l'esprit qui a présidé à la discussion des intérêts de l'Algérie, M. Giraudeau constate un antagonisme qu'il croit propre à la Colonie, à cause de l'opposition résultant de la différence des éléments qui y sont employés, mais qui, j'en ai bien peur, est commun à toutes les entreprises des hommes, et particulièrement des Français.

Antangonisme d'idées, antagonisme de robes, cela suffit à expliquer bien des temps d'arrêt imprimés dans la marche d'une civilisation qui, pour être régulière, aurait besoin au contraire du concours de tous. Par là s'affirme peut-être la nécessité démontrée pour quelques-uns d'une direction unique et locale destinée à concentrer et à faire converger vers un même but tant de forces vives disposées à se combattre et à s'annuler réciproquement.

Telle n'est pas pourtant la conclusion de M. Giraudeau ; et, d'après l'exposé de ses motifs, nous sommes disposé à l'en louer. Un pouvoir local, en effet, si souverain qu'il soit (et nous croyons avoir démontré ailleurs qu'il ne pourrait être qu'une délégation plus ou moins complète du chef de l'Etat lui-même), aurait toujours à souffrir de l'éloignement des lieux où se préparent les éléments de son gouvernemsnt, c'est-à-dire les hommes et l'argent. Nous laissons de côté d'ailleurs toute question de susceptibilités, dont la moindre pourtant aurait pour effet de rendre tout gouvernement impossible. Quant à une direction à la fois concentrique et excentrique, l'expérience qui vient d'en être faite, en a, je crois, suffisamment démontré la valeur. M. Giraudeau a donc raison d'énoncer que le meilleur système est celui qui est aujourd'hui en pratique; et nous bornons là notre argumentation, qui n'aurait que le tort de converger avec celle de M. Giraudeau, et de paraître vouloir suppléer à la lecture de son article, ce qui va directement contre notre but.

J'ai dit que M. Fernand Giraudeau s'est inspiré de trois publications qui ont l'Algérie pour objet, et qu'il se les est appropriées jusqu'à en former un corps de doctrines qui lui est propre. Il est impossible, en effet, de pénétrer plus au fond de son sujet d'abord, et d'en fournir ensuite une représentation plus substantielle et plus diversement éclairée.

Dès le premier mot, M. Giraudeau énumère les obstacle que la civilisation avait à vaincre, et de plain-pied il déduit tout ce qui a été fait. Il a été commis de grandes fautes; et, tout en n'en épargnant pas le récit, il n'omet pas non plus les mesures salutaires qui ont été prises et qui resteront comme les jalons heureux de ce qui reste encore à entreprendre. On a fait si grand bruit de la puissance colonisatrice de l'Angleterre, pour en faire honte à notre incapacité présumée dans le même sens, qu'il y a vraiment quelque consolation à reconnaître que nous ne sommes pas tout à fait aussi inhabiles qu'on le dit: et les exemples de l'Australie, du Canada, si rudement occupés par l'Angleterre,

achèvent sur ce point l'édification. Un bourreau, après tout, n'est pas un maître, et c'est une singulière méthode de civiliser les peuples que de les égorger. Combien est différent le système adopté en France, puisqu'il a pu plus d'une fois être taxé de faiblesse, et que si parfois il a été formulé à son adresse quelque reproche de dureté, celui-ci devait plutôt sortir des rangs des colons que de ceux du peuple conquis. C'est notre éternelle gloire enfin que, dans une occupation qui transforme à ce point un peuple immobile, il ne soit tiré de la masse aucun progrès qui n'ait cette masse même pour coopérateur. On avait dit que l'Algérie serait les Indes de la France; et, tout en tenant compte de l'exagération de cette assertion, M. Giraudeau n'en démontre pas moins par quels points elle pourrait être fondée. Son œuvre est avant tout une œuvre de réparation; et, comme entre deux excès, il tient à peu près le milieu, on peut bien dire de lui qu'il représente la vérité. Réparation quant au Prince dont on a méconnu les intentions et calomnié quelque peu les actes; réparation quant au Ministre éclairé qui lui a succédé et qui prouve le mouvement en marchant, tandis qu'on s'évertue à le convaincre d'immobilité.

Bref, le travail de M. Giraudeau est une œuvre de justice, et nous ne saurions trop l'en féliciter.

Un fait qui éclate à tous les yeux, aussi bien de la lecture de l'article de M. Giraudeau, que des travaux de tous ceux qui se sont occupés de l'Algérie, c'est que le pouvoir militaire a fait son œuvre, épuisé sa tâche, et que la parole est désormais aux institutions civiles. Personne ou à peu près ne méconnaît ses services, mais tout le monde convient que, vis-a-vis de nouvelles nécessités, les moyens doivent aussi être différents. Bons au moment où il s'agit d'assurer la conquête, ceux-ci peuvent encore être considérés comme salutaires au point de vue du caractère des indigènes, lequel n'a pas sans doute encore atteint le niveau qu'il atteindra plus tard; mais au point de vue européen, ils sont une entrave, un épouvantail pour l'immigration, et ce n'est pas le cas d'épouvanter quand on désire au contraire attirer. On ne quitte pas enfin volontiers un ordre de choses régulier, ainsi qu'il en règne un, Dieu merci! actuellement dans toute l'Europe, pour aller, de gaieté de cœur, se soumettre à un régime d'exception.

40,000 demandes de concessions restées sans réponse sont là pour attester la validité du raisonnement qui précède.

A ce moment, se trouve expliquée, j'espère, notre intervention dans un débat auquel nous sommes mêlé au moyen d'une discussion antérieure, et qui nous touche, d'ailleurs assez directement, pour que l'intérêt n'en puisse jamais être présumé épuisé.

Maintenant, terminerons-nous par une querelle un article commencé sous les auspices d'une communion parfaite d'idées;

dans le courant de son article, M. Fernand Giraudeau prodigue à M. de Broglie le titre de Prince, et je ne sais jusqu'à quel point il y est fondé. Pure courtoisie ou reconnaissance d'un titre étranger, la déférence me paraît également excessive. Nous savons bien que le grand Condé, pris dans une embuscade, à Rocroy, par les Anglais, leur dit ; « Messieurs tirez les premiers ; » mais, ce premier coup tiré, il est douteux qu'il aurait ajouté : Messieurs, je suis votre très-humble serviteur.

Félix SOREL.

CHRONIQUE DU MOIS.

LES MACHINES A FAUCHER ET A MOISSONNER. — Comme nous l'avons promis dans notre dernier numéro, nous allons nous occuper des machines à faucher et à moissonner.

En présence de l'émigration constante des ouvriers des campagnes vers les villes, où ils trouvent un salaire plus élevé, les agriculteurs français éprouvent chaque année des difficultés croissantes pour trouver des bras disponibles aux époques de la fenaison et de la moisson, c'est-à-dire à des époques où ces bras sont le plus utiles.

En effet, la fenaison et la moisson sont, en France et dans tous les pays où le climat est sujet à des variations subites, des époques de crise pour le cultivateur qui doit se procurer une grande somme de travail simultané ; car il s'agit pour lui d'assurer le produit de toute une année, et il a à lutter tout à la fois, et contre la rareté des bras, et contre la cherté de la main-d'œuvre, et contre la lenteur du travail.

Contre l'émigration des campagnes, nous ne connaissons pas de remède ; chacun est libre d'aller chercher du travail là où le salaire est plus élevé ; mais en même temps, les besoins des cultivateurs sont réels et leurs vœux demandent une prompte satisfation.

La substitution du travail de la machine au travail de l'homme nous a toujours paru le seul moyen de résoudre ce problème de la plus haute importance ; le travail de la machine est plus expéditif, moins coûteux, et ne fait jamais défaut à l'heure où il est indispensable ; aussi avons-nous suivi avec le plus grand intérêt les expériences qui ont eu lieu à Vincennes dernièrement, au moment du Concours général. Nous les avons suivies

avec d'autant plus d'intérêt, que pour l'Algérie, le manque de bras au moment des travaux de récolte, se fait sentir encore plus vivement et que nous nous souvenons avoir vu, en 1854, aux

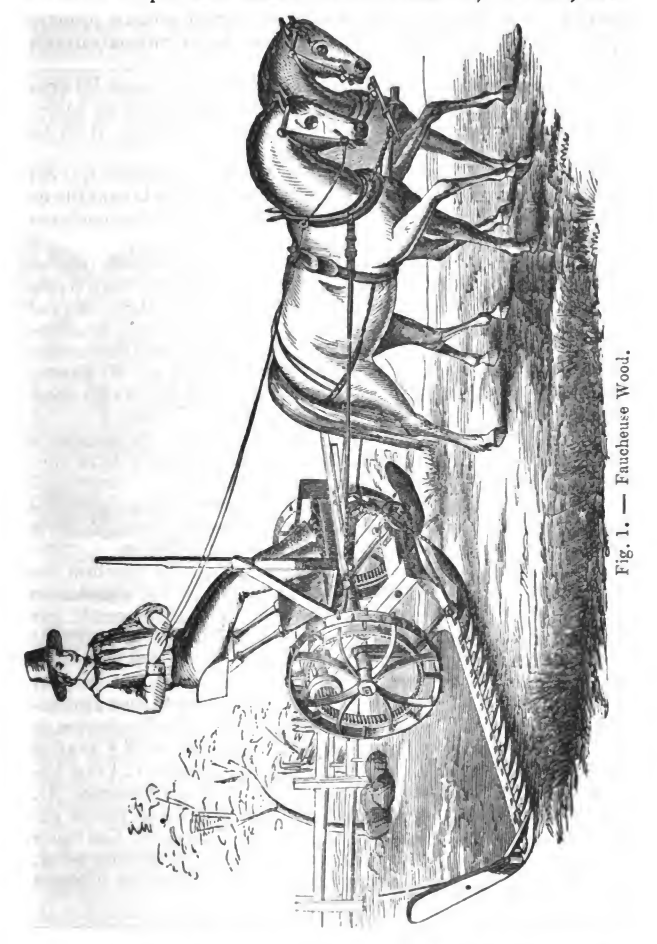


Fig. 1. — Faucheuse Wood.

environs de Sétif, les blés périr sur pied, faute de travailleurs pour les couper.

Nous devons dire tout d'abord qu'aujourd'hui le problème est résolu en ce qui concerne les travaux de fenaison, et les machines nouvelles qui ont fonctionné à Vincennes pendant quatre jours, sous les yeux du jury et du public, doivent désormais prendre place dans les exploitations rurales à côté des instruments usuels les plus utiles.

Les machines à faucher étaient très nombreuses, mais les unes n'ont pu commencer les épreuves, d'autres sont restées en route; cependant parmi celles qui ont accompli leur tâche, il en est dont le travail ne laissait rien à désirer.

Le véritable succès a été pour les machines étrangères, qui ont triomphé de tous les obstacles; par la supériorité et la rapidité de leur travail, elles ont laissé bien loin derrière elles les machines françaises.

Enfin parmi les machines étrangères, celle de Wood, perfectionnée par M. Cranston (*fig.* 1) a été placée en première ligne.

Cette machine est très-légère, occupe peu de place, et peut passer par tous chemins; elle est d'une grande simplicité, condition indispensable pour les engins destinés aux travaux des champs. Conduite sur le terrain des expériences par M. Cranston lui-même, cette machine a fait l'admiration de tous les spectateurs.

La machine Wood est à un ou à deux chevaux; la machine à un cheval coupe sur une largeur de 1 mètre, celle à deux chevaux sur une largeur de 1 mèt. 20 centim.

A propos de cette machine, un de nos agronomes les plus distingués, M. P. Joigneaux, s'exprime ainsi dans sa chronique de la *Feuille du Cultivateur :*

« Si nous avions eu à nous prononcer dans la question des faucheuses, question capitale assurément, notre conclusion n'aurait pas été conforme a celle du jury. Celui-ci reconnaît, par l'organe de son honorable rapporteur, M. Barral, qu'il eût été très-embarrassé pour l'attribution du prix entre les exposants des machines du système Wood, si M. Peltier n'avait eu pour lui la priorité de l'importation et l'avantage de quelques améliorations de détail. Nous comprenons d'autant mieux l'embarras de la situation, que nous l'avons éprouvé nous-même. Il y avait là deux faucheuses de Wood, construites par Cranston : l'une importée par M. Claudon, directeur du Crédit départemental (1), l'autre par M. Peltier qui avait eu l'attention de la placer sur deux roues de cabriolet pour en faciliter le transport. Ces roues constituent-elles un perfectionnement? Nous ne le pensons point, puisque, arrivée sur le pré, la faucheuse doit en être dégagée pour fonctionner.

(1) Le Crédit départemental, 162, faubourg Saint-Denis, Paris, est le seul dépositaire et représentant en France de M. Cranston pour les Faucheuses et Moissonneuses Wood.

« Quand nous avons à apprécier le mérite de deux charrues araires, nous ne demandons pas aux cultivateurs si, pour les transporter, ils ont employé la charrette ou le traîneau ; nous ne voyons et nous ne voulons voir que l'outil en travail. La faucheuse de M. Peltier était-elle plus solidement construite que celle de M. Claudon? Nous n'avons, pour notre compte, saisi aucune différence. Restait donc l'affaire de priorité d'importation, et ceci devient sérieux. Il est évident que le premier importateur d'une machine a des droits incontestables à la faveur du jury ; il est évident qu'il a plus de titres à notre reconnaissance que le second ou le dernier importateur de la même machine.

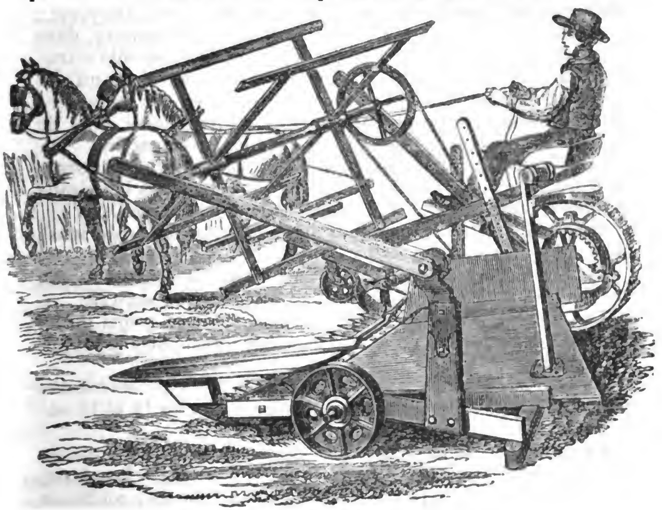


Fig. 2. — Faucheuse-Moissonneuse Wood.

Or, voilà précisément pourquoi nous nous trouvons en désaccord avec la décision prise. Il résulte de nos propres renseignements que la faucheuse de Wood, construite par Cranston, a été introduite en France, pour la première fois, par M. Claudon ; tandis que le jury accorde l'honneur et l'avantage de la priorité à M. Peltier. Il s'agit à présent de savoir qui a tort ou raison. Si nous sommes dans l'erreur, on nous le prouvera et nous nous inclinerons; si nous sommes dans la vérité, on reconnaîtra que la religion de M. le rapporteur a été surprise et qu'une injustice a été commise involontairement. »

Dans les journaux anglais le fait a été constaté par M. Cranston ; mais cette question a peu d'importance. Que le construc-

leur et son seul représentant en France n'aient pas reçu le prix, c'est toujours une machine sortant des ateliers de MM. Wood et Cranston qui a été primée.

Laissons donc les journaux étrangers prendre le jury pour but de leurs plaisanteries, nous n'y voyons pas grand mal; l'essentiel pour nous c'est que la question du fauchage est résolue et que les agriculteurs ont à leur disposition un excellent instrument qui fauche parfaitement de trois a quatre hectares par jour et procure une économie d'environ 30 pour °/₀.

Au concours de Fouilleuse, qui doit avoir lieu ces jours-ci, une faucheuse moisonneuse Wood et Cranston (*fig.* 2.) fonctionnera en concurrence avec les moissonneuses Burgess et Key, Dray, etc.; et comme dans les concours de Glascow, de Londonderry, dans ceux de la société royale de Nork Lanscashire, où elle a travaillé avec le plus grand succès, nous sommes convaincu qu'elle triomphera encore; nous l'avons vue fonctionner ces jours derniers, et son travail est parfait. Du reste, en Angleterre, plus de mille faucheuses-moissonneuses fonctionnent avec succès.

Dans le prochain numéro, nous rendrons compte du Concours de Fouilleuse où la question de la moisson sera, nous l'espérons résolue comme l'a été, a Vincennes, celle de la fenaison.

Il ne nous reste que quelques lignes pour les faits algériens; nous allons les résumer rapidement.

La Société des Chemins de fer algériens est constituée; au moment où nous écrivons, le capital est plus que souscrit.

La Chambre a voté, et le Sénat a sanctionné le projet de loi pour l'établissement d'un cable élec rique direct entre la France et l'Algérie.

La foire de Blidah est annoncée pour le 15 août, les courses pour le 30 septembre à Oran et Constantine, et les 14 et 15 octobre à Alger.

La presse algérienne vient de s'augmenter de trois nouvelles feuilles; nous y reviendrons dans notre prochaine chronique; il ne nous reste que juste assez de papier pour leur souhaiter bonne chance.

ÉMILE CARDON.

La Porte du Couchant

OU

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRICAINES.

VI

Voici Baba-Haroudj, le corsaire Satan,
Le Hharami-l-bahar, l'écumeur fait sultan.

Désormais, ces esquisses exigeront moins de développements. parce que les faits seront plus connus.

Inutile d'expliquer longuement que le Méchouar était la citadelle, le palais, la trésorerie des souverains de Tlemcen. Le poëme en donne une idée suffisante, mais qui n'est pas exagérée.

Quant à la prise d'Oran par les Espagnols, sous la conduite du cardinal Ximenès, de Diégo de Cordoue. Raymond de Cardonne, Martin d'Argote, Pedro de Navarre, et autres seigneurs belliqueux, on sait qu'elle eut lieu en 1509.

A ce sujet, on rapporte une prophétie de Sidi-Mohammed-Ben-Aouari, marabout vénéré, qui vivait sous la dynastie des Beni-Zïan ou les Zianites. En voici la traduction :

« Oran, ville d'adultère, écoute une prédiction qui s'ac-
« complira : l'Etranger viendra dans tes murs jusqu'au
« jour du *renvoi* et de la *rencontre*. »

Le renvoi, ce sera la résurrection générale par laquelle la mort *renverra* ses victimes; la rencontre, ce sera le jour du jugement dernier et universel, où tous les hommes se *rencontreront avec Dieu*.

A l'époque de la conquête d'Oran par l'Espagne, Tlemcen était sous la domination de la dynastie zianite, et, Mohammed-Ben-Zïan étant mort, le pouvoir devait passer à son fils aîné, Abou-Abdeli. Mais le trépas enleva la vie et le

sceptre à ce successeur éphémère, qui laissait deux frères, Abou-Zïan et Abou-Yahïa. Ces deux derniers se trouvaient en face d'un oncle ambitieux, qui, depuis longtemps, convoitait le pouvoir suprême; c'était Abou-Hamou (Bou-Hamou.) L'occasion lui parut belle; il ne la laissa point échapper. Bou-Hamou s'empressa donc de saisir le sceptre qui revenait de droit à son neveu, Abou-Zïan, et de jeter en prison ce dernier, qui restait un embarras comme tout prétendant.

De là, les guerres intestines de la famille Zianite, qui devinrent la ruine de cette dynastie et attirèrent les Espagnols, en même temps que le sanguinaire Barberousse.

En effet, l'Espagne prête son appui à l'usurpateur Bou-Hamou, et, dès ce moment, cette alliance avec les chrétiens, les *Roum*, les *Nasserïa* ou *Nazaréens*, fait donner au prince musulman le titre honteux de KAFR, renégat, apostat.

Baba-Haroudj s'empresse d'exploiter ce mépris, cette flétrissure, qui portent la plus grave atteinte à l'autorité morale de Bou-Hamou.

Il se trouvait en expédition à Tenès, quand il apprit le mécontentement des Tlemcéniens et leurs velléités de révolte. A cette nouvelle, il partit aussitôt, et, arrivé devant la cité, il commença l'attaque dont les succès se trouvent racontés dans le poëme.

Ce terrible corsaire, ce *kharami-l-bahar*, bandit de la mer, *prædator*, était le fils aîné d'un potier de terre, et, dans son enfance, sa mère le portait sur son dos, en suivant son mari qui s'en allait de douars en douars, offrir ses pots d'argile aux habitants de la tente. Cet étrangleur de cheikhs et de sultans eut pour berceau la même patrie que Pittacus, l'un des sept sages et l'ennemi des tyrans; que le poète Alcée dont la lyre et les chants faisaient trembler les oppresseurs; que Sapho, *la dixième muse*, qui se fit exiler pour conspiration contre eux; en un mot, Baba-Haroudj était Lesbien, ou natif de Métélin, l'antique Mitylène que Lesbos s'honora d'avoir pour capitale.

Haroudj reçut le titre de Baba, parce que cette expression est en usage chez les Turcs, surtout devant les noms d'officiers ou d'hommes ayant un commandement.

VII

Et l'ordre de Haroudj, exécuté sur l'heure,
Charge de huit pendus la royale demeure !

Cette effroyable exécution de huit zianites est consignée dans l'histoire. Baba-Haroudj revint à Tlemcen, dès qu'il apprit que son *Restauré* devenait odieux à la population; le premier soin de son ambition fut de détrôner sa créature, et de juger ce fantôme de roi. Or, le procès, la sentence et l'exécution, étaient une seule et même chose pour le sanglant pirate; mais il voulut y comprendre toute la famille; c'était plus grand et plus sûr. Aussi, huit pendus chargèrent-ils les colonnes du Méchouar; quant au reste, il fut jeté dans un étang et périt sous les yeux mêmes de Barberousse, qui, selon le récit de Marmol, *prenait plaisir à leurs postures et à leurs grimaces.*

Mais, cette atrocité révolta les Tlemcéniens, qui passèrent de la haine à la pitié. Alors, les Espagnols reparurent devant la ville épouvantée d'un pareil deuil. En présence du péril, le vainqueur de Bou-Hamou dut se réfugier dans le Méchouar. Là, il fit des prodiges de valeur avec son bataillon turc; mais sa fortune l'abandonnait. La fuite seule pouvait le sauver, et il tenta ce moyen honteux. Une ruse singulière lui vint en idée, afin d'arrêter les Espagnols qui allaient se précipiter à sa poursuite, ce fut d'enlever tout ce qu'il put des trésors du Méchouar, et de répandre après lui or, argent, bijoux et richesses des princes assassinés.

Mais l'armée espagnole devina le piége, et ne s'amusa point à ramasser ces présents à la grecque; aussi, atteignit-elle enfin le corsaire qui fuyait à marche forcée.

Aussitôt, halte et volte-face; Baba-Haroudj livre bataille à Don Martin d'Agrote; il combat lui-même avec acharnement, quoiqu'il ait perdu un bras devant Bougie. Mais il succombe enfin sous le nombre, et doit sa mort à Don Garcias de Tinéo, l'un des officiers espagnols.

Barberousse n'avait que 44 ans.

Ainsi périt l'homme qui avait fondé l'Odjak ou Régence d'Alger, et qui avait été l'effroi des peuples, dont la Méditerranée baigne les villes ou recevait les navires !

Sa tête fut coupée, promenée au bout d'une pique dans Tlemcen, et puis envoyée à Oran.

Quant à son cafetan de velours rouge brodé d'or, il eut, selon Marmol, la plus singulière destination; Gomarès, gouverneur d'Oran, l'expédia en Espagne, et en fit présent au monastère de Saint-Jérôme de Cordoue, où il servit à faire une chape qui portait le nom de *Barberousse!*

Quantum mutatus ab illo!

Et Bou-Hamou fut restauré!

VII

Incapable et superbe, BOUZIAN irrite le peuple. — Retour de HAROUDJ, qui l'assiége, s'empare de lui et le fait pendre avec ses sept fils à huit colonnes du Méchouar. — HAROUDJ fait jeter dans un lac tous les autres membres de cette famille royale, dont il contemple lui-même le supplice, selon le récit de MARMOL. — HAROUDJ reste maître de Tlemcen. — Arrivée des Espagnols, qui viennent pour rétablir BOU-HAMOU. — HAROUDJ réfugié dans le Méchouar. — Sa fuite. — Il sème les trésors du Méchouar sur sa route. — Les Espagnols l'atteignent sur les bords de l'OUED-EL-MELH (le rio SALADO). — Combat. — Sa mort.

A toi donc, Bouzian, le gain de la victoire,
Bénéfice imprévu, sans péril et sans gloire!
Au fond du Méchouar tu dormais dans ta nuit,
Attendant du bourreau le seul et dernier bruit.
Mais la chauve-souris craint et fuit la lumière;
Que ne te laissa-t-on couler ta nuit première?
L'ombre, l'ombre déjà remonte à tes genoux;
Elle envahit les plis de ton royal bernous;
Elle couvre ton front; elle efface ton règne;
Le peuple te méprise et Haroudj te dédaigne,
Tes voisins enhardis menacent ton haut rang,
Oui, sur ta tête gronde un orage de sang!
Que dis-je? il tonne, il broie! Ah! ciel! Haroudj le foudre,
Le Corsaire Sultan qui réduit tout en poudre!
Il entre dans Tlemcen! Fléau, démon, géant
Qui fait rentrer cités et rois dans le néant,
Sombre, irrité, terrible et sonnant sous le fer,
Il marche, et son œil semble un rayon de l'enfer.
Il monte au Méchouar, et dans la citadelle :
« Qu'on m'amène, dit-il, Bouzian l'Infidèle!
« Il a trahi son peuple, il a trahi sa foi!
« Quand le roi prévarique, il faut briser le roi!
« Donc, pieds et poings liés, conduit en ma présence,
« Je veux qu'il vienne ici prouver son innocence.
« Tel est mon ordre, allez! S'il échappe, malheur! »

Et bientôt apparaît, plongé dans la douleur,
Bouzian, écrasé sous de pesantes chaînes,
Chancelant sous sa honte et poursuivi de haines.
« Te voilà ! dit Haroudj en frémissant d'orgueil,
« Te voilà, Bouzian, au bord de ton cercueil.
« Hélas! du repentir, dernier jour, dernière heure ;
« Quand le roi prévarique, il faut que le roi meure.
« Moi, le forban de Dieu, moi, le tueur de rois,
« Moi, moi, je te condamne en vertu de mes droits.
« Si les rois, les sultans ignorent la justice,
« Moi j'en fais devant eux rayonner le solstice!
« Dans Alger la guerrière on connaît mes canons,
« Et mon nom retentit parmi les plus grands noms!
« Comme toi, roi pervers, ta race est pervertie,
« Du royal holocauste elle fera partie.
« Au nom du peuple, au nom de Dieu, tu vas mourir.
« Mais, lâche, par le fer tu ne dois point périr!
« La corde, ce lacet, cette hart, cette honte,
« Qui par le cou hideux en spectacle vous monte,
« Sera de ton trépas le fatal instrument:
« De justice ta mort doit être un monument.
« Tes sept fils avec toi formeront galerie:
« Au sein du Méchouar, — sanglante raillerie,
« Au milieu du palais, horribles, confondus,
« Sur le lieu des forfaits, vous serez tous pendus !
« Huit colonnes de marbre, — à chacun sa potence !
« Sont dignes d'accueillir gens de votre importance !
« Exécuteurs, pendez cette race de rois;
« Le supplice ne peut laisser tache aux parois. »
Et l'ordre de Haroudj, exécuté sur l'heure,
Charge de huit pendus la royale demeure!
C'est écrit dans l'histoire. Il ne se trompait pas,
Alors qu'en monument il dressait ce trépas.
Oh! l'horrible grandeur ! oh! la majesté sombre,
Qu'un forban se moquant des titres et du nombre,
Qu'un écumeur de mer écumant les cités,
Qu'un bandit prêchant Dieu, tout noir d'atrocités,
Qu'un pirate, acclamant la liberté des hommes,
Et, par les nations, se taillant des royaumes !
Haroudj, ce Barberousse, effroi du monde entier,
Charge d'or et de rois son brick de flibustier!
Les couronnes pour lui ne sont que des épaves.
Il sait inoculer le courage aux esclaves,
Et l'égal d'Attila dans un rôle nouveau,
Partout, à sa façon, il passe le niveau!

Bouzian et sept fils, effroyable hécatombe,
Ne sont point assez grands pour les flancs de la tombe!

De la famille il faut les nombreux rejetons;
Il faut purger Tlemcen de tous ces noirs Pythons.
Et l'effrayant Haroudj, fidèle à sa sentence,
Daigne substituer les flots à la potence.
Tous les Beni-zian, oncles, frères, neveux,
Malgré les cris, les pleurs, les serments et les vœux,
Précipités vivants au fond d'un lac funèbre,
Ferment l'acte second de ce drame célèbre!
Haroudj, avec orgueil, nous raconte Marmol,
Reproche aux condamnés l'amour de l'Espagnol,
Et promenant sur eux ses vengeances pensives,
Contemple des mourants les douleurs convulsives.
Souverain de Tlemcen par le droit du plus fort,
Il défie à son tour les peuples et le sort.
Mais le sort, le destin, le fatum, la logique,
Qui donne à tout acteur son rôle et la réplique,
Ramène sur la scène un ancien ennemi,
Bou-Hamou, qu'on pensait dans Oran endormi.
Au nom de Charles Quint, le fier Martin d'Argote,
Guerrier à brugne d'or, comte à brillante cotte,
Reconduit à Tlemcen Hamou le détrôné,
Et, faisant retentir son pied éperonné,
Prenant pour ses témoins son patron et Saint-Georges,
Jure que de Haroudj il tranchera la gorge.
Du rude Bou-Hamou, les hardis partisans,
Les soldats espagnols, plus fiers que des Persans,
Font radier au loin leur belliqueuse armée;
Ils assiégent Haroudj dans Tlemcen alarmée.
Luttes du désespoir! Sapes, brèches, assauts!
Héroïque défense et combats colossaux!
L'Espagnol et le Maure ont fait céder les portes;
Au milieu de Tlemcen s'élancent leurs cohortes.
Au fond du Méchouar, le pirate en fureur,
De son bras et son nom enferme la terreur.
Il bondit comme un tigre, il combat en hyène,
Ce n'est plus le lion superbe dans l'arène,
Mais un dragon, un phoque, un psylle, un léopard,
Combattant, se tordant, grinçant sur le rempart.
Mais, stériles efforts! la fortune traîtresse
Du corsaire n'est plus la docile maîtresse.
La hideuse famine, ogre noir d'Ugolin,
Qui rongea quatre cœurs dans le vieux gibelin,
La famine se traîne, au Méchouar, sur l'or,
Et l'assiégé périt de faim sur un trésor.
La malédiction déborde de sa bouche;
Le sang jaillit en feu par son regard farouche;
Maudit le Méchouar, cette cage de fer,
Ce noir champ-clos, ce fort, ce tombeau, cet enfer,

Où trouvent même sort le juge et la victime,
Où vont l'usurpateur et le roi légitime,
Prendre pour pilori, pour potence ou gibet,
Les colonnes de marbre, à l'égal de Macbeth !
Ainsi que Bou-Hamou, fuyant dans les ténèbres,
Avait sauvé ses jours de ses remparts funèbres,
Ainsi le fier Haroudj, à son tour, dans la nuit,
S'enfuit avec sa garde en désordre et sans bruit.

Fuyez, courez, volez, cavaliers du corsaire !
L'or que vous répandez n'est qu'un fol émissaire
Dénonçant votre fuite et jalonnant vos pas :
L'Espagnol vous poursuit et ne se baisse pas.
Du fatal Méchouar les trésors vous trahissent ;
Les ombres de la mort déjà vous envahissent.
« Halte ! crie en hurlant Bou-Hamou le banni,
« Chacun est à son tour triomphant ou puni.
« Voici l'Oued-el-Melh ! Dans cette onde qui coule,
« De nos deux têtes, monstre, il faut que l'une roule ;
« Sultan par la vengeance, impassible, vainqueur,
« Il faut que dans ton sein, il faut que dans ton cœur
« Ma main comme un étau, ma main comme une serre,
« Fouille et broie aujourd'hui ton âme de corsaire ! »

Et le vieux loup de mer fait honneur au cartel !
Le moment est suprême et la mort est l'autel !
Haroudj frappe à grands coups du seul bras qui lui reste,
Martin d'Argote lutte et du glaive et du geste,
Animant ses guerriers au terrible combat ;
Bou-Hamou marque Haroudj sur tout front qu'il abat,
Et la force et le nombre écrasent l'humble troupe
Qui, fière de Haroudj, autour de lui se groupe.
Oui, le cercle toujours gronde et se rétrécit ;
Sous les coups espagnols chaque rang s'éclaircit ;
Malheur, chûte, victoire ! Est-ce un monde qui croule ?
Non, c'est dans la poussière une tête qui roule,
Une tête puissante, un noir front de Titan ;
Oui, tête de Méduse et tête de Sultan,
La tête de Haroudj, le monarque des ondes,
Le tueur de pachas, l'épouvante des mondes,
Ainsi qu'à des égaux, parlant aux Océans,
Et disant à l'Atlas : « Frère, restons géants ! »

Réméon Pescheux.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

SOUS PRESSE :

Guide du Visiteur à l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies, par Emile Cardon et A. Noirot. 1 vol. in-18 Prix 1 fr.

Histoire agricole, commerciale et industrielle des Produits coloniaux, par MM. Emile Cardon et A. Noirot. 1 vol. in-8°, avec cartes.

OUVRAGES DE M. ÉMILE CARDON :

De l'Agriculture en Algérie. 1 vol in-18 1 fr.

Les Chemins de fer de l'Algérie. in-8° 1 fr.

Étude sur l'Agriculture et la Colonisation de l'Algérie (1re partie). 1 vol. in-18 de 320 pages. 1 fr. 50

Annuaire de la France agricole, in-8° de 500 p. 4 fr.

SOUS PRESSE :

Etude sur l'Agriculture et la Colonisation de l'Algérie (2e partie). In-18.

Manuel d'Agriculture pratique algérienne. 1 vol. in-8°.

Scènes de la Vie arabe. 1 vol. grand in-18.

Scènes de la Vie kabyle. 1 vol. grand in-18.

OUVRAGES DE M. A. NOIROT :

L'Algérie agricole, commerciale et industrielle, revue mensuelle de l'Algérie et des Colonies. En vente : vol. I et II. — Prix : 7 fr. le volume.

SOUS PRESSE :

Étude sur la Culture de la Vigne en Algérie. 1 vol. in-8°.

DE LA TRANSFORMATION NÉCESSAIRE

DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

En Succursales de la Banque de France.

III

Nous avons posé en fait que la somme des escomptes consentie par la Banque instituée le 4 août 1851, était absolument au-dessous de la somme des affaires qui se font annuellement en Algérie.

Nous avons basé notre assertion sur le chiffre des transactions avec la Métropole qui, pour 1858, ne présente pas moins de 1,578 voyages de navires chargés avec un tonnage général de 336,000 tonneaux; nous la basons en outre sur le commerce de la colonie avec l'étranger. Sans doute il n'a pas encore atteint le chiffre des affaires directes avec la France, mais il est relativement considérable. L'Espagne y figure pour 15,000,000 fr., l'Angleterre pour 3,300,000 fr., les Etats barbaresques pour 2,918,000 fr.; la Suède pour 1,000,000; enfin, l'Autriche, les Deux-Siciles, la Toscane, la Turquie, etc., pour des sommes indéterminées, mais qui ne pourront que s'élever. Quoique loin encore de ce qu'elles pourraient être, ces transactions témoignent d'une prospérité proportionnelle, tandis que les établissements financiers ne répondent pas à ce mouvement, qui laisse entrevoir un avenir plus large encore et n'offrent pas au crédit de toutes les branches de commerce et d'industrie les facilités qui leur donneraient un essor plus rapide et plus fécond. La prudence excessive de la Banque de l'Algérie n'explique pas assez cette disproportion; cela fût-il, qu'il n'y aurait pas lieu de l'en féliciter, car il est des

cas où l'extrême prudence ressemble à ce qui lui est opposé et en présente les inconvénients.

Il y a donc une autre cause : c'est évidemment l'insuffisance du capital de la Banque. Et s'il est vrai de dire avec un écrivain (M. Jules Duval) que cette banque règle par ses deux succursales le mouvement des capitaux à l'est et à l'ouest comme au centre, il faut reconnaître aussi que c'est un régulateur insuffisant.

Si déjà avec les chances diverses, et qu'on nous passe le mot, les *haut et les bas* qui se présentent durant une année financière, il en est ainsi, que sera-ce si à un moment donné, il survient soudainement une telle abondance de produits qu'en présence d'une exportation simultanée de graines, de tabacs, d'huiles, de cuirs, de bestiaux, la Banque locale se trouve, comme cela ne saurait manquer, au-dessous des besoins d'argent que suscitera une telle masse de transactions? Comment garantir le pays contre une secousse de ce genre, même produite par un excès d'abondance? Est-il besoin d'indiquer le remède, et ne voit-on pas tout d'abord qu'on l'a pour ainsi dire sous la main, dans le capital immense de la Banque de France comparé avec celui des banques locales?

Augmenter le capital de la Banque algérienne serait contraire, nous l'avons déjà fait remarquer, à l'intérêt de ses actionnaires. Comment s'y prendrait-on d'ailleurs? A l'aide d'émissions d'actions dans le pays même? il n'y faut guère songer, puisque la plupart des titres actuels appartiennent aux capitalistes de la métropole. Mais on réviserait les statuts, on exigerait pour l'escompte les trois signatures? C'est-à-dire que l'on ferait ce que fait mieux et avec plus d'autorité la Banque de France. Mieux vaut donc s'adresser à elle. Si la centralisation est bonne quelque part, c'est assurément là où il faut l'unité d'action, et nous le demandons, où l'unité est-elle d'un effet plus sûr, plus puissant qu'en matière financière? L'unité, voilà donc ce qu'il faut atteindre en Algérie, et c'est à la Banque de France qu'on devra ce résultat, à la Banque de France qui, sans avoir à se préoccuper de la circulation particulière de ses comptoirs, est en mesure de fournir à chacun d'eux les sommes qui, suivant les temps, peuvent lui être nécessaires. En 1848, l'incorporation de certaines banques départementales à la Banque de France put seule conjurer les dangers qu'elles couraient. Quand en 1857, l'Algérie, comme beaucoup de

centres commerciaux, en Allemagne, aux Etats-Unis, éprouva les secousses financières de cette année, la Banque parvint, cela est vrai, à maintenir à 6 0/0 son escompte; mais la crise ne fut pas de longue durée. Elle perçut du reste, à cette époque, sur le papier sur France, une commission qui aboutissait à un escompte de 8 à 9 0/0 l'an.

Pays de production, l'Algérie peut avoir besoin, aux époques de récolte notamment, d'avances considérables; que l'on suppose doublé ou même triplé, le capital de la Banque, il ne suffira cependant pas à ces époques d'importantes affaires. Mais voici venir le retour habituel des choses de ce monde. A ces périodes d'activité succède presque toujours une période de calme durant laquelle le capital actuel est plus que suffisant. Une augmentation de capital dans le premier cas s'achopperait donc à des époques pendant lesquelles l'argent resterait improductif au grand détriment des actionnaires. Vienne le concours de la Banque de France, il opérera efficacement au temps de la reprise des affaires, de même que son ralentissement n'aura pas sur elle une influence désastreuse ou qu'elle ne puisse supporter. Cette différence ne résulte-t-elle pas d'une manière évidente de la différence de situation? L'Océan est calme quand quelques pluies font déborder une rivière. Mais pour qu'on ne nous accuse pas de nous laisser aller à des métaphores, nous puiserons nos preuves dans des faits que chacun a pu vérifier.

Voici dans quelles mesures, en rapport avec les époques de l'année, le montant des escomptes s'éleva en 1856-1857. De novembre 1856 à février 1857, le chiffre des escomptes atteignit à peine deux millions. C'est que, durant cette période, l'arrivage des produits était presque nul. Bonne partie du capital, — d'un capital de plus de six millions (numéraire et papier-monnaie) se trouvait donc improductive. Mais poursuivons : dans les deux mois suivans (mars et avril), les escomptes s'élevèrent à 2,300,000 et 2,500,000 fr. C'est que les arrivages dont nous parlions étant plus multipliés, ils imprimaient aussi plus d'activité aux affaires.

Enfin, de mai à octobre, époque des exportations de laines et céréales, les escomptes montèrent à 3,400,000 fr. Rien de plus significatif que cette progression. De novembre 1857 à fin octobre 1858, quoique les escomptes mensuels soient restés stationnaires, on trouve encore un chiffre de trois millions. En somme, il y a là un courant

d'affaires assez considérable et qui l'eût été beaucoup plus, si la Banque de l'Algérie avait pu escompter tout ou partie des traites fournies d'Algérie sur France. Mais il n'en fut rien ; et il n'en saurait être autrement. Presque tout le papier de la colonie lui échappe, et cela se conçoit, le commerce trouvant à le négocier ailleurs, à de meilleures conditions. Nous avons, comme on voit, répondu d'avance à cettto banalité que débitent les adversaires du projet de fusion : « Ce sont les affaires qui manquent à l'argent, et non l'argent aux affaires. »

Autre fait qui ne mérite pas moins, selon nous d'être sérieusement pesé ; car encore une fois, nous ne voulons rien avancer qui ne puisse à l'instant même être soumis au critérium de l'expérience. Tout le monde sait en Algérie que de juillet à la fin d'octobre, époque de la récolte des céréales, le prix des blés descend chaque année de trois à quatre francs par cent kilog. au-dessous du taux des mois d'hiver. Et néanmoins les colons n'ont rien de plus pressé que de vendre leur grain, à peine battu, à cette époque de baisse de prix ; ils ne réservent même pas, tant ils ont de hâte, leurs semences qu'ils sont obligés de racheter 20 à 30 °/₀ plus cher. A son tour l'acheteur revend aussitôt après ; inutile de dire qu'il ne retire qu'un mince bénéfice, ou il exporte ses grains, et se contente d'une plus-value presque insignifiante ; il sait cependant que s'il ajournait de quelques mois sa vente, il recueillerait un bénéfice bien plus considérable. Quelle peut être la raison de ces phénomènes commerciaux si en dehors de l'esprit, du caractère et surtout des intérêts du négoce, il n'en existe pas d'autre que celle de l'insuffisance de l'argent, ou plutôt du crédit ? Ayant à répondre à des besoins immédiats, mais démunis de moyens de crédit suffisants pour effectuer des opérations à terme qui leur permettraient une attente en rapport avec leur intérêt bien entendu, commerçants et cultivateurs font de nécessité vertu, et réalisent quand les circonstances l'exigent.

Qui dit absence de crédit dit paralysie, marasme dans les affaires, et il n'y a pas que l'individu qui en souffre, le milieu tout entier dans lequel se produit ce fait si regrettable s'en ressent. Est-il nécessaire de le démontrer ? Sans doute, il y a eu, à telles époques données, des offres de capitaux en Afrique. Mais à quel prix ? A des conditions souvent ruineuses. Triste remède que celui qui est pire que le mal !

Nous ne sachions pas qu'à aucune époque dans l'histoire, il se rencontre des exemples de prospérité amenée par le prix excessif du prêt. Nous ne voudrions pas nous donner le trop facile avantage de citer à l'appui de notre thèse l'histoire romaine, ou telle autre époque chez tel autre peuple. Les exemples abondent. Mais pour revenir au commerce de l'Algérie : il s'est procuré parfois du crédit en France ; mais à quelles conditions ? Ne serait-ce pas par hasard au moyen de l'abandon d'une bonne partie des bénéfices aux maisons métropolitaines ? Et il en sera ainsi, tant que financièrement parlant l'Algérie ne sera pas *francisée*, tant qu'au lieu de s'adresser au fleuve, qu'on nous passe cette figure, elle devra recourir aux affluents. Tant que les comptoirs de la Banque de France ne fonctionneront pas dans notre colonie africaine, le papier algérien sera déclassé, circulera difficilement. Tributaire de conditions onéreuses, il n'obtiendra qu'un escompte qu'on lui *marchandera*. Ou bien ira-t-on considérer comme quelque chose d'avantageux, de normal, la fréquente négociation d'effets de commerce, de valeurs souvent excellentes, — à quel taux ? (Nous parlons de négociations en dehors de la Banque ou qu'elle a pu refuser), à 10, 12 et même 18 p. 100; ou cet autre fait, les retours en groupes ou en traites du Trésor, après escompte en France, et avec les frais de ce genre d'opérations ?

Enfin, il y a le taux élevé des changes. Est-ce assez, et prouver encore ne serait-ce pas trop prouver ? Supposez maintenant un état de choses tout opposé, et au lieu de ces coûteux circuits, de ces lignes obliques, tout simplement la ligne droite, la Banque de France avec ses fonds à la portée des opérations sérieuses — aussitôt les affaires deviennent faciles, fructueuses, multipliées. Appuyé, stimulé par un crédit modéré, — un crédit à sa portée, réduit aux frais indispensables, presque de gestion, — le commerce de l'Algérie prendra un essor qui lui était inconnu jusque-là. En vérité, les paroles sont ici des faits et les faits des chiffres.

On insiste beaucoup, nous le savons, sur la double faculté dont jouit la Banque de l'Algérie d'escompter les valeurs à deux signatures et celles qui sont payables hors du siége, des deux succursales. La faculté, qui est en même temps une obligation, d'escompter le papier revêtu de deux signatures, entraîne fatalement la nécessité d'une prudence

excessive, extrême, et en même temps, la division du crédit, c'est-à-dire son amoindrissement. Dans la plupart des cas, le papier créé par deux signatures émane de deux maisons, faisant le même genre d'affaires, partant, soumises aux mêmes éventualités. Elles sont en quelque sorte solidaires, et la crise qui fait tomber l'une, entraîne presque toujours l'autre. Que devient alors la garantie des deux signatures? De là résulte pour la Banque locale la nécessité de ne pas accepter facilement une valeur homogène, d'une même source, de deux signatures et par suite la division de ses crédits. Quel essor le commerce peut-il prendre dans de telles conditions? Ce sont surtout les banques privées, celles qui tournent dans l'orbite de la Banque privilégiée qui doivent aspirer à briser leurs entraves. La *Banque-mère* attire à elle le meilleur papier; il ne reste aux autres que les valeurs refusées. Leurs opérations se restreignent et si elles viennent en aide à ceux qui n'ont pu compter parmi les élus, c'est nécessairement en faisant payer plus cher leur intermédiaire. De là, une commission plus élevée : il faut que le chiffre des bénéfices compense les risques, et le refus de la Banque en doit constituer un à leurs yeux. Pour la banque locale elle-même, il résulte inévitablement de cet état de choses la difficulté de réescompter sur une échelle un peu large le portefeuille des banquiers secondaires ou privés et, de fait, c'est la garantie d'une troisième signature qu'elle perd.

Les statuts de la Banque de l'Algérie la font donc tourner dans un cercle vicieux. Cette perpétuelle défiance, cette épée de Damoclès que les deux signatures, scrupuleusement, mais trop scrupuleusement scrutées, tiennent suspendue sur la tête du commerce et de l'industrie, disparaît avec le système de la Banque de France. Les trois signatures, cela ressort déjà de ce que nous venons de dire, loin de ralentir les transactions, les accélèrent. Il fallait une garantie et, si l'on veut, un *risque de moins* et un *contrôle* de plus, enfin un *joint*, c'est à la troisième signature qu'on le devra. Les intermédiaires seront nécessaires? D'accord; mais qu'est-ce que le commerce sans intermédiaires?

Sur le marché des capitaux métalliques et des titres fiduciaires, le banquier est l'agent, l'intermédiaire spécial, pour la circulation des monnaies et des valeurs commerciales; de même que sur le marché de la production et de la consommation, le commerçant est l'agent spécial de la circulation

des produits. C'est vouloir revenir à l'enfance de l'humanité et de la civilisation que de rêver autre chose. Quand la Banque de l'Algérie sera devenue une annexe de la Banque de France, le commerce de la colonie franchira le cercle étroit où le circonscrit précisément ce système des deux signatures que l'on préconise et dont nous avons, nous le croyons, démontré les inconvénients, puisque c'est un système de défiance *légale*, nous l'accordons dès qu'il est consacré par les statuts, mais fâcheux alors qu'il s'exerce dans un centre qu'il importe d'élargir plutôt que de le restreindre. Avec la Banque de France viendront les banques privées, et avec elles, avec leur concurrence, le crédit s'élargira, sera mis à la portée du plus grand nombre. Et, il est facile de le prévoir, de cette concurrence résultera presque sans cesse une réduction du prix de leur service. La moyenne du taux de l'escompte de la Banque de France flottant entre 3 1/2 et 4 0/0, le taux général de l'intérêt se tiendra également dans une région moyenne pour les emprunteurs. Ajoutez que par cela même que la Banque de France fonctionnera en Algérie, ces détaillants, auxquels on disait qu'elle ne serait pas accessible, mais que le système rigoureux, restrictif de la Banque de l'Algérie n'éloignait pas moins, trouveront dans les banques, les institutions privées qu'elle attirera, ne fût-ce que par la nécessité de la troisième signature, cet accès, ces facilités dont ils ont besoin. Que se passe-t-il en effet dans le système actuel? A la Banque de l'Algérie, le crédit des maisons de détail varie de 2 à 10,000 fr. En général, ce ne sont pas d'autres commerçants qui sont leurs débiteurs : les effets souscrits à leur ordre émanent presque toujours de quelque consommateur.

Or c'est un fait connu que la signature du consommateur n'est guère admise à l'escompte; le crédit accordé au commerce de détail est donc le plus souvent quelque chose d'à peu près illusoire : c'est une lettre morte. On voit revenir aussitôt la nécessité de l'intermédiaire. « Le billet personnel, dit un publiciste, n'aura jamais qu'une circulation restreinte. » Pourquoi? parce que, entre autres raisons, les souscripteurs et endosseurs ne sont pas connus de tous les échangistes auxquels le papier peut être présenté. De là, sans nul doute, les difficultés, les entraves qu'oppose par prudence aussi bien que par la loi de son institution, une banque locale telle que celle de l'Algérie, bornée à son pro-

pre horizon. De là aussi la nécessité d'une institution qui attire dans un horizon plus vaste, les établissements privés qu'elle puisse connaître, et des mains desquels elle puisse recevoir ces signatures qu'elle ne *connaît* pas.

On a objecté, en ce qui concerne l'action de la Banque de France en Algérie, que la première ne recevrait pas le papier sur l'intérieur, tandis qu'il était admis par la Banque locale.

Cela est vrai en principe; mais l'inconvénient n'est qu'apparent, attendu que tout le crédit de l'intérieur a sa source dans les trois capitales de la province : Alger, Oran, Constantine. Les chiffres viennent encore à l'appui et ils ne datent pas de bien loin. Pendant l'exercice 1857-1858,

Alger a escompté 20 millions de valeurs,
Oran, 13
Constantine, 6

Ce dernier chiffre a un sens qu'il faut savoir entendre : c'est la dernière venue de nos cités africaines, et l'avenir sera meilleur, du moment surtout où la Banque de la métropole activera les affaires.

Mais revenons à la question : les opérations sur l'intérieur. En prenant pour base le compte-rendu de 1856-1857, on trouve que le chiffre total de ces valeurs, escompte et encaissement réunis, s'élève à 11,500,000 fr.

Quant aux encaissements, la Banque locale ne procure aucun avantage réel, et pour qu'on en soit convaincu, il suffira de remarquer qu'elle ne rembourse qu'après avis d'encaissement et en même temps elle perçoit une commission. Voilà donc une entrave, une halte compliquée d'une question d'argent, tandis que les banques privées opèrent les encaissements avec moins de difficultés, presque toujours à meilleur marché et souvent sans commission. Restent les escomptes. Malgré la difficulté, attendu l'absence de documents, de distinguer dans le chiffre énoncé, la somme des valeurs escomptées de celle des valeurs encaissées, on peut estimer les premières à 7 millions environ. Ne voit-on pas tout de suite qu'il sera facile aux établissements particuliers de crédit des trois provinces de négocier à des conditions qui n'auront rien d'onéreux, une telle somme de valeurs qu'ils écouleront par leurs correspondants. Le placement sera surtout facile quand sous l'impulsion du premier établissement financier de la métropole, les capitaux seront devenus plus abondants.

Combien il est temps que cette impulsion se fasse sentir, une considération, cette fois tirée de l'intérêt de ce qu'on appelle le haut commerce, le fera comprendre. Tandis que le commerce de détail peut aisément opérer à terme avec les fabricants et les commissionnaires de la métropole, le haut commerce, lui, est dans l'obligation d'opérer au comptant. La raison en est que les maisons françaises ne peuvent escompter les traites de fortes sommes sur l'Algérie. Des difficultés analogues se présentent quand il s'agit des transactions de la colonie avec l'étranger. L'Algérie reçoit du dehors des quantités considérables de houille, fers, bois de construction, etc. Viennent les remboursements; ils s'opèrent au moyen de valeurs sur Paris, Marseille ou en traites du Trésor. Mais ces remboursements deviennent dispendieux et difficiles : commission à allouer aux maisons chargées des paiements; couvertures quelques jours à l'avance en traites du Trésor qui subissent encore un prélèvement de dix jours d'intérêt. Voilà donc une perte de 1/2 à 1 0/0 pour le commerce. Ajoutez les risques attachés à un tel mode de paiement. Ce sont là des faits concluants : *francisez* les valeurs algériennes et tous ces ennuis, ces frais que nous appellerons volontiers frustratoires, s'évanouiront.

Terminons sur ce chapitre des inconvénients de la *localisation* financière de la colonie par une observation qui porte précisément sur ce point. La Banque d'Alger a des succursales à Oran et à Constantine. Néanmoins, les envois de fonds d'une province à l'autre ont lieu au moyen de groupes que transportent les vapeurs de l'Etat. Assurément, ces transports se font fidèlement ; mais enfin, c'est là un mode presque anté-diluvien, si l'on considère l'état de civilisation où nous sommes arrivés. Il nous semble que la Banque de France procéderait d'une manière moins patriarcale et probablement moins dispendieuse encore. En matière financière, il n'est point de petit détail : tout compte.

IV

Nous avons voulu passer en revue le fonctionnement général et particulier d'un établissement fiduciaire aussi important au point de vue de la prospérité de la colonie que la Banque de l'Algérie, et nous ne pensons pas qu'après notre démonstration il puisse y avoir désormais quelque doute sur la nécessité, disons mieux, sur l'urgence de la

transformation de cette Banque en trois succursales de la Banque de France; resterait la question de savoir s'il serait de l'intérêt de cette *capitale* de la puissance financière du pays de consentir à cette transformation; si elle jugerait que la situation matérielle de la colonie donne de l'opportunité à cette mesure.

Même dans la situation actuelle, les chiffres que nous avons posés suffiraient à eux seuls à témoigner des éléments de prospérité de toute nature que recèle l'Algérie. On a vu la somme d'escomptes opérée en une année (1857-1858) par chacune des branches constitutives de la Banque de l'Algérie; or, il y a des succursales départementales qui n'escomptent pas au-delà de 5 à 10 millions.

Il est temps en conséquence de compter avec une place dont l'importance grandit sans cesse. Les barrières de douanes s'abaissent successivement; les grandes institutions financières de la métropole, telles que le Crédit foncier vont se naturaliser dans l'Afrique française, les voies ferrées y supprimeront bientôt les distances. La Banque de l'Algérie de son côté aura déblayé le terrain financier. Un établissement tel que la Banque de France ne peut fonder des comptoirs que là où se rencontrent déjà des éléments financiers constatés, reconnus, où il existe des banques particulières, où enfin la solvabilité commerciale peut être sûrement appréciée. Et c'est précisément ce qui se rencontre aujourd'hui. Pendant que la métropole prend à cœur de s'assimiler de plus en plus la colonie, qu'elle fait tous ses efforts pour hâter l'unité civile, administrative et politique des deux pays, il serait par trop extraordinaire, que ce qui en fait le couronnement, l'unité financière, restât seul excepté.

La chambre de commerce d'Alger a été la première à appeler sur ce point la sollicitude du gouvernement métropolitain.

Qu'il nous soit permis de rappeler quelques termes son adresse au Prince chargé du ministère de l'Algérie en 1858; ils résument complétement, nous le croyons, tous les inconvénients du régime actuel :

« Etablissement de crédit isolé, insolidaire, sans lien avec les institutions similaires de la métropole, et perdant de vue peut-être que le privilége de battre de la monnaie de papier oblige, la Banque de l'Algérie semble prendre trop souci de sa propre situation, de l'intérêt de ses action-

naires, de la sécurité de sa circulation fiduciaire; d'où, une dispensation parcimonieuse de son crédit, d'où, des tendances formalistes et restrictives dans ses escomptes. » L'appréciation est, croyons-nous, conforme aux faits tels qu'ils viennent d'être, autant que le comportait notre cadre, succinctement énoncés.

Et nous ajouterons à ces paroles d'une assemblée qui représente fidèlement, sans doute, les vœux de la population commerçante de l'Algérie, auxquels le Conseil général semble s'être rallié, par cela même qu'il en a consigné l'expression sur les registres de ses délibérations, nous ajouterons que la pensée qui embrasse toutes les parties de la commune patrie, de manière à assurer à chacune les rouages de toute nature qui doivent amener sa prospérité, ne saurait oublier l'Afrique française. Cette Pensée qui vient de rendre à la France des provinces déjà annexées par le cœur, qui sans doute les dotera immédiatement des établissements financiers de la grande famille où elles viennent se fondre, ne saurait oublier de comprendre dans cette grande et patriotique sollicitude, l'Algérie qui doit être française de tout point, au sein de laquelle nulle influence anti-patriotique, étrangère peut-être, ne doit pouvoir songer à s'implanter jamais. En terminant, nous répéterons ces paroles de la chambre de commerce d'Alger dans l'adresse où elle demande la fusion de la Banque locale dans la Banque de France :

« En dirigeant vers nous à travers la Méditerranée un courant de sa richesse monétaire, cette puissante institution entraînera, déterminera le même mouvement de la part des capitaux privés. Elle donnera le signal d'une immigration que le pays désire et dont il a un besoin urgent pour assurer et développer sa prospérité : car sans travail, point de produits ni de vraie richesse, et sans capitaux, point de travaux fructueux et durables ! »

EMILE ROBERT,

Ancien Président de la Chambre de commerce d'Alger.

FIN.

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

IVe SECTION

Matières oléagineuses et savonneuses.

Le climat de l'Algérie est éminemment propre à la production des sucs végétaux, et l'olivier, *olea omnium arborum prima* de Columelle s'y rencontre partout en abondance. Il n'est pas un pli de terrain, un côteau, une vallée, où l'on ne trouve un olivier : c'est l'arbre qui a le plus résisté à toutes les causes de destruction qui ont pesé sur les richesses forestières de l'Algérie.

A lui seul, l'olivier pourrait devenir la richesse de la Colonie.

Cultivé dans le midi de la France seulement, l'olivier n'échappe pas toujours à la rigueur des hivers, aussi sa culture tend-elle à se restreindre plutôt qu'à s'augmenter ; la consommation est obligée chaque année d'en tirer des pays mieux favorisés pour des sommes importantes (20 à 30 millions par an); les huiles de l'Algérie ont donc en France un débouché presque illimité, puisqu'en dehors de la consommation des huiles d'olive, l'alimentation, la fabrication des savons, le graissage des draps, une foule d'industries diverses emploient encore, à défaut de mieux, des huiles secondaires provenant de graines oléagineuses.

Dans l'antiquité, le commerce des huiles constituait déjà une des sources de la richesse des peuples berbères. On raconte qu'au moment de la grande invasion musulmane conduite par Abd-Allah-Ben-Saïd (647), un chef arabe surpris de voir chez les Kabyles déjà rançonnés et pillés par ses bandes, des monceaux d'argent monnayé, demanda à l'un des paysans berbères d'où venaient tant de richesses. Le paysan

marcha jusqu'à ce qu'il eût trouvé une olive. — « C'est, dit-il, avec ce fruit que nous nous procurons de l'argent; les Grecs n'ont pas d'olives chez eux, et ils viennent nous apporter de l'argent en échange de notre huile. »

Jusqu'à ce jour, la Kabylie a fourni la majeure partie des huiles d'olives consommées en Algérie ou exportées en France, mais les échantillons exposés renferment des produits provenant des trois provinces; les procédés indigènes donnent une huile qui laisse à désirer : mais obtenue par les procédés européens, au moyen d'instruments perfectionnés, l'huile d'Algérie est égale aux huiles de première qualité que l'on tire du Midi, et ne peut nullement craindre la concurrence avec les produits qui ont fait la réputation d'Aix. Comme pureté, comme saveur, les huiles de la fabrication européenne, vierge, surfine, fine, peuvent être placées à côté des mêmes sortes de n'importe quelle provenance, il est certain qu'elles obtiendront la préférence. A ce propos, il est bon de savoir qu'un grand nombre de négociants de la Provence viennent acheter à Dellys et à Djidjelly l'huile fabriquée par les Indigènes; transportée dans les usines de la Provence, cette huile est épurée de nouveau et vendue comme huile d'Aix.

A côté des huiles d'olive, nous trouvons placées les huiles secondaires provenant de graines oléagineuses, ainsi que des échantillons de graines qui les produisent :

Telles sont la cameline, le coton, le lentisque, le lin, la madia-sativa, la moutarde, la navette, l'œillette ou pavot, le sésame, le tournesol, le ricin, l'arachide, qui, si l'on s'adonnait à sa culture, viendrait aussi bien qu'au Sénégal, etc.

Plusieurs de ces huiles sont l'objet d'une consommation assez importante pour les arts et l'industrie, et il s'en importe en France pour des sommes importantes; des essais ont été faits, et plusieurs graines oléagineuses ont admirablement réussi en Algérie; l'arachide, le lin, le colza, le sésame ont donné d'excellents produits, rémunérant très-bien les soins des cultivateurs; ces huiles secondaires sont l'objet d'une importation en France qui s'élève, année commune, de 25 à 30 millions; c'est encore là un débouché offert à l'agriculture et au commerce algériens.

Parmi les graines oléagineuses, il en est une qui mérite une mention spéciale, c'est le ricin dont on extrait une huile renommée pour ses propriétés purgatives. Le ricin vient admirablement en Algérie, où il se reproduit spontanément et prend des proportions inconnues en France. Sa graine abondante donne une huile de qualité supérieure. La Chambre de commerce d'Alger a fait des efforts intelligents pour propager cette culture, mais ses efforts n'ont pas encore été couronnés d'un entier succès. Il est très-regrettable que les colons négli-

gent certaines cultures dont les résultats ne sont point douteux, pour porter leur attention sur d'autres plantes non encore complétement acclimatées et qui, au lieu de bénéfices ne leur donnent que trop souvent des pertes.

Les huiles fines ou grasses produites en Algérie, soit comme objet de spéculation sérieuse, soit comme simples échantillons se classent ainsi :

L'huile d'olive, les huiles d'amande, d'arachide, de cameline, de chènevis, de colza, de coton, de lin, de madia-sativa, de lentisque, de moutarde, de navette, de noisette, de noix, d'œillette, de radis, de ricin, de tournesol, etc.

Un arbuste de la famille des conifères, *l'Ephedra fragilis* (*Azeram* des Arabes), produit un suc dont les femmes indigènes se servent pour savonner et blanchir les vêtements; enfin, à la Pépinière centrale, on a acclimaté le *sapindus saponaria,* savonnier de l'Amérique méridionale.

Nous devons également parler du lenstique *(pistachia lentiscus),* très-abondant en Algérie où il forme d'épais buissons, et dont l'huile bonne à brûler paraît être très-propre à certains travaux de peinture (mastic, etc.), comme à la confection du savon.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, savoir :	1837		1858
Huile d'olive........................	87,800 fr.	—	3,950,997 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe en moyenne, valeur :	
Huiles d'olives..............................	25 à 30 millions.
Graines oléagineuses..........................	25 à 30 millions.

Ve SECTION

Matières tinctoriales et tannantes.

La plupart des matières tinctoriales nécessaires à l'industrie que la France tire de l'étranger, l'Algérie peut les lui fournir : la cochenille, la garance, le safran, le carthame, le henné, le tournesol, la gaude, le pastel, le sumac, l'orseille peuvent un jour constituer à la Colonie une source abondante d'exportation, car la France demande à l'étranger pour plus de 25 millions de matières colorantes chaque année.

Parmi ces productions, la cochenille et la garance doivent tout d'abord marcher en première ligne.

La cochenille algérienne est recherchée dans le commerce,

qui lui donne la première place parmi les zaccatiles et la seconde parmi les grises, c'est-à-dire qu'un seul type des Canaries est supérieur aux cochenilles grises d'Algérie; aussi serait-il à désirer de voir la culture du nopal et l'élève de la cochenille s'étendre dans nos possessions du nord de l'Afrique, où elle pourrait contrebalancer la production espagnole; malheureusement, par suite de quelques essais infructueux, cette culture a été en partie abandonnée en Algérie.

La garance mérite une place plus importante encore; les autorités les plus compétentes et les plus notoires ont fait ressortir les qualités essentielles de ce produit, qui peut rivaliser avec les garances les plus renommées d'Avignon et de Chypre. Du reste, la garance que les Arabes appellent *fouah* croît spontanément en Algérie, et sa culture peut présenter de grands avantages aux agriculteurs, soit comme résultat, soit comme culture d'assolement, préparant admirablement la terre pour d'autres rendements. « Depuis longtemps, dit un professeur distingué d'agriculture, M. Moll, les habiles cultivateurs du midi de la France savent par expérience que les récoltes résistent d'autant mieux à la sécheresse comme à la surabondance d'humidité, que le sol qui les porte a été plus profondément remué. C'est ce que la culture de la garance a démontré aux plus incrédules dans le Midi, car aucune récolte ne résiste mieux à la sécheresse que celle qui suit cette plante, dont l'arrachage exige des défoncements de 0 m. 50, 0 m. 60, 0 m. 70 c. de profondeur. »

Quand cette culture ne devrait être considérée que comme culture améliorante, elle ne saurait être trop recommandée aux colons à qui, pendant l'été, elle peut en outre donner un fourrage excellent et abondant.

Malheureusement pour la garance, c'est une plante qui occupe la terre trois années avant de donner des produits, et bien peu de colons disposent d'assez de capitaux pour faire des avances qui ne doivent pas rentrer dans l'année. Cette culture, si intéressante et si lucrative qu'elle soit, ne prendra guère d'importance réelle que lorsque la colonisation sera plus avancée.

Le henné, matière colorante de la feuille du *Lawsonia inermis*, sert aux femmes indigènes à se teindre les cheveux, les sourcils, les ongles, la paume des mains et la plante des pieds; les Arabes s'en servent pour teindre les crins, la laine et le cuir en jaune orangé; la couleur est solide. Mais là n'est pas son importance; mélangée à un sel de fer elle donne une teinture noire bien supérieure, d'après l'avis des teinturiers, au cachou et au bois jaune employé jusqu'à ce jour. Dans la teinture de la soie, on a obtenu des produits magnifiques qui doivent faire rechercher le henné qui croît naturellement en Algérie et pourra faire une concurrence avantageuse au ca-

chou des Indes; les Arabes s'en servent aussi comme médicament.

Les matières tinctoriales qui figurent à l'Exposition permanente, en outre de la garance, de la cochenille et du henné, dont nous venons de parler, sont : le kermès qui vit sur une espèce particulière de chêne *(quercus coccifer)*, le carthame ou safran bâtard *(carthamus tinctorius)*, l'indigo provenant soit de diverses espèces d'indigotiers cultivés dans les pépinières, soit de l'*eupatorium tinctorium*, soit enfin des *polygonum tinctorium;* la noix de Galle si commune sur les chênes verts qui croissent abondamment en Algérie; la gaude *(reseda luteola)*; le safran *(crocus sativus)*; les lichens tinctoriaux ou orseille du commerce; le tournesol *(croton tinctorium)*, le sumac *(rhus)* qui sert pour la préparation et la teinture des cuirs; la buglosse dont on extrait l'*orcanette*, etc.

Quant aux matières tannantes, nous trouvons le sumac qui sert aussi comme teinture; les écorces de chênes, communes en Algérie; enfin, l'oignon de Scille qui croît naturellement et partout en Algérie et qui fournit une excellente matière tannante. C'est du reste, une découverte récemment faite et qui déjà a reçu son application dans l'industrie; des cuirs préparés d'une manière remarquable par l'oignon de Scille figurent à l'Exposition et ils ont valu une médaille d'or à M. Coopman de Constantine au Concours général de 1860. Cette matière tannante est surtout appliquable dans les cas où l'on veut un tannage rapide, 40 à 45 jours suffisent.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Teintures et tannins	167,158 fr.	—	149,795 fr.
Teintures préparées	28,752	—	36,826
Garance moulue ou en racine	245	—	9,114

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe en moyenne :
Carthame, garance, noix de Galle, lichens, pour 4 à 5 millions de francs.
Indigo, de 15 à 18 millions.
Matières tannantes, 1 million environ.
Cochenille, 3 à 4 millions.

VIe SECTION

Baumes. — Gommes. — Résines.

Les matières de cette section qui figurent à l'Exposition ne sont pas jusqu'à présent l'objet d'une spéculation sérieuse, ce sont de simples échantillons, provenant soit de la Pépinière centrale, soit de l'intérieur de nos possessions algériennes. Les indigènes recueillent ou fabriquent quelques-uns des produits

qui nous occupent, comme, par exemple, le goudron, et des gommes ou résines connues dans le pays sous les noms de Mesteba, Aourouar, Bekrour et Alk; cette dernière est extraite du térébinthe, très-commun en Algérie (1).

La Pépinière centrale de son côté a exposé du caoutchouc provenant de *ficus elastica*, acclimatés et poussant vigoureusement; du camphre produit par le *laurus camphora;* du mastic provenant du pistachier lentisque; de la sandaraque découlant du *thuya articulata;* du reste, parmi les arbres résineux qui croissent vigoureusement et peuplent les forêts algériennes, on trouve, le térébinthe, le cèdre, le genévrier, le pin d'Alep, le thuya, le lentisque dont on extrait le goudron, le mastic, la sandaraque, la térébenthine, etc. Nul doute qu'un jour le commerce qui importe en France, pour deux millions environ de substances résineuses, n'aille les demander à l'Algérie.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Rien ne figure sur les tableaux de douanes de l'Algérie.

BESOINS DE LA FRANCE.

En substances résineuses, la France importe en moyenne de 2 millions de francs.

VII[e] SECTION

Matières médicinales.

Parmi les matières médicinales, la plus importante jusqu'à ce jour c'est l'opium. Le pavot qui le fournit *(papaver somniferum de* LINNÉE) végète très bien en Algérie et le suc qui en découle est comparable par ses qualités narcotiques, sudorifiques, stupéfiantes et cordiaques, et par sa richesse en morphine, à l'opium du Levant et de l'Inde, d'après l'analyse qui en a été faite par une commission nommée par l'Académie impériale de médecine et composée de MM. Chevalier, Grisolle et Bouchardat. Le rapport lu à l'Académie dans la séance du 30 mai 1854, concluait ainsi : « Il est à désirer que la culture du pavot somnifère, pour extraire l'opium s'étende, en Algérie, non-seulement sous le point de vue d'affranchir notre pays d'un tribut payé à l'étranger, mais encore sous celui plus important d'obtenir un produit se rapprochant de l'identité. »

La Pépinière centrale cultive, comme essai d'acclimata-

(1) « L'extraction du goudron est une spécialité pour certaines tirbus, telles que les *Guet'arnia* (les goudronniers, Prov. d'Oran) qui lui doivent leur nom. » (MAC-CARTHY. *Géographie de l'Algérie.*)

tion, quelques végétaux en usage en médecine, entre autres le *cassia fistula* qui produit la casse purgative; le *laurus camphora* dont on extrait le camphre; le quinquina; l'*acacia nilotica*, d'où découle la gomme arabique; et la salsepareille d'Amérique *(smilax officinalis)*.

Une espèce de salsepareille *(smilax mauritanica)* est l'objet d'un commerce assez important de la part des indigènes.

L'Algérie produit encore : la pyrèthre *(anthemis pyrethrum)*, la lavande, les mauves, la moutarde, la rhubarbe, la saponaire, la rue, le lin, etc., etc., etc.

Enfin, et pour ne rien oublier, nous citerons les aurantiacés, citronnier ou oranger, dont les racines, les fleurs ou les feuilles ont un usage dans la thérapeutique.

Quelques essais ont été faits pour acclimater l'arbre à thé; les résultats jusqu'à ce jour ne sont pas concluants, cependant des feuilles que nous avons vues figurer aux Expositions précédentes donnaient à espérer que le problème de l'acclimatation de cet arbre allait être résolu, et il est vivement à regretter que M. Lieutaud, qui poursuit toujours ses études sur cette question, n'ait pas envoyé de nouveaux échantillons à l'Exposition permanente.

Une collection de produits pharmaceutiques avait été envoyée d'Alger à l'Exposition universelle de 1855, par un docteur indigène, Mohamed ben Chaoua; ils se sont détériorés à l'Exposition permanente de l'Algérie de la rue de Grenelle; du reste ils présentaient surtout un intérêt ethnographique tout en permettant d'apprécier la médecine arabe et les médicaments dont les indigènes font usage dans leurs maladies. 370 flacons renfermaient des échantillons de remèdes simples ou composés, en usage et expérimentés depuis un temps immémorial parmi les Arabes, dont les ancêtres, les Avicennes et les Averrhoës furent du XIe au XIIIe siècle, les chefs illustres de la science médicale. Quant à l'intérêt commercial que pourrait avoir une collection de ce genre, il serait à peu près nul.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté en matières végétales d'espèces médicinales, savoir :

1857. —	Valeur	112,351 fr.
1858. —	Id	115,289

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe en moyenne pour 4 millions de plantes médicinales, dans lesquels n'entrent pas la graine de lin, dont une partie sert à extraire de l'huile, mais dont une autre est employée en médecine.

VIIIe SECTION

Céréales. — Fourrages. — Légumes.

De tous les produits que la nature ou l'agriculture algériennes offrent comme ressource à l'industrie française, le moins contesté est le blé. En effet, la renommée de l'Agérie, pour sa fertilité en grains, remonte à l'antiquité, et elle n'a rien perdu de son aptitude spéciale; aussi l'examen que l'on peut faire des échantillons rassemblés tant dans les vitrines que sur les tables, a une importance autre que celui des produits des autres sections. Ici, ce n'est plus l'étude des ressources qu'on peut trouver, c'est le relevé des résultats obtenus; ce n'est plus l'avenir, c'est le présent et le passé!

A l'époque où les avantages que l'on peut retirer de l'Algérie étaient mis en doute, les détracteurs de notre Colonie disaient : « Que l'Algérie ne produit-elle et ne nous donne-t-elle des preuves de sa fécondité, alors nous aurons foi en elle! »

Ses défenseurs répondaient : « Ouvrez à l'Algérie vos marchés sans restriction et sans limite, et vous aurez bientôt les preuves de ce que vous demandez; car la condition essentielle et vitale de la production, c'est la certitude d'écouler le produit. »

En effet la loi douanière qui régissait alors la Colonie créait une triple impossibilité à sa production.

Ses produits avaient à lutter à l'intérieur contre la concurrence que leur faisaient les produits étrangers apportés librement.

Ses produits ne pouvaient être exportés à l'étranger, où ils étaient considérés comme produits français et frappés de droits de douane.

Enfin les produits algériens, quand ils se présentaient en France, étaient considérés comme produits étrangers, c'est-à-dire repoussés complétement ou grevés de droits considérables.

Un tel régime arrêtait l'essor de son commerce d'échange et de son agriculture.

En général, nous ne définissons pas assez l'importance des échanges sur le travail de production, c'est-à-dire sur la base du bien-être de tous.

« Le commerce, a dit M. Blanqui aîné, dérive naturellement de l'impossibilité où chaque pays se trouve de fournir tous les objets dont ses habitants ont besoin, quelles que soient la richesse et la fertilité de ce pays, et ces objets sont d'autant plus nombreux et variés, que le pays est plus civilisé.

« Quand, dit le même économiste, les nations sont arrivées

à un degré de richesse qui leur permet de produire plus de choses qu'elles n'en peuvent consommer, l'excédant de leur production devient la base de leurs *exportations.* »

Enfin, toujours d'après M. Blanqui aîné : « On donne le nom d'*importations* à la somme de toutes les marchandises importées chaque année dans un pays, soit en matières premières pour les besoins de la production, soit en articles manufacturés pour les besoins de la consommation. Plus un pays importe, plus il s'enrichit ; car il ne peut payer les produits étrangers qu'au moyen de l'excédant des valeurs créées sur son propre sol, et il est évident que le plus sûr moyen d'accroître ses richesses, consiste à attirer à soi les richesses produites en dehors par le moyen de l'échange. »

Les lois restrictives qui ont pesé sur l'Algérie pendant plus de vingt ans, ont arrêté l'essor de son commerce ainsi que celui de son agriculture, comme on peut le voir par les relevés officiels des douanes publiés par M. le Ministre de la Guerre.

Jusqu'au 11 janvier 1851, six régimes douaniers différents ont été appliqués à l'Algérie. Une analyse succincte de ces lois et ordonnances, nous mènerait trop loin et sortirait de notre sujet; nous nous bornerons à donner la moyenne des opérations commerciales pendant la dernière période (1844 à 1850). Sous ce régime, l'importation en Algérie s'élevait en moyenne chaque année à 88 millions, dans lesquels les produits français entraient pour 51 millions, c'est-à-dire près de 58 0/0. Les exportations d'Algérie, au contraire, n'excédaient pas 9,000,000 fr., dans lesquelles la France participait pour 5,529,000 fr., soit un peu plus de 56 0/0.

Quant à la proportion des exportations sur les importations, elle n'était que de 11 centièmes.

La continuation d'un pareil régime, c'était la condamnation de la terre la plus fertile du monde à la stérilité et à une fatale impuissance ; une nouvelle législation était nécessaire, indispensable, c'était le seul remède efficace à un mal qui ne pouvait se prolonger sans compromettre gravement l'avenir de la Colonie.

La loi du 11 janvier 1851 fut un des premiers bienfaits que l'Algérie doit au gouvernement de S. M. l'Empereur ; ce premier pas vers l'assimilation complète de l'Algérie produisit ses fruits, et l'agriculture algérienne vit s'ouvrir devant elle le marché français, où des débouchés immenses s'offraient à ses produits.

Cette nouvelle période (1851-1855) fournit des enseignements précieux et montre les avantages que l'on pourra retirer de la possession de l'Algérie quand il y aura assimilation commerciale entière de l'Algérie avec la France, c'est-à-dire liberté d'échange entre les deux pays.

Les importations en Algérie annuelles pendant cette pé-

riode se sont élevées en moyenne à 78 millions, dans lesquels la France est entrée pour 62 millions, ou plus de 79 0/0, soit 21 0/0 d'augmentation sur la période précédente; les exportations de l'Algérie se sont élevées à la somme de 32,725,000 en moyenne, dans lesquels la France est entrée pour 25 millions, ou 78 0/0, soit 22 0/0 d'augmentation sur la période précédente.

Quant à la proportion des exportations sur les importations, elle n'est encore que de 41 0/0.

De 41 0/0 qu'elle est aujourd'hui à 11 0/0 qu'elle était en 1850, c'est déjà un pas immense, mais ce n'est pas assez; il faut arriver à ce que le chiffre des exportations atteigne celui des importations, c'est-à-dire que les produits que l'Algérie demande à la France et à l'Etranger soient payés par des produits de son sol et de son industrie. Ce jour ne sera pas éloigné quand une loi aura assimilé l'Algérie à la France.

Parmi les avantages que l'Algérie a retirés de la loi de 1851, il en est un surtont sur lequel nous devons nous arrêter. Avant 1851, l'Algérie allait chercher à l'Etranger, chaque année, les 12 ou 14 millions de blés et de farines dont elle avait besoin pour nourrir sa population civile et militaire. Depuis 1851 les choses ont changé de face : l'Algérie n'importe plus de céréales; elle se nourrit elle-même et elle en exporte! Cette exportation s'élève en 1851 à 2 millions 200,000 fr.; en 1852 à 6 millions; en 1855 à 12 millions. « De tout cela il ressort un double enseignement, dit l'auteur d'un article remarquable sur le mouvement commercial de l'Algérie, inséré dans le *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie :* c'est que l'Algérie, depuis la loi douanière de 1851, a conservé annuellement 12 à 14 millions qu'elle consacrait auparavant à l'achat de grains et de farines à l'étranger, et qu'elle a encaissé aussi depuis lors environ 100 millions, soit en moyenne annuelle 20 millions, pour les céréales qu'elle a vendues à la France, soit pour elle-même, soit pour son armée d'Orient.

Comme on le voit, ces considérations générales ne sont point étrangères à notre sujet et nous y ramènent. Les céréales, qui ont dans ces dernières années contribué pour plus de 62 centièmes dans le total moyen des exportations de l'Algérie, méritent donc une place importante dans un travail qui a pour but de populariser les ressources que la Colonie peut offrir à la Métropole.

Dans le sens le plus étendu, le mot céréales embrasse non-seulement les graines farineuses, mais encore les légumes secs, les tubercules et les fruits, produisant une fécule nutritive et *panifiable*.

Dans l'acception plus restreinte du mot, céréale est le

nom commun des graminées cultivées pour leurs graines, savoir le froment, l'orge, le seigle et l'avoine.

L'Exposition permanente contient les échantillons des céréales cultivées en Afrique, le mot céréale pris dans son sens le plus large et le plus étendu.

Le blé compte jusqu'à vingt-quatre variétés qui ont été classées et étudiées; mais il n'existe réellement que deux classes bien distinctes, d'après M. Tessier, qui a fait une étude approfondie sur ces variétés : les froments à *grains tendres* et à chaume creux, et les froments à *grains durs* et à chaume solide. Les premiers proviennent des pays du nord ou des terres humides; les seconds sont originaires d'Afrique, et ce sont les seuls qui étaient cultivés par les indigènes avant la conquête.

La qualité supérieure des blés d'Algérie est incontestée, et le blé dur, repoussé à une époque, occupe aujourd'hui la première place sur le marché. Le poids de ce blé est plus fort que celui des blés tendres, parce qu'il contient plus de farine; en outre, cette farine, plus sèche, absorbe plus d'eau en pétrissant et rend plus de pain. « Le blé est dur, ramassé, dit un agronome renommé, M. Solange-Bodin, pesant, plein, bombé, peu profond dans la rainure, lisse et d'un jaune clair à la surface; il glisse dans la main, il sonne quand on le fait sauter, et résiste sous la dent. »

Le blé dur est recherché et préféré aux autres espèces de froment, pour la préparation des macaronis et des pâtes.

Le climat et la terre d'Afrique sont, du reste, renommés depuis longtemps pour leur fertilité en grains. En Algérie, les blés tallent beaucoup, et il n'est pas rare de voir un grand nombre de tiges jaillir d'un seul grain; dans son chapitre *de Fertilitate tritici in Africa*, Pline rapporte qu'un boisseau de blé sur les terres de Bysacium rapportait jusqu'à 150 boisseaux.

« L'intendant de l'Empereur Auguste lui envoya de cette province, dit-il dans ce chapitre (1), un pied de froment d'où sortaient près de 400 tiges, toutes provenues d'un seul grain, et nous avons encore des lettres qui attestent ce fait. L'intendant de Néron lui envoya de même 360 tiges de froment produites par un seul grain. »

A ce mérite, il faut joindre le poids et la qualité qui faisaient placer par Pline le blé d'Afrique au nombre des froments les plus estimés de son temps (2).

Tallage, poids et qualité, les blés d'Algérie possèdent encore ces qualités comme au temps de Pline, et aujourd'hui comme

---

(1) Pline. — *Hist. nat.*, lib. XXI, cap. X.
(2) Pline. — *Hist. nat.*, lib. XVIII, cap. XII.

au temps de l'Afrique proconsulaire, on peut représenter notre Colonie sous la figure d'une femme debout sur deux vaisseaux chargés de blé et tenant un épi dans chaque main.

L'Exposition permanente contient une variété remarquable de blés algériens, parmi lesquels il en est qui pèsent jusqu'à 86 kilogr. à l'hectolitre : le poids moyen exigé par l'intendance militaire pour les fournitures faites par les colons, est de 79 kilogr. En France, d'après M. Solange-Bodin, on ne peut guère évaluer le poids commun de l'hectolitre de froment au-dessus de 74 kilogrammes.

Les blés tendres sont d'importation européenne; ils donnent une farine plus blanche et plus facile à travailler que les blés durs; mais ils sont plus délicats, d'une culture plus difficile et plus soignée, sensibles aux influences des brouillards et des fortes rosées et s'égrènent facilement. Les blés tendres barbus sont préférés comme résistant mieux aux influences que nous venons de signaler. Le poids de l'hectolitre est inférieur à celui des blés durs; cependant cette variété, par sa facilité de travail, se paie 2 et 3 francs de plus le quintal métrique. Dans la production totale, le blé tendre n'entre que pour un seizième environ.

Le seigle n'est et ne saurait être qu'une culture très secondaire en Afrique, parce que toutes ou presque toutes les terres sont propres à la culture du froment. Cependant quelques terres ont été ensemencées de seigle et ont donné de beaux produits.

Une culture très-répandue parmi les indigènes et les colons, c'est celle de l'orge. L'orge, en effet, est la base de l'alimentation des chevaux et des bestiaux; l'espèce la plus productive, et celle généralement adoptée, est celle à six rangs *(hordeum hexasticum)*; cependant quelques colons ont introduit l'orge rue ou céleste, et, pour semences tardives, on a conseillé la petite orge carrée.

L'orge d'Afrique est d'une belle qualité : la variété choisie affectionne les pays chauds et est très productive en Afrique; son poids moyen, exigé par l'intendance militaire pour les fournitures faites par les colons, est de 60 kilogr. Les trois provinces d'Alger, Oran et Constantine ont envoyé de beaux échantillons.

L'Exposition permanente renferme quelques échantillons d'avoine. C'est là une culture d'importation européenne qui a parfaitement réussi; la variété adoptée de préférence est l'avoine blanche d'hiver, elle est productive, et constitue une excellente nourriture pour les chevaux de trait pendant l'hiver, sans avoir cependant l'inconvénient de les échauffer; enfin, ce produit est recherché sur la place de Marseille, et la France en importe chaque année pour une somme de 5 à 600,000 francs. Les échantillons les plus remarquables sont

ceux de M. Camelin, de Bône; de M. Louis, dit Caligue, de Jemmapes; M. Marchal, de Bouzaréah, a en outre exposé de l'avoine brune de belle qualité.

Le maïs est l'objet d'une culture assez importante chez les indigènes et les colons européens; le rendement en est abondant; l'on compte jusqu'à 723 grains sur des épis : plusieurs espèces sont cultivées suivant la nature des terres; pour les terrains irrigables on préfère le grand jaune ordinaire, le blanc des Landes, le grand d'Amérique; pour les *secanos* on choisit les espèces petites et précoces, telles que le maïs quarantain et le maïs à poulet.

Les légumes secs exposés présentent une très-grande variété d'espèces. Leur culture était connue des indigènes, et le commerce au dix-huitième siècle achetait déjà sur les côtes d'Afrique des quantités importantes de légumes pour les expédier à Marseille et sur les côtes d'Italie; l'exportation de l'Algérie de ces produits s'est élevée, en 1854, à la somme de 1,084,114 fr., et en 1855, à celle de 732,943 fr. Les besoins de la France sont plus considérables, et elle importe en moyenne pour près de 2 millions.

Les espèces exposées sont, entre autres, des fèves, une très-grande variété de haricots, haricots rouges, noirs, de Soissons, oranges, corses, du Roussillon, Parisien, de la Flèche, dits dorades, etc.; plusieurs espèces de lentilles, des pois variés, pois, pois pointus, garbancos, pois chiches ou gesses, etc.

La Pépinière centrale du gouvernement a envoyé à l'Exposition permanente quelques riz secs, originaires de Chine; cette culture a bien réussi à Alger, ainsi qu'au Jardin d'acclimatation de Biskra.

Nous trouvons encore dans cette section une plante sur laquelle l'attention des agriculteurs s'est portée avec un grand intérêt, c'est le sorgho à sucre *(holcus saccharatus)*, originaire de la Chine. Les expériences sur cette plante se sont continuées depuis 1853; les avantages que cette production présente pour la Colonie ne peuvent être mis en doute aujourd'hui, et cette production peut être considérée comme entièrement acquise à l'Algérie. Les produits qu'on retire du sorgho sont aussi abondants que variés; les tiges donnent soit du sucre, soit de l'alcool, les feuilles sont consommées par le bétail, la graine peut servir de nourriture aux hommes et aux bestiaux, et possède des propriétés tinctoriales remarquables. Au point de vue de l'élève du bétail, question importante et vitale en Algérie, car, sans bétail, il n'est pas de bonne agriculture, le sorgho, semé de bonne heure au printemps, peut donner plusieurs coupes, et fournir aux cultivateurs une nourriture fraîche, verte et abondante pendant l'été, c'est-à-dire à une époque où il est impossible de s'en pro-

curer. Cette culture présente donc une source de richesse pour l'Algérie.

Malgré le désir que nous avons de passer rapidement sur chacun des produits, nous sommes forcés de nous arrêter sur quelques-uns plus spécialement; c'est que pour nous, l'exploitation du sol est une des questions les plus importantes; et quand nous disons l'exploitation du sol, nous entendons son exploitation la plus parfaite. Cette exploitation a déjà fait en Algérie des progrès remarquables, et les résultats qu'on a obtenus sont grands, mais rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. Ce qu'il faut, c'est donc non-seulement de faire produire le sol, mais de lui faire produire ce qu'il peut donner le plus facilement, en plus grande abondance. Le sorgho est un de ces produits qu'on ne saurait trop encourager, et comme culture industrielle, et comme culture pour l'alimentation du bétail, qui faute de soins, dépérit chaque année en Algérie au moment des grandes chaleurs. Une culture qui peut obvier à cet état de choses offre donc un intérêt immense sur lequel il est utile de s'arrêter.

En Chine, la religion prescrit de lire, le premier et quinzième jour de la lune en présence de tous les fonctionnaires de l'État, la quatrième maxime du livre de Hang-Hi, ainsi conçue : « Laissez à l'agriculture la première place, et au mûrier le premier rang, afin de ne manquer ni de nourriture ni de vêtement. »

Nous serions tenté, quand nous abordons une question agricole, de proposer une semblable formule à lire tous les quinze jours, sur toutes les places de villes et des villages, en présences des fonctionnaires et des administrés : « Soignez et améliorez vos bestiaux afin de ne manquer ni de nourriture ni de vêtement, car le bétail donne l'engrais, et l'engrais donne le blé. »

Dans cette même section, nous avons encore à signaler les plantes fourragères.

L'Algérie possède un grand nombre de prairies naturelles, dont les fourrages se divisent en deux espèces bien distinctes; dans les unes, ce sont les plantes appartenant aux familles des graminées qui dominent, dans les autres les légumineuses. Les errains humides produisent plus particulièrement les premières; sur les terrains secs, c'est-à-dire les côteaux, croissent en plus grande abondance les secondes; celles-ci sont plus estimées que celles-là.

Parmi les graminées les plus communes et les plus renommées, sont les lygées et les stypes, connus des Arabes sous le nom d'*alfa*, et qui rendent d'immenses services pour la nourriture des animaux, en ce qu'ils résistent à la chaleur et à la sécheresse; le *stipa barbata*, très-commun dans le désert et l'un des principaux aliments du chameau, est plus particu-

lièrement désigné sous le nom de *drin;* viennent ensuite les avoines, les dactyles, les paturins, les alpistes, les brômes, les fétuques, le mil, le *dis* des Arabes *(arundo festucoides)*, qui résiste aux plus grandes sécheresses et croît dans les lieux les plus arides; enfin, on rencontre fréquemment le *lolium perenne* (le raygrass), dont on fait des prairies artificielles et qui a changé la face de l'agriculture en Angleterre.

Parmi les légumineuses on trouve les gesses, les lentilles, les luzernes, dont l'abondance fait la richesse des prairies, les lupins, les vesces, les orobes, quelques trèfles, de nombreuses espèces d'astragales dont quelques-unes sont très-estimées; enfin les sainfoins, qui viennent admirablement et atteignent, certaines espèces, — entre autres l'*hedysarum coronarium* et l'*hedysarum flexuosum,* — une hauteur de trois mètres.

Les fourrages les plus estimés sont ceux qui réunissent les graminées aux légumineuses; quant aux autres familles de plantes fourragères, elles sont peu communes; la famille des composées cependant, fournit quelques crucifères, quelques labiées, estimées des Arabes et des colons.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Céréales. — Blé	5,622,525 fr.	—	7,789,760 fr.
— Orge	413,702	—	189,362
— Maïs	»»	—	1,134
— Avoine	»»	—	117,654
Légumes secs	299,134	—	386,869
— verts	6,193	—	16,891
Fourrages et sons	19,265	—	35,367

BESOINS DE LA FRANCE.

« La consommation annuelle de la France est de 100,000,000 hectolitres de blé; le sol ne produit pas assez pour nourrir la population; de 1836 à 1846, on a importé, année moyenne, 805,714 hectol., soit 14,100,000 hectol. en dix ans, c'est-à-dire la nourriture de 288,572 personnes. La France nourrit 992,119 personnes sur 1 million : il faudrait donc pour nourrir toute la population augmenter les terres en culture de huit millièmes. » — *Rapport du baron Ch. Dupin, à la chambre des pairs* (Moniteur du 24 juillet 1847).

IXe SECTIO

Farines et pâtes alimentaires.

Nous nous sommes étendus assez longuement sur les céréales dans les pages qui précèdent pour pouvoir passer plus rapidement sur les produits compris dans cette section.

Les farines provenant des blés tendres d'Algérie possèdent la blancheur au même degré que celles d'Europe.

Quant aux farines de blé dur, elles sont moins blanches;

mais le pain qu'elles fournissent se distingue par un goût particulier plus délicat, ainsi que par une richesse plus grande de gluten, qui le rend plus nourrissant. A l'Exposition universelle de Londres, les farines de blé dur algérien furent déclarées d'une admirable qualité par le jury.

A l'Exposition universelle de Paris, dix-neuf récompenses, dont six de première classe, vinrent confirmer le jugement que nos voisins avaient rendu. Depuis cette époque, dans tous les Concours, les farines algériennes ont conservé la place qu'elles avaient conquise dans les deux Expositions universelles de Londres et de Paris.

Une grande partie des farines exposées à l'Exposition permanente provient des minoteries africaines. Les trois provinces sont représentées, et les produits de quelques-unes méritent d'être appréciés. Nous citerons les farines de tuzelle et de blé dur de MM. Laya et Ce, à Alger; celles de MM. Lavie père et fils de Constantine; la semoule de M. Cosman, de Mostaganem; ainsi que le couscoussou de Mustapha Benkerim, à Bône. Le couscoussou, qui fait la base de l'alimentation générale indigène, contient la substance nutritive du blé, et commence à entrer dans la consommation européenne sous forme d'un potage très-agréable cuit à la vapeur du bouillon.

Une collection d'échantillons remarquables est celle des pâtes, — dites d'Italie, — obtenues avec les farines de blé algérien, ainsi que celle des pains et biscuits de troupes de même provenance; l'industrie des pâtes alimentaires est naturalisée dans la plupart des villes algériennes, et a acquis une grande importance dans quelques-unes; la fabrication des biscuits a pris un grand développement au moment de la guerre d'Orient, et l'exportation de ce produit a atteint en 1854 le chiffre de 800,000 fr., en 1855, celui de 500,000 fr.

Les blés durs fournissent les meilleures farines pour la confection des pâtes alimentaires, vermicelle, macaroni et autres; ils se travaillent, dit le rapport officiel sur l'Exposition universelle, avec les mêmes avantages que ceux de la mer Noire et de la mer d'Azof; ils sont très-clairs, d'un bon rendement et préférables pour le goût à tous les autres.

Des pâtes fort belles sont exposées par M. Bertrand, de Lyon, qui, en Italie même, a obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition de Turin. C'est un succès qui témoigne hautement de l'excellence de ses produits. Quelques fabricants algériens, M. Cheviron, de Médéah, entre autres, marchent sur les traces de M. Bertrand, et leurs pâtes méritent d'attirer l'attention. Ce sont les premiers produits d'une industrie qui se développera et prendra une place importante.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Farines.	62,162 fr.	—	775,005 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

Dans les mauvaises années la France importe en moyenne, valeur :

Farines....	de 10 à 15 millions.
Pâtes alimentaires, environ....................	1 million.

Xe SECTION

Alcools. — Vins. — Conserves. — Confiserie.

Cette section comprend une des plus importantes productions de l'Algérie, c'est-à-dire la vigne.

Au moment de la conquête, la vigne n'était cultivée, en Algérie, que pour son raisin consommé frais ou sec; les premiers colons essayèrent d'utiliser les plantations existantes pour fabriquer des vins; mais ce n'est que depuis quelques années que d'importantes plantations ont été faites; car, aux premiers temps de la conquête, on apporta bien des entraves pour empêcher les colons de s'occuper des vignes, et on fit tout pour attirer leur attention sur des cultures industrielles, qui, pour la plupart, ne réalisèrent pas les espérances exagérées qu'on en avait conçues.

Les esprits étroits qui pensaient alors que l'agriculture et l'industrie françaises ne pouvaient vivre que de prohibitions, s'effrayaient de la concurrence que les vignobles algériens pourraient faire aux vignobles français et cherchaient les moyens d'interdire la culture de la vigne et la confection des vins. « Il faudrait, trouvons-nous dans des documents de cette époque, interdire *par ordonnance*, ou empêcher par un *moyen fiscal assez puissant*, la culture de la vigne dans les terrains riches et en plaine, car si elle y produit des vins plus ordinaires, elle en donne beaucoup, et ne la tolérer que sur les côteaux où elle donnerait des vins de liqueur et des raisins secs, mais généralement en petite quantité. »

On espérait ainsi arrêter le développement *fâcheux* de la production vinicole en Algérie. Eh bien, malgré ces entraves, de nombreuses plantations ont été faites, et la vigne couvre aujourd'hui une superficie de plus de 4,000 hectares; c'est que l'Algérie, comme le dit M. Mac-Carthy, « est appelée à être, comme la France, l'une des plus riches terres à vin de l'ancien monde. »

Le développement que cette culture a pris depuis quelques années prouve une fois de plus l'inanité des systèmes administratifs; tandis qu'on encourageait outre mesure la culture de certaines plantes, qui n'ont réussi que médiocrement, celle de la vigne augmentait malgré les obstacles naturels ou administratifs qu'elle rencontrait; tandis que le coton, par exemple, n'était plus représenté au dernier Concours général que par trois ou quatre planteurs, soixante ou soixante-dix

colons envoyaient des échantillons de vins la plupart très-remarquables.

Parmi les vins exposés, nous citerons entre autres et en première ligne les vins de M. Dumas, de Médéah; les uns proviennent de plants du pays, les autres de plants de Bourgogne, de Côte-Rôtie, de muscat, etc.; tous sont dignes de fixer l'attention.

Ce qui manquait jusqu'à ce jour en Algérie, c'est l'expérience en ce qui regarde la fabrication proprement dite, c'est-à-dire le pressurage du raisin, la fermentation du jus, le cuvage des parties vineuses et leur mise en fûts dans les conditions les plus convenables; M. Dumas possède cette expérience; les vins qu'il a exposés sont parfaitement travaillés, et en séparant les différents cépages des crus qu'il a plantés, il est arrivé à obtenir en Algérie des vins analogues à ceux de nos bons crus de France.

Déjà l'année dernière, à Bordeaux, les vins de M. Dumas avaient été jugés dignes d'une récompense, Cette année, au Concours général, ils ont reçu une grande médaille d'or. Ce n'est que la juste récompense des efforts qu'il a faits, des résultats qu'il a obtenus. Du reste, ce ne sont pas seulement des échantillons que produisent les vignes de Médéah; M. Dumas a, dans ses magasins à Bercy, des milliers d'hectolitres provenant de ses récoltes, et il ouvre à Paris, rue de Bellechasse, 32, un magasin de détail. Ce n'est pas là une culture de fantaisie, c'est une production acquise.

Tous les autres vins exposés ne méritent pas une mention aussi honorable; beaucoup de producteurs ont la regrettable habitude de suivre le déplorable exemple que leur donnent nombre de propriétaires européens, c'est-à-dire d'aromatiser leurs vins avec du sureau, de la racine d'iris, de la coriandre, des plantes aromatiques, et ils en font ainsi des boissons détestables, bien inférieures à ce qu'elles seraient dans leur état naturel.

Un autre défaut, c'est le choix de cépages de qualité médiocre, ou le mélange de différents plants d'où il résulte des vins dans lesquels des qualités diverses, parfois disparates, se neutralisent et peuvent même se détruire.

Quoi qu'il en soit, six autres médailles ont été données en 1860, aux vins algériens reconnus les mieux fabriqués. C'est un véritable succès, qui contribuera à développer sur une grande échelle une production qui doit devenir une des plus importantes sources de richesses pour l'Algérie.

La maladie de la vigne a fait rechercher, pendant ces dernières années, tous les produits qui, par la distillation, pourraient fournir des eaux-de-vie et des alcools. Les figues douces, les caroubes, les dattes, les jujubes, les arbousiers, les figues de Barbarie, l'asphodèle et le sorgho ont été suc-

cessivement employés; l'asphodèle et le sorgho ont plus particulièrement fixé l'attention; l'asphodèle même a été l'objet d'une industrie réelle et sérieuse. Deux usines ont été créées et ont travaillé, l'une à Philippeville, l'autre à Oran. L'usine de Philippeville a produit dans les premières années 250 pipes d'alcool à 30° centigrades, qui trouvaient à s'écouler facilement au moment où la maladie de la vigne avait élevé considérablement le prix des alcools; depuis, la consommation de l'alcool d'asphodèle a diminué, le goût particulier qu'elle doit à la plante dont on l'extrait, déplait à beaucoup de gens; cependant l'alcool d'asphodèle peut trouver un emploi avantageux dans l'industrie.

Quant à l'alcool de sorgho, il est parfaitement incolore et n'a pas ce goût particulier qu'on reproche avec juste raison aux alcools de betteraves, de pommes de terre ou d'asphodèle.

A côté des alcools sont placées des liqueurs et conserves à l'eau-de-vie, provenant plus particulièrement de la maison Debeaux, d'Oran.

Enfin, dans la même section est placé l'*Oued-Allah* de M. Brocard, rue de Rivoli, 72. — Préparée avec l'alcool d'arbouse et des fleurs et fruits indigènes, cette liqueur est une véritable chartreuse algérienne, un stomachique puissant en même temps qu'une excellente liqueur de table. L'Oued-Allah ou *Ruisseau de Dieu*, est bien supérieur à la chartreuse de France, étant composée de plantes qui croissent en Algérie, c'est-à-dire plus riches en principes aromatiques que les plantes des climats tempérés.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Les tableaux de douanes de l'Algérie ne constatent pas d'exportation; si, il y en a eu, en vins, alcools, etc., elles figurent dans les produits non dénommés.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France exporte plus qu'elle n'importe; mais grâce au traité de commerce avec l'Angleterre, l'Algérie trouvera dans la Grande-Bretagne, un large débouché pour ses produits alcooliques.

EMILE CARDON et A. NOIROT.

(A suivre.)

LA CAROTTE (Daucus),

Plante bisannuelle, famille des ombellifères.

Importance de sa culture en France et en Algérie. — Variétés. — Sol qui lui convient. — Préparations. — Fumure. — Époques et modes de semailles. — Choix des graines. — Quantité de graines par hectare. — Soins d'entretien. — Ennemi des jeunes plants. — Maturité. — Récolte. — Conservation. — Produit par hectare en fanes et en racines.

Généralement on se plaint en France et surtout en Algérie, — avec juste raison, — du peu de progrès de l'amélioration du bétail, une des principales ressources de nos courageux cultivateurs et de la difficulté de trouver dans les mauvaises saisons une quantité suffisante de fourrage.

Nous pensons qu'en Algérie les cultivateurs ne tiennent pas un compte assez rigoureux de l'influence du bétail sur la réussite de l'exploitation; le bétail, source de toutes les richesses agricoles, est, en Algérie, généralement peu nombreux, souvent dans un mauvais état, et manque d'une nourriture saine et abondante. Qui peut prévoir les conséquences d'une telle situation ?

Malheureusement, il en est de certaines plantes comme de beaucoup d'excellentes gens et de très-bonnes choses: leur seul tort, c'est d'être trop peu connues. La carotte, considérée sous le rapport de l'alimentation du bétail, est du nombre de ces plantes.

En effet, un moyen peut sensiblement améliorer la situation des cultivateurs algériens pour la nourriture de leur bétail : c'est la culture, étendue sur une plus vaste échelle, des plantes fourragères en France et surtout en Algérie, où l'éducation et l'alimentation du bétail, pendant la saison sèche, sont des questions graves. Nous appelons sur ce sujet la méditation et le concours des propriétaires éclairés; et nous proposons la carotte comme pouvant entrer dans une large proportion dans la nourriture du bétail. Après la pomme de terre, c'est le plus nourrisant et le plus sain des légumes pour les hommes et pour les animaux de la ferme. Elle convient surtout aux bêtes laitières et malades, et communique au beurre des vaches qui en mangent, une saveur excellente et une belle nuance jaune. Elle remplace l'avoine, l'orge et une partie du foin chez les chevaux qui travaillent.

Les ressources qu'elle procure comme récolte dérobée ne sont pas moins grandes. C'est nourrir ces animaux à bon

marché, car elles seront aussi avantageuses sous le rapport de la nourriture des bestiaux que sous celui de l'amendement, et la carotte n'épuise jamais un terrain puisqu'elle va puiser une partie de sa nourriture jusqu'à un et même deux mètres de profondeur.

Donnée en nourriture aux chevaux, en partie ou en grande quantité, hachée ou entière, seule ou mélangée avec des pailles, la nuit ou le jour, avant de boire ou après avoir bu, elle leur est toujours salutaire ; c'est l'opinion de M. Colombel.

Des faits prouvent que tous les chevaux en Algérie aiment la carotte, et qu'elle est ici la plante qui remplacerait le plus avantageusement, — pour ces animaux, — l'avoine et l'orge. Ceux qui ne s'en sont pas encore nourris, quelques jours suffisent pour les y habituer.

En Algérie, encore, la culture de la carotte sera une grande ressource pour les éleveurs de la race ovine : c'est la meilleure nourriture qu'on puisse administrer aux moutons. En effet, il est assez commun de voir, — comme nous avons pu nous en convaincre nous-même, — des moutons à l'engrais, quitter une ration d'avoine, et se jeter spontanément sur une ration de carotte placée à côté.

Bien cuite, la carotte peut engraisser les chevaux, les bœufs, les vaches, les moutons, les oiseaux de basse-cour et les jeunes veaux qu'on destine à la boucherie.

La carotte, par un goût aromatique et odoriférant qui lui est particulier, fait qu'on peut l'employer en mélange pour améliorer les betteraves et les pommes de terre : en effet, à la betterave elle enlève une douceur trop sucrée ; à la pomme de terre son excessive âcreté occasionnée par la quantité de jus qu'elle contient. En Algérie, toutes les fois que l'on donnera des pommes de terre en nourriture aux animaux on ne devra jamais oublier, si l'on tient à la conservation parfaite de leur santé, d'y ajouter une ration de carottes, quelque faible qu'elle soit d'ailleurs, car elle produira d'heureux résultats sur l'économie animale de tous les animaux domestique de ce pays.

On connaît un très-grand nombre de variétés de carottes, qui toutes néanmoins tiennent à deux souches mères : la rouge et la blanche.

« L'espèce que l'on cultive avec le plus de succès en Algérie et en plein champ, est la carotte blanche à collet vert hors de terre. » Un des avantages de sa culture, c'est qu'elle donne des produits satisfaisants sur les sols qui ont peu de profondeur. On la cultive avec avantage pour la graine.

On cultive en Espagne une espèce de carotte violette qui est très-sucrée et dont la culture ne serait pas moins profitable en Algérie.

La carotte connue en France sous le nom de toupie de

Hollande, peut être essayée ici dans les jardins. C'est une des meilleures variétés que l'on emploie pour la nourriture des hommes.

Comme tous légumes-racines, la carotte demande un sol bien propre et bien meuble, une terre dont la compacité n'offre pas trop de résistance à l'entier développement des racines. Elle vient très-bien sur les sols sablonneux, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas exposés à une trop grande sécheresse; elle redoute également un sol humide. Enfin elle donne encore des produits abondants en Algérie sur les sols argileux-calcaires. Les sols marneux, pierreux et graveleux ne conviennent guère à cette plante-racine.

En un mot, disons qu'une des conditions de succès dans la culture de la carotte, est la propreté du sol, non-seulement parce qu'en Algérie les sarclages sont plus coûteux, mais encore parce que dans les terres sales, les mauvaises herbes étouffent promptement les jeunes plants, ou nuisent d'une façon désavantageuse à leur premier développement.

Cultivée en Algérie, comme plante commerciale, elle a une grande supériorité sur ses variétés que l'on cultive dans les plus riches contrées de l'Europe; elle acquiert sous notre beau climat plus de saveur, et par conséquent plus de valeur.

On doit préparer la terre longtemps à l'avance par des labours répétés, et enterrer l'engrais au moment du second labour, qui est fait moins profond que le premier, afin que dans le labour de semence, l'engrais se trouve dans la partie où a lieu la végétation.

D'après les préparations qui sont données au sol pour la carotte, elle devient une des meilleures préparations pour les cultures de blés.

Les fumiers frais sembleraient les meilleurs pour la culture de cette plante; cependant, l'expérience démontre qu'ils ont le grave inconvénient de contenir, parfois, la graine d'une infinité de plantes parasites, qui gêneraient notablement la végétation des jeunes plants de carotte, et de lui communiquer une odeur sensiblement désagréable, et surtout quand ces engrais n'ont pas été enfouis longtemps à l'avance, c'est-à-dire dans les labours de préparation.

En général, de nombreux faits accomplis en Espagne, en Corse, dans le Midi de la France et en Algérie, des expériences récentes faites par les cultivateurs-maraîchers Mahonnais, démontrent que les fumiers consommés des amendements marins, tous les engrais pulvérulents, sont ceux dont la carotte s'accommode avec le plus de chance de succès.

Les engrais provenant des vidanges, les fumiers frais de cheval et d'âne, ne conviennent nullement aux cultures de carottes.

Dans les sols qu'on ne peut ni arroser, ni irriguer, les semis se font pendant l'hiver. En ce cas, on peut, dans les derniers jours d'avril ou la première quinzaine de mai, procéder à l'arrachage des carottes. Dans les terres qui conservent de la fraîcheur, ou mieux qu'on peut arroser, les semis se font dans le courant des mois de mars, d'avril et de mai. Il arrivera donc souvent, que des cultivateurs soigneux, intelligents et placés dans ces conditions favorables, pourront, en grande culture, faire deux récoltes par an; l'une, d'hiver, et l'autre, de printemps.

Deux modes sont généralement usités pour les semailles de carottes : en ligne et à la volée.

Une longue expérience ne nous permet pas d'hésiter entre le choix de ces deux modes de semis. Les semailles en lignes ont une supériorité incontestable sur celles qui sont faites à la volée, tant sous le rapport de l'économie du temps, toujours si précieux en agriculture, que sous celui de la facilité des sarclages et de l'arrachage de la récolte, à l'époque de sa parfaite maturité.

Toutefois, nous devons faire remarquer que les semailles à la volée sont avantageuses, quand les carottes forment une récolte dérobée.

Quand on sème en lignes, on doit espacer les rayons de trente centimètres au moins et de trente-cinq au plus. On ne doit pas trop craindre de semer dru; dans les sarclages, on est toujours à même, — quand les carottes jouissent d'un état de santé et de vigueur, — d'ôter l'excédant en trop, en ne laissant entre chaque pied qu'une distance de 12 à 15 centimètres.

Bien que la graine de carotte ait la propriété de conserver plusieurs années ses facultés germinatives, le choix n'en est pas pourtant indifférent : en effet, celle de la première année est presque toujours sujette à fourcher; elle a, en outre, une disposition beaucoup plus grande pour le développement de la croissance des tiges, des organes de la fleur et la production de la semence, que pour un développement complet des racines.

Deux expériences consécutives et récentes nous ont prouvé l'exactitude de ce que nous avançons. Ainsi un cultivateur consciencieux ne doit jamais livrer les graines de la première année à la circulation commerciale, ni les employer par conséquent pour semence dans sa propre exploitation.

Il est donc prudent de se servir de graines de deux, trois et même quatre ans.

On reconnaît la bonne graine à son poids, à son état de sécheresse et à une odeur très-prononcée. On doit avant de la confier au sol, l'exposer au soleil, et la bien frotter entre les mains, afin de la débarrasser de ses barbes; sans cette

précaution indispensable et de rigueur, elle formerait une espèce de paquet et serait moins en contact immédiat avec le sol, ce qui ne pourrait que retarder la germination des carottes.

Sur un sol bien préparé, bien meuble et parfaitement propre de toutes plantes parasites, on emploie 2 1/2 à 3 kilogr. de graines à l'hectare pour les semis en ligne; mais, on conçoit que cette quantité doit être augmentée pour les semis à la volée; elle varie suivant les circonstances, entre 4 à 5 kilogr. à l'hectare.

La graine de carottes étant fine demande à n'être que peu enterrée. On la recouvre généralement en Afrique avec un simple fagot de broussailles qui remplit les mêmes fonctions que la herse.

Nous ne devons pas dissimuler les soins exigeants que demande la culture de la carotte. On donne les premiers binages avec un instrument léger, et au moment où paraissent les trois premières feuilles. On peut aussi quand les circonstances locales le permettent, faire ce travail à la main : c'est le plus parfait quand il est exécuté avec intelligence.

Beaucoup de cultivateurs se servent de la herse à cheval; mais presque toujours, en Algérie, ce travail est insuffisant. Le travail à la binette se fait plus vite et est largement payé par un accroissement sensible dans les produits de la récolte.

Quand une fois les carottes ont plusieurs feuilles et que les plants sont vigoureux et drus, on leur donne un coup de herse énergique. Dans le cas où les jeunes plants n'auraient pas bien levé et que la récolte serait peu abondante et les pieds clairs-semés, on se contenterait de donner plusieurs hersages légers.

Quoique les carottes aient une odeur sensiblement forte, qui semblerait par cela même en éloigner tous les insectes, cependant des faits assez nombreux prouvent que dès le moment de leur croissance, elles ont à craindre les therridions, espèces d'araignées noires très-petites qui les piquent presque toujours au collet pour s'approprier les substances sucrées qu'elles renferment; que les pucerons et limaces en sont également des ennemis plus ou moins redoutables et qu'enfin, au moment de la récolte, les vers leur causent quelquefois des dommages considérables.

Dans la petite culture, on combat les therridions en arrosant les jeunes plants d'une infusion de tabac à fumer, procédé facile à mettre en usage en Algérie où chaque colon cultive du tabac.

Les maraîchers Mahonnais combattent généralement d'une manière satisfaisante les pucerons et les limaces en saupoudrant la terre, au moment de la germination, de chaux réduite en poudre. Rien n'empêche les cultivateurs de la grande

culture de faire usage du même procédé. On emploie, avec un égal succès, pour combattre ces ennemis de la carotte, la cendre ordinaire, — c'est l'opinion de l'abeille laborieuse, suspectant l'action de la nécotine sur la carotte.

Les semailles d'hiver commencent à donner des produits dans le courant d'avril et de mai. Pour celles de printemps la récolte se fait en septembre et octobre.

Les carottes semées en ligne s'arrachent avec la charrue. Celles qui ne sont pas ainsi disposées, ne peuvent être récoltées qu'au moyen de la pioche ou du trident.

Quelques colons se contentent de tordre, la fane à la main et de rentrer les racines pour les conserver comme la pomme de terre. Nous croyons néanmoins utile de faire observer que le torsage ou décoltage n'est pas toujours une opération suffisante. Il est préférable de couper les feuilles un peu même au-dessous du collet de la racine et ne pas craindre de donner dans le vif. Cette méthode empêche et prévient toute germination ultérieure.

Quand la récolte des fanes est abondante, on en fait ordinairement des tas de cinq à six mille kilogrammes, qu'on fait consommer aux animaux de l'exploitation.

La conservation des carottes ne diffère qu'en ceci de celle des pommes de terre, que quand le décoltage a été bien fait, les carottes ne sont pas sujettes à germer comme la pomme de terre.

Elles se conservent du reste comme les betteraves, dans les silos et dans les celliers. On prend seulement des précautions pour que les tas ne soient pas aussi épais que pour les pommes de terre.

Celles qu'on jugera les meilleures à la nourriture de l'homme seront placées dans un cellier ou cave par lits alternatifs avec du sable bien sec qui ne conserve aucune humidité.

La récolte des carottes est quelquefois prodigieuse. Dans les bonnes terres le produit s'élève jusqu'à six cents hectolitres à l'hectare, c'est-à-dire un poids de trente à trente-cinq mille kilogrammes.

En admettant un produit moyen de vingt mille kilogrammes à l'hectare et estimant le kilogramme à 2 centimes seulement, l'hectare nous donnerait un produit de 400 fr., sans compter le produit des fanes, la bonne préparation du sol pour les récoltes qui doivent suivre, et la facilité d'entretenir un nombreux bétail en bonne santé.

Les maraîchers Mahonnais ont toute l'année des carottes à vendre; ils les sèment depuis le commencement de janvier jusqu'en octobre.

Dans la grande culture, on sème en Algérie pour les récoltes de printemps, depuis mars jusqu'en mai, à raison de 3 à 4 kilos de graine par hectare.

Pour les récoltes d'hiver, on sème en juillet, ce sont souvent les plus belles récoltes.

Dès que les jeunes plants commencent à lever, on donne à la main un sarclage soigneux; un mois plus tard, on donne un nouveau sarclage à la main et on éclaircit.

Enfin, on répète les sarclages toutes les fois que le besoin s'en fait sentir.

Les ennemis les plus à redouter pour les jeunes plants de carottes sont les limaces. Pour combattre ces ennemis dangereux, on saupoudre les jeunes plants au moment de leur sortie de terre, de chaux réduite en poudre.

Aussitôt que les carottes sont mûres, on les arrache avec la charrue ou un trident, on tord la fane à la main, et l'on rentre les racines, qui se conservent comme les pommes de terre.

Le produit est, dans un bon terrain, de 20 à 24,000 kilogrammes de racines à l'hectare. Le produit en fanes, qui sont également recherchées par les animaux domestiques, est de 6 à 7 mille kilos.

Hippolyte ROUSSE.

L'INDUSTRIE LINIÈRE EN ALGÉRIE

Nous trouvons dans le dernier numéro de *la Revue algérienne et coloniale,* les renseignements suivants qui sont de nature à intéresser l'avenir de l'industrie linière en Algérie :

A la demande du Ministre de l'Algérie et des Colonies, diverses questions concernant cette industrie ont été adressées à la Chambre de commerce de Lille, par S. Ex. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Voici, à la suite de chaque demande, les renseignements qui ont été fournis par la Chambre de commerce.

1re *question.* — Le rouissage industriel est-il aussi économique qu le rouissage par eau courante?

R. — Le rouissage industriel est moins économique que le rouissage par eau courante ou sur terre; il occasionne les mêmes frais de main-d'œuvre pour étendre les lins et les sécher ; il nécessite en outre un matériel assez coûteux et une dépense de vapeur.

2e *question.* — Quel est le prix de revient du quintal métrique de lin roui par l'un ou par l'autre des deux procédés et du quintal métrique de lin teillé ?

R. — Par le procédé industriel, le quintal de lin roui revient à 14 fr. 25, et le lin teillé à 100 fr.; tandis que par le procédé ancien, le prix de revient n'est que de 13 fr. 50 pour le lin roui; celui du lin teillé est toujours de 100 fr.

La Chambre a pris pour base de ses appréciations une qualité de lin en paille qui se vend 10 fr. le quintal et qui rend, en lin roui, 75 0/0 de son poids, et en lin teillé, 15 0/0. Les prix de revient qu'elle a établis doivent donc varier suivant le prix de la matière brute et son rendement, et surtout selon les prix de main-d'œuvre, qui varient eux-mêmes suivant les localités. Cette dernière considération explique pourquoi le procédé industriel s'est répandu beaucoup plus en Angleterre qu'en France, où l'on n'a pas jusqu'ici tiré un grand avantage des essais qui ont été faits. Il est douteux que l'on arrive jamais à retirer des lins de l'Algérie un rendement de 15 0/0 en matière teillée, il ne paraît pas que le rendement puisse excéder 10 0/0.

3ᵉ *question*. — Quels seront les frais d'installation d'une usine à rouir et à teiller? Indiquer la série du prix.

R. — La Chambre, ignorant ce que coûte en Algérie la construction des bâtiments, ne peut fournir une indication de prix que pour le matériel industriel.

Une usine à rouir et à teiller le lin exige : pour la machine à vapeur et le régénérateur, un bâtiment de 10 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur ; — pour renfermer six cuves à rouir, un hangar de 30 mètres de longueur, sur 8ᵐ,50 de largeur et 3ᵐ,50 de hauteur ; — pour le broyage et le teillage, un atelier de 22 mètres de longueur sur 8ᵐ,50 de largeur et 3ᵐ,50 de hauteur ; — pour l'emmagasinage des lins teillés et des étoupes, un hangar de 12 mètres de longueur sur 8ᵐ,50 de largeur ; — une machine à vapeur de la force de 4 chevaux, estimée à 4,000 fr. ; — une chaudière en fer battu de 20 chevaux, à 60 fr. les 100 kilos, avec accessoires et tuyaux divers, estimée à 1,500 fr. environ ; — un puits ou forage pour l'alimentation de la chaudière ; — une transmission avec supports, à raison de 80 fr. les 100 kilos ; — une machine à broyer le lin, 1,600 fr. ; — Seize paires de pallettes ou teilleuses à 200 fr. chacune, soit 3,200 fr.

4ᵉ *question*. — Quelles seraient au minimum les quantités de lin nécessaires à l'alimentation de l'usine.

R. — 4,000 kilos de lin roui par jour ou 5,000 kil. de lin en paille.

5ᵉ *question*. — A quels prix pourrait-on espérer de placer à Lille les lins teillés, en tenant compte de la différence des qualités ?

R. — Le lin de l'Algérie est vendu de 90 à 110 fr. les 100 kil. rendus à Lille.

La Chambre de commerce croit devoir faire remarquer que bien que les indications qui précèdent soient le résultat d'études consciencieusement faites, il ne faut cependant leur attribuer qu'un caractère de vérité approximative, la seule que l'on puisse atteindre en pareille matière.

BIOGRAPHIES ALGÉRIENNES

L'ÉMIR ABD-EL-KADER

Les anciens ont dit, ils ne sont plus, mais nos pères nous l'ont répété,
Et nous disons comme eux, car le vrai est toujours vrai :
Deux choses sont belles en ce monde,
Les beaux vers et les belles tentes.
(ÉLOGE DU SAHARA, par l'Émir ABD-EL-KADER.)

Deux choses constituent la religion et le monde : le sabre et la plume ; mais le sabre est au-dessous de la plume. Oh ! que le poète a bien dit :
« Dieu l'a ainsi décidé ; le kalam, depuis qu'il a été taillé, a pour esclave le sabre, depuis qu'il a été affilé. »
(*Le Livre d'Abd-el-Kader*, traduit par M. G. DUGAT.)

Pendant quinze ans, la France, la première nation du monde, malgré une armée sans égale qui avait planté son étendard victorieux sur toutes les capitales de l'Europe, malgré les immenses ressources dont elle disposait, a été tenue en échec par un Musulman, un obscur Marabout qui a deployé à lui seul plus d'adresse, plus de prudence, plus d'énergie que nos plus habiles généraux.

Sous l'administration des Turcs, le sol algérien était parcouru par des tribus sans lien, sans cohésion, ne constituant ni une société, ni une nationalité ; un homme, un *aventurier* comme on l'a appelé quelque fois, les a réunies sous un même drapeau et a reconstitué un empire ; sans argent, il a créé une armée, bâti des villes, donné des lois, organisé une administration si complète, si en harmonie avec les mœurs du peuple qu'il commandait, que nous avons maintenu tout ce qu'il avait fait, depuis ses Khalifats, et ses Aghaliks jusqu'à ses Kaïdats.

Ce que Moh'ammed a fait au VIIe siècle, ce que Moh'ammed Ali a fait en Egypte au XIXe, Abd-el-Kader l'a tenté en Algérie ; sous son étendard religieux, il a voulu reconstituer une nationalité arabe, et il a tenu à bien peu de chose que son projet ne se réalisât. Un jour, même, il a traité comme Sultan, comme maître d'un Empire arabe, avec les représentants de la France, il a eu ses ambassadeurs, et nous avons accrédité des consuls auprès de lui ; la part qu'on lui avait faite était belle et grande, mais ne pouvait lui suffire, il lui fallait l'Algérie toute entière ; la lutte recommença. Aussi grand dans les revers que dans la victoire, Abd-el-Kader tint ferme jusqu'au dernier jour, et quand il vit que tout lui échappait, que *l'heure était venue*, il vint noblement et avec confiance mettre ses destinées entre les mains de la France.

Son rôle politique terminé, dépouillé de tous ses titres, Abd-el-

Kader était revenu avec amour à ses premières études, il avait déposé le sabre pour reprendre la plume, qu'il met lui-même bien au-dessus du sabre. Il avait renoncé sans regret au titre de Sultan pour reprendre celui d'homme de lettres, le plus beau, le plus grand de tous; mais il était écrit que le jour du repos n'était pas encore venu pour lui ; Dieu réservait au plus éclairé et au plus illustre représentant de l'Islamisme au XIX[e] siècle, une nouvelle mission à accomplir, celle de combattre et d'arrêter le fanatisme musulman.

Le sabre qu'il a reçu de l'empereur Napoléon III est de nouveau sorti du fourreau, mais cette fois pour défendre les chrétiens, protéger nos consuls et, à la tête de ses Algériens, c'est à côté de nos soldats, qui connaissent sa valeur et son courage qu'Abd-el-Kader, va combattre de nouveau.

Guerrier, administrateur, philosophe et poëte, Abd-el-Kader devait donc figurer le premier dans une galerie de portraits où nous nous proposons de réunir tous les hommes qui ont brillé sur la scène algérienne, contribué à la conquête ou à la colonisation de cette terre privilégiée sur laquelle, depuis dix-neuf siècles, l'attention du monde a été fixée si souvent.

L'histoire politique et militaire d'Abd-el-Kader n'est ignorée de personne ; elle est écrite dans nos annales militaires, et de 1832 à 1848 les bulletins de nos victoires ou de nos défaites contiennent le récit de ses hauts faits; sa vie privée, ses titres comme administrateur, comme philosophe, comme savant, comme écrivain, sont moins connus, surtout moins populaires ; il n'est pas un de nos soldats qui, en rentrant dans ses foyers, n'ait, à la veillée, raconté ses campagnes contre l'Emir ; il n'y a guère que les hommes d'étude, qui connaissent les considérations philosophiques, religieuses ou historiques d'Abd-el-Kader. Et cependant, il est aussi grand comme écrivain que comme soldat !

Du reste, et nous devons le reconnaître tout d'abord, si nous-même nous avons pu juger Abd-el-Kader comme poëte et comme philosophe, c'est à M. le général Daumas et à M. Gustave Dugat que nous le devons; c'est dans les traductions qu'ils ont donné soit des poésies, soit du livre de l'Emir intitulé : *Rappel à l'intelligent*, que nous avons été à même d'apprécier sa valeur littéraire ; ces excellents ouvrages nous ont fourni de précieux renseignements et nous leur avons fait de fréquents emprunts.

Abd-el-Kader, fils de Mah'i-ed-Din, fils d'El Mos't'afa, fils de Moh'ammed, fils d'El-Mok'târ, fils d'Abd-el-Kader, fils d'Ah'med, fils d'Abd-el-Kâder, fils d'Ah'med, fils de Moh'ammed, fils d'Abd-el-Kaoui, fils d'Ali, d'Ah'med, fils d'Abd-el-Kaoui, fils de K'âled, fils de Youcef, fils d'Ah'med, fils de Bachâr, fils de Moh'ammed, fils de Maçoud, fils de T'âous, fils de Yâcoud, fils d'Abd-el-Kaoui, fils d'Ah'med, fils de Moh'ammed, fils d'Edris, fils d'Edris, fils d'Abd-Allah le Parfait, fils d'El H'açan *El Matna*, (1) fils d'El-H'açan, petit fils du Prophète, fils d'Ali, fils d'Abou-T'âleb, fils de Hachem (la mère d'El H'açan était Fât'ima, fille de Moh'ammed, Prophète de Dieu, fils d'Abd-Allah, fils d'Abd-el-Mot't'alib, fils de Hâchem), est né en 1807 (an 1222 de l'Hégire).

(1) El H'açan est appelé *El Matna*, c'est-à-dire : *joint à un autre*, à son frère Zeïd. Les deux fils d'El H'açan, fils du kalife Ali, étaient Zeïd et H'açan. On ne les sépare pas en les nommant. On le appelle aussi Es-Sâbtân, les deux petits-fils du prophète. (Note de M. Gustave Dugat.)

Son père était un marabout très vénéré de la province d'Oran, appartenant à une très ancienne famille de marabouts, dont l'origine remonte aux khalifes Fathimites. Abd-el-Kader, descend, comme nous venons de le voir par la généalogie qui précède et que nous avons trouvé en tête de son livre, Abd-el-Kader, dis-je, descend de Moh'ammed, le Prophète de Dieu. Il naquit dans un hameau où se trouve le tombeau de ses ancêtres, sur le territoire des Hachems, près de Mascara.

Sa mère, Lella Zohra bent-sidi'Omar ben Douba, remarquable par les facultés de l'esprit et par les qualités du cœur, la seule femme lettrée de tout le pays peut-être, était la troisième femme de Sidi Mah'i-ed-Din.

La Guetna de Mah'i-ed-Din était située sur le flanc d'une montagne élevée, dans un site riant et pitoresque où tout disposait à l'étude et au repos de l'âme. Les ancêtres d'Abd-el-Kader y tenaient une Zaouia renommée, où les jeunes Arabes se réunissaient pour s'instruire dans les lettres, la théologie et la jurisprudence. C'est là qu'Abd-el-Kader fit ses premières études, qu'il apprit à lire, à écrire; le Koran fut le livre où il commença à épeler et, comme la plupart des Arabes lettrés, il l'apprit tout entier. Ah'med-ben-Tabar, Kadi d'Arzew, l'un des plus érudits de la province, fut ensuite chargé de continuer l'éducation d'Abd-el-Kader; sous ce maître habile, il expliqua les passages les plus obscurs du Koran, étudia l'histoire de sa nation et celle des autres peuples, se livra, enfin, à l'étude de l'éloquence, de la poésie et de la philosophie; le travail cependant ne l'empêchait pas de s'exercer régulièrement à l'équitation, au maniement des armes, afin de former son corps et l'habituer à la fatigue.

A quinze ans, Mah'i-ed-Din envoya son fils à Oran, chez Sidi Ah'med ben K'odja, où il passa une année avec les fils des principales familles turques et arabes. Enfin, un pélerinage à la Mecque compléta l'éducation d'Abd-el-Kader.

On dit que, à cette époque déjà, Mah'i-ed-Din entrevoyait les destinées de son fils et faisait circuler des récits de vision où était annoncée sa grandeur. « Ces bruits, dit le général Daumas, joints à la manière dont le jeune homme prédestiné se distinguait, dans ses études à Oran, éveillèrent l'attention du gouvernement turc, très-ombrageux de sa nature, et encore moins scrupuleux sur l'emploi des mesures préventives. »

L'arrestation de Mah'i-ed-Din et de son fils fut ordonnée et exécutée; mais par suite de l'intervention des chefs arabes les plus influents, ils furent mis en liberté et le bey d'Oran voulut bien les oublier pendant le temps qu'ils iraient faire le voyage de la Mecque.

Abd-el-Kader et son père, accompagné de parents et d'amis se dirigèrent vers Tunis où ils s'embarquèrent pour Alexandrie.

Pendant son séjour en Egypte Abd-el-Kader vit à l'œuvre Moh'ammed Ali; il put étudier et il étudia en effet cet homme de génie qui avait entreprit de ressusciter un peuple, et d'improviser un royaume grand comme deux fois la France; il apprit de lui comment on peut former une armée, créer une marine, organiser un empire; aussi quand, quelques années après, Abd-el-Kader entreprit de régénérer le peuple arabe, de lui reconstituer une nationalité, il se sou-

vint des leçons qu'il avait prises en Egypte et s'il avait eu à lutter contre tout autre nation que la France, comme Moh'ammed Ali il eût fondé une dynastie, un royaume florissant.

Après avoir accompli le pélerinage de la Mecque, Abd-el-Kader se rendit à Bagdad pour visiter la tombe de son patron, le plus grand marabout de l'Islam, Sidi Abd-el-Kader-el-Djelali.

D'après une légende populaire dans les tribus arabes, au moment où les pélerins accablés de fatigue et de chaleur allaient franchir le seuil du tombeau, un ange, sous la forme d'un nègre, en sortit et leur offrit des dattes, du miel et du lait. Abd-el-Kader et ses compagnons n'eurent pas plutôt mangé une seule datte, que leur faim fut rassasiée.

Le lendemain, tandis qu'Abd-el-Kader faisait paître les chevaux, Mah'i-ed-Din s'étant rendu au tombeau, le même nègre parut sur le seuil et lui demanda d'une voix sévère où était le Sultan.

— « Seigneur, répondit le marabout des Hachems, nous sommes « de pauvres gens craignant Dieu et revenant de la Mecque, il n'y « a point de sultan parmi nous.

— « Le Sultan, répondit le nègre avec autorité, est celui que « vous avez envoyé conduire vos chevaux dans la plaine comme si « ces fonctions convenaient à celui qui doit commander un jour « tout le Gharb. »

Et comme Mah'i-ed-Din manifestait la crainte que ces paroles attirassent sur lui l'attention dangereuse des Turcs, l'ange compléta sa prédiction en ces termes :

— « Le règne des Turcs touche à sa fin ! »

Ceci se passait en 1828. Vers la fin de l'année Abd-el-Kader et son père de retour dans leur tribu, cherchaient à se faire ignorer du pouvoir, ne s'occupant en rien d affaires politiques, mais s'attirant l'estime et la vénération du peuple par une conduite exemplaire, une grande piété et des bienfaits de tous genres.

M. A de Lacroix, dans une histoire politique et privée de l'Émir, écrite en 1845, sur des notes communiquées par M. Manucci, qui a vécu plusieurs années dans l'intimité d'Abd-el-Kader, donne un épisode de la vie de l'Émir que M. Gustave Dugat a reproduite et qui doit se placer ici.

Abd-el-Kader avait été envoyé par Mah'i-ed-Din auprès de son frère, le marabout des R'arabas pour traiter une affaire importante qui concernait les deux tribus. — Arrivé à une faible distance des tentes de son oncle, et cotoyant au pas de son cheval une petite rivière ombragée de caroubiers, il se trouva en face de deux femmes qui, à sa vue, laissèrent échapper un cri d'effroi et se sauvèrent en ramenant leur haik sur leurs figures.

L'une était jeune et d'une beauté remarquable; sa vue troubla Abd-el-Kader qui, en se retournant pour la voir encore, rencontra ses grands yeux noirs.

Abd-el-Kader fut reçu par son oncle avec beaucoup de prévenance; et quelques mots d'explication suffirent pour discuter et régler l'affaire à la satisfaction des deux parties.

Au moment où Abd-el-Kader se retirait sous sa tente, il entendit une voix douce et triste qui chantait :

Je suis la fille d'un chef puissant,
Je suis belle, pourtant je pleure :

On a vu mon visage ; puis-je me marier ?
Le jour où mon voile tombera
Devant mon mari, je tremblerai ;
Car mon cœur est au bel étranger
Qui le premier a vu ma figure. (1).

Abd-el-Kader se retira pensif et ému.

Au milieu de la nuit, une vieille femme parut dans sa tente, et lui dit :

— Voici trois fleurs que Lella K'eira ma maîtresse a cueillies pour toi le long de la rivière où tu l'a rencontrée hier. L'une est blanche comme son corps ; l'autre est rose comme le plaisir ; et la troisième est brune comme la nuit, symbole du mystère. Elle t'attend demain, près de la fontaine.

Le jour commençait à peine à paraître qu'Abd-el-Kader était au rendez-vous.

K'eira ne se fit pas attendre ; la femme qui l'accompagnait s'arrêta à quelque distance.

En apercevant Abd-el Kader, K'eira hésita un instant, puis elle s'avança en ramenant par un instinct de pudeur son haik sur sa figure. Lorsqu'elle eut pénétré sous les arbres, Abd-el-Kader prit sa main, qu'elle ne retira pas, et s'écria en pressant la jeune fille émue et tremblante dans ses bras.

— Allah ! Tu es, ô K'eira, la plus belle des filles de la terre..... Oh ! laisse-moi m'enivrer de ta vue.

« Elle était belle avec ses grands yeux noirs, dit l'historien d'Abd-el-Kader; une pourpre charmante couvrait son visage; son corps allangui semblait affaissé sous le poids du bonheur. Un de ses seins était nu, et les plis serrés de sa tunique trahissaient des formes exquises. Elle restait suspendue au cou de son amant qui la contemplait avec ivresse dans une extase muette.

Tout-à-coup K'eira entendit du bruit dans le massif et écartant rapidement une branche touffue, elle aperçut à quelque distance le bout blanc d'un haik.

— Nous sommes perdus, s'écria-t-elle en pâlissant, on nous a vus ! »

— Retourne vers ta suivante et rassure-toi, répondit Abd-el-Kader avec un sourire que K'eira ne comprit pas.

Tandis que la jeune fille s'éloignait rapidement, Abd-el-Kader s'élança dans le massif un poignard à la main.

Un homme fuyait qu'Abd-el-Kader reconnut à son costume pour appartenir à la tribut des R'arabas. Il bondit vers lui comme un tigre.

Le R'arabas se retourna épouvanté, puis accéléra sa course; mais Abd-el-Kader gagnait du terrain et bientôt son ennemi put entendre sa respiration saccadée. Abd-el-Kader levait le bras pour le frapper quand le R'arabas se retourna et lui lança à la figure son haïk dont il était parvenu à se débarrasser.

Aveuglé, Abd-el-Kader chancela et tomba.

Le fuyard reprit sa course.

Cependant Abd-el-Kader se releva promptement et de nouveau se mit à sa poursuite.

Quelques instant après, il avait regagné le terrain perdu.

(1) Ces vers, ainsi que les détails de cet épisode, sont empruntés à M. Gustave Dugat.

Alors le R'arabas changea de direction et se dirigea vers la rivière où il s'élança.

Abd-el-Kader s'y précipita après lui et le même sillon tracé par le corps du R'arabas reçut avant de s'effacer le corps du Hachem.....

Jeune, vigoureux, et excellant à tous les exercices du corps, Abd-el-Kader ne tarda pas à s'approcher de son ennemi ; mais au moment où il levait le bras pour le frapper, le R'arabas plongea, disparut et bientôt, saisit par derrière, Abd-el-Kader, disparut à son tour.....

L'eau s'agita un instant, puis le mouvement se calma, la surface se teignit de pourpre..... Abd-el-Kader reparut seul.

D'un coup d'œil il interrogea la surface de l'eau..... il aperçut le cadavre de son ennemi soulevé par le flot.

Abd-el-Kader regagna avec peine le rivage.

Arrivé dans sa tente, il fit ses préparatifs de départ, prit congé de son oncle et partit.

Sur son chemin, il se croisa avec l'esclave de K'eira :

— Dis à ta maîtresse que les yeux qui nous ont vus sont fermés pour toujours et que la langue qui pouvait nous trahir est devenue muette.

Puis il piqua son cheval et s'éloigna rapidement.

De retour dans sa tribu, et après avoir rendu compte à Mah'i-ed-Din du résultat de sa mission, Abd-el-Kader raconta à sa sœur son amour pour K'eira en la priant de solliciter sa mère de donner son consentement à son mariage.

Lella Zohra accueillit cette nouvelle avec joie, et bientôt Mah'i-Din demanda à son frère la main de K'eira pour son fils et paya la dot demandée.

Lella K'eira est encore la femme d'Abd-el-Kader ; elle l'a suivi dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune.

Deux ans après le retour d'Abd-el-Kader dans sa tribu, la prédiction du nègre du tombeau de Muley-Abd-el-Kader-el-Djelali, se réalisait : le règne des Turcs était fini !

Une brigade commandée par le général Damrémont était partie d'Alger le 11 décembre 1830 pour s'emparer de Mers-el-Kebir où elle débarqua le 14. Le 4 janvier elle prenait possession d'Oran sans effusion de sang et Sidi-Ah'med, parent du bey de Tunis, était installé comme bey d'Oran. Le général Clausel, alors commandant en chef de l'armée d'Afrique, avait traité avec le bey de Tunis et lui avait en quelque sorte affermé les deux provinces de Constantine et d'Oran ; ce traité ne fut pas ratifié et le général Boyer vint prendre possession de cette place en qualité de commandant en chef.

A cette époque, dit M. Pelissier de Reynaud, cette province était livrée à la plus horrible anarchie. Un vague désir d'indépendance nationale fermentait dans toutes les têtes, mais il y avait encore absence d'unité dans la volonté et le commandement. La ville de Mascara s'était révoltée contre les Turcs, qui avaient cru pouvoir s'y maintenir après la chute du Dey, et après les avoir chassés ou égorgés, s'était constituée de fait en république. Celle de Tlemcen était partagée entre les indépendants, qui occupaient la ville et les Turcs et les Koulouglis, qui étaient maîtres de la citadelle. Mos-

taganem avait reconnu notre autorité, grâce à un officier turc fort habile, le kaïd Ibrahim, que nous avions pris à notre service, et que le colonel Lefol y avait envoyé à la tête de quelques centaines de soldats de sa nation. Arzew était également bien disposée pour nous, et le cadi, qui s'était emparé de toute l'autorité, était en bonnes relations avec Oran. Tout le reste de la province nous était plus ou moins hostile, mais manquait de centre d'action. Les chefs les plus influents étaient Ali-el-Galati, de Milianah, El-Bagdadi, kaïd d'Ataf, Mustapha et El-Mezary, chefs des Douair et de Zemela, Miloud-ben-Arach, de la tribu des Garaba, et, enfin, Mah'i-ed-Din, et son jeune fils Abd-el-Kader, appelé plus tard à jouer un si grand rôle.

Notre occupation se bornait donc d'une manière sérieuse à la seule ville d'Oran; mais nous n'exercions aucune influence sur les populations, qui étaient livrées à la plus complète anarchie, et dont l'esprit aventureux, l'humeur belliqueuse n'attendaient qu'une occasion et un chef pour marcher contre notre domination.

Le chef ne tarda pas à se montrer et, quand les occasions lui manquèrent il sut habilement les faire naître. Ce chef, c'était Abd-el-Kader.

On était arrivé aux premiers mois de 1832; l'empereur du Maroc avait essayé d'annexer à ses états la partie la plus occidentale de l'Algérie; mais l'armée qu'il avait envoyée se révolta et fut obligée de rentrer sur le territoire marocain sans avoir obtenu aucun résultat. Les tribus de la province du reste, s'était opposées à l'invasion des troupes de l'empereur du Maroc; mais après leur départ, elles dirigèrent leurs efforts contre nous. Oran fut attaqué vivement; et Abd-el-Kader se distingua par son sang-foid et son audace dans les combats livrés dans les murs de la ville; près du fort Saint-Philippe il eut un cheval tué sous lui; le 10 octobre, dans le combat de Sidi-Chabal, livré sous le canon de la place, il déploya un brillant courage et sa réputation ne fit que grandir parmi les tribus.

De son côté, — dit M. Daumas dans sa *Grande Kabylie*, à qui nous empruntons les détails qui suivent, — Mah'i-ed-Din tenait le premier rang parmi les hommes sages en dehors de tous les partis, effrayé des malheurs publics et se dévouant à y porter remède. Ce remède consistait dans le choix d'un chef habile et vigoureux.

Les chefs des trois plus grandes tribus de la province, Hachems, Beni-Amer et Garabas, poussés à bout par la misère publique, se réunirent dans la plaine de l'Eghris, avec l'intention de prendre un parti définitif; ils offrirent le pouvoir à Mah'i-ed-Din, pour lui-même ou pour son fils Abd-el-Kader, disant qu'ils le rendraient responsable devant Dieu des maux qui pourraient résulter de son refus.

Maître de la situation, Mah'i-ed-Din l'exploita très-habilement, dit-on, par une suite de refus et de délais calculés. Enfin, un marabout célèbre, âgé de cent dix ans, Sidi-el-Aratch, appuya ses sollicitations sur le récit d'un songe qu'il avait eu, où le jeune Abd-el-Kader lui était apparu sur un trône et rendant la justice.

Vaincu par cette nouvelle preuve de la volonté céleste, Mah'i-ed-Din fit appeler son fils et lui demanda comment il entendait

l'exercice du pouvoir et de la justice. Abd-el-Kader lui répondit :

« Si j'étais Sultan, je gouvernerais les Arabes avec une main de fer, et si la loi m'ordonnait de faire une saignée derrière le cou de mon propre frère, je l'exécuterais des deux mains. »

A ces mots, Mah'i-ed-Din annonça solennellement sa fin prochaine, prit son fils par la main, et, sortant avec lui de la tente qu'entourait la foule inquiète, il s'écria :

« Voilà le fils de Zohra! Voilà le Sultan qui vous est annoncé par le Prophète! »

Une acclamation unanime s'éleva aussitôt, et d'innombrables cavaliers célébrèrent par leurs fantasias la fête de l'avènement.

Le héros de cette fête était, dit le général Daumas, un jeune homme de vingt-huit ans, au front pâle, au regard inspiré, au vêtement simple, à la physionomie majestueuse. Il montait un cheval magnifique, et toute sa richesse numéraire consistait en 4 oukyas (1 fr. 25 c.), noués dans un coin de son haïk à la manière des Arabes. Un chef l'en plaisanta, et il répondit en riant :

« Dieu m'en donnera d'autres. »

En effet, on vint de toutes parts lui offrir des cadeaux magnifiques; le soir même, sa maison était montée convenablement, et le lendemain, quand il entra dans Mascara, les Mozabites et les Juifs, frappés d'une contribution, lui livrèrent 20,000 boudjous.

Cette scène se passait le 22 novembre 1832. Trois tribus avaient proclamé Abd-el-Kader, une seule peut-être avec un dévouement inaltérable, parce qu'il en était sorti : « Les autres, disait Mah'i-ed-Din, sont mes habits; les Hachems sont ma chemise. »

A peine entré dans Mascara, Abd-el-Kader se rendit à la Mosquée. Son élévation devait soulever contre lui bien des haines, des rivalités, des prétentions, un seul mobile pouvait rallier autour de lui les populations, le *Djehad*, c'est-à-dire la guerre sainte.

Dans un sermon habile, Abd-el-Kader s'engagea à la conduire avec la plus grande énergie, en réclamant des Musulmans la plus entière soumission. Les textes du Koran ne devaient pas lui faire défaut pour cet appel adressé à toutes les populations pour les exciter à faire la guerre aux Infidèles, en frappant et tuant leurs personnes, en pillant et détruisant leurs biens. « Combattez, dit le Prophète, dans la voie de Dieu; combattez les Infidèles jusqu'à ce que tout culte soit celui du Dieu unique. » (*Koran*, chap. II, vers. 189.) « Faites la guerre aux Infidèles jusqu'à ce qu'ils payent le tribut et qu'ils soient soumis; ne les appelez point à la paix tant que vous leur serez supérieurs. » (*Koran*, ch. IX, vers. 29.)

Les paroles d'Abd-el-Kader devaient avoir du retentissement parmi les populations réunies autour de lui ; mais son action ne se borna pas là; il écrivit à toutes les tribus pour leur apprendre son élévation et le saint emploi qu'il voulait en faire; il leur nomma des chefs choisis parmi les membres de leurs grandes familles, dont il redoutait le moins les dispositions personnelles ; puis, il envoya de magnifiques présents au Sultan du Maroc; afin de s'en ménager l'appui, Abd-el-Kader prenait seulement dans les prières publiques, le titre de khalifa. Cette politique lui réussit : Abd-er-Rhaman ne tarda pas à ratifier l'élection du peuple, et, comme chef de la religion, il prescrivit d'obéir au chef de la lutte religieuse contre les Infidèles.

Alors commença une lutte sérieuse des Arabes de la province d'Oran contre notre occupation; les tribus, toujours en armes, vinrent plus d'une fois nous provoquer jusque sous les murs d'Oran. Le général Desmichels avait remplacé le général Boyer dans le commandement de cette province; il ne voulut pas supporter ces bravades, et il fit plusieurs sorties vigoureuses; dès qu'il apprenait qu'un rassemblement s'était formé, il sortait de la ville, se portait à sa rencontre et le dispersait. Le 7 mai 1833, il fit une razzia importante sur la tribu des Garaba, et le 27, il attaqua vigoureusement les tribus réunies en grand nombre au Camp du Figuier, sous les ordres d'Abd-el-Kader. Le combat dura plusieurs heures, et dans cette occasion, comme dans toutes les autres, l'Emir paya de sa personne, mais il dut céder à la supériorité de nos armes.

Le 31 mai, les Arabes levèrent leur camp, et Abd-el-Kader se dirigea sur Tlemcen où il se fit proclamer Sultan par les Hadars. Il leva des contributions, appela le contingent des tribus et marcha sur Mostaganem, pour s'emparer de cette ville qui, après Mascara et Tlemcen, déjà en son pouvoir, était la plus importante du Beylick.

Abd-el-Kader poursuivait la conquête d'un port pour l'écoulement des produits des riches plaines du Chélif et de Mascara. Arzew fut pris par les Arabes. Le général Desmichels craignant que Mostaganem ne fut obligé de se rendre, et que l'occupation de cette place ne compromit gravement notre domination, se décida à y établir une garnison française ainsi qu'à Arzew. Le 3 juillet, il prenait possession de cette ville, et le 29 il entrait à Mostaganem.

Malgré ces échecs, Abd-el-Kader voulut tenter encore contre nous la fortune des armes, mais il fut battu dans la plaine de Melata, à Aïn-Bedha, le 1er octobre, et à Tamzouat, le 3 décembre. Après ce combat, les Douairs et les Zmelas qui, après l'occupation de Mostaganem, étaient entrés en pourparlers avec nous pour faire leur soumission à la France, se détachèrent tout à fait de la cause de l'Emir.

Après les avantages remportés contre les Arabes, le général Desmichels se mit en communication avec Abd-el-Kader, et s'efforça de lui persuader de négocier. L'Emir ne tarda pas à accueillir avec faveur les ouvertures qui lui étaient faites. Le Général espérait en traitant, faciliter la création d'un pouvoir fort, qui contiendrait les Arabes, et avec lequel les relations, soit pacifiques, soit hostiles, seraient plus avantageuses.

De son côté, Abd-el-Kader comprit que la paix lui était indispensable pour organiser sa puissance, sauf à tourner ses armes contre nous dès qu'il aurait fini de soumettre les tribus et qu'il se serait créé des troupes régulières.

Après des négociations prolongées, le traité suivant fut signé le 26 février 1834, entre Abd-el-Kader et le général Desmichels :

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Mersa (Arzew) sera sous le gouvernement du Prince des Croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires les chargements ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, elles ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y

opposer; ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Mersa.

3o Le Général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le Général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les Musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

4o On ne pourra empêcher un Musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Ce sont là nos conditions, qui seront revêtues du cachet du Général commandant à Oran.

Conditions des Français.

1o A compter d'aujourd'hui les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes.

2o La religion et les usages des Arabes seront respectés.

3o Les prisonniers français seront rendus.

4o Les marchés seront libres.

5o Tout déserteur français sera rendu par les Arabes.

6o Tout chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du Général.

Sur ces conditions se trouve le cachet du Prince des Croyants.

Le gouvernement approuva cette convention où les intérêts arabes étaient mieux garantis que les nôtres. En outre, Abd el-Kader était reconnu par la France comme Émir, c'est-à-dire Prin ceou Sultan; il avait des représentants pour défendre ses intérêts dans les seules villes ou l'autorité française était maintenue, et il recevait, dans sa capitale, à Mascara, les agents consulaires de la France.

Abd-el-Kader profita de la paix pour asseoir sa puissance, reconstituer la nationalité arabe, ramener à lui les dissidents, donner à ses troupes une organisation régulière, avec la discipline pour la base et, par un apprentissage de nos manœuvres, la mettre à même de mieux résister qu'elle ne l'avait fait encore.

Une ligue se forma contre l'Emir pendant qu'il s'occupait d'organiser « ses Etats. » Sidi-el-Aribi, le commandant du méchouar de Tlemcen, Mustapha-ben-Ismaël, Mouça, chérif du désert, donnèrent le signal de la révolte ; cette tentative n'effraya pas l'Emir qui fondit à l'improviste sur la tribu des Aribi, fit son chef prisonnier et se portant ensuite à la rencontre de Mouça, le défit complètement; pendant cette campagne, sans tenir compte du traité qui limitait son pouvoir au Chélif, Abd-el-Kader, se fit ouvrir les portes de Milianah, puis se présenta à Médéah, où il fut accueilli avec enthousiasme. Des frontières du Maroc, la domination de l'Emir s'étendait à la province de Titéry.

Le général Trézel, qui avait succédé au général Desmichels essaya d'arrêter les prétentions de l'Emir ; tout le monde se rappelle la défaite de la Macta qui fut le résultat de cette tentative et amena le rappel du général Trézel.

Cependant la lutte devait recommencer bientôt et, à la fin de 1835, le maréchal Clauzel concentra ses forces à Oran, où le duc d'Orléans vint le rejoindre, et l'armée expéditionnaire s'empara de Mascara et de Tlemcen.

Cette expédition n'eut pas de résultat, le maréchal ne jugeant pas à propos d'occuper la capitale d'Abd-el-Kader ; après le départ de nos troupes l'Emir rentra dans Mascara, leva de nouvelles recrues, opéra de fructueuses razzias dans les tribus qui lui étaient hostiles, et vint faire le blocus de Tlemcen placé sous les ordres d'un chef d'une fermeté éprouvée, le capitaine Cavaignac.

En juin 1836, le général Bugeaud fut chargé de dégager nos

troupes renfermées dans le camp de la Tafna et de ravitailler le méchouar de Tlemcen. C'était là première apparition en Afrique de cet officier supérieur qui devait un jour la pacifier complétement. Il s'acquitta avec honneur de la mission qui lui avait été confiée, battit Abd-el-Kader, et le mit en fuite après lui avoir fait subir des pertes considérables.

Cependant ce revers n'atteignit point la puissance de l'Émir et au commencement de 1837, la situation de la province d'Oran était telle qu'on dut donner de nouveau le commandement au général Bugeaud, avec des pouvoirs indépendants du gouverneur général et la mission de combattre Abd-el-Kader à outrance, s'il ne parvenait point à signer avec lui une paix convenable.

Au mois de mai le traité de la Tafna fut signé.

Ce traité mettait le dernier couronnement à la grandeur d'Abd-el-Kader, il ajoutait à ses possessions territoriales, et il donnait à sa souveraineté sur les tribus tout le prestige moral attaché à la sanction de la France. L'Emir devenait de fait souverain de toute l'ancienne régence d'Alger, moins quelques points dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran, Arzew et Oran et un territoire étroitement limité; dans la province d'Alger, Alger, le Sahel et une partie de la plaine de la Mitidja restaient seuls sous notre domination; quant à la province de Constantine sa conquête n'était pas encore faite.

Ce traité fut ratifié par le roi Louis Philippe; mais les chambres, l'opinion publique et l'armée d'Afrique le désavouèrent hautement. Le gouverneur général dans une lettre au président du Conseil s'exprimait ainsi :

« Une convention a été conclue entre M. le général Bugeaud et l'Émir Abd-el-Kader. Cette convention semble inexplicable. Elle soulève mille objections ; on se demande comment il était possible de prévoir un dénouement pareil aux projets annoncés, aux efforts faits par le Gouvernement pour réduire l'Émir. On recherche les causes qui ont amené un résultat aussi imprévu, aussi facheux, et les conséquences qui s'en suivront pour la puissance et la durée de notre établissement dans le nord de l'Afrique.

« Cette convention rend l'Émir souverain de fait de toute la régence d'Alger, moins la province de Constantine et l'espace étroit qu'il lui a plu de nous laisser sur le le littoral autour d'Oran et d'Alger. Elle le rend souverain indépendant, parcequ'il est affranchi de tout tribut, que les criminels des deux territoires sont rendus réciproquement, que les droits relatifs à la monnaie et à la prière ne sont pas réservés, et qu'il entretiendra des agents diplomatiques chez nous, comme nous en entretiendrons chez lui.

.... « Ainsi, ajoutait-il, tous nos préparatifs, toutes nos dépenses, toutes nos menaces n'ont abouti qu'à un résultat pire que celui qu'on aurait obtenu, si, sans déplacer un soldat et sans dépenser un écu, on avait négocié depuis Paris, par l'intermédiaire du plus humble de nos agents diplomatiques !... »

Abd-el-Kader fut à la hauteur de la haute position que lui faisait le traité de la Tafna, ainsi que de la mission qu'il s'était imposée; il tenta d'exécuter la pensée qu'il avait conçue d'élever un Empire arabe sur les ruines de l'Empire turc.

« Si nous fûmes ses maîtres dans l'art de la guerre, dit un historien de la conquête d'Algérie (1), nous apprîmes beaucoup à son école, relativement aux méthodes

(1) M. Alfred Nettement. *Histoire de la conquête d'Alger.*

de gouvernement applicables à l'Algérie. Au gouvernement exactionnaire des Turcs, il fit succéder un gouvernement régulier, équitable et ferme, appuyé sur la lettre du Koran, surtout en matière d'impôts et pour la distribution de la justice. Il substitua avantageusement aux anciennes divisions par provinces ou beylicks, des agglomérations de tribus groupées par affinités. Il eut ainsi des Kalifats, des Agaliks et Kaïdiks gouvernés par des kalifs, des agas et des kaïds.....

« Pour l'impôt, il réduisit ses exigences aux contributions prescrites par le Koran. Il demanda le Mahouna, espèce de dîme sur les céréales, le quantum exigible sur le croît des troupeaux, tous les impôts écrits dans la loi, dont le mode est réglé d'avance dans chaque tribu, de manière qu'il ne puisse y avoir ni doute ni contestation. En même temps il surveilla avec sollicitude la perception de l'impôt, pour prévenir, autant que possible, les exactions et les avanies qui avaient rendu le gouvernement turc si odieux. Si l'on en excepte les circonstances où les nécessités de la politique dominèrent ses choix, il montra un rare discernement dans la nomination des kalifs, des agas et des kaïds. A l'aide des impôts perçus, il réussit à former des troupes régulières qui lui fournirent un des éléments nécessaires d un gouvernement normal.

« Ce fut moins encore par ses succès militaires que par ce bienfait d'un gouvernement régulier et toutes les fois qu'il le pouvait, équitable et modéré, qu'Abd-el-Kader fit accepter sa puissance aux tribus désolées par l'anarchie. Après le traité de la Tafna, il réussit en six semaines, à l'aide des relations qu'il avait nouées avec tous les chefs, à organiser son gouvernement dans le pays que lui abandonnait le traité. A partir de ce moment, il se regarda comme le Sultan de l'Algérie. Si l on ajoute à cela l'influence si grande des idées religieuses dont Abd-el-Kader était le représentant, presque l'apôtre, en sa qualité de marabout, la joie de voir un gouvernement national réunir sous son empire les tribus jusque-là désunies, on comprendra combien notre position devenait critique. Que cet état de choses se prolongeât quelques années, notre domination était détruite. »

La paix dura près de trois ans; grâce, il est vrai, à des concessions faites à Abd-el-Kader qui interprétait toujours à son avantage les clauses du traité de la Tafna. L'expédition des Portes de fer, ou, pour rétablir les faits dans leur exacte vérité, la promenade militaire du duc d'Orléans d'Alger à Constantine par terre, fut le prétexte d'une nouvelle lutte entre Abd-el-Kader et nous, lutte qui devait durer sept ans et se terminer par la reddition de l'Emir.

Le 18 novembre 1839, l'Emir écrivait au gouverneur général la lettre suivante :

Le seigneur El Hadj' Abd-el-Kader, Prince des Croyants, au maréchal Valée.

Salut sur ceux qui suivent le chemin de la Vérité.

Votre première et votre dernière lettre nous sont parvenues ; nous les avons lues et comprises. Je vous ai écrit que tous les Arabes, depuis Ouelassa jusqu'au Kef, sont d'accord pour faire la guerre sainte. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour combattre leur dessein : mais ils ont persisté. Personne ne veut plus la paix, chacun se dispose à la guerre. Il faut que je me range à l'opinion générale pour obéir à notre sainte loi. Je me conduis loyalement avec vous et je vous avertis de ce qui se passe. Renvoyez mon consul qui est à Oran, afin qu'il rentre dans sa famille. Tenez-vous prêt. Tous les musulmans déclarent la guerre sainte. Vous ne pourrez, quoiqu'il arrive, m'accuser de trahison. Mon cœur est pur et je ne ferai jamais rien de contraire à la justice.

Écrit le lundi soir à Médéah, le 11 de Ramadan 1255 (18 novembre 1839). »

Nous ne reproduirons pas ici les différentes épisodes de cette guerre ; ce serait l'histoire de la conquête qu'il nous faudrait faire ; du reste, dans le cours de nos études biographiques, nous aurons à revenir sur les principaux faits d'armes qui l'ont signalée.

L'Emir Abd-el-Kader déploya dans cette lutte contre nous une incontestable supériorité, et il ne se décida à faire sa soumission

que lorsqu'il se sentit perdu, et que ses soldats et ses alliés l'eurent abandonné. Cependant, si jamais guerre légitime fut entreprise, il faut bien reconnaître que ce fut celle qu'il soutint contre nos soldats; Abd-el-Kader combattait pour Dieu et la Patrie : un de ses adversaires, un de nos généraux qui fut aussi un des écrivains algériens les plus remarquables, le général Duvivier avait dit de lui avant sa chute :

« Pauvre enfant du désert n'ayant pour richesse que ton Koran,
» ton chapelet et ton cheval, pour armes que ton génie et ta parole,
» tu tomberas peut-être comme le haut palmier sous l'effort du
» simoun! *How stately art thou, son of the desart, but this tree*
» *may fall.* Mais les générations futures exalteront ton nom. Mal-
» heur à l'homme qui ne saurait bénir les martyrs de la liberté! »

Le 21 décembre 1847, l'Émir avait fait offrir de se soumettre à la condition qu'on le transporterait avec sa famille, soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre; ces conditions furent acceptées par le général Lamoricière et ratifiées par le duc d'Aumale; mais le ministère refusa d'exécuter la promesse qui avait été faite, et Abd-el-Kader fut conduit à Toulon, puis au château de Pau, enfin au château d'Amboise.

Pendant la captivité d'Abd-el-Kader, un des hommes qui réclama avec le plus d'insistance sa mise en liberté, fut l'ancien Evêque d'Alger, Mgr Dupuch qui, à l'époque de la toute-puissance de l'Emir avait été à même de l'apprécier.

Du reste, voici dans quelles circonstances, l'Evêque catholique et le marabout s'étaient connus.

Un colon avait été fait prisonnier par les Arabes, sa femme s'était jetée aux pieds de l'Evêque le conjurant de lui rendre son mari, le père de son enfant. L'Evêque ne pouvait rien si ce n'était d'écrire, c'est-à-dire tenter une démarche sans précédent. Il écrivit à Abd-el-Kader :

« Tu ne me connais pas, mais je fais profession de servir Dieu et d'aimer en lui tous les hommes, ses enfants et mes frères.

« Si je pouvais monter à cheval sur-le-champ, je ne craindrais ni l'épaisseur des ténèbres ni les mugissements de la tempête; je partirais, j'irais me présenter à la porte de ta tente, et je te dirais, d'une voix à laquelle, si je ne me trompe point sur ton compte, tu ne saurais résister : Donne-moi, rends-moi celui de mes frères qui vient de tomber dans tes mains guerrières... mais je ne peux parler moi-même.

« Cependant, laisse-moi dépêcher vers toi l'un de mes serviteurs, et suppléer, par cette lettre écrite à la hâte, à ma parole que le ciel eût bénie, car je t'implore du fond du cœur.

« Je n'ai ni or ni argent, et ne peux t'offrir en retour que les prières d'une âme sincère et la reconnaissance la plus profondément sentie de la famille au nom de laquelle je t'écris.

« Bienheureux les miséricordieux, car, un jour, il leur sera fait miséricorde à eux-mêmes! »

A cette lettre de l'Evêque, l'Emir répondit sur l'heure la lettre suivante :

« J'ai reçu ta lettre; je l'ai comprise; elle ne m'a pas surpris d'après ce que j'avais entendu dire de ton caractère sacré..... Pourtant, permets-moi de te faire remarquer qu'au double titre que tu prends de Serviteur de Dieu et d'ami des hommes, et frères, tu aurais dû me demander, non la liberté d'un seul, mais bien plutôt celle de tous les chrétiens qui ont été faits prisonniers depuis la reprise des hostilités.

« Bien plus, est-ce que tu ne serais pas deux fois digne de la mission dont tu me parles, si, ne te contentant pas de procurer un pareil bienfait à deux ou trois cents chrétiens, tu tentais encore d'en étendre la faveur à un nombre correspondant de Musulmans qui languisent dans vos prisons?

« Il est écrit : Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même! »

" C'est l'Emir qui eut l'idée de cet échange de prisonniers qui eut lieu le 21 mai 1841, à Sidi Klifa, et qui fut un des plus beaux et des plus touchants épisodes de cette lutte héroïque et gigantesque. En mémoire de cet échange, l'Emir avait envoyé à l'Evêque un magnifique troupeau de chèvres suivies de leur chevreaux et *destinées à nourrir les petits orphelins chrétiens*. La lettre qui accompagnait ce présent était aussi conçue :

« Je t'envoie un troupeau de chèvres avec leurs petits, qui tètent encore leurs mamelles pendantes; avec elles tu pourras nourrir les petits enfants que tu as adoptés et qui n'ont plus de mère. Daigne excuser ce présent, car il est bien petit. »

Si cet échange de prisonniers fut le seul, ce n'est pas l'Emir qu'il faut en accuser; il avait fait à l'Evêque une proposition qui mérite d'être rapportée et montre toute la grandeur de son âme. Il lui avait proposé, en attendant l'heureuse issue de nouveaux échanges, d'envoyer dans son camp, un de ses prêtres d'une confiance intime qui aurait été l'*aumonier des prisonniers français :*

« Il ne manquerait de rien auprès de moi, écrivait Abd-el-Kader; j'aurais soin qu'il fut honoré, respecté de tous parmi nous, comme il conviendrait à son double caractère d'homme consacré à Dieu et de votre représentant; il prierait, chaque jour, avec les prisonniers, il les consolerait, il pourrait correspondre avec leurs familles, et, par ce moyen, leur procurer de l'argent, des vêtements, des livres, en un mot, tout ce qu'ils pourraient désirer qui adoucit pour eux les rigueurs de leur captivité; seulement, en arrivant, et une fois pour toutes, il promettrait de ne jamais révéler dans ses lettres, ni mes campements, ni le reste de mes opérations de guerre. »

Cette offre fut repoussée; la généreuse inspiration d'un Musulman ne fut pas accueilli par un gouvernement chrétien!

Je reviens à la captivité d'Abd-el-Kader; voici le portrait qu'en faisait le général Daumas, dans une lettre adressée à Mgr Dupuch, au moment où l'ancien Evêque d'Alger se proposait de visiter l'Emir!

« Vous allez donc visiter l'illustre prisonnier du château de Pau; ah! vous ne regretterez certainement pas votre voyage. Vous avez connu Abd-el-Kader dans la prospérité, alors que, pour ainsi dire, l'Algérie tout entière reconnaissait ses lois; eh bien, vous le trouverez plus grand, plus étonnant encore dans l'adversité; comme toujours, du reste, il domine sa position.

« Doux, simple, affectueux, modeste, résigné, ne demandant rien, ne s'occupant d'aucune des choses de ce monde, ne se plaignant jamais, excusant ses ennemis, ceux dont il a pu avoir davantage à souffrir, et ne permettant pas qu'on en dise du mal devant lui. Musulmans ou chrétiens, quelque sujet de plainte qu'il ait pu en avoir au fond, il rejette la conduite des premiers sur la nécessité des circonstances; le drapeau sous lequel combattaient les seconds explique et justifie la leur.

« En allant consoler une aussi noble infortune, vous ajouterez donc une nouvelle œuvre sainte et miséricordieuse, etc.

Le 16 octobre 1852, le prince Louis Napoléon, qu'un mois plus tard, les suffrages de la France allaient placer sur le trône, le prince Louis Napoléon accomplissait un grand acte de justice et

de générosité nationale ; en revenant de ce voyage dans le midi qui avait été un triomphe et une acclamation, le Prince s'arrêtait à Amboise pour voir l'Emir et lui annoncer sa délivrance en ces termes :

ABD-EL-KADER.

« Je viens vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans es Etats du Sultan, dès que les préparatifs seront faits et vous y recevrez du Gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang.

« Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux, et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillière et je suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira en rien à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

« Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête.

« Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le malheur ; c'est pourquoi je tiens à honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole. »

La France et l'Europe entière applaudirent à cette victorieuse inauguration d'une politique magnanime.

Quelques jours après Abd-el-Kader venait à Paris, apportant au Prince une déclaration solennelle de reconnaissance et d'amitié. Cette déclaration était toute spontanée, car Napoléon n'avait demandé ni serment ni promesse.

Paris fit à l'Emir l'accueil le plus respectueux, le plus sympathique et l'on peut ajouter le plus enthousiaste ; un accueil qui honorait à la fois la noblesse du vaincu et la générosité du vainqueur.

Enfin, dans une dernière entrevue avec le Prince, au moment de retourner à Amboise, Abd-el-Kader reçut un sabre d'honneur. « Ce sabre, lui dit S. A. I. je te le donne parce que je suis certain que tu ne le tireras jamais contre la France. »

Fidèle à sa promesse, l'Emir vient de le tirer pour défendre les chrétiens.

Le 21 novembre, vingt ans jour pour jour, après qu'il s'était vu élire Sultan des Arabes, la France était convoquée pour se prononcer sur l'Empire ; Abd-el-Kader demanda à prendre part au vote dans une lettre conçue en ces termes :

Louanges infinies à Dieu pour ses grâces infinies !

Au premier magistrat de la ville, à monsieur Trouvé, Maire d'Amboise, salut !

L'Émir Sid-el-Hadj'-Abd-el-Kader a l'honneur de vous demander à exercer le droit des CITOYENS de France pour la nomination du Sultan, car nous devons nous regarder comme Français par l'amitié et l'affection qu'on nous témoigne et par les bons procédés qu'on a pour nous.

Nos enfants ont vu le jour en France, vos filles les ont allaités ; nos compagnons, morts dans votre pays, reposent parmi vous ; et S. A. I. le Sultan, juste entre les justes, généreux entre les généreux, nous a rangés au nombre de ses enfants, de ses soldats, en daignant nous remettre un sabre de ses mains impériales. Dieu soit propice au Prince ! Qu'il perpétue sa puissance, sa grandeur et sa gloire ! Amen !

Écrit par El-Hadj-Mustapha-ben-Ahmed-ben-El-Thamy (Khalifa) le 9 de Safar 1269, par ordre de Sid-El-Hadj'-Abd-El-Kader (20 novembre 1852.) Dieu soit en aide à tous et nous dirige dans la voie du bien par sa grâce et sa protection. Amen.7

Le vote d'Abd-el-Kader fut recueilli comme un témoignage de reconnaissance et de dévouement pour le chef de l'Etat, comme un document appartenant à l'histoire, comme une preuve de plus de sa loyale soumission à la France.

Le 2 décembre, Abd-el-Kader était aux Tuileries, contemplant la marche triomphale du nouvel Empereur et l'attendant pour le saluer un des premiers sur les marches du trône.

— Votre vote m'a porté bonheur ! lui dit l'Empereur en lui prenant la main.

— Sire, répondit l'Émir, ma voix n'est rien par elle-même ; elle n'est quelque chose que parce qu'elle est l'interprète de mon cœur; mais si mon sang avait quelque valeur aux yeux de Votre Majesté, Elle sait qu'il lui appartient comme ma voix et mon cœur, et je la prie d'en disposer à toute heure et partout !

Enfin le 21 décembre 1852, la frégate le Labrador emportait loin des côtes de la France l'illustre vaincu ; il y était resté cinq ans alors qu'en abordant il ne croyait y séjourner que quelques heures.

A Brousse, comme à Damas, Abd-el Kader ne s'est plus occupé que de littérature, de philosophie et d'histoire ; il a toujours aimé l'étude, et, pendant ses quinze années de lutte avec nous, il y consacrait le peu de moment que lui laissait sa vie agitée. C'est sous la tente, au milieu de ses soldats, qu'il écrivit ses premières poésies, entre autres ce magnifique Eloge du Sahara (1), dont M. le général Daumas a donné une traduction.

Elle commence ainsi :

O toi qui prends la défense du *hader*
Et qui condamnes l'amour du *Bédoui* pour ses horizons sans limites,

Est-ce la légèreté que tu reproches à nos tentes ?
N'as-tu d'éloges que pour des maisons de pierre et de boue ?

Si tu savais les secrets du désert, tu penserais comme moi ;
Mais tu ignores, et l'ignorance est la mère du mal.

Si tu t'étais éveillé au milieu du Sahara,
Si tes pieds avaient foulé ce tapis de sable
Parsemé de fleurs semblables à des perles,
Tu aurais admiré nos plantes,
L'étrange variété de leurs teintes,
Leur grâce, leur parfum délicieux :
Tu aurais respiré ce souffle embaumé qui double la vie, car il n'a pas passé sur l'impureté des villes.

La poésie d'Abd-el-Kader, dit un orientaliste, M. Gustave Dugat, est gracieuse et énergique. On s'aperçoit qu'il a étudié les poésies des temps anté-islamiques, des temps païens. Son allure est toute africaine : on sent dans ses vers une certaine grâce qu'une civilisation plus avancée donne à la pensée, et en même temps l'apreté sauvage que la vie du désert lui a laissée. Il n'y a rien de trop efféminé dans son langage, son style est nerveux, sa pensée élevée et ses comparaisons prises le plus souvent dans la nature qui l'entoure, nature un peu abrupte, mais pleine de grandeur.

Mais l'ouvrage le plus remarquable de l'Emir est le livre dont il adressa de Brousse le manuscrit à la Société asiatique de Paris, qui

(1) Mœurs et coutumes de l'Algérie.

l'avait admis au nombre de ses membres, lors de son séjour en cette ville en 1852. Ce manuscrit a été traduit par M. Gustave Dugat, sous le titre de : *le Livre d'Abd-el-Kader intitulé :* RAPPEL A L'INTELLIGENT, AVIS A L'INDIFFÉRENT (1).

L'impression que laisse la lecture de ce livre, c'est que les idées morales et religieuses des peuples ne sont pas aussi opposées qu'on se l'imagine communément : elles ne se montrent divergentes qu'à travers le prisme de l'ignorance et du préjugé; mais quand elles nous sont transmises par un esprit supérieur, combien nous paraissent faibles les barrières qui séparent les races et les empêchent de se confondre dans une même communion de sentiments ! Que leur a-t-il manqué le plus souvent pour arriver à la conciliation, sinon d'avoir pu se connaître, s'entendre et établir entre elles le commerce de l'intelligence ?

« Si les musulmans et les chrétiens me prêtaient l'oreille dit Abd-el-Kader, je ferais cesser leur divergence, et ils deviendraient frères à l'extérieur et à l'intérieur ; mais ils ne m'écouteront pas parcequ'il est préétabli dans la science de Dieu, qu'ils ne se réuniront pas dans une même pensée ; le Messie seul fera disparaître leur antagonisme lorsqu'il descendra ; il ne les réunira pas au moyen de la parole seule, quoiqu'il ressuscite les morts et guérisse les aveugles et les lépreux, il les réunira par le sabre et le combat. Et s'il venait à moi, celui qui veut connaître le chemin de la vérité, et s'il comprenait ma langue parfaitement, je le conduirais à la vérité sans fatigue, non pas en me faisant suivre servilement; mais en lui faisant apparaître la vérité à laquelle il serait forcé d'ajouter foi. »

Ce fragment donne une idée de l'élévation de l'esprit de l'Emir; personne mieux que lui ne peut concourir à la mission civilisatrice de la France, à cette grande œuvre de rapprochement de l'Orient avec l'Occident, que nous poursuivons en Algérie et que nous allons tenter en Syrie.

Sur le nouveau théâtre où nos soldats vont donner une nouvelle illustration à nos armes, l'Emir Abd-el-Kader peut et doit nous donner un actif concours. Personne plus que lui peut arrêter le fanatisme musulman. Les massacres de Syrie ont fourni au plus illustre représentant de l'Islamisme l'occasion de reconnaître ce qu'il devait à la France; le sabre que l'Empereur lui a donné, il l'a tiré pour défendre les consuls et les populations chrétiennes. L'Empereur lui a envoyé le grand cordon de la Légion d'honneur, comme un témoignage de la reconnaissance de l'Europe; il reste aux puissances réunies à confirmer un vœu que la presse toute entière a émis; c'est qu'un Gouvernement fort et civilisateur soit créé pour Abd-el-Kader ! Un nouvel Empire d'Orient avec l'Emir pour chef, serait la solution de cette question d'Orient qui a déjà fait livrer tant de batailles, et répandre tant de sang.

Emile CARDON.

---

(1) Paris, 1858. — Chez Benjamin Duprat, libraire de l'Institut, 7, rue du Cloître-Saint-Benoît.

CHRONIQUE DU MOIS.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont parties de St-Cloud, lisons-nous dans le *Moniteur*, pour leur grand voyage dans le sud-est de la France, la Corse et l'*Algérie*.

Cette nouvelle officielle comblera de joie les habitants de notre colonie ; l'Algérie demande avant tout à être connue ; les livres et les expositions ont mis en lumière toutes ses richesses et toutes ses ressources, mais il n'y a qu'une exploration qui puisse donner la mesure de ses besoins. Le voyage de l'Empereur en Bretagne a été le point de départ d'une régénération de cette province, qui restait en arrière du mouvement, parce qu'il manquait des routes et des voies de fer pour écouler facilement les produits de son sol ; il en sera de même pour l'Algérie. Leurs Majestés vont trouver une terre privilégiée, dont la fertilité est admirable, les ressources immenses, qui possède des mines, des carrières, des forêts dont l'industrie métropolitaine pourrait tirer un parti avantageux, mais qui ne possède pas de ports et peu de routes, ces agents indispensables au développement de la richesse d'un pays.

L'Empereur connait déjà le peuple Arabe ; il a vu en Italie, sur les champs de bataille, les Indigènes combattre au milieu de nos troupes et mettre leur orgueil à rivaliser d'audace et de courage avec les zouaves, nos plus braves et nos meilleurs soldats ; l'Empereur verra à l'œuvre le peuple Arabe, il verra ce peuple agriculteur et pasteur, que l'organisation féodale de la tribu tient étroitement renfermé dans les langes de l'ignorance, et qui ne demande que la constitution de la propriété individuelle pour sortir de la routine où il est embourbé et dont il ne peut sortir ; quand sur la route que suivra l'Empereur on lui aura désigné quelques biens *Melks* plantés d'arbres, et cultivés à l'Européenne et qu'ensuite Sa Majesté traversera un territoire de tribu, couvert de palmiers nains, ou dénudé, nous avons la conviction que cette question de la constitution de la propriété individuelle chez les Indigènes sera bien près d'être résolue.

Déjà l'Algérie a été comprise dans la répartition des fonds restant sur l'emprunt de la guerre d'Italie et destinés à l'exécution de grands travaux publics, mais les sommes affectées sont encore insuffisantes ; grâce au voyage que va faire l'Empereur, l'Algérie, nous n'en doutons pas, sera encore mieux partagée, et les travaux qui seront exécutés pour déssécher des marais, ouvrir des routes, et créer des ports, ne seront pas sans profit pour la métropole qui

trouvera dans l'Algérie un marché pour écouler ses produits ainsi qu'un vaste champ à exploiter qui fournira à ses manufactures la majeure partie des matières premières que la France est obligée de demander aujourd'hui à l'étranger.

Le voyage de l'Empereur en Algérie sera le point de départ d'une ère nouvelle pour nos possessions d'Algérie, ère de prospérité et de grandeur !

La visite de l'Empereur sera précédée de quelques jours de celle de S. Exc. le Ministre de l'Algérie et des Colonies ; déjà M. le comte de Chasseloup Laubat a fait, il y a quinze mois, une tournée dans la province d'Alger et après avoir étudié ses besoins, il a pris une série de mesures concernant tant les travaux publics, que le commerce et les douanes. L'Algérie doit à son administration les che mins de fer qui doivent la transformer, une réforme douanière plus étendue, l'abolition des entraves qui empêchaient notre commerce avec l'intérieur de l'Afrique, la substitution de la vente des terres au régime des concessions, c'est-à-dire toute une série de mesures dont l'Algérie se montre justement reconnaissante et dont elle lui donnera plus d'une fois la preuve pendant le nouveau séjour que le Ministre va faire dans cette colonie.

Il reste, nous le savons, encore beaucoup à faire : c'est par le développement de la liberté et de l'initiative individuelle que l'Algérie peut seule prospérer ; au moment où la France choisit ses conseillers municipaux, où les conseils généraux élus vont se réunir, nous aimerions à voir la loi française devenir celle de l'Algérie ; mais on ne peut tout donner à la fois, et si notre colonie n'a pas encore obtenu tout ce qu'elle désire, ne soyons pas ingrats et sachons reconnaître ce qu'on a déjà fait, l'avenir fera le reste !

Notre rédacteur en chef vient de recevoir la lettre suivante en date du 24 août :

A M. le rédacteur en chef de l'*Algérie Agricole* :

« Je vous prie de vouloir bien faire savoir aux nombreux lecteurs de votre estimable journal que l'expérience d'éducation en plein air du ver à soie de l'ailante, faite au bois de Boulogne (route d'Auteuil à Boulogne), sera terminée et close lundi prochain 27 courant.

« Grâce au bienveillaut appui que vous ne refusez jamais aux hommes qui cherchent à faire quelque chose d'utile au pays, le public a su que j'en appelais à son jugement impartial et souverain pour apprécier les avantages que notre agriculture et notre industrie sont appelées à obtenir par la généralisation et la culture de l'ailante et de l'éducation de son ver à soie chinois, que j'ai pu introduire et acclimater en France dès 1857.

« L'expérience publique qu'il m'a été possible de faire au bois de Boulogne a montré à tous ce qui a lieu, beaucoup plus en grand, dans nos départements où l'on commence à élever ce nouveau producteur de soie en plein air et presque sans frais de

main-d'œuvre, ainsi qu'on peut le voir surtout chez M. le comte de Lamote-Baracé, au château de Coudray, près Chinon (Indre-et-Loire) sur une plantation d'ailantes de quatre hectares, couverte en ce moment de plus de deux cent mille vers à soie, broutant les feuilles de ces arbres comme des moutons à la prairie, et dont la plupart sont occupés à faire leurs cocons sur les arbres mêmes.

« Mon expérience du bois de Boulogne a offert un double intérêt en montrant à tous que ces vers à soie ont résisté victorieusement à la longue série de froids, pluies, orages et tempêtes qui a converti notre été en un hiver rigoureux, et qui avait fait concevoir les craintes les plus sérieuses, non-seulement pour la réussite des éducations en pleine air, mais même pour la conservation de la race de ce nouvel insecte domestique,

« Si ces déplorables circonstances ont été pour moi un sujet de vives inquiétudes, elle donnent une garantie de la force de vitalité de ce robuste ver à soie, et il est certain aujourd'hui qu'il pourra être élevé, partout et à coup sûr, dans les années ordinaires et normales. On peut donc considérer cette expérience comme analogue à l'essai d'une arme à feu qui aurait reçu une triple et quadrule charge sans éclater.

« L'éducation du bois de Boulogne ne pouvait être continuée plus longtemps, car mes vers ont consommé toutes les feuilles des rejetons d'ailantes qui s'y trouvaient, et j'ai même été obligé d'en élever un grand nombre sur des bouquets de feuilles maintenues fraîches dans des bouteilles pleines d'eau, comme je l'ai fait dans les expériences en petit qui ont précédé les éducations agricoles en plein air.

« Permettez-moi de remercier ici les nombreux visiteurs qui ont bien voulu s'assurer, au bois de Boulogne, que ce nouvel insecte domestique va réellement devenir *une nouvelle source de richesses pour la France et l'Algérie*, et agréez, etc.

« GUÉRIN MÉNEVILLE. »

— Il y a un an, des trains de plaisir avaient été organisés pour l'Algérie; nous sommes étonné qu'en présence du voyage de l'Empereur, on n'ait pas songé à reprendre une idée si féconde pour notre Colonie, qui a tout à gagner à être connue.

— M. Jules Gérard vient d'adresser aux Chambres de commerce, aux comités consultatifs des manufactures etc., une lettre pour réclamer leur concours en faveur d'un voyage d'exploration dans l'Afrique méridionale.

Si ce voyage s'exécute, M. Jules Gérard rendra à l'Algérie un service plus grand qu'en pourchasssant des lions problématiques.

ÉMILE CARDON.

La Porte du Couchant

OU

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRICAINES.

VIII

Le corsaire jumeau, Khreir-ed-din le brigand,
Plus grand que son aîné Barberousse le grand !

Un affreux carnage suivit la mort de Baba-Haroudj, et Bou-Hamou régna couvert de sang.

Il mourut sur le trône; mais divers prétendants se disputèrent l'héritage avec une furie peu commune. Là, l'histoire commence à redevenir obscure; les historiens suivent leurs passions ou leurs intérêts dans le récit; ils confondent les noms et les dates, interpolent les faits, ou mettent sur le compte de l'un ce qui concerne l'autre. Meçaoud, Abd-Allah, Ahmed, Abou-Chennen, voilà des noms qui se mêlent et désignent, sans doute, autant de personnages différents, mais que les chroniqueurs distribuent un peu trop à leur fantaisie.

Or, comme la muse poétique est moins esclave de la précision nominale que l'histoire, cette photographie exacte des hommes et des faits, j'ai cru devoir peindre les événements tragiques de cette période sanglante, sans m'attacher scrupuleusement à inscrire le nom réel du héros au bord du *litham*, que lui conserve l'ombre du passé.

Dès-lors, contemplons la scène. Voici un second pirate qui apparaît dans le drame, c'est le fameux Khreir-ed-Din, *le bien de la religion*, que nos écrivains d'Europe appellent aussi *Barberousse*, en lui donnant le nom de son frère aîné.

A l'époque où nous sommes parvenus, Khreir-ed-Din restait seul maître et souverain de l'Odjak, fondé par ses deux frères de sang, de crimes et d'héroïsme. Il voulut venger la mort de son aîné. Pour y parvenir à coup sûr, il se posa en protecteur de l'un des prétendants, et il réussit au

delà de toute espérance. En effet, lui aussi, le corsaire pacha, avait en face une armée espagnole. Tant mieux! Alors il profère les plus hideuses imprécations contre ce Don Garcias de Tinéo, qui a tué son frère; il lui souhaite les souliers de feu promis aux damnés par le Coran.

Un combat sanglant est livré dans une gorge, à laquelle cet événement a sans doute fait donner le nom qu'elle porte : *Chabet-el-laham*, la ravine de la chair ou du carnage. D'Argote y fut tué et Martinez fait prisonnier. De toute l'armée espagnole, il ne resta debout que 13 hommes et Martinez; vingt seulement purent trouver le salut dans la fuite!

Mais, plus tard, l'Espagne prend sa revanche; le comte d'Alcaudète rentre dans Tlemcen, et venge cette défaite par le pillage, le viol, le meurtre et l'incendie!

Et puis, ce ne sont plus que chutes et restaurations, qui alternent successivement pour les souverains de Tlemcen.

Enfin, tombé au dernier degré de l'infortune, le sultan Abd-Allah invoque et maudit tour à tour Azazil ou l'ange réprouvé, Eblis ou Satan, Allah, ou Dieu, le maître du destin!

VIII

Dévouement entre bandits. — Bou-Hamou rétabli. — Tribut payé pour sa restauration. — L'Espagne suzeraine de Tlemcen. — Mort paisible de Bou-Hamou. — Deux prétendants : Abdallah, soutenu par les Espagnols, et Ahmed, protégé par Khreir-ed-Din, frère de Baba Haroudj. — Aidé des Espagnols, Abdallah chasse Ahmed. — Le peuple demande Ahmed à Khreir-ed-Din. — Arrivée de ce dernier, conduit par la vengeance contre les meurtriers de son frère. — Sa fureur contre Garcias de Tineo, qui a tué Baba-Haroudj. — Horrible combat, où il ne reste des Espagnols que quatorze hommes prisonniers et vingt autres en fuite. — Abdallah errant à l'aventure. — Ahmed restauré. — Retour des Espagnols, qui détrônent Ahmed de nouveau. — Pillage et massacre. — Abdallah rentré à la faveur du tumulte. — Les Espagnols chassés par les Tlemcéniens, qui oublient Abdallah dans ce bouleversement universel. — Ahmed reparaît devant Tlemcen. — Abdallah marche contre lui. — Bataille sans résultat. — Au retour d'Abdallah, la ville lui ferme les portes. — Abdallah en fuite vers le désert d'Angad.

Oh! l'immense butin! oh! l'horrible carnage!
Noirs flots où le vainqueur dans l'or et le sang nage!
De 'Aroudj avez-vous compté les compagnons?
Eh bien, comptez les morts couchés en Bourguignons!

Pas un ne manque là, sur ces rives funèbres.
Oui, part dans la victoire et part dans les ténèbres.
Les bandits de génie ont leur fidélité,
Vifs ou morts vont ensemble à l'immortalité,
Et n'ayant qu'un enjeu, la gloire ou les revers,
Ils savent par leur chûte étonner l'univers !

Dans Tlemcen, Bou-Hamou restauré, triste chose,
Sur les siens règne au nom du chrétien qui l'impose !
La restauration coûte au royal trésor,
Tous les ans, pour tribut, dix mille ducats d'or,
Douze nobles coursiers, six faucons pour la chasse,
Et quelques menus dons, présents de haute classe.

De quinze cent dix-huit le drame colossal
De l'Espagne souvent fit trembler le vassal.
L'œuvre de Gomarès et du comte d'Argote
Lui criait assez haut qu'il n'était que leur hôte.
Fidèle, humble, soumis, il règne sans éclat;
Aux sceptres restaurés convient le calme plat.
Il attend doucement que l'ange noir le touche,
Et sur le trône meurt comme on dort sur sa couche.
Amen ! Vive le roi ! De la succession
Déjà deux prétendants prennent possession.
A qui le droit ? A qui le triomphe et le trône?
Chacun au nom des lois proteste et se couronne.
Pour Abd-Allah l'Espagne, au nom de l'empereur !
Pour Ahmed, Khreir-ed-Din qui répand la terreur !
Et du grand Khreir-ed-Din, le protégé superbe
Frappait fort et parlait haut du glaive et du verbe.
Comme autrefois son père, Abdallah dans Oran
Court demander appui pour chasser le tyran.

Allons ! envers le fils acquittez votre dette !
En avant, Espagnols ! Pars, comte d'Alcaudète !
Très-bien ! Victoire ! Ahmed, battu, chassé, banni,
Voit, à peine installé, son vain règne fini.
Mais Tlemcen redemande Ahmed à Barberousse.
Il part et la victoire après lui monte en trousse.
Le corsaire-jumeau, Khreir ed-Din le brigand,
Plus grand que son aîné, Barberousse le grand,
S'écrie : « A bas, à bas Abdallah que j'abhorre !
« J'aspire de Haroudj le sang qui fume encore !
« Pour ce sang, pour ce nom... il faut pour ce géant
« Que la moitié d'un monde entre dans le néant !
« Je le jure par lui, je le jure par l'âme
« De ce frère immolé par l'Espagnol infâme.

« La balance a son poids : mon sabre est le fléau !
« Malheur, dom Garcias, seigneur de Tinéo !
« Car ce poids, c'est le cœur du monarque de l'onde,
« Assez fort pour porter la fortune d'un monde !
« Ce poids pèse, à lui seul, l'Espagne et Charles-Quint,
« Vos vieux papes, vos rois, vos czars, fussent-ils vingt !
« Mon sabre pour fléau de l'horrible balance,
« C'est dire : Jusqu'au ciel la soif de la vengeance
« Fera monter les flots de tant de sang humain
« Que Dieu refusera son astre au lendemain !
« Je veux au crime, au meurtre ordonner en monarque !
« Sur une mer de sang je veux lancer ma barque.
« Ah ! vrai? Dom Garcias, ta pique de vainqueur
« A de mon frère ainsi percé le noble cœur.
« Ta main a retourné le fer dans la blessure?
« Va ! ne crains rien ! Chez toi, le cœur n'est que fressure !
« Oui ! ne crains rien ! Ton sang, blanchi dans l'abdomen,
« N'est qu'un aigre sérum ou du pâle albumen !
« Que dis-je, ne crains rien? Au fond de ce viscère
« Il faut que de ma main, il faut que de ma serre
« Je loge d'un canon le plus pesant boulet,
« Et le couse en ton ventre avec mon long stylet.
« Et puis tu porteras à ton haut Souverain
« Le présent d'un bandit, cette étrenne d'airain.
« Puis à mort, à Satan, au gouffre, à la géhenne,
« Le frère du corbeau, cet impur fils d'hyène !
« Qu'à jamais enchaîné par mon immortel vœu
« Il chausse en blasphémant les lourds souliers de feu,
« Qui font bouillir l'impie, a dit le saint prophète,
« De la plante des pieds au sommet de la tête !
« Je le jure en corsaire, et je le jure en roi,
« Je le jure par Dieu, je le jure par moi.
« Pars, Ahmed ! pars mon fils ! je combats pour ta cause.
« Vengeance ! c'est mon pacte et c'est ma seule clause ! »

Voici les deux rivaux, les hardis prétendants,
Prenant les lois, le peuple et Dieu pour répondants.
Alors où donc ces lois ? Où donc cette justice ?
Pour l'un, c'est le combat; pour l'autre, l'armistice !
Qu'importe ! l'arbitraire a sans cesse recours
Aux serments les plus saints, aux plus pieux discours !
Entre deux prétendants toujours cela se vide
Par un combat où tombe un cadavre livide.
O légitimité ! Royauté par le fer !
Sur les rives du Sig aux hourrah de l'enfer,
Dans un duel à mort où chacun d'eux provoque,
Le vassal de l'Espagne et l'allié du Phoque

Mêlent deux nations et du monde deux parts
A leurs combats sanglants pour quelques vieux remparts.
Courage! rude Ahmed! El Mansour, ton beau-père,
N'a laissé dans le sang, pour seuls points de repère,
Que treize hommes debout, et leur chef Martinès,
La honte et la douleur du puissant Ximénès.
Le reste? Contemplez! un cercle de cadavres
Et plein de sang, le Sig épouvantant les hâvres!
Quatorze prisonniers de haut rang Espagnol!
Vingt fugitifs sauvés! les autres sur le sol!
Long hourrah, Kheir-ed-Din savoure la vengeance!
A toi de l'Occident, la terrible régence!
Ahmed, ton protégé, par la loi des plus forts,
Règne sur des vivants, près d'un peuple de morts.

Et toi, prince Abd-Allah, errant à l'aventure,
D'un monarque déchu promenant la torture,
Hochet de l'Espagnol, j'ai vu sur ton front noir
Passer rapidement comme un rayon d'espoir.
Ah! sans toi dans Tlemcen, le comte d'Alcaudète
Règne en maître et de sang lui fait payer sa dette.
Un massacre vengeur, le pillage et le vol
Vont de si longs malheurs rembourser l'Espagnol.
Ton vainqueur à son tour, Ahmed, a pris la fuite.
A l'Espagnol chassé Tlemcen fait la poursuite.

Ainsi donc de nouveau te voilà souverain
Et d'Oran tu n'es plus le faible suzerain.
Ah! que dis-je, Abd-Allah! oublié dans la lutte,
Tu ne dois qu'à la nuit le retard de ta chûte.

Ciel! qui franchit la plaine? Ahmed l'usurpateur:
A sa vue Abd-Allah crie en blasphémateur:

« Maudit le Musulman qui brise sa patrie!
« Que son corps soit broyé, sa mémoire flétrie!
« Devienne le Coran la Thora de l'hébreu!
« Soit chrétien Mohammed! Cesse Allah d'être Dieu!
« Si de l'horrible Ahmed je ne tranche la tête!
« Si je ne bois son sang au milieu d'une fête. »

Et l'impie Abd-Allah, hors des larges remparts,
Avec rage conduit ses soldats en deux parts,
Et, rêvant une ellipse à son gré refermée,
Il espère d'Ahmed envelopper l'armée.
Erreur, fatalité! Dans un combat douteux
Abd-Allah impuissant, blasphémateur honteux,

Au lendemain remet le gain de la victoire,
Emporte vers Tlemcen son deuil expiatoire,
Mais déjà condamné par ses soldats obscurs,
Il trouve porte close et veto sur les murs.

« Arrière le transfuge! Arrière le monarque
« Portant de l'Espagnol la sportule et la marque,
« Répond du haut des murs le peuple révolté !
« Tlemcen ne s'ouvre plus au pouvoir exalté
« Sur l'épaule et sur l'or de l'armée étrangère!
« Ta foi de Musulman n'est que foi mensongère!
« Fuis, prince renégat! Va-t'en chez les chrétiens!
« A jamais restes-y, renié par les tiens! »

Abd-Allah stupéfait, Abd-Allah dans l'abîme,
Dans l'abîme du doute et d'un néant sublime,
Laisse tomber ces mots, roulant aux profondeurs
Que seule peut trouver la chûte des grandeurs :

« Allah, suis-je maudit? Au ciel et sur la terre,
« Des vertus et des maux conduis-tu l'adultère?
« Azazil dans les cieux trace-t-il nos destins?
« Est-il le Dieu qui fait nos combats intestins?
« Oui, qu'es-tu donc, Allah? que devient ta parole?
« La fleur de ma foi sainte a perdu sa corolle! »

Ainsi se lamentant il prend le chemin vert
Qui biaise doucement du côté du désert :
« Ah! deuil et déchéance! horribles meurtrissures!
« Des serpents du pouvoir dévorantes morsures!
« Sur mon front, dans mon cœur, je vous emporte hélas!
« Pour faire de mes cris retentir les Atlas!
« Musulmans et chrétiens, deux cultes et deux mondes,
« Le forban de l'Europe et le forban des ondes,
« Dans un égal mépris font descendre mon nom!
« Honte! me tonnait donc chaque coup de canon!
« Et j'étais le jouet d'ambitions plus fortes!
« Ah! voila le secret de leurs promesses mortes!
« O désert, ô nature, ô vide immensité,
« D'un monarque déchu cachez l'adversité!
« Mon cœur est comme vous désert et solitude!
« Des horreurs la beauté, c'est la similitude!
« La malédiction nous frappe tous les deux.
« Eblis, Allah sont grands; nous serons plus grands qu'eux!»

(*à suivre.*) Réméon Pescheux.

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

XIe SECTION.

Essences. — Huiles essentielles. — Parfums.

La flore algérienne est d'une extrême richesse, d'une grande magnificence; le climat de l'Algérie est particulièrement favorable aux végétaux et développe à un très-haut degré les qualités aromatiques des plantes, aussi la fabrication des essences odoriférantes et des eaux de senteur paraît appelée à un grand avenir en Algérie. Du reste, cette industrie existait déjà, très imparfaite il est vrai, chez les Maures et les Arabes, et elle se développe sérieusement chez les Européens.

M. Simounet est en quelque sorte le créateur de cette industrie en Algérie et ce sont ses produits qui forment dans cette section la portion la plus intéressante de l'Exposition permanente. M. Simounet a enrichi la science et l'industrie de nouveaux et intéressants produits; enfin il est l'inventeur d'un procédé qui consiste à concréter ou solidifier les essences de fleurs, procédé qui est appelé à jouer un grand rôle dans la parfumerie.

Les produits envoyés par M. Simounet, sont : des essences de géranium, d'absinthe, de néroli, de jasmin, de petit grain, de verveine, de tubéreuse, de cassie, des eaux de fleurs d'oranger, des essences concrètes de jasmin, cassie, géranium, etc.

Quelques autres industriels ont suivi l'exemple de M. Simounet, ce sont, entre autres MM. Mercurin, Sayen, Regnier et Martin, Ferrand, Haloche, etc., et parmi les indigènes, Sid Mohammed ben Salah.

Les principales essences qui figurent à l'Exposition, sont : les essences de menthe pouliot, de myrte, de petit grain, de citron, de bigarade, de romarin, de mélisse. de sauge, de géranium, de marjolaine, de fenouil, d'absinthe, de céleri, de laurier, d'oranger, de menthe poivrée, de néroli, d'anis,

de sabine, de verveine, de thym rouge, de Portugal, de lavande, de bergamote, de girofle, de violette, d'œillet, d'héliotrope, de cassie, de rose, de réséda, etc. Les aurantiacées, seuls, fournissent une extrême variété d'essences qui sont : le néroli, la bergamote, l'essence de bigarade, de cédrat, de citron, citronine, mélarose, oranger, portugal, petit grain, etc. Enfin, la distillation donne encore l'eau de fleur d'oranger, dont l'usage est si fréquent.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Aucun produit appartenant à cette section ne figure aux exportations de l'Algérie.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe environ 1 million de plantes odoriférantes, essences, etc.

XIIe SECTION.

Tabacs.

Parmi les cultures industrielles qui ont contribué à la prospérité de la colonisation naissante de l'Algérie, il faut placer en première ligne le tabac.

Cette culture, qui existait déjà parmi les indigènes avant la conquête, n'a réellement pris de développement que depuis quelques années, sous l'inspiration et la direction de l'administration française, et l'histoire de cette culture est celle du plus brillant succès agricole obtenu en Algérie. Les progrès accomplis ont été rapides, et, après quelques essais, cette industrie a pris le plus grand développement; on peut suivre les essais et les triomphes obtenus en parcourant les différents volumes du tableau de la situation de l'Algérie, publiés par le Ministère de la Guerre : de trois planteurs qui récoltaient 2,000 kil. en 1844, on arrive en 1854 à 2,323 planteurs et 2 millions 938,199 kil. La récolte de 1856 était évaluée, d'après un document officiel, à 3 millions 384,880 kil. qui, au prix de moyenne de 89 fr. 50 c. par 100 kil, a donné 4 millions 859,467 fr. 60 c.

Aujourd'hui, l'Administration des tabacs achète aux colons 6 millions de kilogrammes pour les manufactures de France, et les planteurs ont dû s'associer pour chercher à l'étranger des débouchés nouveaux pour le surplus s'élevant à 2 millions pour l'année dernière.

La société des planteurs algériens a envoyé des tabacs Chebli, Krachna et Philippin, de qualité hors ligne, et qui trouveront, nous en sommes convaincus, à se placer facilement sur les marchés européens.

La France est tributaire de l'étranger pour une somme importante chaque année, aussi les tabacs algériens ont-ils été

accueillis très favorablement, et leur supériorité les classe parmi les bonnes sortes pour la fabrication des cigares et des tabacs à fumer.

Les 6 millions de kilogrammes achetés par la régie, suffisent pour les qualités produites en Algérie, actuellement, à la consommation des manufactures de France; l'excédant de la production doit donc chercher une autre voie d'écoulement. Nous souhaitons vivement que la société des planteurs réussisse dans la tentative qu'elle fait, car c'est la première fois que, au lieu de faire appel à l'Administration, les colons s'associent pour établir des relations commerciales, ouvrir des débouchés nouveaux à leurs produits; c'est la première fois que les producteurs algériens font acte d'initiative.

La fabrication des cigares est devenue aussi pour l'Algérie une source abondante de bénéfices; cette industrie a pris à Alger, à Philippeville un développement considérable. On peut voir dans les vitrines de l'exposition permanente une admirable collection de cigares, qui se recommande non-seulement par la qualité du tabac, sa saveur, son parfum, mais encore par la perfection de la confection du produit. Quant au prix de revient, il surpasse tout ce que l'on peut imaginer; les qualités supérieures sont cotées 7 et 8 francs le cent, qualités de 20 et 25 francs à Paris; les bonnes qualités valent 3 et 4 francs, et sont préférables à celles de 10 francs que fournit la régie.

Dans le chiffre de la production générale, la province d'Alger l'emporte sur les deux autres et pour la qualité et pour la quantité produites; la province d'Oran vient après et marche presque sur la même ligne que celle d'Alger; la province de Constantine seule est restée en arrière jusqu'à ce jour.

Du reste, et pour en terminer avec une culture dont les résultats n'ont plus besoin aujourd'hui d'être discutés, le jury international, à l'Exposition universelle, s'exprimait ainsi : « Entre toutes les expositions de tabac se distinguait l'exposition algérienne, immédiatement après celle de Cuba, non pas que le tabac algérien ait une valeur hors ligne, mais parce que cette culture a pris récemment une très-grande importance en Algérie. »

La collection de cigares algériens qui figurait à l'Exposition universelle, en 1855, avait fait l'admiration de tous les visiteurs, non-seulement par la qualité des tabacs employés et la modicité des prix, mais encore par leur bonne façon et leur bonne apparence; aussi des exportateurs étrangers affirmaient qu'il y aurait avantage pour le commerce à expédier la plupart de ces cigares dans les pays d'Amérique et d'Australie. » Ce serait là, disait le rapport sur l'exposition, un excellent débouché pour la fabrication algérienne. »

Les principales villes d'Algérie, Alger, Oran, Philippeville, Mostaganem, Bône, etc., possèdent des fabriques des cigares très-bien montées et des ouvriers très-habiles ; mais la confection des cigares exige des sortes de tabacs que notre colonie ne produit pas et qu'elle est obligée de demander à l'étranger. Cette industrie, comme nous avons déjà essayé de le démontrer depuis quelques années, ne pourra se développer et prendre tout son essor que si l'Algérie obtient l'institution des Drawbach, c'est-à-dire le remboursement à la sortie, sous forme de tabac fabriqué, des droits perçus sur la matière première provenant de l'étranger. Cette demande a déjà été faite par des négociants d'Alger et soumise à l'examen des chambres de commerce. Voici comment s'exprimait à ce sujet la chambre de commerce de Philippeville, en 1853 :

« Admettre le drawbach, c'est-à-dire le remboursement des droits perçus à l'entrée sur les tabacs bruts qui seraient exportés après avoir changé d'état, serait encourager pour la colonie une industrie déjà créée et qui occupe de nombreux ouvriers; industrie d'autant plus digne d'intérêt, qu'exercée par les femmes et les enfants, elle profite aux familles nombreuses et à la moralité publique. En dehors de l'importance de la question industrielle et commerciale, cette dernière considération a sans doute son poids.

« L'Algérie doit avoir, outre son industrie agricole, quelques industries particulières proprement dites. La fabrication des tabacs est une de celles qui lui sont dévolues par le fait de sa production et de l'abstension de la France, où elle est un monopole de l'Etat. L'île de Malte qui jouit, comme toutes les possessions anglaises, d'un large drawbach, manipule une grande quantité de cigares qu'elle expédie dans la Méditerranée. La fabrication algérienne, bien supérieure à celle de nos voisins, détournerait le commerce à son profit, si la France, usant des facultés de sa législation douanière, voulait bien accorder le drawbach à nos tabacs fabriqués. »

Nous sommes convaincus que si mesure était prise, elle développerait le commerce des tabacs avec l'étranger; commerce indispensable aux planteurs algériens qui se verraient sans lui, obligés de restreindre leurs cultures et de les borner aux quantités nécessaires à la consommation locale et aux besoins limités de la métropole.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Tabacs en feuilles et en côtes.......	3,883,535 fr.	—	6,848,250 fr.
— fabriqués................	605,960		701,375

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe annuellement, en moyenne, de 6 à 8 millions de tabacs en feuilles, en côtes ou fabriqués.

XIIIe SECTION.

Divers végétaux industriels.

Dans cette section, nous trouvons d'abord le chardon à foulon ou *chardon bonnetier*. Parmi les nombreuses espèces de chardons qui font le désespoir de l'agriculture, une seule a échappé à l'anathème prononcé contre toutes les autres, c'est le *dispacus fulonum* de Linnée, plante bisannuelle employée dans les manufactures de draps pour en lainer la surface avant la tonte.

Les meilleurs chardons sont ceux dont la tête est parfaitement cylindrique, un peu longue, et dont les crochets sont fins et roides. Ceux que l'on peut voir exposés présentent ces qualités.

Nous trouvons ensuite le houblon (*humulus lupulus* LINNÉE), plante vivace et grimpante de la famille des urticées, dont les cônes sont employés pour la fabrication de la bière.

Le houblon vient parfaitement en Algérie, mais il y est encore peu cultivé ; cependant les brasseries du pays en consommaient déjà des quantités assez notables pour ouvrir un débouché assez large à la production algérienne ; l'excédant se placerait facilement en France où la production ne suffit pas à la consommation.

Dans la même vitrine sont placées des tiges d'indigofère, de gaude, des pavots et du carthame ; ces produits appartiennent à des sections que nous avons visitées précédemment.

Enfin nous ne devons pas oublier de mentionner les tentatives faites par M. Pluchart pour faire servir à l'alimentation la fève du caroubier, si commune en Algérie, en la torrifiant ou en la préparant de manière à en faire un café et un chocolat, qui ont mérité une mention très honorable au Concours de 1860.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Aucun des produits de cette section ne figure au tableau des exportations de l'Algérie.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, en moyenne, annuellement valeur :

Houblon .... 3 millions

XIVe SECTION.

Herbiers.

Dans la même vitrine ou figurent les végétaux divers dont nous avons parlé dans la précédente section, se trouvent classés plusieurs herbiers dont la réunion formera un jour une Flore complète de l'Algérie.

Le premier de ces herbiers renferme les végétaux exotiques cultivés au Hamma; ils ont été réunis et classés par M. Hardy, directeur de la pépinière centrale et inspecteur des pépinières de l'Algérie, un des hommes qui a le plus contribué au développement agricole et industriel de l'Algérie.

Le second contient des fragments de la *Flore algérienne* recueillis et mis en ordre par M. Durando, licencié ès-sciences naturelles et collaborateur de la *Revue horticole de l'Algérie*, fondée par M. Charles Bourlier, professeur d'histoire naturelle à l'école de médecine d'Alger.

Le troisième est dû à M. le docteur Cosson, et renferme des fragments très-intéressants de la *Flore du Sahara*

Le quatrième contient des échantillons botaniques recueillis par l'interprète Boudherba dans son *Voyage à Rat et à R'damès.*

Enfin le cinquième se compose des familles décrites dans la *Flore française*, par MM. Grenier et Godron.

Ces collections seront consultées avec intérêt par les hommes d'étude qui s'occupent de notre colonie algérienne.

DEUXIÈME SÉRIE.

MINÉRAUX.

PREMIÈRE SECTION.

Substances métalliques.

Depuis le cinquième siècle jusqu'à l'époque de l'occupation française, les richesses minéralogiques de l'Algérie sont restées ensevelies dans l'oubli le plus complet. Le docteur Shaw, qui séjourna à Alger pendant douze ans, au commencement du dix-huitième siècle, et dont l'ouvrage renferme de précieux documents, ne signale la découverte que du plomb et du fer et la présence du mercure dans quelques minerais; l'existence du cuivre lui paraît vraisemblable, et si, ajoute-t-il, les habitants n'en tirent pas parti, c'est qu'ils ne se donnent pas la peine de le chercher. Quant aux carrières de marbre dont parlaient les Romains, le docteur Shaw est tenté de croire que ces carrières n'ont jamais existé. Mais depuis quinze ans, les explorations scientifiques, les recherches géologiques faites par les officiers d'Etat-major chargés des travaux topographiques, les études des ingénieurs des mines ont, au contraire, témoigné de la richesse et de la variété des produits de l'Algérie appartenant au règne minéral. La collection de ces

produits a excité à l'Exposition universelle le plus vif intérêt et mérité les témoignages les plus honorables du Jury international ; en effet, l'Algérie doit un jour y trouver une source inépuisable de travail, et la France des ressources précieuses pour combler le vide qui existe dans sa production, et dont elle est tributaire de l'étranger pour une somme annuelle qui dépasse 100 millions.

Depuis le jour où les recherches ont été possibles, depuis le jour où l'on a pu explorer le pays, c'est par centaines que les gisements ont été reconnus : ce n'est plus deux métaux, c'est la plupart des métaux connus dont la présence a été constatée et quant aux carrières exploitées par les Romains, elles ont été retrouvées en majeure partie et présentent encore de riches filons à exploiter.

Les mines concédées n'entrent que pour une faible proportion en comparaison des permis de recherches qui ont été donnés et des demandes de concessions qui sont en instance auprès du Ministre de l'Algérie et des Colonies. Situés au cœur des montagnes qui encadrent les plaines fertiles de l'Algérie, et en général à des distances assez rapprochées de la mer, ces gisements présentent de très-grands avantages dont l'industrie est appelée à bénéficier un jour ; sans vouloir fixer un chiffre exact et qui, d'ailleurs, n'a qu'une importance secondaire, nous croyons ne pas nous éloigner de la vérité en avançant que les gisements reconnus pour lesquels des permis de recherches ont été délivrés ou des demandes en concessions adressées, s'élèvent au moins à 250, sur lesquelles il n'y a que douze concessions accordées. Sur ces douze concessions, cinq se trouvent dans la province d'Alger, une dans la province d'Oran et six dans celle de Constantine ; six renferment du cuivre, quatre du fer, une du plomb auro-argentifère, et une de l'antimoine et du mercure.

Les métaux dont la présence est constatée par les échantillons réunis à l'Exposition permanente, sont :

Antimoine : six gisements reconnus dans la province d'Alger et treize dans celle de Constantine.

Argent, ou plutôt plomb argentifère : vingt gisements dans les trois provinces.

Arsenic : signalé dans plusieurs minerais.

Cobalt : constaté dans les mines de Mouzaïa, province d'Alger.

Cuivre : quarante-cinq gisements dans les trois provinces et presque tous placés dans des conditions favorables d'exploitation.

Fer : les plus importants au nombre de soixante-cinq dans les trois provinces.

Manganèse : signalé dans les trois provinces.

Mercure : particulièrement dans la province de Constan-

tine et la région de Jemmapes : cinq permis et une concession.

Nickel : constaté dans les minerais de Mouzaïa et Bou-Aïn.

Or : reconnu dans plusieurs localités, dans les minerais de Kef-Oum-Theboul, et en dernier lieu dans les ravins du Petit-Atlas, par M. Nicaise, de Dalmatie.

Plomb : un des minerais les plus répandus et des plus riches, et dont les gisements les plus remarquables s'élèvent à 45.

Le zinc, enfin dont huit gisements ont été signalés.

Les besoins de la France sont très-grands en fer, cuivre, plomb et zinc ; elle a recours à l'étranger chaque année pour une somme moyenne de 30 millions pour les fers, 50 millions pour les cuivres, 15 millions pour le plomb et 14 millions pour le zinc; les minerais les plus répandus et les plus riches en Algérie sont justement ceux de fer, de cuivre et de plomb.

Le fer sert à de si nombreux usages que la marche progressive des arts semble liée à la facilité avec laquelle on se le procure ; c'est à ce point surtout que se sont placés depuis longtemps tous les économistes qui ont repoussé les droits prohibitifs imposés à ce métal plus précieux que l'or et l'argent. L'Etat lui-même a reconnu, en principe, cette importance lorqu'il a permis l'entrée en franchise des fers nécessaires à la construction des voies ferrées. Nous sommes loin encore du moment où la liberté commerciale sera appréciée à sa juste valeur. Cependant, en étudiant les faits accomplis dans les dernières années de notre histoire, on peut reconnaître dans les différents actes de S. M. l'Empereur, une tendance bien dessinée, bien nettement caractérisée à entrer dans la voie la plus large et la plus libérale de l'école moderne : les dégrèvements successifs apportés aux tarifs douaniers, le traité de commerce avec l'Angleterre et le programme impérial tracé dans la lettre de 5 janvier adressée par S. M. l'Empereur au Ministre d'Etat, sont en effet les premiers efforts faits pour briser les barrières prohibitives qui affligent le commerce et l'industrie.

« Acheter et vendre, dit M. Blanqui aîné, sont deux actions simultanées et inséparables, et les économistes ont, dès longtemps, prouvé qu'une nation ne payait les produits étrangers qu'avec ses propres produits. Prohiber ou entraver l'achat, c'est prohiber ou gêner la vente, et, en somme, paralyser la production.

« Le gouvernement, qui prohibe l'entrée de quelques produits étrangers, établit indirectement un monopole en faveur de ceux qui fabriquent l'article qu'il prohibe ou celui qui lui est substitué ; il condamne ainsi la population tout entière à se procurer à grands frais dans l'intérieur, un article souvent médiocre qu'elle pourrait acheter à vil prix et de qualité supérieure chez l'étranger. »

N'est-ce pas ce qui a eu lieu pendant longtemps pour les fers, n'est-ce aussi ce qui aura lieu pour l'Algérie tant que l'assimilation ne sera pas complète? — Parmi les fers, ceux qui proviennent des minerais de Dannemora, en Suède, et des Monts-Oural, ont des qualités inappréciables; ils donnent les meilleurs aciers connus, ceux dont l'emploi est le plus recherché dans l'industrie; eh bien! les mines concédées de la *Meboudja,* de *Kharezas*, de *Bou-Hamra,* d'*Aïn-Morka,* dans le riche district métallifère de Bône, contiennent du fer oxidulé magnétique qui ne le cède ni en qualité, ni en richesse, aux minerais étrangers que nous venons de citer. C'est par le minerai de Dannemora, dont l'Angleterre a en quelque sorte monopolisé l'exportation jusqu'à ce jour, qu'elle s'est assuré la supériorité des aciers fins; mais les fontes aciéreuses de Bône permettent aujourd'hui à la France de soutenir la concurrence avec avantage.

La qualité des aciers fabriqués avec les fontes de l'Alelik ne peut être mise en doute; elle est constatée par des procès-verbaux émanant des principaux ateliers de construction et usines de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre; il ne reste aujourd'hui qu'à organiser la fabrication sur des bases assez larges pour satisfaire aux besoins de la Métropole qui, jusqu'à ce jour est restée tributaire de l'étranger: il est à désirer que cette exploitation prenne les plus larges développements, et c'est le but que se propose, assure-t-on, la Société des mines et hauts fourneaux de l'Alelik.

La vitrine renfermant les produits de cette mine est des plus intéressantes à étudier; on y trouve le minerai, la fonte aciéreuse, ainsi que des produits manufacturés obtenus avec l'acier de l'Alelik.

Les mines de cuivre de l'Oued-Allelha près Tenès, celles de Blidah et de Mouzaïa ont envoyé à l'Exposition de très-beaux échantillons de minerais et de produits de leurs exploitations.

L'exposition de la compagnie des mines de Kef-Oum-Theboul comprend des minerais de plomb auro-argentifère, des terres métallifères contenant également du plomb, de l'or et de l'argent, des litharges, des saumons de plomb raffiné, des saumons de plomb antimonieux, un tableau représentant la coupe de la mine et l'état des gisements, ainsi que des tableaux indiquant la richesse des minerais et les quantités de marchandises livrées au commerce, de 1851 à 1855, tableaux que les visiteurs consultent avec intérêt.

Les compagnies de l'Alelik et de Mouzaïa, outre leurs expositions, ont envoyé des vues de leurs établissements. Celui qui n'a pas visité l'Algérie peut se faire une idée des aspects pittoresques de ce merveilleux pays au ciel bleu, aux arbres toujours verts, aux larges plaines toujours émaillées de fleurs

et séparées par des chaînes de montagnes d'un aspect grandiose ou pittoresque. Les vues exposées sont complètes, et l'on peut au besoin y suivre les différentes opérations de l'exploitation ; l'une montre la mine, les hangars de triage et de lavage, celle-ci les machines à vapeur pour l'extraction, le broyage ou l'épuisement ; celle-là, embrassant l'ensemble de l'exploitation, rappelle le village, les bureaux, la population européenne se mêlant, se croisant avec la population indigène ; pour celui qui, au contraire, a vécu quelques années dans ce beau pays, dans cette terre promise, ces images topographiques, ces vues panoramiques, sont de bons souvenirs qui le rappellent vers ces lieux enchanteurs dont on conserve une éternelle nostalgie.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857		1858
Minerais de fer	210,255 fr.	—	520,514 fr.
— de cuivre	141,536	—	170,440
— de plomb	1,687,535	—	1,463,446
— d'antimoine	16	—	572

Pour compléter les renseignements qui précèdent nous donnons ci-après, sur les minéraux des trois provinces de l'Algérie, quelques notes que nous devons à l'obligeance de notre ami M. Salomon, inspecteur de colonisation à Tlemcen. Nous rappelerons, à cette occasion, le précieux concours que M. Salomon a bien voulu prêter à l'Exposition permanente en se chargeant, pendant son séjour à Paris, de la classification méthodique des minéraux de l'Algérie et des Colonies, dont il a lui-même offert une riche collection recueillie par ses soins dans ses courses aux environs de Tlemcen.

PROVINCE D'ALGER.

Mines de *Ténes*. — Nombreux échantillons de cuivre pyriteux amorphe et cristallisé, fer carbonaté et autres matières accessoires des riches filons de cette localité. Echantillons de cuivre rosette provenant du traitement des minerais.

Mines des *Beni Hidja*, du *Djebel-Haddid*, de l'*Arba*, de *Sidi-Bou-Aïssi*, de l'*Oued-Bou-Halou*, de l'*Oued-Taffilet*, offrant des cuivres pyriteux, des cuivres gris, des minerais de fer.

Mines de *Mouzaïa*. — Cuivre gris arsénifère, cuivre natif, lingots de cuivre rosette et objets confectionnés, produits salins obtenus dans le traitement des minerais, nickel gris arsenifère et argentifère.

Mines de l'*Oued-Réhann*, du *Zaccar-Rharbi*, de l'*Oued-Adelia*, d'*Aïn-Sultan*, de *Bouzaréah*, *Pointe-Pescade*, *Soumah*, *Oued-Aïdouss*, *Hammam-Rhira*, *Oued-El-Kebir*, *Dalmatie*, présentant à l'exploitation des cuivres pyriteux, du fer oligiste, des minerais de fer hydraté, des calamines, sulfures de plomb, etc., etc. Et le *Gisement de l'Oued-Merdja*, riche en cuivres pyriteux d'assez bonne qualité.

PROVINCE D'ORAN.

Les riches et belles galènes argentifères et les cuivres pyriteux de *Gar-Rouban* dont l'exploitation emploie dès à présent plus de 900 ouvriers.

Le précieux gisement de calamine de *Maazis*, destiné par l'abondance et la qualité supérieure des matières qu'il renferme, à remplacer prochainement la fameuse exploitation de la vieille montagne tout à l'heure épuisée.

Les plombs argentifères de *Tléta* : les précieux minerais de fer hématite et oligiste du *Djebel-Moussa*, du *Djebel-Tassa*, du *Djebel-Arousse*, d'*El-Mansour*; et le singulier assemblage de minerais de diverses sortes du *Djebel-Thoullah*.

Les lignites d'*Hadjar-Roum*.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Soufre.

Sulfure de mercure du *Djebel-Gruyer*, de *Taya* et d'*Hammiamat;* mercure et chlorure de mercure obtenus du traitement.

Antimoine sulfuré de *Guelma*, de *Taya*, du *Djebel-Gruyer*, sulfure et oxyde d'antimoine d'Hammiamat, régule obtenu du traitement de ces minerais.

Les cuivres pyriteux du *Djebel-Mellah*, du *Djebel-Telioutne*, d'*Aïn-Barbar*, d'*Aïn-Mazig*.

Les galènes argentifères, les blendes, etc. de la riche mine de *Kef-Oum-Theboul*.

Les précieux minerais de fer des environs de *Bône* dont la qualité est considérée comme égale aux meilleurs minerais de *Suède*, comparés par les anglais pour la fabrication de leurs aciers.

Des échantillons de produits des usines de l'*Alelik* sont exposés dans une vitrine.

Enfin les lignites du *Camp-du-Smendou*.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe annuellement, en moyenne, valeur :

Antimoine	de 2 à 300 mille francs.
Cuivre	80 millions.
Fer, fonte et acier	30 millions.
Mercure	
Plomb	15 millions.
Zinc	15 millions.

IIe SECTION.

Substances non-métalliques.

Si le docteur Shaw a été mal renseigné au sujet des richesses métallurgiques de l'Algérie, il l'a été bien plus encore sous le rapport des marbres ; la compagnie qui exploite les carrières du Filfila expose des marbres blancs remarquables, analogues à ceux de Carrare, marbres statuaires saccharoïdes, translucides, faciles au travail, ne laissant rien à désirer sous le rapport du grain; des marbres bleu-turquin, bleu fleuri, rose, veinés noir, rouge, jaune antique veiné de petit filets noirs ainsi que des marbres blancs semi-cristallisés, veinés jaune ou rouge plus ou moins foncé, qui semblent attester que c'était là, au Filfila même qu'existait ce fameux marbre numidique, si précieux, si renommé, qu'on a perdu aujourd'hui, mais qu'un heureux colon retrouvera un jour ou l'autre, comme déjà dans la province d'Oran a été retrouvé l'onyx translucide qui a tant d'analogie avec l'albâtre antique des romains et les plus beaux albâtres de l'Egypte, mais qui l'emporte surtout par la dureté.

L'onyx translucide est le produit des anciennes carrières romaines perdues depuis 428, à l'époque de l'invasion des Vandales ; le terrain qui le recèle est situé à 3 kilomètres en-

viron du sud d'Ain Tecbalek, sur le ruisseau de l'Oued Abdella qui le traverse, et les Arabes le désignaient sous le nom de *Blad Acham* (pays des marbres). Des échantillons d'un poli admirale, d'une grande transparence, d'une variété immense de tons, depuis le blanc neigeux pur ou coloré de rose et d'incarnat; le jaune clair ou foncé, le brun, le vert translucide comme la nappe de l'océan jusqu'aux aspects argentés et irisés de nacre, des échantillons admirables de pureté et de proportion permettent d'apprécier tout ce que l'art et l'industrie pourront tirer pour l'ornementation des édifices et la confection d'objet de luxe de ce précieux produit.

Deux étagères supportent des pendules, des vases, des coupes, des garnitures de cheminées, des jardinières, des coffrets à bijoux, etc., collection très remarquable d'objets d'art dont l'onyx translucide est la matière première.

A ces marbres viennent se joindre encore d'autres variétés : des marbres gris veinés de rouge, analogues à la brocatelle, provenant du cap Matifoux; du rouge antique; du marbre noir de Sidi-Yaya d'un grain très-fin et susceptible d'un beau poli; du marbre vert antique, très fin, très riche, provenant d'Aïn Madog; du rose veiné et du rouge acajou d'Aïn Ouïnkel, du Port-Or, provenant des gisements situés entre Oran et Mers-el-Kebir; des siliceux verts, c'est-à-dire une variété de marbres des plus complète, et qui trouveront à s'écouler, non-seulement en France, mais dans le monde entier.

L'Algérie ne possède pas que des marbres; elle renferme dans sou sein, en abondance et de qualité supérieure, la plupart des substances minérales d'une grande importance pour l'industrie; la houille seule n'a pas été trouvée, mais l'on ne désespère pas de la découvrir, car beaucoup de terrains en Algérie présentent les caractères géologiques des terrains houilliers.

Les substances minérales non métalliques dont les échantillons figurent dans les vitrines de l'Exposition, sont : les granits, les gneiss et les porphyres de la Seybouse, du Filfila, de la Voile noire et du Cap de fer; les gypses qui se trouvent en abondance dans les trois provinces, le sel marin et le sel gemme si précieux en agriculture, les lignites et anthracites dont les gisements de Smendou pourraient être exploités pour la consommation locale et le chauffage de Constantine dont les environs sont dépourvus de bois; la pouzzolane dont l'île de Rachgoun possède un gisement considérable; enfin, l'ardoise, l'argile à brique et à poterie, les marnes bitumeuses de Boghar, le salpêtre, les calcaires hydrauliques, les pierres meulières, les grès pour pavage, les pierres à fusil, la pierre lithographique, des pierres précieuses parmi lesquelles les grenats de Bône, le diamant dont quelques échantillons ont

été recueillis dans les sables du Rummel, les chalcédoines, les tourmalines et les émeraudes de la haute vallée de l'Harrach; enfin, nous trouvons encore la terre à foulon, la terre à porcelaine provenant de la province d'Oran, et le soufre qui se trouve dans les trois provinces.

Une seconde vitrine contient des échantillons provenant du forage des puits artésiens des oasis de l'Oued-Rir'.

Chaque puits est désigné, et l'on peut suivre les progrés de la sonde, les couches différentes qu'elle a trave.sées pour arriver jusqu'à l'eau : couches de sable, d'argile, de calcaire; que le géologue étudiera avec le plus grand intérêt, pour connaître à quelle formation appartient cette mer de sable qu'on appelle le Sahara algérien ! Qui sait si, le jour où le désert n'aura plus de secret pour la science, sa conquête ne sera pas faite? si la civilisation ne viendra pas s'y établir, le planter d'arbres, faire jaillir de son sein des sources d'eau vive, y jeter des milliers d'hommes qui, trouvant à vivre sur cette terre aujourd'hui stérile, repousseront bien plus loin, et finiront par envahir entièrement la barbarie qui y règne encore presque en souveraine?

Déjà, grâce à la sonde des ingénieurs, qui a doté les oasis de puits artésiens, la France règne sur des tribus qui avaient repoussé toutes les dominations qui ont possédé le littoral. En Afrique, comme partout où elle a mis le pied, la France a accompli sa mission généreuse et divine, qui est d'instruire, de protéger et d'affranchir!

Quand partout, du nord au sud, de l'Orient à l'Occident, la civilisation moderne aura accompli son œuvre, dans la médaille comémorative que les peuples feront frapper pour perpétuer cette œuvre sainte, on placera la France sur un trône d'or, la main gauche appuyée sur une épée, la main droite élevée, portant le lumineux flambeau qui éclaire le Monde.

Enfin, dans cette section, on peut placer les eaux minérales et thermales très-nombreuses qui doivent un jour, — l'admirable climat dont jouit l'Algérie aidant, — attirer dans notre Colonie de nombreux étrangers qui viendront demander la santé à ces eaux dont les Romains connaissaient l'efficacité, si nous en jugeons par de nombreuses ruines de bains et de piscines qu'on retrouve à l'endroit où sourdrent les eaux.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857	1858
Marbres	»	845
Pierres, terres, etc	12,821 — fr.	8,043 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe en moyenne, valeur :

Marbres.. 4 à 5 millions.

Pour mémoire : sel gemme, pouzzolane, pierres lithographiques, etc.

TROISIÈME SÉRIE.

ANIMAUX ET PRODUITS ANIMAUX.

PREMIÈRE SECTION.

Laines et poils.

La race ovine est très-répandue en Algérie et forme presque la seule richesse des Sahariens. Au point de vue industriel, c'est une ressource immense pour la Métropole : l'Etranger fournit à la France environ pour 50 millions de laines chaque année. Un article du *Moniteur*, que nous avons sous les yeux, porte à 60 ou 80 millions le chiffre des laines que les manufacturiers français doivent un jour demander à notre Colonie.

Dans un travail que nous avons publié précédemment sur l'*agriculture en Algérie* (1), nous disions à ce sujet : Il n'est guère de terrains et de climats plus appropriés à l'élève des bêtes à laine que ceux de l'Algérie ; les bêtes ovines prospèrent mieux dans un climat chaud et sec que dans un climat humide, de même que pour nourriture, ces animaux se contentent parfaitement de fourrages secs ; enfin, les fourrages venus sur des terrains salins, comme on en rencontre partout en Algérie, renferment des qualités précieuses pour l'alimentation des races ovines ; aussi les troupeaux de bêtes à laine souffrent bien moins que ceux des bêtes à cornes.

Les moutons mérinos, si recherchés pour la finesse de leur toison, sont originaires, du reste, du Nord de l'Afrique, et ont été introduits au quatorzième siècle en Espagne, par le Maure Ben-Zeragh. Soignée avec intelligence en Europe, cette race n'a fait que s'améliorer, tandis qu'en Afrique elle a continuellement dépéri.

Cependant, en examinant les individus qui composent les troupeaux arabes, on retrouve encore des sujets qui présentent tous les caractères de la race mérinos pure. « C'est surtout, dit M. Solange Bodin, par la toison que cette espèce se distingue et s'éloigne le plus des autres races. Tout le corps de l'animal est quelquefois couvert de laine, sur les aisselles, le plat des cuisses et le bout de la face. Sale et noirâtre à l'extérieur, le tissu semble n'être composé que d'une seule

---

(1) *Étude sur l'agriculture et la colonisation de l'Algérie*, par Émile Cardon, 1 vol. in-18 ; prix : 1 fr. 50 c. Librairie internationale, 110, rue Richelieu.

pièce, ne s'ouvrant pas quand la bête est en mouvement ; à l'intérieur, elle est composée de mèches blanches, épaisses, ondulées, à brins très-fins, très-élastiques, enduits d'un suint très-abondant, rarement jarreuses. »

Une commission, il y a quelques années, a formulé les principales mesures à prendre pour améliorer la race ovine ; un choix a été fait parmi les variétés qui se trouvaient mêlées ; celles qui présentaient tous les caractères des mérinos ont été séparées ; on a réformé les brebis vieilles ou de laine de qualité médiocre, on a châtré des béliers impropres à la reproduction ou inutiles, on n'a conservé que des bêtes de choix pour former un troupeau modèle de dix-huit cents têtes réunies à Laghouat ; ce troupeau a été créé par les soins de M. le maréchal Randon ; un lainier qui figure à l'Exposition permanente renferme les échantillons des produits de ce troupeau.

Un autre lainier, digne d'être cité, est celui de M. Bernis, qui se compose de quinze cartons et de 1,408 échantillons de laines prises dans les troupeaux des différentes tribus de l'Algérie. Enfin, parmi les éleveurs, nous citerons M. Bell, lieutenant de vaisseau en retraite, à Cherchell, qui a envoyé un carton contenant des échantillons des produits de son troupeau.

L'Exposition permanente renferme en outre des laines provenant des trois provinces et de différents éleveurs. Cette collection est très-intéressante, soit comme laines en suint, lavées, peignées et filées ; plusieurs de ces produits ont reçu des récompenses aux différentes expositions de l'industrie de 1849, universelles de Londres et de Paris ainsi qu'au concours national et général d'agriculture en 1860.

Des échantillons nombreux d'étoffes tissées avec les laines d'Algérie font ressortir clairement les avantages que la manufacture peut retirer de la matière première algérienne, soit pour la fabrication de produits intermédiaires, soit dans les qualités supérieures.

On doit à l'initiative du Ministre de la guerre des essais très-intéressants sur l'emploi industriel de la toison du chameau algérien. Cinquante toisons ont été mises à la disposition d'un manufacturier, M. Davin, et l'on peut voir dans une des vitrines les résultats qu'il a obtenus. Les étoffes nouvelles, qui n'empruntent rien à la teinture, ont conquis dès leur apparition tous les suffrages ; à la finesse le tissu joint la fermeté ; doux au toucher, il possède une certaine force et peut résister à une pluie d'averse, qualité précieuse pour la confection des draps d'été et d'amazone. Avec les blousses et les déchets, M. Davin a fait confectionner un tissu analogue au drap velours Montagnac, qui attire tous les regards et est destiné très-certainement à une très-grande faveur pour faire

des paletots. Le tissu est très-épais, doux au toucher comme du cachemire, d'une grande légèreté en même temps que très-chaud et imperméable. Ces essais, on le voit, méritent d'être signalés, et nous ne les laisserons pas passer sans reconnaitre hautement toute l'intelligence et l'habileté déployées par M. Davin pour tirer un parti convenable de la toison du chameau.

Des toisons de chèvres angora, acclimatées en Algérie, complètent l'exhibition des produits appartenant à cette section.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

	1857		1858
L'Algérie a exporté, valeur :			
Laines en masses.................	5,189,848 fr.	—	1,344,164 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe annuellement, en moyenne, valeur :	
Laines en masses ou peignées.........................	50 millions.

IIe SECTION.

Soies.

S'il est une industrie vraiment française en Algérie, c'est celle des soies : plantation des mûriers, éducation des vers à soie, c'est la colonisation française qui a tout fait. Du reste, le succès avéré et constant obtenu par cette industrie tient aux conditions mêmes du sol et du climat. Le mûrier y croît vigoureusement et sans crainte des gelées ; le climat, sans variation et sans orages, convient admirablement au ver qui y vit et y travaille comme en Chine et aux Indes, c'est à-dire dans ces contrées favorisées dont l'artisan de la soie est originaire.

Malheureusement, comme en France, comme en Piémont, comme en Syrie, comme dans la majeure partie des Pays producteurs de la soie, les vers à soie ont été atteints de la gatine depuis plusieurs années en Algérie, et l'industrie séricicole, qui promettait déjà de prendre un important développement dans la Colonie, s'est vue entravée dans son essor; mais, cesse la maladie et la sériciculture ne tardera pas à reprendre faveur parmi les colons.

Dans un travail publié par M. Louis Reybaud au moment de l'Exposition universelle, nous trouvons que les soies fournies aux fabriques par l'agriculture française s'élèvent en moyenne à 150 millions de francs, et que ces fabriques en tirent pour une somme au moins égale, sinon supérieure, de l'Etranger; et qu'à Lyon le nombre de métiers atteint le chiffre de 60 à 65,000. Pour mieux juger de l'importance de l'industrie des soieries, nous empruntons textuellement à ce travail

quelques chiffres sur la fabrication générale de la France; ces chiffres, d'après M. Reybaud, assujettis à toutes les incertitudes des documents administratifs, varient suivant les auteurs et ne sauraient être qu'approximatifs. « Il y a dix ans, écrivait le savant économiste, membre de l'Institut, les états officiels portaient à 406,377,455 fr. la valeur des soieries annuellement fabriquées; aujourd'hui on est fondé à l'élever à un demi-milliard, et à 160,000 le nombre des métiers en exercice. En 1853 l'exportation des tissus de soie a atteint le chiffre de 396 millions, ce qui représente le double à peu près de la valeur des autres tissus vendus au dehors. »

Cet extrait nous permet d'apprécier le rôle que l'Algérie est appelée à jouer dans l'industrie des soieries, la place qu'elle peut prendre dans l'alimentation de nos métiers, les services qu'elle peut rendre à la Métropole qui, nous le répétons, demande annuellement à l'Étranger pour plus de 150 millions de matières premières. Les soies algériennes sont assimilées par le commerce lyonnais aux plus belles soies des Cévennes. A l'Exposition universelle, le jury international a rendu hommage à la beauté et à la perfection de ce produit dont le chef d'une des principales maisons de Lyon, M. Duseigneur, avait dit : « Tout le monde remarquera la beauté des soies de l'Afrique envoyées à l'Exposition universelle, mais le consommateur seul peut en apprécier tout le mérite et comprendre à quel point il est désirable que cette industrie se développe en Algérie. Chargé du placement des soies de l'Algérie depuis la fondation de la filature centrale d'Alger, si habilement dirigée par M. Hardy, notre tâche a été constamment facile. Aujourd'hui ses produits sont placés en première ligne, et leur production est loin de fournir aux demandes qui nous sont journellement faites; nous avons, pendant la durée de cette saison, réalisé l'organsin ouvré dans l'usine de M. Blanc Baratier, de Mirande, à la parité pour le moins des belles filatures des Cévennes. Nous envoyons pour l'exposition deux essais de ladite grége, en faisant remarquer que les renseignements sur son dévidage dépassent ce qui, d'ordinaire, est exigé pour établir la parfaite qualité d'une soie, c'est-à-dire l'indication *bonne propre*, puisqu'elles ont obtenu la dénomination de *très-bonne-propre.* »

Que pouvons-nous ajouter au témoignage d'une autorité plus compétente que nous en cette matière ?

Du reste l'Exposition renferme une collection de soies manufacturées; l'échelle part du florence le plus humble pour monter au brocart et au velours le plus somptueux. Ni la variété, ni la richesse ne manquent à cette exhibition, elle réunit tous les genres et porte l'empreinte du puissant travail industriel qui a fait tant et de si immenses progrès

depuis cinquante ans, et donné à la France une supériorité réelle, incontestable et incontestée.

Cependant qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse.

La France industrielle occupe sur les marchés du monde une place importante, elle jouit d'un empire sans partage, et ce rang qu'elle occupe aucune nation ne peut le lui enlever. C'est une vérité que les Expositions universelles de Londres et de Paris ont victorieusement démontrée. Mais cette supériorité n'existe, comme l'a dit M. Louis Reybaud, que pour les produits qui exigent plus d'art que d'industrie, la France alors s'élève d'autant plus que l'art y tient plus de place et l'industrie moins. Les industries étrangères tendent au contraire à ne mettre dans les objets de consommation usuelle que ce qui est indispensable d'y mettre, et de produire dans de telles proportions que le coût en est nécessairement diminué. Pour favoriser l'essor de leur industrie, ces puissances se sont toujours préoccupées des moyens de se procurer des matières premières en abondance et à un prix aussi bas que possible. Voyez l'Angleterre, pour les cotons, pour les laines, pour les soies, elle a su se créer des ressources qui lui sont propres, et dans l'exportation générale, nos produits sont aux siens comme un est à trois; elle a sur nous l'infériorité des prix, malgré l'égalité de la qualité. Nous ne reprenons nos avantages que dans les articles façonnés. Que l'Angleterre perde l'empire des Indes, qui fournit de si précieuses ressources à ses manufactures, le prestige de sa supériorité industrielle disparaît. Que la France trouve en Algérie, en abondance et à des prix plus réduits, les matières premières qui lui font défaut et qu'elle demande à l'étranger, alors elle peut soutenir partout la concurrence; à la supériorité qu'elle possède déjà pour les produits de luxe, vient se joindre un nouvel élément de force et de richesse, la production à bon marché, et sur aucun marché du monde elle n'a plus à craindre de rivale? Les précieuses ressources qui permettront à la France de s'élever encore plus haut, c'est l'Algérie qui doit les fournir. L'Algérie fournira des soies à un prix aussi réduit que les soies que l'Angleterre retire du Bengale; elle donnera à la France des laines aussi belles que les laines de *Southdown*, de *Dishley* et de *Costwold*, que l'Angleterre trouve dans ses bergeries; l'Algérie lui donnera le coton, la teinture, toutes ces matières qui favoriseront l'essor de son industrie. Enfin elle sera un jour, comme l'a dit M. le Ministre de la guerre, les Indes de la France.

Théophile Gautier, a appelé le présent la matrice où se procrée l'avenir; avant de chercher quel parti l'industrie française a tiré des matières premières de l'Algérie, nous avons voulu montrer quelles conséquences l'exploitation ré-

gulière, constante des richesses de notre Colonie pourrait avoir pour la France. Ces quelques mots nous permettront de passer rapidement sur les produits manufacturés que nous avons à examiner.

Ceci dit, nous fermons notre parenthèse et nous revenons aux soieries exposées.

La véritable industrie française et nationale, c'est sans contredit celle des soies et des soieries. La France possède ici une suprématie à laquelle tous les marchés du monde paient un tribut légitime et justifié, et qui lui permet de porter hardiment un défi à l'étranger. C'est un fait d'autant plus remarquable, que les prééminences industrielles s'expliquent généralement par des conditions naturelles inhérentes au sol par des causes locales dont chaque pays a su tirer parti : tandis qu'en France, pour l'industrie de la soie, aucune de ces conditions n'existe, et qu'on a dû tout emprunter à l'étranger, depuis le mûrier jusqu'au ver à soie ; il a fallu acclimater l'arbre ; et le producteur ne vit, livré à la première variation atmosphérique, qu'au moyen de soins assidus et d'une température artificielle. Cette supériorité, acquise par la France, à quoi tient-elle? « Au génie humain seul, dit M. Reybaud, et à une faculté particulière du génie français. Le goût, ce fruit du sol gaulois, le juste sentiment de l'art, qui, au milieu de quelques déviations, est resté l'attribut de notre race, ont, dès l'origine, animé cette fabrication, et l'ont maintenue ensuite au dessus de toutes les rivalités. »

Nous avons vu, au contraire, que l'Algérie était éminemment propre à la culture du mûrier, ainsi qu'à l'élève du ver à soie ; aussi les produits de notre Colonie sont-ils recherchés par l'industrie lyonnaise, qui en fait un emploi très-avantageux. Nous avons vu les cocons, voici les soies gréges à qui les essayeurs publics de Lyon donnent « les notes de *tourne* « *bien* et *très-bonne propre*, ce qui est, en fabrique, le plus « grand éloge que l'on puisse faire d'une soie grége. »

Au milieu de tant de richesses, c'est une besogne difficile que de se reconnaître. Par où commencer et par où finir? sur quel produit s'arrêter de préférence? Les soies exposées sont les premières du monde, car elles marchent en première ligne avec les plus beaux produits des Cévennes, quand elles ne les surpassent pas. L'expérience est facile, il suffit de prendre un écheveau des soies exposées dans les vitrines, de le déplier, d'examiner la rondeur du brin, la netteté et la régularité du fil, et l'on reconnaîtra facilement que les soies algériennes sont plus égales, plus suivies, plus fines et plus fortes à la fois que les plus beaux échantillons français ou étrangers.

Quant aux produits obtenus avec cette soie, l'Exposition ne laisse rien à désirer ; il y a un assortiment complet dans tous les genres, velours, tissus brochés, façonnés, quadrillés, unis,

brocards, satins, étoffes pour ameublements, pour robes, pour gilets ou cravates, rubans de soie ou de velours, peluches, brocatelles, tout cela réunissant la richesse de la matière à la perfection du travail ; tous les cris d'admiration qui saluaient l'industrie lyonnaise aux expositions de Londres et de Paris, on doit les reproduire aujourd'hui, et, comme l'écrivait M. Louis Reybaud, que nous avons déjà cité et que nous reproduisons encore, parce que son opinion a plus de poids que la nôtre : « il est impossible d'arriver, dans la série des étoffes façonnées, dans les tentures, dans les décorations d'appartement, à une beauté plus naturelle et plus grandiose, à une plus merveilleuse entente des couleurs. Rien ne pêche, rien ne jure, tout porte le cachet d'un art qui se possède jusque dans ses hardiesses, d'un goût réfléchi et sûr de sa puissance, de ce sentiment de l'harmonie et de la forme sans lequel il n'y a point d'œuvre vraiment achevée ! »

Au milieu de ces magnificences, l'œil se trouble. A qui donner la préférence ? aux satins si éclatants de la maison Heckelams et compagnie, ou aux brocatelles confectionnées avec des soies de la province d'Oran par la maison Godemar, Meymer-Delacroix ; aux veloutines de MM. Matheron et Bouvard, ou aux étoffes brochées de MM. Lemire père et fils ? Quel choix faire parmi toutes les merveilles de l'industrie ? L'hésitation est permise, d'autant plus que nous ne sommes pas juge ici. Bien des noms se présentent à nous ; bien des produits, que nous passons sous silence, et pour lesquels nous serions forcé de reproduire les mêmes éloges : Du reste, le visiteur, qui s'arrête quelques instants devant les vitrines, apprécie mieux toutes les richesses ressemblées que nous ne pourrions le faire, quand nous consacrerions cent pages à les décrire !

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857.	1858.
Soies	45,777 — fr.	85,755 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, en moyenne, valeur :
Cocons, soies grèges, moulinées ou teintes .... 150 millions.

IIIe SECTION

Cuirs et Peaux.

Les peaux des bœufs, moutons, chèvres, etc., sont non-seulement préparées en Algérie pour la consommation locale, mais déjà il s'en exporte une certaine quantité en France et en Europe.

Parmi les cuirs exposés, l'envoi de M. Coopmann, président de la Chambre de commerce de Constantine a mérité une mention particulière.

L'Algérie offre à la pelleterie des peaux de lions et de panthères très recherchées, mais très rares, car ces animaux sont bien moins communs dans notre Colonie que l'amour-propre des chasseurs, toujours sujets à amplification, voudrait le faire croire. Les peaux de hyène, de chacal, de lynx, de raton, sont plus communes, mais moins estimées. La dépouille de quelques oiseaux aquatiques, le cygne, la grèbe, le flamant, fournissent des produits recherchés.

Enfin les dépouilles d'autruche atteignent en France des prix assez élevés.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857.	1858.
Peaux brutes	3,244,302 — fr.	1,347,041 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, en moyenne, valeur :

Peaux et cuirs	40 millions.
Pelleteries et fourrures	5 millions.
Plumes	1 million.

IVe SECTION

Cires et Miels.

La science apicole est peu avancée en Algérie ; cependant l'apiculture est appelée à un bel avenir dans une contrée où les abeilles ont, à leur disposition, une des plus riches flores du monde. Quelques échantillons de miel ont pourtant une assez belle apparence ; quant à la cire l'Exposition en possède différents échantillons, les uns à l'état brut, c'est-à-dire d'un brun foncé comme la préparent les indigènes, les autres épurés, enfin quelques-uns sous forme de cierges et bougies historiés et diversement colorés.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :	1857.	1858.
Cire brute	191,522 — fr.	85,334 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, en moyenne, valeur :

Cire	1 million fr.

Ve SECTION

Os. — Cornes. — Écailles, etc.

Dans cette section nous trouvons d'abord les os, sabots et cornes de bétail employés soit dans la tabletterie, soit pour la fabrication du noir animal ; viennent ensuite les dépouilles de tortues qui fournissent l'écaille.

Aujourd'hui que le Sahara vient enfin d'être ouvert au commerce européen, par le décret du   juillet dernier, les caravanes du Soudan au lieu de se diriger sur le Maroc et la Tunisie, vont prendre la route d'Alger, l'ivoire et les dents d'éléphants vont devenir l'objet d'un commerce important.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exposé, valeur :	1857.	1858.
Os, cornes et sabots de bétail.............	226,444 — fr.	164,045 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France importe, environ, valeur :	
Os, cornes et sabots de bétail..............................	3 millions

---

VIe SECTION

Produits tirés des eaux.

Le corail est l'objet le plus important de cette section.

Le corail *(corallium)* est une des plus belles et des plus précieuses productions de la mer ; les naturalistes le rangent dans le règne animal, en tête des zoophytes, c'est-à-dire des animaux plantes ; il se présente aux pêcheurs sous l'apparence d'un arbriseau ramifié, sans feuilles, en substance rouge ou rose, dure, compacte, pleine et solide. Le corail a l'homogénéité, la dureté et l'éclat des agates ; il se polit comme les gemmes, et brille comme le grenat avec les teintes du rubis.

Le corail se trouve dans presque toute l'étendue de la Méditerranée, mais la côte d'Afrique est le parage où le corail est le plus beau et le plus répandu ; on ne l'y trouve guère près des rives ; il lui faut au moins, dit M. Bory de Saint-Vincent, un fond de trente mètres et les petites forêts qu'il y forme descendent jusqu'à deux cents.

Depuis le seizième siècle que des négociants de Marseille commencèrent la pêche du corail dans le golfe de Stora, cette industrie se perpétua sous le patronage du Gouvernement et avec des chances diverses de succès, au profit de l'industrie

et du commerce de Marseille. En 1750, la Compagnie française qui exploitait cette pêche, employait 25 bateaux, et recueillait chaque année 30 à 35,000 kilogr. de corail d'une valeur de plus de un million de francs. Ce corail était revendu par les fabriques de Marseille au prix de cinq millions, ce qui constituait un bénéfice de quatre millions pour les travailleurs métropolitains.

La suppression du privilége exclusif de la pêche en 1791, commença la décadence de la pêche et de l'industrie du corail en France qui passèrent entre les mains des étrangers. Naples, Gênes, Livourne héritèrent des avantages qu'elles nous procuraient; depuis vingt-cinq ans, il n'y a plus guère que les bateaux étrangers qui font la pêche du corail sur les côtes algériennes.

On cherche depuis quelques années surtout à reconquérir pour la France l'industrie qui résulte de cette pêche; on étudie les mesures utiles qui pourraient être prises pour ne point laisser aller au dehors des richesses dont la France peut tirer un excellent parti. Mais, d'après un document officiel que nous avons sous les yeux, « l'absention des pêcheurs français paraît tenir à ce que la pêche du corail ne se fait pas sans fatigues et sans périls, et à ce que nos marins, dont le nombre est généralement au-dessous des besoins de la navigation marchande, trouvent plus d'avantages et plus de bien-être dans les autres opérations maritimes. Les Napolitains, les Génois, les Sardes, les Espagnols, habitués à une nourriture plus frugale, un morceau de pain et une gousse d'ail la plupart du temps, l'emportent à cet égard sur les marins français; mais ce ne peut pas être la seule raison de leur supériorité numérique dans les travaux de la pêche; la cherté relative des armements français est une autre cause de cette situation anormale, cause qu'il importe de faire disparaître autant que possible dans l'intérêt surtout de l'industrie métropolitaine, aujourd'hui que le corail semble avoir repris partout vogue et faveur.

La création d'une marine algérienne, dont les premiers éléments se trouvent dans la création d'une école de mousses indigènes à Alger, pourra contribuer à nous faire reprendre la pêche du corail; ce but atteint nous aurions certainement, du même coup, reconquis l'industrie qui résulte de cette pêche, dont Naples, Trieste et Livourne ont maintenant le monopole.

On trouve aussi sur les côtes d'Algérie l'éponge; mais la pêche en est aujourd'hui délaissée.

La pêche du thon et des sardines et leur préparation comme conserves alimentaires dans une contrée où la production de l'huile peut être presque illimitée, peuvent aussi donner naissance à une industrie et à un commerce importants.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

L'Algérie a exporté, valeur :

	1857	1858
Corail brut........................	661,350 fr. —	1,369,600 fr.

BESOINS DE LA FRANCE.

La France a importé d'Algérie, en 1857, corail brut environ 170,000 fr., et en 1858, environ 330,000 fr.

VIIe SECTION

Spécimens de la Faune algérienne.

La section qui se présente à nos yeux contient le germe d'une collection très-importante et très-instructive : celle des objets d'histoire naturelle appartenant au règne animal.

L'Algérie est très-riche sous ce rapport; elle possède des lions, des panthères, des hyènes, des lynx, des chacals, des renards, des sangliers ; on y trouve du gibier, depuis le cerf, l'antilope et la gazelle jusqu'au lièvre et au lapin; les oiseaux sont nombreux, et au lac Fetzara seul on rencontre un grand nombre d'espèces différentes de toute taille, de toute forme et de tout plumage, appartenant aux pays les plus divers et les plus éloignés. La classe des reptiles offre de nombreuses espèces ; celle des poissons est plus considérable encore. L'Algérie possède en outre, tous les animaux domestiques que nous connaissons en France, malheureusement, les sujets qui figurent à l'Exposition, sont en bien petit nombre.

Si l'on remplissait les vides qui existent dans cette section, la salle serait trop petite et déborderait bientôt. Une assez belle collection d'oiseaux, un lion, une hyène, quelques dépouilles d'autruche, quelques flacons renfermant des reptiles, tels sont les objets qui attirent la curiosité. Mais aussi que d'animaux qui manquent et qui devraient figurer.

Il manque un lion (celui qui figure est trop jeune), une panthère, un chacal, un cerf, un antilope, une gazelle, un moufflon à manchettes, il manque des oiseaux par centaine ! Et cependant les chasseurs ne manquent pas en Algérie! tout le monde y chasse, administrateurs, colons, militaires ou arabes. Que chacun des cent mille chasseurs des trois provinces tire un coup de fusil pour l'exposition permanente, et dans quelques mois, sa collection d'histoire naturelle sera complète! C'est une belle œuvre que nous indiquons aux disciples de saint Hubert. L'Algérie a des *bas de cuir* qui mettraient le sceau à leur réputation en contribuant à compléter la collection si bien commencée des richesses animales de notre belle colonie.

QUATRIÈME SÉRIE

SECTION UNIQUE

Industrie indigène. — Ethnographie.

A l'époque où l'Europe était plongée dans les ténèbres et la barbarie, l'immense empire des califes donnait au monde le merveilleux spectacle de la civilisation, et les Arabes, méprisés et méconnus aujourd'hui, jouèrent alors un rôle brillant dans la vie de l'humanité ; chez eux s'étaient réfugiés les lettres, les sciences, le commerce, et ils continuaient les glorieuses traditions des écoles d'Athènes et de Rome, enseignaient, traduisaient, et commentaient les auteurs grecs et latins : Pline, Aristote, Hippocrate, Euclide, Archimède ; par leurs armes, ils conquéraient la moitié du monde, et les peuples vaincus étaient par eux civilisés et instruits, leurs écrivains composaient des encyclopédies et des dictionnaires ; leurs architectes créaient de merveilleux palais, comme l'Alhambra et le Généralife, leurs poëtes produisaient des chefs-d'œuvre d'art et d'imagination, leurs savants ouvraient de nouvelles voies à la science et rédigeaient des traités de médecine, de mathématiques, d'astronomie, de chimie, de géographie, et ils faisaient progresser toutes les branches des connaissances humaines. Ils étaient alors pour le monde, ce que sont aujourd'hui la France et l'Angleterre. Tous les peuples et toutes les productions de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, se réunissaient sur leurs marchés, et la Mecque, Médine, Damas, et Bagdad réalisaient tout ce que l'imagination peut rêver de plus riche et de plus merveilleux.

Chaque peuple apporte sa pierre pour construire l'immense édifice de la civilisation, et rappeler la part que l'Orient a prise dans l'histoire du monde, n'est pas inutile au moment où nous arrivons à la partie de l'Exposition permanente réservée aux produits indigènes.

Tandis que l'Europe avançait à pas de géant, les Arabes sont restés stationnaires ; mais est-ce à dire qu'ils ont perdu entièrement et à tout jamais les qualités qui leur avaient fait conquérir une renommée universelle comme tanneurs, fondenrs, ciseleurs, fourbisseurs d'armes, fabricants d'étoffes et de tissus de laine, de soie et de lin? Non, et les Arabes, qui, au moyen-âge, couvraient le monde de leurs richesses industrielles, peuvent, sous l'influence européenne, reprendre la place que leurs ancêtres ont occupée si glorieuse-

ment; car ils n'ont rien perdu de leur intelligence, de leur esprit, de leur habileté, de leur goût et de leur sentiment poétique!

Regardons ces vitrines où sont exposés les échantillons de l'industrie indigène, ou ce salon mauresque, dont Ben Sadoun, un indigène établi à Paris, a orné l'Exposition permanente, si nous voulons entrevoir comme dans les mirages d'un rêve, le luxe fabuleux et les richesses chimériques de ce merveilleux pays du soleil. Malheureusement, il y manque quelquefois une chose, le soleil qui y fait rayonner, scintiller, papilloter toutes les délicatesses des tissus, des broderies et des orfèvreries arabes.

En examinant ces vitrines, l'on se croirait dans un des bazars d'Alger ou de Tunis, dans l'une des ruelles du Bézestin de Constantinople, où se trouvent entassés pêle-mêle les haïks, les babouches, les robes, les calottes, les caftans, les écharpes, les tapis, les instruments de musique, les armes.

Par où commencer une description? Il y a là des objets appartenant à toutes les classes de la société arabe. à toutes les tribus qui peuplent l'Algérie, depuis les haïks soie et laine, blanc et cerise des mauresques d'Alger, jusqu'au foutah (pagne) en coton des négresses du Sahara; depuis les petites tasses contenues dans des coquetiers en filigrane d'argent dans lesquelles on sert le café, jusqu'aux immenses *gacca* (plat,) en bois de hêtres destinés à contenir les monstrueux kouskoussou que l'hospitalité arabe offre dans les diffa aux étrangers. Que choisir, au milieu de ces ustensiles hétéroclites, d'usage inconnu, parmi ces poteries singulières venant de la Kabylie, parmi ces orfévreries bizarres dues aux juifs d'Alger, de Constantine et de Mostaganem, parmi tout ce curieux bric-à-brac de l'Orient si pittoresque, si coloré?

Voici des étuis de velours brodés à paillettes, des flacons contenant des essences de bergamote et de jasmin, de l'eau de rose; voilà des chapelets de jade, d'ambre, de coco, d'ivoire, de noyaux de fruits, des miroirs encadrés d'arabesques et de nacre de perle, des tabourets incrustés et découpés pour poser les plateaux de sorbets, des pupîtres à lire le Coran, des brûle-parfums en filigranes d'or ou d'argent, en cuivre émaillé et guilloché, des cloches de Narghileb en cristal et en acier damasquiné.

Ici, nous sommes arrêtés par les soies qui frissonnent et papillotent, taillées en vêtements splendides et qu'on voudrait voir sur les épaules des mauresques si blanches et si belles; là sont les chemises en soie crêpée, aux raies opaques et transparentes, les R'lila et Bedaïa (veste ou gilet), où le drap disparaît sous des soutaches d'or et d'argent plus compliquées que les arabesques du plafond de la salle des ambassadeurs à l'Alhambra. A côté, apparaissent les pantoufles, les blagues

à tabac, dont la trame légère est chargée d'or et de losanges de couleurs, les babouches, les bottes en cuir. en maroquin, en velours jaune, rouge, vert, piquées, pailletées, passementées, relevées de houppes de soie floche, disparaissant sous des cannetilles d'or ou d'argent.

L'Orient pittoresque, cet orient qui n'a pas revêtu l'absurde costume franc, fausse livrée de la civilisation endossée par des barbares, pour nous servir d'une expression de Théophile Gautier, cet Orient si beau, si cher aux artistes, apparaît ici avec tout son luxe, ses richesses, ses merveilles et ses splendeurs ; c'est un rêve que l'on fait tout éveillé, c'est un chapitre des *Mille et une Nuits* qu'on relit, car la princesse Boudroulboudour et le prince Caramalzaman ne devaient pas choisir d'étoffes plus riches et plus splendides que les étoffes que vous pouvez regarder, déployer, manier, faire jouer sous la lumière dans les vitrines des produits indigènes, à l'Exposition permanente des produits de l'Algérie.

Et nous n'en avons pas encore fini dans la simple nomenclature des richesses fantastiques et chimériques de cette exposition. Après les caftans, les gandouras, les burnous, les haïks, les djellaba, les cabans des Maures, des Arabes, des Kabyles, des Biskris, apparaissaient brodées, brochées d'or, les habaïa (robes) des juives de Constantine, les plus splendides et les plus merveilleuses créatures que nous ayons jamais rencontrées, soit en Europe, soit en Afrique. Voici encore les armes, fusils à la crosse incrustée d'ivoire, de nacre, de corail, de turquoises, d'émeraudes, de rubis ; flissas et yatagans dans leurs gaînes de velours, de cuivre ou de bois, dans leurs fourreaux d'argent repoussé, constellés de grenats, de coraux et de brillants; tandis que, sous un rayon de soleil, rayonnent, scintillent et papillotent les selles, les housses, les brides brodées en soie, en or, en argent.

Nous allions oublier les joyaux, bracelets ciselés, émaillés, niellés, bagues, chaînes, colliers, agrafes pour les haïks de femmes, anneaux de pieds en argent massif, boucles d'oreilles en or, en argent en corail, s'arrondissant en cercles, s'enroulant capricieusement comme les plis d'un serpent; là, se retrouve l'art si fin, si élégant, si pur des Arabes ; quelle richesse, quelle profusion, quelle fantaisie d'ornements dans tous ces objets d'orfèvrerie, dont les juifs de nos possessions d'Afrique ont aujourd'hui le monopole de fabrication.

Et cependant nous les avons vus à l'œuvre les artistes qui produisent ces chefs-d'œuvre ; pour atelier, ils ont une échoppe de quatre pieds carrés, échoppe obscure, ne recevant de jour que par la porte d'entrée ; accroupis sur une natte de palmier, ils n'ont pour établi qu'un tronc de caroubier, pour outils qu'un marteau et un mauvais ciseau, pour ustensiles qu'un fourneau, un creuset et un soufflet en peau

de chèvre. Pas d'écoles d'arts et métiers, rien que la tradition, l'enseignement et l'apprentissage de famille; le père apprenant au fils à ciseler l'or et l'argent: le fils imitant le père, rien de plus. Oh! en présence de ces œuvres si délicates, si riches de dessins, si harmonieuses de formes, que ne pourra-t-on obtenir quand ce peuple aura compris les avantages de nos méthodes industrielles? Quand il aura adopté nos procédés et nos outils perfectionnés?

Arabe, Kabyle, Juif ou Nègre, chacune des races qui peuplent l'Algérie a envoyé des échantillons de son industrie. Des nattes, des paniers, des corbeilles, des mannes de toutes formes, admirablement tressées et d'une solidité à toute épreuve, sont l'ouvrage des nègres, qui les enjolivent et les garnissent de houppes en laine rouge, jaune ou bleue et de petites lanières de drap écarlate.

Une ceinture laine et soie, chargée de coraux, de nacre, d'amulettes en marocain, d'os sculptés, de coquillages, formant d'étranges dessins, de bizarres entrelacements est l'œuvre de Zohra, une négresse d'Alger, originaire de Tombouctou.

Du Sahara nous avons des tissus, des tapis, des chapeaux parasols en paille coloriée, à haute forme conique, à larges rebords, garnis de plumes d'autruches et servant de coiffure aux chefs arabes du désert, des armes de Touaregs, etc.

La Kabylie nous offre des armes renommées, de la poterie, des haïks, des burnous, des ustensiles de tout genre, et jusqu'à de la fausse monnaie; une tribu, celle des Beni-Janni excelle dans cette coupable industrie.

Dans ce dédale d'objets de toute sorte, parmi ces ustensiles, ces armes, ces bijoux, ces vêtements, il y a réellement de quoi se perdre et une description détaillée de chacune de ces productions de l'industrie indigène, nous demanderait un volume tout entier, peut-être oublierions-nous encore quelque chose!

Du reste, c'est ce que nous allions faire; nous passions sous silence l'exposition de Mlle Luce.

Il existe à Alger, écrivions-nous il y a longtemps déjà, une école française due à une femme intelligente et dévouée, qui s'est donné pour mission de relever, par l'éducation, de pauvres créatures qui vivaient dans l'ignorance et l'abrutissement. La loi arabe a placé la femme si bas dans l'échelle sociale, que cette femme n'a plus aucun des sentiments qui constituent l'être civilisé, elle n'a même pas la conscience de sa dégradation; elle n'a aucune connaissance des lois de la pudeur; c'est une bête de somme dont on tire tout le parti possible, c'est une femelle qui procrée des petits, qui la rejettent, l'oublient et la méprisent. La mission que s'est imposée Mlle Luce doit donc devenir un jour un élément de civilisa-

tion entre les mains françaises et avoir de féconds résultats.

On peut voir les progrès réalisés par l'école dirigée par Mlle Luce; il y a des étoffes harmonieuses de nuances, des écharpes et des portières en mousseline précieusement brodées, des spécimens curieux des différentes pièces composant le vêtement des femmes indigènes, tout cela est l'œuvre des jeunes filles mauresques, élèves de Mlle Luce.

Malgré la rapidité de notre course à travers cette partie de l'Exposition permanente, nous croyons avoir montré que l'Arabe, méconnu et méprisé par ceux seulement qui ne l'ont pas vu à l'œuvre, que l'Arabe qui a joué un rôle magnifique dans les arts, dans les sciences, dans le commerce et l'industrie au moyen âge, n'était pas encore endormi. Il suffit pour le faire remonter à la hauteur de ses ancêtres qu'il soit initié aux connaissances de la civilisation européenne. C'est le but que l'Administration supérieure s'est marqué et que l'organisation de l'instruction publique en Algérie lui permettra d'atteindre.

*
* *

Ici se termine la première partie de notre travail.

L'excursion que nous venons de faire, éveille dans l'esprit une foule d'idées et d'impressions diverses ; mais la plus importante se rattache au bien-être général du pays. Une des questions les plus difficiles et les plus importantes est, sans contredit, celle de la vie à bon marché. La solution de cette question est en Algérie. Nous avons vu malheureusement, depuis quelques années, des produits indispensables attaqués dans leur germe ou atteints dans leur fécondité ordinaire ; la maladie a détruit les uns, les circonstances atmosphériques ont fait avorter les autres, et le blé, la pomme de terre, la vigne, les huiles, ont manqué à la fois, qualité et quantité. Sans les mesures prises par le gouvernement impérial, il serait arrivé que les objets de première nécessité seraient devenus des objets de luxe. La haute sollicitude de S. M. l'Empereur a tenté l'impossible avec succès pour diminuer les lourdes privations qu'imposait le renchérissement de toutes choses; l'Algérie peut, si les intempéries, les maladies mystérieuses venaient encore peser sur le pays, l'Algérie peut venir en aide et soulager la Métropole; nous avons vu l'abondance et la magnificence de ses produits. — Dans les époques normales, comme celle où nous sommes rentrés heureusement, — elle a un autre rôle : fournir à l'industrie des matières premières qu'elle tire de l'Étranger, et ouvrir un large débouché aux produits de l'industrie française, ou leur permettre d'entrer en concurrence sur les marchés étrangers

avec les produits des puissances qui, aujourd'hui, nous font concurrence.

Des observations qui précèdent, il ressort donc cette conclusion, qu'au lieu de se nuire, comme on l'avait avancé anciennement, la France et l'Algérie se prêtent un mutuel appu et se complètent; l'Exposition permanente en est un témoignage évident, irrécusable.

Outre l'attrait qui s'attache à une collection brillante, l'Exposition est donc pour l'Algérie un moyen de fournir la mesure de ses forces, de rassembler ses produits dans une même enceinte, de manière à présenter des termes de comparaison, de donner aux cultivateurs, aux industriels, aux commerçants, aux capitalistes, une occasion de mieux connaître les objets qui défrayent les besoins habituels du commerce et de l'industrie; c'est donc une école où tous peuvent s'instruire et s'éclairer, c'est, en un mot, le germe fécond qui contient l'avenir de la Colonie.

Fixer l'attention publique au moyen d'une Exposition permanente des forces productives de l'Algérie, groupées dans un bel ensemble, mises en parallèle avec un art savant, est une mesure utile qui doit donner d'excellents résultats. De tous les arguments dont on pouvait disposer en faveur de notre merveilleuse Colonie, c'est le plus irrésistible; c'est la conclusion du père de famille qui tire également de son trésor inépuisable « ce qu'il a de plus ancien et de plus nouveau. » — *Erit quidem similis patri-familias qui profert thesauro suo nova et vetera.* — C'est la vérité rendue visible et palpable opposée à ceux qui doutent encore, c'est, en un mot, resserrer le débat qui s'est prolongé si longtemps, dans une étude des produits rassemblés à l'Exposition permanente.

L'Algérie ne peut pas ressembler éternellement à cette chimère, dont parle Balzac, qui montrait son visage de femme, souriait, et déployait bientôt ses ailes en remontant dans un ciel fantastique. L'Algérie doit prendre la place qui lui appartient et l'Exposition permanente est la pierre d'assise de l'édifice qu'elle construira lentement et laborieusement, afin qu'il soit durable.

*
* *

Au point de vue économique, nous ne savons pas combien de temps il faudra à l'Algérie pour fournir aux manufactures de la Métropole, les matières premières qu'elles consomment annuellement et qu'elles vont demander aujourd'hui à différentes puissances étrangères; nous sommes convaincus, seulement, que ce jour viendra. L'avenir de l'Algérie est tout entier dans l'Exposition. Ce qui pouvait n'être que la conviction

d'esprits osés, est devenu une chose patente, reconnue de tous et saluée par le plus grand nombre avec enthousiasme. L'Algérie si longtemps victime des ténèbres qui l'enveloppaient, se développe ici, grandit et s'élève, et cette terre que l'on assurait inféconde, se trouve au contraire couverte de plantes vivaces sur lesquelles s'épanouit une abondante floraison.

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de dérouler devant nos lecteurs le spectacle des richesses de l'Algérie, il nous reste à envisager la possession de cette terre si différente de la Métropole au point de vue des beaux arts.

Au moment où la France prenait possession de l'Algérie, une révolution était en train de s'accomplir en littérature et en peinture. Tandis que les classiques étudiaient l'époque moderne dans le siècle de Louis XIV, l'antiquité dans Rome et la Grèce, et voulaient une littérature tirée au cordeau comme le château de Versailles, la place Louis XV et la rue de Rivoli, les romantiques, Victor Hugo en tête, prétendaient: « Qu'ils ne savaient pas en quoi étaient faites les *limites de* « *l'art;* que de géographie précise du monde intellectuel, il « n'en connaissaient point; qu'ils n'avaient point encore vu de « cartes routières de l'art, avec des frontières du possible et « de l'impossible tracées en rouge et en bleu. »

« L'art n'a que faire des lisières, des menottes, des baillons, s'écriait Hugo dans la préface des Orientales; il vous dit: Va! et vous lâche dans ce grand jardin de poésie, où il n'y a pas de fruit défendu. L'espace et le temps sont au poëte. Que le poëte donc aille où il veut en faisant ce qui lui plaît: c'est la loi. Qu'il croie en Dieu ou aux Dieux, à Pluton ou à Satan, à Canidie ou à Morgane, ou à rien; qu'il acquitte le péage du Styx, qu'il soit du sabbat; qu'il écrive en prose ou en vers, qu'il sculpte en marbre ou coule en bronze; qu'il prenne pied dans tel siècle ou dans tel climat: qu'il soit du midi, du nord, de l'occident, de l'orient; qu'il soit antique ou moderne; que sa muse soit une muse ou une fée, qu'elle se drape de la colocasia ou s'ajuste la cotte hardie, c'est à merveille. Le poëte est libre. »

Et l'Académie jetait des cris de désespoir, elle pour qui « une source était une Naïade accoudée sur une urne; un chêne, la robe d'écorce d'une Hamadryade: un rocher, le boudoir d'une Oréade; une prairie, le sofa d'une Napée. »

La possession de l'Algérie vint servir la cause de la révolution littéraire et artistique en montrant aux artistes des horizons nouveaux. E. Delacroix, Decamps, P. Marilhat, les premiers découvrirent l'Orient, ces splendides contrées, bien aimées du soleil qui, avant eux, n'existaient pas pour l'art.

En ce temps-là, a dit Théophile Gauthier en parlant de l'impression profonde causée par le premier tableau de P. Marilhat, « le paysage historique florissait principalement. Ce

superbe goût, qui règne encore sur les papiers de la salle à manger des auberges de province, était cultivé par beaucoup de membres de l'Institut. Un arbre dans le coin, une montagne dans le fond, une fabrique à fronton triangulaire sur le bord d'une nappe d'eau formant cascade, un Ulysse, une Io ou un Narcisse pour animer la chose ; tel était le programme. Aussi à l'aspect de ce tableau exotique, les perruques traditionnelles se hérissèrent, les crânes beurre frais pâlirent d'horreur et dirent que l'art était perdu »

Les premiers tableaux de Decamps et de Marilhat furent une révélation, et suivant l'exemple de ces maîtres, plus d'un artiste, s'installant avec boîte à couleurs et parasol sur la bosse d'un chameau, se mit à la queue des caravanes.

Une pleïade d'artistes, depuis cette époque, visite chaque année l'Algérie ; les uns reproduisent les épisodes glorieux de la conquête, les autres transportent sur la toile ces belles villes aux minarets blancs, aux maisons en terrasses entremêlées de palmiers, sous un ciel implacablement bleu, ou bien encore ces immensités fauves qu'éclaire un soleil de feu, où se déroule, comme les anneaux d'un serpent, une caravane de chameaux escortée par des cavaliers aux burnous flottants, aux armes étincelantes; d'autres étudient l'homme et reproduisent par le crayon ou l'ébauchoir, par la couleur ou la glaise, ces types remarquables des races différentes qui peuplent nos possessions.

L'Exposition permanente serait incomplète si elle n'offrait pas au public quelques spécimens des beaux arts.

En première ligne, nous indiquerons des bustes et statuettes faisant partie de la galerie anthropologique et ethnographique pour servir à l'histoire des races. Ces sculptures remarquables sont l'œuvre de M. Cordier. Dans la préface du catalogue descriptif de son œuvre, le but de M. Cordier a été parfaitement défini par M. Marc Trapadoux : « La vie de M. Cordier aura été dans le sens le plus noble et le plus rigoureux du mot, un voyage à la découverte de la forme! Depuis plusieurs années déjà il poursuit obstinément le problème, saisissant la nature humaine dans toutes les variétés de la conformation, dans toutes les évolutions de la ligne, dans toutes ses combinaisons, dans tous ses caprices, dans tous ses mouvements, dans tous ses aspects, dans tous ses milieux. A combien de besoins ne répondent pas des études entreprises sous l'influence d'une semblable méthode. C'est non-seulement aux artistes, c'est encore à l'anthopologue, à l'ethnographe, à l'anatomiste, au philosophe et à l'historien, que s'adressent les œuvres de M. Cordier. Ainsi compris, l'art n'est plus un simple épisode individuel, une pure fantaisie; il reprend sa véritable destination en se liant au grand mouvement de l'humanité. S'il est vrai que la reproduction fidèle

des types des diverses races soit nécessaire pour éclairer l'étude des sciences biologiques et morales, et pour leur fournir des bases solides, jamais la sculpture n'aura présenté une signification plus profonde, jamais elle n'aura été d'un intérêt plus général. »

Les bustes et statuettes représentant des types algériens, sont :

1° Arabe d'El Aghouat, buste. Tête de bronze, vêtement onyx Algérien.

« La régularité et la finesse des traits, la hardiesse et la noblesse des lignes, l'ensemble harmonieux et élégant que présente la physionomie révèlent une nature prévilégiée. Le type arabe est en effet un des plus beaux de la race caucasique, et c'est dans la tribu d'El Aghouat qu'il revêt son caractère le plus aristocratique. »

(*Catalogue de M. Cordier.*)

2°. — Arabe de Biskra. Tête en bronze.

« Type assez populaire du pays des palmiers. La forme de la tête allongée d'avant en arrière et étroite des tempes caractérise bien la race qui se distingue surtout par la finesse de l'esprit.

(*Idem.*)

3°. — La Mauresque chantant, buste. Sculpture polychrome.

« Elle chantait dans les *bitos* aux fetes arabes. Son teint transparent était blanc et rose, ses cheveux parfumés étaient noirs et luisants, ses yeux bleus et limpides rayonnaient de joie, son gracieux visage reflétait une âme candide et aimante, toute sa charmante personne respirait la volupté et l'abandon. »

(*Idem.*)

4°. — Le Coulougli.

« Issus du sang maure et turc, ces malheureux métis portent un joug plus dur que le reste de la population soumise aux Turcs. Leurs maîtres insolents les traitent comme des esclaves. Celui-ci est cafetier à Alger et exerce sa profession dans le quartier de la Casbah. »

(*Idem.*)

5°. — Enfant Kabyle des montagnes.

« Les Kabyles n'appartiennent pas à la même race que les Arabes, quoiqu'ils aient adopté leur religion. Ils tirent leur origine de différents peuples dont les traces se démêlent encore malgré leur croisement et se distingue assez nettement les unes des autres. L'enfant Kabyle que j'ai voulu représenter serait un débris de la race romaine refoulée dans les montagnes par l'invasion des Vandales et des Barbares du nord, chassés eux-mêmes dans la même direction par de nouveaux conquérants. »

(*Idem.*)

6°. — Kabyle de la plaine. Buste en bronze.

« Par la conformation de la tête et par la physionomie, ce type se rattache évidemment aux races du nord. Nos zouaves ont dû facilement s'y reconnaître. C'est la même nature fortement charpentée, construite pour la lutte et la conquête, la même expression aventureuse. Le génie à la fois belliqueux, positif et industrieux de la race, se signe partout : sur son front plus haut que large et un peu fuyant, dans les contours du crâne, dans l'ovale, dans l'arcade sourcilière, dans la forme du nez, des mâchoires et du menton. »

(*Idem.*)

7°. — Mauresque noire, buste bronze, argent, or et émail.

« Sa beauté singulière est le produit heureux du mélange du sang maure et du sang nègre. Mais l'élément maure qu'elle tient de son père l'apparente étroitement avec le type européen. Grâce à la régularité de ses traits, elle rappelle ces beautés robustes que l'on rencontre dans quelques-unes de nos provinces du midi. »

(*Idem.*)

8°. — Le Nègre du Soudan, tête de bronze, vêtement en onyx Algérien.

« Joueur de tam-tam dans les fêtes religieuses, que les nègres ont coutume de célébrer avant le Ramadam, pour fêter le Grand-Esprit avant son départ. »

9°. — **Nègre Nubien, bronze.**

« Avec sa mâle désinvolture, avec la fierté répandue sur tous ses traits, celui-ci m'apparaît comme un Spartacus, comme un Toussaint l'Ouverture. Le sentiment de la dignité humaine, la révolte contre l'injustice, la haine de l'esclavage sillonnent profondément ce noble visage; le reflet d'une âme ardente, l'éclair de l'intelligence illuminent ce front orageux qui commande le respect, il laisse entrevoir une hauteur et un dédain qui repoussent la pitié. C'est un des plus beaux représentants de la race. »

(*Idem.*)

10°. — Négresse des côtes d'Afrique.

« Beauté sombre, a dit notre grand poëte Th. Gautier; beauté fatale, pourrais-je ajouter, beauté diabolique qui doit ravager les sens et les cœurs. Quel piége profond ne recouvre pas cette candeur apparente, quel tyran que cette esclave. Son front bombé est un arsenal formidable où sont renfermées les armes les plus meurtrières de l'amour. Ses yeux ardents quoique timidement abaissés, sa bouche voluptueuse, malgré sa réserve, distille un philtre enivrant, un poison subtil; la grâce naïve de sa physionomie énervera la volonté des hommes et ensorcellera leur raison : elle mérite d'être surnommée la Vénus Africaine. »

(*Idem.*)

11°. — Mulatresse, prêtresse des nègres, a la fête des fèves.

« Les nègres d'Alger terminent les fêtes qui précèdent le Ramadan par une cérémonie religieuse empruntée à l'antiquité. Ils se tranportent en foule au bord de la mer et sacrifient sur la plage un taureau et des poulets, puis, d'un commun élan, ils se précipitent au milieu de l'eau salée... C'est une femme qui préside à la cérémonie. »

(*Idem.*)

12°. — Musicien Turc, statuette or, argent, émail.

« Quelle dignité comique, quel superbe nonchaloir! comme il se prélasse sur son coussin; il va sans doute s'endormir au son de la mandoline. »

13°. — La marchande de Tunis. Danseuse mauresque, statuette or, argent et émail.

14°. — Danseuse juive. Statuette or, argent et émail.

15°. — Maltais. (N° 17 du Catalogue de M. Cordier.)

« Pauvre pêcheur de corail sur les côtes d'Afrique... L'origine de ce type est dans le nord; il n'a rien de commun avec la race Arabe, si répandue dans les îles de la Méditerranée. »

16. — Enfant d'Alger, 5 ans, petite figure polychrome.

« Lorsqu'un étranger visite un jardin dans lequel se trouvent des orangers, l'usage est de lui en faire les honneurs en lui présentant la plus belle branche chargée d'oranges. C'est ordinairement aux enfants que l'on confie le soin de captiver la bienveillance de l'étranger. »

(*Idem.*)

Ici finit la portion algérienne de l'œuvre de M. Cordier, le sculpteur des races exotiques, comme l'appelle Théophile Gauthier.

Au-dessus des vitrines, se trouvent une collection peinte des fruits des Colonies que nous ne pouvons passer sous silence; elle est remarquable comme exactitude de dessin et de couleur; ce sont des peintures scientifiques, auxquelles l'artiste reprocherait peut-être de manquer de pittoresque, mais l'homme d'étude retrouve dans leur vérité de couleur et de forme les productions exotiques que notre climat tempéré ne produit pas, ou ne produit qu'à l'ombre des serres qui les décolore et les atrophie.

D'excellentes gravures et lithographies reproduisent quel-

ques faits d'armes de nos soldats en Algérie: nous citerons entre autres une excellente reproduction de la bataille d'Isly, d'Horace Vernet; puis par M. Roubaud une collection très complète des types et costumes de nos possessions africaines; tous ces dessins sont remarquables comme exactitude et comme mérite artistique.

Enfin, nous terminerons en signalant l'*Algérie photographiée* de M. Moulin, publication nationale qui permet de faire en deux heures un voyage qui nous a demandé, à nous, plus de trois ans.

Sans quitter Paris, on peut, pendant deux heures, se promener à travers l'Afrique, et voir tout ce que ce merveilleux pays renferme de trésors d'art mauresque ou d'antiquités romaines; visiter Oran, Alger, Bône, Constantine, les Oasis de Biskra; pénétrer dans l'intérieur des maisons juives ou mauresques, assister à une *diffa* sous la tente des nomades ou à une séance de medjelès; parcourir l'hôtel du gouverneur général ou le palais de l'évêque; faire connaissance avec tous les officiers des bureaux arabes, avec tous les aghas et tous les caïds des trois provinces. Quand pendant deux heures on a parcouru les albums de M. Moulin, la demeure du Maure n'a plus de secret pour vous; vous connaissez toutes les races dont l'Algérie est peuplée, toutes les classes de la société: hommes, femmes, enfants, grands et petits, chefs et serviteurs, portefaix et ouvriers, vous avez tout vu. L'Algérie a défilé devant vous en vues panoramiques et vous avez parcouru un précieux musée ethnographique.

Cette collection photographique est l'œuvre de dix-huit mois de voyage en Algérie pendant lesquels M. Moulin a reproduit tout ce qu'il a vu, paysages, scènes pittoresques. C'est l'œuvre la plus grande, le tableau le plus complet de l'Algérie pittoresque.

(A suivre.)

ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

QUESTIONS

à soumettre à la Chambre consultative d'agriculture d'Oran

DANS SA SESSION ORDINAIRE DE 1860,

Transmises par M. SALOMON, Inspecteur de colonisation à Tlemcen.

I. — OPPORTUNITÉ DU RÉTABLISSEMENT DES PRIMES AUX DÉFRICHEMENTS.

La première question qui me paraît offrir un très grand intérêt serait le rétablissement des primes pour les défrichements. Dans des vues d'économie, que je suis loin de vouloir condamner, l'Administration a cru agir sagement en supprimant d'une manière radicale tout le système des subventions. Ce système sans doute, pouvait donner lieu dans son application à bien des abus ; le principe sur lequel il était fondé (celui de venir en aide à la partie nécessiteuse de nos populations,) tout respectable qu'il fût, n'était pas à l'abri de certaines objections : cependant, en ce qui concerne les défrichements, on pourrait croire que la mesure a été trop rigoureuse et un peu prématurée. En effet, on peut reconnaître, que, depuis la suppression de ces primes, les défrichements ont complétement cessé. C'est là un mouvement d'arrêt tout au moins que la colonisation a eu à subir : il est bien important que cet arrêt ne se transforme pas en un mouvement de recul. N'y aurait-il pas lieu d'appeler l'attention de l'assemblée sur cette question ?

II.— RENOUVELER LE VOEU ÉMIS EN 1859, EN VUE DU RÉTABLISSEMENT DES PRIMES POUR LA CONSTRUCTION DES NORIAS.

Le rétablissement des primes pour la contruction des Norias serait de même une chose très désirable. Déjà, dans sa session de l'année dernière, la Chambre consultative d'agriculture d'Oran a émis ce vœu. L'arrondissement de Tlemcen ne compte qu'un très-petit nombre de ces appareils si utiles pour les irrigations. Ce n'est cependant pas que l'eau manquerait à leur établissement. La constitution géologique du sol n'y est pas moins favorable que partout ailleurs et le succès obtenu sous ce rapport l'année dernière par M. Moureau dans sa propriété d'Aïn Kierchera en est la preuve. Les environs de Tlemcen, il est vrai, sont plus que bien d'autres localités favorisés par des cours d'eau permanents dont l'agriculture locale retire de très grands avantages ; cependant, l'eau n'y est pas tellement abondante qu'elle ne manque en

beaucoup d'endroits, où l'établissement de Norias pourrait se faire avec beaucoup de succès et de profit : mais, pour nos colons peu fortunés, les dépenses d'un pareil établissement, quelque avantage qu'ils puissent en espérer, sont à coup sûr un très grand empêchement à sa réalisation. Si le rétablissement des primes leur venait en aide, il est à croire que l'exemple du succès obtenu par M. Moureau pourrait tenter quelques colons et trouverait ensuite des imitateurs. Il semble donc qu'il pourrait y avoir, pour la Chambre, raison suffisante de renouveler le vœu par elle émis dans sa dernière session. Ce ne serait point dans tous les cas un sacrifice perdu, puisque d'habitude, la prime ne se paie au colon qu'après le parfait achèvement des travaux et sur le vû d'un rapport établissant que l'appareil fonctionne dans des conditions satisfaisantes.

III. — Proposition en vue de barrages a établir a la Saf Saf.

Dans sa session de 1859, la Chambre consultative d'Agriculture d'Oran a adopté les conclusions d'un rapport à elle présenté par un de ses membres. Ce rapport tendait à ce qu'il pût être accordé des primes aux forages artésiens et en général à toutes recherches d'eau en vue des irrigations. Il m'est permis de croire que ce vote *est dû jusqu'à* un certain point à des propositions par moi faites en vue d'une de nos plus intéressantes localités : *Hennaya*, propositions dont j'ai fait à cette époque-là même, *insérer la substance* dans un journal hebdomadaire : *L'Algérie agricole, commerciale et industrielle* de M. Noirot. Ce vote est certainement favorable déjà à la question proposée ; cependant il s'en faut de *beaucoup qu'il réponde* d'une manière suffisante au but en vue duquel j'ai formulé ces propositions. Le vote de la Chambre, à tout prendre, est sans portée. Qu'on me dise quel est, parmi nos Colons, celui qui, en vue, soit de son intérêt personnel, soit bien moins encore de l'intérêt général, osera aborder une entreprise aussi considérable qu'un forage artésien, quand déjà pour des opérations de la plus mince importance, des norias, nous trouvons si peu de Colons décidés à les entreprendre qu'il nous faille, pour les y amener, solliciter en leur faveur le rétablissement des primes. Il ne s'agit d'ailleurs point ici d'un intérêt individuel, mais bien d'un intérêt collectif, d'un intérêt de localité, d'une entreprise, en un mot, qui ne peut être faite que par l'Administration au nom et dans l'intérêt de tous. La proposition, au reste, n'est pas sans précédents. S'agit-il, en effet, de barrages ? C'est là une question parfaitement à l'ordre du jour, et cela dans les trois provinces. Plusieurs entreprises de ce genre ont été couronnées d'un plein succès ; d'autres sont en voie d'exécution ;

d'autres sont à l'étude. Et, quant aux puits artésiens, ce n'est pas seulement aux confins du désert qu'on a pensé à en établir ; car dans la province d'Alger même, une pareille entreprise se prépare, l'emplacement même est déjà désigné ; et, dans la province d'Oran, un des ingénieurs chargés de la carte géologique, M. Pomel, le géologue le plus habile et le plus renommé parmi les ingénieurs de la province, a mission de rechercher et de signaler, dans la circonscription confiée à ses soins, les points où de pareils établissements lui sembleraient offrir des chances de réussite. Mais, pour le moment, bornons-nous, comme nous l'avons fait l'année dernière, aux barrages, dont les résultats calculés d'avance sont devenus infaillibles. Et, puisque nos démarches en vue d'être envoyé dans des contrées lointaines n'ont pas encore abouti, regardons comme un devoir pour nous d'insister, d'insister vivement pour que nos propositions soient prises en sérieuse considération.

Je l'ai dit : le territoire d'Hennaya, l'un des plus étendus, l'un des plus magnifiquement dotés de l'arrondissement de Tlemcen, tant sous le rapport de la température et de la salubrité, que pour la fertilité de son sol et l'excellence de ses productions ; ce territoire manque, pour la plus grande partie, de l'eau nécessaire à sa mise en culture. C'est là surtout où se présentent de bons éléments de colonisation, qu'il importe d'en compléter l'ensemble par des sacrifices nécessaires, par des travaux sagement ordonnés. Des études nouvelles, faites par l'ingénieur des eaux à Tlemcen, études dont cet ingénieur a bien voulu me donner communication, font mieux que confirmer les données que j'avais présentées antérieurement ; elles en accroissent *considérablement l'importance*. Voici l'aperçu de ces études ; je copie textuellement :

Barrages de retenue des eaux d'hiver pour les arrosages d'été.

« Saf Saf supérieure.

« Volume d'eau qui s'est écoulé dans le lit de la rivière « pendant l'hiver de 1860, en amont des cascades, 9,000,000 « de mètres cubes.

« Volume que l'on peut retenir et utiliser, en tenant compte « des déperditions, 7 à 8,000,000 de mètres cubes.

« Surface que l'on peut arroser avec le volume d'eau « retenu, 400 hectares dans les meilleures conditions, ou « 1,200 hectares dans les conditions ordinaires.

« Dépense d'établissement du barrage, 300,000 fr.

« Entre les cascades et l'Isser, d'autres barrages, (1 à 2), « peuvent être établis sur la Saf Saf, pour l'arrosage des « plaines inférieures.

« Prise d'eau d'Hennaya, par Aïn el Hout et Tralimet. Ce « canal, réunissant les eaux de la Saf Saf inférieure et de « Tralimet, en un point où elles ne peuvent être utilisées,

« amènerait à Hennaya environ 800 litres à la seconde;
« volume qui permet d'arroser 800 hectares, dans les conditions les meilleures, ou 2,400 dans les conditions ordinaires.

« Dépense d'établissement, 400,000 fr.

« Les eaux reçues par ce canal, proviennent de sources « toutes inférieures à Négrier, et qui ne peuvent être em- « ployées aux arrosages de la plaine de Tlemcen. »

Ainsi, voilà dans cette seconde partie du devis par aperçu, fourni par M. l'ingénieur Galland, la part, (et certes, une belle part!) faite à la localité d'Hennaya; cette même localité, en vue de laquelle je formulais mes propositions antérieures, et à l'égard de laquelle je crois devoir insister d'une manière toute particulière.

L'autre portion du devis, relative au barrage en amont des cascades, est une affaire à part, dans laquelle la campagne de Tlemcen, en y comprenant Saf Saf, Négrier et même Bréa trouverait certainement de très grands avantages : car, il ne faut pas que l'on s'y trompe, toute riche qu'elle paraît être des eaux dont elle jouit présentement, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait sa suffisance. De tous côtés, surgissent des plaintes motivées par des besoins non satisfaits, et auxquelles, dans l'état actuel des choses, il est en quelque sorte impossible de satisfaire. Ce sont les souffrances de la population, à cet égard, qui ont fait demander l'établissement d'un syndicat des eaux, dans la pensée, peut-être trompeuse, que cet établissement permettrait de remédier au mal.

Quant aux produits pécuniaires qui résulteront de ces barrages, le même ingénieur n'hésite pas à affirmer, qu'il ne faudrait pas un bien long temps, pour rembourser tous les frais auxquels leur établissement donnerait lieu : conclusion qui s'accorde parfaitement avec l'expérience, aussi bien qu'avec le raisonnement.

En cette question, qui est d'une si haute importance pour l'arrondissement de Tlemcen, c'est au patriotisme éclairé des deux membres, délégués par cet arrondissement à la Chambre consultative d'agriculture d'Oran, qu'incombe le soin de défendre avec vigueur les intérêts qui s'y rattachent.

IV. — De l'introduction des machines agricoles en Algérie.

Il y a bien longtemps déjà, qu'on préconise l'introduction des machines dans l'économie agricole de l'Algérie. Jusqu'à ces dernières années, on avait pu rester dans le doute sur l'efficacité de la plupart des appareils alors inventés; aussi, ne poussait-on à en adopter l'emploi que d'une manière générale, et sans trop oser préciser ceux auxquels il pouvait convenir d'accorder la préférence. Le dernier concours agricole à Paris, auquel il m'a été donné de pouvoir assister, a présenté sous ce rapport, un grand nombre d'instruments per-

fectionnés, parmi lesquels on peut, avec quelque certitude, assigner des choix, des préférences. L'honorable M. Du Pré, de Saint-Maur, dont j'ai été assez heureux de partager les travaux, comme membre de la commission des récompenses à cette exposition, fait partie de la Chambre consultative d'Oran, probablement même, il sera appelé à la présider; ces questions lui sont toutes parfaitement familières; c'est assez dire que, pour le choix de ces instruments perfectionnés à indiquer aux colons, je ne puis mieux faire que de lui en abandonner le soin. Je me contenterai donc ici, de signaler comme parfaitement opportun, de reviser les votes qui ont pu avoir été émis antérieurement sur ce sujet important, et de les compléter.

V. — Extension de la publicité en vue des colons.

Enfin, il est une question certainement digne d'intérêt, à la solution de laquelle on n'a jamais pensé, jamais pourvu ; je veux parler de la diffusion parmi les Colons d'une foule de renseignements qu'il leur importerait de connaître (1). Des journaux de diverses sortes prennent soin d'enregistrer ces documents et se donnent pour mission de les répandre ; mais qui lit ces journaux? Ceux-là seuls à peu près qui ont le moyen de les payer ; encore, parmi eux, en est-il beaucoup d'indifférents. Nos Colons n'en savent rien ; ces journaux ne pénètrent pas dans les campagnes. N'y aurait-il pas lieu de remédier à cette situation? N'y aurait-il aucun moyen *d'en arriver* à ce résultat?

Dans chacun de nos villages, le Maire ou l'Adjoint reçoivent de l'Administration, *à la charge de les transmettre* aux Colons, le *Bulletin des Lois et Ordonnances*, et autres communications officielles de l'Autorité. Ne pourrait-on donner à cette disposition une plus grande extension? Faire adresser, par exemple, à ces mêmes Adjoints ou Maires, un exemplaire de chacune des diverses publications qui seraient de nature à intéresser les Colons : journaux, comptes rendus des séances du Conseil général et de la Chambre consultative d'Agriculture, etc., de manière enfin à tenir la localité au courant de ce qu'elle a tant d'intérêt à savoir. Les frais à mettre à la charge de chaque localité seraient bien peu de chose; les avantages seraient énormes. Cette dernière question m'a semblé mériter également d'être soumise à la Chambre et d'occuper un instant son attention.

Tlemcen, septembre 1860.

---

(1) Je ne prétends pas dire qu'on n'ait absolument rien fait ; ce serait assurément une suprême injustice ; mais on ne s'y est pas pris convenablement pour arriver au but. L'Administration ne proposait-elle pas incessamment aux Colons des cultures nouvelles, cultures industrielles ou autres, dont les essais devenaient le plus souvent onéreux aux Colons loin de leur est profitables. Les Colons avaient fini par prendre en suspicion toutes les suggestions de l'Administration. (*Observation de l'Auteur.*)

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne (1)

CHAPITRE III
Les Instruments d'exploitation.

§ I. — Du choix à faire.

Les instruments d'agriculture sont très nombreux, et peu de cultivateurs les possèdent tous; le colon qui s'installe doit commencer par l'indispensable et ne se procurer que ceux dont il a absolument besoin. Au fur et à mesure que ses cultures se développeront et se perfectionneront, il en achètera d'autres.

C'est, en général, une très mauvaise énonomie que de se guider pour le choix des instruments sur le meilleur marché; presque toujours le bas prix ne s'obtient qu'au détriment des matières premières et de la main-d'œuvre; on a un instrument mal fait, mal confectionné, dont le fer ou le bois sont de qualité douteuse, quand on ne veut pas le payer sa valeur réelle; les fabricants vous en donnent toujours pour votre argent, comme on dit. Ce n'est donc pas le prix qui doit guider dans l'acquisition des instruments, mais bien la perfection du travail et le choix des matériaux. Si la plupart du temps on recommande plus particulièrement les instruments anglais, c'est qu'ils sont généralement mieux confectionnés, que les matériaux employés sont mieux choisis; nous ajouterons qu'en thèse générale et à mérite égal, ils sont meilleur marché que les instruments français.

Dans les pays où la culture est avancée, on recommande au cultivateur qui prend une ferme de commencer par prendre les instruments du pays s'il ne connaît pas mieux. Ce qui est a sa raison d'être, dit-on; ce n'est pas toujours vrai, surtout pour les instruments. Les engins perfectionnés se propagent assez difficilement; les habitudes de pays ne sont pas faciles à détruire; en Algérie, il n'y pas d'instruments du pays à adopter. La charrue arabe, par exemple, n'est en quelque sorte qu'un clou fiché au bout d'une perche; ce n'est pas elle que le colon doit prendre, car, si mauvaise que soit une charrue de France, elle vaudra toujours mieux que la charrue arabe.

Du reste, nous allons passer en revue les instruments les plus en usage chez les cultivateurs; le nombre en est assez grand, comme nous l'avons dit plus haut, mais, après avoir

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

acheté d'abord les plus essentiels, le colon se procurera les autres au fur et à mesure de ses besoins et de ses ressources.

§ II. — Outils à main.

Les outils à main ne sont guère employés que pour la petite culture, pour le potager, ou pour quelques travaux de binage, de sarclage et de buttage.

Le premier de tous est la bêche, le roi des petits outils, comme l'appelle M. P. Joigneaux; elle ne fait pas beaucoup de besogne, mais en revanche elle la fait bonne, et retourne et divise la terre à merveille; il y en a de différentes formes et de différentes grandeurs; mais toutes se composent : d'une lame ou partie tranchante, de 0m,20 à 0m,25 de largeur sur 0m,30 ou 0m,40 de longueur; d'une douille qui domine la lame, et d'un manche arrondi de 0m,70 à 0m,80 de longueur, suivant la taille de l'ouvrier; les unes ont au-dessus de la douille, une pédale sur laquelle l'ouvrier appuie le pied pour faire pénétrer la lame plus aisément; d'autres ont le manche terminé par une poignée qui facilite le maniement de l'outil; enfin, quelquefois la bêche se compose de trois dents plates; on l'appelle alors bêche fourchue ou fourche à dent plate; on l'emploie pour labourer les aspergeries, les plantations de rosiers, les pépinières dans lesquelles il existe des arbres à racines traçantes.

Comme les bêches, les houes à main varient par la forme de la lame et la longueur du manche. Tantôt la lame est pleine, rectangulaire, carrée ou triangulaire; tantôt elle se compose de dents plates, carrées ou pointues. La houe pleine sert à labourer les terres légères; la houe fourchue les terres tenaces, les terrains pierreux, les vignes échalassées. Quand il s'agit de sarcler, la houe doit être bien tranchante, car pour détruire la mauvaise herbe, il faut couper les racines; dans les binages ordinaires, où il ne s'agit que de briser la croûte de terre pour augmenter les surfaces en contact avec l'atmosphère, il est moins important d'avoir une houe bien tranchante.

Il y a encore la pioche; outil double, à pointe d'un côté, à lame tranchante de l'autre, dont on se sert pour préparer les trous des arbres dans les terrains très argileux ou très caillouteux, ou lorsqu'il s'agit de défoncements ou de défrichements.

Pour le potager et le jardin on se sert encore d'un outil double, à lame de houe d'un côté, à fourche à deux dents de l'autre, on l'appelle serfouette dans quelques contrées, piochette, binette, binoir ou sarcloir dans d'autres.

Les râteaux à dents de bois et à dents de fer, le rouleau à bras, la brouette à coffre, l'arrosoir, la serpe, la serpette, la scie à main, le sécateur, le greffoir, le plantoir, les piquets et le cordeau complètent les instruments à main nécessaires pour la petite culture, c'est-à-dire le potager et le jardin.

§ III. — **Araires et charrues.**

Nous arrivons à la grande culture et nous commençons par les instruments destinés à la préparation du sol.

La destination de toute charrue est de couper, diviser, renverser et ameublir la terre; or, toute charrue n'est point propre à produire partout, utilement, cet effet plus ou moins contrarié par la nature du sol et la différence des situations. De là la recherche, faite depuis quelques années surtout, pour arriver à perfectionner cet instrument qui a été par toute la terre le premier agent de la civilisation.

Il y a beaucoup d'espèces de charrues; malgré tous les perfectionnements, les principales parties de la charrue sont toujours le sep, le soc, l'age ou haye ou flèche, le régulateur, le manche, le versoir ou oreille, le coutre et l'avant-train.

Toutes les modifications consistent dans des perfectionnements plus ou moins sensibles dans l'une ou l'autre, quelquefois dans plusieurs des pièces qui composent la charrue.

Ces instruments se classent en deux grandes divisions :

1° Les *araires* (fig. 1) ou charrues sans avant-train;

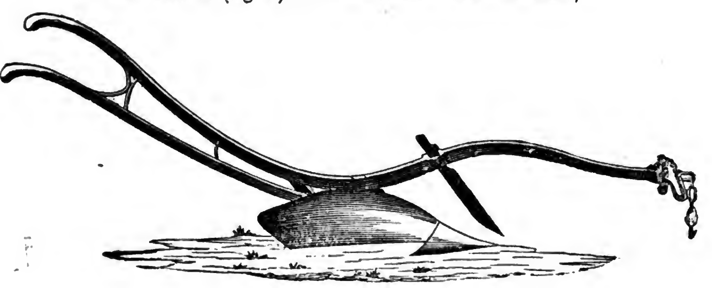


Fig. 1. — Araire écossais.

2° Les charrues (fig. 2) à avant-train.

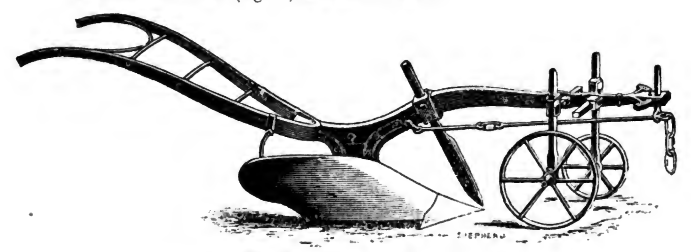


Fig. 2. — Charrue Howard.

Chacune de ces deux espèces de charrues a ses partisans, comme chacune a ses avantages et ses inconvénients.

L'araire est la plus simple et la plus ancienne des charrues; on s'en sert encore dans une grande partie de la France, où les labours s'exécutent avec une force de tirage très modérée; mais ces labours sont en général extrêmement imparfaits parce que, dans le travail opéré par l'araire, un soc très étroit, au lieu d'ouvrir un sillon, trace seulement sur le sol une petite rigole, en rejetant la terre qui en sort sur celle qui n'est ni déplacée ni remuée; de sorte que la surface de la terre, ne se trouve réellement entamée qu'en partie.

L'araire est plus légère et coûte moins cher, mais elle exige plus d'habileté, plus d'habitude de la part du laboureur.

Les labours qu'on exécute à l'aide de la charrue à avant-train sont beaucoup plus satisfaisants. La charrue à avant-train, une fois l'age réglé, marche mieux et pour ainsi dire seule, et elle fait l'ouvrage plus régulier, plus parfait; mais l'avant-train ajoute au tirage son poids et ses frottements, du reste peu considérables.

Il serait très difficile d'indiquer toutes les transformations ou modifications apportées aux charrues, encore plus d'indiquer la meilleure de toutes. Toute charrue bien faite et construite d'après les lois de la mécanique, est bonne en soi et peut être appliquée à telle ou telle localité; l'expérience du terrain, des hommes et de l'espèce d'animal d'attelage, peuvent seuls déterminer la préférence; cependant quelques-unes ont plus particulièrement fixé l'attention des cultivateurs, ce sont : la charrue Dombasle, la charrue Armelin, les charrues anglaises d'Howard ou de Dray, par exemple.

Ces instruments sont excellents et font un excellent travail.

Dans la pratique, les labours portent plusieurs noms, suivant qu'ils attaquent plus ou moins profondément le sol.

Ainsi, par exemple, on appelle *déchaumage* un labour qui suit immédiatement une récolte, afin de la rompre et de nettoyer la terre des mauvaises herbes.

On appelle *défoncement* un labour qui a pour but d'atteindre le sol plus profondément que la charrue ordinaire et de pénétrer le sous-sol.

Les labours superficiels varient de 5 à 8 centimètres; on emploie les charrues ordinaires ou bien des instruments dont nous parlerons plus loin, et qui portent le nom de déchaumeurs, polysocs, extirpateurs ou scarificateurs.

Quant aux labours de défoncement, ils se font de différentes manières, suivant qu'on veut ramener le sous-sol à la surface ou seulement l'ameublir en le laissant en place.

Pour ramener le sous-sol à la surface, on se sert de la

charrue Armelin, ou d'une charrue défonceuse (fig. 3) ; c'est

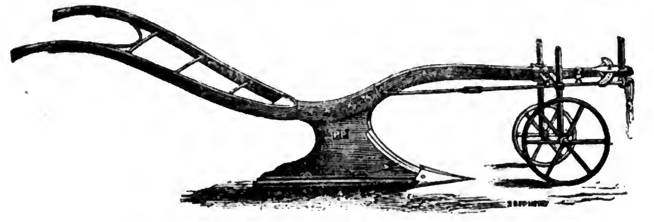


Fig. 3. — Charrue défonceuse.

un instrument plus énergique et d'une action plus puissante que la charrue ordinaire ; dans les défrichements en Algérie, la charrue Armelin, construite très solidement, peut rendre de très bons services ; son prix varie suivant la force de 30 fr. à 60 fr. La charrue de défrichement pour quatre chevaux ne se vend que 70 fr.

S'il s'agit au contraire d'ameublir le sous-sol sans le ramener à la surface, on fait usage d'une charrue *fouilleuse* ou *sous-sol* (fig. 4), qui n'est qu'une charrue ordinaire, dépour-

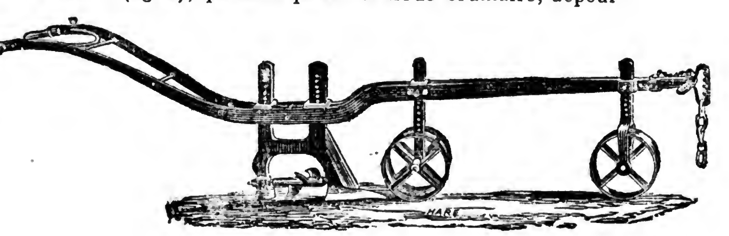


Fig. 4. — Charrue sous-sol Beautock.

vue de coutre et de versoir, et garnie d'un soc en fer de lance qui remue la terre sans la déplacer.

Les charrues sous-sol les plus recommandables sont celle de Read, celle d'Howard, dont la puissance est remarquable, celle de Beautock, enfin celle de Ball, qui a l'avantage dans certains cas de pouvoir servir de charrue ordinaire.

La charrue ordinaire dépourvue de son coutre et de son versoir remplit, dans bien des cas, l'office de charrue sous-sol, et dispense d'avoir cet instrument. La charrue Grignon, entre autres, a été pourvue par M. Bellan d'un soc fouilleur, qui dispense parfaitement d'avoir une charrue sous-sol ; elle n'exige qu'un seul conducteur et fonctionne bien.

§ IV. — Polysocs.

Nous séparons des charrues les instruments de ce genre, à double, triple ou quadruple effet, qu'on appelle bisocs, trisocs ou polysocs, parce qu'en général il n'est guère possible de leur faire faire de véritables labours sur une terre ordinaire, et qui n'a pas encore été travaillée depuis la dernière récolte.

Mais dans une terre déjà travaillée, quand il s'agit de nettoyer une jachère, de donner de petites façons aux terres destinées à recevoir des grenailles ou des récoltes dérobées, quand la terre a été préalablement très bien ameublie, enfin quand il s'agit d'enfouir des semences alors que le sol est en bon état, la charrue double (fig. 5), les trisocs et même les

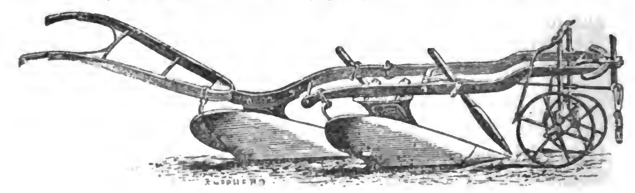


Fig. 5. — Charrue double d'Howard.

polysocs peuvent travailler dans de très bonnes conditions et rendre des services. En effet, il n'est pas indifférent quand on entreprend un labour, de pouvoir faire avec la même force et dans le même temps, une quantité d'ouvrage double ou triple de ce qu'on obtiendrait avec une charrue ordinaire.

La charrue double d'Howard, le trisoc de Grignon, sont les meilleurs instruments de ce genre.

§ V. — Charrue à vapeur.

L'adaptation de la vapeur à tous les travaux agricoles a été tout particulièrement l'objet des recherches de nos voisins de la Grande-Bretagne; en effet, de toutes les forces motrices dont on dispose, c'est la moins coûteuse, et, par conséquent, celle qui permet de produire à meilleur marché. Son application pour les travaux d'intérieur, préparations d'aliments, battages de récoltes, etc., est un fait accompli dans beaucoup de localités, et il serait à désirer qu'il pût en être de même pour tous les travaux d'extérieur. De grandes difficultés se présentent, mais il ne paraît pas impossible qu'elles ne puissent être surmontées un jour, et les tentatives faites dans ces derniers temps ont été couronnées par le succès. En Angleterre, le labourage à vapeur se fait au moyen des charrues Smith (fig. 6) ou Fowler, qui sont toutes les deux très

appréciées, et nous les avons vu expérimenter sur les terrains de la ferme Impériale de Vincennes. Les résultats ont été très satisfaisants. La facilité avec laquelle se retourne la charrue, la régularité de la marche, la possibilité de la faire manœuvrer à une distance plus ou moins grande du moteur, ont frappé d'admiration tous les connaisseurs.

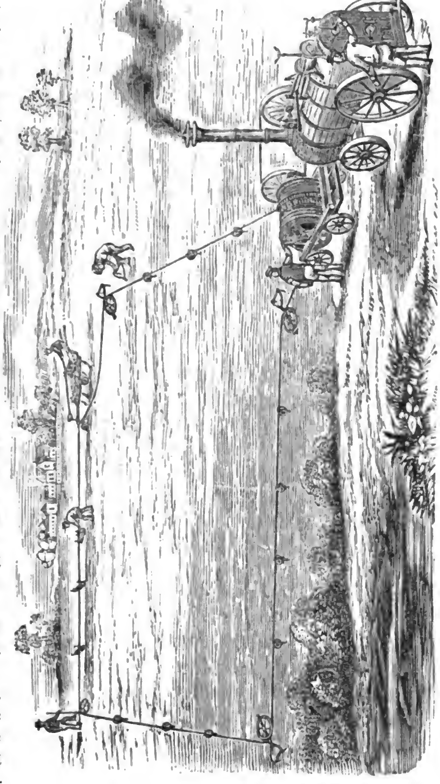


Fig. 6. — Charrue à vapeur de Smith.

En France, dans les contrées où la propriété est très morcelée, peut-être la charrue à vapeur ne pourrait être employée avec économie, mais pour tous ceux qui l'ont vue fonctionner, il ressort, avec la plus complète évidence, que son usage peut rendre d'immenses services dans les défrichements des landes et dans les contrées de grande culture que nous possédons encore en France ou dans nos possessions d'Afrique, où les bras sont si souvent insuffisants.

Du reste, nous ne faisons qu'indiquer ici ces instruments qui ne pourraient être employés que par de grands propriétaires ou par de grandes compagnies agricoles disposant d'un capital important. Ces propriétaires et ces compagnies manquent encore en Algérie, mais nous ne désespérons pas qu'un jour les ressources qu'on peut tirer de notre colonie étant mieux appréciées, l'intelligence et les capitaux se décident enfin à se détourner vers les rives algériennes.

(A suivre.) ÉMILE CARDON.

La Porte du Couchant

OU

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRICAINES.

IX

« On a vu des Pachas baptisés dans Oran. »

Nous voici dans le pays des Angad ! Il est situé au-delà du massif montagneux qui s'élève derrière Tlemcen. C'est une zone qui reflète le Sahara, et dont les habitants ressemblent de caractère aux âpres solitudes dont il est parsemé. C'est là que périt un Sultan détrôné, pendant que son rival triomphe, et règne en paix dans le cercueil de sa restauration. Oui, mais un voisin se charge de la vengeance; le Sultan de Fez est fier de répondre à l'appel de Tlemcen opprimée, et alors une guerre générale s'allume. Les habitants de la Cité-Capitale veulent cesser d'être un troupeau d'*aghrioul*, d'onagres, d'ânes sauvages que le premier Tyran s'arroge le droit de seller et monter.

Kouko, Kalla, les Turcs, l'Espagnol, et les guerriers de Fez entrent tous en campagne.

Mais Kouko et Kalla (Kalaâ) ne décident la prise d'armes que dans un long *Meïez*, Conseil ou Djemaâ des tribus, dans *un Champ de Mai* immense, comme l'on eût dit dans l'Europe du moyen âge. C'est que l'état de Kouko ou Koukou pèse dans la balance des pouvoirs politiques et dans les chances de la guerre.

Marmol a visité et jugé la ville et l'État de Koukou.

A cette époque, il peignait Kouko comme une montagne dominant un ruisseau du même nom et très escarpée. La ville renfermait plus de 1,600 habitants, et occupait une position puissante avec son enceinte bien protégée par une roche abrupte et un mur solide.

Fontaines, jardins, oliviers, gros et menu bétail, toiles

de lin et autres industries, en composaient les ressources précieuses.

On y montait par un seul chemin de difficile accès, et d'où quelques hommes auraient pu, à coups de pierres, défendre le passage à toute une armée. Près de là, Djemaa, Saharidj avec son grand marché du vendredi. Salpètre, fabrication de poudre, mines de fer, yatagans, poignards, lances, complétaient leurs forces et leurs richesses. Le chef se donnait le titre de Roi de Koukou, et encore de *Aguellid-El-Andalous*, Roi des Andalous en Berbère. Il était de la race de Salem, et Teumi, sultan d'Alger, que le premier Barberousse fit périr par trahison. Aussi, haine à mort, haine éternelle de cette famille et de la population contre les Turcs.

Ici, M. Berbrugger fait observer judicieusement que Marmol a commis une erreur à l'égard de cette origine, c'est-à-dire que le chef de Koukou appartenait à la tribu arabe des Taâleba, mais qu'il avait pu contracter alliance avec celle de Teumi.

D'autres écrivains ajoutent que le chef de Kouko possédait sur le littoral de la grande Kabylie le port de Tamgout, aujourd'hui *Mers-El-Tham*, la crique au charbon, à Zeffoun.

Haedo parle aussi de la haine et des luttes qui divisèrent si longtemps le peuple de Kouko et les Turcs.

« Barberousse était à Alger pour conclure la paix avec « Cuco (Koukou) et de Labès (Beni-el-Abbès) voisins « d'Alger, tous deux puissants, et qui n'avaient pas voulu, « jusqu'à ce moment, contracter alliance avec les Turcs, « et leur faisaient au contraire tout le mal qu'ils pou- « vaient. »

M. Berbrugger, qui nous sert de guide dans cette esquisse, s'occupe aussi du vieil Abd-el-Azziz, cheikhr puissant ou roi de ce petit État, et il en parle en ces termes :

« Le canton des Beni-Abbès, région méridionale de la « grande Kabylie, alors gouvernée par Abd-el-Azziz, un des « plus braves guerriers du Mogreb, représente assez bien « le commandement primitif des Mokrani, demême que la « confédération actuelle des Zouaoua répond à peu près à « l'ancien royaume de Koukou. »

Le même savant signale aussi la catastrophe hideuse qui fit tomber la tête du jeune chérif, Moulei-Abd-el-Kader,

sanglant trophée qui fut placé sous la voûte d'une des vieilles portes de Bab-Az-Zoun.

« Koukou n'est plus aujourd'hui qu'un médiocre village « des Beni-Yahïa, de la confédération zouavienne. »

Tel est ce pays que les Espagnols appelaient Cuco et que les Marseillais nommaient *Couque*.

Après une longue série de succès et de revers, la dynastie zianite perdit à jamais le trône de Tlemcen et le dernier de ses princes accepta, dans Oran, le baptême chrétien sous le nom espagnolisé de Carlos; et Tlemcen reçut pour gouverneur le belliqueux Sefer! Un caïd pour un roi, qu'importe à la chose pourvu que les sujets obéissent et paient la dette de l'or et du sang!

IX

Plaintes d'Abdallah dans le désert. — Il est tué par des habitants de la contrée d'Angad. — Ahmed est remonté sur le trône de Tlemcen. — Sa tyrannie. — Le peuple adresse un appel au roi de Fez. — Guerre entre les tribus de Kalla et de Kouko. — Ahmed appelle les Espagnols et oublie la protection du pacha d'Alger. — Ce dernier, nommé Hassan, se mêle au conflit. — Six adversaires aux prises: Kalla, Kouko, Tlemcen, Fez, les Turcs et les Espagnols. — Triomphe de Hassan pacha et défaite de Tlemcen, Fez, Kouko et l'Espagne. — Les vainqueurs coupent la tête du jeune Abd-el-Kader, fils du roi de Fez, tué dans la bataille. — Horreurs commises dans Tlemcen. — Quinze cents Turcs, commandés par le caïd Sefer, forment sa garnison. — Un descendant du roi Ahmed est baptisé chrétien dans Oran sous le nom de Carlos.

Dans le désert d'Angad, vois ce cavalier pâle!
Son peuple l'a banni comme un Sardanapale.
Pour bûcher il choisit un plus sublime autel:
Pour sa torche il lui faut le soleil immortel,
Pour théâtre, un désert aux tourbillons de flammes,
Pour pleurs, les ouragans aux effroyables drames,
Pour plainte, le Simoun et la postérité,
Pour suaire et pour tombe enfin, l'immensité!
Aux caprices du sort laisse-le se conduire!
D'un trône assez longtemps l'amour sut le séduire!
Pour son ambition tant de sang a coulé!
Dans la tombe pour lui tant de corps ont roulé!
Caïn reçut au front une effroyable marque;
Eh bien! à pareil signe on connaît ce monarque.
La réprobation sauvegardait Caïn;
La réprobation est-elle un sceau divin?
Peut-elle d'Abdallah, en passeport du crime,
Par son impunité, faire ainsi sa victime?

Ciel! qu'ai-je dit! Malheur, un goum de cavaliers,
Les durs enfants d'Angad, gens inhospitaliers,
Ont dardé de leurs yeux les éclairs sur sa face :
« Abd-Allah, hurlent-ils! Mort! ni pitié ni grâce!
« Abd-Allah le transfuge, Abd-Allah le maudit,
« Roi du Tell que sa rage à l'Espagnol vendit,
« La honte de l'Islam, l'ennemi du prophète!
« Justice! qu'à l'instant par nous tombe sa tête! »

Et sa tête a roulé dans le sable sanglant;
Déjà rentre au fourreau le glaive encor tremblant;
Du sort et du banni les volontés soient faites!
Du désert maintenant tonnent donc les tempêtes!

Au trône de Tlemcen, Ahmed est remonté;
Pour lui, plus de terreurs, de rival indompté!
Oui, plus de concurrents! — Oui, mais le peuple reste,
A l'égal d'Abd-Allah le peuple le déteste.

Sur tes sujets vaincus, aveugle souverain,
Tu fais donc maintenant peser ton joug d'airain.
Tu veux? on obéit, on t'appelle le maître!
Tu dis: « Je suis le roi; Tlemcen, c'est moi! — Peut-être!
Dans l'ombre et le silence, il s'échange des mots,
Des mots bien fiers, ouvrant des horizons bien hauts;
Des mots qui font bondir l'âme en toute poitrine,
Mots sacrés ou devise et sublime doctrine,
Traduits partout de même et sans jamais changer :
Saint amour du pays, haine de l'étranger!!!!

Si Tlemcen se souvient qu'Abd-Allah par l'Espagne
Fit piller son enceinte et sa riche campagne,
Elle n'a point encor perdu le souvenir
Qu'au milieu des noirs Turcs on t'a vu revenir,
Que la bombe ottomane et que le cimeterre
Du sang de ses enfants ont inondé la terre,
Et que, narguant les mots ou l'appellation,
Elle nomme étranger ou lèse-nation,
Haute trahison, crime, attentats exécrables.
Tout pacte et tout enfant, instruments misérables.
Qui, vendant la patrie, arment contre son sein
L'ennemi du dehors et son sabre assassin,
Quelque soit cet enfant, quelque soit l'adversaire,
Espagnol, Franck ou Turc, empereur ou corsaire!
Et Tlemcen opprimée, et Tlemcen dans le deuil
Se prépare à venger son vieil et noble orgueil.

« Roi de Fez, écrit-elle, accours en mon enceinte!
« C'est la cause d'Allah, la guerre noble et sainte!
« Un traître, un vil tyran, un ami d'Istamboul
« Voudrait me transformer en troupeau d'Aghrioul;

« Ce prince, restauré par l'armée étrangère,
« Fait de la royauté le règne de Mégère !
« Viens! accours! oui, j'attends! Ami, délivre-moi!
« Arabe comme nous, deviens aussi mon roi!
« Arabes et Berbers dans une horreur commune
« Tiennent l'infâme Turc, fier de notre infortune! »
Mais Kalla, mais Kouko, dans un nouveau cartel,
De leurs rivalités vont ébranler le Tell.
Oui le cheickh de Kalla, la plus rude rivale,
Le vieil Abd-el-Azziz a monté sa cavale.
Il appelle d'Alger l'ardent Hassan Pacha ;
L'étranger avec lui contre Kouko marcha.
Devant l'orage, Ahmed fit appel à l'Espagne,
Et l'Espagnol pour lui se remit en campagne.
Abd-el-Kader, le fils du puissant roi de Fez,
S'avança vers Tlemcen après un long meïez.
Kalla, Kouko, Tlemcen, Fez, le Turc et l'Espagne,
Six peuples ennemis sont rentrés en campagne.
Malheur! cinq mille Turcs, cinq mille renégats,
Guerriers, bandits, forbans, monstrueux agrégats,
Près de Mostaganem sur les rives d'un fleuve,
Ont tenté de la guerre une nouvelle épreuve.
Quatre peuples vaincus, Tlemcen, Fez et Kouko,
Dont le désert cent ans fut l'effroyable écho,
Et l'Espagne pleurant Dom Martin de Cordoue,
Savent comment le sort des plus braves se joue!
Gloire, Hassan Pacha! Victoire, Abd-el-Azziz!
Mais non! non, vous parlez comme des Adjaïz ;
Vous répondez : argent, butin, sac et dépouille!
Oui! qu'importe l'honneur? Qu'importe ce qui souille?
Du jeune Abd-el-Kader, du jeune guerrier mort
On a tranché la tête, alors que son slahh dort!
Et, vainqueurs dans Tlemcen, vous la livrez aux flammes.
Au pillage, au noir meurtre, aux attentats infâmes!
Et lorsque vous avez tout pillé, tout volé,
Flétri, souillé, proscrit, détruit et violé,
Vous partez en disant : Immortels dans l'histoire,
Il ne faut aux héros qu'un jour, qu'une victoire!

Oui, pour vivre en l'histoire, il ne faut qu'un seul jour,
Dans ses pages de haine ou ses pages d'amour,
Dans ses pages de gloire ou ses pages d'opprobre!
Choisissez! mais tremblez! Oh! l'effroyable robre!
Eh quoi! jouer au jeu de l'immortalité!
Et confondre la gloire avec l'atrocité!
Mais, allez, conquérants, héros de contrebande ;
Pour d'autres attentats Alger vous redemande.
Contre la royauté, contre la trahison
Installez dans Tlemcen nombreuse garnison,

Quinze cents Osmanlis, quinze cents janissaires,
Moitié païens, moitié soldats, moitié corsaires,
Et Sefer pour Caïd à la place d'un roi,
Et pour traces, du sang noir sur toute paroi!
Des princes de Tlemcen la pauvre dynastie
Promène dans Oran sa folle immodestie,
Des souverains déchus conserve les travers
Et des fronts couronnés étale les revers.
Toute race vieillit, s'éteint ou dégénère;
Et celles des puissants par un coup de tonnerre
Devraient, devraient toujours rentrer dans le néant:
Bien plus laid est un nain s'il est fils d'un géant!
Un descendant d'Ahmed, d'Ahmed le roi superbe,
Reniant, dans Oran, Mahomet pour le Verbe,
Du baptême chrétien prend le chrême et les flots,
Enfin s'espagnolise—et se nomme Carlos!
Hosanna! Gloire au ciel! Alleluia! miracle!
De cédar un Arabe a fui le tabernacle!
L Evangile triomphe! A bas le vain Coran!
On a vu des pachas baptisés dans Oran!

(*à suivre.*) Réméon PESCHEUX.

Réponse à quelques questions sur l'industrie linière,

Par M. L. TERWANGNE, manufacturier à Lille.

La question du rouissage salubre des plantes textiles et notamment du lin est une de celles qui préoccupe le plus vivement ceux qui s'intéressent au progrès agricole et manufacturier. La solution de ce problème, si intéressante déjà pour la France, ne le serait pas moins pour l'Algérie, où elle aiderait à une grande production linière, aujourd'hui rendue impossible par l'insuffisance des eaux courantes, au moment de la récolte de cette plante textile, dans la plupart des localités où l'on voudrait la cultiver.

Déjà nous avons eu l'occasion de citer les noms et les systèmes de plusieurs industriels, tels que MM. Scrive, L. Terwangne, Barrois, de Lille, et J. Lefébure, de Bruxelles, qui poursuivent avec des succès différents, mais avec une égale énergie, la généralisation de leurs procédés, d'une application plus ou moins facile ou économique, mais sur lesquels nous n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui.

Voici à ce sujet quelques passages d'une lettre que nous a écrite M. Terwangne, à l'occasion d'une Notice sur l'*Industrie*

linière en Algérie, insérée dans notre numéro de septembre dernier, pages 149 et 150, et à laquelle nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter. A. N.

Deuxième question. *(Réponse.)* — Il résulte comme preuves que, pour le quintal de lin teillé, la parité de 100 fr. existe avec du lin à 10 fr. les 100 kilog. en paille, soit industriellement, soit ruralement et cette parité peut disparaître en faveur du rouissage industriel, avec utilisation du broyage et du teillage mécaniques, annexes obligés du rouissage industriel, opérant presque toute l'année, et en quatre-vingts heures en moyenne.

Je parle de mon mode par fermentation continue, et rendu salubre par l'emploi de la *craie*.

Salubrité dans le rouissage, point capital en Algérie.

Troisième question. *(Réponse.)* — Pour l'Algérie, où le charbon est si cher, il faut, non pas songer à employer la vapeur, mais procéder plus économiquement pour rouir et teiller.

Pour rouir, par mon procédé, qui permet de traiter *à la fois,* dans un seul bassin, de 5,000 à 10,000 kilog. de lins en tiges, on utiliserait les *norias,* et l'eau serait chauffée par le *beau soleil africain*, sans nulle dépense de combustible ni de constructions, puis les eaux de rouissage, avec leurs principes fertilisants, seraient employées à des irrigations, et cet emploi, ignoré partout jusqu'à ce jour, dans le mode rural insalubre, inemployable en Algérie, cet emploi de ces eaux-engrais compenserait largement les dépenses faites pour emplir les norias, et y rincer les textiles rouis sans les bouger.

Pour le broyage et le teillage mécaniques, comme moteurs on emploierait soit la chute d'eau, soit le manége, soit même le vent, par des moulins s'orientant d'eux-mêmes.

Comme dépenses de matériel voici en quoi elles consisteraient : broies à cylindres cannelés superposées, tout en bois, y compris le bâtis, puis des ressorts presseurs coût 600 fr. à 800 francs chaque broie suivant la grandeur.

Moulin teilleur mode flamand en bois, coût 50 fr. à 60 francs chacun. Avec du lin convenablement roui, et ouvriers au courant, on peut, avec deux broies et 35 moulins, produire en 12 heures, facilement 700 à 800 kilog. filasses bien teillées à la flamande.

Soit donc 3,700 fr. pour l'établissement du broyage et teillage mécaniques. Sous un hangar couvert en roseaux algériens (avec emploi de l'*enduit Carteron*, contre les chances du feu.) La valeur actuelle du lin algérien, chiffrée au taux de 90 à 110 fr. les 100 kil. la balle de filasses, rendues à Lille, s'explique par le manque de bonne culture et le trop de maturité des tiges. Mais il a été prouvé, par quelques types que j'envoyai à

M. Aubry Lecomte, que les lins algériens pouvaient approcher des beaux lins de Flandre, pourvu qu'ils fussent semés dans les conditions ci-après : semailles drues, fin octobre au 10 novembre, avec graines bien choisies, culture soignée sans avoir recours aux irrigations, en ayant soin d'arracher les tiges avant maturité ; vers le 10 mai au plus tard ; sans vouloir à la fois filasses fines, de haute valeur, et graines pour semences.

A ces conditions, les lins algériens seront, ainsi que je viens de le dire, comme ces beaux lins *de Flandre*, fins, sans inégalités, hauts de 1 mètre, 1 mètre 20, belle nuance, filasses *souples*, soyeuses, valant depuis 150 fr. à 400 fr. les 100 kilog. la balle, teillées (filasses). Tel peut être l'avenir *linier* en *Algérie* si on le veut ferment et logiquement.

L. Terwangne.

CHRONIQUE DU MOIS.

Le mois qui vient de s'écouler a vu s'accomplir un fait des plus considérables dans les Annales de l'Algérie, et le 17 septembre sera à jamais, pour notre Colonie, une date mémorable dont le souvenir devra sans cesse soutenir les hardis colons qui sont venus y implanter le drapeau de la France.

C'est le 17 septembre que s'est enfin réalisé pour l'Algérie ce vœu qu'elle formait depuis si longtemps, et qui toujours rencontrait de nouveaux obstacles; Leurs Majestés ont enfin débarqué sur ce sol africain qui tressaillait d'impatience en les attendant comme il a tressailli de joie lorsqu'il s'est senti foulé par Elles.

Il est impossible de décrire l'accueil enthousiaste qui Leur a été fait. C'est qu'en acclamant Ces Augustes Visiteurs, l'Algérie espérait voir s'ouvrir pour elle une Ère de rénovation et de prospérité.

« J'apporte, a dit l'Empereur en touchant le sol africain, « un remercîment et un espérance. » Ces mots il les a répétés dans sa réponse au discours du Maire d'Alger ; S. M. a dit que « son voyage en Algérie devait être considéré comme un « remercîment pour les hommes éminents que l'armée avait « fournis ; — comme une espérance pour le développement « de la prospérité de l'Algérie, qui devait désormais sans « hésiter marcher de pair avec la France ; — que du jour où « il avait mis le pied sur le sol algérien, datait pour l'Algérie une Ère nouvelle. »

Outre la confiance sans bornes qu'elles doivent exciter dans l'esprit des colons algériens, ces paroles sont tout un

programme dont l'application, nous n'en doutons pas, ne se fera pas longtemps attendre.

Aussitôt le départ de Leurs Majestés, qu'une douleur de famille et peut-être aussi la raison d'Etat, ont avancé de deux jours, au grand regret de la Colonie, S. Ex. le comte de Chasseloup-Laubat, remplissant les intentions de l'Empereur, a commencé sa tournée dans les trois provinces. Il est difficile que quelque chose lui échappe dans cette étude attentive qu'il doit faire des besoins et des ressources de chaque localité. Cette tournée qui fera pénétrer S. Ex. dans les couches les plus profondes de chaque province, est le noble corollaire de la visite de l'Empereur. A ceux qui ont d'utiles renseignements à donner, de justes demandes à exposer, de se montrer!

Pour nous, connaître l'Algérie c'est l'aimer, et il n'est pas un ami de l'Algérie qui n'ait lieu de se réjouir à la pensée des résultats féconds qui pourront sortir de l'étude consciencieuse à laquelle se livre en ce moment le Ministre de l'Algérie sans avoir souci des fatigues qu'elle doit lui imposer.

Outre les résultats immenses au point de vue de la colonisation qu'aura amenés la venue de Leurs Majestés, il en est un qui a une portée significative, au point de vue politique, nous voulons parler de l'effet moral qu'a dû produire sur l'esprit des Arabes la réception grandiose, l'enthousiasme frénétique que le SULTAN DES CHRÉTIENS a rencontrés en débarquant sur le sol algérien et par-dessus tout l'Auguste Visite de S. A. le Bey de Tunis.

Les paroles de cordiale amitié échangées entre l'Empereur des Français et le Bey de Tunis, ont dû retentir à leurs oreilles comme un signal de l'étroite union qui doit régner entre les conquérants et les conquis de la veille, qui sont les frères du lendemain. Il est à regretter que le fils de l'Empereur du Maroc n'ait pu venir comme on l'avait annoncé, rendre plus évidente encore et plus forte l'union qui venait d'être cimentée entre le Christianisme et l'Islamisme.

Le *Moniteur* du 30 septembre annonce que S. Ex. le comte de Chasseloup-Laubat, vient d'être élevé à la dignité de Grand'croix de la Légion-d'Honneur.

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer cette nouvelle à laquelle l'Algérie toute entière applaudira comme nous.

En l'absence de notre ami et collaborateur, Emile Cardon, et des renseignements qu'il devait nous rapporter de son voyage en Algérie, nous avons dû renvoyer au numéro du 15 octobre prochain, les autres questions d'intérêt général et local qui étaient destinées à trouver place dans notre Chronique.

A. NOIROT.

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne (1)

CHAPITRE III
Les Instruments d'exploitation.

§ VI. — Déchaumeurs, extirpateurs et scarificateurs.

Afin de suppléer aux charrues dans les labours superficiels, les Anglais ont inventé plusieurs instruments qui atteignent parfaitement le but qu'on se proposait: ce sont les déchaumeurs, extirpateurs ou scarificateurs, dont l'usage commence à se propager en France, et dont l'importance est si grande qu'on ne saurait plus s'en passer, même dans une exploitation ordinaire.

En Algérie ces instruments sont appelés à rendre les mêmes services, et nous voudrions les voir adopter.

Les déchaumeurs, extirpateurs ou scarificateurs ne diffèrent guère entre eux que par la forme de leur partie tranchante, et dans la pratique on a une tendance à les confondre, bien cependant qu'ils soient destinés chacun à un travail différent.

Le déchaumeur (fig. 7) est destiné à rompre, à trancher la

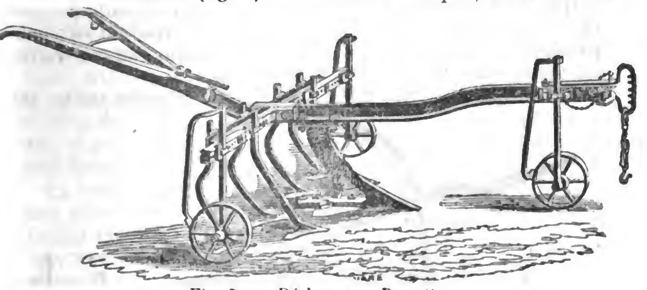


Fig. 7. — Déchaumeur Bentall.

couche gazonnée d'une terre avant son défoncement et son ameublissement par la charrue; on l'emploie en juillet et août pour déchaumer les terres qui ont porté une céréale d'hiver ou de printemps.

L'instrument le plus en usage et le plus recommandable est le déchaumeur trisoc de Bentall, qui peut aussi fonction-

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

ner comme charrue sous-sol. On l'emploie beaucoup en Angleterre pour opérer le déchaumage et détruire les herbes avant de procéder aux labours définitifs. En enlevant les deux pieds de derrière, et ne conservant que le soc du milieu, on peut faire fonctionner cet instrument comme charrue sous-sol,

L'extirpateur (fig. 8) doit particulièrement détruire et arracher les mauvaises herbes, tout en achevant l'émiettement d'une terre déjà ameublie. On l'emploie pour rompre, à la fin de l'hiver, les labours d'automne. Solidement construit, comme il doit l'être, c'est, comme son nom l'indique, un instrument propre à couper les racines.

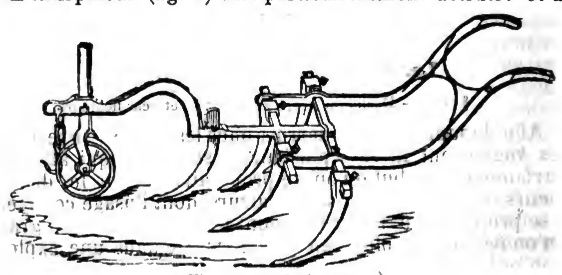


Fig. 8. — Extirpateur.

On croit généralement, dit M. Jourdier, dans son travail sur le matériel agricole, qu'avec une herse mécanique on détruit la mauvaise herbe; il n'en est rien. Les dents passent entre les racines; il n'y a que celles qui se trouvent sur leur passage qui sont arrachées. Avec l'extirpateur, au contraire, on coupe tout, comme avec une charrue.

Le scarificateur (fig. 9) est destiné à fonctionner sur un sol

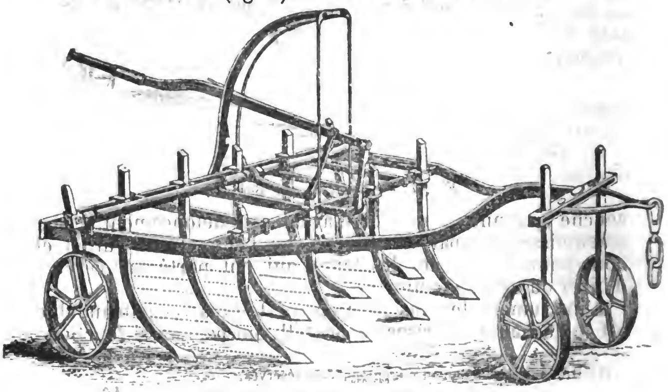


Fig. 9. — Scarificateur Howard.

durci, afin de l'ameublir, de le faire foisonner, pour le rendre propre à être pénétré par l'air atmosphérique.

Il doit remuer, fendre la terre perpendiculairement, la scarifier enfin, puisque c'est le mot propre, pour la réchauffer, l'écroûter, la réduire.

Le scarificateur Howard, que représente notre vignette, est un des meilleurs instruments de ce genre; au moyen d'un levier très simple, il se déterre tout seul à la fourrière, ce qui permet, quand on est arrivé au bout du champ, de prendre facilement la nouvelle place à labourer.

§. VII. — Herses.

Le hersage est la seconde opération des préparations de la terre, il a pour but de briser les mottes, d'unir la surface du sol, d'enlever les mauvaises herbes ou, enfin, d'enfouir une semence ou un engrais.

En général toutes les herses en usage en France sont défectueuses; elles sont pesantes, massives, mal construites, et font un mauvais travail; il n'y a d'exception que pour la herse Dombasle et pour celle parallélogrammique de Valcourt et de Grignon.

En Algérie ces instruments sont encore plus défectueux qu'en France.

Les herses anglaises présentent sur les nôtres une supériorité incontestable; mais malheureusement elles ne sont en usage en France, que dans les fermes-modèles et dans quelques exploitations progressistes; en Algérie elles ne sont point employées du tout. Les avantages des herses anglaises sont réels, elles rendent tous les services qu'on doit en attendre, et la pratique a sanctionné ce que la théorie avait démontré, c'est-à-dire que ces herses s'engorgent moins que les autres, que chaque dent agit, et, en conséquence, que le travail est plus parfait qu'avec les herses à tirage direct.

La herse en zig-zag d'Howard (fig. 10) est complétement en fer; elle fait merveille pour ameublir la terre et couvrir les semailles; quand les cultivateurs en connaîtront le mérite, il n'y en aura plus d'autres en France. En Angleterre, elle est employée de la manière la plus exclusive.

L'accouplement des herses était un problème économique des plus intéressants, et il a été résolu de la façon la plus satisfaisante par les constructeurs anglais. Une seule herse n'exige en général qu'un seul cheval et donne peu de travail pour un charretier, tandis qu'avec la herse articulée d'Howard, que nous ne saurions trop recommander, conduite par un homme et trois chevaux, on ameublit une surface de $3^{m},00$ de large, à l'aide de soixante dents qui tracent leurs soixante raies à $0^{m},05$ de distance l'une de l'autre.

On emploie aussi en Angleterre et en Amérique une herse à chaînes qui a paru, pour la première fois en France, au

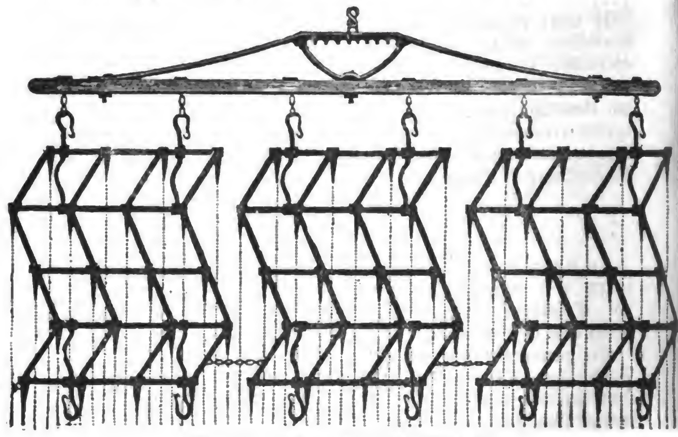


Fig. 10. — Herse articulée d'Howard.

Concours général d'Agriculture de 1860, et a obtenu le premier prix ; elle produit un travail analogue à celui du jardinier ; la terre est aussi bien ameublie que si elle avait été travaillée à la bêche et au râteau.

La herse à chaînes (fig. 11) est composée de mailles rectangulaires accouplées qui fonctionnent sur leurs angles ; ces mailles sont posées à angles droits les unes avec les autres.

Cette herse est très flexible ; l'écartement est maintenu, soit par des tringles en fer ou bois, soit par une rangée de mailles tordues et inflexibles ; elle a pour but de rendre plus fixe la terre déjà hersée par les autres herses, de la nettoyer des mauvaises herbes, de recouvrir les semences ou de remplacer la herse à buissons pour tuer la mousse des prairies, ce qu'elle fait d'une manière beaucoup plus satisfaisante ; sa flexibilité, enfin, lui permet de suivre toutes les sinuosités de la terre.

C'est après l'avoir vue fonctionner que nous appelons particulièrement l'attention des cultivateurs sur cette nouvelle herse.

§. VIII. — Rouleaux.

L'utilité d'un bon rouleau est reconnue partout ; cependant dans le plus grand nombre des localités on en est encore à se servir d'un rouleau en bois ou en pierre, à surface unie, qui n'écrase pas les mottes, ne plombe pas le terrain, et ne lui

donne pas la consistance nécessaire aux premiers phénomènes de la végétation.

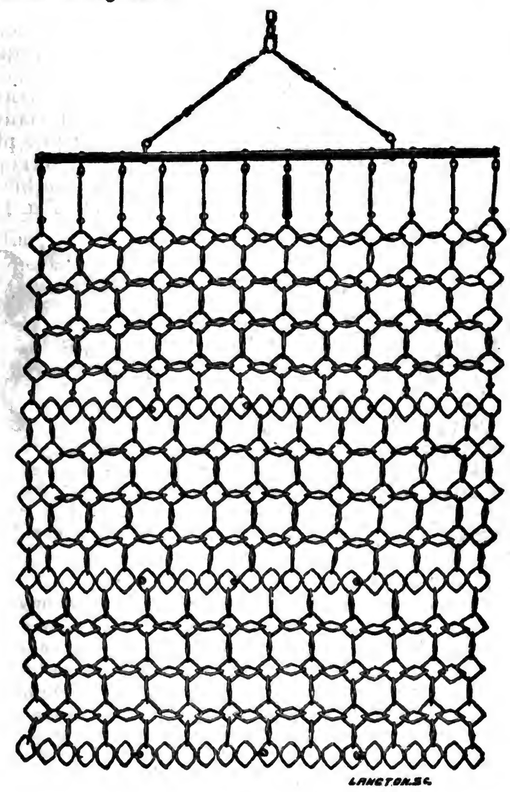


Fig. 11. — Herse à chaînes.

Le rouleau est un instrument indispensable, et cependant ceux qu'on emploie sont en général très insuffisants. Le rouleau est destiné à écraser les mottes qui, dans la plupart des terrains consistants, ne sont pas suffisamment émiettées par les herses, l'action du temps et des intermittences de soleil et de pluie. Il sert encore à raffermir le sol après les semailles, à empêcher les plantes de se déchausser, enfin son action favorise le tallement des plantes.

Construit le plus souvent d'une seule pièce, le rouleau n'atteint pas les fonds et écrase les saillies du sol, à moins qu'on ne se serve d'un cylindre très court, ce qui entraîne une très grande perte de temps.

Les rouleaux perfectionnés construits dans ces derniers temps tendent à obvier à ces inconvénients ; les uns à disques sont articulés et disloqués de manière à appuyer également la terre partout, quelles que soient les inégalités du terrain ; les autres sont formés de disques dont les bords sont taillés en biseaux, et séparés à distances égales par des disques plus petits ; mais le rouleau le plus puissant et le plus énergique que possède l'agriculture européenne, c'est le rouleau brise-mottes, appelé Crosskil du nom de son inventeur. (Fig. 12.)

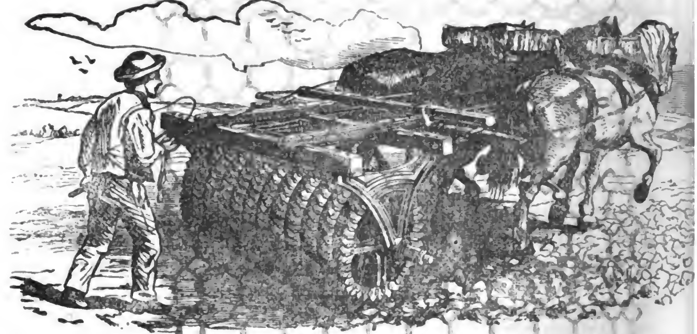


Fig. 12. — Rouleau brise-mottes de Croskill.

Il se compose de disques dentés, en fonte, indépendants les uns des autres, souvent inégaux et enfilés sur un même essieu. Aucune motte de terre ne résiste à l'action de ce rouleau. On s'en sert aussi pour appuyer les semailles de blé, et il remplit l'office mécanique d'un vrai troupeau de moutons : enfin l'effet du rouleau Crosskil contre le ver est également supérieur à celui de tous les autres instruments du même genre.

§ IX. — Semoirs.

L'ensemencement est la plus importante et la plus intéressante des opérations nécessaires à la production, car c'est principalement, comme l'a très bien dit M. Jourdier, de la manière de semer que dépend la fécondité ou la plus ou moins grande stérilité des céréales.

Pour qu'un semis soit bien fait, il faut qu'il satisfasse à deux conditions essentielles : 1° que la semence soit également répandue ; 2° qu'elle soit répartie en quantité déterminée pour une étendue donnée.

Malgré toute l'habileté que la pratique peut donner, il est difficile que les semailles à la volée puissent jamais remplir d'une manière satisfaisante à ces deux conditions.

Un seul moyen de régulariser et d'économiser la semence, c'est d'avoir recours aux instruments spéciaux employés aujourd'hui dans toute l'Angleterre, et dont l'usage devient de plus en plus général en France.

En recourant aux excellents instruments que l'on possède, on n'a plus besoin de semeurs spéciaux d'une adresse toute particulière ; la semence est plus également répartie, il y a économie notable de semence, et le grain est recouvert instantanément et garanti contre les dégâts des oiseaux et des insectes.

Enfin, en se servant de semoirs (fig. 13) les plantes sont

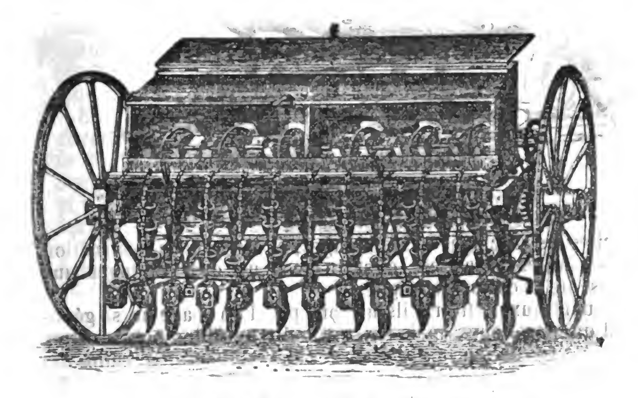


Fig. 13. — Semoir de Suffolk.

espacées d'une manière régulière qui permet plus tard de les sarcler soit à la main, soit avec des instruments à cheval qui diminuent les frais et la durée des travaux.

Ce dernier avantage est de la plus haute importance, et fait désirer à tous les amis du progrès agricole de voir les ensemencements au moyen des semoirs remplacer partout les semis à la volée.

Les semoirs à cheval sont d'un usage économique, et malgré l'élévation de leur prix d'achat, qui fait que quelquefois le cultivateur hésite à en faire l'acquisition, on ne saurait trop en vulgariser l'emploi, car, dès la première année, un bon semoir a gagné trois fois ce qu'il a coûté.

§ X. Buttoirs, bineuses, Houes à cheval.

La culture en lignes, ainsi que quelques cultures industrielles, demandent à être complétées par des binages et des sarclages; aussi s'est-on occupé de créer des instruments spéciaux destinés à détruire plus rapidement, plus économiquement et plus sûrement que ne le fait la houe à main, les mauvaises herbes qui infestent les champs.

Les houes à cheval (fig. 14) et les bineuses (fig. 15) rendent

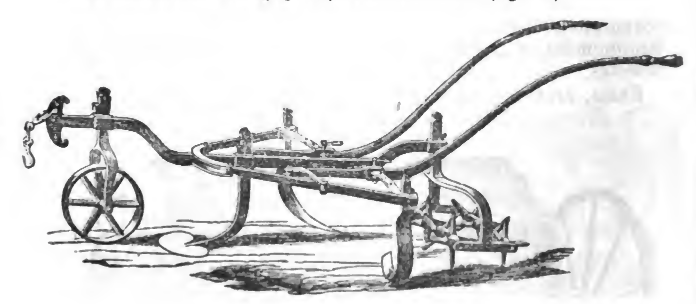


Fig. 14. — Houe Dray.

faciles les sarclages et les binages, et assurent la destruction des plantes parasites; c'est du reste un des avantages que présente la culture en lignes.

Quant aux buttoirs, ils ne sont pas d'un usage aussi général que les houes, mais ils sont indispensables pour assurer le succès de certaines cultures, et notamment celle des racines.

La houe à cheval de Grignon, celle de M. Bodin, celle de Smith, le bineur de M. Moll, celui d'Howard, sont d'excellents instruments, adoptés partout, et rendant tous les services qu'on peut en attendre.

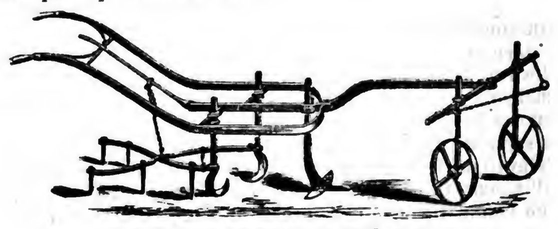


Fig. 15. — Bineur à cheval d'Howard.

Les constructeurs anglais possèdent d'excellents buttoirs, mais la charrue tourne-oreille à laquelle on fixe un versoir de chaque côté, les remplace parfaitement.

§ XI. Faulx, faucilles, sapes, etc.

La description de ces instruments qui tendent à disparaître est d'une médiocre utilité ; tout le monde les connaît, et ils sont employés dans la plus grande partie de l'Europe ainsi qu'en Algérie.

La faucille est l'instrument primitif ; il y a cinquante ans, elle était encore presque exclusivement usitée pour les travaux de la moisson : en Algérie, les Arabes ne connaissent guère d'autre instrument. La faucille n'exige pas de force et peut être employée par tous les bras, même par les femmes ; l'avantage qu'elle possède, c'est la régularité des javelles, mais elle cause une perte notable de paille en forçant de couper les chaumes à une certaine hauteur. Enfin le travail est très-lent, et un bon moissonneur, en ne perdant pas de temps, ne peut abattre plus de 20 ares par jour.

La sape est en usage chez les ouvriers belges, et ne s'est guère propagée même en France, car elle demande beaucoup de pratique pour arriver à une certaine habileté. La sape coupe plus près de terre que la faucille, fait un bon travail et rend de très grands services dans les blés versés, où la faulx ne pénètre que difficilement.

La faulx est le plus rapide des instruments à main ; elle peut abattre 50 à 60 ares par jour, mais avec deux personnes, un faucheur et sa ramasseuse. La faulx est moins délicate à manier que la sape, et coupe plus bas qu'elle, mais elle ébranle le grain et pénètre mal dans les blés versés.

Mais tous ces instruments doivent disparaître devant les machines à faucher et à moissonner, qui scient un are par minute et abattent en une heure plus que les meilleurs faucheurs dans toute leur journée.

Emile Cardon.

(A suivre.)

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

COLONIES.

PARTIE HISTORIQUE. — CONSIDÉRATIONS SOMMAIRES.

Quelques économistes, se plaçant dans le pur domaine de la spéculation où ils se tiennent souvent un peu trop, ont regardé les colonies plutôt comme un fléau des nations, que l'erreur a fait naître, que comme des établissements utiles, auxquels celles-ci ont dû une partie de leurs richesses et de leur prospérité.

Il y a, dans cette réprobation dont les colonies ont été frappées, une exagération évidente; les raisons ne manquent pas, comme l'a prouvé M. Alfred Maury, dans un travail remarquable sur les questions coloniales, pour défendre les fondations commerciales qui ont répandu la civilisation, agrandi nos connaissances géographiques et doté les nations européennes de produits nouveaux.

Les colonies offrent aux puissances européennes des avantages réels, les uns moraux et politiques, les autres commerciaux. Les considérations, appartenant au premier ordre d'idées, qui militent en faveur des colonies sont qu'elles fournissent des points militaires, des ports, qui sont autant de lieux de refuge pour les pêcheurs et les navires du commerce de la nation à laquelle appartient la colonie, et qu'elles permettent, s'il est besoin, de déverser le trop plein de la population. Au point de vue commercial, les avantages sont encore plus frappants, les colonies viennent s'approvisionner dans la métropole des produits dont elles manquent, et envoient en échange ceux dont elles abondent; en un mot, la métropole trouve dans la colonie l'avantage qu'elle rencontre, en incorporant à son territoire une nouvelle province, dont le sol fournit plus que n'exige la consommation de ses habitants.

Cependant, si la question coloniale pouvait encore, par impossible, être sérieusement mise à l'ordre du jour, les arguments ne manqueraient pas en faveur des colonies, et l'on

pourrait les puiser à l'Exposition permanente, où sont réunis les échantillons aussi nombreux que variés et intéressants des productions coloniales.

Ce serait faire injure aux visiteurs de cette Exposition, que de nous étendre davantage sur cette question, que nous avons voulu rappeler seulement, parce qu'elle a fait, à l'époque des grandes luttes parlementaires, le sujet de discussions très animées. Du reste, c'était moins le principe de l'existence des colonies, qui était mis en cause à cette époque, que le régime économique qui les régissait; le système colonial, rétrograde et anti-progressif qui paralysait, dans bien des cas, les efforts des populations et le développement des possessions d'outre-mer, a disparu devant un système basé sur une plus grande liberté d'échange, et les territoires coloniaux deviennent le théâtre d'une production active, variée, qui les enrichit et fait profiter la métropole elle-même de cet accroissement de richesses et de bien-être.

L'Angleterre, la Hollande, nous donnent des exemples des avantages que les colonies présentent aux nations qui les possèdent; la France elle-même, n'a-t-elle pas vu un jour, en 1747, sa marine réduite à deux vaisseaux; mais la paix d'Aix-la-Chapelle ne l'avait pas dépouillée de ses colonies; elle était encore maîtresse du Canada, de Terre-Neuve, des Antilles, de l'Ile-de-France, de Bourbon, elle partageait la domination des Grandes-Indes : aussi, huit ans plus tard, en 1755, elle pouvait remettre à flot soixante-trois vaisseaux de ligne.

Nos désastres et nos revers nous ont fait perdre quelques-uns des plus beaux fleurons de notre couronne coloniale, mais les possessions qui nous restent, celles que nous avons acquises depuis, l'Algérie entre autres, sont heureusement encore assez importantes, pour permettre à la France de disputer, à n'importe quelle puissance, la souveraineté des mers, comme nous maintenons en Europe notre prépondérance continentale.

Au point de vue politique, nous n'avons rien à envier aux puissances étrangères; enfin, nous possédons, comme une visite à l'Exposition permanente le démontre, un système colonial fort et avantageux pour notre commerce. L'étude que nous allons faire des productions de nos colonies, nous en donnera une preuve irréfutable; mais, avant de commencer cette étude, qu'on nous permette de présenter succinctement et comme prodrome de notre travail, un résumé historique, géographique et statistique de nos possessions d'outre-mer.

Les possessions de la France sont :

En Afrique : *le Sénégal, Gorée* et dépendances sur la côte occidentale; sur la côte orientale, voisines de l'Afrique et dans la mer des Indes, *Mayotte* et dépendances, *Nossi-Bé*, *Sainte-Marie de Madagascar*, enfin la *Réunion*.

Les établissements français dans les Indes, comprennent : *Pondichéry, Karikal, Mahé* et *Yanaon*; *Chandernagor*, et la factorerie de *Surate*.

Dans l'Amérique du Nord et faisant partie des Antilles : la *Martinique* et la *Guadeloupe*.

Dans l'océan Atlantique et voisines de Terre-Neuve : *Saint-Pierre* et *Miquelon*.

Dans l'Amérique méridionale : la *Guyane française*.

Enfin, les établissements français dans l'Océanie, sont : les *Iles Marquises*, *Taïti* et la *Nouvelle-Calédonie*.

Le Sénégal.

Saint-Louis.

Le Sénégal est la plus ancienne de nos colonies. C'est une portion de la côte occidentale d'Afrique, désignée par les géographes sous le nom de Sénégambie.

La colonie française du Sénégal se compose de cent lieues de côtes, entre le comptoir de Portendik et l'île de Gorée, et du bassin du Sénégal.

Des Dieppois, en 1365, en fondant des comptoirs depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à celle de la Gambie, y jetèrent les bases de notre domination sur la côte occidentale d'Afrique. Ces établissements furent cédés en 1664, à la *Compagnie des Indes occidentales*, puis aux *Compagnies du Sénégal*, enfin à la *Compagnie des Indes orientales*, sous laquelle ils prospérèrent. Pris par les Anglais en 1763, rendus en 1783, repris en 1809, ils furent restitués en 1814 a la France, qui rentra en possession en 1817. La *Méduse*, dont le naufrage est si tristement célèbre, portait les fonctionnaires et les troupes qui allaient reprendre le Sénégal des mains des Anglais.

Le territoire comprend Saint-Louis, chef-lieu de la colonie, quelques villages et quelques escales, ou lieux de marchés, ainsi que la côte qui s'étend depuis le cap Blanc jusqu'à la baie d'Iof. Quelques comptoirs fortifiés ont été établis de distance en distance, sur l'étendue du fleuve, ce sont : Richard-Toll, Dagana, Podor, Bakel, Senoudebou, Medine et Matam; ces ports sont destinés à protéger le commerce avec l'intérieur.

Le mouvement commercial du Sénégal s'élève, annuellement, importations et exportations réunies, à 12 ou 15 millions de francs.

On tire du Sénégal les gommes les plus estimées, des arachides de qualité supérieure, des cuirs, des bœufs de travail pour les Antilles, de l'ivoire, de l'or, des bois de constructions (courbes de navire), différentes espèces de mil, qui pourraient être utilisées pour la fabrication d'alcools. L'in-

digo et le coton y croissent partout ; mais, dit M. le colonel Faidherbe, ils ne sont utilisés que par les indigènes pour leur usage particulier.

Le climat du Sénégal passe pour un des plus chauds du globe. Les maladies les plus communes sont la dyssenterie, les fièvres, les hépatites, les ophthalmies, etc. La fièvre jaune n'y a fait que de rares apparitions, notamment en 1830.

Le territoire y est fertile. D'après M. E. Roy, dans sa *Notice sur les colonies françaises,* les terrains du Bas-Sénégal, jusqu'à 20 ou 25 lieues de Saint-Louis, sont de formation alluvionnaire et présentent des plaines salées, où la mer s'infiltre. La végétation qui croît sur les buttes de sables, disséminées de distance en distance sur ce sol plat, ne compte que peu d'arbres de haute taille, mais surtout des arbustes épineux. — Les environs immédiats de Saint-Louis sont sablonneux et nus; les bords des marigots sont seuls boisés.

Plus loin, les rives du fleuve sont bordées de bois de trois quarts de lieue de profondeur; ils s'étendent sur la rive droite jusqu'au village de Saldé, à l'extrémité orientale de l'île à Morfil.

En approchant de Bakel, on trouve des terrains de formation première, des roches siliceuses et un terrain fertile. Les forêts deviennent clair-semées, surtout sur les terrains élevés.

A Kéniéba (Bambouk), on trouve des mines d'or qui feront un jour, nous n'en doutons pas, la fortune de nos établissements du Sénégal.

Si l'on descend vers le Cayor, après quelques plaines peu fertiles, on rencontre d'excellents pâturages, de nombreux cours d'eau et des forêts d'arbres magnifiques.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Il a été importé en France, en 1856, provenant de Saint-Louis et dépendances :

		Quantité.		Valeurs officielle.
Peaux brutes sèches	Kil.	192,803	—	348,045 fr.
Cire jaune et brute	id.	48,222	—	96,444
Dents d'éléphants	id.	3,110	—	22,081
Arachides et noix de Touloucouna	id.	3,494,121	—	2,620,591
Graines de moutarde et autres	id.	12,469	—	8,105
Gommes pures, exotiques	id.	1,568,498	—	2,195,897
Résine de copal et dammar	id.	4,784	—	11,482
Caoutchouc brut et refondu	id.	2 470	—	8,645
Bois de teinture et d'ébénisterie	id.	»	—	180,800
Lichens tinctoriaux	id.	6,424	—	6,293
Marchandises non dénommées	id.	»	—	30,689
		Total		5,528,102 fr.

Cette somme représente, *en valeurs actuelles*, celle de 3,667,225 francs.

Gorée et dépendances.

Depuis 1854, Gorée formait le 2e arrondissement de notre colonie du Sénégal; c'était un établissement séparé,

sous le commandement du chef de station des côtes occidentales, et comprenant l'île de Gorée, excellent mouillage, toute la côte, depuis la baie d'Iof jusqu'à la Gambie et les comptoirs d'Assinie, de Grand-Bassam et du Gabon.

Au commencement de 1860, Gorée a, de nouveau, été réuni à Saint-Louis; mais comme les renseignements statistiques officiels qui existent, et que nous avons sous les yeux, ne vont pas au delà de 1856, nous avons cru qu'il était plus simple de conserver la séparation.

L'île de Gorée est située à 38 lieues environ au sud de Saint-Louis et à une lieue du cap Vert. Conquise en 1677 par les Hollandais, elle a été cédée à la France au mois de décembre de la même année. L'histoire de cette île se lie à celle du Sénégal, dont elle a été longtemps dépendante, et dont elle a subi les diverses fortunes.

Le sol de Gorée est de formation volcanique et ne se prête à aucune culture utile ou d'agrément; cette île passe pour un des points les plus salubres de l'Afrique; on y jouit toute l'année d'un air frais et salubre; toute son importance est comme point militaire et maritime.

Sur la côte, la France possède, outre Dakar et Rufisque, plusieurs comptoirs importants, qui sont :

Portendik, que les Anglais nous ont cédé, le 7 mars 1857, en échange d'Albreda.

Sedhiou, cédé par les indigènes le 24 mars 1837, et l'île de Carabane, achetée aux indigènes en 1836.

Le mouvement commercial de Gorée et dépendances, importations et exportations réunies, a été de 8 à 10 millions.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Il a été importé en France, en 1856, provenant de Gorée et dépendances :

		Quantités.		Valeurs officielles.
Peaux brutes, sèches	Kil.	156,858	—	281,985 fr
Cire jaune brute	id.	9,672	—	19.344
Ivoire	id.	3,889	—	27,612
Amandes	id.	31,602	—	25,281
Arachides et noix de Touloucouna	id.	5,031,917	—	3,788,938
Graine de sesame	id.	26,003	—	19,502
Huile de palme	id.	427.871	—	213,936
Caoutchouc et gutta-percha	id.	10,884	—	38,094
Bois de teinture et ébénisterie. — Valeur		»		352,709
Nattes et tresses pour paillassons	id.	»		44,920
Marchandises non dénommées	id.	»		24,049
Total				4,856,170 fr.

Cette somme représente, en *valeurs actuelles*, celle de 2,691,064 francs.

Côte-d'Or et Gabon.

Le décret qui a joint de nouveau Gorée au Sénégal, a créé un commandement supérieur des comptoirs de la Côte-d'Or

et du Gabon, exercé par le chef de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Ce commandement comprend : Grand-Bassam, sur la Côte-d'Or : Assinie, sur la Côte-d'Or, occupé en 1843 ; Dabou, sur l'Ebrié ; enfin Le Gabon, situé dans le golfe de Guinée.

Le Gabon est situé sur la rive droite de la rivière qui porte ce nom, près de son confluent avec celle de Moondah ; son territoire, qui a été cédé à la France en 1843, est d'une grande fertilité et d'un luxe de végétation inouïe. Un port convenable permet aux navires d'y arriver sans difficultés.

Ce point doit être considéré surtout comme un lieu d'entrepôt d'où les navires marchands peuvent converger dans toutes les directions pour recueillir les riches produits de cette partie de la côte, consistant surtout en huile de palme, cire, gomme copale, caoutchouc, dika, bois de teinture et d'ébénisterie, etc.

Il a été établi au Gabon, sous l'habile direction de M. Aubry-Lecomte, aujourd'hui conservateur de l'Exposition permanente, un jardin botanique très-important pour l'acclimatation des plantes étrangères au pays et la propagation des produits naturels.

Le mouvement commercial des comptoirs de la Côte-d'Or et du Gabon, importations et exportations réunies, est de 1 million à 1 million et demi environ.

Mayotte et dépendances.

Après la perte de l'île de France, l'une des préoccupations les plus sérieuses du Gouvernement avait été de rendre à nos marines militaire et marchande, un port de ravitaillement et de refuge dans les mers au delà du cap de Bonne-Espérance.

La création d'un port artificiel avait été essayée, sans résultat et malgré de grandes dépenses, à l'île de la Réunion ; l'occupation de Sainte-Marie de Madagascar se rattachait à ce projet, mais par son insalubrité, elle paraissait destinée à n'être jamais qu'un pauvre et faible comptoir commercial. La prise de Nossi-Bé, en mars 1840, fut un premier pas vers la solution tant désirée ; cependant, après une étude des lieux, on reconnut qu'avec des travaux très-dispendieux, on ne réussirait qu'à fermer très-imparfaitement la rade d'Hellville. Il restait à chercher un port militaire, une station maritime, un arsenal naval qui complétât, avec Sainte-Marie et Nossi-Bé, l'établissement projeté et entrepris par le gouvernement à l'entrée des mers de l'Inde.

En 1841, M. Jehenne, alors capitaine de corvette, explorant les îles Comores, visita Mayotte et fut frappé des avantages que présentait cette île pour un grand établissement naval. Le souverain du pays céda ses droits de souveraineté

à la France, et le gouverneur de Bourbon en prit possession le 13 juin 1843.

Mayotte est la plus saine des îles Comores ; sa température moyenne est de 27 degrés ; elle ne s'élève pas au-dessus de 34 degrés.

Mayotte, dit un maître des requêtes au conseil d'Etat, M. Linguay, dans son ouvrage sur la *France en Afrique*, renferme une grande quantité de bois propre aux constructions navales. Sous ce rapport principalement, c'est une possession précieuse. De nombreux ruisseaux entretiennent sur toute la surface de l'île une riche végétation. Il y a d'excellentes baies et des passes très-favorablement situées. La rade de Zaoudzi, la crique de Longoni et la baie de Boëni offrent tous les avantages désirables.

Mayotte est la plus méridionale et la plus orientale des îles Comores ; elle est comprise entre les parallèles de 12° 34' et 12° 2' au sud de l'équateur, et les méridiens de 42° 43' et 43° 3' à l'est de Paris ; elle est à cinquante-quatre lieues marines de Nossi-Bé, et à trois cents lieues de Bourbon, en contournant le cap d'Ambre par la voie la plus directe.

Les principaux objets d'exportation sont : le sucre, les cocos, l'huile de coco, les noix d'Areck, l'orseille, les bois de santal, d'ébène, les tissus et curiosités du pays. La canne à sucre et le café sont les seules cultures sérieuses de Mayotte, la première occupait, en 1856, 519 hectares, la seconde, 32 hectares.

Les principaux objets d'importation et de commerce à Mayotte sont : le riz, le bétail, les fusils de traite, les barils de poudre de traite, le vieux fer, la faïence, le coton en laine, les épices, les toiles trami, les bijoux et ustensiles de ménage, les parapluies de coton, etc., etc.

Le mouvement commercial, importations et exportations réunies, s'est élevé en 1856, à 768,496 fr.

Nossi-Bé.

La plus grande des îles situées sur la côte N. O. de Madagascar, est comprise entre les parallèles de 13° 10' 44" et 13° 24' 46" sud, et entre les méridiens de 46° 04' 32" et 45° 53' 47" à l'est de Paris.

La France en a pris possession en 1841.

Le principal avantage de cette possession paraissait être un vaste et sûr mouillage de nature à fournir un bon abri à de nombreux bâtiments et réunissant à une grande facilité de communications avec la terre, des avantages de salubrité et d'approvisionnement d'eau particulièrement précieux.

En effet, Nossi-Bé, salubre, fertile, peuplée, était déjà le centre d'un mouvement fort actif ; des boutres arabes, des

caboteurs de Maurice et de Bourbon, et même des navires européens la fréquentaient, mais une étude plus complète fit reconnaître que même, avec des travaux dispendieux, on ne réussirait que très imparfaitement à fermer sa belle rade d'Hellville, et à prévenir le débarquement sur les autres points de l'île, tous très facilement abordables. Nossi-Bé n'est donc et ne peut être qu'un entrepôt commercial. Du reste, la salubrité de l'île, la fertilité de son sol, la réservent plus particulièrement aux travaux agricoles, aux productions coloniales et au commerce d'échange.

Le sol de Nossi-Bé se prête à toute espèce de culture ; la terre y est très riche, d'un travail facile, et la végétation luxuriante et vigoureuse. Le café, le sésame, la canne à sucre, l'indigo y viennent très bien et sans réclamer trop de soins. Le riz, la patate, le manioc, les cambars y croissent sans culture. En 1856, le mouvement commercial, importations et exportations, s'est élevé à 740,047 fr.

Sainte-Marie de Madagascar.

L'île de Sainte-Marie de Madagascar est la moins importante de nos possessions d'outre-mer. Son occupation remonte au 30 juillet 1750. C'est le seul de nos anciens établissements de Madagascar que nous ayons conservés, comme une affirmation de nos droits sur la grande île de Madagascar.

Par sa position géographique, elle avait paru réunir les conditions nécessaires pour un établissement maritime où les bâtiments de commerce qui auraient besoin de relâcher dans ces mers pourraient se ravitailler et se reposer. Mais, après quelques tentatives faites par le gouvernement, on a reconnu que Sainte-Marie était condamnée par son insalubrité et surtout par la politique soupçonneuse et malveillante du gouvernement Hôva, à n'être jamais qu'un faible et pauvre comptoir commercial.

L'île de Sainte-Marie de Madagascar, appelée par les Malgaches Nossi-Ibrahim, est située à l'entrée de l'Océan Indien, sur la route de la mer Rouge, du golfe Persique, de l'Indoustan, du Bengale et des îles de la Sonde, par 16° 15' de latitude sud et 48° 15' de longitude est, à cinq kilomètres de la côte orientale de Madagascar, pour la partie la plus étroite du canal qui la sépare de l'île, en face de la Pointe à Larrée, et à 16 kilomètres vis-à-vis de Tentinque.

Le sol est peu propice à la culture. Les bois occupent 20 à 30,000 hectares, on en rencontre également sur les bords du rivage. Les plus précieux sont, comme à Madagascar, les nattes, le takamaka, le filao, le porcher, le badamier.

Les cultures de Sainte-Marie sont insignifiantes et se bornent aux besoins des habitants.

(A suivre.) ÉMILE CARDON et A. NOIROT.

L'ALGÉRIE ET LES LIVRES QU'ELLE INSPIRE.

Livres qui, chaque jour, venez demander à la presse pour vos auteurs un peu de la lumière et de la notoriété dont elle dispose, que me voulez-vous? J'en prends un, au hasard, et, sur la couverture, je lis : L'ENFANT TROUVÉ ET L'ALGÉRIE, *ou Colonisation agricole de l'Afrique française*....

L'enfant trouvé et l'Algérie! m'écriai-je aussitôt par un mouvement dont je n'étais pas maître moi-même, sans doute à cause de l'air de famille qui règne entre ces deux idées. Que peuvent avoir de commun deux enfants nés à distance, dans les mêmes conditions de dénuement, et quel secours mutuel peuvent-ils se prêter?

Mon étonnement ne devait pas s'arrêter là, car, passant du titre du livre au nom de l'auteur, je lus : *par* L'ABBÉ DUBEAU, *fondateur de l'Asile Fénélon*, etc., etc. Un pareil livre, signé par un ministre de charité! De pauvres enfants déjà privés des caresses de leurs parents, menacés de perdre encore le seul bien qui leur reste, c'est-à-dire la patrie : c'est cruel; et, à la suite d'un pareil précepte, lire le nom d'un ecclésiastique, il y a plus, d'un abbé qui s'est donné la mission de protéger et de soulager les orphelins : en vérité c'est à confondre; et, du haut des cieux où il est, à n'en pas douter, au premier rang, s'il a vu ceci, saint Vincent de Paul a dû frémir de voir son idée ainsi travestie.

Je vais plus loin, et je lis, toujours sur la couverture, ce qui prouve que ceci est la pensée dominante de l'ouvrage; je lis, dis-je, cette épigraphe : « *L'Algerie ne peut pas plus se passer de l'enfant trouvé, que l'enfant trouvé ne peut se passer de l'Algérie.* » Décidément le vin répond à l'étiquette, et nous allons assister à un singulier spectacle : celui de la religion matérialisant les faits, tandis que la philosophie les rendra à leur véritable hauteur.

Tout d'abord un mot sur cette expression : *enfant trouvé*, que le prêtre admet ici sans ambage, et que la République elle-même, ce grand contempteur, soit disant, des choses saintes, avait cru devoir remplacer par celui d'*enfant assisté*. Il me paraissait que le gouvernement actuel qui, pourtant n'a pas à faire montre de sensiblerie à l'endroit de pauvres êtres à qui il prodigue ses secours, ne s'était pas cru non plus dispensé d'un euphémisme pour adoucir, autant que faire se peut, auprès de ces déshérités de la terre, le dommage profond, incurable que leur font subir la dureté, l'insensibilité

de leurs auteurs. Il paraît que la religion n'a pas de ces pudeurs; et, s'il y avait ici à décerner une palme à la sensibilité, j'ai bien peur qu'elle ne fût pas acquise à la religion.

Mais ce n'est peut-être là qu'un vice de forme; le fond rachète sans doute la rudesse, je dirai presque la brutalité d'un pareil frontispice.

Pénétrons donc au fond de l'opuscule. Comme gage de notre bonne foi, négligeons quelques imperfections de style. L'intention, d'abord, peu importe après la forme sous laquelle elle est représentée. L'ambition pourtant appelle un peu la sévérité; et, quand on a l'outrecuidance, à propos de l'idée qui précède, de se comparer *aux Rois Mages qu'un rayon céleste conduisit jusqu'à la crèche du Sauveur commun de l'humanité*, on mérite bien qu'on vous rappelle que, suivant les lois de la langue française, une préposition ne peut régir deux substantifs à la fois. Ainsi on ne dit pas, comme il est exprimé à la page 3 de l'opuscule en question, que *la route* qu'on a *à parcourir pour arriver à un tel résultat, n'est pas sans périls et dangers;* même abstraction faite du pléonasme et du placement illogique de la virgule. Trois lignes plus loin, un régime se promène de Dieu qui *enverra un ange pour guider* M. Dubeau, à cet ange lui-même qui devient sujet principal après n'avoir été tout d'abord que subsidiaire.

Bref, les ornements, la pureté même du style ne paraît pas être ce qu'il faut surtout chercher dans M. Dubeau. Cherchons donc uniquement les intentions.

Je suis donc, et de bonne foi, M. Dubeau dans ses développements qui ont à la fois pour objet la prospérité de l'Algérie et la félicité des pauvres orphelins.

Mais en voici bien d'un autre : à peine ai-je tourné la page que mon œil est arrêté par une expression qui blesse en moi la raison non moins que la sensibilité. Nous avons vu tout à l'heure que M. Dubeau ne marchande pas ses expressions, et qu'il désigne au contraire chaque chose par son nom. Va donc pour *enfant trouvé*, qui représente assez bien le sort de ces infortunés dont la plupart en effet ont été abandonnés; mais de cette idée à celle de conclure que ces malheureux ont besoin d'être *réhabilités*, j'avoue qu'elle ne me rentre pas également sous le sens, et que je la trouve, au contraire, éminemment déplacée, surtout dans la bouche d'un prêtre; à moins qu'on ne continue ici le dogme de l'impureté congéniale; auquel cas je dirai encore que, impureté pour impureté, le vice n'est pas plus grand chez les individus d'origine illégitime que chez les enfants les plus favorisés : les uns et autres étant également étrangers à leur création.

A quelques pas plus loin, relèverons-nous une expression tout aussi cruelle à l'endroit des *enfants trouvés*, et qui ten-

drait à les représenter comme un ÉLÉMENT AGRICOLE? Evidemment non; nous n'en finirions pas en effet, si nous nous attachions à signaler les expressions malheureuses qui émaillent çà et là ce livre, et qui sont bien près de faire une mauvaise action de ce qui sans doute croit bien être tout le contraire. C'est égal, M. l'abbé Dubeau a argué de l'impureté congéniale des pauvres enfants assistés, pour les envoyer en Algérie, et nous lui passons volontiers sa théorie sur le péché originel; mais il a disserté sur cet *élément agricole* ni plus ni moins qu'un fermier normand sur le fumier qui amende ses terres, et nous le prévenons charitablement que son image est de mauvais goût, qu'elle soulève le cœur, trouble l'esprit, et que si la religion, comprise d'une certaine façon, inspire de pareilles choses, nous ne sommes pas près de réclamer la conversion des infidèles en Algérie.

Décidément, ne nous arrêtons plus à la forme, et pénétrons résolument au fond. Aussi bien, un ministre de la sainte charité n'a pu se proposer un objet qui serait, de la part de tout libre penseur, une cruauté révoltante; et, à partir de ce moment, nous ne voyons plus, dans le livre qui nous occupe, non ce qui y est, mais ce qu'on a entendu y mettre.

Nous avons dit que M. Dubeau a pour objet la prospérité de l'Algérie, et il la trouve dans l'agriculture: ce n'est pas nous qui le contredirons. Mais il ne conçoit l'exécution de son projet qu'à l'aide des enfants trouvés qu'il appelle des *sauvageons;* qu'il propose d'expatrier à l'âge de trois à six ans: qu'il représente comme le pandæmonium de tous les vices, de toutes les lâchetés, comme le bouc émissaire de toutes les révolutions; et en vérité, c'est à se demander si c'est bien un prêtre, et le créateur d'un asile charitable qui signale ainsi ses ouailles à la vindicte publique. Il est vrai que le mot *sauvageons* est ici pour servir d'introduction à une image dont je ne nie pas la justesse, à savoir que sur ces *sauvageons* il faut *enter* le catholicisme. Mais l'expression pour être heureuse n'en est pas moins dure, et elle est regrettable dans la bouche de M. Dubeau, surtout accolée à celles qui la précèdent ou l'accompagnent, notamment celle où, voulant représenter l'œuvre de notre armée, il s'écrie: l'Algérie n'est-elle pas déjà ENGRAISSÉE par le sang de nos soldats?...

Enfin, l'agriculture, pour être productive devrait procéder du Gouvernement; je le veux; mais alors pas à l'aide des enfants trouvés, car le Gouvernement qui, ainsi que l'indique M. Dubeau, se substitue aux individus par suite de la dureté et de la brutalité qui leur font méconnaître leurs devoirs, ne saurait à son tour rejeter cette charge et mentir ainsi à la leçon qu'il entend donner à l'immoralité. Que l'État traite, au moment de la puberté de ces enfants, avec des compagnies particulières, moyennant certains avantages faits à ces compagnies et devant

bénéficier, en définitive, à ces enfants, l'État ne fait, en cette occasion, qu'user des droits qui lui sont délégués par les familles dénaturées; mais disposer, dès le berceau, d'enfants dont la plupart ne sont abandonnés qu'avec esprit de les reprendre, c'est fermer tout d'abord la porte à un retour heureux, au remords, à un éclair de sensibilité provenant du voisinage, d'une rencontre, de l'effet d'une ressemblance, etc., toutes choses impossibles dès qu'on se représente les enfants trouvés généralement transportés en Algérie. C'est apporter d'autorité la perpétuité dans un écart que la charité nous prescrit de considérer, jusqu'à plus ample informé, comme passager.

Telle est du moins notre opinion bien arrêtée; et sur ce point, les considérants du projet de loi de 1856 que M. Dubeau se donne la peine de nous exposer tout au long ne nous en feront pas changer.

Ai-je besoin d'ajouter que M. Dubeau n'est pas partisan des chemins de fer, ces engins de l'enfer qui vont porter partout le goût des satisfactions matérielles, et qui au besoin peuvent servir de moyen de transport aux idées révolutionnaires? Évidemment non, M. Dubeau est, avant tout, ami de l'autorité. Il l'est à ce point qu'il vénère le pouvoir, à peu près sous toutes ses formes. Il a des larmes pour 1830 et des sanglots pour 1848; ce qui ne l'empêche pas de rendre hommage à l'ordre de chose actuel. Tout cela est bien; et, pour notre part nous n'y voyons rien que de très-orthodoxe; mais que M. Dubeau y prenne garde, les gouvernements sont comme les jolies femmes; ils ont trop de faveurs à donner pour que les hommages qu'on leur rend puissent paraître toujours très désintéressés.

C'est l'écueil contre lequel se brise malheureusement M. Dubeau. Cet ecclésiastique avait, je crois, déjà publié ce livre, et il y ajoute aujourd'hui quelques chapitres. Quelques mots sur l'isthme de Suez, qui lui sert de bélier pour saper la puissance Anglaise; quelques rapprochements plus ou moins spécieux entre l'Amérique et l'Algérie, dans l'éventualité où ce pays resterait musulman; quelques invocations au christianisme qui doit successivement transformer tous les peuples, et en définitive former *la clé de voûte* qui réalise en effet le titre du dernier chapitre, tout cela ne constitue pas un motif suffisant pour écrire un livre dépourvu d'idées nouvelles, assez mal inspiré, et, nous croyons l'avoir démontré, plus mal exécuté.

Décidément, le rayon qui guida les rois Mages au berceau du christianisme n'a pas d'aboutissant qui conduise au berceau de l'Algérie.

Félix Sorel.

CHRONIQUE ALGÉRIENNE ET COLONIALE.

Et d'abord commençons par l'Algérie qui n'est pas encore remise de l'émotion que lui a causé le voyage de Leurs Majestés. Ce voyage avait fait naître de grandes espérances : on croyait que d'Alger l'Empereur daterait un décret, qui remettrait entièrement l'Algérie entre les mains de l'administration civile, et les premiers mots de Sa Majesté étaient de nature à confirmer cette conviction : « J'apporte, avait dit l'Empereur, en touchant le sol africain, j'apporte un remerciement et une espérance. » Aujourd'hui au contraire, on craint que ce voyage ne soit le triomphe de l'administration militaire; aussi, dans une excursion faite dans la plaine, ai-je trouvé partout un profond découragement.

D'après le premier programme du séjour de l'Empereur, Sa Majesté devait rester quatre jours en Algérie et consacrer une journée à visiter les principaux centres de population des arrondissements d'Alger et de Blidah. Cette journée a été supprimée; c'était cependant la seule consacrée entièrement à la population civile, à la colonisation, les autres étant prises par les fantasias et les revues, toutes choses très pittoresques, il est vrai, mais d'un intérêt très secondaire pour l'avenir de l'Algérie. L'armée a beaucoup fait en Afrique, et je suis loin de méconnaître ce qu'on lui doit, mais les colons ont eux aussi payé leur dette au pays, et la visite Impériale eût été pour eux un puissant encouragement.

D'un autre côté et c'est particulièrement sur ce point que se fondent les craintes des colons, c'est qu'ils n'ont pas été sans apprendre que l'administration militaire avait fait de suprêmes efforts pour défendre ses prérogatives et chercher à reconquérir le terrain qu'elle a perdu depuis deux ans.

En présence même de Sa Majesté, il s'est produit, dit-on, des conflits. L'antagonisme entre les deux autorités, dont les populations ont si souvent a souffrir, car il empêche tout progrès, s'est réveillé avec plus d'intensité que jamais; le fanatisme arabe (un vieux mot qui n'a plus de sens en Algérie), le fanatisme arabe a été le grand cheval de bataille : on en a fait un tableau effrayant; c'est un vieux fantôme qu'on évoque à l'occasion, mais qui n'est pas à craindre; cependant les populations redoutent l'impression que cette évocation a pu produire sur l'esprit de Sa Majesté ! elles regrettent vivement que l'Empereur n'ait pu prolonger son séjour en Algérie; elle sont convaincues, avec juste raison, qu'il aurait emporté de son excursion dans la plaine une haute idée des efforts tentés par la population civile, et elles ont raison; depuis quelques années il s'est fait de grandes choses,

des progrès réels, immenses ont été accomplis par les agriculteurs.

La plaine que j'ai vue, il n'y a pas dix ans, encore couverte de palmiers nains, est desséchée et porte de riches moissons; sur les côteaux poussent des vignes magnifiques; les prairies recèlent de beaux troupeaux perfectionnés; partout l'aisance et la prospérité.

Si l'Empereur avait accompli le voyage de Blidah, à la porte des villages il aurait bien trouvé quelques arcs-de-triomphe élevés par les municipalités, mais il aurait vu, ce qui vaut mieux, une population robuste, active, intelligente, qui se proposait de venir à sa rencontre avec ses troupeaux et ses instruments agricoles; de chaque côté de la route, au lieu d'une double haie de soldats, il aurait passé en revue une double haie de cultivateurs entourés de leurs richesses et de leurs engins de travail; l'Empereur aurait pu aussi, au milieu des Européens, voir les Arabes sous leur véritable aspect, les Arabes agriculteurs et pasteurs, les Arabes tout disposés à accepter une civilisation qui détruirait la constitution féodale de la tribu, et les rendrait propriétaires du champ qu'ils cultivent.

Dans les fantasias, on ne lui a montré que l'*Arabe et son coursier*, l'Arabe des vieilles romances, l'Arabe de fantaisie que les bureaux arabes conservent à grands frais pour montrer dans les grandes occasions et pour les besoins de la cause. Dans cette excursion, il est vrai, on n'aurait pas mis en scène des Touaregs de carton, des comparses affublés de costumes sortant de l'Exposition permanente, avec des boucliers de peaux d'éléphants et des voiles noirs pour cacher leurs visages de chasseurs d'Afrique ou de spahis: l'administration civile aurait simplement fait admirer à l'Empereur ce que peuvent les efforts d'une active population agricole sur cette terre féconde d'Afrique.

L'Empereur aurait vu Bouffarik, un oasis là où il n'y avait qu'un marais pestilentiel; il aurait vu Blidah, la rose de la Mitidja, avec sa ceinture d'orangers et son bois sacré, vieux comme le monde; il aurait vu Koléah, la ville sainte, et tous ces villages créés depuis dix ans à peine, et qui sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Dans son voyage, l'Empereur aurait certainement, à ces colons méritants, distribué quelques croix; il aurait vu l'état des routes, les rivières qu'on traverse à gué, faute de ponts; il aurait entendu les vœux des populations civiles; et s'il avait interrogé les Arabes, ce n'est pas la conservation de ce qui est encore, ou un retour à ce qui était, qu'ils auraient demandé à Sa Majesté; les indigènes musulmans ou juifs lui auraient demandé, ce qui est leur vœu le plus cher, la naturalisation, la qualité de Français, et non pas des institutions particulières; les Arabes lui auraient demandé, non pas des écoles arabes, mais des écoles françaises, c'est-à-dire le plus puissant moyen de fusion entre les deux peuples.

Un retour à ce qui était serait la ruine de l'Algérie ; l'armée a accompli son œuvre sur cette terre d'Afrique, et ce serait de l'ingratitude que de méconnaître les services qu'elle a rendus, mais sa mission est remplie aujourd'hui; la tâche de l'administration civile commence; mais il faut qu'elle ait entre les mains tous les pouvoirs pour l'accomplir promptement.

Il ne faut pas qu'elle soit arrêtée ou entravée dans sa marche par des conflits, comme il s'en produit fréquemment; à des populations agricoles, commerciales et industrielles, il ne faut pas des institutions militaires; les capitaux craignent les baïonnettes, les financiers millionnaires ne peuvent se faire à l'idée d'être envoyés à la salle de police par un caporal, et vous ne ferez jamais entrer dans la tête d'un commerçant qu'il sera bien jugé par un commandant de place : il préférera toujours un juge de paix ou un tribunal de commerce.

Quant à moi, j'ai foi dans le voyage que l'Empereur vient d'accomplir, et plus d'une fois j'ai essayé de rassurer les colons découragés ; l'antagonisme même qui s'est produit devant l'Empereur, entre les autorités civiles et militaires servira, sans aucun doute, la cause de la colonisation. Sa Majesté a été témoin des difficultés que l'administration civile rencontre à chaque pas, et elle prendra, j'en ai la conviction, des mesures radicales pour faire cesser un état de choses qui arrête trop souvent l'essor du pays.

Ayons donc confiance, et bientôt, il faut l'espérer, l'administration civile prendra en Algérie la place qu'elle doit occuper, et l'armée, comme en France, ne sera plus qu'un des éléments de la force publique.

— Le Ministre de l'Algérie et des Colonies a présenté à S. M. l'Empereur, pendant son séjour a Alger, un rapport relatif à la fondation des hospices civils dans nos possessions d'Afrique : la sollicitude de l'Etat doit intervenir ici, dit le Ministre : « En effet, dans ce pays où, depuis quelques années à peine, nous nous sommes fixés, où nous apportons notre civilisation avec ses splendeurs et sa puissance, mais aussi avec ses besoins et ses misères, la charité n'a pu encore, comme elle l'a fait en France, doter quelques-unes de ces pieuses fondations qui offrent à l'indigent ou a l'homme isolé des asiles dans lesquels il est certain de trouver des secours et des soins intelligents. »

Les conclusions du rapport du Ministre ont été adoptées, et un décret, daté d'Alger, 17 septembre dernier, porte qu'il sera constitué, en faveur de chacune des trois provinces de l'Algérie, une dotation immobilière dont les revenus sont exclusivement affectés aux dépenses des hôpitaux et hospices civils.

— Le Comptoir d'escompte de Paris émet 40,000 actions, formant le complément de son capital social, afin de développer et d'étendre ses opérations dans les Colonies françaises.

Cet établissement pourra ainsi prêter une utile assistance à

nos colonies qui souffrent de la longue crise qu'elles traversent depuis plus de dix ans.

M. Louis Jourdan apprécie ainsi le concours que le Comptoir d'escompte va prêter aux colonies :

« La crise qui appauvrit, d'année en année, nos colonies, a depuis longtemps attiré l'attention du gouvernement. On avait cru tout d'abord qu'elle était déterminée par la rareté du numéraire, et l'on avait eu recours à des expédients sans efficacité. Il devint bientôt évident que la crise était commerciale et industrielle au premier chef, et que la pénurie du numéraire n'en était que la conséquence; cette pénurie était telle, que l'année dernière l'escompte des traites sur France coûtait 18 0/0, et qu'aujourd'hui encore il coûte 10 0/0. Comment en serait-il autrement, quand les tableaux officiels nous apprennent que la Martinique, par exemple, importe pour vingt millions de francs en produits et marchandises de la Métropole, et qu'elle ne lui expédie en échange que seize millions de produits indigènes ?

« Comment, avec quoi payer ce solde annuel de quatre millions? Il est bien évident que ce ne peut être qu'en développant la production coloniale, et pour cela il est indispensable de modifier profondément le régime économique, commercial et industriel de nos Colonies.

« C'est ce que le gouvernement a compris, et diverses mesures ont déjà donné satisfaction à ce besoin. Le Comptoir d'escompte va compléter l'œuvre que l'administration a entreprise, en prêtant le concours de son crédit aux banques coloniales.

« A cet effet, le Comptoir ouvre à chacune des trois banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, un crédit de quatre millions de francs, ou plutôt il se charge de réescompter leur papier, jusqu'a concurrence de quatre millions. C'est dire que le Comptoir ne court aucun risque de perte ; qu'il se contente, il est vrai, pour tout bénéfice, d'une commission, mais que cette commission est destinée à rémunérer largement le capital de garantie qui va rendre la vie à nos Colonies trop longtemps négligées.

« En même temps que cette combinaison va mettre un terme à la crise financière, on s'occupe d'améliorer la situation industrielle, et ici encore l'intervention du Comptoir joue un rôle utile.

« Pour faciliter le développement de la production coloniale, on avait eu l'idée de fonder des usines centrales destinées à mettre en valeur les produits du sol. Mais ces usines, précieuses pour les plantations voisines, devenaient, par l'absence de voies de communication, inutiles à la majorité des propriétaires. Il a fallu renoncer à ce système. On a songé alors a créer des usines moins considérables, mais plus nombreuses, dans tous les centres de production ayant quelque importance. Ces usines ont reçu le nom d'*usines syndicales ;* les planteurs peuvent y faire

porter, sans trop de frais, les produits qui, comme la canne à sucre, doivent être soumis à diverses manipulations.

« Mais encore, pour construire ces usines, faut-il de l'argent, ou tout au moins du crédit, et la plupart des propriétaires coloniaux n'ont ni l'un ni l'autre? On a songé alors à constituer une société de crédit colonial au capital de trois millions; ce capital est un capital de garantie; la Société a la faculté d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de 18 millions de francs. Le Comptoir d'escompte est resté étranger à la constitution financière de cette compagnie; mais il en sera le mandataire général, il la patronnera et prélèvera une commission sur ses affaires. C'est une opération analogue à celle que le Comptoir d'escompte a faite récemment en patronnant la Société des banquiers, qui a ouvert un crédit de 28 millions de francs au pacha d'Égypte. »

Certes, l'intervention du Comptoir d'escompte sera utile aux Colonies; mais ce n'est qu'un expédient, et non une mesure radicale. Ce qu'il faut et ce que réclament nos Possessions d'outre-mer, c'est la liberté commerciale, la suppression du régime protecteur; du reste, une pétition adressée à l'Empereur par les habitants de la Martinique pose nettement la question :

« Nous venons, disent les pétitionnaires, parmi lesquels se trouvent les notabilités du pays, nous venons donc vous demander comme un secours urgent, de faire, en notre faveur, un pas en avant dans la voie où le gouvernement de Votre Majesté est entré : nous venons solliciter la liberté commerciale immédiate, pour votre Colonie de la Martinique.

« Si cette liberté, admise en principe, laisse encore, en discussion dans la Métropole, la question de temps et d'opportunité, pour les habitants de la Martinique, privés de protection, accablés de charges, et qui n'ont plus rien à sacrifier, il n'est plus rien à discuter. Le temps est venu, l'opportunité existe, l'extrême nécessité sonne pour eux l'heure du libre échange.

« Le libre échange. Sire, devient pour nous une conséquence forcée de la position que nous a faite la dernière loi des sucres. Il semble à notre détresse être une chance de salut. Il est peut-être la dernière qui nous reste, et c'est pour ces motifs que nous supplions Votre Majesté de nous l'accorder. »

Ces vœux des habitants de la Martinique sont aussi ceux des habitants de nos autres Colonies, y compris l'Algérie.

Nous reviendrons, du reste, plus d'une fois, sur cette question; c'est avec un système protecteur que l'Angleterre a perdu les États-Unis, c'est par la liberté qu'elle a conservé ses autres colonies, aujourd'hui si prospères et si florissantes.

ÉMILE CARDON.

La Porte du Couchant

ou

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRICAINES.

X

Ainsi le crime joue en des flots d'édredons,
Se couronne de fleurs en guise de pardons,
Aux champs s'en va noyer l'odeur du sang des hommes,
Dans les pures senteurs, dans les plus frais arômes.

En passant sous la porte Bab-Az-Zoun, on voit la cage de fer qui suspend à la voûte la jeune tête du malheureux Abd-el-Kader. Cette effroyable enseigne doit rappeler sans cesse au pacha Hassan-Ben-Khreir-ed-Din que les chances de la guerre ont souvent les plus funestes retours et qu'une tête de sultan peut très bien tomber du cercle radieux de la couronne dorée dans le hideux carré d'une cage à barreaux de fer! En effet, il ne poussa pas l'expérimentation jusque-là, il ne fut pas moins frappé de trois déchéances qui se suivirent de près et qui semblaient assurer la possession de sa gorge au bourreau-chaouch, de son Seigneur la Sublime-Porte, qui ne ressemble point à celle Bab-Az-Zoun.

A sa place et par intérim, le caïd Sefer prend le gouvernement d'Alger et y fait régner la paix et la justice.

L'Odjac a vu passer déjà quelques puissants, les Barberousses, les Hassan-Pachas, Salah-Raïs le vainqueur de Tougourt et Hassen-Corso, c'est-à-dire Hassen le Corse, le renégat; mais horreur encore! un cadavre pend aux crocs de la porte de Bab-Az-Zoun! Trophée pour clef de voûte, trophée pour enseigne; une tête sanglante sous l'arceau, un corps en lambeaux et palpitant encore au fronton! Et ce cadavre est celui de Hassen le Corse, et l'auteur du supplice se nomme Tékéli le Pacha, le douletli, le favori du Grand Seigneur!

Oui, mais il règne dans Tlemcen un nouveau caïd, l'ami et le compagnon de Hassen-Corso; il se nomme Youcef et

succède à Sefer l'implacable. Au récit de ce meurtre et de ce supplice hideux, il arme ses volontaires et sa garnison; il s'élance vers Alger et trouve Tékéli (Mohamed Teklerli suivant d'autres écrivains) plongé dans les délices de l'amour et paisiblement retiré dans son palais champêtre, au bord de la mer, dans les environs de sa capitale.

C'est de là que surpris et épouvanté, Teklerli, s'enfuit à cheval et sans suite. Mais Alger lui ferme ses portes et il court se réfugier en vain dans la zaouïa du marabout Sidi Yacoub, où il tombe assassiné.

Triomphe donc au nouveau venu! le caïd Youcef règne en pacha dans Alger ! Tlemcen reprend sa vengeance et son rôle.

XI — XII

Encore un siége, encore des alliés sans courage et sans vergogne, mais un vainqueur impitoyable. Aussi, après ce siége et cette défaite, les remparts de Tlemcen sont rasés et son nom est rayé de la liste des capitales ; elle cesse enfin de s'appeler la PORTE DU COUCHANT. Et les alganons, ces hideuses chaînes du châtiment, emmènent captifs à Alger ses plus braves défenseurs, attachés aux queues des cavales qu'éperonnent les vainqueurs !

Ah ! 1670 ! une date fatale, une ruine immense ! Mais 172 ans encore, et la résurrection viendra ; en 1842 les soldats de la France rélèveront la ruine et la gloire tombée de Tlemcen !

Dès 1830, les Marocains pensent à faire de cette ville un boulevard contre les conquérants français. En décembre, le Sultan du Maroc s'en empare, mais la citadelle, le Méchouar, oppose une résistance invincible. Là se sont enfermés les Koulouglis qui s'y maintiennent avec un héroïsme inoui, d'abord au nom des Turcs, puis au nom de la France, dès qu'elle leur a garanti solde et protection.

Mais voici un nouvel ennemi; laissons parler M. Victor Bérard, le savant écrivain de l'*Indicateur général de l'Algérie* :

« Les Marocains évacuèrent la ville lorsque Abd-el-Kader, vainqueur de la coalition des tribus, après le traité de 1834, se présenta dans ses murs. Le maréchal Clauzel, après l'expédition de Mascara, se porta sur Tlemcen, pour en ravitailler la citadelle. Il y entra le 12 janvier 1836, nomma

un bey, en conséquence de l'arrêté déjà pris le 8 décembre 1835, et préleva sur les habitants de la ville, par un autre arrêté du 28 février un emprunt forcé de 150 mille francs, qui ouvrit la porte à bien des désordres, et ne rapporta que 94,000 francs.

« Le capitaine Cavaignac fut laissé dans cette citadelle avec un bataillon qui prit le nom de *Bataillon de Tlemcen*, et eut à souffrir les plus grandes privations. Le général Bugeaud ravitailla ce point en juillet 1836. Le traité de la Tafna, du 20 mai suivant, l'ayant cédé à Abd-el-Kader, il fut évacué le 12 juillet 1837. L'Émir le posséda quatre ans et en fit sa capitale. *Le 28 janvier 1842, à la suite des événements de la guerre renouvelée, Tlemcen fut occupée de nouveau et n'a pas cessé de nous être soumise.* »

Ainsi nos bienfaits et la restauration, dont s'honore Tlemcen, ne datent réellement que de l'année 1842, époque de notre occupation sérieuse et définitive.

Ainsi, j'ai tâché de traduire en vers cette quadruple histoire ou martyrologe de la Ville fameuse qui s'est appelée successivement Kala, Pomaria, Djidda, Tlemcen ou la PORTE DU COUCHANT.

Mektoub !

X

La tête du jeune ABD-EL-KADER suspendue dans une cage de fer, à la voûte de la porte BAB-AZ-ZOUN, à Alger. — Tombé en disgrâce, HASSAN PACHA est rappelé à Constantinople par le sultan irrité. — SEFER, caïd de Tlemcen, vient prendre l'intérim du Pachalick. — Il est remplacé par SALAH RAÏS, qui meurt bientôt. — HASSEN le Corse se proclame pacha. — Son supplice par TÉKÉLI, nouveau pacha envoyé par le sultan. — Il est jeté aux crocs de fer de la porte BAB-AZ-ZOUN, où son corps demeure suspendu. — Son ami et compagnon d'armes, YOUCEF, caïd de Tlemcen, successeur de SÉFER, marche sur Alger en vengeur de son supplice. — Il surprend TÉKÉLI dans son palais d'été, près d'Alger. — Il le tue dans la chapelle du marabout SIDI-YACOUB. — Il est proclamé pacha.

Alger ! Alger ! que vois-je ? Oh ! l'effroyable enseigne !
Une cage de fer ! Une tête qui saigne !
O porte Bab-Az-zoun, ta voûte de granit
Offre un crâne de mort pour clef et pour zénith.
Et ce zénith affreux et cette clef de voûte,
En fer de Damoclès, suspendus sur la route,
C'est la tête d'un roi, celle d'Abd-el-Kader,
Qu'enferme avec horreur cette cage de fer !

O roi de Fez! ces yeux éteints sous la paupière,
Ces lèvres et ce front aussi froids que la pierre,
Cette tête qu'on voit à travers ces barreaux,
Près de Mostaganem meurtris par les bourreaux,
C'étaient les yeux ardents, c'était la noble tête
De ton fils qui tomba sur leur rude tempête!
Qu'importe! la disgrâce à son tour frappe Hassan;
Pour revoir Istamboul il a reçu l'aman.
Oui, le sultan son maître, aux rives du Bosphore,
En lui revoit un autre et dangereux Ephore,
Allié des Berbers et traître à son mandat,
Infidèle vassal et factieux soldat.
Mais l'aman n'est souvent qu'un acte mortuaire,
En lui souvent hélas! on porte son suaire!
Or Hassan est parti! Merci, fils de Sélim!
Et déjà dans Alger, Sefer par intérim,
Sefer, l'ardent caïd de Tlemcen l'outragée,
Encor tout noir du sang de la foule égorgée,
Sefer a pris d'Hassan les droits et les splendeurs;
Mais la justice enfin au niveau des grandeurs
Elève son beau front, pur de sang et de larmes;
Jannissaire et bourreau sommeillent sur les armes!
Age d'or d'un instant! Sept mois! un rêve, hélas!
Place! Salah-Raïs, son Chkouf et ses Smalas!
Mort! place de nouveau! Voici Hassen le Corse;
De son bras maint cadavre a fait briller la force,
Hassen le renégat n'est-il pas digne aussi
De jouer au sultan, de trôner à merci?
Lui, l'élu du destin, l'agha des jannissaires,
L'heureux aventurier, l'enfant des Sanguinaires!
Allons, nouveau pacha, rançonne tes sujets,
Le monde, fait pour toi, se livre à tes projets!
Ne dois-tu pas porter les destins d'un grand homme?
Non! silence, pacha! Non, arrière, fantôme!
Mirage, éclair, fumée! Et puis, ombre, néant!
Plus rien! Cherchez? Le gouffre est encore béant.
Au fond que voyez-vous? une noire muraille,
Une porte aux battants noircis par la mitraille,
Et ce mur tout armé de longs crochets de fer,
Un supplice montant des ombres de l'enfer,
Un cadavre qui pend et que l'on voit se tordre,
Un horrible rictus qui veut grincer et mordre,
Une pluie, un ruisseau de caillots et de sang,
De part en part, un croc au sein, au pied, au flanc,
Et la victime? O ciel! lui, lui! Hassen le Corse!
Oui, telles sont les lois du sort et de la force!
Et Tékéli triomphe! et Tékéli vainqueur
Va dans chaque ennemi broyer l'âme et le cœur!

Nouveau pacha d'Alger, par le meurtre il débute ;
De la potence il croit se faire un parachute.
Rêve de la faiblesse et rêve des sultans !
Le sang tache la pourpre et brûle les caftans.
Oui, voyez ! dans Tlemcen s'élève un cri féroce,
Le cri réprobateur de ce supplice atroce ;
Guerre ! Youcef le caïd, successeur de Sefer,
A juré par Allah, par son bras, par l'enfer,
D'aller venger Hassen, son vieux compagnon d'armes,
Et de noyer Alger dans le sang et les larmes.

« A moi, répète-t-il, fiers enfants de Tlemcen !
« Un noble ami, mon frère, hélas ! le corse Hassen
« Aux crocs de Bab-Azzoun jeté par un vampire,
« Par Tékéli le monstre et l'ogre de l'empire,
« Un prince d'Istamboul, un Turc, un Ottoman,
« Eunuque du sérail, sbire de Soliman !
« Marchons Tlemcéniens ! Vengeons une victime !
« J'entends crier le sang, j'entends rire le crime !
« Assez longtemps Alger a ravagé Tlemcen !
« Pour venger votre cause, allons venger Hassen !
« Là, vous retrouverez votre antique fortune ;
« Souvent les conquérants n'ont qu'une heure opportune. »

Et les Tlemcéniens bondissent à sa voix ;
Des vengeances, du meurtre ils n'ont plus que le choix ;
Mais pourquoi se ruer dans Alger la guerrière,
Faire armer tout soldat et toute meurtrière ?
Tékéli le pacha, Tékéli l'assassin
De soie et de duvet foule un riant coussin,
Dans l'ombre d'un bosquet, près d'une Dulcinée ;
Et de l'air qu'a baigné la Méditerranée,
Là, s'imprègne, s'enivre au murmure des eaux,
Suit d'un rêve doré les magiques réseaux,
Savoure le parfum et la douce amertume,
En caressant ses pieds aux blancs flocons d'écume.
Ainsi le crime joue en des flots d'édredons,
Sa couronne de fleurs en guise de pardons,
Aux champs s'en va noyer l'odeur du sang des hommes,
Dans les pures senteurs, dans les plus frais arômes !
Dans son palais champêtre, à cinq milles du port,
Tékéli s'abandonne aux caresses du sort.
Coup de tonnerre ! effroi ! tumulte ! cris d'alarmes !
Voici des cavaliers, des cavaliers en armes !
Femmes et serviteurs, esclaves, favoris,
Partout font retentir le palais de leurs cris !
Sauve qui peut ! mais fuis, Tékéli, toi le maître !
A toi seul l'ennemi garde ses coups peut-être !
Et soudain Tékéli sur son léger coursier,
Aux bruits de la tempête, aux éclairs de l'acier,

Fait ainsi que le tigre expulsé de son antre :
Ouvre, Alger? c'est ton chef! « Qui vive? Ici nul n'entre !
« Porte close au pacha ! Va, superbe Ottoman,
« Porter notre réponse aux pieds de Soliman! »

Horreur! au jeu du sang voilà donc ce qu'on gagne !
Au hasard il s'enfuit à travers la campagne.
Ciel! asile! un sentier : le salut est au bout;
C'est de Sid-Yacoub, le pieux marabout,
La sainte zaouïa, la modeste chapelle :
Ennemis et bourreaux s'arrêtent devant elle.
Respect au marabout! La, grâce. au nom de Dieu !
Et Tékéli franchit la porte du saint lieu!
Mais comme lui s'élance au fond de la chapelle
Youcef le caïd dont chaque œil étincelle !

« Arrête, malheureux! a crié Tékéli,
« Au nom de Sid-Yacoub, du prophète, d'Ali,
« Au nom d'Allah, ton Dieu, le mien, le grand, l'unique,
« Ne damne pas ta main par un cartel inique.
« Que t'ai-je fait, Yousouf? Réponds au marabout :
« De son tombeau peut-être il va sortir debout! »
— « Grâce? interrompt Youcef! Lâche, hypocrite et traître
« Ici plus de pacha, plus d'orgueil, plus de maître !
« Il n'est que deux égaux, l'un terrible et vengeur,
« L'autre vil suppliant et plus vil égorgeur !
« Respect au marabout, dis-tu dans ta prière ;
« Il pourrait se dresser sous ma main meurtrière!
« Tu n'as rien fait hélas! pour armer mon poignard!
« J'ignorais qu'un pacha se changeât en renard.
« Est-ce ainsi qu'à Hassen tu parlais dans ta rage?
« De la vengeance il faut me payer l'arrérage.
« Hassen fut mon ami, mon frère, mon second ;
« Aujourd'hui de son sang tout ton sang me répond.
« Tu l'as assassiné dans un supplice atroce ;
« Et tu veux mon pardon, créature féroce !
« En ce lieu, sur-le-champ, il faut que par le fer
« Je te plonge à jamais au Sakar de l'enfer. »
Et déjà Tékéli gisait au sanctuaire.
Son burnous lui servait de long drap mortuaire.
Soudain pacha, tyran, captif, enseveli,
Du triomphe au trépas a passé Tékéli.

A son libérateur Alger ouvre ses portes;
Hourrah ! autour de lui se pressent les cohortes ;
Jannissaires, Spahis, Makhzen et Baharis,
Proclament pour leur chef Youcef à grands cris !
Sang et meurtre toujours! Et toujours le pied glisse
Tant pis ! Le crime ainsi sur le crime se hisse !

(*La fin au prochain numéro*). Réméon Pescheux.

Paris. — Imp. de H. Arion, 64, rue Bonaparte.

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne [1]

CHAPITRE III
Les Instruments d'exploitation.

§ 12. Faucheuses.

Remplacer le travail de l'homme par celui de la machine, beaucoup plus expéditif et beaucoup moins coûteux, tel est le problème qu'on a cherché à résoudre depuis quelques années. Pendant longtemps un grand nombre d'agriculteurs se sont montrés incrédules à l'endroit des machines à faucher et à moissonner; cependant les expériences faites en Angleterre au moment de l'Exposition de 1851, celles qui ont eu lieu en France à Trappes, et celles plus récentes des concours de Fouilleuse en 1859, et de Vincennes en 1860, ne laissent plus de doute à cet égard : le problème est complétement résolu.

Au concours de Fouilleuse, la faucheuse Allen (fig. 16)

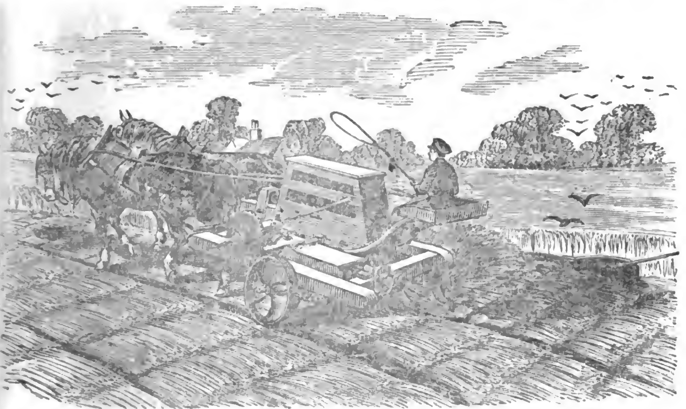


Fig. 16. — Faucheuse Allen.

avait donné un résultat excellent. Cette machine fauche de 4 à 5 hectares par jour, et n'exige qu'un homme et deux chevaux qu'on renouvelle une fois dans la journée.

Au concours de Vincennes, elle a été distancée par une

faucheuse Wood, perfectionnée par Cranston, qui a obtenu le premier prix des machines étrangères ainsi que le prix d'honneur dans le concours général entre les machines françaises et les machines étrangères.

La machine Wood est très légère (fig. 17), occupe peu de



Fig. 17. — Faucheuse Wood.

place, et peut passer par tous les chemins ; elle est d'une très

grande simplicité, condition indispensable pour les engins

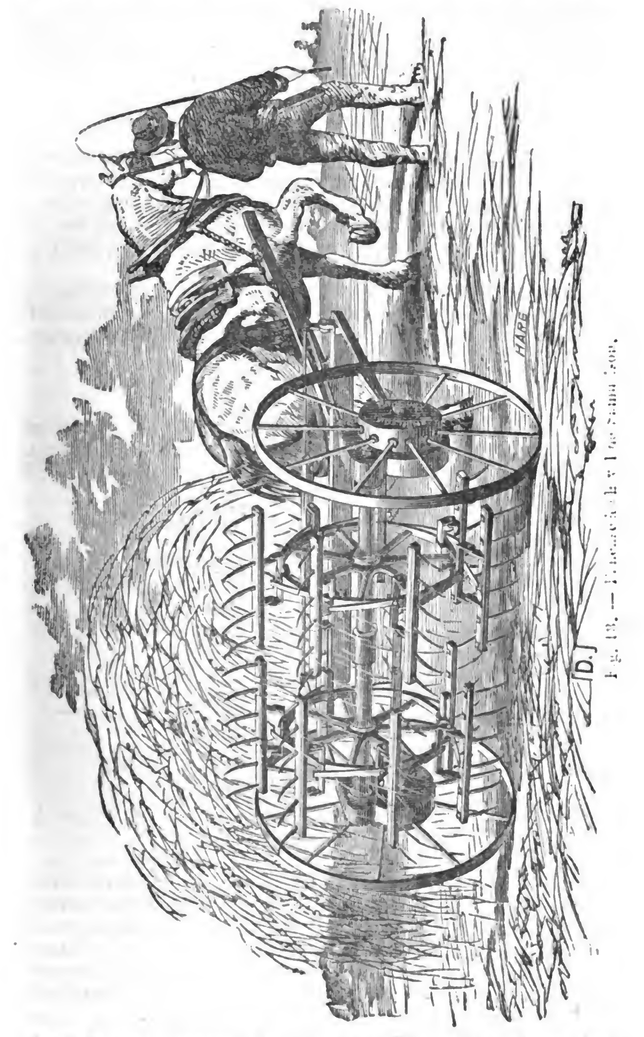


Fig. 18. — [illegible]

destinés aux travaux des champs. Elle est à un ou deux

chevaux; la faucheuse à un cheval coupe sur une largeur de 1 mètre, celle à deux chevaux sur une largeur de 1 mètre 20 centimètres. Le résultat parfait qu'on obtient avec cette faucheuse a fait l'admiration de tous les cultivateurs qui ont suivi les expériences de Vincennes.

§ 13. — Faneuses.

La difficulté de se procurer un grand nombre d'ouvriers à l'époque de la fenaison et de la moisson, la rapidité avec laquelle le fanage doit s'exécuter, ont conduit les constructeurs anglais à confectionner un instrument destiné à retourner les foins, de manière à ce que la dessiccation se fasse promptement et également.

La faneuse à cheval (fig. 18) est un excellent instrument qui, pour les fourrages naturels surtout, avec un homme et un cheval pour le conduire, remplace au moins dix faneurs.

§ 14. — Râteaux à cheval.

Parmi les instruments perfectionnés dont nous voudrions voir l'usage se généraliser, se trouve le râteau à cheval (fig. 19). Tous ceux qui le possèdent s'en louent beaucoup; il

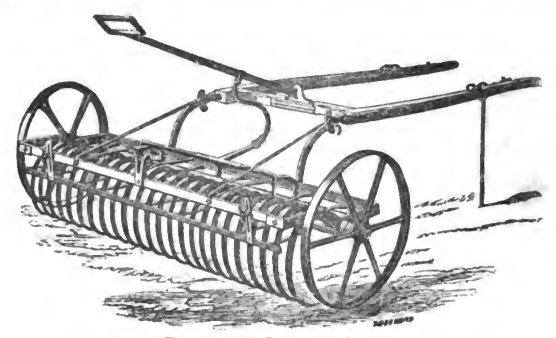


Fig. 19. — Râteau à cheval.

offre une grande économie de temps et d'argent, deux conditions essentielles. Le travail plus parfait qu'il exécute revient moins cher que s'il avait été fait même par les femmes; enfin, en France, — ce danger n'existe pas en Algérie, — en faisant vite, on est plus sûr de sauver les récoltes et les affauchetages, qui, par un changement de temps, pourraient se trouver perdues ou tout au moins gravement endommagées.

§ 15. — Moissonneuses.

L'époque de la moisson est véritablement en Algérie, et presque partout du reste, une époque de crise pour le cultivateur; une des plus grandes difficultés qu'il a à vaincre, c'est de se procurer une grande somme de travail simultané. Les moyens d'exécuter ce travail tendent à devenir de plus en plus rares, et cependant ils sont indispensables, parce qu'il s'agit d'assurer le produit de toute une année. L'agriculteur a, pour les travaux de récolte, à lutter non-seulement contre la rareté et la cherté des bras, mais encore contre la lenteur du travail. De là la nécessité, chaque jour mieux comprise, d'avoir recours aux machines qui, avec une dépense moindre, font une plus grande somme de travail journalier.

La première moissonneuse employée en France a été la moissonneuse Dray (fig. 20), importée dans les landes de

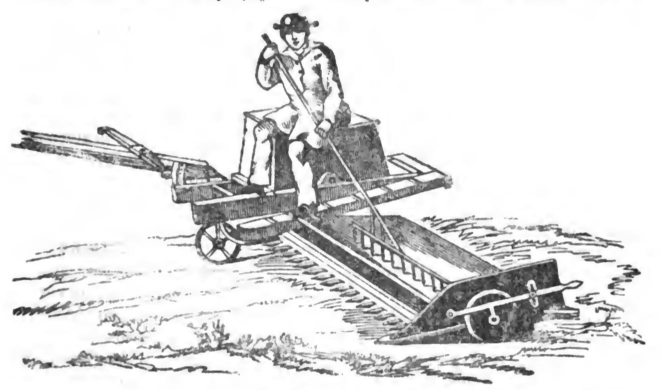


Fig. 20. — Moissonneuse Dray.

Gascogne par M. Fery, administrateur de la société des rizières de la Teste, où elle a parfaitement réussi à la coupe du riz en 1854 et 1855.

Assez légère pour bien fonctionner sur un sol mouillé, s'il n'est pas défoncé, elle coupe aisément, quand la terre est sèche, avec un attelage de deux chevaux, 3 hectares dans une journée de dix heures, et 5 hectares avec deux attelages se relayant de deux en deux heures.

La moissonneuse Dray (système Hussey perfectionné) a eu le prix à Lincoln, en 1854; elle pèse 500 kilogr., timon d'attelages et accessoires compris.

Malgré ses qualités et ses antécédents excellents, la moissonneuse Dray a été distancée par la machine Mac-Cormick

(perfectionnée par Burgess et Key) dans les concours qui ont eu lieu en France et en Angleterre, pendant ces dernières années. Toutefois, ce n'est pas une raison pour la rejeter entièrement; elle est plus simple, moins encombrante que la Mac-Cormick, et, avec quelques perfectionnements, elle pourra bien recommencer la lutte.

La partie tranchante de l'instrument est une sorte de scie à dents de 5 centimètres de largeur, ayant la forme d'un V très ouvert; cette scie a 1 mètre 40 de longueur et fauche une zone de cette dimension. Sa vitesse, dans son mouvement de va-et-vient, est de vingt fois celle de l'attelage.

Il existe derrière la scie un plateau à bascule sur lequel tombe la javelle. Un homme, assis sur la machine et armé d'un râteau, approche, courbe les tiges, et de temps en temps, avec le pied gauche, qui est chaussé dans une sorte d'étrier, il dépose à l'arrière ce qui vient d'être coupé, en faisant pivoter le plateau collecteur.

La moissonneuse Mac-Cormick est celle qui, jusqu'à ce jour, en Angleterre comme en France, a obtenu le plus de succès, celle qui est la plus fréquemment adoptée. Dans un travail sur les machines primées en Angleterre, M. Robiou de la Tréhonnais s'exprime ainsi sur cette machine :

« Depuis l'Exposition universelle de 1851, où la machine de Mac-Cormick obtint la grande médaille, jusqu'en 1856, époque où le dernier concours de moissonneuses eut lieu, après l'Exposition de Chelmsford, sur la propriété de M. Fisher Hobbs à Boxted-Lodge, près de Colchester, dans le comté de l'Essex, cette moissonneuse est sortie triomphante de tous les essais et de tous les concours auxquels on l'a soumise, surtout depuis l'addition des rouleaux en spirales qui reçoivent le blé sur la plate-forme et le déposent régulièrement sur le sol.

« D'après les calculs les plus uniformes et les plus exacts, la moisson faite par la machine Burgess et Key, en Angleterre et en France, revient à 15 fr. 80 cent. l'hectare. Le coût ordinaire par la faux et la faucille est en moyenne de 30 fr. On peut couper 60 ares par heure, et, en relayant les chevaux, on peut faire fonctionner la machine depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir, soit, avec deux heures de repos, quatorze heures de travail ; ce qui donne 8 hectares 1/2 par jour. Voici donc quelle serait la dépense en France :

« Deux relais de deux chevaux chacun, soit quatre chevaux à 2 fr. 50 l'un.	10 fr.	»
« Un conducteur (un garçon de quinze ans suffit).	2	»
« Six femmes pour faire les liens à 1 fr. 50. .	9	»
« Six femmes pour rassembler les gerbes. . .	9	»
« Six hommes et femmes pour lier, soit.. . .	13	50
« Total pour un jour de travail. . . .	43	50

« La machine coûte en Angleterre, avec une scie de rechange, etc., 1,080 fr.; les frais de transport et *droits d'entrée* ajoutent à cette somme au moins 170 fr., ce qui fait 1,250 fr.; soit, par an, à 10 pour 100, 4 fr. par jour qu'il faut ajouter à la somme de 43 fr. 50 c.; soit 47 fr. 50 c. qui, divisés par 8 hectares 50 ares, donnent une dépense de 5 fr. 60 c. par hectare.

« Le calcul qui précède est extrême, mais il démontre la possibilité de pousser le travail jusqu'à cette extrémité. D'ailleurs, dans les circonstances ordinaires, il n'est pas rare de voir les ouvriers des champs travailler quatorze heures par jour dans le temps de la moisson. Même en admettant que le nombre d'ouvriers devrait être plus nombreux pour remplir cette besogne de 8 hectares 50 ares dans un seul jour, il y a encore une marge plus que suffisante pour assurer une économie considérable.

« Dans l'Artois, par exemple, le coût de la moisson monte jusqu'au dixième de la récolte : en calculant le rendement de ces bonnes terres à blé à 30 hectolitres à l'hectare, et la moyenne de l'hectolitre à 22 fr., cela forme une dépense de 66 fr. l'hectare, à laquelle il faut ajouter la valeur du dixième de la paille qu'on ne peut évaluer à moins de 250 fr. l'hectare, ce qui fait 25 fr. pour le moissonneur, soit 91 fr. par hectare (1). Ainsi, en prenant même la dépense, telle qu'elle est calculée en Angleterre, soit 14 fr. par hectare, cela donne une économie de 76 fr. ; et pour peu qu'on ait cinquante hectares en céréales, on peut fort bien gagner deux fois le coût de la machine dans une seule année. Qu'on ajoute à cela l'économie du temps, si précieux à l'époque de la moisson, l'indépendance des vicissitudes d'offre et du prix de travail manuel et l'on verra que l'acquisition d'une moissonneuse est une des choses les plus avantageuses qu'un agriculteur puisse faire. »

La moissonneuse Mac-Cormick est trop compliquée, très large et trop difficile à manœuvrer dans un pays où, comme en Algérie, les chemins d'exploitation sont rares ou n'existent pas. La moissonneuse Dray, ou la faucheuse-moissonneuse Wood (fig. 21) sont préférables.

§ 16. — Machines à battre.

Les premières machines à battre datent de 1786 ; mais elles ne commencèrent à être introduites en France que par Mathieu

---

(1) Dans tous les cas, on ne saurait établir sûrement le coût de la moisson dans toute la France à une moyenne au-dessous de 30 fr. l'hectare; avec une bonne moissonneuse, cette moyenne ne dépasserait pas certainement 10 francs dans les circonstances ordinaires.

de Dombasle, qui usa de son influence pour les faire connaître et adopter. Elles commencèrent à se répandre dans

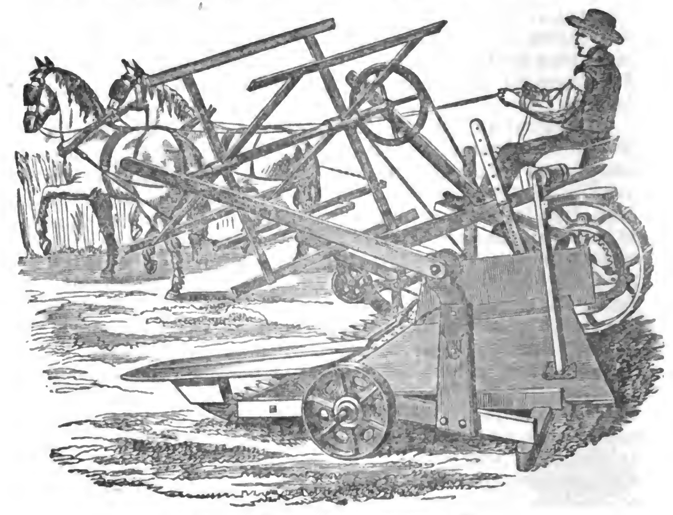


Fig. 21. — Faucheuse-moissonneuse Wood.

l'Est, de 1830 à 1840 ; aujourd'hui leur emploi est général, et il n'est guère de fermes importantes en France qui n'en possèdent.

La machine à battre (fig. 22), est généralement composée d'un cylindre batteur se mouvant avec une plus ou moins grande vitesse, concentriquement tout près de la surface intérieure et immobile d'une portion de cylindre appelé contre-batteur.

Ces machines se divisent en deux classes, celles qui ménagent la paille et celles qui la brisent ; quelques-unes sont pourvues d'appareils accessoires, tels que : ventilateur, nettoyeur, cribleur, secoueur pour la paille, etc.

Les machines à battre sont nombreuses et beaucoup ne laissent rien à désirer ; mais celles que nous recommandons plus particulièrement sont les machines fixes ou locomobiles, construites par M. J. Cumming, d'Orléans. On peut leur appliquer indifféremment, comme moteur, soit un manége à deux ou trois chevaux, soit une locomobile de quatre à six chevaux. En dix heures de travail ces machines, battent de 15 à 1800 gerbes: les gerbes battues pesant de 5 à 6 kilogrammes ; elles battent la paille en travers sans la briser, la secouent méca-

niquement et vannent le grain. Pendant quatre ans nous

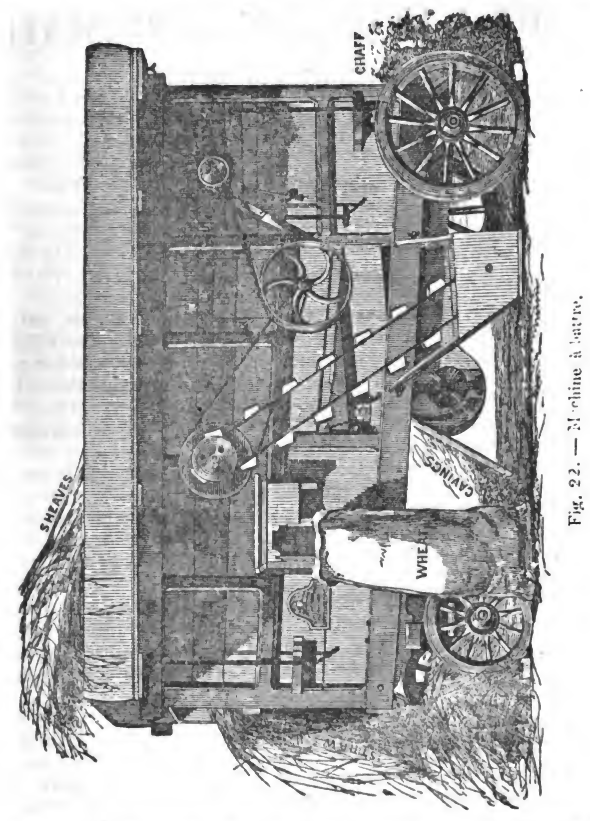


Fig. 22. — Machine à battre.

avons vu fonctionner ces machines et nous avons été à même d'apprécier l'excellence du travail qu'elles font.

(*A suivre.*) ÉMILE CARDON.

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

COLONIES.

Ile de la Réunion.

Découverte en 1545 par don Mascarenhas, Portugais, cette île prit le nom de Mascareigne, qu'elle conserva jusqu'en 1649, époque à laquelle M. de Flacourt, en en prenant possession au nom de la France, lui donna le nom de Bourbon. Sous la République, elle fut appelée île de la Réunion ; en 1815, elle reprit le nom de Bourbon, puis, en 1848, celui de la Réunion qu'elle porte aujourd'hui.

Voisine de l'Afrique, dans l'océan Indien, entre Madagascar et l'île Maurice, l'île de la Réunion est située par 21° de latitude Sud et 53° 20' de longitude Est, sur le chemin des navires qui se rendent de l'Europe aux Indes Orientales.

Sa longueur est de 14 lieues, sa largeur de 9, et le contour, suivant les sinuosités, de 48.

Le terrain va en s'élevant depuis le bord de la mer jusqu'au massif de deux hautes montagnes volcaniques qui occupent le centre de l'île; l'une est le gros Morne, éteint depuis longtemps; l'autre le Piton de Fournaise encore en activité.

Une chaîne de montagnes qui court du nord au sud divise la Réunion en deux parties qui diffèrent essentiellement comme climat et comme productions. La partie *du Vent* (est) est la plus riante; celle *sous le Vent* (ouest) passe pour la plus riche; mais elle est un peu sèche, et les sources y sont rares.

Le climat est un des plus salubres que l'on connaisse. Le sol, de nature volcanique, est très fertile et donne les productions des régions tempérées et des contrées équatoriales. On y récolte également le froment, le sucre, le coton, les épiceries des Moluques; le café est la principale ressource de l'île.

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

Les forêts ont bien diminué sous l'envahissement progressif des cultures; cependant celles qui existent encore comptent un grand nombre d'essences qui peuvent être l'objet d'un commerce important.

Parmi les bois de construction, on cite : le petit natte, le grand natte, le takamahaca, le bois rouge, le bois de fer, le bois maigre, le bois de gaulette, le bois d'ébène, le bois jaune, le cœur blanc, le lilas, etc.; plusieurs de ces espèces sont propres aux constructions navales.

Les bois d'ébénisterie et de menuiserie sont, entre autres : le grand natte, qui est aussi beau que l'acajou, le bois noir, qui fournit de belles veines, le bois d'olive, le jacquier, le bois d'ébène, le tamarinier des hauts, le benjoin, le petit natte, etc.

Les principales essences à propriétés médicinales sont : le bois amer, le bois jaune, le bois à fleurs jaunes, la canelle douce, le bois cassant, la patte de poule, le camphrier, etc.

L'Exposition permanente possède de remarquables échantillons de la plupart de ces bois.

Le sol de la Réunion est très-fertile; il a une base volcanique recouverte d'un humus fécond formé des détritus végétaux apportés successivement par les pluies; d'après un rapport très-intéressant de M. Imhaus, la surface de la colonie est de 251,160 hectares, sur lesquels 100,000 hectares peuvent être considérés comme impropres à la culture; sur le surplus, 97,000 hectares seulement sont cultivés, dont 55,000 plantés en cannes; les bois et forêts occupent une surface de 48,000 hectares.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial a été, en 1856 :

Importations	28,309,904 fr.
Exportations	29,677,084
Mouvement général	57,986,988 fr.

Les principaux objets d'exportations, en 1856, ont été :

Sucre brut	27,037,451 fr.
Sucre turbiné et sirop	64,169
Café	686,850
Girofle (clous et griffes)	266,597
Vanille	71,950
Tabacs en feuille (12,000 (kil.)	»
Bois communs	3,120
Rhums et tafias	210,926
Sacs de vacoa	11,090
Sacs de gonic	47,371
Lichens tinctoriaux	4,320
Cigares	12,112
Armes de troque	110,952
Meubles du pays	10,681
Etc.	

Etablissements français dans les Indes.

Quelques tentatives infructueuses avaient été faites par la France, de 1503 à 1624, dans le but de fonder des établissements dans l'Inde, quand Colbert réalisa cette pensée en accordant à la *Compagnie des Indes orientales* de larges immunités et un monopole commercial de 50 années.

Après avoir essayé de s'établir à Madagascar, conquis Surate, la baie de Trinquemalé, Saint-Thomé, qu'elle reperdit bientôt, la Compagnie concentra ses ressources sur Pondichéry qu'elle avait achetée, en 1683, au souverain du pays.

Prise par les Hollandais en 1693, la ville de Pondichéry fut rendue en 1697, par le traité de Riswich, et devint le centre d'un riche commerce et l'une des plus importantes possessions des Européens en Asie. Indépendamment de Chandernagor, cédée en 1688, des comptoirs furent fondés à Mahé, Karikal, Yanaon et Mazulipatam.

Sous le gouvernement de Dumas et Dupleix, la prospérité de notre colonie ne fit que s'accroître; la guerre de 1758 fit tomber Pondichéry et nos comptoirs entre les mains des Anglais; la paix de 1763 nous les rendit; prise encore en 1778, rendue en 1783, Pondichéry retomba en 1793 entre les mains des Anglais. La paix d'Amiens en 1802 nous rendit nos possessions que les Anglais reprirent une quatrième fois en 1803; ils les gardèrent jusqu'en 1814 et 1815, que les traités nous les restituèrent, mais réduites à des limites dérisoires. La reprise de possession eut lieu en 1816 et 1817.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le commerce général de nos établissements dans l'Inde a été, pendant l'année 1855, de :

Importations.............	4,189 482 f. 50 c.
Exportations.............	9,987,804 65
Mouvement général..	14,1777,287 15

Pondichéry.

Chef-lieu de l'Inde française, sur la côte de Coromandel, dans la province de Carnate, à 143 kil. S-O de Madras, par 77° 31' longitude E, 11° 55' latitude N.

L'établissement de Pondichéry se compose de trois districts : Villenour, Bahour et Pondichéry, d'une superficie totale de 27,954 hectares.

La ville de Pondichéry est régulièrement bâtie et se divise en deux parties : la ville blanche et la ville noire, séparées par un canal; elle possède une bonne rade.

La population du district est de 120,000 habitants environ,

dans lesquels les Européens entrent à peine pour 800 et la population mixte pour 1,100.

La population totale de nos établissements de l'Inde est de 225,780 individus, savoir : Européens, 1331 ; Topas, population mixte provenant du mélange des Européens avec les jeunes indiennes, au nombre de 1,503; enfin la population indienne et aborigène s'élevant à 222,780.

Le district de Pondichéry renferme 2 sucreries, 2 filatures, 1 magnanerie appartenant au gouvernement, 91 indigoteries, 125 teintureries, 4,126 métiers de tisserands, 177 moulins à huile et 558 boutiques diverses.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial de Pondichéry a été, en 1855, de :

Importations............	2,800,504 f. 50 c.
Exportations............	9,388,371 95
	12,188,876 45

Karikal.

La ville de Karikal est située sur la côte de Coromandel, dans la province de Tandgaour, à 11 kil. sud de Tranguebar, 100 kil. de Pondichéry, par 10° 55' latitude N. et 77° 24' longitude E.; son territoire fut cédé à la France en 1739 par le radjah de Tandgaour; les Anglais s'en emparèrent en 1803, mais il nous fut restitué en 1814.

Le territoire de Karikal est divisé en cinq districts ou *maganoms* qui sont ceux de : Karikal, Tirnoular, Nellajendour, Nedougadou et Kotchery. La superficie totale est de 16,184 hectares.

Le sol est très-fertile.

Les toiles peintes et le riz sont les principaux articles de commerce.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

En 1855, le mouvement commercial a été :

Importations..................	1,319,005 fr.
Exportations..................	532,195
Commerce général.........	1,851,200

Mahé.

Acquise par la France en 1727, cette ville a été occupée par les Anglais de 1761 à 1785 et de 1793 à 1815. Elle est située sur la côte du Malabar, par 11° 42' 8" de latitude N, et 73° 13' 23" de longitude E., à 400 et quelques kilom. de Pondichéry et à 10 kilom. nord de Calcutta. Son territoire est de 585 hectares.

Le port est bon.

Commerce de poudre, cannelle, sandal, etc.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial en 1855 a été :

Importations................	56,625 f. 20 c.
Exportations................	13,431 30
Mouvement total.........	70,056 50

YANAON.

Ce comptoir est situé dans le pays des Circars septentrionaux, à 40 kil. E. de l'embouchure du Godavéry, à 560 kil. N.-N.-E. de Pondichéry, par 16° 43' de latitude N., et 80° 5' de longitude E.

La ville d'Yanaon appartient à la France depuis 1752: les Anglais s'en emparèrent pendant la révolution, mais la restituèrent en 1817. Son territoire est de 8 kil. carré; sa population de 7,000 individus environ.

Yanaon a été dévastée le 16 novembre 1839 par un violent ouragan et par un débordement de la mer.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial, en 1856, a été :

Importations....................	13,548 fr.
Exportations....................	12,431
Mouvement total............	27,979

CHANDERNAGOR.

La ville de Chandernagor, *Fransdonga* chez les indigènes, est située sur la rive droite de l'Ougli, un des bras du Gange dans le Bengale, à 31 kilom. N. de Calcutta et à environ 1,600 kilom. de Pondichéry, par 22°51' de latitude N., 86°9' de longitude E.

Chandernagor appartient à la France depuis 1688; les Anglais nous l'ont souvent prise; ils nous l'ont restituée en 1814; mais depuis cette époque, que ses fortifications ont été démolies, elle a perdu toute son importance.

L'exportation est annuellement de 400 caisses d'opium.

La France possédait anciennement des points importants dans le Bengale; ses possessions se réduisent aujourd'hui à quelques *loges* ne contenant que des terrains insignifiants et à la *factoterie de Surate* située dans la ville indo-anglaise du même nom.

Les Antilles.

Archipel de l'Amérique s'étendant en ligne courbe de l'entrée du golfe du Mexique au golfe de Maracaïbo, se divisant

en Grandes Antilles et Petites Antilles; celles-ci se subdivisent en *Antilles du vent* et *Antilles sous le vent*.

Les Grandes Antilles sont Cuba, Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico, plus quelques petites îles sur leurs côtes.

Les Petites Antilles du vent sont : Saint-Thomas, Saint-Jean, Anegada, les Vierges, Sainte-Croix, Saint-Martin, l'Anguille, Saint-Barthelémy, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Nevis, la Barboude, Antigoa, Monserrat, la Guadeloupe, les Saintes, Marie Galande, la Désirade, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Barbade, Grenade et les Grenadilles.

Les Petites Antilles sous le vent sont : Tabago, la Trinité, Blanquille, Sainte-Marguerite, la Tortue, les Rocs, Bonair, Curaçao, Aruba.

On divise aussi cet archipel en Antilles anglaises, françaises, etc., suivant les peuples auxquels elles appartiennent.

Les Antilles françaises seules doivent nous occuper ici, ce sont : la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Marie-Galande, la Désirade, la Petite-Terre et les Saintes.

Le climat des Antilles est brûlant, mais le sol est d'une fertilité sans égale.

La Martinique.

La Martinique, longtemps nommée la reine des Antilles, est située entre 14° 21' et 14° 59' de latitude N., 63° 10' et 63°40' de longitude O., à neuf lieues sud-est de la Dominique, dix lieues nord de Sainte-Lucie et quarante-cinq lieues nord-ouest de la Barbade. Suivant Malte-Brun, sa circonférence est de cinquante-six lieues et sa superficie de vingt-quatre lieues carrées.

Découverte par les Espagnols en 1493, la Martinique a été occupée au nom de la France, en 1635, par l'Olive et Duplessis, et colonisée un mois après par d'Enambuc, gouverneur de Saint-Christophe. En 1674, les Hollandais attaquèrent vainement la Martinique; les Anglais la prirent en 1762, 1802 et 1809, mais ils l'ont toujours rendue à la France.

De forme très irrégulière, la Martinique se compose de deux grandes péninsules, réunies par un isthme de peu d'étendue, et qui semblent avoir été formées par les éruptions de montagnes volcaniques. La montagne Pelée, les pitons du Carbet, les Roches carrées, le Vauclin, le cratère du Morne, le Morne la plaine, sont des volcans éteints. A leurs pieds s'étendent les *Mornes*, collines formées par les courants de lave, et qui sont aujourd'hui couvertes de bois.

La partie occidentale de l'île n'est pour ainsi dire qu'une agglomération de montagnes nues, de rochers et de précipices infranchissables. Dans la partie orientale, au contraire, les montagnes s'aplatissent pour former de belles vallées, et

ne présentent plus que des pitons verdoyants, détachés de la chaîne principale.

Dans le voisinage des anciens volcans, le sol se compose de pierres ponces; ailleurs il est gras et fertile. Un quart de l'île est couvert d'épaisses forêts; les deux cinquièmes seulement sont en culture.

C'est à la Martinique que Declieux transporta, en 1723, un pied de café qu'il avait reçu du Jardin des Plantes de Paris et d'où sont sortis tous ceux qui font aujourd'hui, avec la canne à sucre, la principale richesse des Antilles.

On tire de la Martinique, particulièrement du café très estimé, du cacao, du coton, du sucre, du tabac que, du nom d'un quartier de l'île où l'on cultive le meilleur, on a appelé *Macouba*. On y récolte en outre du maïs, de la vanille, du gingembre, des clous de girofle, des ananas, etc., etc.

La Martinique est divisée en deux arrondissements, six cantons et vingt-quatre communes. La population est de 136,000 individus.

Fort-Royal est le chef-lieu de la colonie, mais la ville la plus considérable de l'île est Saint-Pierre.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial, en 1856, a été :

Importations	23,833,540 fr.
Exportations	20,186,613
Mouvement général	44,020,153

Les denrées et marchandises provenant de la Martinique et importées en France, en 1836, ont été :

		quantités.	valeurs officielles.
Peaux brutes, fraîches	(kilog.)	111,737	111,737 fr.
— sèches	id.	10,229	18,412
Écailles de tortues	id.	501	28,056
Fruits conservés	id.	11,0[illegible]5	9,924
Sucre	id.	26,636,123	15,981,976
Sirops, confitures et bonbons	id.	6,764	12,175
Cacao	id.	444,546	400,901
Café	id.	10,260	16,416
Casse sans apprêts	id.	193,790	290,685
Bois de teinture et d'ébénisterie	(valeur)	»	228,977
Cendres d'orfèvres	(kilog.)	628	18,840
Cuivre pur de première fusion	id.	29,820	59,640
Indigo	id.	809	12,944
Rocou	id.	9,000	18,000
Cigares	(cent)	7,051	21,143
Eau-de-vie de mélasse	(litre)	2,781,627	1,668,976
Chapeaux de paille fine	(nombre)	596	8,940
Ancres et cables, en fer	(valeur)	»	11,154
Denrées et marchandises non dénommées	»	»	98,702
Valeur totale			19,016,797

Cette somme représente, en *valeurs actuelles*, celle de 27,939,711 francs.

(A suivre.)

ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE L'ALGÉRIE.

Pour la troisième fois depuis leur création, les Conseils généraux de nos trois provinces algériennes viennent de se réunir, et dans un prochain numéro nous aurons à nous occuper des vœux qu'ils ont émis Aujourd'hui nous nous bornerons à reproduire les discours prononcés par les présidents de ces conseils, ainsi que les adresses à l'Empereur qui ont été votées dès les premières séances. Ces discours sont significatifs; S. M. l'Empereur, avant de quitter la terre d'Afrique, a assuré que l'Administration persévérerait dans la voie qui *fait retrouver aux colons leur patrie tout entière*. Ces paroles sont un gage que les institutions civiles dont l'Algérie a été dotée seront non-seulement conservées, mais étendues, et les présidents des Conseils généraux se sont faits, dans leurs discours, les interprètes de la reconnaissance des populations. Les Conseils généraux, dans leurs adresses, ont exprimé les mêmes sentiments. Ces institutions sont l'espoir et la sauvegarde des populations, et rien ne serait plus fatal à l'avenir de notre colonie qu'un retour vers un passé que S. A. I. le prince Napoléon résumait ainsi : « Beaucoup « de bien a été fait, des résultats immenses ont été obtenus; « mais on ne peut se dissimuler qu'il y a des abus à faire « cesser, et qu'il faut pour cela beaucoup de force et d'unité « de volonté. La conquête et la sécurité sont entières, grâce « aux efforts glorieux de notre armée ; les crimes sont rares, « les routes et les propriétés sont sûres, les impôts rentrent « bien; et cependant la colonisation est presque nulle; « 200,000 Européens à peine, dont la moitié Français; moins « de 100,000 agriculteurs, les capitaux rares et chers, la pro- « priété à constituer dans la plus grande partie du territoire, « le découragement jeté parmi les colons et les capitaux qui « se présentent pour fonder le sol de l'Algérie : telle est la si- « tuation vraie... »

Vouloir revenir au régime qui avait amené un tel état de choses, serait impossible. Et les discours des présidents des Conseils généraux qui contiennent l'expression sincère et véritable des vœux des populations, tout en bénissant l'Empereur pour les institutions civiles dont il a doté l'Algérie demandent que ces institutions soient complétées et étendues; le pouvoir réparateur d'un Ministère spécial peut seul atteindre ce but tant désiré.

Dès leur première session, du reste, les Conseils généraux ont été à la hauteur de leur mission, et ont bien mérité de

l'Algérie; seulement cette année nous avons à regretter de très nombreuses abstentions; le Conseil général d'Alger seul était au complet; celui d'Oran était tout juste en nombre suffisant pour pouvoir délibérer; celui de Constantine n'a pu tenir sa première séance faute d'une nombre suffisant de membres; c'est une faute grave que les membres absents ont commise, et les ennemis des institutions civiles ne manqueront pas de se servir de cette arme, qui leur a été fournie par les conseillers généraux eux-mêmes, pour essayer de démontrer l'inutilité de ces institutions. En effet, à quoi bon des conseils généraux, des conseils municipaux, des chambres consultatives, si les membres de ces conseils ou de ces chambres s'abstiennent d'assister aux séances! Dans les circonstances actuelles l'indifférence des conseillers généraux, qui ont manqué à leurs devoirs est une faute grave dont l'Algérie pourrait porter la peine. Quand on ne peut, ou ne veut accomplir un mandat aussi important, on ne l'accepte pas: pour tout homme vraiment dévoué à l'Algérie, l'intérêt personnel doit disparaître devant l'intérêt général.

Dans le discours qu'il a prononcé à la clôture du Conseil général de la province d'Oran, M. Du Pré de Saint Maur a exprimé les mêmes regrets: « J'ai aussi, a-t-il dit, à rappeler de nouveau à tous ceux de nos collègues dont nous avons à déplorer l'absence quelles obligations étroites leur impose le mandat qu'ils ont accepté. En Algérie plus encore qu'en France, les fonctions de Conseiller général ne sauraient dégénérer en sinécures, et l'exactitude doit être un des premiers titres à cet honneur. »

A. Noirot.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE D'ALGER.

DISCOURS DE M. DE VAULX, PRÉSIDENT.

« Messieurs,

Quelque grand que soit à mes yeux l'honneur de vous présider, je ne l'ambitionnais pas: constamment renfermé, depuis quarante ans, dans la vie judiciaire, je craignais non-seulement d'en sortir, mais de me trouver sur un terrain dont je n'avais aucune habitude: si, toutefois, il suffit d'un vif désir de bien faire pour justifier une haute confiance, je suis sûr d'avoir ce titre et de ne pas le laisser s'amoindrir pendant le cours de notre réunion. Ce qui m'enhardit encore, c'est que j'aurai pour guide mon prédécesseur, l'ancien et digne magistrat, mon collègue il y a plus de trente ans: c'est avec un désintéressement antique qu'il m'a promis de m'aider des lumières que lui fournit sa longue expérience des choses d'Afrique.

Je sais aussi, et de longue date, tout ce qu'offre de garanties le dévouement éclairé que chacun de vous porte aux intérêts de ce

jeune et beau pays, intérêts qui ne sont et ne sauraient être autres que ceux de notre vieille France.

C'est donc avec confiance que j'entre dans la voie qui s'ouvre devant nous et qu'ont dégagée de tant d'obstacles et d'aspérités le zèle du magistrat si distingué que le département voit à sa tête, et l'actif concours qu'a toujours apporté à tout ce qui est bien le vaillant général qui est au milieu de nous; me faudra-t-il ajouter que la tâche est devenue facile, grâce aux lumières et à l'incessant travail du Ministre dont le beau nom, toujours si bien porté, a pris place à jamais dans les Annales de la Colonie, grâces surtout à la venue si ardemment désirée de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice.

C'est dans les pays nouveaux, où trop souvent la défaillance et le découragement prennent tout-à-coup, la place des plus décevantes illusions, qu'il faut la croyance au succès, sans laquelle rien de grand ne saurait se réaliser : or, comment la confiance ne renaitrait-elle pas, même dans les cœurs les plus rebelles, devant ces manifestations que les augustes visiteurs ont données d'une si haute et si touchante sollicitude, pendant les trois journées qui se sont écoulées si vite, quoique si bien remplies, et dont l'Algérie reconnaissante conservera à jamais la mémoire.

La mission des Conseils généraux en Algérie a une étendue et une importance que, sauf de rares exceptions, elle ne saurait avoir dans les départements du Continent, où toutes les voies sont tracées et toutes les données acquises : de ce côté de la Méditerranée beaucoup de questions sont encore neuves et naissent tout-à-coup d'une situation exceptionnelle. Puis presque toutes aboutissent, dans certaines de leurs branches, à des intérêts de l'ordre le plus élevé, et auxquels on ne saurait toucher qu'avec les plus grands ménagements; c'est là que se trouvent les difficultés de la belle mission qui vous est confiée, c'est là aussi que réside le secret de sa grandeur.

Deux populations sont en présence dans ce vaste et beau pays je viens de le dire dans des circonstances solennelles, je le répète aujourd'hui : toute question d'ordre général ramène, en effet, sans cesse ce fait exceptionnel et qui est d'intérêt majeur et dominant. L'une de ces populations se compose de Français et d'étrangers accourus de différents points de l'Europe : elle est dans ses tendances et ses aspirations l'expression fidèle et complète de la société du XIX[e] siècle; dans toutes ses parties elle répond au programme de 1789.

L'autre se compose des indigènes qui, dans leurs aggrégations les plus nombreuses et les plus difficiles à maintenir, rappellent la société féodale avec ses éléments de force, sans doute, et tout son éclat, mais qui néanmoins est impuissante à dissimuler, sous le réseau d'or dont elle le recouvre, le dissolvant qui la menace.

Six siècles séparent ces deux populations si profondément distinctes dans leur organisation, et que dans l'impossibilité d'une fusion immédiate, il faut au moins rapprocher : c'est là une question de paix et de sécurité pour la colonie, une question vitale pour tous ceux qui sont fixés ou voudront se fixer sur ce sol, qu'une parole solennelle et qui ne se dément jamais, vient de proclamer français pour toujours.

Toutes les mesures prises depuis deux ans tendent à ce rappro-

chement : presque toutes ont répondu à des vœux exprimés par les conseils généraux ; d'autres ont été déjà l'objet de votre sollicitude dans des sessions précédentes et doivent l'appeler de nouveau dans celle qui vient de s'ouvrir.

Parmi ces dernières mesures, l'une des plus importantes est sans contredit celle qui touche à la naturalisation, soit des étrangers fixés en Afrique, soit des membres des diverses fractions de la population indigène.

Il ne peut être question, Messieurs, de la naturalisation collective : la naturalisation, par cela seul qu'elle est un bienfait ne saurait être imposée ; il faut donc le consentement individuel, qu'il s'agisse soit d'étrangers venus en Algérie, sous la protection des lois de leur pays, soit d'indigènes pouvant invoquer les droits qui leur sont reconnus par les capitulations à la suite desquelles a eu lieu la soumission.

Mais le consentement individuel lui-même ne saurait suffire. Il faut encore l'agrément du pouvoir ; or, cet agrément ne saurait être donné que dans les limites tracées par la loi, et ne pourrait être collectif, sans une infraction aux principes généraux de la législation.

Les lois qui régissent aujourd'hui la naturalisation forment un contraste direct avec celles qui ont été élaborées sous l'empire de nos premières assemblées délibérantes ; loin de faire, comme celles-ci, un appel au genre humain, elles reposent sur le sentiment si élevé qu'avait de la dignité du citoyen français le grand organisateur sous l'inspiration duquel elles ont été écrites ; toutes sont d'accord pour demander que cette dignité ne soit conférée qu'aux bien méritants.

La seule question dont, selon moi, nous aurions à nous occuper, touchant cette matière, serait donc celle de savoir quelles modifications il peut y avoir lieu d'apporter aux conditions beaucoup trop rigoureuses que la loi oppose à l'obtention du titre de citoyen français.

Quoique réduite à ces proportions, la question est encore de nature à appeler vos plus sérieuses méditations ; elle se décompose, en effet, en plusieurs autres questions, toutes dignes d'intérêt. Nous aurons à nous aider des travaux très-sérieux qui ont été exécutés dans les sessions précédentes ; nous aurons aussi à nous appuyer sur les données recueillies sous l'administration de M. le maréchal Randon, à qui rien n'avait échappé de ce qui touche à l'avenir du pays, et que l'on retrouve toujours quand il s'agit de la réalisation d'une haute et bonne pensée. Nous aurons à examiner ensuite toutes les questions qui, dans l'organisation des diverses fractions de la société indigène, peuvent toucher aux intérêts des masses, intérêts qui sont toujours de premier ordre, et qu'il importe de prendre en très sérieuse considération, alors surtout qu'il s'agit de raffermir la conquête par la paix et tous les bienfaits qu'elle amène à sa suite.

Les sociétés changent de forme, mais l'humanité est toujours la même : c'est pour cela que l'histoire est fertile en enseignements ; quand on recherche les causes qui, pendant si longtemps, ont empêché la France de se former en grand corps de nation, ce que l'on trouve au premier rang, c'est la distribution vicieuse de la justice, c'est encore la mauvaise assiette et le défaut de publicité de

l'impôt, puis l'arbitraire de la perception. Au fond de toutes les guerres qui, pendant si longtemps, ont ensanglanté le sol de la France, on rencontre souvent ces deux causes réunies, presque toujours l'une d'elles. C'est une question de taille et de gabelle qui soulevait, aux derniers jours de la vieille monarchie, ces populations de l'Ouest qui allaient bientôt mourir pour elle.

En ce qui concerce la justice, les vœux formulés par les conseils généraux ont été exaucés: depuis votre dernière session, un ensemble de mesures, portant toutes l'empreinte d'une haute sagesse et d'une étude approfondie, a étendu jusqu'aux dernières limites du pays la protection et le contrôle de la magistrature française: il s'est fait là un grand et beau mouvement en avant, qui suffirait à lui seul pour honorer la main qui l'a opéré. Cette grande et belle chose qu'on appelle le bon droit a recouvré aujourd'hui toutes ses garanties, et d'une extrémité à l'autre de la colonie, le faible peut l'invoquer sans crainte à l'encontre du fort et du puissant.

Mais si, de ce côté, peu reste à désirer, en est-il de même de ce qui concerce la fixation et la perception de l'impôt arabe. L'absence de règles bien déterminées et suffisamment connues de tous, n'est-elle pas à regretter? Si l'intervention et le contrôle de la magistrature française sont un bienfait, l'intervention et le contrôle de l'administration française, en matière d'impôt, n'en seraient-ils pas un autre? C'est grâce à l'admirable système financier, dont nous a dotés le puissant génie qui présidait à nos destinées que, depuis soixante ans, et quelles qu'aient été les rigueurs des temps, l'impôt est perçu, en France, sans aucune de ces secousses, de ces prises d'armes qui signalaient les âges précédents. Ce même système ne produirait-il pas les mêmes effets au milieu de ces aggrégations africaines qui, précisément, parce qu'elles s'appuient sur des ressorts plus simples, semblent offrir moins d'obstacles à son application.

Je sais, néanmoins, tout ce que le terrain auquel je viens de toucher offre de difficultés; je n'ai pas oublié qu'à côté *du bien d'améliorer se trouvait toujours le danger d'innover*: puis, j'apprécie tout ce qu'ont de grave et de consciencieux les objections présentées. Si j'aborde ce terrain, si je crois que vous devez l'aborder, c'est que dans toute colonie, en Afrique, comme dans toute autre partie du monde, il existe entre tous les intérêts une cohésion tellement grande, une solidarité tellement intime, que l'un de ces intérêts ne saurait être atteint sans que tous les autres le soient en même temps. C'est que, dans tout établissement colonial, la paix est le premier des bienfaits et qu'elle ne saurait chanceler sur sa base dans une partie du pays, sans que toutes les autres ne soient ébranlées du contre-coup. Puis, il s'agit non-seulement de ces hardis colons fixés sur ce sol, et qui, pour faire marcher leurs entreprises, demandent la paix, mais de tous ces hommes qui ont les yeux tournés vers l'Algérie et que viennent de convier si magnifiquement des paroles tombées de haut et qui ont droit et coutume de retentir au loin.

La question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'introduire en Algérie les lois répressives de l'usure, toutes les fois que le taux d'intérêt fixé par la loi serait excédé, appartient au même ordre d'idées, quoique d'une manière moins directe.

Il est malheureusement démontré que l'usure qui, pendant de longues années, n'avait exercé ses ravages que sur la population européenne, a pénétré aujourd'hui jusque dans l'intérieur des tribus. Il est avéré que plusieurs se débattent sous l'étreinte de dettes rapidement grossies par l'accumulation d'intérêts énormes, et qui ne sauraient être acquittées qu'au prix de la ruine de ceux qui les ont contractées.

Je sais que la théorie est en général contraire aux lois répressives de l'usure; mais ce que je sais aussi, c'est que la société doit protection au faible et au malheureux, précisément parce que la facilité des illusions qui perdent est toujours en raison directe de la faiblesse et du malheur.

Ce que la pratique a d'ailleurs enseigné, c'est que les tribunaux en Algérie ont trop souvent à gémir devant d'odieuses spoliations, qu'en l'absence de toute loi répressive, ils sont obligés de consacrer; or, je me demande quels sont les effets que l'exécution de spoliations de ce genre produira sur des réunions d'hommes incultes, toujours prêts à voir dans l'injure faite à l'un, une injure faites à tous, et à la venger par les armes. N'y a-t-il pas là encore un sérieux danger pour la paix publique?

Telles sont, Messieurs, quelques unes des questions qui me semblent devoir être discutées dans vos réunions, et de nature à appeler l'attention du gouvernement. A Dieu ne plaise que j'aie prétendu faire un programme et restreindre le champ qui vous est ouvert. Si j'ai une conviction bien intime, c'est que j'ai beaucoup à apprendre et beaucoup à retenir parmi vous, c'est encore que nous sommes tous ici, à un égal titre, les hommes de la province, et que tout ce qui touche aux intérêts généraux est du domaine de chacun. Ce n'est pas d'ailleurs uniquement de questions d'ordre général que nous avons à nous occuper, c'est encore des intérêts spéciaux à chaque partie de ce vaste département, et qui ne sauraient avoir dans cette enceinte de meilleurs défenseurs que les hommes honorables et dignes qui les représentent. Quelle que puisse être d'ailleurs la différence des opinions sur les questions à discuter, il y aura toujours, j'en suis bien sûr, un même sentiment qui nous ralliera, c'est celui qui se traduit par ce cri qu'à tant de titres nous devons aimer et répéter :

Vive l'Empereur!
Vive l'Impératrice!
Vive le Prince Impérial!

ADRESSE A L'EMPEREUR

VOTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE D'ALGER.

« Sire,

« Avant d'inaugurer leur session de cette année, les membres du Conseil général d'Alger, associés avec tous les habitants du département, dans un sentiment commun de gratitude et de dévouement, viennent prier Votre Majesté d'en agréer le respectueux hommage.

« Vous l'avez dit, Sire, et votre parole auguste a fait tressaillir l'Algérie tout entière, « plus d'incertitude » à partir du moment où vous avez posé le pied sur notre sol. Déjà, par la mise en application des sages mesures économiques, ainsi que par l'exécution des grands travaux que Votre Majesté a décrétés, nous touchons à cet avenir que nous rêvions.

« Vos intentions généreuses ont été admirablement comprises par le Ministre éclairé que vous avez choisi pour être l'interprète de nos intérêts auprès de Votre Majesté et qui, chaque jour, nous traduit vos pensées fécondes avec une si grande sollicitude.

« Votre Majesté a daigné nous laisser espérer qu'elle reviendrait nous voir à l'œuvre. Cet espoir, s'il en était besoin, ranimerait les courageux efforts de ceux que vous avez appelés de « hardis colons » et dans le nombre desquels nous sommes fiers de nous compter.

« Revenez-nous donc, Sire! Vous savez quel accueil vous attend ici, et jugés sur les lieux, nous serons assez heureux, peut-être, pour que Votre Majesté daigne reconnaître que nous n'avons point démérité de notre glorieuse origine.

« Que sera-ce donc maintenant, Sire, que nous allons poursuivre notre tâche avec cette confiance en vous qui ne nous a jamais fait défaut, et cette confiance en nous-mêmes que votre auguste présence a ravivée.

« Sire, vous avez déclaré l'Algérie française, et par les institutions civiles dont vous l'avez « à jamais dotée » vous lui avez confié ce droit de cité métropolitaine dont elle est trop fière pour ne pas s'en rendre digne.

« Merci à vous, Sire, du plus profond de notre cœur. »

« Madame,

« A votre arrivée ici, nos acclamations vous ont saluée ; à votre départ, les bénédictions du pauvre vous ont suivie, car à votre double titre d'Impératrice et de mère, il vous a été donné d'appeler à vous, du milieu de la foule, et les sentiments les plus respectueux et les émotions les plus élevées. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

DISCOURS DE M. LESTIBOUDOIS, PRÉSIDENT.

Messieurs,

Nous sommes encore sous l'empire de l'émotion que nous a causée le grand spectacle auquel nous venons d'assister, en nous réunissant à Alger, pour saluer Leurs Majestés Impériales à leur arrivée sur la terre d'Afrique.

Nous avons vu se porter au devant de l'Empereur et de l'Impératrice cette indomptable armée, l'orgueil de notre pays, qui venait acclamer à la fois son Souverain et son Général; puis ces populations chrétiennes qui ont foi dans l'œuvre entreprise par la France,

et qui venaient remercier celui à qui elles doivent les institutions qui feront leur prospérité; enfin, ces tribus indigènes qui reconnaissent notre force, bénie de Dieu, parce qu'elle est au service de la justice et de l'humanité.

On était saisi d'un sentiment inexprimable, en contemplant ces innombrables cavaliers arabes, ces fantassins kabyles, entourer, le fusil au poing, l'Empereur et l'Impératrice, saisir leurs mains et baiser leurs pieds, et ces grands chefs, ornés pour la plupart, de l'étoile de la Légion-d'Honneur, venir offrir, en signe de joie et hommage, leurs chevaux richement caparaçonnés. Tout ce mouvement s'opérait en présence d'un Prince musulman, visitant lui-même l'Empereur, comme pour attester qu'il est un de ceux qui entrent dans les voies de la civilisation, et qu il se place sous la protection de la France. On comprenait que le monde mahométan, qui, hier, violait encore d'une manière si affreuse les principes éternels de l'humanité, s'inclinât devant l'ascendant de la société chrétienne ; on songeait aux Français qui s'en vont en Syrie venger le sang odieusement versé ; ils sont 6 000, se disait-on ! Mais l'Empereur les suit dans leur marche, et la main de Dieu les couvre : les plus fanatiques reconnaîtront les décrets d'en haut, car ils voient que nous avons la force et sentent que nous pratiquons la justice. Le spectacle que nous avions sous les yeux nous montrait que l'heure des résistances était passée.

Au milieu de ce concours prodigieux de tant d'hommes de races et de croyances diverses, venant former le cortége impérial, nous avons voulu exprimer à l'Empereur les sentiments de gratitude que nous avons éprouvés en recevant les décrets qui instituent pour nous un gouvernement sur des bases rationnelles et désormais inébranlables ; un Ministère séparé, des provinces non subordonnées, un pouvoir civil puissant, une administration des indigènes suivant les règles des peuples civilisés.

L'Empereur a bien voulu accueillir nos remercîments; il a daigné nous dire que notre concours lui avait été un auxiliaire utile; que beaucoup de choses restaient à faire et qu'il comptait sur nous pour l'aider à réaliser ses projets sur l'Algérie. Certes, notre dévouement ne lui fera pas défaut, s il en a besoin, pour accomplir la glorieuse mission qu'il s'est donnée, et qui répond à tous les vœux que nous pouvons former.

Nous en avons pour preuve irrécusable les magnifiques paroles qu'il a adressées à l'Algérie ou plutôt au monde attentif. L'Empereur a dit aux hardis colons qui sont venus se fixer sur cette terre: « Les institutions que je leur ai données leur font déjà retrouver ici leur patrie tout entière, et en *persévérant* dans cette voie, nous devons espérer que leur exemple sera suivi. »

Il a dit ce qu'était la guerre que nous avons faite aux Arabes : « C'est la rédemption du peuple que le sort des armes a fait passer sous notre domination. »

Il a dit ce qu'était la civilisation que nous apportions ici : « C'est de compter le bien-être pour quelque chose, la vie de l'homme pour beaucoup, et son amélioration morale pour le plus grand bien. »

Et, après avoir énoncé ces pensées que jamais conquérant n'a trouvées dans son cœur, que jamais peuple n'a mises en pratique, il a fait connaître comment il entendait qu'elles fussent réalisées;

« Elever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction, tout en respectant leur religion ; améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a enfouis, et qu'un mauvais gouvernement rendait stérile, telle est notre mission ; nous n'y faillirons pas. »

Messieurs, ces augustes déclarations mettent fin à tous les débats, non pas seulement parce qu'elles descendent du trône, mais parce qu'elles portent un caractère de grandeur incomparable, qu'elles sont l'expression de la raison, de la justice, de la bonté et qu'elles traduisent une politique, qui, si elle est nouvelle dans le monde, n'en triomphera pas moins, car elle est comme le symbole du genre humain.

Il ne peut donc exister désormais de débats entre nous sur les meilleurs procédés de faire le bien du pays ; la haute raison et l'infaillible conscience de l'Empereur ont décidé.

Nous n'avons plus maintenant qu'à confondre nos efforts pour atteindre le but élevé qui nous est assigné. Animés d'une noble émulation, d'une estime et d'une confiance réciproques, nous mettrons nos pensées en commun pour étendre la prospérité de notre Province.

Nos travaux, soyez-en sûrs, ne resteront pas sans résultats ;

Nous pouvons apprécier ce que nous obtiendrons, par ce que nous avons déjà obtenu dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

Un décret du 31 décembre 1859 a attribué la surveillance de la justice indigène à notre magistrature, et l'appel des jugements des khadis à nos tribunaux, aidés d'assesseurs musulmans.

Une part nous a été réservée dans les fonds consacrés aux travaux extraordinaires ; l'établissement d'un port à Philippeville a été décrété, et le chemin de fer de Constantine concédé.

La route impériale d'Ager à Constantine est définitivement classée.

Le 13 février 1860, un décret a ouvert plus largement le marché français aux produits de l'Algérie.

Le 27 du même mois, une grande et décisive mesure a été prise : le département civil a été créé, un vaste territoire lui a été assigné sur la proposition de l'autorité militaire elle-même.

Le crédit foncier a été autorisé à étendre ses opérations sur le territoire algérien.

Les postes ont été séparées de l'administration du Trésor et placées dans les attributions du Ministère de l'Algérie.

Par décret du 15 mars, le bienfait de la juridiction civile a été acquis à tous les Européens, même à ceux résidant en territoire militaire.

Par décret du 25 mars, la faculté de créer des magasins généraux et d'admettre le système des warrants, a été concédé à l'Algérie.

Pour assurer aux indigènes la possibilité de recourir à la justice française, le traitement des magistrats sachant l'Arabe, et celui des assesseurs sachant le Français est augmenté par décret du 25 mars.

Les produits de l'Algérie sont admis à l'Exposition générale de l'agriculture française et conquièrent des récompenses éminentes.

L'Exposition permanente des produits algériens est reconstituée

sur de nouvelles bases, de manière à faire connaître la puissance de notre production agricole et industrielle.

Par décret du 9 juillet, les produits du Sahara sont affranchis de droits à leur entrée en France.

Un décret du 31 du même mois règle le mode de délivrance des terres accordées à la colonisation.

Le 11 août, les communes sont autorisées à aliéner leurs propriétés pour couvrir les dépenses d'utilité publique.

Enfin, le 22 août, le nombre des membres des Conseils généraux est augmenté.

Cette simple énumération fait comprendre avec quelle activité le Ministre de l'Algérie s'est occupé de nos intérêts les plus chers, avec quelle sollicitude l'Empereur a accueilli les propositions qui lui ont été faites en notre faveur.

Nous nous estimons heureux surtout de la mesure qui nous donne pour collègues des hommes dont les lumières seront si utiles.

Mais au milieu du plaisir que nous éprouvons, nous ne devons pas oublier que nous avons fait une perte cruelle. Le général Gastu, franc et brave militaire, au sens droit, à la volonté énergique et bienveillante, nous a été enlevé, au dernier jour de notre session. Sa mort a été pour nous le sujet d'une douleur profonde.

Notre douleur a été adoucie par la présence du chef illustre qui le remplace, le général Desvaux, administrateur habile autant que vaillant guerrier, colonisateur émérite, qui a propagé avec un zèle infatigable et un éclatant succès l'une des créations les plus faites pour donner aux Arabes une haute idée de la puissance des arts européens. Félicitons notre province d'avoir un commandant si distingué; félicitons-nous d'avoir un collaborateur que recommandent ses talents éprouvés, l'aménité de son caractère, ses nombreuses et solides connaissances. Je suis sûr d'être l'interprète de tous mes collègues, en lui témoignant la joie que nous éprouvons de le voir prendre part à tous nos travaux, et éclairer nos délibérations.

Je ne terminerai pas sans remercier M. le Préfet du zèle infatigable qu'il apporte dans la gestion des affaires de notre province, et sans louer l'énergique confiance avec laquelle il a accepté le fardeau que doit faire peser sur lui l'administration du vaste territoire remis à ses soins.

Le compte-rendu de la séance dans laquelle a été votée l'Adresse à l'Empereur, ne nous étant pas encore parvenu, nous donnerons le texte de cette Adresse dans le prochain numéro.

A. N.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE D'ORAN.

DISCOURS DE M. DU PRÉ DE ST-MAUR, PRÉSIDENT.

« Messieurs,

La troisième session de nos Conseils généraux s'ouvre sous le coup d'une émotion profonde. L'Empereur et l'Impératrice, exauçant les vœux de leurs provinces africaines, ont bien voulu venir les visiter, et les populations les ont remerciés de cette faveur par une explosion de joie et de reconnaissance.

Nous venons d'assister à un rare spectacle. Pour la première fois, Alger, qui si longtemps défia la chrétienté, fêtait, dans ses murs, un Monarque chrétien. Arabes et Kabyles accouraient pour contempler l'héritier du nom le plus populaire de l'Orient, le neveu du héros des Pyramides, et le colon français croyait recevoir la mère-patrie en saluant les souverains de la France.

Elles étaient bien belles, acclamant le vainqueur de Solférino et défilant devant lui dans leur auréole de poussière, ces troupes qui ont montré, sur les champs de bataille de Crimée et d'Italie, comment l'Algérie peut payer l'or et le sang qu'elle a coûté. On sentait de quel prix est pour la France une terre sur laquelle se forment les légions qui font son orgueil et le nôtre, car nulle part plus qu'ici toutes les classes ne s'associent aux vraies gloires de l'armée : nulle part, sous le costume du laboureur, ne battent plus de cœurs de vieux soldats.

L'Empereur a vu, dans une merveilleuse fantasia, se presser à ses pieds les plus fiers des Indigènes. En montrant qu'il pouvait sans imprudence, les laisser venir l'entourer en armes, il a fermé les bouches qui menaçaient nos provinces de scènes pareilles à la Syrie, comme si l'armée qui a dompté les Arabes lorsqu'ils avaient à leur tête un homme de génie, et qui a couvert le pays de ses établissements, avait lieu de redouter aujourd'hui de misérables agitateurs et des insurrections sans portée, ou, comme si des généraux français pouvaient descendre au rôle des pachas de Beyrouth ou de Damas.

Une perte cruelle qui, en frappant l'Impératrice, a frappé l'Algérie tout entière, a forcé l'Empereur à abréger son séjour, et fait retrancher du programme des fêtes que s'étaient partagées l'armée et les Arabes, la journée que les colons eussent appelée leur journée. Déjà, lors des présentations, il n'avait pas été possible à chacun des Conseils généraux de déposer au pied du Trône l'expression des sentiments de leur province. Tous les hommes qui, sous l'habit civil, ont porté en Afrique leur intelligence, leurs capitaux ou leurs bras, se demandaient avec anxiété quel jugement l'Empereur allait porter sur la situation du pays, et l'Empereur, au banquet d'Alger, leur laissait pour adieu un discours qui consacre leurs aspirations les plus chères.

Vous savez, Messieurs, si l'Empereur a touché juste en disant des institutions qu'ils nous a données que ces institutions nous font retrouver la patrie. Vous aviez jusqu'ici saisi toutes les occasions de plaider leur cause devant le tribunal de l'opinion publique, d'attester les services qu'elles rendaient au pays. A l'avenir, nous

n'aurons plus à les louer, car il n'y a pas d'éloge qui vaille le mot de l'Empereur.

Espérons, qu'après ce mot, il ne sera plus besoin désormais de les défendre.

Il appartient aux Conseils généraux de signaler combien tout développement de la colonisation demeurait impossible, au milieu des attaques incessantes dirigées contre les institutions civiles, des alarmes jetées dans le public, au sujet de la soumission des Arabes et de la sécurité du pays. Sans doute, les colons qui auraient cependant le plus à perdre, puisque, outre leur vie, ils risqueraient la fortune et la vie de leur famille, s'effrayaient médiocrement de ces alarmes, parce qu'ils en connaissaient les causes et la valeur. Mais, quel attrait pouvait offrir aux émigrants, aux capitaux de l'Europe habitués à toutes les garanties d'une organisation civile, une contrée où l'on semblait remettre, chaque jour, en question, l'existence de ces garanties, et jusqu'à la réalité de la conquête? Aussi les émigrants délaissaient-ils l'Algérie, terre française et voisine de la France, pour les rives étrangères et lointaines de l'Amérique, et les capitaux, qui ont construit des chemins de fer sur tous les points du globe, ont-ils failli faire échouer, par leur abstention, la création de nos chemins de fer.

Aujourd'hui toutes les incertitudes ont cessé. L'Empereur a déclaré qu'il persévérerait dans la ligne qu'il avait adoptée, et la France sait ce que vaut la persévérance de l'Empereur. Sous une pareille égide, la colonisation peut développer, avec confiance, son laborieux essor.

Dès votre première session, vous aviez demandé que le territoire civil fût largement agrandi, et que, sur ce territoire, Européens et Indigènes participassent aux bienfaits des nouvelles institutions. Alger et Constantine ont seuls obtenu cette satisfaction, si vivement désirée par tous; mais vous avez entendu récemment S. Exc. le Ministre de l'Algérie nous donner l'assurance qu'Oran ne l'attendrait pas longtemps. Dans peu de jours, du reste, nous posséderons parmi nous M. le ministre; nous pourrons lui exposer nos besoins, et ce qu'il a fait pour l'Algérie nous dit assez ce que nous devons en attendre.

De vives objections ont été élevées contre le passage de masses indigènes sous le régime civil. On a dit que ce régime n'assurerait pas leur soumission, comme si des soulèvements étaient possibles en face de l'armée ou que le concours énergique de cette armée ne fût pas assuré à tous les représentants de l'autorité. On a dit encore que les Arabes le repoussaient; mais, chez les Arabes, ceux qui tiennent ce langage sont précisément ceux qui ont leurs raisons pour aimer l'état de choses ancien, parce qu'ils ont la main dans tous ses profits, comme dans tous ses abus. Pour vous, messieurs, vous vivez depuis trop longtemps au milieu des populations indigènes pour ignorer ce qu'elles préfèrent, du joug de l'arbitraire ou de celui de la loi.

En appelant la vieille société arabe à s'inspirer de l'esprit qui vivifie les sociétés modernes, l'Empereur n'a pu vouloir qu'une muraille fût maintenue entre elle et la race française. C'est au contact de cette race française, à ses tendances, à ses lois civiles, à l'organisation qui a porté si haut sa grandeur, que la race indigène peut emprunter les moyens d'améliorer sa situation morale

et matérielle. On ne saurait compter, pour entraîner une société hésitante dans une voie nouvelle, sur des chefs que tous leurs intérêts convient à la retenir dans son immobilité traditionnelle et séculaire. Pour être l'initiateur d'un progrès quelconque, il ne faut pas nier ou craindre ce progrès.

Dans la lutte qu'il soutient ici contre tous les éléments rétrogrades, le principe français et colonisateur va sous peu trouver un auxiliaire puissant. Les chemins de fer, qui ont transformé tant de choses, sillonneront bientôt l'Algérie. Avant douze mois, Alger jouira du sien; Oran et Constantine ne tarderont pas à posséder les leurs. Dans une audience donnée à Alger aux administrateurs de ces chemins, l'Empereur a laissé entendre que les tronçons actuellement concédés pourraient, dès l'année prochaine, obtenir un prolongement. Peut-être une de ces solennités qui accompagnent d'ordinaire l'inauguration des chemins de fer, et sont en France un événement, nous vaudra-t-elle de voir dans nos murs l'Empereur et l'Impératrice. Avec la grâce souveraine dont elle a si bien le secret, S. M. l'Impératrice a bien voulu en donner l'espoir à votre président, et lui permettre de reporter cet espoir à sa province.

Ce ne sera pas, Messieurs, pour des résultats sans grandeur qu'un Napoléon aura, de nouveau, mis le pied sur le sol de l'Afrique. Ici le passé nous répond de l'avenir. L'Empereur, dans sa sagesse, pèsera nos destinées. Pour nous, membres du Conseil général, investis de l'honorable mission de lui faire connaître les besoins et les vœux de la province, notre rôle est de parler avec une franchise respectueuse, et si nous nous trompons, ce sera, du moins, en cherchant à remplir loyalement notre devoir vis-à-vis de l'Empereur et du Pays. »

ADRESSE A L'EMPEREUR,

VOTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE D'ORAN.

« Sire,

« La visite dont l'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu honorer la ville d'Alger, les paroles de Votre Majesté et les assurances qu'elles contiennent ont été accueillies avec bonheur par l'Algérie entière.

« Le Conseil général d'Oran ne serait pas l'interprète des sentiments de la Province, si, en ouvrant sa session, il ne s'empressait de porter au pied du Trône l'expression d'une respectueuse gratitude.

« Déjà, Sire, l'Algérie avait reçu de vous de nombreux bienfaits. La création à Paris d'un Ministère spécial, l'indépendance administrative accordée à chacune des Provinces, et récemment la concession des chemins de fer, des allocations pour les grands travaux d'utilité publique, avaient donné satisfaction aux vœux et aux besoins du pays. Mais en faisant cesser toutes les hésitations par une prise de possession solennelle; en montrant à l'Algérie le Souverain de la France dans l'appareil de sa grandeur, vous en

avez accompli une seconde fois la conquête : vous avez mis le sceau à la soumission des Indigènes et assuré, chez les colons, la confiance dans le présent et la foi dans l'avenir.

« Grâces à vous, sur une partie du territoire, les institutions civiles que vous avez données nous font, vous l'avez dit, retrouver la patrie, et Votre Majesté ne pouvait mieux exprimer combien ces institutions nous sont chères. Les populations indigènes, qui entrent en contact avec elles, les apprécient comme nous et se louent de tout ce qu'il y a de bienveillant, d'impartial et de protecteur dans notre organisation, dans notre justice et nos lois.

« Le Conseil général d'Oran s'est toujours inspiré de votre généreux désir d'améliorer la situation morale et matérielle des Arabes. Dès sa création, il a demandé qu'ils fussent largement admis aux bénéfices de nos institutions, et sans inquiétude au sujet de la tranquillité du pays, il n'attend de progrès pour eux que de leur initiation aux principes et aux formes de notre organisation sociale.

« Bientôt, nous l'espérons, la merveilleuse influence des chemins de fer donnera une énergique impulsion au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Les ventes annoncées par l'État mettront plus largement les terres à la disposition des colons, et les capitaux de l'Europe se montreront moins timides, car vous avez promis à l'Algérie que l'appui de la France ne lui manquerait jamais.

« Sire,

« Puissent les soins de votre Empire permettre à Votre Majesté de visiter aussi notre Province. Puissent un jour nos populations espagnoles et françaises être assez heureuses pour offrir leurs hommages à l'Impératrice dans la langue de ses ancêtres et dans celle de son pays d'adoption. »

SUR LE PROJET D'EMPRUNT

De la Banque de la Réunion.

Une mesure des plus graves a été proposée dernièrement à la Réunion.

Il s'agissait d'augmenter d'un tiers le capital de la Banque de cette colonie, autrement dit, d'élever de 9 à 12 millions les émissions de papier, et de fournir ainsi à cet établissement de crédit, les moyens de faire de grandes opérations de change avec l'Inde, à l'effet d'approvisionner la colonie en denrées alimentaires.

Pour atteindre ce but, la Banque de la Réunion s'était entendue avec le Comptoir d'Escompte, pour se faire ouvrir, sur quelques maisons de l'Inde, un crédit en échange duquel elle

devait lui abandonner 4 1/2 p. 100 sur les 5 p. 100 de prime qu'elle eût touchés sur les traites négociées par elle.

Un million lui était nécessaire pour cette opération, et c'est alors que, prenant pour base les actions anciennes cotées depuis 18 mois à 760 fr. on avait proposé d'émettre les nouvelles à 120 fr. au dessous du cours, invoquant, comme précédent, la loi du 9 juin 1857.

Cette proposition a soulevé une vive opposition de la part des actionnaires.

Il ne nous appartient pas de nous faire juge de leurs intérêts, seulement à notre point de vue, la proposition nous paraît présenter un grand inconvénient en ce que le capital de 1,280,000 fr. que représenteraient les 2,000 actions nouvelles émises à 640 fr. serait loin d'être en rapport avec la quantité de monnaie effective en circulation dans la colonie.

Et, en effet, si l'on examine que depuis dix ans à la Réunion, les crises monétaires ont été très fréquentes, tandis qu'on n'a eu à y enregistrer aucune crise financière, on arrive forcément à cette conclusion que déjà, sans émission de nouvelles actions, la proportion du numéraire dans la colonie relativement au papier est insuffisante.

Par suite, augmenter la quantité de papier serait aggraver la situation en agrandissant l'écart qui existe déjà dans de trop fortes proportions.

Le *Journal des Chemins de fer*, dans un très bon article sur la question qui nous occupe, établit qu'au 14 juin 1860, les billets de la Banque de France ne s'élevaient qu'à 744 millions pour une population de 36 millions d'habitants, soit 20 fr. 88 c. par individu, tandis que les billets de Banque de la Réunion, atteignaient presque le chiffre de 9 millions pour une population de 163,000 personnes, soit 53 fr. 66 c. par individu, soit 33 fr. 22 c. différentiels en plus.

Et pourtant la Banque de l'île de la Réunion ne saurait guère alléguer l'insuffisance de ses ressources par rapport aux affaires coloniales, puisqu'au 1er septembre dernier, son encaisse était de 3,856,440 fr., soit de plus d'un tiers de son capital. Aussi sans vouloir critiquer les opérations de cette Banque, nous croyons-nous en droit de penser qu'elle pourrait aujourd'hui, en présence du calme des affaires, abaisser le taux de son escompte qu'elle avait élevé à 7 p. 100 dans un moment où les affaires prenaient un élan fiévreux.

Autant, maintenues, dans de certaines limites les opérations de change projetées avec l'Inde pourraient présenter d'avantages, autant, si on les étendait à une somme égale à celle de la métropole, comme on parait en avoir l'intention, elles seraient défavorables à la colonie.

Sur quelle base devaient reposer ces opérations? là est toute la question.

Comme nous le disons plus haut, cette base devait être une prime de 5 p. 100 au minimum sur les traites fournies par la Banque; autrement dit, cette prime devait être à peu près aussi élevée que celle demandée sur le numéraire. Qu'importerait alors au consommateur de payer les denrées de l'Inde à un prix accru de la prime sur les traites, ou de la prime sur le numéraire!

Pour lui la question est insignifiante. Mais allons plus loin.

Le commerce de la Réunion tire de France une certaine quantité de numéraire; et pour se couvrir de ses frais, il doit le vendre à 5 p. 100 de prime. Supposons maintenant qu'avec sa puissance d'action, la Banque de la Réunion venant à s'emparer du marché, rende difficiles ou désavantageux les placements du numéraire, les introducteurs s'abstiendront et alors la monnaie effective déjà trop rare le deviendra encore plus; car la Banque, comme le dit l'article précité du journal de M. Mirès, ne peut fournir de moyens de remise sur Madagascar, sur Nossi-Bé et Mayotte; et comme les cultivateurs de Nossi-Bé et Mayotte ainsi que ceux de Madagascar exigent du numéraire, on demandera celui-ci au peu qui reste dans la colonie et on accroîtra le malaise et les embarras actuels.

La Banque de la Réunion donnera des traites sur l'Inde, dira-t-on? Sans doute, elle en donnera; mais elle seule en donnera et ce sera le seul moyen ouvert pour approvisionner notre colonie en denrées alimentaires.

Il serait superflu de faire ressortir les inconvénients, les dangers même d'un état de choses où la partie la plus essentielle du commerce de Saint-Denis et de Saint-Paul se trouverait à l'entière discrétion d'un établissement unique.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette question; mais si, par suite de l'opposition qu'il a rencontrée, le projet de la Banque reste à l'état de projet, il n'en demeure pas moins comme une menace suspendue sur les actionnaires dont les titres ont fléchi de 60 fr.

Aussi pensons-nous que, dans le cas d'une nouvelle émission, on simplifierait de beaucoup la situation, en donnant aux actionnaires actuels le privilége de souscrire avant tous les autres. En procédant ainsi, si cette émission doit être une source de bénéfices, notre colonie de la Réunion en profiterait du moins exclusivement. De plus et par application de la loi du 9 juin 1857, invoquée dans cette circonstance, les anciens actionnaires devraient encore trouver dans la prolongation de leur privilége, une compensation à cette nouvelle émission.

A. Noirot.

SIMPLE NOTICE SUR LA CULTURE DU PASTEL
En Algérie.

Le pastel. — Variétés. — Terres qui lui conviennent. — Fumure. — Son emploi comme plante fourragère et tinctoriale. — Epoques et méthode de semailles. — Soins à lui donner pendant sa végétation. — Maturité et récolte. — Bénéfices à réaliser par hectare.

Les simples particuliers et les écrivains algériens même qui se distinguent tous par leur savoir, par la supériorité de leurs talents justement appréciés et par leurs connaissances spéciales de la richesse naturelle et des besoins de notre colonie algérienne, se plaignent de voir des milliers et des millions d'hectares déserts de végétaux et d'habitants, improductifs, désolés, sous le plus beau ciel du monde et sous le climat le plus sain de nos colonies.

Que ne les ensemençons-nous au lieu de nous plaindre? N'avons-nous pas des mains pour nous en servir, des oreilles pour entendre, une mémoire pour retenir, et ce qui vaut mieux encore des yeux pour observer ce qui se passe autour de nous? — Voilà par exemple le pastel : (*Isatis tinctoria*) plante, —comme tout le monde sait, — appartenant à la famille des crucifères, qui nous offre tous les avantages des bonnes plantes fourragères, en nous donnant un fourrage abondant pendant quatre années consécutives; plante fourragère d'autant plus précieuse en Algérie, qu'elle offre une luxuriante végétation même pendant les grandes sécheresses qui anéantissent la végétation des autres plantes fourragères. Nous ne saurions donc trop apprécier l'avantage que nous présente le pastel, de parer au défaut de fourrage vert dans une saison de l'année qui est si contraire à la production de ce fourrage important en Algérie.

Comme plante tinctoriale le pastel n'est point à dédaigner, quoiqu'il ait perdu une partie de son importance depuis que les Indes nous fournissent à bas prix l'Indigo. La belle couleur bleue qu'il contient dans ses feuilles et dans sa tige est aujourd'hui employée en peinture et en teinture ou mélangée avec l'indigo.

Nous pouvons, en Algérie, en cultiver deux variétés : le pastel qui produit des graines jaunes est ordinairement plus velu et donne des produits moins abondants que son congenère, connu sous le nom de vrai pastel et dont les graines sont violettes. C'est particulièrement vers la culture de cette dernière variété, que doivent en Algérie se diriger toute notre attention et tous nos soins.

Cultivé comme plante tinctoriale, le pastel demande des

terres riches, calcaires, profondes et bien ameublies, afin que ses racines charnues et pivotantes puissent s'étendre librement et se développer sans obstacle. Le sol, — dans cette circonstance, — doit être naturellement frais ; car une trop grande humidité nuirait, d'une manière notable à la force de la matière colorante.

Cultivé en Algérie comme plante fourragère, le pastel présente aux colons l'avantage d'utiliser et de retirer un bon parti de leurs terres de qualités inférieures et celui non moins précieux de fournir de bonne heure un excellent pâturage pour tous les bestiaux et particulièrement aux bêtes à laine, à cause de la propriété qui lui est propre de rendre l'action aux muscles et aux fibres relâchées, qui en font un véritable préservatif de la maladie appelée pourriture.

N'oublions pas que le produit du pastel est toujours proportionné à la quantité de fumier que nous lui consacrons. Les fumiers de bœufs, de vaches et de chevaux sont les plus économiques et ceux qui profitent le mieux à la culture du pastel. La poudrette et le bon noir animal, qui favorisent d'un manière toute spéciale la végétation des plantes crucifères, sont employés avec succès dans la culture du pastel.

Les fumiers de bœufs, de vaches et de chevaux doivent être enterrés au moment du premier labour. Le fumier des oiseaux de basse-cour et particulièrement celui des oies ne doit point servir à la culture de cette plante.

Quand la terre qui doit porter le pastel est bien préparée par plusieurs labours, ou par un défoncement à la pioche, par un ou deux coups de herse et surtout bien nettoyée des plantes adventices, on commence les semailles du pastel, — cultivé comme plante tinctoriale, — dans les quinze premiers jours du mois d'octobre.

Cultivé pour la teinture, les semailles en lignes du pastel sont préférables. On répand la graine dans la proportion de 10 à 12 kilogrammes par hectare; les lignes sont espacées de trente à trente-cinq centimètres. Il est toujours, — soit qu'on sème le pastel pour la teinture, soit qu'on le sème pour fourrage, — très-essentiel de ne se servir que de la semence de la dernière récolte.

Le pastel, ainsi semé demande, aussitôt qu'il lève, des sarclages et des binages. C'est ordinairement en avril qu'on donne le premier sarclage pour ameublir le sol. Si les plants sont trop drus, il faut les éclaircir, car dans de bonnes terres ils prennent bientôt un assez grand développement pour se nuire

Dans les premiers jours de mai, si les plantes parasites reparaissent, on donne un binage, — aux plants qui ont été semés en lignes, — avec la houe à cheval, ce qui économise les frais de main-d'œuvre, qui diminuent d'une manière sensible le produit net de la récolte.

C'est dans les premiers beaux jours du mois de mars qu'on doit semer le pastel pour fourrage. Dans ce cas on sème à la volée, sur une terre bien préparée, à raison de 14 à 15 kilos de graine par hectare.

Quant aux années qui suivent celles des premières semailles, il n'y a qu'à entretenir les plantes propres des mauvaises herbes, de manière à les maintenir en lignes et convenablement espacées; ce travail s'exécute à la main avec assez de rapidité. Puis, les cultivateurs n'ont plus qu'à attendre, du beau ciel de l'Algérie, l'humidité et la chaleur nécessaires pour permettre aux feuilles de se développer en nombre jusqu'à l'époque de la récolte.

On fait une première récolte de feuilles vers les derniers jours du mois de juin, récolte précieuse en Algérie, à cette époque où toute espèce de végétation semble s'anéantir. En automne on fait une seconde récolte de feuilles non moins estimée que la première.

La deuxième année cette plante utile donne trois coupes abondantes de feuilles pour la nourriture du bétail.

Cependant, malgré de si grands avantages offerts aux colons par la culture du pastel, il est à peu près inconnu de la généralité des cultivateurs algériens. « Nécessité de l'enseignement agricole en Algérie, quand donc te comprendra-t-on pour le bonheur de tous? »

La récolte du pastel, qu'on cultive comme plante tinctoriale, se fait dans le courant de juin, c'est-à-dire, lorsque les feuilles commencent à jaunir. A cette époque, des employés de la ferme visitent avec soin toutes les parties du champ de pastel, et munis de faucilles coupent toutes les feuilles qu'ils jugent être arrivées à parfaite maturité.

Aussitôt les feuilles coupées ou détachées à la main, on les transporte sous des hangars, des séchoirs à tabac, où tout autre endroit, pourvu qu'il y ait de l'ombre: c'est là que les feuilles achèvent en un seul jour quelquefois de se flétrir et et de se dessécher.

« Après quoi on les écrase dans une auge ou sous la roue d'un moulin, et on les met en tas pendant vingt-quatre à quarante-huit heures. Lorsque la masse s'est échauffée, on la pétrit bien et on fait des boules de la grosseur d'un œuf, qu'on fait sécher et qui se vendent dans le commerce sous le nom de pastel en coque. »

Chaque hectare ensemencé en pastel, donne année commune, un produit brut de 800 francs à 1,000 francs.

Nous serons heureux si les quelques phrases que nous avons cherché à coordonner dans cette notice peuvent concourir à populariser la culture d'une plante fourragère et tinctoriale à laquelle est due, sous ces deux titres, la sollicitude des cultivateurs algériens.

Hippolyte Rousse.

CHRONIQUE ALGÉRIENNE ET COLONIALE.

La session des Conseils généraux est close; nous avons rapporté plus haut les discours prononcés par les présidents dans la séance d'ouverture; dans le prochain numéro et lorsque nous aurons entre les mains le compte-rendu complet des séances, nous résumerons les travaux et les vœux de ces Conseils.

Tous les journaux se sont occupés de la démission collective des membres du Conseil général de la province d'Alger. Cette grave résolution a été prise à la suite d'une lettre adressée par le général de Martimprey, commandant en chef, à M. de Vaulx, premier président de la Cour impériale et président du Conseil général. Le général de Martimprey, dans la lettre dont il s'agit, parlait du discours prononcé par M. de Vaulx à l'ouverture de la session du Conseil, discours dans lequel l'honorable président a émis le vœu que l'impôt arabe fût perçu dorénavant comme l'impôt foncier français.

M. de Vaulx a vu, dans la lettre du général, une grande atteinte au droit d'initiative du Conseil, aussi a-t-il envoyé immédiatement sa démission. Ses collègues l'ont approuvé en se joignant à lui pour résigner collectivement leurs mandats entre les mains du Préfet; seulement, pour ne pas entraver les affaires de la colonie, les membres du Conseil ont consenti à rester en fonction jusqu'à la fin de la session; mais ils ont exigé que la lettre du général de Martimprey, qui a motivé la démission, fût insérée au procès-verbal.

Cette nouvelle avait été démentie dans le *Constitutionnel* par M. Vitu; mais les journaux d'Afrique sont venus à leur tour démentir le *Constitutionnel* qui n'était pas mieux informé dans cette circonstance que dans tant d'autres.

Du reste, il est impossible de nier aujourd'hui que l'antagonisme entre l'élément civil et l'influence militaire ne soit surexcité au plus haut degré en Algérie.

C'est un malheur; car si dans le passé l'armée a rendu d'immenses services en Algérie, et peut encore lui en rendre pour assurer la sécurité, l'administration civile est appelée à développer les précieuses ressources agricoles, industrielles et commerciales de cette terre bénie d'Afrique.

L'*Akhbar* du 19 contenait l'entrefilet suivant:

« S. Exc. le comte de Chasseloup-Laubat, Ministre de l'Algérie et des colonies, s'est embarqué ce matin sur le *Christophe-Colomb*, pour se rendre en France.

« Les graves dissidences survenues depuis quelque temps entre l'autorité civile et militaire, la démission du Conseil géné-

ral d'Alger, la souffrance de tous les intérêts algériens, la nécessité d'une solution prompte et décisive, réclamée unanimement par l'opinion publique, toutes ces considérations expliquent suffisamment pourquoi Son Excellence a subitement interrompu son voyage. Sa présence est nécessaire à Paris, où sans doute les destinées de l'Algérie sont agitées de nouveau dans les conseils du gouvernement. Puisse-t-il en sortir bientôt une solution conforme aux vœux et aux espérances de tous! »

On lisait dans le même journal :

« On nous apprend que M. le commandant Mircher, premier aide-de-camp de M. le général de Martimprey, commandant en chef des forces de terre et de mer en Algérie, est parti aujourd'hui en mission pour France, sur le paquebot de la compagnie Touache. »

Le rapprochement de ces deux faits n'a pas besoin de commentaires, et des bruits de tout genre circulent depuis quelques jours sur la possibilité de modifications dans l'administration algérienne. Nous ne croyons pas qu'ils soient fondés. L'Empereur a consacré à jamais les institutions civiles quand il a pronnoncé ces paroles qui retentissent encore sur les rives africaines :

« Quant à ces hardis colons.... les institutions que je leur ai « données leur font déjà retrouver leur patrie tout entière, et en « *persévérant* dans cette voie, nous devons espérer que leur « exemple sera suivi et que de nouvelles populations viendront « se fixer sur le sol à jamais français. »

Ces institutions réparatrices ne sauraient être mises en question aujourd'hui, puisque l'Empereur les a consacrées à jamais ; les colons peuvent avoir confiance pleine et entière; comme le disait l'honorable président du Conseil général d'Oran : « L'Em- « pereur a déclaré qu'il persévérait dans la ligne qu'il avait « adoptée, et la France sait ce que vaut la persévérance de « l'Empereur. Sous une pareille égide, la colonisation peut dé- « velopper, avec confiance, son laborieux essor. »

— La direction générale des douanes et des contributions indirectes vient de publier, dans le *Moniteur*, le tableau du mouvement commercial de l'Algérie avec la France et l'étranger pendant le mois d'août et les huit premiers mois de l'année.

Le total des droits perçus à l'importation s'est élevé, pendant le mois d'août, à 204.423 fr., et, depuis le commencement de l'année, à 2,523,910 fr. C'est le chapitre des sucres raffinés qui présente le chiffre le plus élevé ; celui des cafés vient ensuite.

Les principales marchandises importées dans notre colonie sont : les sucres raffinés, les cafés, les boissons, les fontes et aciers, la houille, les savons et les tissus de soie, de laine, et plus particulièrement de coton.

Les exportations sont principalement les bestiaux, les céréales, les huiles d'olive, les laines en masses, les peaux brutes, les minerais et les tabacs.

Le relevé du mouvement de la navigation de l'Algérie avec la France et l'étranger, pendant les huit premiers mois, donne les chiffres suivants : à l'entrée, navires français, 869 ; étrangers, 870. La diminution comme quantité n'est donc que d'un seul navire, mais il n'en est pas de même quant au tonnage, car sur le chiffre total de 240,273 tonnes, la part des navires français est de 195,902 et celle des étrangers de 44,971.

A la sortie, le nombre des navires français s'est élevé à 750 et celui des étrangers à 609, le tonnage général à 207,600.

Le port d'Alger est celui qui présente la situation commerciale la plus développée ; Stora et Bône atteignent à peine à la moitié de son chiffre. Les autres ports n'offrent que des quantités peu considérables.

— Les actionnaires de la banque de l'Algérie sont convoqués en assemblée générale pour le 27 novembre prochain.

On assure que dans cette réunion une proposition sera soumise aux actionnaires à l'effet de porter le capital social de 3 à 10 millions. Cette mesure serait accueillie favorablement par le commerce, l'industrie et l'agriculture de l'Algérie ; car si la banque n'a pas toujours répondu aux espérances qu'on avait fondées sur elle, c'est que trop souvent son capital a été insuffisant pour satisfaire à tous les besoins.

— Le Directeur de la régie des tabacs a adressé la lettre suivante au Ministre de l'Algérie et des Colonies :

« Monsieur le Ministre,

. . . .

« Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en faire de vive voix l'observation à Votre Excellence, les tabacs de l'Algérie laissent beaucoup à désirer, et dans l'état actuel de ses besoins, l'Administration, après avoir rétabli son approvisionnement de réserve, sera dans l'impossibilité de maintenir sa demande annuelle au chiffre de 6 millions de kilogrammes.

« Ce n'est donc que par une amélioration sensible de la qualité des produits qui en rende l'emploi utile dans les manufactures et permette de les faire entrer en plus forte portion dans la fabrication, et en même temps par une extension de la consommation du tabac en France, que l'on pourra arriver par la suite à continuer des achats aussi considérables.

« Le défaut des tabacs de l'Algérie a toujours été de manquer de propriétés combustibles, et ce défaut existe encore, à un degré plus ou moins fort, quoi que le service des tabacs ait pu faire pour le combattre. On a même pu remarquer, pendant la dernière année, que les planteurs, par l'avantage qu'ils trouvaient, en raison de leur poids spécifique, à livrer des tabacs lourds et grossiers, à grands feuillages, tendaient à faire rétrograder la culture, au lieu de poursuivre les améliorations qui lui étaient indiquées.

« Il importe qu'ils renoncent à produire des tabacs qui ne conviennent pas aux fabrications, et qu'ils sachent que l'Administration ne peut continuer à les recevoir et qu'elle refusera ceux qui ne réuniront point les conditions déterminées par elle.

« Il n'entre pas toutefois dans ma pensée d'appliquer cette mesure immédiatement sans avis préalable; mais on doit se préparer dès à présent à bien fixer les planteurs, au moment de la livraison de la récolte de 1860, tant sur les qualités qui peuvent faire rechercher leurs tabacs que sur les défauts qui les feront repousser à l'avenir.

« L'Administration ne peut considérer comme bons que les tabacs fins, légers, combustibles; elle est disposée à les payer largement, pour que le planteur ait intérêt à les lui fournir. Mais elle sera sévère à l'égard des tabacs communs et grossiers, et refusera absolument ceux dont le feuillage est très épais, rugueux et incombustible... »

— Le *Moniteur* a publié ces jours derniers un décret important pour les sucreries de nos colonies. Ce décret, en date du 29 septembre rendu sur les rapports des membres de l'agriculture du commerce et des travaux et du Ministre de l'Algérie et des Colonies, porte :

« Les machines et mécaniques, les objets en fonte et en tôle, propres à l'exploitation des sucreries et provenant des manufactures étrangères, pourront être importées directement dans les colonies, moyennant le paiement des droits et l'accomplissement des conditions auxquelles est ou sera soumise leur importation dans les colonies. »

Ce decret a été ainsi approuvé par un des écrivains les plus compétents en ces matières, M. Lepelletier de Saint Remy :

« Pour comprendre cette disposition, il faut savoir qu'en principe (car ces choses-là se nomment *principes* en langage de douane), il faut savoir, disons-nous, que les marchandises étrangères d'Europe ne sont admissibles a la consommation de nos colonies qu'autant qu'elles y sont importées par navires français, soit directement des lieux de production, soit des *entrepôts* de la métropole. Il faut encore savoir que, si restreinte et pour ainsi dire impraticable que soit cette faveur, un très petit nombre des produits nomenclaturés, étaient appelés à l'honneur d'en bénéficier, et que, parmi ces produits, ne figuraient pas ceux auxquels le nouveau décret va devenir applicable.

« Voici pourquoi nous trouvons à cet acte une double importance dans le moment. — D'abord, quoique son texte ne l'exprime pas, on ne saurait douter qu'il ne soit l'extension pure et simple à nos colonies du traité de commerce avec l'Angleterre, pour ce qui est des produits désignés et que « les droits et conditions » à leur appliquer quant a leur importation dans nos îles, ne seront autres que ceux qui viennent d'être édictés par les récents décrets que tout le monde connaît. — En second lieu, ce n'est plus un secret pour personne qu'il se constitue actuellement a Paris une importante affaire qui, sous le nom de *Société du Crédit colonial*, a pour but de fournir à nos compatriotes d'outre-mer les moyens de transformer leur outillage manufacturier. Créée sous le patronage du gouverne-

meut et avec l'assistance du Comptoir d'escompte de Paris (autorisé récemment, comme on sait, à nouer des relations avec les pays transatlantiques), cette Société réunissait certainement par là de très grandes conditions de succès. Mais, ou nous nous trompons fort, ou elle eût trouvé un rude obstacle à surmonter dans les prix extrêmement élevés de la machinerie française. Sur ce point, comme sur tant d'autres, le monopole du marché avait fait naître des excès qui vont trouver un frein dans la libre concurrence relative.

« Le décret du 16 octobre s'harmonise donc parfaitement avec celui constitutif de la nouvelle Société anonyme qui ne saurait tarder à paraître. Il fait partie d'un ensemble de mesures dont pourra à juste titre s'honorer le nouveau Ministère des Colonies. Mais si les améliorations partielles ont leur valeur, surtout combinées comme celles que nous venons d'exposer, il est des édifices qu'il faut reconstruire et non réparer. Tel est le *système colonial*, système qui n'en a plus que le nom, et auquel ont été portés dans ces derniers temps tous les coups de la critique. Les Français d'outre-mer ont le droit d'être écoutés comme ceux du territoire continental, et leurs vœux à ce sujet ont été récemment exprimés de la manière la plus instante. Qu'importe qu'il y ait ou non conformité exacte dans leur expression : des pétitionnaires ne sont pas des législateurs, et le plus ou moins de radicalisme de certaines manifestations ne fait que témoigner de la plus ou moins grande détresse de ceux qui s'y livrent. C'est l'honneur des véritables hommes d'Etat que de savoir entendre et comprendre ces cris de la souffrance, alors même qu'ils ne seraient que des cris, et la postérité comptera parmi les plus beaux titres de John Russel l'acte d'émancipation commerciale des colonies britanniques. — « B. Le Pelletier de Saint-Remy. »

— Les dernières nouvelles du Sénégal annoncent qu'Al-Hadji avait fait au Gouverneur de cette colonie des ouvertures de paix. La tranquillité du pays étant complète, M. le colonel Faidherbe est parti le 15 par l'aviso à vapeur de l'Etat l'*Etoile*, pour Sainte-Croix de Ténériffe. Ce voyage se rattache à certaines explorations à faire au banc et sur la côte d'Arguin.

L'état sanitaire de la colonie était satisfaisant.

— La *Gazette officielle de la Guadeloupe* a reçu des nouvelles sur la situation de la commune de la Pointe-Noire pendant le mois de juillet. On annonce que les petites caféières prennent de l'extension, et que les arbustes sont de toute beauté. Les pluies ont été fréquentes et sont tombées avec abondance. Non-seulement les cafés commencent à mûrir, mais la cueillette est commencée. La récolte prochaine promet beaucoup. Bien que les cannes aient eu à souffrir de la sécheresse et du défaut de fumure, elles présentent néanmoins un aspect assez satisfaisant. Les derniers immigrants arrivés sur la sucrerie Grand'Plaine se

portent bien ; ils ont donné la même somme de travail que les premiers qui les avaient devancés. Il y a, du reste, partout satisfaction du travail des cultivateurs étrangers. L'état des troupeaux ne laisse rien à désirer.

— On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

« La petite colonie française de Mayotte a pris un développement rapide et commence à jouer un certain rôle dans la production du sucre. En 1858, elle avait exporté 430,000 kil. ; en 1859 pareilles expéditions sont arrivées à 900,000, et, pour les sept premiers mois de 1860, elles ont atteint 843,000. Une compagnie industrielle et maritime s'organise à la Réunion pour tirer parti de la fertilité remarquable du sol de cette île. »

— Nous recommandons à nos lecteurs un petit volume de M. Oscar Commettant, un *Almanach illustré des Deux-Mondes* pour 1861, dans lequel ils trouveront un chapitre vraiment neuf et utile, intitulé : *Émigration, conseils pratiques aux agriculteurs et aux ouvriers français*. Il serait à désirer que ce chapitre fût lu et médité longuement par ces bonnes gens que l'attrait de l'inconnu, l'espoir d'une prompte fortune, et cent illusions dangereuses arrachent à leur lieu natal et poussent vers le Nouveau-Monde. A ces esprits lassés par l'infortune, l'auteur montre l'Algérie comme le but d'une émigration moins lointaine, plus sûre cent fois et plus avantageuse. Ces conseils seront-ils écoutés ?

— La question de l'émigration a été aussi traitée d'une manière remarquable dans la dernière livraison de la *Revue contemporaine*, par M. Fernand Giraudeau ; nous voulions nous occuper de ce travail dans notre chronique de ce mois, mais l'espace nous manque et, à notre grand regret, nous sommes obligé de remettre au prochain numéro ce que nous avions à en dire.

EMILE CARDON.

La Porte du Couchant

OU

TLEMCEN L'OMBRAGÉE

Poëme en 12 chants accompagné d'ESQUISSES HISTORIQUES AFRICAINES.

XI

1670 — HASSAN Dey le Niveleur. — TLEMCEN fait alliance avec le MAROC — Bataille; défaite et déroute des Marocains. — HASSAN Dey fait le siége de Tlemcen. — Détresse des assiégés. — Prise de la ville; massacre, pillage, viol, incendie, ruine des remparts. — Résurrection future de Tlemcen.

Feu, feu, feu ! Seize cent soixante-dix, malheur !
Feu ! Voici Hassan Dey, Hassan le niveleur.
Des enfants de Maroc maudite l'alliance !
A qui dois-tu, Tlemcen, donner ta confiance?
Maudits sont tes conseils ! Le glaive te trahit,
La ruine t'émiette et l'herbe t'envahit ;
Tous les jours ton rempart s'ébrèche et diminue
Chaque pierre en tombant fait ton épaule nue.
Le Maroc pourra-t-il contre un arrêt fatal,
Redresser ta puissance et ton vieux piédestal ?
Vague effroi, sombre doute ! Alger, Alger s'élève
A son tour sur le deuil, à son tour par le glaive.
Le destin l'accompagne assis sur ses canons,
Et la guerre vers toi ne traîne qu'alganons.

Mais la poudre a parlé, la parole est aux bombes,
La mitraille et la poudre ont fait tonner les trombes,
Les trombes des combats aux sanglants tourbillons
Balayant les cités ainsi que les sillons,
Broyant Smalas et Goums comme des feuilles mortes
Changeant en lac de chair le peuple et les cohortes.

Et vous tous, Marocains, perfides alliés,
Déjà le cœur vous manque et dejà vous pliez !
O hideuse défaite ! ô sanglante déroute !
Par la chaîne des morts se mesurent les routes !
Que sont-ils devenus, ces amis, ces vengeurs,
Qui devaient de Tlemcen broyer les ravageurs ?

Venus en bondissant comme des sauterelles,
Ils sont tombés par mille ou bien ont fui comme elles !
Cataclysme et terreur comme au temps de Bocchus :
Hassan étreint Tlemcen dans un puissant blocus :
« A moi, dit-il, à moi la vieille capitale ;
« A moi le Méchouar, citadelle fatale,
« A moi tous ces trésors, tous ces murs, tout ce sang,
« Habitants de tout âge, habitants de tout rang !
« Oui, cheikhs et marabouts, vieillards, enfants et femmes,
« Périront, c'est juré ! par le fer ou les flammes !
« Oui, moi vainqueur, je veux à cet écroulement
« Voir la terre bondir jusques au firmament !
O monstrueux blasphême ! ô menace effroyable !
Le blocus, ce cancer, cet ogre impitoyable,
Ce monstrueux cloporte aux mille pieds d'airain,
Et moitié Locustaire et moitié souterrain,
Ce cercle, ce carcan des cités qu'il étrangle,
Engrenage qui mord chaque face et chaque angle,
Le blocus a serré sa chaîne aux durs anneaux
Et sourit au Croissant a travers les créneaux.

Ah ! les fils de Tlemcen, les assiégés sans trève
Ont quitté les canons pour la pique et le glaive :
Ils ne font plus parler le salpêtre épuisé ;
La dernière cartouche a du mousquet brisé
Rougi le dernier tube et le dernier calibre ;
Et pourtant il faut vaincre, oui vaincre ou mourir libre !
Que dis-je ? vivre encore ! Oui pour la liberté !
Mourir en combattant c'est l'immortalité !
Et pâles, amaigris, usés par la famine,
N'ayant plus que le cœur vivant dans la poitrine
Ils errent sur les murs. Ils font rouler en bas
Des pierres, dernier choc du dernier des combats,
Effort du désespoir et dernier simulacre :
C'est l'heure de l'assaut, c'est l'heure du massacre !

Et Hassan Dey vainqueur envahit la cité.
Oh ! sang, meurtres, sanglots, hourrah, lubricité,
Viols, déchirements, râles, chants et blasphêmes,
Luttes, bruits d'ouragans, résistances suprêmes ;
Incendie et débris, immense écroulement ;
Est-ce du monde entier un écartèlement ?
L'hécatombe s'achève, et la cité se noie
Dans le sang qui bouillonne et le feu qui tournoie !
Ce qu'épargne la flamme est broyé par le fer.
On prendrait ses remparts pour les bords d'un cancer ;
Oui, la pioche les mord, les meurtrit, les déchire ;
Et chaque pan de mur, resté là comme un squirrhe,

Comme un poing de géant renversé par la mort,
Comme un cercueil debout pour insulter au sort,
A l'épreuve du feu, mais noirci par la flamme,
Chancèle sous le pic et clot ce hideux drame !

Et vingt ans ce vieux sol, ce champ clos de l'honneur
De tant de sang humain exhalèrent l'odeur.
Et vingt ans du désert, saturé par la foudre,
Les palmiers ont gardé la senteur de la poudre!
Voila donc seize cent soixante-dix, le deuil,
La ruine, Tlemcen transformée en cercueil.
Silence ! le sommeil a fermé les paupières !
Assise ici, la mort a troublé jusqu'aux pierres.
Oui, dors, ô ma Tlemcen ! la résurrection
Te viendra du chrétien et du septentrion.
Du couchant tu n'es plus la radieuse porte ;
Du Beylik d'occident, capitale si forte,
Tu n'as plus le haut titre et l'antique pouvoir.
Qu'importe ! n'as-tu pas accompli ton devoir?

Ainsi la guerre fait un aveugle partage ;
Elle donne à Tunis le vieux sol de Carthage,
Attache Constantine au rocher de Cirtha,
Jette à Tacfarinas le fer de Jugurtha,
Pour le moindre canton met la gloire en ôtage.
A ta vassale Oran livre ton héritage,

De tes murs en passant fait un vaste monceau,
Et pour trophée élève un mont d'os en faisceau.
C'est bien! Encore cent soixante-douze années
Et renaîtront alors tes belles destinées.
Mais, jusque-là, silence et résignation :
Le sort donne a chacun son assignation,
Jeune ou vieux, faible ou fort, ciron, peuples ou ville,
A l'un pour moins d'un an, comme à l'autre pour mille !
Dans l'attente du jour, au milieu de ton deuil,
Reconstruis tes maisons des blocs de ton cercueil !
Courage ! Ainsi prenant ton tombeau, pierre à pierre,
Et rapiéçant ta gloire en sublime fripière,
Tu pourras de ta fête achever l'appareil
Et t'écrier : Mon front jadis était pareil !

XII

1830. — Les Marocains maîtres de Tlemcen. — Les Koulouglis dans le Méchouar et leur résistance. — Prise de Tlemcen par Abd-El-Kader. — Les Koulouglis vainement assiégés dans le Méchouar. — Approche du maréchal Clausel avec ses troupes. — Fuite d'Abd-El-Kader avec la population musulmane. — Les Koulouglis et les Israélites accueillent les Français avec bonheur. — Nomination d'un Bey. — Cavaignac et le bataillon de Tlemcen. — Nouvelle prospérité de cette ville.

« Les Francs! les Francs! hourrah! de Cherchell à Bougie,
« Le Sahel est en deuil et la plage est rougie!
« Les Roumis ont vaincu. Malheur! la fière Alger
« Courbe son front de reine aux pieds de l'étranger.
« C'est l'heure : agrandissons nos superbes empires,
« Devançons les projets de ces puissants vampires :
« S'il faut écarteler nos voisins, nos amis,
« Enlevons cette tâche aux belliqueux Roumis.
« Aux armes, gens du Gharb, et faisons diligence!
« A chacun son lambeau de l'antique Régence!
« D'ailleurs, chacun de nous lui gardait une dent! »
Ainsi parlaient entre eux les Sultans d'Occident.
Et les fils du Maroc, les premiers, les plus traîtres,
Aux portes de Tlemcen apparurent en maîtres.
C'en est fait! la cité, la fille de Djedda,
Aux traîtres, aux vainqueurs, aux Marocains céda.
Oui! Mais le Méchouar, mais cette citadelle,
Arrêtant l'ennemi, croyant comme infidèle,
Ce vieux NEC PLUS ULTRA de tous les ravageurs,
Ce fort et ce champ clos des braves, des vengeurs,
Le Méchouar troué par la bombe et la pioche,
Mais comblant chaque trou d'une nouvelle roche,
Du bataillon sacré peuple ses noirs replis
Et renferme en ses murs ses vaillants Koulouglis.

« Halte là, disent-ils du sommet des murailles,
« Nous attendons ici le jour des funérailles!
« Halte la, Marocains, blasphémateurs d'Allah;
« Devant nos vieux canons, Marocains, halte là!
« Oui, plutôt les Roumis pour alliés, pour maîtres,
« Que vous, vils renégats, que vous, infâmes traîtres!
« Eh quoi! nous aurions dû de votre bras puissant
« Appeler le secours, adorer le croissant,
« Et nous ne recevons pour aide, pour subsides,
« Que le plomb, que la mort de vos mains fratricides!

« C'est bien, vieux alliés! on vous a reconnus;
« La trahison vous dit : Soyez les bienvenus!
« Mais nous, les Koulouglis, enfants de deux patries,
« Dans ce fort nous verrons nos poitrines meurtries,
« Nos remparts écroulés et nos canons fondus,
« Avant que leurs débris et ces cœurs soient rendus! »
Et ces fiers Koulouglis surent tenir parole!
Toujours au Méchouar flotta leur banderolle.

Mais voici le vengeur de l'Islam en danger,
Un Messie, un émir combattant l'étranger,
Abd-El-Kader enfin, un croyant, un saint homme,
Que l'ennemi redoute et que chacun renomme.
Alors que des douars, unis, coalisés,
Il a vaincu les goums bientôt neutralisés,
Le guerrier Marabout cherche une capitale
Et confère à Tlemcen cette gloire fatale.
Arrière, Marocains! disparaissez tyrans!
Quoi! déja la terreur a dissipé vos rangs!
Quoi! déja dans Tlemcen Abd-El-Kader commande!
Oui, mais la citadelle est la, debout et grande,
Oui, le vieux Méchouar, devant l'émir aussi,
A crié haut et fort : « On n'entre pas ici! »

Et le fier Marabout devant l'étroite enceinte
Vainement rassembla sous la bannière sainte
Ses compagnons, ses goums, sous les armes vieillis :
Le sombre Méchouar, tout plein de Koulouglis,
Se dresse fier et fort, invincible et stoïque,
Et le blocus rugit sous le Bordj héroïque.
Deux ans de durs combats, et de poudre et de sang,
Ont de chaque parti décimé chaque rang,
Et la faim, ce vautour qui ronge la poitrine,
Ogre des assiégés, augure de ruine,
Dévore au Méchouar les vaillants Koulouglis :
Tous les tombeaux sont prêts : vaincus, voila leurs lits!
Oh! demain quel spectacle éclairera l'aurore?
Quel spectacle? Salut! un drapeau tricolore!
Un drapeau fier et noble, un drapeau porté haut,
Flottant partout, toujours, au sommet d'un assaut,
Le drapeau des Roumis, le drapeau de la France,
Qui dit aux vaincus grâce, aux captifs délivrance!
Au soir on aperçoit sur les versants des monts
S'avancer une armée à rangs noirs et profonds;
C'est Clausel! il se hâte, il approche, il approche;
Son armée a franchi chaque Oued, chaque roche!
Assiégés, assiégeants, les deux camps à la fois
Ont fait également monter toutes leurs voix,

L'assiégé, cris d'espoir, l'assiégeant cris d'alarmes!
Et, du haut des remparts, les Koulouglis en armes
Ont salué l'armée, ont salué son nom,
La France, du dernier coup de leur dernier canon!
Mais, autour de ces preux et de la forteresse,
Pourquoi ce long tumulte et ces cris de détresse?
Soldats, femmes, enfants, vieillards, Abd-El-Kader,
Plus bruyants, plus pressés que les flots de la mer,
Frissonnent de terreur et hurlent d'épouvante,
Roulent comme au désert une dune mouvante,
Emportent du foyer trésors, meubles, effets,
Chacun hâtant le pas, chacun traînant son faix;
Et tout ce pêle-mêle, humains, chevaux, chamelles,
Vieillards tombés, enfants suspendus aux mamelles,
Polype affreux marchant comme un flux et reflux,
S'épuisent par la fuite en efforts superflus.

Et cependant Clausel, déjà devant les portes,
Apparaît conduisant ses vaillantes cohortes:
« Entrez, libérateurs! entrez, Français bénis!
« A la vie, à la mort, Français, soyons unis! »

Et les vivres, partout répandus sans mesure,
De la faim ont rempli le vide avec usure.
O spectacle touchant! par bandes agrégés,
On voit, pâles, maigris, ces rudes assiégés,
En haillons, moitié nus, pareils a des fantômes,
Pour bénir épuisant leurs magiques idiomes,
Etendus sur le sol ou parmi les débris,
Dévorer nos blancs pains, les biscuits ou le riz.
Les enfants d'Israël, confiants en la France,
Dans la ville chantaient aussi leur délivrance!
Eux, le peuple étranger à tous les conquérants,
Du vainqueur attendaient la mort de leurs tyrans.
Et, seuls dans la cité, sans trouble et sans alarmes,
Préparaient, en priant, une fête à nos armes.

Mais elle aussi viendra, la population,
Des Français réclamer grâce et protection.
Alors, ô noble accueil, chacun dans sa demeure,
Libre comme autrefois, rentre et prie à toute heure.
Ici, paix à tout peuple, au sommet du rempart
La France fait flotter son sublime étendard.
Déjà le bey, choisi parmi les plus fidèles,
Digne de commander nos hautes citadelles,
Mais nommé par la France et fort de son pouvoir,
Fait comprendre a Tlemcen son rôle et son devoir.
Autour de Cavaignac, le capitaine sombre,
Plus fort par la valeur qu'il ne l'est par le nombre

S'assemble un rang de preux appuyé du Makhzen,
Et ce corps, appelé **Bataillon de Tlemcen,**
Remplace après mille ans l'**aile Pomarienne,**
Et l'aile exploratrice et l'aile gordienne!
Oui, fière garnison chez un peuple mineur,
Il répond sur la vie, il répond sur l'honneur,
De la cité conquise et de cette bannière
Que le monde a sacrée en mainte cour plénière!

Pour nous s'arrête ici du Beylik d'Occident
L'histoire aux jours de paix, l'histoire au cycle ardent.
Oui, malgré ton retour au chef de l'Islamisme,
Tu reviendras à nous, Tlemcen du fanatisme!
Tu resteras française et de cœur et de nom,
Par la loi de l'amour et non par le canon.
Alors fais refleurir, en paix, en abondance,
Des jardins de Kala l'aimable descendance,
Pour que Pomaria, Tlemcen le rendez-vous,
Et Kala, soient aussi le même nom pour nous.
Fais au loin retentir tes bruyantes cascades,
Pareilles aux torrents qui tombent des Orcades;
Fais-les tonner, bondir, écumer toutes six,
Et du saut de Sapho se disputer le prix;
Fais-les du haut vallon que le Marfrouch féconde
Amener du Safsaf le doux murmure et l'onde
Dans le val du Lorzet et le lit du Kalla,
Où le dernier soupir de ton dieu s'exhala.
Peut-être verras-tu rebâtir tes neuf portes
Pour un peuple de paix et non pour des cohortes;
Creuser de nouveaux lits aux sources de tes monts,
Élever sur tes flots les plus merveilleux ponts;
Aux pures eaux venant de ces hauteurs lointaines
Dresser en blanc mica les plus blanches fontaines,
L'honneur du Lalasti, qui t'envoie, en riant,
Les trésors que la nuit pleure à ton orient,
Et ceux qu'a recueillis sa croupe occidentale,
Qu'amènent dans tes murs, à la soif de Tantale,
L'Oued Kissa, joyeux d'effleurer tes moulins;
Le Kalla, qui vers toi roule à bruits sybillins.
Sois de Pomaria la fille et non l'emblème,
Française enfin! Voilà ton seul nom de baptême!

Tlemcen, ô Bab-el-Gharb, ô porte du Couchant,
Prends ce brevet de gloire et pardonne à mon chant!

Réméon PESCHEUX.

FIN.

Paris. — Imp. de H. CARION, 64, rue Bonaparte.

LES VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Le décret du 27 octobre 1858, réglant l'organisation administrative de l'Algérie, était précédé d'un rapport adressé par S. A. I. le Prince Napoléon à S. M. l'Empereur, dans lequel nous trouvons les passages suivants :

« Les conseils généraux forment, dans notre système administratif, le véritable couronnement de la constitution départementale. Le pouvoir de 1848, par cela même qu'il créait des départements en Algérie, y créa des conseils généraux. Mais cette disposition de l'arrêté du 16 décembre 1848 resta sans application et à l'état de lettre-morte.

« Il ne faut plus qu'il en soit ainsi. Dans les dix années qui se sont écoulées, les limites du territoire civil se sont élargies, la population a augmenté, les institutions municipales ont grandi en force et en nombre, les ressources applicables à une gestion financière spéciale se sont formées : le moment est donc venu de donner corps et vie aux conseils généraux, en les faisant passer de la fiction réglementaire à la réalité pratique.

« . . . . Ces assemblées, dont les attributions seraient conformes à celles que possèdent les conseils généraux de France, surveilleraient la gestion des finances de la province, pourraient ordonner la publicité de leurs délibérations et auraient le droit d'exprimer leurs vœux au Ministre.

« Votre Majesté remarquera que, aux termes du décret, les conseils généraux algériens auront une mission provinciale embrassant les deux territoires. Les raisons qui me font proposer cette organisation s'appuient sur les conditions exceptionnelles de l'administration algérienne. Topographiquement, les deux territoires n'en font qu'un ; ils s'entremêlent tellement par une série d'enclaves respectives, qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas une route, pas un chemin vicinal, dont le tracé ne passe à plusieurs reprises de l'un à l'autre territoire. Les intérêts administratifs, commerciaux, agricoles sont tellement confondus et si étroitement liés, que leur séparation, d'après la nature de l'autorité dont chacun d'eux relève, est aussi impossible à concevoir qu'à réaliser. C'est ce que votre Gouvernement a compris, en étendant déjà aux deux territoires les attributions des chambres de commerce et des chambres consultatives d'agriculture. Il faut, d'ailleurs, se souvenir *que le territoire militaire n'a qu'une existence transitoire*, *et que nous devons arriver à n'avoir que des territoires civils*. . . . .

« J'ose attendre les plus heureux résultats de l'innovation que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté. L'institution des Conseils généraux en Algérie aura peut-être une action encore plus sensible et plus bienfaisante sur l'aspect général des populations que sur la marche de l'Administration. Les colons contracteront ainsi l'habitude de faire leurs affaires par eux-mêmes, de s'occuper du bien général, de s'élever au-dessus des préoccupations égoïstes et locales; ils apprendront, en prenant part aux affaires, combien la mission de l'administration supérieure est difficile, et ce qu'il faut de temps et d'efforts pour recueillir le fruit des mesures les plus salutaires. »

Les prévisions de S. A. I. le Prince Napoléon se sont réalisées; les Conseils généraux se sont maintenus à la hauteur de leur mission; ils ont abordé et discuté, non-seulement toutes les grandes questions qui concernaient la province qu'ils représentaient, mais encore celles qui intéressaient l'avenir de la colonisation tout entière; administration, travaux publics, agriculture, industrie, commerce, instruction publique, voies de communication, irrigations, dessèchements de marais ont été l'objet de leurs études, et dans les vœux qu'ils ont exprimés, ils se sont toujours inspirés bien moins de l'intérêt local que de l'intérêt général.

L'avenir de la population arabe les a surtout préoccupés, et dans cette question si intéressante, ils se sont surtout inspirés comme l'a très-bien fait remarquer le Conseil général d'Oran, ils se sont inspirés, dis-je, du généreux désir d'améliorer la situation morale des indigènes; ils ont demandé qu'ils fussent largement admis aux bénéfices de nos institutions, et sans inquiétude au sujet de la tranquillité du pays, ils n'attendent de progrèspour les populations que dans leurs initiation aux principes et aux formes de notre organisation sociale.

Les vœux exprimés par les Conseils généraux occupent une grande partie des comptes-rendus de leurs sessions; cela se comprend; il ne saurait même en être autrement; car dans un pays qui ne jouit que depuis moins de trois ans du droit d'exposer ses besoins, rien n'est encore complet et définitif, et de nombreux intérêts attendent une solution.

Du reste, il faut le reconnaître, l'Administration jusqu'à ce jour s'est empressée de tenir compte des observations et des vœux exprimés par les Conseils; nous devons ajouter que, malgré les nombreuses difficultés que pouvait et devait nécessairement rencontrer une institution nouvelle, les Conseils généraux ont su accomplir leur tâche délicate non-seulement avec dévouement, mais encore dans toutes les conditions désirables d'impartialité et d'intelligence. Cette tâche cependant n'était pas toujours facile, et certaines questions

pouvaient éveiller des susceptibilités exagérées ; la démission en masse du Conseil général d'Alger, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, en est un exemple.

Nous n'y reviendrons pas, car l'Akhbar du 1er novembre nous apprend que M. le président de Vaux a reçu de son Excellence le Ministre de l'Algérie et des Colonies une lettre qui lui fait connaître le désir exprimé par le Gouvernement de le voir, ainsi que ses collègues, conserver les fonctions de membres du Conseil général.

Quant à nous, nous avons toujours été convaincu que la démission du Conseil général ne serait pas acceptée, et nous avions présente à la mémoire, pour nous confirmer dans notre croyance, cette phrase du rapport de S. A. I. que nous citons plus haut : « *Il faut se souvenir que le territoire mili-* « *taire n'a qu'une existence transitoire, et que nous devons* « *arriver à n'avoir que des territoires civils.* »

Le concours des Conseils généraux n'a jusqu'à présent jamais fait défaut à l'Administration pour atteindre ce but si désirable, comme on pourra le voir dans le résumé que nous allons donner de leurs travaux.

Nous commencerons par le Conseil général d'Oran, c'est le seul dont nous ayons les procès-verbaux complets.

Le rapport présenté par le Préfet au Conseil général contient le tableau succinct de la situation du département, ou mieux de la province.

Il constate tout d'abord une diminution dans le budget des recettes de 1861 de 211,759 francs sur le budget précédent.

« Cette différence provient, dit le Préfet, d'une diminution dans le chiffre des allocations qui nous ont été annuellement accordées sur les fonds restant libres de l'ancienne caisse locale et municipale et de la décroissance constante de l'impôt sur le sekkat.

« Ce produit, qui donnait en 1858, 2,566,866 fr., ne s'élevait en 1859, qu'à 1,888,118 fr. Il s'abaissait en 1860 à 1,657,628 fr. et présentait ainsi en deux années une décroissance de 378,740 fr. pour la première, et de 609,238 fr. pour la seconde.

« Il nous était impossible de ne pas tenir compte de cet affaissement de nos recettes, qu'il faut attribuer tout d'abord à la nouvelle tarification établie pour le sekkat par la décision ministérielle du 16 mars 1859 et, en dernier lieu, à la mortalité qui, dans notre province, a frappé les troupeaux à la suite de la sécheresse et des froids du dernier hiver. »

Cette diminution a dû nécessairement faire retrancher des propositions à soumettre au Conseil, des projets qui se recommandaient à plus d'un titre à sa bienveillance.

Après avoir signalé les plus importants de ces projets, M. le Préfet d'Oran continue :

« La constatation de la diminution annuelle des produits du sekkat et de l'insuffisance de nos récoltes, ne nous a révélé qu'une partie du mal.

« La province n'a pas eu seulement à subir, en 1860, une perte considérable sur ses troupeaux. — Les récoltes de céréales lui ont manqué presque partout.

« L'Achour s'élèvait à	2,369,184 fr.	72
« En 1859 et en 1860 il n'a atteint que le chiffre de. . . , ...	1,940,211	93
« De là, dans nos ressources, un déficit de	428,972	79

qui accuse, dans la production des céréales seulement, une diminution de 4,289,728 fr.

« Ces pertes sur les grains, jointes à celles faites sur les bestiaux, ont mis les Arabes et nos colons européens dans une gêne extrême.

« Aussi, avec quelle gratitude les maires de nos communes rurales ont-ils accueilli la nouvelle des grands travaux d'utilité publique que nous devons à l'active sollicitude de S. Exc. notre Ministre de l'Algérie et des Colonies ;

« Le chemin de fer du Sig ;

« L'agrandissement du port de commerce d'Oran ;

« L'allocation d'un crédit de 500,000 fr. pour commencer le dessèchement de nos marais.

« Nos populations rurales ont vu, dans l'ouverture de ces vastes chantiers, dans l'exécution de grands travaux d'utilité publique, la certitude du travail rémunérateur pour le présent, et pour l'avenir, le moyen le plus efficace que l'Empereur pût employer pour assurer le développement agricole, industriel, commercial du pays, et y appeler l'élément européen.

« Les Indigènes (je ne parle pas des Marocains), ne se présentent encore qu'en petit nombre sur nos chantiers; mais plus que tous autres, ils doivent profiter de l'exécution de nos travaux d'utilité publique.

« Si le cantonnement doit restreindre les surfaces dont ils ont actuellement l'usage, l'assainissement des marais et l'établissement des voies de communication doivent doubler pour eux la valeur des terres qu'ils auront désormais en toute propriété.

« Ces travaux et l'aliénation des terrains devenus disponibles appelleront aussi et fixeront certainement au sol une population européenne beaucoup plus nombreuse, et cette immigration nouvelle doit être éminemment favorable à la masse si considérable des cultivateurs indigènes.

« En effet, notre établissement en Algérie a donné une plus-

value à leurs produits, leur en a facilité l'écoulement et, chaque jour, notre contact augmente pour eux l'esprit de travail, l'amour de l'ordre et de la paix.

« C'est surtout dans nos campagnes que le rapprochement des deux races est le plus désirable.

« Je ne sais pas de colon qui, dirigeant lui-même son exploitation, n'ait trouvé profit à employer la main d'œuvre indigène, à s'associer les Krammès, ainsi nommés parce que, selon un usage immémorial, ils reçoivent pour prix de leur labeur le cinquième de la récolte.

« Mais si l'association assure au colon européen des bénéfices pécuniaires presque toujours certains, elle lui procure à un autre point de vue des avantages non moins précieux.

« J'ai vu ces Khrammès, après quelques années passées dans la ferme européenne, accorder la préférence à nos instruments aratoires, s'en servir avec habileté, rivaliser avec les Européens dans la culture des céréales; heureux de leur nouvelle condition, et servant le propriétaire de la ferme que, par des habitudes traditionnelles de respect et d'obéissance ils appelaient le maître, avec le zèle et l'empressement de vieux et dévoués serviteurs.

« C'est par ce côté surtout que se présentent les avantages du rapprochement entre le propriétaire européen et le cultivateur arabe.

« C'est bénéfice pour le premier de mettre entre les mains de celui-ci des instruments moins imparfaits, de lui assurer même une part plus large dans les produits de son travail, de le relever de sa misère actuelle, de le faire plus heureux. Dans cette voie, nous l'aurons rapproché de nous dans la mesure des avantages qu'il aura trouvés au rapprochement.

« C'est à tort, messieurs, qu'à voir l'état d'affaissement actuel de la population indigène, on la croirait antipathique et rebelle au progrès.

« Ce peuple si abaissé aujourd'hui, se faisait remarquer autrefois dans les arts, dans les sciences, et il a écrit sur l'agriculture du pays des livres où nous pouvons puiser de très-utiles enseignements.

« Il s'agit de le relever, de nous l'attacher, de le conquérir par la paix, par le travail, par les avantages de notre civilisation, par le bienfait.

« Noble et sainte mission, qui élève l'œuvre de la colonisation à la hauteur de l'apostolat, et que tout récemment S. M. l'Empereur marquait aux efforts de tous au moment où elle quittait l'Algérie. »

Cependant malgré la triste situation rappelée par le Préfet, malgré les embarras et la gêne des affaires, jamais l'Administration et le Conseil général, interprète et écho des populations n'ont eu plus de confiance dans le présent et plus

d'espoir dans l'avenir; le voyage de l'Empereur, les paroles qu'il a prononcées avant de quitter l'Algérie, ont relevé tous les courages, arrêté toutes les défaillances, fait cesser toutes les incertitudes.

A l'ouverture de la seconde séance, le Président du Conseil a constaté avec regret l'absence d'un grand nombre de membres du Conseil; il a exprim éla crainte que ces abstentions nombreuses, persistantes chez quelques membres depuis deux années, ne fussent interprétées contre l'utilité de l'institution et expliquées par l'indifférence de ceux qui en font partie.

Plusieurs membres ont agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas de demander la modification de l'art. 20 du décret du 27 octobre 1858, en ce sens : que tout membre, excusé ou non excusé, qui manquerait à deux sessions consécutives, fût considéré comme démissionnaire.

Le Conseil ne s'est pas arrêté à ce dernier incident. Cependant, comme les mêmes absentions se sont produites dans la province de Constantine, il est probable que le Gouvernement avisera; l'importance que l'Administration attache à l'institution des Conseils généraux ne permet pas d'en douter.

L'accueil fait aux vœux exprimés par les Conseils est, sans contredit, le témoignage le plus frappant de l'importance que l'Administration attache à cette institution.

Ainsi pour le Conseil de la province d'Oran, parmi les vœux exprimés dans la session de 1859, vingt-sept ont été accueillis et ont reçu une solution favorable; ils concernaient : le dessèchement des marais, les titres de propriété, le crédit foncier, la télégraphie, le tribunal de Tlemcen, les eaux d'Arzew, les orphelins, les postes, les mendiants et vagabonds, le régime commercial, l'ordonnancement des fonds par les Sous-Préfets, les magasins de coton à établir, le chemin d'Oran à Tlemcen, la communauté des écoles, la prison civile de Sidi-bel-Abbès, le local du tribunal du Medjelès de Mascara, l'exposition permanente de Paris, l'entretien des édifices provinciaux, les frais de perception, les concours de bestiaux, les achats d'étalons, l'assistance publique, la constitution du domaine communal, la destruction des bêtes fauves, la juridiction des tribunaux ordinaires à l'égard des israélites, pour délits commis en territoire militaire, la télégraphie d'Oran à Mers-el-Kebir, la station électrique à Saint-Denis du Sig.

Dix vœux sont en instance et n'ont pas encore été résolus; enfin, quinze sont restés sans solution ou la réponse a été négative.

Plusieurs des vœux appartenant à ces deux dernières ont une importance très grande pour le développement de la Colonie, aussi le Conseil général a-t-il cru devoir les renouveler; nos lecteurs les trouveront ci-après, dans le relevé que nous allons donner des vœux exprimés dans la session de 1860.

Fortifications d'Oran. — Le Conseil général, en exprimant le vif regret que le projet concerté entre le Ministre de la guerre et le Ministre de l'Algérie, n'ait pas abouti, demande instamment que les nouvelles études soient achevées promptement de manière à lever enfin toutes les incertitudes de la propriété privée, et à permettre la construction des divers établissements publics si nécessaires à Oran, entre autres de la prison civile, du lycée et d'une caserne de gendarmerie.

Lazaret d'Arzew. — Le Conseil général renouvelle le vœu qu'il avait fait pour la construction d'un lazaret, sans se prononcer sur la question de l'emplacement.

Puits artésiens. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'il avait exprimé dans sa session de 1859, qu'il fût procédé à de nouvelles expériences sur la recherche des eaux jaillissantes et le forage des puits artésiens dans le Tell de la province d'Oran.

Bassin de débarquement à Mostaganem. — Le Conseil général recommande de nouveau à la haute bienveillance de M. le Ministre, l'examen du projet de port sollicité par Mostaganem.

Liberté des transactions en territoire militaire. — Le Conseil général prie S. Exc. le Ministre de l'Algérie, de donner le plus promptement possible satisfaction au vœu qu'il avait émis précédemment sur cette question.

Surveillance des écoles. — Le Conseil exprime de nouveau le regret que les comités locaux, organisés le 9 septembre 1846, pour la surveillance des écoles, aient été supprimés : cet état de choses ayant l'inconvénient de priver les communes d'une intervention qui semble utile et légitime.

Routes impériales. — Le Conseil avait demandé, l'année dernière, à M. le Ministre de vouloir bien compléter le classement de la route impériale d'Oran à Tlemcen, d'un côté, par l'adjonction d'Oran à Mers-el-Kebir ; de l'autre, par l'adjonction de la route de Tlemcen à Nemours par Lalla-Maghrnia. Cette route terminée, le Conseil avait en outre signalé la route d'Oran à Tiaret, par Mostaganem et Relizane, comme la plus digne des subventions de l'Etat, à titre de seconde route impériale. Le Conseil renouvelle ce vœu en le complétant par la demande adressée à Son Excellence de bien vouloir, dans l'intérêt du développement de la colonisation entre Mostaganem et Relizane, allouer les subventions les plus fortes.

Appels en matière civile et criminelle. — Le Conseil renouvelle le vœu émis l'année dernière, que le Gouvernement fasse étudier le moyen de faire juger les appels correctionnels et civils aux chefs-lieux de chaque province, en y créant, à cet effet, soit une chambre permanente, détachée de la Cour im-

périale d'Alger, soit en adoptant tout autre mode qu'il jugera propre à atteindre ce but.

Extension du territoire civil. — Le Conseil se félicite que le nouveau plan pour l'agrandissement du territoire civil dans la province d'Oran, ait été concerté entre l'autorité civile et militaire.

Désireux d'éviter tout retard, n'élève pas d'objection sur les différences en moins existant entre le plan actuel et celui adopté pendant la session de 1859 ;

Remercie S. Exc. le Ministre de l'Algérie et des Colonies de sa bonne disposition en faveur de l'agrandissement du territoire civil de la province d'Oran.

Exprime, enfin, avec insistance le désir de voir remettre prochainement à l'autorité civile tous les terrains compris dans le périmètre du plan examiné en ce jour.

Arrondissement des ponts et chaussées de Mascara. — Le Conseil avait émis le vœu que le service des ponts et chaussées de Mascara, fût confié à un ingénieur, Cette création a été approuvée en principe. Le Conseil insiste pour que la nomination d'un ingénieur soit faite le plus tôt possible.

Domaine communal de Saint-Denis-du-Sig. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'on remette à la commune de Saint-Denis-du-Sig, 566 hectares, sis à Bou-Adjemi, les Tamarins, à titre de concession gratuite et définitive.

Naturalisation des Israélites. — Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a émis qu'il y ait lieu de demander une modification à l'art. 9 du Code Napoléon, modification aux termes de laquelle tout Israélite indigène de l'Algérie, pourvu qu'il fût majeur, même après l'expiration du délai déterminé par ledit article, ait faculté de devenir Français, en faisant élection de domicile devant l'officier civil du chef-lieu du département, arrondissement ou commune qu'il habiterait.

Situation des acquéreurs de l'Habra. — En présence de la déplorable situation des acquéreurs de l'Habra, qui manquent de routes de colonisation et d'un système d'irrigation, le Conseil général renouvelle le vœu que l'Etat fasse exécuter à l'Habra les travaux utiles aux colons, et donne une juste préférence à cette localité dans les prochaines répartitions budgétaires ; il renouvelle à cet égard son vœu plus général que le produit des ventes de terre reçoive en grande partie une affectation spéciale au profit des localités où elles sont situées.

Création de villages. — Le Conseil renouvelle le vœu 1° que le Conseil général soit appelé à donner son avis sur tout projet de création de centre de population ;

2° Que tout décret de création mentionne, outre la contenance affectée au nouveau centre, le chiffre de crédit afférent aux dépenses que cette création devra entraîner.

Courrier de France. — Le Conseil renouvelle pour la troisième fois le vœu qu'un nouveau service de bateaux par semaine soit établi entre Oran et Alicante, et que les communications soient aussi doublées entre la France et l'Algérie ;

Que tant qu'il n'y aura qu'un service par semaine, la Compagnie des Messageries impériales soit tenue d'employer entre Marseille et Oran, des bateaux d'une force et d'une vitesse propres à satisfaire aux légitimes exigences de ce service, et qu'elle ne puisse continuer l'emploi des bateaux empruntés à la Compagnie Touache, qui n'arrivent à Oran, la plupart du temps, que le quatrième jour de leur départ.

Prolongation du chemin de fer de Saint-Denis-du-Sig à Relizane. — Considérant, d'une part, que la colonie de Relizane, qui ne compte que deux ans d'existence, accuse une vitalité que deux ans de cruelles maladies et deux ans de récoltes insuffisantes n'ont pas abattue ; que cette colonie, par l'eau dont elle dispose, par sa position commerciale, sa situation militaire et la richesse de son sol, est appelée à devenir un des points importants de la province ; considérant, d'autre part, que l'aliment de Saint-Denis à Oran est insuffisant pour couvrir les frais de la Compagnie, et que, par conséquent, il laissera de lourdes charges à l'Etat ; que le surcroît de dépense de l'exécution du chemin de fer de Saint-Denis à Relizane, étant relativement peu considérable, puisque partout il sera tracé dans les plaines, et qu'il sera rémunéré : 1° par les produits du bassin de la Mina ; 2° par les céréales et les bestiaux des Flittas ; 3° enfin, par toutes les marchandises provenant du grand marché de Tiaret ;

Le Conseil général émet le vœu que le chemin de fer d'Oran à Saint-Denis-du-Sig soit prolongé jusqu'à Relizane, tant dans l'intérêt de la Compagnie que dans l'intérêt du pays.

Intervention des agents financiers dans l'établissement de l'impôt arabe. — Le Conseil général émet le vœu que des agents du service des finances interviennent dans l'assiette et dans la perception de l'impôt arabe, et que le nombre de ces agents soit porté à un nombre suffisant pour faire face à tous les besoins.

Modifications aux tarifs de la Compagnie des Messageries impériales. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Ministre sur l'élévation des prix du passage entre Marseille et les divers ports de l'Algérie, ainsi que sur les inconvénients qui en résultent pour la colonisation.

Opportunité de faire arriver en rade d'Oran les bâtiments des Messageries,

Le Conseil général :

Considérant que les bateaux de la correspondance venant débarquer dans le port d'Oran au lieu de Mers-el-Kebir,

apporteront au commerce et aux voyageurs une notable écomie d'argent et de temps;

Que, suivant les renseignements fournis par M. l'ingénieur en chef de la province, la passe du port d'Oran, par les travaux qui y ont été exécutés, a permis aux bateaux à vapeur de Rouen et de la Compagnie Touache, de Marseille, de venir y mouiller;

Que, suivant les renseignements du même fonctionnaire, le port entier sera, à la fin de l'année, accessible aux bateaux, par suite des travaux qui sont en voie d'exécution; et qu'il estime que les plus gros bâtiments de la Compagnie des Messageries impériales y trouveront un facile accès;

Emet le vœu que les bateaux à vapeur des Messageries impériales débarquent à Oran, aujourd'hui que les travaux du port rendent la chose possible.

Règlement et aménagement des eaux en Algérie.

Le Conseil général :

Convaincu que le principal agent de production qui fasse défaut au pays, est l'eau; que les irrigations assurent la prospérité agricole de toutes les localités qui peuvent les pratiquer sur une large échelle;

Convaincu, par suite, que les travaux hydrauliques, prises d'eau, barrages, puits artésiens, etc., sont le plus puissant moyen d'aider au développement et au succès de la colonisation européenne,

Appelle, avant tout, l'attention du Gouvernement sur ce genre de travaux.

Limite de l'intérêt conventionnel et commercial.

Le Conseil général émet le vœu :

1° Que le 18 0/0 soit le maximum conventionnel et commercial, à peine d'être poursuivi conformément aux lois;

2° Que l'intérêt légal soit maintenu à 10 0/0.

Les actes authentiques à recevoir en territoire militaire.— Le Conseil général demande pour la troisième fois : 1° l'extension en territoire militaire de la compétence des notaires qui résident dans les cantons; 2° l'attribution de la compétence des notaires aux commandants de place dans les localités trop éloignées pour que les Européens où les Israélites soumis à la loi française, puissent avoir recours aux notaires.

Le canal Saint-Louis. — Le Conseil général déclare à nouveau que le projet du canal Saint-Louis est de la plus haute importance pour l'Algérie, et appelle, sur sa prompte exécution, toute la sollicitude du Gouvernement.

Donations aux mosquées et établissements religieux. — Le Conseil renouvelle la demande que le Gouvernement fasse étudier :

1° La possibilité d'autoriser les mosquées et établissements

religieux, charitables et d'instruction publique musulmans, à recevoir des legs et donations à l'instar des établissements reconnus en France comme d'utilité publique ;

2° Le moyen d'assurer la conservation et l'administration de ces fonds de manière à donner toutes les garanties aux donateurs.

Inamovibilité de la magistrature en Algérie. — Le Conseil général renouvelle le vœu que la magistrature algérienne soit admise au privilége de l'inamovibilité dans les mêmes conditions qu'en France.

Régime forestier en Algérie. — Le Conseil général émet le vœu :

1° Que le sommet de toutes les chaînes de montagnes, et une partie des versants soient préservées de brûlis, pacages, enlèvement des bois ou broussailles ;

2° Qu'il ne soit fait aucune concession nouvelle de droits d'usage, servitude, etc., dans les forêts définitives et annexées au régime forestier.

Du droit d'investigation judiciaire en territoires militaires.

Le Conseil demande : que la gendarmerie ait pleine autorisation de poursuivre les Européens et les Indigènes sur le territoire militaire, comme sur le territoire civil, à la charge de faire avertir aussi rapidement que possible l'autorité militaire.

Demande, en outre, que le vœu soit généralisé et étendu aux officiers de police judiciaire, aux maires, adjoints et gardes champêtres.

Rachat des rentes. Le Conseil général demande : que les décrets des 21 et 22 février 1860 soient rendus applicables à toutes les rentes constituées depuis le premier janvier 1850, non quant à leur réduction, mais seulement quant à leur rachat en huit annuités.

Affectation des terres domaniales à la dotation des communes du budget provincial et des travaux publics à la charge de l'État. Le Conseil général remercie M. le Ministre d'être entré dans la voie des dotations provinciales en ce qui concerne l'assistance publique, espère que les communes auront aussi leur large part dans les dotations de l'État et émet le vœu que les unes et les autres soient faites le plus largement possible.

Mosquée de Mostaganem. — Le Conseil renouvelle le vœu déjà exprimé de voir s'effectuer la remise au culte musulman de la mosquée avec minaret, existant à Mostaganem, et, tout au moins, que l'édifice soit rendu, à titre de jouissance, sous toutes réserves par l'autorité militaire, pour les nécessités de la défense.

Conseils municipaux. — Le Conseil renouvelle, pour la troisième fois, le vœu que le système électif soit appliqué en

Algérie pour la nomination des conseillers municipaux dans les communes qui comptent plus de deux ans d'existence, en s'en rapportant, pour l'exécution, à la prudence du Ministre.

Acquéreurs de l'Habra. — Le Conseil, pour la troisième fois, appelle, d'une manière toute particulière, la bienveillance du Gouvernement sur la position des adjudicataires de l'Habra.

Recrutement. — Le Conseil renouvelle la demande que les enfants dont les familles sont établies en Algérie depuis cinq ans au moins, soient dispensés du recrutement comme ceux qui y naissent, à condition que leur séjour soit également établi et qu'ils le prolongent pendant sept ans à partir de l'âge de vingt ans.

Tels sont les vœux exprimés par le Conseil général d'Oran; nous aurons à revenir sur quelques-uns d'entre eux qui appellent plus particulièrement l'attention. C'est ce que nous ferons; mais, après avoir fait pour les provinces d'Alger et de Constantine, ce que nous venons de faire pour celle d'Oran, de manière à ne pas avoir à revenir plusieurs fois sur les questions d'intérêt général qui ont été étudiées et discutées par les trois Conseils.

(A suivre.) Émile Cardon.

RAPPORT

DE M. LE PRÉFET D'ALGER

Sur les éducations de vers à soie dans son département pendant la campagne de 1860.

M. le Préfet d'Alger vient d'adresser à S. Exc. le Ministre de l'Algérie et des Colonies un rapport d'ensemble sur les cultures industrielles dans son département pendant le premier semestre 1860.

La question des éducations de vers à soie pendant cette période y tient une large place et renferme, sur les causes des non-réussites dont la sériciculture a eu à souffrir cette année comme les années précédentes, en Algérie, des appréciations d'une grande justesse, et qui révèlent, dans le fonctionnaire public, le sériciculteur habile et pratique. Le monde séricicole se rappelle encore, et citera toujours comme une autorité le remarquable rapport que fit, il y a environ deux ans, M. Levert, alors Préfet de l'Ardèche, sur l'état des éducations dans ce département dont elles sont la principale richesse.

Comme dans l'Ardèche, les éducations de vers à soie constitueraient, dans le département d'Alger, l'une des cultures industrielles les plus riches et les plus faciles, si la maladie qui ruine la plupart des éducations en Algérie, comme dans les principaux pays séricicoles, ne persistait à y exercer ses ravages.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Levert, Préfet et sériciculteur, et c'est ce qui donne un haut intérêt au rapport que nous publions ci-après.

A. N.

Les quantités de cocons récoltés dans le département d'Alger, non compris les éducations faites à la Pépinière centrale, et dont il sera parlé plus loin, ne s'élèvent qu'au chiffre de 1,614 kilogrammes, qui révèle par conséquent un nouvel échec à enregistrer.

Il y a lieu, toutefois, de remarquer, Monsieur le Ministre, que, malgré la non-réussite des années précédentes, le nombre des éducations s'est élevé à 127, c'est-à-dire à 20 de plus qu'en 1859, et la quantité de graine mise à l'éclosion s'est

élevée au chiffre de 343 onces, tandis qu'il n'a été, pendant la précédente campagne, que de 333 onces.

Le mérite de cette augmentation bien que négative dans ses résultats, doit être attribué à MM. Chazel et Reidon qui donnent aux éducateurs des facilités de toutes sortes, soit pour la livraison des produits qu'ils reçoivent sur différents points du département, soit par les avances de graines remboursables après la récolte, soit enfin, par les démarches incessantes qu'ils font auprès des colons pour les encourager.

Les efforts louables de ces industriels produisent les meilleurs effets, et je suis convaincu que si la maladie qui annihile si malheureusement les récoltes depuis tant d'années, venait à disparaître, on verrait la production de la soie prendre un développement considérable, car les colons apprécient parfaitement l'importance de cette industrie et les bénéfices qu'elle est susceptible de produire.

Quelques personnes attribuent la maladie régnante, à une épidémie dont les graines seraient infestées, mais cette opinion ne paraît avoir aucun fondement sérieux, notamment en ce qui concerne la graine préparée par MM. Chazel et Reidon, qui ont d'ailleurs le plus puissant intérêt à pousser surtout à la production indigène, afin de pouvoir alimenter leur usine avec des matières premières achetées sur place.

D'ailleurs, la Commission chargée, en exécution des prescriptions ministérielles, d'examiner la qualité de la graine de vers à soie, préparée par MM. Chazel et Reidon, a constaté que l'opération du grainage des œufs de vers à soie a été exécutée dans les meilleures conditions et que les œufs provenant de l'accouplement des papillons de 1859, présentaient toutes les chances désirables de réussite.

Il faut donc chercher ailleurs les causes de ces non-réussites et je vais essayer de démontrer qu'elles existent dans une maladie dont est atteinte la famille du mûrier ordinaire.

Avec les mêmes graines, quelques éducateurs de l'ouest de la Mitidja et notamment à Bouffarick, Fouka, Bou-Ismaël, Douaouda, ont obtenu un rendement normal de 40 à 45 kilos de cocons par once de graine ; or, si cette graine était malade, elle devrait se comporter partout de la même manière, et il est tellement certain que c'est à la mauvaise qualité de la feuille qu'on doit attribuer les insuccès, qu'ils se produisent même avec des graines tirées de pays ou jamais le ver à soie n'a été malade.

En mars dernier, MM. Chazel et Reidon ont commencé une éducation précoce avec de la feuille de mûrier multicaule ; elle a parfaitement réussi.

En avril et avec la feuille du mûrier ordinaire, ils ont fait une nouvelle éducation de 15 onces à Kouba, et une autre de 2 onces au Ruisseau. La feuille était percée à jour, par les

insectes, et de plus rouillée ; ils n'ont obtenu que quelques échantillons de cocons, tandis qu'à l'état normal ils auraient dû en recueillir de 5 à 600 kilos.

Enfin, en mai, et avec la feuille repoussée, ces industriels ont tenté une troisième éducation, la feuille a toujours été fort jolie et la réussite a été complète.

On se demande alors pourquoi, avec la même graine, sur trois éducations, la deuxième a complétement manqué, tandis que la première et la troisième ont donné des résultats si satisfaisants ? La réponse n'est pas douteuse et l'on ne doit pas craindre d'affirmer que c'est uniquement à la maladie de la feuille que l'on doit attribuer l'insuccès de la deuxième éducation.

Il serait en effet bien difficile d'expliquer autrement comment cette graine, qui n'a absolument rien produit ailleurs, a donné, dans certaines localités, un produit de 40 à 45 kilos par once.

Je citerai encore l'exemple de madame Muratel de Fouka, qui a obtenu avec de la graine venant de Lyon, et délivrée par l'orphelinat de Bouffarick, plus de 30 kilos pour une once ; tandis qu'avec la même graine, l'orphelinat de Bouffarick, MM. Valladeau, de la même ville, de Lirac de Rovigo et autres n'ont obtenu aucun résultat.

De l'avis des hommes les plus compétents, le mûrier, comme la vigne, la pomme de terre, souffrent de la maladie qui règne sur les végétaux.

Les éducations très précoces donnent toujours de bons produits, mais pour les réussir, il faut avoir de la feuille de mûrier multicaule dont les bourgeons s'épanouissent quinze jours avant ceux du mûrier blanc ; on la donne aux vers pendant les trois premiers âges, et l'on termine l'éducation avec la feuille du mûrier blanc qui est ainsi consommée avant que la maladie se soit manifestée.

En France, quelques sériciculteurs ont conseillé de souffrer le mûrier comme la vigne, ils prétendent, après expériences, s'en être bien trouvés. Cette opération se fait dès que le bourgeon commence à s'épanouir.

Dans une lettre relative aux éducations de la campagne de 1860, MM. Chazel et Reidon s'expriment en ces termes :

« Quoique notre conviction soit que notre graine est excel-
« lente, nous ne voulons cependant pas négliger de satisfaire
« les opinions contraires, et surtout comparer les diverses
« provenances. C'est pourquoi, nous vous prions, Monsieur le
« Préfet, de demander à S. Exc. M. le Ministre de l'Algérie
« et des Colonies qu'il veuille bien faire acheter de la graine
« dans les pays qu'il saura être exempts de toutes maladies
« et nous la faire parvenir pendant l'hiver. A l'aide des agents
« que le Gouvernement a au dehors ce sera chose facile.

« De notre côté, et en sus du grainage que nous avons
« fait ici, nous faisons grainer dans un pays que l'on nous
« a signalé comme n'ayant pas de maladies, et nous ne crai-
« gnons pas de payer les cocons jusqu'à 17 et 18 fr. le kilo,
« pour faire cette expérience; c'est vous prouver que nous
« tenons à avoir des cocons dans le pays et que nous ferons
« toujours tout ce qui dépendra de nous pour lutter, par
« tous les moyens en notre pouvoir, contre la maladie de la
« graine, si toutefois c'est à elle et non à la feuille qu'il faut
« attribuer les échecs.

« Nous espérons, Monsieur le Préfet, que vous voudrez
« bien nous seconder en demandant à M. le Ministre, de la
« graine, et nous vous en remercions au nom de la sérici-
« culture algérienne. »

Je verrais avec plaisir, Monsieur le Ministre, qu'il fût possible à Votre Excellence de me faire expédier de France une certaine quantité de graine, afin de tenter, dans mon département l'expérience demandée par ces industriels.

— Je crois utile, Monsieur le Ministre, de placer sous les yeux de Votre Excellence les résultats obtenus à la Pépinière centrale, sur les éducations faites dans cet établissement pendant la même campagne.

Ces éducations ont été entreprises sur quatre races de vers à soie :

1° *Race blanche d'Andrinople*, provenant de graine faite dans l'établissement;

2° *Race de Chine*, à petits cocons, de graine faite dans l'établissement, et introduite depuis trois ans;

3° *Races blanche et jaune de Tiflis*, introduites cette année, deux lots;

4° *Race du Caucase*, envoyée de Florence par M. Houlet fils.

1° RACE BLANCHE D'ANDRINOPLE.

La race blanche d'Andrinople, dont les graines ont été récoltées dans l'établissement, a été soumise à deux éducations, l'une hâtive et l'autre faite en temps ordinaire.

Pour l'éducation hâtive, l'éclosion a commencé le 18 mars, et elle s'est terminée le 22. L'éclosion a été bonne, c'est à peine si l'on a distingué quelques graines dont les vers ne soient pas sortis.

Le 26, on a donné les premiers repas du deuxième âge. La mue s'accomplit parfaitement, les vers viennent bien.

Le 3 avril, premiers repas du troisième âge.

Le 4, après le délitement, une partie assez notable de vers restent sur la litière, atteinte de la maladie; quelques-uns sont déjà morts.

Du 5 au 9 avril, les vers vont assez bien; on a remarqué cependant quelques petits.

Le 10, les vers commencent à s'endormir de la quatrième. Le 11, on en remarque qui ne peuvent s'endormir. Le 12, premier repas. Le 13, après le délitement, on trouve des vers morts, et un bon nombre qui ne peuvent changer de peau. Le 15, il y en a beaucoup qui viennent sur le bord de la claie et y meurent. Le 16 et le 17, les vers qui survivent paraissent reprendre vigueur. Le 19, commence le sommeil du cinquième âge. Le 22, quelques vers seulement ont belle apparence; la mortalité continue. Du 23 au 27, même situation. Le 28, quelques vers commencent à coconner. Du 28 au 30, tous les autres vers meurent sans faire de cocons; réussite tout-à-fait mauvaise.

DEUXIÈME ÉDUCATION DE LA MÊME RACE.

Le 7 avril, commencement de l'éclosion; on fait une petite levée de vers qui est rejetée.

Le 8, levée très copieuse qui épuise toute la graine; éclosion parfaite.

Du 9 au 12, les vers viennent bien. Le 13, premier sommeil des vers. Le 14, levée et délitement; quelques vers, en très petit nombre, restent sur la litière sans avoir pu changer de peau. Du 15 au 18, les vers viennent bien.

Le 19, les vers s'endorment du deuxième sommeil et passent au troisième âge; ils deviennent inégaux, de très réguliers qu'ils avaient été jusqu'ici. Le 22, levée générale des vers assez complète; on trouve quelques morts sur la litière. Le 23 et le 24, les vers sont un peu languissants. Le 25 et le 26 ils reprennent vigueur.

Le 29, sommeil complet des vers; le 30 ils s'éveillent.

Le 1er mai, levée des vers et délitement; il en reste la moitié sur la litière qui n'ont pu monter sur le filet de papier; il y en a une énorme quantité de morts.

Du 2 au 8, la mortalité continue. Le 9, quelques vers commencent à s'endormir du quatrième et dernier sommeil pour passer au cinquième âge; cette mue s'opère de la façon la plus irrégulière. Le 13, quelques vers s'éveillent; mais ils ont la plus triste apparence; ils ne prennent aucune nourriture, la mortalité fait des progrès effrayants, la litière répand une odeur infecte; on prend le parti de tout jeter; on n'a pas obtenu un seul cocon de cette éducation.

Ces deux éducations de la même graine se sont comportées à peu près de la même manière. C'est au troisième âge, dans toutes les deux, que la maladie a commencé à paraître. L'éducation la plus hâtive, il est vrai, a amené quelques co-

cons, mais en définitive, son résultat n'est pas plus satisfaisant que celui de l'autre.

La graine de cette race avait été envoyée l'année dernière à l'établissement par la Société impériale zoologique d'acclimatation, et la première éducation avait donné de bons résultats.

2°. — RACE DE CHINE A PETITS COCONS JAUNES ET BLANCS.

La graine de cette race a été reçue en 1857, à l'établissement, venant directement de Chine. Les vers ont paru exempts de la gattine ou pébrine, jusqu'ici, mais ils sont d'une délicatesse inouïe, et fort difficiles à élever; il a toujours été impossible de maintenir ces vers égaux; les cocons sont extrêmement petits et très légers. En l'état, on ne voit aucun parti avantageux à tirer de cette race, à moins qu'on ne parvienne à la modifier par des croisements, c'est à quoi l'on vise.

L'éclosion commence le 8 avril, et dure cinq jours. Pendant tout le premier âge les vers vont bien.

Pendant le deuxième âge, les vers continuent à bien aller.

Au troisième étage, rien de nouveau, les vers vont bien, quoique lentement. Même état pour le quatrième âge; le cinquième se passe sans trace de maladie, seulement les vers mangent peu et se développent lentement.

Le 12 mai, les vers commencent à monter à la bruyère et à former leurs cocons; la montée se continue jusqu'au 16. Les cocons sont très petits, mais les uns sont d'une blancheur éblouissante, et les autres d'un beau jaune d'or.

3°. — RACE BLANCHE DE TIFLIS.

Du 3 au 5 avril, il est né quelques vers avant-coureurs qui ont été rejetés. Du 7 au 10, on fait chaque matin une assez bonne levée. Le 11, les premiers-nés s'endorment; le 12 repos complet; le 13 les vers sont levés et délités; il n'en reste aucun sur la litière,

Du 14 au 17, les vers vont très bien; ils s'endorment uniformément; la levée des vers, après le sommeil, est satisfaisante; on ne trouve sur la litière que quelques rares petits qui n'ont pu muer.

Pendant tout le troisième âge, les vers viennent bien; la troisième mue s'opère parfaitement; la levée est satisfaisante; pendant tout le quatrième âge les vers prospèrent.

La quatrième mue se fait bien; on ne remarque que fort peu de vers sur la litière, à la levée.

Le cinquième âge se passe parfaitement.

Le 13 mai, les vers commencent à filer leurs cocons. La montée est magnifique. Le 17, les derniers vers s'élancent sur

la bruyère, le coconage est parfait; les bruyères sont aussi garnies que possible; il ne reste pas de vers en bas; c'est une bonne réussite ordinaire. On n'a vu aucune trace de maladie.

Les cocons sont beaux, mais leur couleur, leur forme, leur contexture n'est pas homogène; il s'y trouve des cocons jaunes parmi les blancs; il y en a dont le grain est grossier et qui rentrent dans le type asiatique, tandis que d'autres sont irréprochables de forme et de finesse et rentrent dans le type milanais.

4°. RACE JAUNE DE TIFLIS.

L'éclosion s'est prolongée du 7 au 12 avril; finalement, elle a été bonne, quoique lente; la graine est parfaitement épuisée; le premier âge se passe bien.

A la levée du premier sommeil, il reste des petits vers sur la litière. Ceux-ci, mis à part, quelques-uns ont fini par muer. Le deuxième âge se passe parfaitement.

La deuxième mue est très-satisfaisante; il ne reste aucun ver sur la litière, au premier délitement.

Pendant tout le troisième âge, qui dure six jours, les vers vont admirablement bien.

La troisième mue s'accomplit comme la précédente, il reste cependant, au premier délitement, quelques vers lents à quitter leur peau.

Le quatrième âge s'accomplit très bien. Le 3 mai, on a vu par-ci par-là quelques vers jaunes ou atteints de grasserie, ceci n'est rien. La quatrième mue s'opère bien; au premier délitement, on remarque encore quelques petits qui ne peuvent changer de peau, mais en nombre tout-à-fait insignifiant.

Pendant la majeure partie du cinquième âge, l'état des vers est très satisfaisant. Le 12 mai, on a remarqué, quelques *morts flats*, qui ne portent cependant pas les symptômes accusés de la pébrine.

Le 14, les vers commencent à monter à la bruyère, ils sont un peu lents; le 15, il y a une grande amélioration, ils montent avec ensemble; le 16, même situation; le 17, il ne reste que peu de vers en bas, mais, parmi, on en remarque qui sont atteints de la grasserie; le 19, on nettoie les cabanes, et on met les vers qui n'ont pas encore monté, à part.

La bruyère est bien garnie; les cocons sont fermes; la réussite peut être considérée comme très bonne ordinaire.

Ici, comme dans le lot précédent, les cocons manquent d'homogénéité, tant dans la forme que dans la couleur. Il y a des cocons blancs parmi les jaunes et le type oriental à gros grain, se confond avec le type milanais à grain fin.

OBSERVATIONS, SUR LES DEUX LOTS, 3 ET 4.

On n'a observé aucune trace de pébrine dans ces deux lots. Cette graine a été récoltée par M. Teissonnière, à Nouka non loin de Tiflis. Il y a une vingtaine d'années, le Gouvernement russe envoya dans ces contrées un fonctionnaire chargé de l'amélioration de la sériciculture. Il introduisit des races d'Europe, notamment la race milanaise ; mais, les naturels n'ont pas soumis les produits de ces importations à un bon système de sélection. Ils se sont confondus avec les races indigènes, qui s'en sont trouvées améliorées. Le graineur, M. Teissonnière, a fait un choix des plus beaux cocons, mais il n'a certainement pu arriver à une pureté satisfaisante du premier coup. C'est ce qui explique la physionomie des produits obtenus dans les présentes éducations.

Je me propose de consacrer tous ces cocons au grainage, après les avoir triés soigneusement par catégories. Cependant, je n'oserais affirmer que la graine obtenue ici, jouira de la même immunité, en ce qui concerne l'affection régnante, que celle introduite directement de Tiflis. Si la maladie n'envahit pas cette contrée, ce sera une précieuse ressource pour se procurer de la graine.

5° RACE DU CAUCASE ENVOYÉE DE FLORAC, PAR M. HOULET FILS.

L'éclosion commença à se manifester le 7 avril ; les 7, 8 et 9, on fit des levées abondantes chaque matin, la troisième levée épuisa entièrement la graine.

Pendant tout le premier âge, les vers sont très vigoureux ; ils ne laissent rien à désirer.

Le premier sommeil s'accomplit parfaitement ; le premier délitement du deuxième âge est parfait, aucun ver ne reste sur la litière. Pendant tout ce deuxième âge, les vers sont égaux, vigoureux, et profitent bien.

Au deuxième sommeil, il se manifeste un peu d'inégalité ; les uns sont bien endormis, tandis que d'autres tardent, quoique ne mangeant pas. A la troisième levée du troisième âge, il reste des vers qui n'ont pu changer de peau ; ceux qui ont monté sur le filet sont vigoureux et se comportent bien pendant tout le troisième âge.

La troisième mue s'opère assez bien ; après le premier délitement, il reste quelques petits et des jaunes sur la litière. Le reste se comporte bien pendant tout le quatrième âge ; on voit cependant des jaunes de temps à autre.

Au moment où ils s'endorment du quatrième sommeil, on remarque quelques morts, ayant les apparences de la gattine

ou pébrine. A la première levée du cinquième âge, on trouve quelques morts; il y a des jaunes et des petits ; pendant ce cinquième âge, il meurt une quantité assez notable de vers; les uns sont atteints de pébrine parfaitement accusée; les autres de grasserie.

Le 14 mai, les vers commencent à monter pour filer leurs cocons; ils ont en général peu de vigueur; il en meurt beaucoup. Du 15 au 18, le même état se continue. Cependant les bruyères se garnissent de cocons; on enlève les retardataires pour les mettre à part, et on nettoie les cabanes.

Le résultat de cette éducation peut être considéré comme une demi-réussite, avec cette circonstance aggravante, qu'elle est atteinte de pébrine.

Comme on le voit, les éducations tentées dans cet établissement, faites dans les meilleures conditions de locaux et entourées de tous les soins intelligents, que permettent de donner la science et une longue expérience, n'ont pas mieux réussi que chez les éducateurs à leurs débuts, d'où je conclus qu'il faut attribuer l'insuccès général à un cas de force majeure qu'il n'était pas donné à l'intelligence humaine de conjurer.

LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION AU SÉNÉGAL.

L'établissement presque simultané des voies de communications rapides sur tous les points du globe, en faisant disparaître les distances, a rapproché tout d'un coup la civilisation et la barbarie et singulièrement simplifié la lutte entre ces deux expressions extrêmes de l'état social. Devenue plus ardente depuis le commencement du siècle, cette lutte ne peut être longue désormais, grâce aux progrès de la science et aux efforts qui se produisent de toutes parts.

Il n'est pas de pays au monde où le mouvement civilisateur ait été plus marqué que dans le Sénégal. Il y a quelques années à peine, au moment où le Gouverneur actuel de notre colonie de l'Afrique occidentate, alors simple capitaine, allait y prendre la direction des affaires, notre autorité s'étendait à peine à quelques lieues de Saint-Louis. Les tribus étaient sans cesse en insurrection; nos traitants n'étaient en sûreté nulle part, et le commerce, menacé dans ses opérations, restait à peu près improductif.

Sous l'impulsion de M. de Faidherbe, tout a changé de face en quelques années. Il a fallu sans doute beaucoup de sacrifices et de nombreuses expéditions dans l'intérieur, pour arriver à l'état de sécurité dont jouissent aujourd'hui nos compatriotes; mais ces sacrifices ne sont rien si on les compare à l'importance des résultats obtenus, à celle beaucoup plus considérable des promesses de l'avenir.

Le pavillon de la France est respecté sur un immense territoire qui mesure trois cents lieues d'étendue : le Fouta, le Bambouk, le Polaf, et tous les petits royaumes de l'intérieur, naguère si agités, sont soumis à l'administration française; les principaux chefs ont traité avec nous et livré des ôtages comme garantie de leur bonne foi. Il y a six ans, un imposteur, le prophète Al-Hadji, soulevait d'un mot les tribus voisines de Saint-Louis, au nom du fanatisme; aujourd'hui, il ne trouve pas même un asile respecté chez les Touscouleurs, ses compatriotes.

Qu'a-t-il fallu pour opérer une transformation aussi radicale? Un homme intelligent et bien résolu à faire le bien du pays, en s'y créant lui-même une belle carrière; des administrateurs décidés à seconder ses efforts, et une poignée de soldats braves et dévoués comme le sont ordinairement les soldats français. Avec ces éléments, qu'on aurait pu croire insuffisants, nous avons obtenu dans l'Afrique occidentale le plus complet succès qu'il était à peine permis de rêver.

La sécurité une fois établie, la tâche est devenue plus aisée; il ne s'agissait plus que de la rendre stable et d'attacher à nous, par leur propre intérêt, des populations nées pour la culture et pour le commerce, mais jusque-là détournées de ces utiles occupations par les tentatives du faux prophète, ou l'humeur tracassière des Maures du désert.

Le moyen le plus sûr d'atteindre ce but était, sans contredit, la création d'écoles spéciales où les enfants sénégalais viendraient puiser, avec l'instruction nécessaire aux besoins des citoyens, l'affection pour la race européenne qui leur ouvre libéralement toutes les carrières et les admet à tous les emplois sans distinction de rang, de couleur ou de naissance.

Depuis 1855, on a donc créé à Saint-Louis une école pour les jeunes ôtages, où sont élevés les enfants des principaux chefs des tribus. Cette école distribue en ce moment l'instruction à vingt-cinq élèves indigènes appartenant aux principales familles du pays, lesquels rapporteront dans leurs tribus les connaissances qu'il importe à tous d'acquérir et le souvenir de la bienveillance avec laquelle les a traités l'Administration française.

Il en résultera pour ces jeunes gens eux-mêmes des conséquences heureuses, car, ainsi que le leur a dit le Gouverneur du Sénégal à l'occasion d'une récente distribution de prix, il n'est pas rare de voir, dans les établissements anglais du bas de la côte, des noirs, venus du Congo à l'état sauvage, se transformer en quelques années et devenir administrateurs ou magistrats. Or, les Ouololes, les Pauls, les Mandingues, les Sarrokholets, races supérieures du Soudan, ne se laisseront pas distancer par les Bushmans, et voudront profiter des avantages que la France accorde, comme l'Angleterre, à ceux de ses protégés qui se sont distingués dans leurs études.

La ville de Saint-Louis est encore en possession d'une école laïque rendue obligatoire pour les jeunes indigènes qui fréquentent les écoles de marabouts. Ces derniers ont essayé de résister à cette obligation ; mais l'Administration ne s'est pas laissé intimider par ce dernier effort d'un fanatisme aveugle, et elle a confié aux tribunaux le soin de faire respecter sa volonté. Quelques condamnations prononcées à propos ont suffi pour faire tomber la résistance.

Aujourd'hui l'école des jeunes ôtages, l'école laïque obligatoire, les écoles des sœurs et des frères, une école libre et la crèche du chef-lieu, contiennent 800 élèves, dont 600 garçons et 200 filles. L'arrondissement de Gorée, grâce aux efforts du commandant particulier, a plusieurs établissements d'instruction primaire ; nous avons aussi une école à Podor, une autre à Dagana, et l'on s'occupe d'en établir une à Bakel.

Les services que ces créations sont appelées à rendre sont inappréciables. Elles assureront à jamais la pacification du pays, car les élèves, sortis des écoles, n'oublieront pas le bienfait de leur éducation, ce bienfait devant les suivre pendant toute leur carrière. En se répandant dans le pays, ils concourront à l'entière destruction du fanatisme et de l'antagonisme des races; ils enseigneront à leurs coreligionnaires que les instincts des Maures du désert n'étant pas les leurs, ils ne doivent plus se laisser entraîner, comme par le passé, à des actes nuisibles à leurs intérêts; ils leur apprendront que leurs tendances sédentaires, leur amour de l'agriculture et du travail, trouveront plus de sympathie chez les Français, amis de l'ordre et de la paix, que chez les Arabes nomades du Soudan, dont la révolte et la guerre sont les éléments de prédilection.

Les tribus en viendront à se livrer exclusivement, sous notre protection, à l'exploitation de l'agriculture et des industries qu'elle alimente, et se borneront à échanger leurs grains contre les bestiaux et le laitage des Maures, tandis que ceux-ci dirigeront vers nos comptoirs leurs caravanes chargées des produits agricoles de nos alliés.

Nous marchons activement et sûrement vers cette situation normale, et, grâce au ciel, s'il reste quelque chose à faire, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le plus fort est fait. Les efforts tentés récemment pour déterminer avec exactitude les points les plus inconnus de l'intérieur, ne contribueront pas peu à ce résultat. On comprend, en effet, qu'il est difficile, sinon impossible, de tenter rien de sérieux dans le vaste pays qu'arrosent le Sénégal et le Niger, sans avoir des données certaines sur la situation intérieure du pays.

Le Gouverneur du Sénégal, qui a effectué lui-même diverses excursions, a chargé plusieurs officiers d'explorer les parties mal définies jusqu'ici de la Sénégambie, et de réunir d'importants documents destinés à favoriser l'expansion de l'industrie française de ce côté et d'y développer nos relations commerciales. Ainsi, M. Pascal, lieutenant d'infanterie de marine, dans son exploration du Bambouht, est parvenu à déterminer la véritable direction des montagnes aurifères que renferme cette contrée, notamment du Tambo-Oura, où se trouvent des mines d'une très grande richesse.

Un capitaine d'état-major, M. Vincent, se dirige vers le Sahara occidental et reconnaît l'oasis d'Adrar, qu'aucun voyageur n'avait pu atteindre. Il est arrêté avec sa suite par le roi des Trarzas, qui tente en vain de le faire renoncer à son périlleux voyage, puis retenu prisonnier par le chef du Ya-ya-ben-Othman, après avoir échappé à la mort chez les Nuled-Delim; enfin, il regagne Saint-Louis par la route de

l'intérieur, infestée de bandits, après avoir parcouru 600 kilomètres environ.

Ce voyage aura un résultat important, car M. Vincent s'est attaché à décider les chefs à diriger vers nos comptoirs les caravanes du Tichik, du Tagart, de l'Adrar et du Tiris qui vont chercher leurs approvisionnements au Maroc. Ces caravanes n'osaient pas traverser le pays des Trarzas, où elles étaient pillées et massacrées; mais le roi s'est engagé à les protéger contre les tribus guerrières de son territoire, et déjà plusieurs expéditions ont passé sans être inquiétées. On peut donc espérer qu'à l'avenir, les convois descendront le fleuve au lieu de se rendre au Maroc.

Une autre entreprise utile au développement de l'industrie minière a été faite le long de la Falinsi, par MM. Baur, agent comptable des mines du Bambouk, et Parmentier, chirurgien du poste de Keniéba. Les voyageurs ont étudié la richesse des sables aurifères; ils se sont convaincus que le rendement moyen était de 13 grammes 40 d'or par mètre cube de sable lavé, et que l'extraction est des plus faciles.

Un enseigne de vaisseau, commandant la *Couleuvrine*, en station à Makhana, M. Mage, avait entrepris une excursion à l'oasis du Tagarut, à 80 lieues au nord-est de Bakel, mais il n'a pu réaliser son projet par suite du désordre des tribus. Il a rebroussé chemin après avoir été entièrement dévalisé.

M. Lambert, lieutenant d'infanterie de marine, a exploré le Fouta-Djallon, et, par sa présence, rendu favorables aux traitants établis dans Rio-Nunez les dispositions d'abord malveillantes de l'almamy du Fouta. Son excursion a embrassé l'immense vallée comprise entre le Sénégal et le Niger, dont les embouchures sont à 700 lieues l'une de l'autre, ainsi que les cours d'eau intermédiaires; on voit donc qu'elle est d'un grand intérêt pour le commerce et l'industrie, auxquels les voies navigables sont indispensables.

MM. Baurel, enseigne de vaisseau, et Alianne, sous-lieutenant, suivent dans l'intérieur Sidi-Eliz, afin de connaître les pays inconnus parcourus par les tribus pendant la saison des pluies, tandis que MM. Braouezec, lieutenant de vaisseau, et Parchappe, enseigne, déterminent le lit du Sénégal pendant les basses eaux pour avoir le plan exact des points où la navigation est obstruée, et que ce dernier officier détermine la monographie de Casamance.

Tous ces travaux, toutes ces recherches, tous ces efforts ont un but commun : l'extension de l'autorité de la France, l'ouverture de voies nouvelles ou inexplorées, le progrès de notre commerce et de notre industrie. A ce titre, ils méritent d'être connus, parce qu'ils doivent aider puissamment à l'affermissement de notre domination. M. Faidherbe a rendu

sur ce point une éclatante justice à ses hardis collaborateurs. Il le pouvait d'autant mieux que lui-même n'a rien à envier à personne, car personne plus que lui n'a rendu de plus éclatants services au pays organisé par son intelligence, et désormais annexé à la France.

Nous pensons, comme le Gouverneur du Sénégal: l'Afrique, attaquée de tous côtés par les pionniers de la civilisation, ne résistera point à ces efforts communs. La barbarie y est agonisante; elle succombera bientôt. Les terres incultes, les forêts vierges, les plaines dévorées par le soleil s'amoindrissent, pour faire place à des habitations, à des usines, à des villes; les bassins du Sénégal et du haut Niger, le Sahara et les déserts du milieu de l'Afrique fournissent des documents exacts à l'hydrographie et à la géographie. Le commerce de l'Europe peut donc tourner son attention de ce côté en toute sécurité; l'avenir appartient surtout aux premiers explorateurs.

CHAROLAIS.

CONCOURS DE BESTIAUX A ORAN.

La campagne agricole de 1860 vient de se terminer par les concours annuels de bestiaux. A l'exception de la province de Constantine qui a dû s'abstenir faute de crédits spéciaux inscrits à son budget, les départements d'Alger et d'Oran y ont pris part. Bien que ces concours aient laissé à désirer sous beaucoup de rapports, nous leur consacrerons quelques lignes, en remettant toutefois à un autre numéro celui d'Alger, pour lequel nos renseignements sont encore aujourd'hui incomplets.

Nous venons de dire que les derniers concours agricoles n'avaient pas eu toute l'importance qu'on aurait été en droit d'espérer. A quelles causes attribuer des résultats aussi peu satisfaisants? Ces causes ne manquent pas, et notre intention n'est pas de les rechercher toutes; mais pour ne dire que les principales; il nous semble qu'à part le peu de développement qu'a encore pris l'élève du bétail en Algérie, il en existe de sérieuses, et auxquelles il serait facile de remédier.

La première est l'époque tardive à laquelle sont publiés le programme et les conditions des concours, ainsi que l'époque et le lieu fixés pour leur ouverture; le peu de temps qui s'écoule entre l'affichage du programme et le jour fixé, ne permettant ni de renouveler les annonces, ni de se préparer à la lutte. Une autre cause qui mérite attention, et que les Conseils généraux ont signalée en cherchant à y apporter remède dans l'avenir, c'est l'exiguité des crédits accordés jusqu'à ce jour pour couvrir les frais de ces solennités qui sont aux perfectionnements des procédés agricoles ce que sont les engrais aux champs à ensemencer.

Faute de crédits suffisants, l'installation des concours manque de ce certain apparat, de cette mise en scène qui, si modeste qu'elle doive être, est pourtant nécessaire pour flatter exposants et visiteurs qui viennent de loin, souvent à grands frais pour prendre part ou assister à une fête agricole.

Il n'est pas si petite école où la distribution des prix ne soit faite avec une certaine pompe; les enfants sont plus heureux de ces drapeaux qu'ils voient flotter pour eux dans la salle de distribution, des battements de mains qui accueillent la proclamation de leur nom, que des livres qu'ils reçoivent en prix. Il reste toujours un peu de l'enfant chez l'homme; et un peu de solennité apportée dans ces fêtes de l'agriculture flatte les agriculteurs et les engage à se représenter aux concours.

Que serait-ce si les jurys ayant le champ plus libre par une quantité plus grande de médailles ou de primes mises

à leur disposition, ne se voyaient plus obligés de laisser sans récompense un grand nombre des exposants dont la majorité ayant présenté des animaux souvent très méritants, n'emportent que des déceptions et les regrets d'avoir fait, en pure perte, des frais considérables de déplacement.

Quelques milliers de francs en plus, consacrés aux encouragements à donner aux éleveurs algériens, comme primes et médailles, seraient peu de chose au budget de la colonisation et imprimeraient une impulsion sensiblement plus vive à l'agriculture de la colonie. Accroissement du bétail, amélioration des races, fumiers ou engrais; par suite, aisance plus grande chez le colon, tels seraient les principaux résultats des faibles sacrifices supplémentaires que ferait l'Administration.

Nous parlions tout à l'heure de la solennité que devraient avoir les concours agricoles en Algérie, c'est là une des observations auxquelles a donné lieu le concours d'Oran auquel s'appliquent également les réflexions qui précèdent.

En effet, indépendamment du petit nombre de concurrents qui se sont présentés à ce concours, on a eu à regretter l'installation trop modeste et la précipitation trop grande peut-être avec laquelle se sont effectuées les opérations du jury, le peu de solennité donnée à la proclamation des récompenses et des primes; enfin, le peu de temps laissé au public assez nombreux en ce moment à Oran, par suite du concours, de la session du Conseil général, des courses de chevaux et de la foire aux bestiaux, s'ouvrant quelques jours après.

Outre les inconvénients pouvant résulter de la précipitation apportée par un jury dans ses opérations, il est un point qu'on semble trop perdre de vue, c'est que les bestiaux ne sont pas présentés à un concours uniquement pour être examinés par ce jury, mais encore pour être vus du public.

Dans une colonie naissante, il faut, non-seulement que des récompenses soient attribuées, mais encore que le public soit à même, par ces exhibitions annuelles, de juger des progrès de la colonisation. Les succès des uns incitent les visiteurs à entreprendre eux-mêmes ce qu'ils ont vu primé.

Enfin, nous le répétons, ces réunions agricoles sont, pour les colons, une sorte de fête, une occasion de nouer des relations et de traiter des affaires.

Or, le concours d'Oran n'ayant duré que deux jours, le public n'a pu suffisamment examiner et apprécier les bestiaux; le jury a dû nécessairement remplir sa mission avec précipitation, et s'est vu forcé de faire connaître le nom des lauréats, de distribuer les primes en argent à ceux à qui elles étaient attribuées, et cela, séance tenante, à la fin de chacune des deux journées, voire à la lumière et sans la moindre allocution dont les exposants pussent garder le

souvenir et emporter les enseignements en retournant dans leurs foyers. Nous avons lieu d'espérer que les allocations votées par le conseil général d'Oran, dans sa dernière session, permettront de donner satisfaction aux diverses objections qu'a soulevées le concours dont nous rendons compte, et auquel nous nous empressons de revenir.

Le nombre des animaux présentés s'élevait environ à 350 têtes, appartenant, en grande partie, à la circonscription d'Oran. On a eu à regretter que, sur 92 premiers prix attribués dans les concours régionaux de Tlemcen, de Mascara et de Mostaganem, cinq concurrents seulement se fussent présentés pour prendre part au concours provincial ; quant aux lauréats du concours régional de Sidi-Bel-Abbès, ils se sont abstenus. Des abstentions de cette nature sont fâcheuses, mais s'expliquent par les frais de déplacement que couvrent à peine les primes de 50 fr. attribuées au concours régional, à défaut de succès au concours provincial et d'une indemnité quelconque. Une attribution plus large de primes au concours provincial engagerait un plus grand nombre de concurrents à se présenter.

Etalons, chevaux et juments de trait exotiques ou dérivés, chevaux de carrosse et de selle provenant de croisements ou purs indigènes représentaient l'espèce chevaline. On admirait surtout, envoyés par M. Du Pré de Saint-Maur, trois magnifiques étalons de trait, de race percheronne, achetés sur les fonds votés l'année dernière par le Conseil général. Ils étaient remarquables par l'ampleur de leurs formes et leur force musculaire (1). M. de Saint-Maur avait également présenté pour la race chevaline, à titre de simple exhibition, des chevaux de trait, d'attelages et de selle, presque tous élevés chez lui d'une grande beauté.

Plusieurs autres éleveurs connus depuis longtemps pour leur intelligence agricole se sont également distingués par la beauté des sujets de l'espèce chevaline qu'ils ont fait concourir ; parmi eux nous devons citer MM. Schneider et Chanard, d'Oran ; Ch. Dandrieu, d'Arcole ; Passeron, de Mostaganem ; Leblanc, d'Assi-Ameur ; Fossard, du Khémis et Scame, d'Arbal. N'oublions pas non plus les juments, poulains et pouliches amenés sous les auspices de l'agha Ben-Daoud et d'un officier du bureau arabe, par les indigènes de la subdivision d'Oran.

Si nous passons à l'espèce bovine, nous citerons M. Laurent, de Relizane, pour son taureau et sa vache suisses ; M. Ricard, de Mascara, pour un taureau, deux vaches, une génisse et des bœufs de races exotiques ou dérivées ; MM. Delphin et Ce,

(1) Nous rappellerons que M. de Saint-Maur avait offert l'année dernière de se charger de la garde, de l'entretien et de la nourriture de ces étalons, dans sa ferme d'Arbal, jusqu'à ce que la province pût disposer d'un local en leur faveur.

d'Oran, pour leurs vaches hollandaises; M. Sommer, de Sidi-Chami, pour une vache et deux génisses d'origine piémontaise; M. Guyonnet de la même localité, pour ses bœufs indigènes; M. Causse, de Valmy, pour ses bœufs et génisses indigènes; M. Brouillard, de Mangin, pour ses bœufs de races croisées; enfin, M. Pallier, d'Assi-bou-Nif, pour deux taureaux, une vache et des bœufs indigènes. Les animaux présentés ne le cédaient en rien à ceux de la race chevaline.

L'espèce ovine était également satisfaisante et les sujets indigènes témoignaient principalement, au point de vue du lainage, des bons soins dont ils avaient été l'objet. Quant à ceux présentés par les colons, on leur reconnaissait des marques évidentes de parenté avec les produits de la ferme d'Arbal, dont les admirables échantillons classés sous trois numéros, depuis l'étalon pur sang, originaire de Rambouillet, jusqu'aux agneaux métis leurs descendants, brillaient hors concours à la tête des spécimens envoyés pour représenter l'espèce ovine.

M. Du Pré de Saint-Maur avait également exhibé des porcs de New-Leicester, race petite de taille, mais passant pour être d'un très bon rapport. A côté, figuraient quelques verrats et truies avec leurs suites de race espagnole ou mahonnaise, qui n'avaient guère d'autre mérite que leur robusticité et leur facilité à prendre la graisse.

Dans le rapide compte-rendu que nous venons de faire du concours agricole d'Oran, nous n'avons pu que constater les principaux mérites des spécimens exhibés, nous n'avons mentionné que quelques noms d'exposants parmi bien d'autres qui méritaient également; toutefois, nous ne terminerons pas sans payer notre juste tribut de reconnaissance à M. Du Pré de Saint-Maur, pour qui les expositions en Algérie comme en France, sont une occasion non de disputer des prix, mais bien de montrer des modèles à imiter, de rendre évidents les préceptes qu'il pose et les conseils qu'il donne.

Aucun sacrifice n'a coûté à M. Du Pré de Saint-Maur, pour faire progresser l'agriculture dans le département où il exerce une si légitime influence, et c'est à bien juste titre que sa ferme d'Arbal porte le nom de *Ferme modèle.* Dans le concours qui vient d'avoir lieu, il a montré ce que peut l'intelligence unie à la persévérance, il a démontré surtout la possibilité de créer, dans le pays, des races puissantes appropriées aux besoins de la grande culture.

En résumé, si le concours agricole d'Oran n'a pas eu toute l'importance qu'on aurait pu désirer, il n'en a pas moins présenté un véritable intérêt au point de vue des améliorations sensibles qu'il a révélées, eu égard aux perfectionnements des races indigènes entre les mains des Européens.

A. NOIROT.

LE CRÉDIT COLONIAL

Depuis deux ans et demi que l'administration de nos Colonies a été confiée à un Ministère spécial, il s'est accompli, dans l'ensemble de la sphère coloniale, plus de sérieuses mesures administratives, que pendant les vingt années qui les ont précédés.

Jusqu'alors, administrées suivant les errements commodes de la routine, les colonies languissaient et n'auraient pas tardé à dépérir complétement.

Les mesures habiles et conformes aux sages principes de l'économie politique, prises en faveur de nos possessions d'outre-mer par le nouveau Ministère, mesures qui ne sont que le prélude d'améliorations non moins importantes, encore à l'étude, ont galvanisé ces membres de la grande nation, d'où la vie semblait se retirer, au fur et à mesure que la métropole, s'habituant de plus en plus à exploiter ses colonies, leur refusait les moyens de réparer les forces qu'elles épuisaient à son profit.

C'est ainsi que le Comptoir d'escompte, encouragé dans cette voie par le Ministre actuel, a consenti à doubler son capital, dans le but de mettre fin à la crise monétaire, devenue endémique, qui désolait nos anciennes possessions.

C'est ainsi que, grâce au concours de cet établissement financier, s'est fondé le *Crédit colonial*, en vue de mettre les planteurs à même de reconstituer leur industrie manufacturière détruite *de main de législateur* (comme le dit, avec beaucoup de justesse, M. Charolais, dans un des derniers numéros de la *Presse)*, en faveur de la raffinerie.

Au nombre des journaux financiers qui se préoccupent le plus vivement des améliorations à introduire dans le régime de nos Colonies, nous avons remarqué un excellent article sur le *crédit colonial*, publié par M. Levêque, dans le *Siècle industriel*, l'un des organes les plus compétents en pareille matière.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ce travail.

A. N.

« On s'est enfin aperçu que nos colonies manquaient du principal élément de la production : les capitaux. On s'est enfin aperçu que les fonds à consacrer aux exploitations sucrières et autres ne pouvaient se reproduire ou se renouveler

tous les trois mois comme dans l'industrie et le commerce de la métropole. On s'est enfin aperçu que les banques coloniales, privées d'un centre financier qui facilite à leur papier l'accès de la Banque de France, étaient condamnées à restreindre leurs services au minime capital disponible que la loi leur a laissé, et à celui qui pourrait provenir de dépôts volontaires.

Le Comptoir national d'escompte avait été trop utile au commerce et à l'industrie de Paris, depuis sa fondation en 1848, pour ne pas chercher à élargir son cercle d'affaires et surtout à l'étendre là où les besoins étaient le plus authentiquement constatés. Si nous avons bien compris la pensée qui préside à l'institution nouvelle, le crédit colonial serait, pour nos provinces d'outre-mer, une sorte de sous-comptoir destiné à faciliter les avances aux planteurs et aux colons que l'usure ronge en attendant la réalisation de leurs récoltes. Diverses formes seraient adoptées par le crédit colonial; divers modes d'avances aux colons seraient pratiqués. A l'approche de la récolte, la voie de l'escompte à 90 et 120 jours serait la plus communément suivie, parce qu'à un certain moment le cultivateur voit clair dans son opération, et les experts peuvent apprécier, à très peu de chose près, l'importance du crédit qu'autorise cette récolte. Mais tant qu'elle est éloignée d'au-delà de ce terme, la circulation serait une mesure ruineuse pour l'emprunteur en même temps que pour le prêteur. La terre ne produit pas des bénéfices tels qu'ils autorisent des dépenses exagérées pour lui procurer de l'argent dont elle a besoin : or, la circulation conventionnelle est ruineuse à cause des intérêts fixes et des faux frais qu'elle entraîne.

Le nouvel établissement de crédit serait donc fondé à un capital de garantie assez restreint pour ne pas devenir une charge trop lourde aux emprunteurs, ce capital a été fixé à 3,000,000 de fr.; mais il serait susceptible d'une augmentation considérable parvoie d'obligations, reposant sur le portefeuille et les garanties offertes par les accrédités. Par la filière du Comptoir d'escompte, il serait écoulé à la Banque de France tout le papier à courte échéance, ce qui permettrait de donner un concours sérieux à la production coloniale; et, en attendant de pouvoir mettre ce papier en circulation, l'établissement qui va s'ouvrir délivrerait des obligations sur lesquelles il pourrait lui-même faire des avances ou en faire faire par le Comptoir d'escompte. La combinaison est heureuse. Certaines natures de travaux ne peuvent se payer qu'en numéraire; mais d'autres, par exemple, les constructions, les machines, les fournitures importantes, peuvent facilement supporter une partie de leur réglement en papier, en obligations de tout repos. Non-seulement ces

obligations auront l'avantage de suppléer le numéraire dans une partie importante des paiements à effectuer, mais elles deviendront un véritable papier-monnaie dans les colonies où fait toujours défaut l'agent de circulation, où les produits du sol sont devenus à la fois la substance de la fortune du colon et le signe conventionnel des échanges.

Aujourd'hui que nos colonies grandissent et se multiplient; que celle de Madagascar grandit en même temps que se bâtissent les villages de la Nouvelle-Calédonie; que l'empire d'Anam ne doit pas tarder à passer sous notre domination, alors que l'expédition de Chine a déterminé une importante émigration française dans l'extrême Orient; aujourd'hui, disons-nous, une banque de crédit colonial est appelée à jouer un grand rôle dans l'expansion de notre pays, favoriser le développement des relations entre la métropole et toutes les colonies, pousser à l'accroissement de notre flotte commerciale, et prélever sur le nouveau mouvement auquel elle aura servi de véhicule un juste et légitime péage qui ne sera que la représentation du service rendu.

N'oublions pas que, dans un an et demi, les petits navires pourront passer de la Méditerranée dans le golfe Arabique par le canal préparatoire de l'isthme de Suez. Si trop souvent notre pays a été en retard pour profiter des avantages que lui auraient valus les conceptions de ses enfants, et si d'autres peuples les accaparaient pendant que nous tâtonnions, heureusement les yeux se sont dessillés, et notre commerce comme notre finance ont acquis la hardiesse qui leur avait trop longtemps fait défaut.

Le percement de l'isthme de Suez coïncidera avec la marche normale de nos établissements financiers dans les colonies.

L'initiative que vient de prendre le Comptoir d'escompte de Paris ne saurait être trop louée.

A. L. Lévêque.

ÉTUDES

SUR

L'AGRICULTURE & LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PAR ÉMILE CARDON (1).

Voici un livre que son auteur, à l'exemple de Montaigne, a cru devoir mettre sous l'égide de la bonne foi.

En vérité, c'est du luxe, et on serait tenté de souffler à cet auteur plus de respect pour soi-même.

En effet, qu'un auteur, à propos d'un ouvrage didactique ou doctrinaire, sentant l'émotion le gagner, éprouve le besoin de se mettre à l'abri de ses égarements, au moyen d'une invocation à l'impartialité, cela se comprend et dispose d'autant mieux le lecteur à recevoir les impressions qu'on se propose de lui transmettre ; mais qu'à l'occasion d'un livre purement descriptif, et, j'oserai presque ajouter, classique, on cède au même penchant, c'est là vraiment trop de scrupule ; et, sous cette expression évidemment hasardée on ne lit plus que le mot qui mérite en effet à tous égards de trouver place à la tête de ce livre, à savoir le mot : conscience.

Telle qu'elle est, cette déclaration est celle d'un honnête homme, soigneux de la vérité, voir dans un assemblage de faits qui lui est étranger, et nous ne pouvons que rendre hommage à un pareil sentiment.

Dire à quelle époque et comment M. E. Cardon a connu l'Algérie, c'est expliquer la sollicitude dont il a tout d'abord été possédé pour cette colonie, et déterminer le point de départ de son dévouement à ses intérêts. Grâce à cette spécialité, que s'est créée en quelque sorte cet écrivain, on ne prononce plus guère aujourd'hui le mot d'Algérie, sans que son nom ne se présente à l'instant même à l'esprit. De tous les ouvrages en effet qui ont été publiés sur l'Algérie, M. E. Cardon n'en peut pas revendiquer moins de huit ; encore dans ce nombre, ne comprenons-nous pas la série innombrable d'articles qu'il publie quotidiennement dans les journaux, notamment dans l'organe ici présent où nous avons le bonheur de nous rencontrer. Robustes labeurs créés pour rester et qui, inscrits sur des feuilles volantes, n'en partagent pourtant pas moins leur fortune.

(1) 1 vol. in-32, à Paris, aux bureaux de l'*Algérie agricole*, 3, rue Christine, et chez Eugène Lacroix, libraire, 15, quai Malaquais. 1860.

De tout ce qui précède il résulte que si, parmi les partisans de l'Algérie, il n'en est guère de plus passionné ni de plus fidèle, il n'en est pas non plus de juge plus compétent.

Félicitons-nous donc personnellement de l'avoir pour collaborateur dans une œuvre qui nous tient également à cœur; et voyons comment il s'est acquitté de sa nouvelle tâche dans un ouvrage où il a entendu concentrer et, pour ainsi dire, cristalliser toutes les notions spéciales relatives à l'Algérie, notions qu'il a jetées, depuis quinze ans, à tous les vents de la publicité.

Tout d'abord, est-il fondé à réclamer pour l'initiative individuelle en Algérie le libre-arbitre dont il entend faire découler toutes les prospérités ? Je le crois, puisqu'il a dans ce sens l'appui d'autorités considérables touchant l'Algérie, et qu'il se met personnellement sous l'égide de paroles mémorables prononcées par S. A. I. le prince Napoléon, à son avénement aux affaires. Toutefois qu'il me permette une objection, et que la haute autorité qu'il invoque me pardonne elle-même cette contradiction ; mais lorsque le régime fait à l'Algérie a été justement institué en haine de ce qui existe, comment attendre de ceux qui étaient hier dans l'erreur une marche décidée vers un état de choses qu'on a tout lieu de considérer comme la vérité ? N'est-ce pas plutôt à l'agent qui condamne un mouvement dans un sens, à choisir la nouvelle direction dans laquelle il entend entraîner les esprits; et, cette voie une fois trouvée à précipiter les efforts dans la poursuite de ces nouveaux principes?

Interprétée de cette façon, la déclaration que nous venons de citer reste comme un vœu généreux formulé par tous les hommes de cœur: à savoir que les colons algériens s'associent aux efforts qui sont faits en vue de l'amélioration de leur condition ; mais elle demeurera malheureusement longtemps à l'état de lettre morte, du moment qu'au conseil il ne sera pas possible d'ajouter l'exemple.

Instituons d'abord dans la colonie un régime économique, approprié à sa constitution et à ses besoins, posons des principes, jetons des jalons ; formons un cadre enfin, et remettons-nous-en dès lors aux intérêts individuels à le remplir. Mais, à une civilisation née d'hier et dont les pieds titubent encore au gré des incertitudes et des hésitations de l'enfance, n'allons pas appliquer un régime seulement convenable à la maturité.

Mieux vaut quelquefois prolonger au-delà du strict nécessaire les précautions contre les défaillances de la jeunesse que de regretter éternellement les déviations et les accidents qui peuvent être le résultat d'une trop grande liberté laissée au mouvement, quand celui-ci n'est pas encore réglé par la raison. Il y a plus, et les lois d'exception ont parfois cet avan-

tage que leur jeu modéré ôte à la répression le contingent qui lui reviendrait infailliblement dans un rayon plus dépourvu d'entraves. C'est en matière de commerce surtout qu'un frein rigoureux est salutaire, et trop d'exemples empruntés à la métropole viendraient témoigner que des facilités analogues apportées dans la colonie y auraient des inconvénients multipliés à cause des vices favoris de ces populations.

Que dirions-nous qui prouvât mieux la nécessité d'une règle commune et, pour ainsi dire, d'un *tracé* normal à apporter à la liberté individuelle si ce n'est à la fois la supériorité et l'homogénéité qu'il appartient seulement à l'État d'apporter dans le réglement des questions qui touchent de si près l'ordre public. Pour ne citer qu'un exemple, emprunté à l'ordre matériel : la confection des routes et l'édification des villes ayant précédé la loi sur les alignements, me dira-t-on ce qu'il en a coûté de milliards, sur un territoire aussi étendu que celui de la France, en indemnités de toutes sortes, en circuits, en travaux, en dommages et en pertes de temps pour ramener à un tracé sortable tout un réseau de voies circulatoires, à l'endroit desquelles il eût suffi, dans l'origine, d'une bonne loi réglant leur condition et leurs rapports ? Ce qui n'a pas été possible, à l'origine des sociétés, faute de cette expérience qui ne vient en effet que plus tard, l'est aujourd'hui pour une société toute nouvelle, se formant en regard d'une civilisation déjà ancienne ; et, puisque ainsi le bénéfice d'expériences faites dans tous les autres pays est assuré à celui-ci, on ne voit pas pourquoi on le priverait de cet avantage.

Quant au reste, ce qui est vrai dans l'ordre matériel ne l'est pas moins dans l'ordre moral.

En résumé, dans un milieu composé de tant d'éléments hétérogènes, l'action du pouvoir nous paraît représenter assez fidèlement cet agent magnétique d'où découle toute cohésion dans les corps organiques ou organisés.

Cela dit, pénétrons avec M. E. Cardon au fond même de la question qu'il s'est proposée pour thème et examinons les éléments qui rentrent dans la composition de ce tout assez peu homogène qu'on appelle l'Algérie. Tout d'abord proclamons qu'il ne saurait y avoir de cicérone à la fois plus versé et plus scrupuleux. Son œuvre procède comme un livre rudimentaire, sa formule est sèche, presque aride, à force d'être dépourvue d'ornements ; mais à mesure qu'on pénètre au fond des connaissances qu'il développe, on reconnaît bientôt que sobriété chez lui n'est pas pauvreté, et qu'il ne dédaigne tant la forme que parce qu'il se sent assez riche, au fond ; les artifices du langage servant le plus souvent aux

écrivains médiocres et masquent la ténuité de la trame dans leurs écrits.

La première partie comprend les divisions du terrain par provinces ; on pourrait presque dire par climats, tant cet heureux ciel comprend d'influences diverses susceptibles d'être utilisées différemment.

En premier lieu, il prend parti pour la grande propriété, à l'exclusion de la petite ; énoncer une pareille proposition c'est en démontrer la justesse ; la variété des cultures impliquant l'étendue des terrains, et certaines cultures elles-mêmes ne pouvant avoir lieu que sauf cette étendue. La même distinction n'est plus aussi sensible aussitôt qu'il s'agit des qualités *intensive* et *extensive*, que M. E. Cardon attribue à la culture, suivant que celle-ci s'applique au commerce intérieur ou extérieur. Cette séparation n'en a pas moins sa valeur, et elle fournit notamment à M. Cardon l'occasion d'émettre plus d'un aperçu dont le mérite apparaît à tous les yeux. Tels sont les arguments qu'il croit devoir tirer des lois générales qui régissent la culture contre la similitude des produits et, au contraire, en faveur de leur variété. L'indice seulement des succès obtenus par l'horticulture, en Algérie, est une incitation suffisante à donner dans ce pays à cette catégorie de culture un développement que fait désirer d'ailleurs le vice reconnu dans toutes les autres. Par sa situation naturelle et à très peu de frais pour le surplus, l'Algérie peut devenir la serre et pour ainsi dire le jardin de l'Europe.

Cette destination, favorable pour l'Europe, serait à la fois bienfaisante pour l'Algérie, en ce que ce genre de culture ne tire rien du fonds où il prend naissance qu'il ne lui rende en détritus de toutes sortes ; et la mission de la culture qui est de nourrir les bestiaux auxquels elle emprunte, à son tour, les fumiers dont elle a besoin, se trouvera complétement remplie.

J'ai dit que le livre de M. E. Cardon appartient, avant tout, au genre descriptif ; et c'est là, suivant moi, son principal mérite. Assez d'autres se sont évertués à faire sur le compte de l'Algérie des déclamations, dont le premier tort était de tomber à faux, et de produire, autour d'une question déjà suffisamment obscure, une confusion qui retardait d'autant l'avénement de la vérité et de la justice. M. E. Cardon, lui, procède autrement. Familiarisé avec la connaissance de l'Algérie, qu'il a vue de près, qu'il a explorée en tous sens, et que, retiré à Paris, il a étudiée de nouveau dans tous les documents qui en font mention, il ne dit rien qu'il ne prouve chiffres en main ; il n'affirme rien qui n'ait subi la double épreuve de la tradition et de l'expérience ; et dès que, dans cette voie, il a mis la main sur une vérité absolue, il la dit

avec cette autorité et cette force d'expression que donne seule une conscience droite, éclairée par un jugement sain. C'est ainsi que M. E. Cardon promène son lecteur algérien, depuis les origines les plus obscures de cette colonie, pour ainsi dire y compris la fable ; et que, de retour de ces excursions dont l'utilité n'a pas cessé un instant d'être démontrée, il le ramène à la réalité présente, j'ai presque dit matérielle, laquelle est l'Algérie telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle a été et telle qu'elle peut être encore, sous l'influence de mesures qu'il indique et qui s'agitent au fond de tous les bons esprits qui se sont occupés de ce pays.

A ce moment où nous nous sentons appelés à résumer notre opinion sur un livre que nous ne pouvons pas suivre dans tous ses développements, nous dirions bien que, sous un plus mince volume, il n'en est pas de plus complet. Là se trouve notre excuse d'en finir si tôt avec lui. Il dit tant, en effet, et en si peu de mots, qu'un article critique, qui aurait la prétention de le suivre, se trouverait, en définitive, avoir fait, pour le moins, un *in-octavo*, à propos d'un très petit volume affectant à peine les allures d'un *in-trente-deux*.

Nous aimons mieux dire immédiatement à ceux qui cherchent la vérité sans ambage, à propos d'un pays en apparence si connu, mais en réalité si ignoré : prenez le livre de M. E. Cardon; c'est un guide sûr; un historien bien avisé, probe; un cicérone habile, honnête, austère et joyeux à la fois; sincère en tous les temps; et quand, ces pages à la main, vous aurez parcouru ces côteaux et ces plaines favorisés du ciel, vous aimerez à la fois l'Algérie et l'écrivain, qui vous en aura donné, en si peu de mots, une aussi fidèle représentation.

J'ai terminé l'appréciation succincte d'un livre, que j'aurais pu caractériser plus brièvement encore, en disant qu'il est également propre à tout le monde : au touriste et au colon, à l'agriculteur et au financier, au poëte et à l'industriel, au statisticien et au romancier; réunissant, en effet, sous sa couverture, toutes les notions qui peuvent être utiles ou agréables à chacune de ces catégories de personnes. Il me reste à relater que cet ouvrage est dédié à S. A. I. le prince Napoléon, non comme un hommage servile qui naît au cœur des humbles pour s'élever vers les grands, dont ils attendent protection ; mais comme un écho des espérances qui ont surgi dans tous les cœurs amis de l'Algérie, à l'annonce de l'avénement aux affaires, de Son Altesse Impériale ; espérances qui, grâce aux mesures importantes prises par le Ministre qui lui a succédé, tendent chaque jour de plus en plus à se réaliser.

Félix Sorel.

CHRONIQUE ALGERIENNE ET COLONIALE.

Sommaire : Le régime civil en Algérie et aux Colonies. — Les Pères défricheurs. — Institution à Alger des magistrats nommés à la suite de la réorganisation de la justice musulmane. — Décret instituant la Société de Crédit colonial. — Situation agricole, commerciale et financière de la Martinique et de la Guadeloupe.

Les espérances que nous avions conçues du voyage de l'Empereur en Algérie commencent à se réaliser; il se produit dans la presse parisienne, une *agitation*,—comme diraient nos voisins d'outre Manche, — en faveur de notre colonie; agitation d'autant plus remarquable qu'elle a lieu dans le sens libéral et qu'il n'y a qu'une voix pour reconnaître que l'administration civile seule peut *faire entrer* l'Algérie dans la voie du progrès et de la production. L'*Opinion Nationale*, la *Presse*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, qui, depuis longtemps, semblaient avoir oublié que nous possédions, en face de Marseille, un vaste empire digne d'appeler l'attention publique, lui ont accordé depuis un mois une large place ; les conflits regrettables qui se sont produits entre les deux autorités civile et militaire ont été signalés aux esprits sérieux en faisant ressortir avec une grande modération, que les démêlés, les susceptibilités personnelles, pouvaient exercer une influence fâcheuse sur l'avenir de la colonisation qui, ayant besoin de bras et de capitaux, demande avant tout la paix, c'est-à-dire une chose impossible avec l'anarchie des pouvoirs.

Dans le *Siècle*, M. A. Husson a parfaitement indiqué la situation :

« Il y a deux ans, l'Empereur a jugé que le moment était venu d'accorder à l'Algérie de larges garanties civiles. C'est dans ce but que fut créé le Ministère de l'Algérie et des Colonies. Sans méconnaître, en proclamant hautement au contraire, les grands services rendus en Afrique par notre brave armée, le Chef de l'Etat pensa qu'à raison même de ces services et des résultats qu'ils avaient amenés, on était arrivé à l'heure des travaux pacifiques, de la mise en rapport du sol, de la colonisation, pour tout dire en un mot. De cette idée sortit naturellement la fondation d'un Ministère spécial, qui eut pour conséquences logiques l'agrandissement des institutions civiles, la division du territoire en départements, la création de Conseils généraux, l'indépendance réciproque des pouvoirs locaux. Un Prince du sang fut mis à la tête du Ministère afin de mieux caractériser la situation. Mais en quelques mains que dût passer ultérieurement la direction, la pensée était nette, l'intention précise ; on indi-

quait clairement la phase nouvelle dans laquelle les affaires de la colonie devaient entrer.

« Que le mécanisme récemment créé fût sujet à des tâtonnements, comme toute chose neuve l'est en ce monde, nul doute. Mais dans leurs débuts surtout, les institutions ont besoin de respect; le contester est un oubli grave du devoir, car c'est contester du même coup et nier pour ainsi dire le pouvoir souverain dont elles émanent. Là se trouve pour nous le côté grave de la question.

« Un président de Conseil général, dans son discours d'ouverture, émet avec une extrême modération de langage, des idées sur la possibilité d'une réforme dans l'impôt arabe. Certes, en s'exprimant de la sorte, il ne dépasse pas plus son droit que ne l'eût dépassé le Conseil général lui-même s'il eût formulé plus tard un vœu conforme à la pensée de son président. Au gouvernement seul eût appartenu le pouvoir d'apprécier souverainement.

« Mais les choses n'en étaient même pas là. Il s'agissait d'un simple discours.

« Le général commandant en chef l'armée d'Afrique, car voilà les faits, écrit au président, blâme son discours, fait acte officiel de censure, et réclame l'insertion de sa lettre au procès-verbal de la séance. En ceci, selon nous, il usurpe involontairement, nous aimons à le croire, il s'attribue l'autorité souveraine; autant qu'il est en lui, il destitue l'institution légale et lui substitue sa propre personnalité.

« Qu'au lieu d'agir ainsi, l'officier général (peu importe son nom, fort honorable d'ailleurs; nous parlons ici au nom des principes), que l'officier général, disons-nous, eût respectueusement soumis ses observations au Ministre, toutes choses restaient régulières; il y eût eu décision, et l'opinion publique ne se fût pas inquiétée.

« C'est là ce que voulait la situation. Il est profondément fâcheux qu'on ne l'ait pas compris. »

Nous n'avons plus à nous occuper de cette question; la lettre adressée par le Ministre de l'Algérie au président du Conseil général a donné raison à l'administration civile; enfin, si nous pouvons ajouter foi au *Times* du 30 octobre, une lettre adressée au général qui a amené le conflit, aurait motivé de sa part l'envoi de sa démission.

Ces faits donnent un intérêt d'actualité à un travail très remarquable que M. Cucheval-Clarigny vient de publier dans la *Patrie* sur *l'administration militaire de l'Inde*. Après avoir fait ressortir que l'Inde est la plus ancienne des colonies anglaises, qu'elle appartient à la Grande-Bretagne bien avant l'Australie, la Guyane, le Canada, la Nouvelle-Angleterre et le Cap, M. Cucheval-Clarigny, dit :

« Cependant cette sœur aînée des colonies anglaises est restée,

malgré sa richesse proverbiale, fort en arrière de ses sœurs cadettes. Le mouvement colonisateur y est encore presque nul, si on le compare seulement à celui de la Guyane. Où faut-il chercher la cause de cette étrange infériorité de la plus féconde des possessions britanniques? Uniquement dans la nature du régime administratif qui lui a été appliqué. Telle est, du moins, l'opinion unanime de l'Angleterre.

« Tandis que toutes les colonies anglaises jouissent des bienfaits d'une administration exclusivement civile, l'Inde a toujours été gouvernée militairement. Là réside la cause de son extrême infériorité.

« Le régime militaire, indispensable peut-être durant la conquête des colonies, n'engendre après leur pacification que de funestes résultats. Wellington, qui à la fin du dernier siècle commandait en chef les forces anglaises dans l'Inde, s'était vite aperçu des inconvénients de ce régime et les avait signalés avec sa franchise ordinaire. La correspondance indienne récemment publiée à Londres en fait foi. »

Depuis l'insurrection des Cipayes qui a dessillé les yeux du gouvernement anglais, il s'est produit une véritable révolution dans l'administration de l'Inde, et l'élément civil a obtenu partout la prépondérance sur l'élément militaire.

« Les régiments de l'armée royale, dit en terminant M. Cucheval-Clarigny, passeront tour à tour trois ans dans les Indes. Ils y vivront de la vie militaire, comme dans les garnisons d'Europe, et nul ne pourra se soustraire à ses devoirs, à son rôle et à sa besogne d'officier. Des tribunaux vont être établis dans les provinces pour relever de la cour suprême qui existe déjà, et la perception des impôts et des tributs de toute nature sera remise à des fonctionnaires civils, qui ne pourront plus refuser de présenter leurs registres en prétextant leur ignorance de la comptabilité. M. Wilson estimait que les sommes qui étaient détournées et qui vont désormais entrer au Trésor, suffiront à combler la plus grande partie du déficit des finances indiennes.

« Telle est la révolution qui s'accomplit en ce moment dans l'Inde, malgré des récriminations et des prophéties lugubres qu'on peut aisément imaginer; mais l'opinion publique brisera toutes les résistances. On avait appréhendé que la mort de M. Wilson et les embarras d'une situation difficile n'arrêtassent le cabinet anglais dans l'accomplissement de cette œuvre si nécessaire : on a acquis aujourd'hui la certitude qu'il n'en serait rien, et telle est la cause de la satisfaction avec laquelle la nomination de M. Laing a été accueillie. »

L'histoire des Colonies anglaises nous montre ce qu'il nous reste à faire dans l'intérêt de nos possessions d'Afrique et d'outre-mer

— Un journal annonce qu'une nouvelle corporation religieuse va être prochainement constituée en Algérie sous le nom de Pères

Défricheurs. Elle s'occupera de défricher successivement les parties incultes du territoire et elle les abandonnera ensuite à l'Etat pour les besoins de la colonisation.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée et nous attendrons pour donner notre avis que nous ayons sous les yeux les statuts de la société, si toutefois ces statuts sont publiés. Quant à présent, nous n'exprimerons qu'une crainte, c'est de voir encore une fois prévaloir un système de colonisation qui demanderait à l'Etat tous ses éléments de travail ; refaire pour une corporation de pères défricheurs ce qu'on a déjà fait pour les trappistes de Staouëli et de Bouffarick ne nous paraîtrait pas d'une bonne administration, et nous enregistrerions avec plus de plaisir l'annonce de l'arrivée d'un convoi d'émigrants allemands avec femmes et enfants.

— Une imposante cérémonie a réuni, le 31 octobre, dans l'enceinte de la cour impériale d'Alger, l'élite de la population musulmane. Il s'agissait de l'institution des magistrats nommés en exécution du décret du 31 décembre 1859, portant réorganisation de la justice musulmane. Les membres de la première chambre siégeaient en robes rouges.

Étaient présents : MM. les cadis, bach-adel et adel des 50 circonscriptions judiciaires de l'arrondissement d'Alger. ainsi que MM. les assesseurs récemment créés. Ils formaient une réunion de 165 magistrats.

Après un discours prononcé par M. le procureur général, M. le premier président a fait donner lecture en arabe de la formule du serment. Elle était ainsi conçue :

« En présence de Dieu et des hommes, je jure et promets, en « mon âme et conscience, de rester fidèle à l'Empereur, de bien « et religieusement remplir mes fonctions, et de me conduire « en tout comme un digne et loyal magistrat. »

Chacun de MM. les cadis, bach-adel et adel, a été successivement appelé et a prononcé debout et la main levée, la parole suivante *nahlef*, je le jure.

— Les dernières mesures administratives prises pour l'achat des cotons récoltés en Algérie, ont créé une nouvelle industrie dans notre colonie, celle de l'égrenage des cotons.

Cette opération se fait au moyen d'une machine assez compliquée et d'un prix assez élevé pour que chaque planteur ne puisse en faire l'acquisition. Lorsque l'administration recevait les cotons non égrenés, l'égrenage se faisait à Alger, à la Pépinière centrale, sous les yeux et par les soins de son habile directeur, M. Hardy, à qui l'Algérie doit les premiers essais pour l'introduction de la culture du coton; aujourd'hui il est essentiel que l'égrenage ait lieu sur les lieux mêmes de production : aussi voyons-nous dans chaque province des colons se charger, pour le compte des planteurs, de l'égrenage de leur récolte.

A Saint-Denis-du-Sig, par exemple, le propriétaiqe d'une des plus importantes minoteries, M. Tardieu, vient d'annexer à son usine, située près du barrage, un égrenoir à coton, système Mac-Karty-Gins, perfectionné, c'est-à-dire la machine la meilleure que l'on connaisse jusqu'à présent pour ce genre d'opération. Les lettres que nous recevons nous annoncent que le travail ne laisse rien à désirer, tant pour le rendement que pour la beauté du travail.

Nous sommes heureux, nous qui ne croyons pas beaucoup à l'efficacité de l'intervention administrative en matière de colonisation, nous sommes heureux toutes les fois que nous avons à signaler un nouveau pas dans la voie de l'initiative individuelle. C'est en laissant la liberté d'action aux colons qu'en Amérique et dans les colonies anglaises l'agriculture et l'industrie ont fait de si merveilleux progrès.

— Nous reproduisons plus haut un article très intéressant publié, il y a quelques jours dans *le Siècle industriel*, sur la question du crédit colonial. Un décret en date du 24 octobre vient d'autoriser la Société anonyme formée à Paris sousla dénomination de : *Société du Crédit colonial.*

Ce décret est ainsi conçu:

Art. 1. La société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Société du Crédit colonial* est autorisée.

Sont approuvés les statuts de la dite Société tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé les 4, 5, et 12 octobre 1860 devant Me Cottin et son collègue, notaires à Paris, lequel acte restera annexé au présent décret.

Art. 2. La présente autorisation pourra être révoquée en cas de violation ou de non exécution des statuts approuvés, sans préjudice des droits des tiers.

Art. 3. La Société sera tenue de remettre, tous les trois mois, un extrait de son état de situation à notre Ministre de l'Algérie et des Colonies et au greffe du tribunal civil de première instance de la Seine.

Ce décret était précédé d'un rapport très remarquable adressé à S. M. l'Empereur, par S. Ex. le Ministre de l'Algérie et des Colonies; en voici quelques extraits:

« C'était, dit S. Exc., une œuvre difficile pour nos Colonies que l'organisation du travail libre substitué au travail esclave, et lorsque cette œuvre devait s'accomplir dans les conditions sociales et économiques les plus défavorables, il était permis de se demander si nos établissements coloniaux pourraient y résister.

« En effet tant que la traite avait offert un moyen facile de recruter des nègres, les Colonies s'étaient peu préoccupées de composer la population de leurs ateliers de manière à ce qu'elle pût d'elle-même se perpétuer sur le sol où elle était transportée. Ce qu'on voulait c'étaient des bras vigoureux; quand on en manquait, on allait en chercher sur la côte d'Afrique. Aussi, quel-

que louables et sérieux qu'aient été plus tard les efforts de bien des colons et de l'Administration pour améliorer le sort des esclaves, pour les constituer en familles, quelque soin qu'on y ait apporté surtout dans les vingt années qui séparèrent la suppression de la traite du jour de l'émancipation, les affranchis, lorsque l'abolition de l'esclavage fut proclamée, n'offraient réellement pas pour l'avenir tous les éléments d'une véritable classe de travailleurs.

« D'ailleurs, sous ces climats où la vie est si facile et l'homme presque sans besoins, nul stimulant ne vient imposer l'obligation du travail à celui qui n'y a jamais vu que souffrance et humiliation.

« Au lendemain de l'émancipation, le travail fit donc défaut et la production tomba dans une proportion considérable.

« D'un autre côté, les Colonies n'étaient plus au temps où elles avaient, en retour des obligations qui leur étaient imposées, le monopole du marché métropolitain. Une production que le génie de l'Empereur avait devinée et créée s'était rapidement développée ; elle avait grandi, et depuis quelque temps déjà elle occupait une place importante dans la consommation de la France. Au lieu d'un privilége, les Colonies rencontraient donc pour leurs denrées la concurrence d'un produit similaire protégé par une législation dont les combinaisons apportaient même d'insurmontables obstacles à toute amélioration, à tout perfectionnement de leur fabrication.

« Ainsi, manque de travailleurs, concurrence pour leur productions, telle était la situation des Colonies après 1848.

« Cependant, Sire, la France ne pouvait vouloir laisser périr ses Colonies, jadis si florissantes et si utiles encore à sa marine, à son commerce, et des mesures favorables furent prises par votre Gouvernement pour rétablir le travail et procurer quelques éléments de prospérité.

« Sur l'indemnité accordée par l'Etat en raison de l'abolition de l'esclavage, une réserve fut faite pour l'établissement de banques coloniales. Ces banques purent prêter sur récoltes et offrir à un intérêt réduit un crédit qui rendit de véritables services. Des subventions furent inscrites au budget pour former des caisses d'émigration.

« Une protection particulière fut accordée pour les opérations de recrutement de travailleurs libres ; des réglements furent faits tout à la fois pour assurer l'exécution des contrats d'engagement et conserver aux engagés tous les avantages auxquels ils avaient droit. Enfin on autorisa l'entrée aux colonies, sous tous pavillons et à de faibles droits, de certaines denrées alimentaires et de matières premières.

« Sous l'influence de ces mesures, la production coloniale augmenta dans une forte proportion, et, chose remarquable, dès l'année dernière, elle atteignit pour la Martinique ainsi que

pour la Guadeloupe, et dépassa pour la Réunion, le chiffre auquel elle était montée avant l'émancipation.

« Mais ce serait une erreur de mesurer à l'importance de ce chiffre la prospérité réelle des Colonies; lorsqu'on y regarde de près, on reconnaît bientôt que, quant à présent, les conditions de production dans lesquelles elles sont placées sont loin d'être favorables, et que, par rapport à leur propre consommation, cette production elle-même se trouve dans une situation d'infériorité notable, de telle sorte qu'en réalité, surtout pour les Antilles, il n'y a pas même équilibre.

« C'est là qu'il faut chercher la cause des crises financières qui ont si souvent troublé la circulation monétaire, compromis le crédit, presque l'existence des banques coloniales en les forçant de suspendre le remboursement de leurs billets en espèces; enfin, c'est à cela qu'il faut remédier pour faire cesser le mal contre lequel nos Colonies luttent avec courage.

« Tous nos efforts doivent donc tendre à procurer aux Colonies les moyens de diminuer leurs frais de production, d'augmenter et d'améliorer leurs produits, en un mot, de rétablir la balance en leur faveur. »

Le Ministre termine son rapport en indiquant les services que l'on doit attendre de l'institution nouvelle qui est destinée à procurer à l'industrie coloniale les capitaux qui lui manquent pour mettre ses procédés de fabrication en rapport avec les améliorations réalisées par l'industrie métropoliiaine.

« Dans ce but, j'ai provoqué la création d'une compagnie financière qui, sous le titre de *Crédit national*, aura exclusivement pour objet de prêter, soit individuellement, soit à des réunions de colons, les sommes nécessaires à la construction de sucreries nouvelles, ou au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage des sucreries actuellement existantes.

« Les prêts pourront être consentis pour une durée de vingt années et seront remboursables au moyen d'annuités payables sur les produits manipulés des récoltes. Chaque annuité comprendra :

« 1° L'intérêt des sommes prêtées dont le taux ne pourra être élevé au-dessus de 6 °/₀ qu'avec l'autorisation du gouvernement ;

« 2° L'amortissement déterminé d'après le taux de l'intérêt et la durée du prêt ;

« 3° Une allocation annuelle de 1 0/0 du capital emprunté en faveur de la Société pour droits de commission et frais d'administration.

« Enfin, la Société, dont le capital ne devra être entre ses mains qu'un fonds de garantie, sera autorisée à émettre et à négocier des obligations jusqu'à concurrence du montant des prêts qu'elle aura consentis. Le Comptoir d'escompte de Paris est constitué mandataire général de la Société et consent à lui

prêter, à ce titre, le concours de sa coopération et de son crédit.

« Cette organisation financière, dont je ne fais qu'indiquer sommairement les bases, me paraît devoir satisfaire aux nécessités les plus pressantes de la situation.

« En mettant à la disposition des colons les fonds nécessaires à la création de sucreries nouvelles ou à l'amelioration du matériel des anciens établissements, la Société du crédit colonial leur donnera ainsi les moyens de diminuer les frais de leur fabrication et d'augmenter dans de notables proportions le rendement des récoltes. Elle leur fournira en même temps, par l'effet d'un amortissement sagement calculé, la possibilité de se libérer progressivement sur leurs profits annuels, et de reconstituer graduellement le fonds de roulement nécessaire à leurs opérations, et qu'une longue succession de circonstances malheureuses a fait disparaître. »

L'organisation nouvelle contribuera, nous en avons la conviction, à rétablir les conditions générales de crédit, à consolider la situation financière et à prévenir le retour de ces crises périodiques qui jettent tant de troubles dans nos Colonies.

— Nous venons de recevoir par la voie de l'Angleterre des nouvelles de la Martinique et la Guadeloupe. Ces nouvelles sont peu importantes. Les affaires sont toujours dans la plus grande stagnation, et les denrées arrivent en petites quantités sur les marchés.

Les travaux agricoles se présentent sous d'heureux auspices; la température est des plus favorables aux développements de la récolte. On continue à réclamer la libre exportation des sucres par tous les pavillons et la création d'une caisse agricole.

Les relevés de la douane constatent cette année un excédant de 6,000 barriques sur la production de l'année dernière pendant les neuf premiers mois. La production sucrière de la Martinique est de près de 60,000 barriques.

La récolte s'annonce également bien à la Guadeloupe. Déjà la Banque a commencé, dans cette île, ses opérations avec le Comptoir d'escompte. Elle fournit des traites à 90 jours, à 5 0[0 de prime, et établit ainsi un système de compte-courant avec le grand établissement financier de Paris, qui est appelé à rendre de grands services au commerce entre les Antilles et la Métropole.

EMILE CARDON.

BIBLIOGRAPHIE.

LE CLIMAT D'ALGER ET SON INFLUENCE SUR LES MALADIES CHRONIQUES DE LA POITRINE.

Nous voulions rendre compte d'un mémoire présenté au Ministre de l'Algérie par M. Pietra-Santa sur le climat d'Alger, lorsque nous avons trouvé, dans la revue scientifique de la *Presse*, une appréciation très juste de ce travail ; nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ce compte-rendu dû à un des écrivains très compétents, M. Louis Figuier.

M. le docteur de Pietra-Santa avait reçu du Ministre de l'Algérie et des colonies, la mission d'étudier l'influence du climat d'Alger sur les affections chroniques de la poitrine. Après un séjour dans nos possessions d'Afrique, pendant lequel il a recueilli tous les éléments propres à élucider la question dont l'étude lui était confiée, M. de Pietra-Santa a composé un travail complet dont il a lu les résultats et les conclusions dans la séance du 10 octobre dernier de l'Académie des sciences.

L'auteur a rassemblé les observations météorologiques faites en Algérie depuis vingt-deux ans. Ces données établissent que le climat de la ville d'Alger tient le milieu entre le climat tempéré et le climat tropical. L'exactitude de cette place moyenne assignée par l'auteur à la climatologie d'Alger résulte des faits suivants. En premier lieu, la pureté très grande de l'atsmosphère, la sérénité du ciel presque constamment dépouillé de nuages. Le crépuscule est d'une courte durée en Algérie, ce qui est le résultat d'une situation géographique moyenne entre les régions tropicales et les régions du nord. La température moyenne annuelle est, à Alger, de 19° ; cependant les températures y changent rapidement, et en parcourant subitement de vastes étendues de l'échelle thermométrique. L'humidité de l'air s'y maintient constamment dans des limites modérées, et les oscillations de la colonne barométrique, dans ses mouvements diurnes et annuels, sont limitées. La pression barométrique moyenne, d'après vingt-deux ans d'observation, est de 762 millimètres. La pluie et les vents ne s'y produisent, en général, que d'une manière périodique, et dans des conditions déterminées qui sont connues par avance. A tous ces caractères, on reconnaît, comme le veut M. de Pietra-Santa, le type d'un climat tenant le milieu entre le climat tempéré et celui qui est propre aux régions tropicales.

L'augmentation de la population d'Alger est un fait hors de

doute; M. de Pietra-Santa l'explique : 1° par l'émigration, les arrivées étant toujours supérieures aux départs; 2° par la diminution de la mortalité; 3° par l'augmentation des naissances.

La phthisie pulmonaire existe à Alger comme dans la plupart des contrées du monde. Mais, en dépit de l'existence de cette maladie, qui s'explique par différentes causes fort plausibles, il ne faut pas hésiter à proclamer que le séjour dans l'Afrique française est un des meilleurs préservatifs contre cette terrible affection, qui emporte une si grande part, et la part la plus précieuse par l'âge et l'activité, de la population de notre globe. M. de Pietra-Santa a soumis à une longue enquête la question, depuis longtemps discutée, de l'influence du climat de l'Algérie sur le développement ou la production de la phthisie. On peut résumer, dans les propositions suivantes, les résultats de cette enquête :

1° Les conditions climatériques de la ville d'Alger sont très favorables contre les affections de la poitrine en général, et la phthisie en particulier;

2° La phthisie existe à Alger chez les immigrants comme chez les indigènes; mais cette maladie y est beaucoup plus rare qu'en France et sur les côtes de la Méditerranée;

3° L'augmentation de la phthisie chez les indigènes (arabes, nègres, musulmans, israélites) tient à des circonstances exceptionnelles, à des causes indépendantes de la climatologie;

4° L'heureuse influence du climat d'Alger est très appréciable quand il s'agit, soit de conjurer les prédispositions, soit de combattre les symptômes qui constituent le premier degré de la phthisie;

5° Cette influence est contestable dans le deuxième degré de la tuberculose, alors surtout que les symptômes généraux prédominent sur les lésions locales;

5° Elle est fatale au troisième degré, dès qu'apparaissent les phénomènes de ramollissement et de désorganisation.

Dans le mémoire dont nous venons de donner un aperçu, M. de Pietra-Santa n'a pu que présenter, en raccourci, le résultat des études auxquelles il s'est livré pendant son séjour dans nos possessions d'Afrique. L'auteur se propose de développer, dans une publication spéciale, les résultats de toutes ses observations. En outre des considérations énumérées ci-dessus, il doit aborder, dans ce travail complet, les questions relatives aux diverses catégories de la population, à la mortalité chez l'adulte et l'enfant, à l'acclimatation, aux influences climatériques sur les diverses maladies des organes respiratoires, à l'antagonisme qui a été admis entre la phthisie pulmonaire et les fièvres pernicieuses et typhoïdes, etc.

Louis Figuier.

Paris. — Imp. de H. Carion, 64, rue Bonaparte.

Les bruits qui circulent, depuis deux jours, sur la réorganisation de l'Algérie, sont tellement graves, que nous croirions manquer à notre devoir en ne tentant pas un effort suprême en faveur de cette colonie à laquelle nous avons dévoué dix ans de notre vie.

Si la réaction triomphe, il nous restera la conscience d'être restés sur la brèche jusqu'au dernier jour, et de nous être découverts les derniers devant l'ALGÉRIE EXPIRANTE ! (1).

A. NOIROT.

LA QUESTION ALGÉRIENNE

QUELLE SERA LA SOLUTION?

On s'étonne que l'Algérie ne soit ni plus peuplée, ni plus prospère; quant à moi, si quelque chose m'étonne, c'est qu'elle le soit autant, c'est qu'elle produise quelque chose, c'est que 200,000 européens y résident encore. Aux populations, comme aux individus, il faut avant tout la sécurité et la stabilité ; et six mois ne se passent pas que les institutions de l'Algérie ne soient discutées ou mises en questions, je ne dis pas dans les conseils du gouvernement, mais tout au moins dans la presse et dans le public.

En propageant des menaces continuelles de révolution ou de contre-révolution, non seulement on arrête les efforts des populations, on entrave le développement de la colonie; mais les émigrants étrangers détournent les yeux d'un pays que la beauté de son climat et la richesse de son sol recommandent, pour porter leurs pas vers des rives lointaines moins privilégiées de la nature, mais dont la constitution politique et administrative leur offre plus de garantie.

Si la possession de l'Algérie importe à la France ; si, comme l'opinion publique le croit, la conquête de l'Algérie

---

(1) Les quelques lignes qui précèdent l'article de notre collaborateur, M. E. Cardon, expliquent à nos lecteurs pourquoi nous mettons sous presse, aujourd'hui 23 novembre, ce numéro qui n'aurait dû paraître que le 1er décembre. A. N.

est un accroissement de territoire nécessaire à l'extension de la marine française, si elle offre des ressources agricoles et des avantages industriels et commerciaux, si elle agrandi notre influence européenne, si elle présente un débouché pour nos populations laborieuses, si c'est enfin, une grande œuvre civilisatrice à accomplir, il est grandement temps de faire cesser toutes les hésitations et de rassurer les esprits.

Ou l'Algérie doit être pour la France, une station, une étape militaire, un lieu de refuge pour notre flotte et notre marine marchande; ou bien nous voulons y fonder un établissement durable, agricole, commercial et industriel?

Poser cette question, c'est la résoudre. « Il n'y a en Afrique, disait le maréchal Bugeaud, qu'un seul intérêt, celui de l'établissement que nous fondons pour y développer la population, le commerce et l'agriculture. Ces intérets là sont essentiellement civils. »

Du reste, si la première idée a eu ses partisans à une époque, cette époque est déjà bien éloignée, et depuis longtemps le dernier système a triomphé de tous ses détracteurs et personne n'oserait soutenir aujourd'hui que la France en Algérie doit se borner à une simple occupation militaire.

Si le premier système avait dû prévaloir : si même on s'était trompé ; si, l'Algérie n'était pas en mesure de réaliser les espérances qu'on fonde sur elle, nous comprendrions parfaitement qu'on restituât à l'autorité militaire tous les pouvoirs qui lui ont été enlevés, car l'administration d'une place forte doit être entre les mains du chef chargé de la défendre. Mais si, au contraire, nous voulons sur cette terre nouvellement conquise, fonder un état, former une nation, c'est à l'autorité civile seule que doit échoir cette tâche, car le travail civil ne peut fonctionner comme une corvée militaire.

Il y a vingt ans déjà, M. Evariste Bavoux, aujourd'hui conseiller d'Etat, après un voyage en Algérie, abordait et traitait, avec une grande vigueur de pensée, cette question si discutée et si importante du gouvernement à donner à notre colonie.

« Il en est de même des nations ; elles donnent leur premier âge à l'établissement de leur vie matérielle ; quand une fois elles se sont constituées en Etat indépendant et reconnu, alors commence pour elles une ère nouvelle : les droits de citoyen, la constitution civile et politique, confuse et étouffée sous l'autorité militaire, commencent à se développer et à revendiquer leur légitime place. C'est alors seulement en effet, qu'elle prend date dans l'histoire et lui offre un spectacle digne d'observation. La vie militaire a sans doute de l'éclat, la vue d'un peuple combattant pour son honneur et son indépendance est sans doute solennelle et sainte, mais c'est évidemment, et cela ne peut être qu'un état transitoire et l'existence politique des nations est sans contredit le point de

vue philosophique et intellectuel de l'histoire; c'est pour elle une étude sérieuse et belle que le développement progressif de cette vie politique marchant sans cesse, à travers les obstacle de tout genre, vers un but commun : la liberté.

« Ce que nous disons d'une société nouvelle qui s'inscrit pour ainsi dire au rang des nations, il faut le dire aussi d'une nation conquise. Sa conquête annonce la présence de l'autorité militaire aggravée de l'orgueil du vainqueur. Il y a donc plus d'intérêt encore à la faire disparaître,

« C'est s'exposer, je le sais, au reproche d'ingratitude : la cité à peine sauvée des périls du combat repousse son protecteur! C'est pourtant inévitable, je dirai même plus : c'est rationnel et juste. Un soldat se précipite sur une batterie ennemie : son courage héroïque emporte une place d'assaut : en ferez-vous, pour le récompenser, un administrateur, un préfet ou un procureur du roi? Non, parce que ce sont des missions différentes. Pourquoi donc confondre pour l'administration générale ce qu'il est si facile de distinguer dans l'application des détails? Pourquoi donc conférer et maintenir, sous peine d'ingratitude, à l'autorité militaire des attributions qui ne lui appartiennent pas?

« Pour que les affaires du pays prospèrent, il faut une administration régulière et pour ainsi dire localisée, c'est-à-dire confiée, dans chacune de ses parties, à ses spécialités naturelles et rigoureusment limitées; rien n'est plus nuisible que la confusion des pouvoirs. Or, qu'est-ce que l'autorité militaire se faisant administration?

« L'autorité militaire a ses allures propres : sa part est assez belle et assez large pour qu'elle puisse s'en contenter et ne pas envahir un domaine qui n'est pas le sien. L'autorité militaire est absolue, prompte, violente, brutale; sa fougue, son impétuosité sont utiles à sa mission, elle marche vite et droit au but; ses lois intérieures répondent toutes à ce besoin; elles prescrivent avant tout l'obéissance passive, aveugle, irréfléchie, irraisonnée, la discipline est à ce prix, et aide l'existence même du pouvoir militaire; elle n'admet ni l'examen ni le contrôle; aux plus beaux raisonnements elle n'autorise qu'une réponse : celle de la baïonnette ou d'une balle de calibre. »

Quelques années plus tard, dans une brochure semi-officielle, M. Lingay, maître des requêtes au Conseil d'Etat, abordait la même question et se faisait l'interprète des populations en démontrant la nécessité imminente d'une réorganisation de l'Algérie.

« Aussi quand les uns disaient que le ministre de la guerre devait gouverner l'Algérie, parce qu'on y faisait toujours la guerre, les autres répondaient qu'on y faisait toujours la guerre, parce que c'était le ministre de la guerre qui la gou-

vernait. Nous ne déciderons pas entre ces deux opinions sur le passé; nous acceptons les faits, mais nous posons les principes pour l'avenir.

« Pour fonder un état, pour former une nation, il faut des qualités civiles et savoir y satisfaire par des institutions, je ne dis pas dans le cas actuel, politiques, mais administratives; et une bonne administration est encore une bonne politique. L'administration qui repose sur des connaissances acquises, sur des études spéciales, exige des esprits plus éclairés peut-être que la politique, qui n'est qu'une science du cœur humain, de tact et d'instincts généraux. Un militaire a-t-il étudié le commerce, l'agriculture, le génie civil, la jurisprudence, le crédit public et privé? Voyez les programmes de nos écoles militaires. Ajoutez-y les habitudes des camps et des garnisons. Les militaires composent systématiquement dans la société une classe à part, avec ses lois spéciales, ses priviléges, sa manière de voir, ses préjugés, son habit; ils n'ont pas étudié l'ordre civil, ils ne le comprennent pas, souvent même ils le contestent; pour eux, l'intérêt dominant, c'est la guerre, et la guerre est la ruine de tous les autres intérêts. L'obéissance passive est leur foi; la foi de la société civile, c'est la liberté individuelle, l'égalité devant la loi. L'arbitraire, telle est la loi militaire. Or, il faut des garanties à la colonisation, qui se fonde, avant tout, sur le respect de la propriété, la liberté du travail, la sécurité des capitaux; un gouvernement civil ne signifie donc pas seulement un gouverneur civil. A l'opposé du régime militaire, tout ne réside pas ici dans le chef, dans l'homme; un gouvernement civil se compose d'institutions, de lois, de règlement qui inspirent et dirigent le fonctionnaire. Le gouvernement militaire est tout personnel, le gouvernement civil est égal. Nous nous renfermons, en parlant ainsi, dans la question de principe, en laissant à ceux de nos lecteurs qui connaissent l'Algérie, ou qui voudront consulter les documents publics, le soin de juger la question de fait, c'est-à-dire de rechercher comment le pouvoir militaire a, depuis 1830, légiféré, réglementé, administré et colonisé. »

Cette brochure, publiée en 1846, concluait à la création d'un ministère spécial.

Ce n'est qu'en 1858 que ce ministère fut créé. Personne n'a oublié les considérants du décret qui l'instituait : « Voulant donner à l'Algérie et à nos colonies un nouveau témoignage de notre sollicitude pour leurs intérêts, et favoriser, autant qu'il est en nous, le développement de leur prospérité, etc., il est créé un ministère de l'Algérie et des colonies. Ce ministère sera formé des directions des affaires de l'Algérie et des Colonies, qui seront distraites du ministère de la guerre et du ministère de la marine. »

Cette mesure combla de joie toutes les populations. La colonisation allait enfin devenir le principal but du gouvernement, et, par des mesures simples et salutaires, on allait pouvoir attirer en Algérie le courant de l'émigration européenne. Le programme du nouveau ministère se résumait en peu de mots : « Sécurité et justice pour tous : Français, Européens et Indigènes. Émancipation successive de hommes et des intérêts. »

En effet, on ne voit pas les hommes multiplier dans les contrées où la vie est étroite, l'alimentation difficile, la production entravée, la pensée comprimée, la liberté individuelle enchaînée ou restreinte. Les hommes se portent là où règne la liberté sous toutes ses formes et dans toutes ses applications : liberté politique, liberté civile, liberté religieuse, liberté industrielle, liberté commerciale.

Voyez l'Amérique, voyez les colonies anglaises, l'accroissement prodigieux de leur population, sans exemple dans l'histoire, n'est-il pas la consécration la plus éclatante qu'ait jamais reçue le principe de liberté.

Cet accroissement, il est vrai, on a souvent voulu l'attribuer à la fertilité du sol, à la beauté du climat, à la facilité de se faire une place au milieu des populations clair-semées de l'Amérique ou des colonies britanniques; mais la terre est aussi fertile dans l'Amérique espagnole, dans la Guyane française, en Algérie ; le climat y est aussi splendide, les espaces aussi considérables, et le colon en quête d'un champ à cultiver n'y aurait, là aussi, que l'embarras du choix. Pourquoi va-t-on aux Etats-Unis de préférence ? Pourquoi l'Allemand et l'Irlandais, l'un catholique et l'autre luthérien, y courent-ils avec le même entraînement ? Quel est le motif de la préférence, si ce n'est les institutions !

Tous ceux qui désirent le développement et la prospérité de l'Algérie et de nos Colonies avaient donc raison de se réjouir en voyant la création d'un ministère spécial ; du reste, leurs espérances n'ont point été déçues, et depuis deux ans à peine que ce ministère existe, il a été pris, dans l'intérêt de nos possessions coloniales, plus de sérieuses mesures administratives que n'en avaient présenté les administrations précédentes en vingt ans : institution des conseils généraux, extension de la justice civile, assimilation commerciale à la métropole, appropriation des terres, concession des chemins de fer, extension ou création d'institutions de crédit, agrandissement des territoires civils, grands travaux publics décrétés, concernant les ports, les routes, les dessèchements de marais, l'assainissement des plaines, et tant d'autres mesures qu'il serait trop long de rappeler ici.

Et cependant, plus d'une fois, l'administration a été arrêtée dans sa marche. Jusqu'en 1858, l'Algérie avait été regar-

dée par l'autorité militaire comme sa chose, comme sa propriété; elle avait fait tous ses efforts pour la garder, et elle devait considérer la constitution d'un ministère spécial comme une dépossession; aussi, après avoir défendu les prérogatives qu'elle tenait de la conquête, il n'y a pas lieu de s'étonner si elle a fait, et si elle fait encore, d'énergiques efforts pour regagner le terrain qu'elle a perdu, Tout ce qui tend à agrandir l'influence civile est repoussé par l'autorité militaire avec l'énergique désespoir de l'homme qui va périr et qui veut sauver sa vie. Devant l'Empereur, à Alger, cette autorité a tenté un effort suprême, elle a démasqué toutes ses batteries et dirigé un feu roulant sur l'autorité civile qu'elle regarde comme son ennemie; se croyant souveraine légitime et absolue, elle a cherché à renverser le pouvoir usurpateur qui l'a remplacée; mais, dans le siècle où nous sommes, les pouvoirs absolus s'évanouissent devant la liberté. La tentative de restauration faite à Alger n'a pas eu le moindre succès, et nous avons la conviction qu'elle n'en aura pas plus à Paris.

Malheureusement, l'anarchie des pouvoirs exerce une influence fâcheuse sur l'esprit des populations. En présence des conflits administratifs tout souffre, tout périclite; les affaires s'arrêtent, les capitaux se cachent, les populations désertent; la misère est à son comble, le désespoir est partout. Il n'y a ni commerce, ni industrie, ni agriculture, ni transactions, ni travaux publics. Tout le monde liquide le peu qui lui reste pour regagner une terre plus hospitalière.

Il faut rassurer les esprits sur les bruits de changements que l'on propage par tous les moyens, et arrêter la panique produite par la crainte d'une réaction. Il faut une solution.

Quelle sera cette solution? — Une brochure, signée par un ancien membre du Conseil général de la province d'Alger, conclut à la suppression du ministère de l'Algérie et au retour d'un gouverneur général militaire; un journal qui avait toujours soutenu l'autorité civile, *le Moniteur de la colonisation*, semble se ranger de cet avis. Quant aux militaires, ils évoquent le fantôme de la nationalité arabe, comme on menace de Croquemitaine les enfants peureux.

Revenir à l'ancienne administration nous paraît difficile, impossible même, à moins qu'on ne veuille faire de l'Algérie qu'un camp, qu'une station militaire; mais si l'on veut coloniser, il faut se rappeler la situation du pays, lorsque le ministère spécial a pris les rênes du pouvoir : « Beaucoup de « bien a été fait, des résultats immenses ont été obtenus; « mais on ne peut se dissimuler qu'il y a des abus à faire « cesser, et qu'il faut pour cela beaucoup de force et d'unité « de volonté. La conquête et la sécurité sont entières; grâce

« aux efforts glorieux de notre armée, les crimes sont rares,
« les routes et les propriétés sont sûres, les impôts rentrent
« bien; et cependant la colonisation est nulle : deux cent
« mille Européens à peine, dont la moitié Français; moins
« de cent mille agriculteurs; les capitaux rares et chers;
« l'esprit d'initiative et d'entreprise étouffé; la propriété à
« constituer dans la plus grande partie du territoire; le dé-
« couragement jeté parmi les colons et les capitalistes qui se
« présentent pour féconder le sol de l'Algérie. Telle est la
« situation vraie. »

Quant au fanatisme arabe qu'on exhume, il ne serait à craindre que dans le cas où, comme l'armée turque, l'armée française ferait cause commune avec la révolte. Discuter cette possibilité serait calomnier notre brave armée.

Quant aux insurrections partielles, tout le monde sait à quoi s'en tenir en Afrique, et un chef de bureau arabe, M. Hugonnet, nous a, avec beaucoup de naïveté, raconté comme cela se passait : le récit est instructif, aussi je demande la permission de le reproduire :

« Une colonne, commandée je suppose par un colonel qui voudrait bien devenir général, vient de faire une excursion dans le pays; les ordres de l'autorité ont été exécutés; toutes les causes d'inquiétudes, de troubles ont disparu devant nos troupes; il est impossible d'espérer une affaire de vigueur. On va donc être obligé de ramener la colonne dans ses cantonnements; les troupes vont se séparer, le chef militaire regagner sa garnison. Pour lui, c'est une occasion perdue; il se demande avec déplaisir quand et comment elle pourra renaître. L'entourage du colonel, les officiers ambitieux et remuants du corps de troupes, sont également peinés et fort mal disposés. Dans ces circonstances, le commandant en chef de la petite armée fait mander les principaux personnages des tribus sur lesquelles il est campé; il les rudoie quelque peu, et cherche des prétextes de remontrance (toujours par voie d'interprète).

« — J'ai appris que vous n'étiez pas très soumis : vous avez laissé passer des révoltés chez vous, lors de la dernière insurrection, et certainement, vous étiez un peu de connivence.

« — Mais, Seigneur, point du tout : nous avons, au contraire, garni nos positions, empêché les fuyards de passer chez nous; nous leur avons même pris du bétail. Renseigne-toi, tu verras que nous nous sommes montrés fidèles serviteurs.

« — Ah bah! je n'en crois rien! Et vos impôts, les avez-vous payés?...

« — Seigneur, nous ne les payons chaque année qu'à la notification du bureau arabe; il serait gênant pour vos

comptes, nous a-t-on dit, d'acquitter avant, mais nous sommes tout prêts.

« — Je remarque que vous ne m'avez pas bien reçu, ni moi, ni ma colonne; vous vous moquez de nous, mais prenez garde, vous pourriez le payer cher.

« Là-dessus, protestations de plus en plus vives de la part des indigènes, qui finissent quelquefois par dire quelque chose de désagréable, tel que ceci, par exemple : — « Seigneur, tu écoutes les mensonges de quelques juifs menteurs, mais on ne te dit que des choses fausses. »

« C'est le moment que semble attendre le chef impatienté : « Vous voyez bien, s'écrie-t-il, que vous manquez au respect qui m'est dû ; je sais mieux que personne qui je dois écouter ; vous êtes des insolents : vous serez punis. » Et aussitôt le signal est donné.

« Un escadron à cheval au plus vite, des bataillons armés, mais sans bagages, ont ordre de parcourir les environs et de saisir les troupeaux. Dans la bagarre, il n'est pas rare de voir un berger ou un maître de bestiaux, céder à l'irritation et faire feu sur les capteurs : alors, le colonel triomphe. « Je sais bien, dit-il, cette fois, que j'avais affaire à une mauvaise population, qui a besoin d'être menée rudement. » Et, heureux du coup de fusil accidentel, il ordonne une opération en grand qui amène encore quelques détonations, des prises copieuses, et surtout le thème d'un bulletin. C'est là ce qu'on appelle la razzia de pied ferme. »

Si l'heure des travaux pacifiques et de la mise en rapport du sol est arrivé; si dans nos mains, la conquête doit être une rédemption, comme le disait l'Empereur à Alger, il ne faut certainement pas revenir au régime militaire.

« La Providence, disait encore Sa Majesté, nous a appelé à « répandre sur cette terre les bienfaits de la civilisation. Or, « qu'est-ce que c'est que la civilisation ? C'est de compter le « bien-être pour quelque chose, la vie de l'homme pour « beaucoup, son perfectionnement moral pour le plus grand « bien. »

Nous avons vu, d'après M. Evariste Bavoux, que l'autorité militaire n'admet ni examen, ni contrôle, et qu'aux plus beaux raisonnements, elle n'autorise qu'une réponse ; celle de la baïonnette ou d'une balle de calibre.

« Quant à ces hardis colons, qui sont venus implanter en « Algérie le drapeau de la France, et, avec lui, tous les arts « d'un peuple civilisé, ai-je besoin de dire, ajoutait l'Empe- « reur, que la protection de la métropole ne leur manquera « jamais. Les institutions que je leur ai données, leur font « déjà retrouver ici leur patrie toute entière, et, en persévé- « rant dans cette voie, nous devons espérer que leur exemple

« sera suivi, et que de nouvelles populations viendront se « fixer sur ce sol à jamais français. »

Les craintes que font naître les bruits qui circulent depuis quelque temps, nous paraissent donc exagérés ; les institutions données par l'Empereur comme un témoignage de sa sollicitude pour les intérêts de l'Algérie ne sont donc point en danger, malgré les efforts que l'autorité militaire pourra faire pour reconquérir ses prérogatives.

Le ministère de l'Algérie et des colonies ne disparaîtra pas nous avons la conviction ; ce ministère est indispensable si l'on veut favoriser le développement de la prospérité de nos établissements d'outre mer.

Plusieurs puissances en Europe possèdent des colonies, l'Angleterre, la Hollande, la France, l'Espagne, le Portugal, etc. ; les colonies anglaises et hollandaises sont riches et prospères, celles de l'Espagne et du Portugal, sont pauvres et dépérissent au lieu de grandir. Nous savons quelle était il y a deux ans et quelle est encore la situation de nos colonies. L'Angleterre et la Hollande ont une administration coloniale spéciale ; en Espagne et en Portugal, l'administration ressort du ministère de la marine, comme avant 1858, l'Algérie et les Colonies en France n'étaient qu'un accessoire des ministères de la guerre et de la marine. La différence qui existe dans la situation des possessions coloniales des différentes puissances européennes ne proviendrait-elle pas de la nature différentielles des administrations qui les gouvernent. Quant à nous, nous le croyons. Si donc, la France veut franchement le développement de la prospérité de ses possessions coloniales, comme l'Angleterre et la Hollande, leur administration doit être laissée à un ministère spécial.

Est-ce à dire pour cela que tout, dans l'organisation actuelle, soit pour le mieux. Telle n'est point notre pensée.

Dans l'organisation actuelle de l'administration algérienne, il y a une source incessante de conflits qui doit disparaitre. L'autorité militaire a encore un pied dans l'administration et ce pouvoir qu'on lui a laissé, tous ses efforts tendent à l'agrandir. Là est le mal. La bonne volonté de l'autorité civile vient se briser contre cette barrière que le génie militaire cherche à consolider. Il faut de toute nécessité que l'autorité militaire ne cherche plus à envahir un domaine qui n'est pas le sien, il faut lui retirer les attributions qui ne lui appartiennent pas, il faut que, sur la terre algérienne comme sur la terre française, elle ne soit plus que l'instrument de l'autorité civile, un des éléments de la force publique, rien de plus.

Rien n'est plus facile, même en conservant les territoires militaires si on les croit nécessaires encore à la sécurité du pays. Il suffit pour cela de laisser aux généraux division-

naires leurs attributions essentiellement et purement militaires, et de nommer des préfets militaires, ayant en territoire militaire, les mêmes attributions administratives que les préfets dans les départements. En un mot de retirer aux généraux divisionnaires les fonctions de préfets qu'ils exercent en territoire militaire. Quant aux préfets militaires, ils n'auraient sur l'armée d'autres pouvoirs que ceux conférés aux préfets civils.

Dans ces conditions les conflits ne seraient plus à craindre, et ce régime transitoire permettrait d'attendre le jour où il n'y aurait plus qu'un seul territoire, le territoire civil.

Une partie de la population algérienne voudrait sans doute, une mesure plus radicale encore ; elle voudrait une centralisation administrative à Alger ; mais ses vœux sont en opposition avec une autre portion de la population qui, elle, rêve une assimilation complète à la France.

Quant à l'assimilation, je partage ici complétement l'opinion de M. Coquerel. — C'est une impossibilité. De plus cette assimilation serait fatale à l'Algérie qui formerait trois départements se confondant au ministère de l'intérieur avec les quatre-vingt neuf autres pour l'administration, au ministère de l'agriculture pour le commerce et les travaux publics, et ainsi pour la justice, les finances, la marine, la guerre, etc, C'est inapplicable d'abord; ensuite si, avec un ministère spécial, on trouve moyen de se plaindre que les intérêts généraux de l'Algérie sont souvent méconnus, quelles décisions pourrait-on espérer lorsqu'ils rentreraient dans les attributions d'un commis principal ou d'un sous-chef du ministère de l'intérieur ou du commerce.

Quant à la centralisation administrative à Alger, c'est-à-dire à la création d'un pouvoir algérien, unique, considérable, c'est une question qui mérite d'être étudiée et examinée avec attention.

L'Angleterre qui nous donne l'exemple d'une admirable entente des questions et de l'administration de ses colonies, l'Angleterre possède, comme nous l'avons dit, un ministère des colonies; enfin, ses colonies s'administrent par elles-mêmes, en quelque sorte. Ces colonies ont pour chefs des gouverneurs civils, elles ont des conseils coloniaux, véritables *législatures*, avec lesquelles les gouverneurs doivent compter, sans lesquelles ils ne peuvent ni légiférer, ni coloniser. Au nombre des causes qui ont le plus contribué aux progrès de la colonisation dans les possessions britanniques, il serait injuste de ne pas mentionner surtout cette politique libérale de la métropole à l'égard de ses sujets d'outre-mer. L'anglais qui émigre retrouve les institutions politiques et administratives de la mère-patrie. A cinq mille lieues de

Westminster, il sait qu'il n'a rien perdu de ses droits, qu'il est aussi libre, aussi sacré dans son indépendance personnelle que s'il était demeuré dans son comté ; colon il ne cesse pas d'être anglais. Il y a là pour lui, dit M. Lavollée, dans un travail remarquable sur l'émigration anglaise, il y a là pour lui, une vive satisfaction d'amour propre, mais encore une sérieuse compensation de l'exil. L'émigration n'est plus alors qu'un changement de résidence, qui n'impose au sentiment national aucun sacrifice et qui s'accomplit comme un acte ordinaire de la vie : elle ne mesure plus les distances, elle ne recule point devant les périls d'un long voyage, elle envisage de sang froid tous les obstacles, du moment qu'elle se voit défendue contre l'arbitraire et protégée par la loi commune.

Doter l'Algérie d'une constitution calquée sur la constitutions des colonies anglaises, lui donner une représentation nationale, lui permettre de contracter des emprunts pour exécuter ses grands travaux publics, comme cela a lieu pour les colonies anglaises, la laisser libre de se donner des lois intérieures, lui donner la liberté d'écouler ses produits sur les marchés étrangers et de s'approvisionner partout des objets qui lui manquent ; la gratifier d'un gouverneur civil, l'émanciper en un mot, tout en la rattachant à la métropole par l'intermédiaire du ministère des colonies pour toutes les questions qui auraient besoin de l'approbation du Chef de l'Etat, du Corps Législatif ou du Sénat ; ce serait là, certainement, faire beaucoup pour le développement agricole, commercial et industriel du pays, ce serait élever une nouvelle France pour l'introduire dans la grande famille des nations civilisées.

Voilà bien des solutions à la question algérienne ; laquelle adoptera-t-on? Je ne suis pas dans le secret du gouvernement; mais ce qu'il importe, avant tout, ce que l'Algérie demande, ce qu'elle réclame, c'est une solution qui fixe son avenir, qui ne lui laisse plus de doutes, ni d'appréhensions, qui lui permette, enfin, de marcher en toute sécurité dans la voie du progrès.

EMILE CARDON.

Paris, 23 *novembre* 1860.

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

COLONIES.

La Guadeloupe et dépendances.

La Guadeloupe, qui appartient comme la Martinique à l'archipel des Antilles, est située entre les îles d'Antigua au nord, de la Dominique au sud, de la Martinique au sud-est, par 63°20' et 64°9' longitude O., 15°59' et 16°40' latitude N.

Habitée originairement par les Caraïbes et appelée par eux, *Karukera*, elle fut découverte le 4 novembre 1493 par Christophe Colomb, qui lui donna le nom de Guadeloupe (*Guadalupe*) à cause de la ressemblance qu'il croyait trouver entre ses montagnes et la Sierra da Guadalupe en Espagne. Négligée par les Espagnols, elle fut envahie en 1635 par les Français, conduits par d'Olive et Duplessis, qui, après avoir soutenu de nombreux combats contre les Caraïbes, finirent par les en chasser. La Guadeloupe eut à repousser plusieurs tentatives de la part des Anglais qui s'en rendirent maîtres plusieurs fois en 1759, 1794, 1810 et 1815.

La forme de la Guadeloupe est très-irrégulière. Un canal, dit la Rivière salée, la coupe en deux parties qui sont comme deux îles, l'une à l'ouest qui garde le nom de Guadeloupe, l'autre à l'est qu'on appelle *Grande-Terre* pour la distinguer des *Petites-Terres*, groupe d'îlots à la pointe sud-est de la Grande-Terre. La superficie de l'île et de ses dépendances est de 138,000 hectares.

Les deux parties dont se compose la Guadeloupe, sont d'une nature et d'un aspect essentiellement différents. La première, Guadeloupe propre, est montueuse, escarpée, dominée par le volcan de la Soufrière qui fume perpétuellement; le sol n'est guère cultivé que sur les côtes. La Grande-Terre, au contraire, généralement unie est, bien que privée d'eau, fertile et favorable à la culture. Elle produit les épices, la canne à sucre, le café, le cacao, l'indigo, le gingembre, le tabac, le manioc, les patates, les ignames, les oranges, etc.,

les bois d'ébénisterie, les plantes potagères et médicinales ; tous objets qui sont avec le tafia, le rhum, etc., la base de son commerce d'exportation.

Le chef-lieu de la Guadeloupe est la *Basse-Terre*, mais la ville la plus riche et la plus peuplée est la *Pointe-à-Pitre*.

De la Guadeloupe dépendent administrativement : l'île de Marie-Galande, dont les localités les plus peuplées sont : le *Grand-Bourg* ou *Marigot*, la *Capesterre*, et le *vieux fort Saint-Louis*; les îles Saintes, la Désirade et la partie française de l'île Saint-Martin.

Le mouvement commercial de la Guadeloupe et dépendances a été, en 1856, de :

Importations.............. ..	23,671,375 fr.
Exportations.................	15,147,176
Mouvement général.......	38,818,551

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Les denrées et marchandises provenant de la Guadeloupe et dépendances, importées en France, en 1856, ont été :

		quantités.	valeurs officielles.
Peaux brutes, fraîches.................	(kilog.)	48,656	48,636 fr.
— seches.................	id.	2,235	4,023
Ecailles de tortue.....................	id.	412	23,072
Sucre..............................	id.	21,598,638	13,003,032
Sirop, confitures et bonbons...........	id.	4,077	7,339
Cacao..............................	id.	40,956	36,860
Café...............................	id.	182,650	292,240
Bois de teinture et d'ébénisterie........	(valeur)	»	191,079
Coton en laine.....................	(kilog.)	40,162	80,324
Fonte brute........................	id.	125,056	18,758
Ferrailles...........................	id.	385,170	57,776
Cuivre de première fusion..............	id.	26,090	51,180
Rocou..............................	id.	84,518	169,036
Eau-de-vie de mélassse................	(litre)	886,281	531,769
Nattes ou tresse	(valeur)	»	12,766
Chapeaux d'écorce ou despacts, fins....	(nombre)	400	6,000
Denrées et marchandises non dénommées.	»	»	86,882
Valeur totale..........................			14,620,772

Cette somme représente, en *valeurs actuelles*, celle de 19,977,577 fr.

Saint-Pierre et Miquelon.

L'île Saint-Pierre est située dans l'Océan atlantique, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, au sud, et à 5 ou 6 kilom. de la côte méridionale de Terre-Neuve, par 46°46' de latitude N. et 58°30' de longitude O. de Paris.

L'île de Miquelon gît dans le même golfe Saint-Laurent, par 58°15' de longitude O. et 47°4' de latitude N.

Saint-Pierre appartient à la France depuis 1763; les Anglais l'ont occupée plusieurs fois de 1778 à 1783, de 1793 à 1801 et de 1804 à 1816.

Miquelon, ainsi que l'îlot du Petit-Miquelon situé au sud,

appartiennent à la France depuis 1763 et ont partagé aux époques de guerre et de révolution le sort de l'île Saint-Pierre.

Saint-Pierre, forme avec les deux petites îles de Miquelon, une colonie soumise au même commandement.

Le sol est peu fertile, mais ces possessions sont très précieuses comme stations pour la pêche de la morue.

Les habitants permanents sont au nombre de 1500; pendant la saison de la pêche, la population s'élève à 4,000.

PRODUITS DE LA PÊCHE.

	Morue sèche. (kil.)	Morue verte. (nombre)	Huile de morue. (kil.)
1852	10,074,291	1,879,594	327,137
1853	10,237,020	1,601,440	304,582
1854	10,383,008	1,444,719	363,544
1855	8.059,852	1,115,060	181,406
1856	9,102,353	2,614,269	239,132
Moyenne des cinq années	9,571,353	1,080,530	263,160

La moyenne des navires et embarcations, du tonnage des navires et du nombre des pêcheurs, a été pour cette même période quinquennale; savoir :

Nombre des navires.	(Moyenne)...	101
— d'embarcations.	(Id.).....	435
Tonnage des navires.	(Id.).....	15,590 tonneaux.
Nombre de pêcheurs.	(Id.).....	4,046

La Guyane Française.

La Guyane, région de l'Amérique méridionale, forme une île qu'entourent l'Atlantique, l'Amazone, le Rio-Négro, le Cassiquiare et l'Orénoque; elle s'étend de 52° au 71° longitude O., et de 4° latitude S. à 9° latitude N. Cette contrée se divise en cinq parties : la *Guyane colombienne* (ci-devant espagnole), la *Guyane anglaise*, la *Guyane hollandaise*, ou district de Surinam, la *Guyane française*, dont nous allons nous occuper exclusivement, enfin la plus grande de toutes, la *Guyane brésilienne* (ci-devant portugaise).

La Guyane française est située entre la Guyane hollandaise au nord-ouest, et le Brésil au sud et au sud-ouest; ses limites de ce côté n'ont jamais été réglées; l'Oyapok lui sert de frontière provisoire; elle a 200 lieues de longueur, 100 de largeur, et une surface de 7,620 lieues carrées.

Après des tentatives infructueuses pour fonder un établissement au Brésil, les Français tournèrent leurs vues du côté de la Guyane; la première date certaine de la présence de Français dans cette contrée, est 1604, ainsi qu'il résulte de la relation du voyage du capitaine Ravardière, faite par son compagnon Jean Moquet, depuis garde des curiosités du Roi.

Le premier établissement permanent fut formé par quel-

ques marchands de Rouen qui, en 1626, envoyèrent les sieurs de Chantail et de Chambaut former un établissement sur les bords de la rivière de Sinnamary.

En 1633, une compagnie de marchands de Rouen ayant obtenu le privilége du commerce de l'Orénoque et de l'Amazone, envoya à la Guyane soixante et quelques colons; les priviléges que le cardinal de Richelieu avait accordés à cette compagnie furent confirmés et augmentés en 1638, la compagnie s'engageant de son côté à former de nouveaux établissements au Cap Nord et sur le Maroni. Une expédition de colons, sous la direction de M. Poncet de Bretigny, quitta la France en 1643, et arriva en face de Mahury, près l'île de Cayenne, le 25 novembre de cette même année. La cruauté de M. de Bretigny, les vexations de tout genre qu'il fit subir aux indigènes, provoquèrent une révolte dans laquelle il fut, ainsi que les colons, assassiné par les Indiens.

Quelques années plus tard (1654), les Anglais s'emparèrent du territoire où nous avions commencé nos établissements; en 1672, les Hollandais firent une tentative pour occuper la Guyane française, mais ils ne purent s'y maintenir.

Une escadre, commandée par l'amiral d'Estrées, arriva devant l'île en décembre 1674, et un corps de débarquement s'empara sans coup férir, des forts que les Hollandais avaient construits à l'embouchure des rivières d'Oyapok et d'Approuague.

Depuis cette époque, jusqu'à la révolution française, Cayenne, et la portion de la Guyane qui lui est contiguë, restèrent toujours au pouvoir de la France, sans avoir à souffrir du fléau de la guerre.

En 1809, les Portugais se rendirent maîtres de nos établissements, qui nous furent rendus par les traités de 1814-1815; le général Carra-Saint-Cyr en prit possession en 1817.

La population était à cette époque de 16,500 habitants, dont 700 blancs, 800 affranchis, et 15,000 esclaves. La population était, en 1856, de 21,172 individus, dont la population blanche formait la quinzième partie environ.

Depuis le bord de la mer jusqu'à une distance qui varie de 3 à 8 et 25 lieues, le terrain consiste, dit M. Eyriès, en savanes basses formées par des attérissements de la mer, les unes récentes, les autres existant depuis des siècles. La partie la plus voisine de l'Océan est couverte, à chaque marée montante, d'un à deux pieds d'eau. Ces terres basses sont bordées de mangliers et d'autres grands végétaux; ce sont des forêts impénétrables, croissant sur un fond de vase, dans lequel on enfonce au moins jusqu'aux genoux; les bords des principales rivières offrent le même aspect; ces terrains sont les plus fertiles.

Au-delà des savanes, le pays s'élève jusqu'à des montagnes

qui ont 400 mètres de hauteur. L'intérieur est peu connu ; les montagnes sont granitiques.

L'Oyapok, l'Approuague, l'Oyac, le Kourou, le Sinnamary, dans la partie française, sont les principaux fleuves.

Comme cette contrée est exposée à l'action des vents alisés, arrosée de beaucoup de rivières, et couverte de forêts immenses, la chaleur y est moindre que dans les Antilles ; le thermomètre s'y maintient entre 19 et 25 degrés.

De même que dans toutes les régions équinoxiales, où la chaleur et l'humidité favorisent la végétation, celle de la Guyane est d'une richesse prodigieuse. Le rocouyer, dont la graine donne une couleur rouge ; le simarouba, bois extrêmement amer ; le caoutchouc, qui fournit la gomme élastique ; beaucoup d'arbres dont le bois est excellent pour l'ébénisterie, remplissent les forêts de la Guyane. Toutes les productions qui font la richesse et alimentent le commerce des Antilles, se récoltent dans cette contrée, dont le café et le coton sont surtout estimés. On y a fait des plantations de girofliers, de muscadiers, de canneliers, et d'autres arbres de l'Inde, qui y ont très bien réussi.

Cayenne, sur une île du même nom, est la principale ville de la Guyane française. Par décret du 8 décembre 1851, cet établissement a été désigné, comme colonie pénitentiaire, pour recevoir les repris de justice en rupture de ban et les affiliés aux sociétés secrètes.

La fièvre jaune qui, en 1856, a sévi avec une grande intensité, a compromis un moment l'avenir de la colonie ; le discours d'ouverture de la session législative de 1857, contenait même l'annonce de l'abandon de la Guyane, mais l'état sanitaire s'étant amélioré et maintenu, l'idée d'abandon n'a pas été mise à exécution, et même de nouveaux convois de transportés ont été dirigés vers cet établissement pénitentiaire.

Des gisements aurifères sur les bords de l'Aprouague ont été reconnus, une concession a été faite à une compagnie, et des travaux d'extraction ont été commencés; cette découverte sera peut-être le point de départ d'une ère nouvelle pour cette colonie, dont les forêts immenses et les savanes peuvent fournir de nombreux éléments de commerce et d'exploitations agricoles.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Le mouvement commercial de la Guyane, tant avec la France qu'avec l'Etranger, a été, en 1856, de :

Importations....................	6,063,232 fr.
Exportations....................	1,640,264
Total général..........	7,703,495

Dans une publication officielle, sur le mouvement commercial des colonies françaises, nous trouvons que les denrées et marchandises provenant de la Guyane, et importées en France, en 1856, ont été :

		quantités.	valeurs officielles.
Peaux brutes, fraîches	(kilog.)	29,999	29,999f r.
— sèches	id.	8,914	16,045
Vessies natatoires de poissons	id.	2,247	26,964
Sucre	id.	213,684	128,210
Girofle. Clous	id.	30,836	138,762
— Griffes	id.	3,508	3,508
Bois d'ébénisterie	(valeur)	»	107,348
Coton en laine	(kilog.)	4,116	8,232
Rocou	id.	455,457	910,914
Denrées et marchandises non dénommées	(valeur)	»	20,749
Valeur totale			1,369,982

Cette somme représente, en *valeurs actuelles*, celle de 1,330,411 fr.

Etablissements français dans l'Océanie.

Iles Marquises.

Le 1er mai 1842, le contre-amiral Du Petit-Thouars, commandant la station navale de l'Océan pacifique, prit possession au nom de la France de l'archipel des îles Marquises. Cette prise de possession a été jugée diversement; les avantages qu'elle présentent ont été très-bien résumés par l'amiral Roussin, dans un discours inséré dans les *Annales maritimes*: « La France, dépourvue comme elle l'est de points de relâche, de points d'appui pour sa marine, réduite absolument à la Martinique, aux Saintes, à la rade foraine de la Guyane et à l'abri du canon de Gorée, devait et doit toujours en chercher de nouveaux, quand elle le peut sans violence et sans faire de tort à qui que ce soit.

« La position des îles Marquises, sous un climat doux et sain, à une distance presque égale de l'Amérique et des grands archipels d'Asie, n'est pas sans offrir dès à présent, des avantages précieux pour nos bâtiments occupés à la grande pêche, qui y trouveront de l'eau, du bois à brûler, des vivres frais et un abri nécessaire à leurs équipages et à la réparation de leurs avaries. »

L'archipel des îles Marquises, est situé entre 7°55' et 10°30' de latitude sud et 141° et 143°6' de longitude ouest de Paris. Il se divise en deux groupes, distants l'un de l'autre de vingt lieues à peu près. Celui du sud fut découvert par Alvare Mendana de Neira (1595) et Cook (1774); celui du nord-ouest, par le capitaine américain Ingraham et le capitaine français Marchand (1791). L'archipel compte en tout douze îles, îlots ou rochers, y compris un attolon de sable: cinq forment le groupe sud-est; ce sont du sud au nord, les îles de *Fatou-Hiva*, *Taouata*, *Motane*, *Hiva-Oa* et le rocher *Fetou-Houkou*. Le groupe du nord-ouest se compose des îles

Houa-Poou, Nou-Hiva ou *Nouka-Hiva, Houa-Houna,* des rochers *Motou-Iti,* des îles *Hiaou* et *Fetou-ou-Hou* et d'un attolon de sable, appelé *Ile de Corail.*

« Vues de la mer, ces îles, qu'on aperçoit à une vingtaine de lieues de distance, présentent en général de hautes chaînes de montagnes, s'élevant de mille à douze cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et dirigées dans le sens de la plus grande longueur des îles. De la cime au rivage, un terrain accidenté étale alternativement les arêtes vives et nues des sommets, des déclivités remarquables, des gorges profondes qui s'épanouissent en riantes vallées, en s'avançant vers la mer et sur divers points de belles plages blanches, presque toujours peuplées. La végétation, rare sur les hauteurs, grandit dans les ravins et déploie de riches massifs, à mesure qu'elle descend sur le littoral. Dans les plaines qui entourent la base des monts, près du sable du rivage, des cocotiers au tronc svelte et élancé, détachent leurs têtes panachées au-dessus des arbres du feuillage plus sombre et plus touffu. »

M. Amédée Tardieu a énuméré, d'après les notes de M. Jacquinot, chirurgien de la marine, les principales productions propres au sol de cet archipel : au premier rang, l'arbre à pain, *artocarpus incisa*, le cocotier, le bananier, dont les Nouka Hiviens mélangent le fruit avec la pâte aigrelette et fermentée du fruit à pain; le *Spondias Cytherea,* grand arbre d'un port majestueux, aux fruits ronds, verts, semblables à la pomme; le goyavier; plusieurs espèces de vaquois *(Pandanus odoratissimus),* dont le fruit dur et coriace n'est pas dédaigné des naturels; l'arbre des Banians (*ficus indicus*); le filao (*casuarina*), dont le bois de fer sert à la confection de leurs armes, comme l'écorce de l'*hibiscus tiliaceus* sert à celle de leurs vêtements; le *barringtonia,* aux fruits étranges, mais inutiles; le *gardenia florida*, l'*aleurites triloba,* qui produit la noix huileuse, dite de *bancoul*. Parmi les végétaux plus humbles, il faut citer la patate douce, l'igname, le taro (*arum esculentum*), qui fournit une excellente fécule, comme la racine du *tacca pinnatifida*, que les insulaires de Taïti ont appelée *pia;* le papayer, le *convolvulus brasiliensis*, l'*arum Rumphii,* ressource en temps de disette. Les autres espèces de plantes consistent dans quelques fougères et polypodes, la rose de Chine, variété rouge et blanche, l'*abrus precatorius,* arbuste qui produit les petites graines rouges, connues sous le nom de *Pois d'Amérique;* des graminées qui assureraient le pâturage de nombreux troupeaux; quelques solanées, entre autres, le tabac récemment introduit, et dont les naturels se montrent très avides; une grande labiée à odeur très aromatique, dont les fleurs violettes ornent les cheveux des jeunes filles; le ricin, ou *palma Christi,* qui

atteint dans ces îles une hauteur de plus de dix pieds; le *Calophyllum inophyllum*, plante avec laquelle les naturels enivrent le poisson; le *dracœna terminalis*, etc. La canne à sucre croît spontanément, et il est probable que les autres productions des Antilles, telles que le café, le coton, etc., réussiraient parfaitement. Déjà, le coton a été trouvé à l'état sauvage dans l'archipel Mangareva. A l'aide de ruisseaux, on pourrait faire des marais artificiels, où la récolte du riz serait assurée, en même temps que celle du taro. L'oranger, le citronnier, prendraient à Nouka-Hiva, le même développement qu'à Taïti, où le capitaine Bligh les a importés.

Le règne animal est plus faiblement représenté que le règne végétal. Il n'y a pas de mammifères propres au pays. Le cochon qui y a été importé, reste abandonné par les habitants à l'état sauvage; des bœufs, des chevaux et des ânes y ont été importés depuis l'occupation française.

Les publications officielles ne contiennent aucun document sur le mouvement commercial de la France avec ses possessions des îles Marquises.

Taïti.

Taïti ou Otahiti, chef-lieu des établissements français dans l'Océanie, la plus grande des îles de la Société, une des plus grandes de la Polynésie, la *Sagittaria* de Quiros, la *Nouvelle Cythère* de Bougainville, située par 152° longitude ouest et 17° latitude sud, est formée de deux presqu'îles, ayant l'une 136 kilom. de tour, et l'autre 47 kilom.

Cette île semble être une production volcanique; elle es montagneuse et boisée, et possède quelques bonnes rades celle de Papeïti, entre autres. Le climat est délicieux, le so fertile; les principales productions sont : le coco, les pisangs le poivre, la canne à sucre, l'arbre à pain, le rocou, le taro le pia; l'indigo, qui vient naturellement, plusieurs plante tinctoriales intéressantes, ainsi que des bois de construction La volaille, le gibier et les poissons y abondent; des récifs de corail entourent l'île. Les oranges, la nacre et les perles sont l'objet d'une exportation assez importante.

Visitée dès 1606 par Quiros, revue en 1767 par Wallis, par Bougainville en 1768, par Cook en 1768 et 1776, au temps où elle obéissait à la reine Obéara, Taïti a été longtemps le lieu de la Polynésie le plus fréquenté par les Européens. Les habitudes voluptueuses des indigènes l'avaient rendu fameuse. Des missionnaires anglicans, en s'y établissant, ont donné à l'île un autre aspect et fait adopter à presque toute la population, le vêtement, la religion et les manières européennes. Cependant, les montagnes recèlent encore ceux des indigènes qui sont restés fidèles à la religion et aux coutumes de leurs pères, et désertent la plaine pour retourner à la vie sauvage.

L'Angleterre, vers 1822, a voulu imposer à Taïti son pavillon et y placer une garnison anglaise; cette offre fut repoussée.

En 1842, l'île fut placée sous le protectorat de la France qui l'accepta; en 1843, l'amiral Du Petit-Thouars voulut y substituer une occupation complète; le gouvernement de Louis-Philippe le désavoua; l'indemnité Pritchard fut un des scandales de ce gouvernement.

Le mouvement commercial, en 1856, a été :

Importations.................	2,912,332 fr.
Exportations.................	1,136,885
Mouvement général......	4,649,217

Nouvelle Calédonie.

Le plus récent de nos établissements, puisque M. Février Des Pointes, commandant en chef des forces navales de l'Océan pacifique en prit possession au nom de la France, le 24 septembre 1853 est situé dans l'Océan pacifique, par 21° latitude S., et 163° longitude E., à l'est de Nouvelle-Hollande. Son étendue est de 370 kilom. sur 50; cette île s'étend dans une direction oblique du nord-ouest au sud-est; une chaîne de montagnes, dont la hauteur est de 400 toises au-dessus du niveau de la mer s'élève sur toute la longueur de cette île étroite.

La Nouvelle-Calédonie est entièrement environnée de récifs; la chaîne des brisants n'est interrompue que dans un petit nombre d'endroits.

La côte occidentale de l'île offre peu de trace de végétation; entre le rivage et les montagnes sont placés, dans des formes très variées et souvent très pittoresques, plusieurs rangs de collines groupées, de hauteurs différentes; mais la teinte monotone de toutes ces montagnes sans verdure ne présente rien où la vue puisse se reposer agréablement : ce n'est que sur les bords, ou très près de la mer, que l'on aperçoit quelques bouquets d'arbres placés à de grandes distances les uns des autres; l'intérieur de l'île est boisé, et de vastes espaces sont couverts de forêts. L'aspect de la côte orientale est moins triste que celui de la côte occidentale. De superbes chûtes d'eau produisent un effet très pittoresque au milieu des arbres d'un vert sombre dont les montagnes sont couvertes; elles forment des ruisseaux qui se rendent à la mer, ou bien se perdent dans les terrains bas et sablonneux qui sont au pied des hauteurs.

La Nouvelle-Calédonie a été découverte le 4 septembre 1774, par le capitaine Cook; la population en est anthropophage.

Dans une notice sur la Nouvelle-Calédonie, publiée dans la *Revue algérienne et coloniale,* le P. X. Montrouzier, donne la nomenclature des plantes reconnues et décrites, tant par Forster et La Billardière, que par MM. Moore, Vieillard, Panchez, etc.; nous lui empruntons textuellement ce travail :

Plantes décrites par Forster dans son livre intutilé : ***Florulæ Insularum Australium Prodromus :***

» Dianthera cærulea, Piper siriboa, Canicum hispidum, Poa eragrostis, Embothrium umbellatum, Campanula gracilis, Cossæa opulina, Dentella repens, Nicctiana fruticosa, Cordia dichotoma, Argophyllum nitidum, Molodinus scandens, Cynanchum viminale, Salsola Kali, Rhus atrum, Anthericum adenanthera, Ximenia elliptica, Achronychius lævis, Codia montana, Haloragis prostrata, Suriana maritima, Rhizophora Mangle, Melaleuca leucadendron (an leucadendron? nec latifolia?) Eugenia racemosa, Calophyllum inophyllum, Euryandra scandens, Myoporum crassifolium, Myoporum tenuifolium, Acanthus (dilivaria) ilicifolia, Lepidium piscidium, Sida indica, Æschynomene coccinea, Hedysarum umbellatum, Hedysarum lagopodioides, Hypericum gramineum, Gnaphalium luteo--album, Epidendron tuberosum, Passiflore Aurantia, Balanophora fungosa, Casuarina nodiflora, Cupressus columnaris, Croton inophyllum, Smilax purpurata, Clusia pedicellata, Ponsetia ternata, Mimosa Mangium, Breynia disticha, Ficus indica, jasminum sp? Schœnus arundinaceus, Menyanthes sp? Scœvola sericea, Scœvola saligna, Hydrocotyle sp? Gnaphalum redolens, Melistaurum distichum.

« Plantes décrites et figurées par La Billardière :

« Aspidium sinnatum, Asplenium viridans, Blechnum stramineum, Lomaria gibba, Lamaria obtusata, Notholæna distans, Pteris rugulosa, Lindsæa élongata, Dicksonia straminea, Gleichenia semivestita, Gleichenia flabellata, Marattia attenuata, Lycopodium laterale, Fimbristylis marginata, Aristida pilosa, Saccharum floridulum, Cenchrus anomoplexis, Rottboellia cœlorachis, Aira sabulonum, Smilax purpurata, Smilax orbiculata, Curculigo stans, Limodorum unguriculatum, Stenocarpus Forsteri, Jasminum divaricatum, Oxera pulchella, Evolvulus heterophyllus, Ochrosia elliptica, Echites scabra, Alstonia plumosa, Melodinus phylliræoides, Gynopogon stellatum, Maba elliptica, Maba rafa, Ximenia elliptica, Phelline comosa, Leucopogon Cymbulæ, Argophyllum nitidum, Argophyllum ellipticum, Scœvola montana. Monenteles spicatus, Monenteles sphacelatus, Bidens tenuifolia, Codia montana, Psychotria collina, Stylocorina corymbosa, Morinda phylliræoides, Geissois racemosa, Dimereza glauca. Orintrophe panigera, Hypericum gramineum, Trichilia bijuga, Tetracera euryandra, Unona fulgenis, Microsemma salicifolia, Eriostemon corymbosum, Metrosideros ciliata, Metrosideros operculata, Leptospermum parvulum, Leptospermum, pinifolium, Caryophyllus ellipticus, Melastoma denticulata, Lawsonia acronychia, Acacia granulosa, Acacia fulgens, Acacia laurifolia, Acacia spirorbis, Kennedia tabacina, Hedysarum varians, Hedysarum tuberculosum, Cupania apetala, Evodi drupacea, Crozophora peltata, Bradleia zeylanica, Bradleia glauca, Bradleia macrophylla, Disemma Aurantia, Urtica pellucida.

« Quant à l'Antholoma montana de Candolle, on ne la trouve point dans le *Sertum*, et on ne l'a pas encore rencontrée en Nouvelle-Calédonie.

« Plantes non observées par Forster et La Billardière, mais connues de leur temps et recueillies dans d'autres localités :

« Tournefortia argentea, Morinda citrifolia, Ceanothus capsularis, Celastrus crenatus, Cerbera Manghas, Xylophylla longifolia, Crinum asiaticum, Dracœna terminalis, Loranthus sp? Dodonæa viscosa, Cardiospermum halreacabum, Guilandina Bonducella, Adenanthera scandens Triumphetta procumbens, Lythrum Pemphis, Tacca pinnatifida, Eugenia Malaccensis, Sesuvium portulacastrum, Tetragonia haliumfolia, Ruellia reptans, Volkameria (Clerodendron) inermis, Vitex trifolia, Melochia (Riedleia) odorata, Barringtonia speciosa, Sida rhombifolia, Gossypium religiosum, Hibiscus tiliaceus (des voyageurs, mais non des botanistes, celui-ci a les feuilles dentées, celui-là les a très-entières), Hibiscus Rosa. sinensis (il est très-remarquable que l'on trouve en maintes localité où certainement les Européens n'ont pas pénétré, cette fleur à l'état double. Comment s'est opérée cette transformation?), Abrus precatorius, Erythrina corallodendron, Dolichos luteolus, Dolichos tuberosus (des voyageurs, mais pour les botanistes c'est une espèce Diochea), Galega littoralis, Arum esculentum, Arum macrorhizon. Dracontium pertulum, Artocarpus incisa, Casuarina equisetifolia, Coix lacryma, Hernandia sonora, Morus papyrifera, Guettardia speciosa, Aleurites triloba (dont il existe au moins trois variétés, l'une à feuilles étroites, l'autre à feuilles palmées, la troisième à feuilles lobées, à lobes obtus); le fruit de cette dernière peut se manger sans danger, les noix des deux autres renferment une huile purgative dont les naturels se servent pour s'oindre le corps ; Pandanus odoratissima, Viscum opuntioides (qu'on trouve sur les Beckœa); Dioscorea pentaphylla, Dioscorea alata, Dioscorea bulbifera (c'est la nourriture du *muukegne* ou fées du pays); Musa parasidiaca (et une foule d'espèces et de variétés); Terminalia Catappa, Terminalia glabrata, Ficus tinctoria, Ficus prolixa (les naturels emploient l'écorce pour fabriquer une espèce d'étoffe feutrée); Cycas circinalis (des voyageurs, mais non des botanistes, c'est une espèce nouvelle); Acrotichum aureum, Pteris esculenta, Cocos nucifera (avec ses nombreuses variétés parmi lesquelles on remarque celle dont les fruits sont presque sessiles sur le pédoncule, sans pédicelles) ; Polyscias pinnata, Oxalis reptans, Coreopsis helianthoides, etc., etc. »

M. Lindley a fait connaître le Grevillea exul de Kanala. M. Hooker, le Grevillea Gillivrayi.

Enfin on a déjà recueilli et publié dans divers journaux scientifiques une renonculacée, deux dilleniacées, une caryophyllée (Molugo), une capparidée (Capparis), trois violariées, quatre pittosporées, deux malvacées, une éléocarpée, quatre aurantiacées, deux guttiférées (Clusia, Inophyllum), une érythroxylée (Erythroxilum), six sapindacées, une zygophyllée (Tribulus), une rutacée, six rhamnées (Phyllica, Goupia, Pomaderris) neuf légumineuses, une combretacée, une onagrariée (Jussiæa), cinq myrtacées, trois saxifragées (Callicoma), trois araliacées (Panax), huit rubiacées, cinq composées, une ébénacée, cinq sapotées (Chrysophyllum, Mimu-

sops), deux jasminées, deux asclépiadées, six apocynées (Ochrosial-Ayxia), deux gentianées (Villarsia, Erythræa), deux bignoniacées, une primulacée (Lysimachia), une thymelée, un Nepenthès, peut-être celui de Java, un Cycas, une magnifique aroïdée à odeur cadavéreuse, cinq orchidées, une musacée (Heliconia), vingt-huit fougères, etc., etc., etc.

Le sol de la Nouvelle Calédonie est fertile et propre à la production de toutes les plantes tropicales.

Le pays est riche en minerais de tous genres, mais surtout en minerai de fer et, ce qui est le plus important pour la marine, en charbon, reconnu équivalent, pour la qualité, aux meilleurs charbons anglais.

Les points principaux sont : *Balade*, mouillage peu sûr et peu abrité; *Puebo*, *Hienguène*, *Houahoua* qui offre un excellent mouillage et un abri excellent contre les vents du nord et du nord-ouest, les plus dangereux dans ces parages; *Moraré*, mouillage peu sûr et nullement abrité, mais recommandable par ses gisements de charbons; *Nouméa* ou *Port de France*, rade vaste, d'un accès facile, parfaitement abritée et offrant une très belle position maritime; enfin *Port Laguerre* d'où partent les veines de houille qui descendent jusqu'à Moraré et le *Port Saint-Vincent* le dernier point reconnu.

Quelques îles entourent la Nouvelle-Calédonie ce sont : l'Archipel d'Entrecasteaux, l'île Libert, l'île de la Renaissance, l'île Jaudé, l'île Balabéa, les îles des Couharietes, de Neba, Pomu, Nioce, Unu-Aé, les îles de la baie Saint-Vincent, l'île des Pyramides, l'île des Pins, la plus considérable des îles de la Nouvelle-Calédonie; enfin on considère comme dépendances les îles de Loyalty, dont les principales sont l'île Britannia, l'île Chabrol et l'île Halgan.

Les publications officielles ne contiennent aucun document sur le mouvement commercial de la Nouvelle-Calédonie avec la France.

(A suivre.)

ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne (1)

CHAPITRE III
Les Instruments d'exploitation.

§ XVII. — Manèges.

L'usage des machines pour tous les travaux d'intérieur, de battage ou de préparation de récoltes, nécessite l'emploi des chevaux ou de la vapeur. Un bon manège, simple, solide, fixe ou portatif, suivant les besoins, est indispensable dans toutes les exploitations qui ne sont pas assez considérables pour qu'il y ait bénéfice à employer la vapeur.

Parmi les manèges qui paraissent remplir toutes les conditions exigées, et dont l'usage peut être recommandé en Algérie, nous placerons en première ligne le manège Pinet, ainsi que celui de M. Cumming. Ce dernier, remarquable par sa simplicité et sa solidité, fonctionne très-bien, ne laisse rien à désirer et ne revient qu'à 600 fr. Ses flèches sont horizontales.

§ XVIII. — Machines à vapeur fixes ou locomobiles.

A moins qu'à une ferme ne soit annexée une exploitation industrielle, distillerie, féculerie, etc., la machine à vapeur locomobile (fig. 23) est bien préférable à la machine fixe ; elle est appelée à rendre de plus grands et de plus réels services ; se déplaçant facilement, on peut la transporter dans les champs pour y battre les grains ou donner l'aide de sa force partout où il en est besoin.

M. Cumming, d'Orléans construit une machine à vapeur transportable, d'une très grande simplicité et qui est appelée a rendre, et rend déjà, des services réels à l'agriculture. Un seul cheval suffit pour la transporter de la ferme à l'endroit où elle doit travailler. En la décrivant, après l'exposition universelle de 1855, M. Jourdier disait : « La locomobile de M. Cumming est bien établie ; elle est recouverte, partout où cela est possible, d'une chemise de bois. Elle est munie d'un bon accessoire qui permet de faire tourner le volant du côté que l'on veut, de telle sorte qu'on peut, non pas avancer, mais faire tourner immédiatement à gauche. ce qui tournait

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

out à l'heure à droite. Enfin son prix n'est pas inabordable,

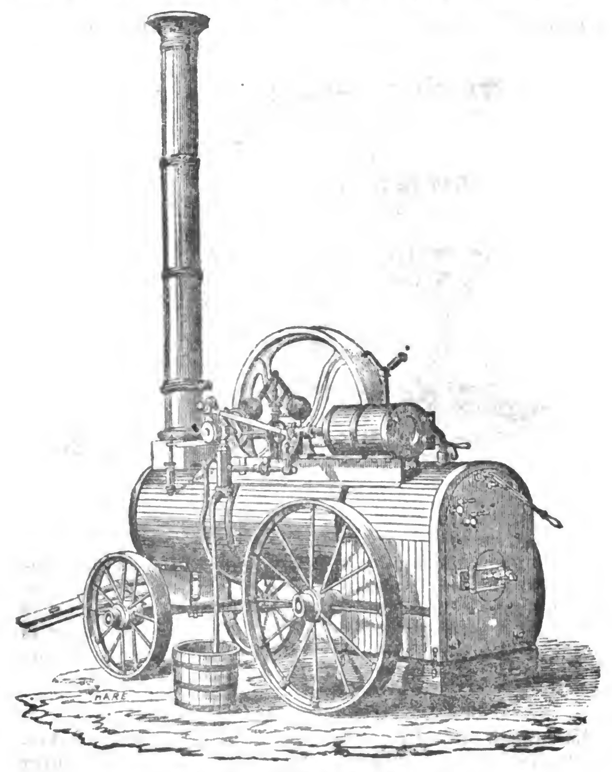


Fig. 23. — Machine à vapeur locomobile.

il est de 4,000 francs; sa force est de trois chevaux vapeur au moins. »

§ XIX. — Aplatisseur.

On a préconisé. dans ces derniers temps, un nouveau mode d'administrer le grain aux bestiaux. Ce système, qui permet de diminuer progressivement la ration des animaux sans les affaiblir, consiste à aplatir l'avoine et à la donner mélangée avec du foin ou de la paille hachée; la nourriture est alors plus facilement absordé, l'avoine se trouve entièrement di-

gérée et assimilée, ce qui n'arrivait pas lorsqu'on la donnait en grains ou simplement concassée.

Un nouvel appareil, l'aplatisseur de grains (fig. 24), a été

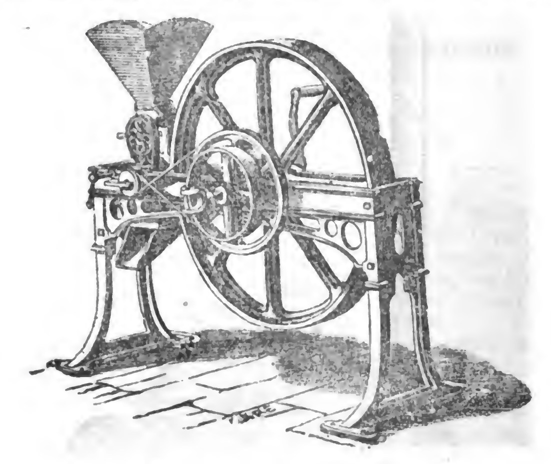


Fig. 24. — Aplatisseur Turner.

confectionné pour appliquer ce nouveau régime auquel depuis deux ans sont soumis les chevaux des omnibus et ceux du camionnage du chemin de fer de l'Ouest, sans qu'on se soit aperçu que le changement de régime ait réagi sur la santé des chevaux. Quant à l'économie elle est réelle et importante.

§ XX. — Appareil pour cuire les légumes.

La cuisson des légumes destinés à la nourriture des bestiaux, des porcs et même de la volaille commence à entrer dans les habitudes. Dans les fermes et exploitations agricoles bien installées, on a adopté pour cet usage des appareils perfectionnés qui procurent surtout une économie notable de chauffage, et, dans une ferme, il n'y a pas de petites économies: ce que l'on ne dépense pas inutilement est toujours le premier gagné.

M. Pernolet construit, pour la cuisson des légumes et des grains par la vapeur libre, un appareil économique (fig. 25) dont voici les avantages sommaires :

Le foyer en fer de l'appareil est disposé de manière à recevoir toutes espèces de combustibles, même des broussailles.

La disposition de la chaudière en cuivre, servant elle-même

de cheminée, apporte une grande économie sur le combustible et sur le laps de temps nécessaire pour la cuisson. Ainsi, en 25 ou 30 minutes, on met en vapeur une chaudière con-



Fig. 25 — Appareil Pernolet à cuire les légumes.

tenant 75 litres d'eau, et, une heure après, l'opération est terminée sur les deux cuves à la fois, contenant ensemble 4 hectolitres.

§ XXI. — Barattes.

La production du beurre occupe une place importante dans l'industrie agricole; suivant les contrées on observe une très grande différence dans la qualité des produits; cela tient à la fois aux vaches, aux aliments, ainsi qu'aux procédés de fabrication.

Les ustensiles employés tant dans la laiterie que dans la fromagerie, sont encore barbares, et demandent à être complètement modifiés; cependant, depuis quelques années surtout, on s'est beaucoup occupé de rechercher les moyens

d'obtenir le beurre avec moins de peine et de temps. Beaucoup d'instruments ont été proposés; mais jusqu'à ce jour, l'expérience n'a pas encore indiqué les meilleures conditions que doivent remplir les barattes.

Parmi celles le plus en usage, nous citerons cependant, mais sans nous prononcer sur leur plus ou moins de mérite, les barattes Valcour, Lavoisy, Helloin, la baratte centrifuge du major Stjernswald, ainsi que les barattes anglaises de MM. Burgess et Key, Ransome et Sims, Handcock et Caters.

§ XXII.— Concasseurs de Tourteaux.

Les tourteaux que l'on destine à la nourriture des bestiaux sont, non pas pulvérisés, mais seulement réduits en morceaux plus ou moins fins, suivant le besoin. Le concasseur (fig. 26) employé à cet usage, ne diffère guère du concasseur de grains.

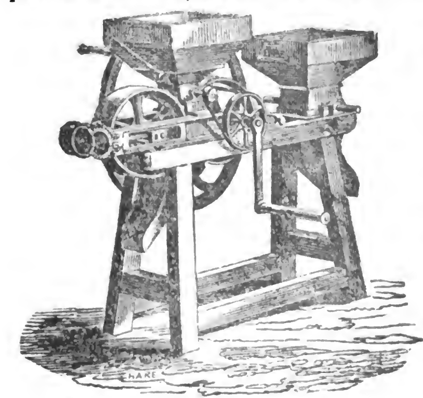


Fig. 26. — Concasseur de Tourteaux.

Il se compose de cylindres broyeurs formés généralement de disques dentés placés sur un axe et tournant en sens contraires dans leurs intervalles réciproques. En rapprochant ou en éloignant les deux axes, on obtient une poudre plus grossière ou plus fine.

§ XXXIII. Coupe-racines, Dépulpeur.

Partout où l'élève du bétail est perfectionné, il faut avoir recours aux racines pour l'alimentation ; mais, pour les administrer, il est indispensable de les réduire en tranches ou en morceaux. L'utilité de ce système ne peut être mise en doute : et l'anatomie comparée rend compte de son importance. « On sait combien les vaches sont avides, dit M. Jourdier, et quels accidents on a à craindre quand on leur donne des pommes de terre entières, par exemple; s'il en reste une dans l'œsophage, les suites peuvent devenir très graves ; avec des tranches plates, au contraire, il n'y a rien à craindre.

Le coupe-racines Gardener (fig. 27) est l'appareil le mieux



Fig. 27. — Coupe-racines Gardener.

compris jusqu'à présent ; il débite beaucoup et bien et le cylindre intérieur, qui est garni de couteaux différents, est des plus ingénieux. En tournant d'un côté, à droite par exemple on coupe des tranches plates pour les vaches; en tournant du côté opposé, soit à gauche, on détache des parallélipipèdes de la grosseur voulue pour les moutons. Il suffit, à chaque changement de main, de poser une plaque de fer qui entre à coulisse du côté opposé à la marche du cylindre, de manière à former résistance.

Les Anglais, qui s'entendent si bien à nourrir leur bétail ont imaginé des machines qui réduisent les racines en *pulpes*; la fig. 28 représente un de ces instruments dont l'usage commence à se répandre dans les fermes de France.

§ XXIV. — Égrénoir de Maïs.

Dans la plupart des contrées où l'on cultive le maïs, l'égrenage a lieu soit à la main, soit au fléau ; cependant plusieurs instruments ont été inventés pour remplacer mécaniquement

ce travail. Le plus ancien a été imaginé par M. Hallié, de Bordeaux; il coûte 100 fr. Le second est de M. Desportes, constructeur à Montront (Dordogne), il coûte 80 fr. seulement.

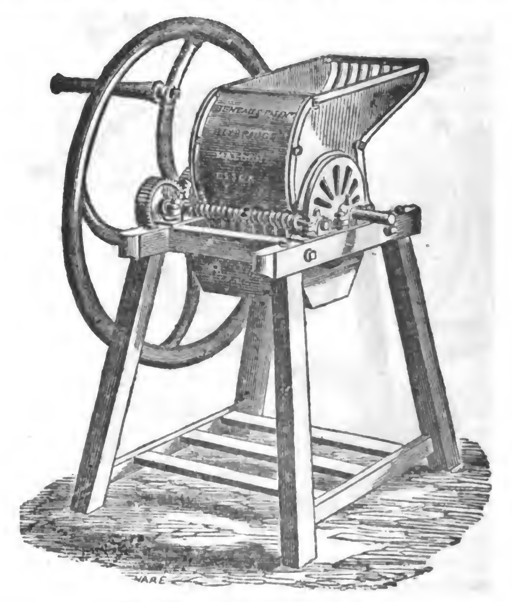


Fig. 28. — Dépulpeur de racines.

Ces deux égrenoirs exigent deux personnes, un homme et une femme ou un enfant et peuvent égrener 40 à 50 hectolitres de maïs par jour.

§ XXV. — Hache-paille.

Ces instruments, indispensables aujourd'hui pour la préparation des aliments du bétail, sont très nombreux. Presque tous les constructeurs en fabriquent : les hache-paille (fig. 29) les meilleurs, sont ceux à volant, à deux ou quatre lames courbes et à deux cylindres qui font avancer la paille et le foin sous les couteaux. Les hache-paille de forte dimension sont disposés pour être mis en mouvement, soit par un manége, soit par une courroie dépendante d'un arbre de transmission de machine à vapeur. Ils coupent de 600 à 800 kilog. de foin par heure en fragments longs de 5 à 10 centimètres.

§ XXVI. — Lave-racines mécanique.

Avant de donner les racines, betteraves, carottes, pommes de terre, etc., aux animaux, il est nécessaire de les gratter ou de les laver, surtout si l'arrachage à eu lieu lorsque la terre était détrempée par la pluie; on se sert en Angleterre, pour cette opération, d'un appareil d'une grande utilité et dont l'usage devrait être plus répandu en France; c'est le laveur de racines de Crosskill (fig. 30). Il remplace, avec beaucoup d'avantage et surtout de rapidité, le travail manuel.

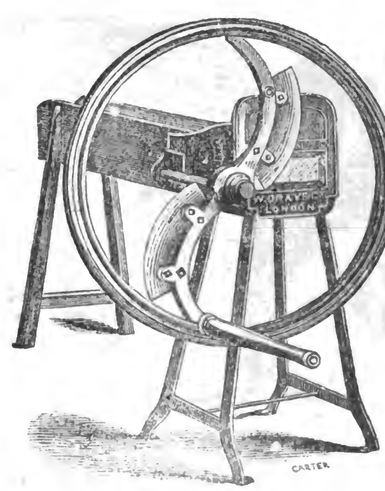


Fig. 29. — Hache-paille.

§ XXVII. — Pompe à Purin.

Dans une bonne installation, les fumiers doivent être disposés sur une plate-forme en communication avec une réservoir, citerne ou fosse destiné à recevoir le purin et d'où on puisse avec une pompe, le rejeter sur le fumier, quand celui-ci commence à se dessécher. La meilleure pompe à purin que nous connaissions est celle construite d'après le système Gay; elle est montée sur une brouette et facilement transportable; elle peut rendre de grands services pour tous les besoins journaliers tels que les arrosages, le dessèchement des mares, des citernes et réservoirs; elle aspire l'eau à 8 ou 9 mètres de profondeur; le cube du piston est d'un litre, et l'on peut facilement obtenir 100 à 120 coups de piston à la minute; par conséquent, on peut aspirer et déverser de 100 à 120 litres à la minute.

Au moyen d'une tête d'arrosoir la pompe à purin (Système Gay) peut facilement se convertir en pompe d'arrosement.

La petite pompe à purin (fig. 31), dont nous donnons le

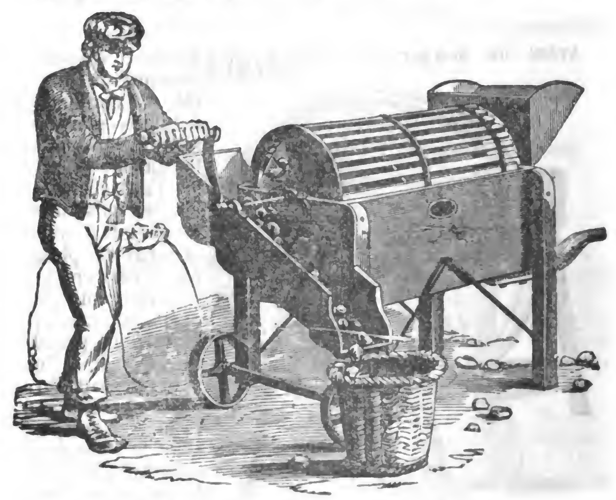


Fig 30. — Laveur de racines de Crosskill.

dessin, peut être recommandée ; elle a surtout l'avantage de coûter très peu cher.

(*A suivre.*) ÉMILE CARDON.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant exprimé le désir de savoir où et comment ils pourraient se procurer les machines et appareils agricoles désignés dans le *Manuel d'agriculture* dont nous avons commencé la publication dans les précédents numéros, nous nous empressons de leur faire connaître que l'AGENCE COLONIALE, instituée dans les bureaux de la Revue, est en mesure de fournir et d'expédier, sans augmentation de prix, les commandes qui pourront lui être faites.

A. N.

Paris. — Imp. de H. CARION, 64, rue Bonaparte.

PARTIE OFFICIELLE

Décret concernant le Sénat, le Corps législatif, et portant nomination de Ministres.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Voulant donner aux grands corps de l'État une participation plus directe à la politique générale de notre Gouvernement et un témoignage éclatant de notre confiance,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le Sénat et le Corps législatif voteront tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse à notre discours.

Art. 2. L'adresse sera discutée en présence des commissaires du Gouvernement, qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Art. 3. Afin de faciliter au Corps législatif l'expression de son opinion dans la confection des lois et l'exercice du droit d'amendement, l'article 54 de notre décret du 22 mars 1852 est remis en vigueur, et le réglement du Corps législatif est modifié de la manière suivante :

« Immédiatement après la distribution des projets de loi et au « jour fixé par le président, le Corps législatif, avant de nommer sa « commission, se réunit en comité secret ; une discussion som- « maire est ouverte sur le projet de loi et les commissaires du Gou- « vernement y prennent part.

« La présente disposition n'est applicable ni aux projets de loi « d'intérêt local ni dans le cas d'urgence. »

Art. 4. Dans le but de rendre plus prompte et plus complète la reproduction des débats du Sénat et du Corps législatif, le projet de sénatus-consulte suivant sera présenté au Sénat :

« Les comptes-rendus des séances du Sénat et du Corps légis- « latif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité « du président de chaque assemblée, sont adressés chaque soir à « tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance sont « reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le « journal officiel du lendemain. »

Art. 5. Pendant la durée des sessions, l'Empereur désignera des ministres sans portefeuille pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du Conseil d'État, les projets de loi du Gouvernement.

Art. 6. Le ministère de notre Maison est supprimé ; ses attributions sont réunies à celles du grand-maréchal du Palais.

Art. 7. Le ministère de l'Algérie et des Colonies est supprimé. Les Colonies sont réunies au ministère de la marine.

Art. 8. Sont distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services qui ne touchent pas directement à l'enseignement public ou aux établissements spéciaux de l'Université.

Art. 9. Le service des haras est distrait du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour être placé dans les attributions du ministère d'État.

Art. 10. M. le comte de Chasseloup-Laubat, ancien ministre de l'Algérie et des Colonies, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. l'amiral Hamelin, appelé à d'autres fonctions.

Art. 11. M. l'amiral Hamelin est nommé grand-chancelier de la Légion d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, appelé à d'autres fonctions.

Art. 12. M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, est nommé gouverneur général de l'Algérie.

Art. 13. Les ministres sans portefeuille ont le rang et le traitement des ministres en fonctions ; ils font partie du conseil des ministres et sont logés aux frais de l'État.

Art. 14. Notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 24 novembre 1860.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre d'État,

A. WALEWSKI.

Un autre décret impérial du 26 novembre prescrit :

Art. 1er. — Jusqu'à l'établissement régulier du gouvernement général de l'Algérie, les services du ministère de l'Algérie continueront à fonctionner, et M. le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, conservera la signature pour l'expédition des affaires courantes.

Le conseiller d'État secrétaire général, ainsi que les directeurs de l'ancien ministère de l'Algérie et des Colonies, feront, sous l'autorité du ministre, la répartition et la remise des services conformément aux dispositions qui seront ultérieurement adoptées pour l'organisation du gouvernement de l'Algérie.

LA CRISE

Le décret du 26 novembre, que nous reproduisons plus haut, modifie, jusqu'à un certain point, nos craintes pour l'Algérie que les correspondances adressées de Paris aux journaux étrangers n'étaient pas de nature, du reste, à modifier : l'*Indépendance Belge*, ordinairement bien informée, disait en effet : « Que le ministère de l'Algérie et des « Colonies était une œuvre prématurée ; qu'Alger était mûr « pour l'inauguration du pouvoir civil ; mais que l'Algérie « réclamait encore, et pour un temps assez long, la tutelle de « l'élément militaire. En dehors du dernier conflit, l'Empereur « avait été personnellement frappé, lors de son voyage en « Algérie, de la physionomie et des mœurs militaires des « Arabes. On dit même que lorsque Sa Majesté assistait à la « grande *fantasia*, organisée en son honneur, il lui échappa « une exclamation d'étonnement et que, se tournant vers « quelques officiers de son entourage, Elle dit : *Ah ! mais, il « faut y prendre garde ; ce n'est pas un peuple, ça, c'est une « armée !*

« A partir de ce moment, la dislocation du ministère de « l'Algérie et des colonies aurait été décidée en principe dans « la pensée impériale. La question fut étudiée, et voici ce qui « paraît avoir été décidé : les colonies feront retour au dé- « partement de la marine dont elles sont détachées ; mais « l'Algérie ne serait pas absorbée par le département de la « guerre. Une lieutenance de l'Empereur serait organisée « pour l'Algérie et donnée au maréchal Pélissier. Les rap- « ports de la lieutenance avec l'administration centrale à « Paris se feraient par l'entremise du ministère d'Etat. »

Le premier décret, par sa concision, nous faisait craindre un simple retour aux anciennes traditions. Le décret du 26, promet un établissement régulier du gouvernement général de l'Algérie et maintient les fonctionnaires actuels jusqu'à *l'organisation de ce gouvernement.*

Cette promesse modifie favorablement nos appréhensions et dissipe en partie nos craintes ; ce n'est pas une réaction qui se produit, c'est une organisation nouvelle, et, nous espérons, *définitive*, de nos possessions du nord de l'Afrique.

En confiant l'administration de notre colonie à un des plus hauts dignitaires du pays, à une de nos plus grandes illustrations militaires, rien ne prouve que l'on pense à détruire les institutions civiles dont l'Algérie a été dotée, et à reconstituer un gouvernement essentiellement militaire. Un gou-

vernement civil n'implique pas d'une manière absolue, un gouverneur civil (nous le préférerions, cependant); un gouvernement civil se compose d'institutions, de lois, de réglements qui inspirent et dirigent le fonctionnaire ; un gouvernement civil est fondé sur la légalité.

Ce gouvernement n'est impossible avec personne, et quelle que soit la couleur de l'habit du gouverneur. Jusqu'à ce que l'organisation du nouveau gouvernement promise par le décret du 26 novembre soit connue, nous croyons qu'on aurait tort de se laisser gagner par une panique regrettable. La crise dont souffre l'Algérie depuis longtemps déjà, est déjà assez grande sans qu'on vienne la compliquer encore par des craintes exagérées.

Cette crise, d'ailleurs, a pour point de départ les conflits qui se sont produits si souvent, les bruits de tout genre qui circulaient, les menaces continuelles contre les institutions existantes. L'organisation promise fera cesser les craintes et mettra fin à la crise que nous déplorons.

Du reste, plusieurs journaux, *le Siècle* entre autres, dans un article de M. L. Jourdan, interprètent comme nous le décret du 26 novembre ; comme nous ils pensent que la dénomination seule de gouverneur-général survivra à un régime désormais impossible, et que l'établissement d'un pouvoir algérien, unique, considérable répondra à tous les besoins sérieux de notre magnifique Colonie; que l'organisation régulière, promise, sera analogue à celle de la mère-patrie; que le Français, qui émigrera, retrouvera en Algérie les institutions politiques et administratives de la France ; qu'il sera aussi libre, aussi sacré dans son indépendance personnelle que s'il était resté dans son département, que l'émigration pour lui ne sera plus qu'un changement de résidence, que colon, enfin, il ne cessera pas d'être Français.

Espérons donc ; car nous devons nous rappeler qu'avant de quitter Alger, l'Empereur a promis à nos hardis colons que sa protection ne leur manquera jamais !

Émile Cardon.

DE LA TRANSPLANTATION DES ARBRES EN ALGÉRIE.

La transplantation est l'action d'enlever un arbre de la place qu'il occupe dans le sol, pour le replanter dans une autre place. C'est une opération violente, qui ne peut s'exécuter sans léser quelques-uns des organes essentiels du végétal.

Quiconque veut faire des plantations, transplanter des arbres, doit, avant tout, se pénétrer d'une chose, c'est qu'un arbre est un être organisé et vivant. S'il est privé de sensibilité et de mouvements volontaires, il est doué d'excitabilité et de la propriété d'exercer des fonctions qui caractérisent la vie, en s'assimilant les substances inorganiques.

Son excitabilité est constante dans les organes essentiels qui sont les principaux agents de la répartition du principe vital; tels sont les trachées par lesquelles le végétal respire ; les vaisseaux dans lesquels circule la sève et ceux dans lesquels se meuvent des liquides particuliers, tels que le lait végétal. Tels sont encore les tissus des spongioles qui terminent les racines et ceux qui constituent les organes les plus intimes de la reproduction. L'excitabilité se manifeste, parfois, d'une manière apparente sur les appareils extérieurs des végétaux tels que les feuilles, qui se replient ou s'abaissent à l'obscurité, comme chez un grand nombre de légumineuses et quelques oxalis, ou, sous le toucher, comme la sensitive, la dionée ; les fleurs qui s'ouvrent ou se ferment à diverses heures du jour, comme la belle-de-jour, le souci des jardins, la pâquerette. Quelques phénomènes de ce genre ont même toute l'apparence de l'irritabilité animale chez les végétaux.

Comme tous les êtres organisés, le végétal a sa naissance, sa croissance, son déclin et sa mort.

La vie des végétaux s'exerce sous l'influence combinée : 1° du sol et des principes immédiats qu'il renferme ; 2° de la chaleur et de la lumière ; 3° de l'air avec ses composants.

Les racines dans la terre, et les feuilles dans l'air sont les deux ordres d'appareils qui réunissent les éléments de nutrition. Les matières liquides, solides ou en dissolution, répandues dans le sol et qui servent d'aliment au végétal, entrent par les spongioles, situées à l'extrémité des racines et qui remplissent, ici, l'office de la bouche chez les animaux.

Cet aliment monte des racines dans la tige et les rameaux,

prend le nom de sève, arrivé à cette hauteur, et peut être considéré comme remplissant les fonctions du chyle chez les animaux.

La sève transportée jusque dans les feuilles, est mise en contact avec l'air extérieur. Il s'en évapore une portion plus ou moins considérable, selon que l'atmosphère est plus ou moins saturée d'humidité. Elle devient moins liquide et est modifiée chimiquement par l'air atmosphérique. L'opération la plus importante qui se passe alors dans les feuilles est la décomposition du gaz acide carbonique. Le végétal garde le carbone et se l'assimile ; il restitue à l'air de l'oxygène pur.

Le suc provenant de cette opération a déjà des propriétés vitales ; il prend le nom de cambium, qui constitue directement le tissu naissant, et remplit des fonctions analogues à celle du sang chez les animaux. Ce tissu forme, en s'incrustant de plus en plus de sels minéraux, les couches ligneuses et le bois, qui sont la partie solide des végétaux.

L'extraction d'un arbre du sol ne peut avoir lieu sans que les racines, déliées et multipliées à l'infini, que l'on nomme le chevelu et à l'extrémité desquelles sont les spongioles qui introduisent les sucs nourriciers dans le végétal, ne soient rompues. Le tissu des racines qui restent adhérentes à l'arbre, conserve la propriété de reproduire du nouveau chevelu, mais à la condition que ce tissu conservera, pendant la déplantation, son état primitif et ne sera pas désorganisé, desséché par une exposition prolongée à l'air libre.

Or, c'est le dessèchement des racines, pendant la déplantation, qui cause la non-reprise des arbres et qui est la source des mécomptes dont les planteurs croient devoir se plaindre.

Ces mécomptes, il faut les imputer, principalement, à l'insouciance, pour ne pas dire plus, avec laquelle s'effectue le transport des arbres déracinés et au peu de soins qui préside à leur plantation. Dans ces opérations si délicates, on agit, la plupart du temps, à l'égard des arbres, c'est-à-dire d'êtres organisés et vivants, comme si l'on avait affaire à des matériaux quelconques, des planches et des madriers par exemple.

Si un colon a à transporter de la chaux par un temps qui menace d'être pluvieux, il la couvrira d'une bâche, parce qu'il sait que si elle est mouillée en route, sa chaux sera perdue, que sa voiture sera brûlée et que son attelage et lui-même courront du danger. Mais vous ne le verrez jamais employer la même précaution pour garantir les racines des arbres qu'il transporte un jour de hâle. C'est qu'il ignore, probablement, qu'il suffit que les racines soient exposées

pendant une journée, au vent sec, pour que leur tissu soit flétri et désorganisé et qu'elles ne puissent plus reprendre.

Les arbres ont une organisation moins compliquée que les bestiaux et semblent plus faciles à traiter. Cependant quelques cultivateurs réussissent moins à élever les premiers que les seconds; à quoi cela tient-il? C'est que les animaux crient quand ils souffrent et que les arbres ne peuvent rien dire.

Quoi qu'il en soit, aucun n'avoue son inexpérience. Les insuccès qui arrivent dans les plantations ne sont jamais imputés à ceux qui ont fait l'opération, quoique cela paraisse tout d'abord rationnel. C'est l'arbre, c'est la manière dont il a été élevé, c'est le lieu d'où il vient qui sont cause du mécompte. On se plaint que ce jeune arbre a été trop bien soigné; que la terre dans laquelle il a été élevé est trop bonne. Or, selon un dicton populaire, c'est absolument se plaindre de ce que la mariée est trop belle.

Qu'arriverait-il cependant, si le contraire avait lieu, si la terre n'était pas bonne et si les jeunes arbres n'étaient pas soignés? Quel langage tiendrait-on alors?

On se fait ici, généralement, une idée fausse sur les conditions dans lesquelles doivent être élevés les arbres en pépinières. On voudrait, par exemple, qu'ils soient élevés dans un terrain de médiocre qualité, aussi peu fertile que possible et ne recevant que le moins possible de soins, se figurant que, de jeunes arbres ainsi traités, transportés ensuite dans des terrains meilleurs, seraient plus rustiques, réussiraient mieux et pourraient se passer, étant mis à demeure, des soins indispensables de l'homme.

Cette manière de voir est absolument contraire aux faits, à l'expérience, aux données de la science et aux indications mêmes de la nature. Tous les êtres, sans exception, sont beaucoup plus frêles, plus délicats à leur naissance que dans les âges intermédiaires. Dans les conditions ordinaires déterminées par la nature et dans l'état sauvage, un grand nombre meurt avant d'avoir fait sa place et d'être tombé dans le milieu convenable, surtout en ce qui se rapporte aux végétaux. Mais lorsque l'homme intervient et administre les efforts de la nature, lorsqu'il s'agit d'êtres dont il veut faire l'éducation en domesticité, leur existence ne peut plus être vouée au hasard. A leur naissance, il leur faut des soins, un régime différent que dans l'âge adulte. Personne n'oserait proposer, par exemple, de donner au veau, au poulain, à l'agneau qui viennent de naître, du foin, l'herbe dure des pâturages, le parcours au grand air et sous les intempéries, au lieu de lait, de la douce chaleur, de l'abri contre les injures du temps et de la sollicitude de la mère, sous prétexte que ces petits êtres en deviendraient plus forts et plus robustes. On sait que c'est

tout le contraire qui en résulterait. Pourquoi voudrait-on que la même loi n'existât pas pour les arbres?

Si, cependant, on ne veut pas se rendre à tout ce que ce raisonnement peut avoir de fondé, si on veut ne s'en rapporter qu'au hasard et aux seules forces de la nature, pourquoi ne pas se borner à placer une graine là où l'on voudrait avoir un arbre et de s'en rapporter à la Providence du soin de l'élever, ne serait-ce pas le moyen le plus simple d'avoir le sujet rustique que l'on souhaite?

Oui, en théorie. Mais il y a des accidents dans la climature; il ne pleut pas toujours à propos; la sécheresse peut empêcher la graine de lever. Et puis, l'enfance de l'arbre est longue, les herbes l'étoufferont étant tout jeune; ses racines ne pivoteront pas assez profondément la première année pour braver la sécheresse de l'été. Les bestiaux, en passant par là, le brouteront; enfin, dans les herbes sèches, il sera brûlé lors des incendies qui se promènent parfois, à l'automne, sur nos plaines et jusque dans nos champs; avant qu'il ne soit grand, mille accidents seront venus le détruire. Conséquemment, il est indispensable de mettre l'arbre en pépinière pour l'abriter, le protéger dans sa jeunesse et de ne le mettre en place que lorsqu'il a acquis une certaine force.

Qu'est-ce qu'une pépinière? C'est à la fois le berceau et la nourrice des jeunes arbres. Ce lieu, consacré aux soins de leur enfance, ne saurait jamais être trop bien situé, ni être trop bien partagé sous le rapport de la qualité du terrain.

Les pépinières les plus renommées de France sont établies sur le sol le plus fertile de la contrée. Les nombreux établissements de Vitry, d'Angers, d'Orléans, doivent leur réputation à cette circonstance principalement; les horticulteurs ont soin de s'en prévaloir sur les annonces de leurs catalogues, et il n'arrive jamais aux cultivateurs qui tirent des arbres de ces centres de production de dire que ces arbres ne valent rien, parce que, plus expérimentés, plus soigneux, plus soucieux de leurs intérêts, ils donnent à leurs plantations les soins qu'elles réclament.

Pour transplanter les arbres avec succès, il faut avoir égard aux saisons favorables, mais aussi à la nature et aux habitudes des arbres, quant à leur mode de végétation.

Sous ce rapport, on peut diviser les arbres en deux catégories : les arbres à feuilles caduques et les arbres à feuillage persistant.

Les arbres à feuilles caduques ont une végétation intermittente. Dans la période d'une année, ils ont une phase de végétation très active, qui commence au printemps et pendant laquelle ils se couvrent d'un abondant feuillage, et une phase de repos, qui commence à l'automne, pendant laquelle

ils se dépouillent de leurs feuilles, et leur vie n'est plus alors, pour ainsi dire, que latente.

Cet état de repos, d'engourdissement, correspond, dans les régions du nord et sub-tempérées, aux époques où la température s'abaisse le plus; et, dans certaines circonstances, des régions chaudes, au moment où la sécheresse se fait le plus sentir. Toutefois, cet état d'engourdissement de la végétation dans les régions chaudes est beaucoup moins fréquent que dans les régions froides, et il dure, dans tous les cas, infiniment moins longtemps. Mais ce n'en est pas moins un même effet produit sous l'influence de deux causes différentes.

C'est dans la phase du repos qu'il faut transplanter les arbres à feuilles caduques, et comme les organes ne fonctionnent plus, que la sève n'est pas en mouvement, on peut les enlever de terre à racines nues, avec le succès le plus complet, en prenant toutefois les précautions requises pour que les racines ne soient pas desséchées par l'air qui vient les frapper directement.

La plantation des arbres à feuilles caduques, pour être normale, doit se faire de la fin de novembre à la fin de février. Cependant, il y a des espèces à bois tendre, qui poussent de très bonne heure et dont la transplantation ne saurait se différer jusqu'à cette dernière époque. Il y a des cas aussi où l'on est obligé d'avancer la transplantation et de l'effectuer dès que les feuilles se détachent naturellement, et il en est d'autres où l'on est amené à la différer jusqu'au moment où la végétation va commencer et que les boutons commencent à se gonfler. Mais dans ces deux extrêmes, le chevelu est plus tendre, les vaisseaux contiennent de la sève, et il faut alors des précautions beaucoup plus grandes pour que les arbres ne souffrent pas du hâle pendant qu'ils sont détachés du sol, et de la sécheresse après la plantation.

Ainsi, dans les terres très légères, et qui se dessèchent vite au printemps, il convient de planter ces arbres d'aussi bonne heure que possible, en novembre, par exemple.

Mais dans les terres très fortes, qui ne laissent filtrer que très difficilement l'eau des pluies, et qui ne se débarrassent de leur excès d'humidité que par l'évaporation, on ne peut faire les plantations que fort tard. Il faut dire de suite que, dans ces sortes de terre, la réussite des plantations n'est toujours que fort précaire. D'abord la reprise est toujours assez difficile. Par les pluies, les eaux s'amassent en excès dans les trous qui ont été creusés pour recevoir l'arbre, y demeurent stagnantes comme dans un vase, et font pourrir les racines. Plus tard, cette terre durcit sous l'action du hâle et du soleil, se crevasse, et la sécheresse ne tarde pas à atteindre l'arbre. Si, nonobstant, l'arbre résiste au moment de sa plantation à ces causes défavorables, une circonstance contraire l'attend

encore. Lorsque ses racines ont atteint la paroi du trou, elles trouvent une terre dure, compacte, qu'elles ne peuvent pénétrer. L'arbre languit, ne fait aucun progrès, s'il ne périt pas tout-à-fait.

Les difficultés de faire prospérer les arbres dans cette sorte de terre, sont de nature à faire renoncer d'y établir des plantations. Si, cependant, on y est contraint par des considérations majeures, telles que la nécessité de créer des abris, d'entourer des habitations, on peut encore en obtenir des résultats passables, en faisant les sacrifices nécessaires. Il faut alors creuser de larges tranchées de 2 à 3 mètres sur 80 à 90 centimètres de profondeur, remettre la terre remuée à sa place, y planter les arbres, au lieu de les placer dans les trous carrés que l'on fait ordinairement. En établissant des tranchées dans le sens de la pente du terrain, en les faisant aboutir à un fossé collecteur, qui en soutire l'eau qui s'y trouve en excès; en maintenant la terre en bon état de division par de fréquents labours et binages, en couvrant la terre remuée, pendant l'été, avec des herbes sèches, de la paille, du fumier, afin d'arrêter la trop grande évaporation de l'humidité et d'empêcher la terre de se crevasser, on peut, moyennant toutes ces précautions, obtenir encore des résultats satisfaisants dans les terres compactes.

Dans l'état normal, il y a correspondance parfaite de développement entre l'appareil radiculaire et l'appareil aérien d'un arbre, c'est-à-dire entre les racines et les rameaux. Quelles que soient les précautions que l'on prenne, l'extraction d'un arbre du sol supprime forcément un nombre plus ou moins grand de racines. Dès lors, l'équilibre est rompu entre le développement des racines et celui des branches. Il faut le rétablir en raccourcissant les rameaux en proportion des racines supprimées, autrement à l'évolution des nouveaux bourgeons, ceux-ci et les nouvelles feuilles demanderaient une émission de sève à laquelle les racines ne peuvent pas d'abord fournir, et il en résulte une longue crise qui peut être fatale à l'arbre. Mais ce retranchement des branches doit se faire dans une certaine mesure, avec la plus grande circonspection, et ne doit pas dégénérer en une véritable amputation, qui consiste, presque généralement, à couper le tronc de l'arbre à deux mètres au-dessus du sol, en le plantant. Cette mutilation s'explique encore moins lorsqu'il s'agit d'arbres déjà forts et à demeure depuis longtemps, que l'on a la trop fréquente habitude de décapiter entièrement, sous prétexte de les tailler pour les faire développer plus vite. Cette remarque s'applique surtout aux arbres que l'on plante pour former des abris, donner de l'ombrage, décorer le sol et fournir plus tard du bois de charpente.

Lorsque l'on transporte des arbres à racines nues, et qu'on

les entasse dans une charrette, il faut toujours avoir soin de couvrir ces racines avec de la paille, ou des paillassons, ou des nattes, ou des bâches, de façon à empêcher l'air de les frapper directement et de les dessécher. Aussitôt arrivés sur le lieu de la plantation, on doit mettre les arbres en jauge, couvrir les racines de terre fine, et mouiller cette terre, si elle n'est pas suffisamment humide. On les retire de cette jauge, seulement à mesure qu'on les plante. Cette précaution doit être également prise à l'égard des arbres qui ont été transportés emballés, et que l'on ne pouvait planter immédiatement.

Dans tous les cas, il faut toujours se rappeler que l'arbre ne doit être détaché que le moins de temps possible du sol, et que la célérité dans la déplantation est une des conditions essentielles du succès.

En ce qui concerne les arbres à feuillage persistant, leur transplantation exige des soins différents de ceux à feuilles caduques.

Cette catégorie d'arbres a des représentants à peu près dans toutes les régions; cependant, le nombre des espèces ligneuses, qui sont toujours ornées de leur feuillage, augmente à mesure que l'on descend du Nord vers l'Equateur. Dans les pays tropicaux, la végétation de ces espèces n'a, pour ainsi dire, pas d'arrêt; mais à mesure qu'on remonte les latitudes, l'intermittence sous ce rapport se prononce de plus en plus, et il arrive que, sous les climats où le refroidissement de l'atmosphère est considérable à une certaine époque de l'année, au point que la congélation se produise, les espèces à feuillage persistant ont aussi un repos analogue à celui des espèces à feuilles caduques, car quelle que soit la rusticité des espèces, jamais les jeunes bourgeons, le tissu naissant, ne supporte la gelée.

Mais, malgré ce repos, qui se manifeste surtout en ce que de nouveaux bourgeons et de nouvelles feuilles ne sont pas en état de développement, et que l'on ne voit sur le végétal que des bourgeons et des feuilles complètement fermés et complètement aoûtés, la circulation de la sève, sans être très active, n'est cependant pas complétement suspendue.

Les feuilles ne se maintiennent vivantes, sur les rameaux, qu'à la condition d'une alimentation qui leur est continuée par les racines. L'appareil radiculaire et l'appareil foliacé ne cessent pas de fonctionner. Si l'on sépare ces arbres du sol, ayant leurs racines nues, les feuilles, qui n'en continuent pas moins leur aspiration, se flétrissent, car les racines ne leur envoient plus d'aliments, le tissu des bourgeons se ride et l'arbre meurt en très peu de temps.

Les arbres à feuillage persistant ne peuvent, par conséquent, se transplanter utilement qu'avec la terre adhérente aux racines, soit, qu'on les élève exprès dans des pots, soit

qu'on les enlève en motte de pleine terre. C'est ainsi que presque toujours on transplante ces arbres dans les cultures des tropiques, et, à cet effet, on ne les prend que jeunes et de peu de développement, afin que l'opération soit plus facile.

Il est cependant un moyen de pratiquer la transplantation des arbres à feuilles persistantes et à racines nues, c'est de leur retrancher toutes leurs feuilles et les jeunes bourgeons au moment de les extraire du sol; mais cette mutilation considérable retarde beaucoup le progrès des sujets plantés de cette sorte, leur reprise n'en demeure pas moins toujours très chanceuse, et il n'y a pas réellement économie à opérer ainsi.

Par les raisons qui ont été exposées plus haut, il ne faut transplanter les arbres toujours verts qu'au moment le plus rapproché possible de celui où ils entrent en pleine végétation, mais il ne faut jamais attendre que les jeunes pousses se soient déjà développées. Ceci s'applique surtout aux arbres à extraire en motte de pleine terre, parce qu'il y a toujours quelques racines qui sont tranchées, ce qui entraîne la flétrissure des bourgeons tendres et fatigue beaucoup l'arbre.

La fin de février et le courant du mois de mars, en Algérie, paraissent la saison la plus favorable pour la plantation des arbres à feuilles persistantes. Plus tôt la terre est froide, et ne peut provoquer aucune végétation, aucun développement de racines chez ces végétaux, ils ne peuvent que languir et dépérir dans cet état. Le point important pour la réussite est qu'ils entrent en végétation aussitôt plantés. Plus tard, l'opération est beaucoup plus difficile, la sécheresse peut venir avant que l'arbre n'ait suffisamment développé de nouvelles racines, et il faut alors beaucoup plus de soins et de dépenses pour le faire réussir.

La transplantation des arbres résineux, surtout de ceux originaires de l'Algérie, réussit bien à l'automne, de la fin d'octobre au commencement de décembre, pourvu cependant que la terre ait été détrempée par les pluies. Si l'on n'a pu opérer à cette époque, il vaut mieux remettre la plantation au commencement du printemps que de planter ces sortes d'arbres en plein hiver, l'humidité froide faisant presque toujours pourrir leurs racines lorsqu'elles viennent d'être dérangées. La motte que l'on ménage au pied des arbres toujours verts à transplanter, est emballée avec de la paille ou des roseaux. Il convient de planter l'arbre avec sa motte, tout empaquetée. Lorsque cette motte a été recouverte aux deux tiers avec la terre qui doit rentrer dans l'excavation pratiquée, on foule tout autour avec le pied, puis on délie l'emballage au collet de l'arbre, on écarte la paille, que l'on recouvre de terre, et l'on achève de combler le trou à la hauteur voulue. De cette façon, on ne court pas risque de briser la motte, de déranger les racines et rarement l'arbre, ainsi traité, souffre de la transplantation. A. Hardy.

Directeur de la Pépinière centrale d'Alger

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne (1)

CHAPITRE III

Les Instruments d'exploitation.

§ XXVIII. — Équipages de transport.

Nous terminerons cette revue des instruments agricoles par les équipages de transports.

Les Anglais possèdent d'excellents véhicules que nous voudrions voir adopter dans les fermes en France et en Algérie. Tous ces équipages, les tombereaux surtout, sont disposés de manière à pouvoir servir à la rentrée de toute espèce de produits et particulièrement aux fourrages verts et secs.

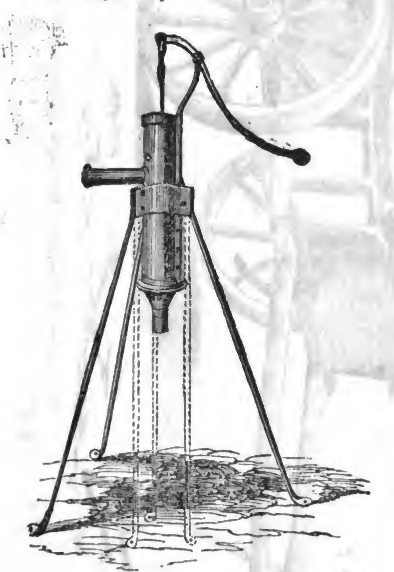


Fig. 31. — Pompe à purin.

Ces tombereaux (fig. 32) sont munis de porte-ridelles qui permettent, en cas de presse, de placer des échelages considérablement développés, des cornes également exagérées, et de transformer ainsi un léger véhicule en une véritable charrette ordinaire.

Un véhicule des plus simples, léger, à toutes fins, et à un cheval est la charrette-tombereau universelle de Croskil

(1) Droits de traduction et de reproduction réservés.

(*fig.* 33). Elle offre, d'après M. Barral, les avantages suivants : « 1° Le centre de gravité de la charge peut être porté

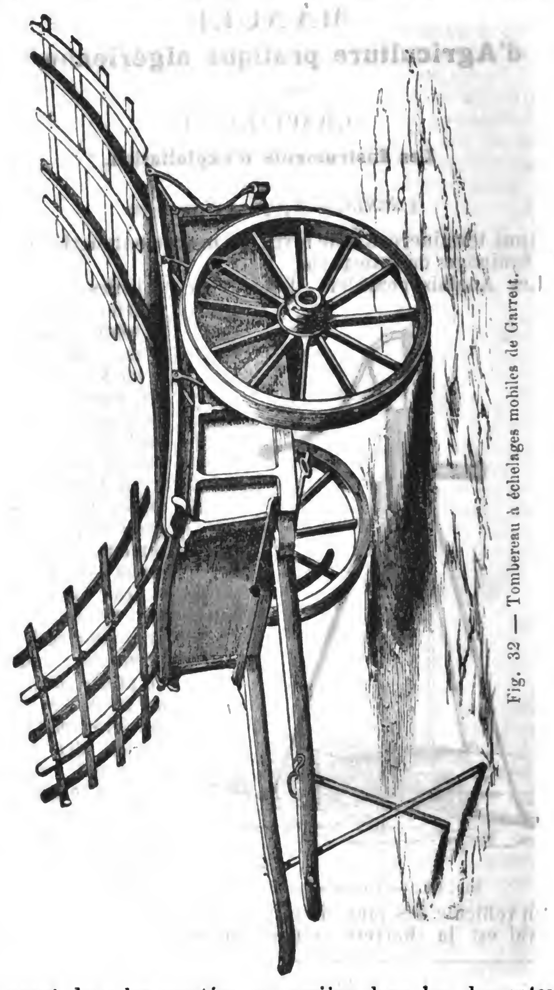


Fig. 32 — Tombereau à échelages mobiles de Garrett.

en avant dans les montées, en arrière dans les descentes,

au moyen d'une manivelle placée à l'avant et qui conduit une pièce armée d'un doigt pénétrant dans une crémaillère, où elle se trouve solidement arrêtée ;

« 2° La caisse à panneaux mobiles se prête à toute espèce de chargement.

« Un système d'échelage très ingénieux permet d'étendre à volonté la surface de chargement, ce qui est un grand avantage pour les transports encombrants, comme celui du foin et des gerbes ; en ayant soin, pour ces dernières, de placer l'épi au centre, on recueille au fond de la caisse les grains détachés par les secousses de la marche. Pour voiturer les engrais pulvérulents, les fumiers, on remplace les échelages par des hausses pleines. On voit qu'au moyen de ces accessoires importants on con-



Fig. 33. — Charrette-tombereau de Crosskill.

serve à la charrette beaucoup de stabilité, en n'élevant pas à une grande hauteur un chargement considérable. Le prix de cette charrette, avec l'attirail de rechange, est de 350 fr. »

La supériorité du chariot sur le tombereau n'est pas bien prouvée ; les avis sont très partagés. Un des avantages les plus réels du chariot, c'est d'user moins les chevaux et de permettre l'emploi de bêtes plus légères et moins coûteuses. Et encore, dit M. Jourdier, l'application du tuteur du limonier est venue rendre à la voiture une certaine supériorité que le chariot lui enlevait, à cause des accidents auxquels étaient exposés les limoniers et de la sécurité qu'on avait avec les chariots.

Un des meilleurs chariots est celui de Dray, dont nous donnons le dessin (*fig.* 34).

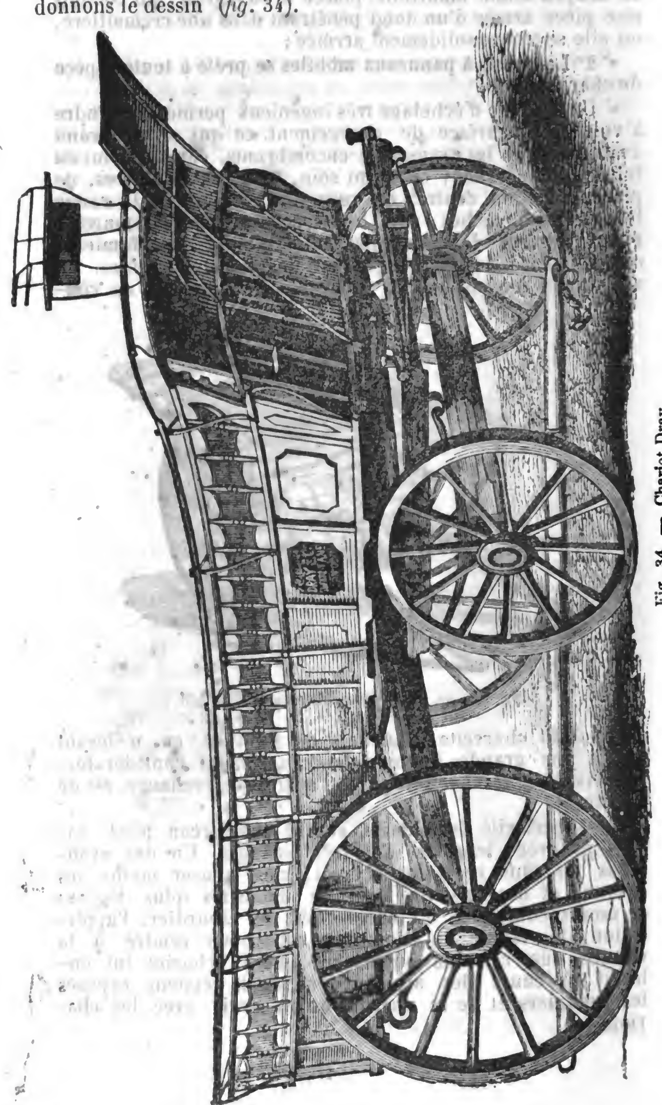


Fig. 34. — Chariot Dray.

§ XXIX. —

En passant en revue, comme nous venons de le faire, tous les instruments perfectionnés en usage dans les exploitations agricoles, nous nous sommes attaché particulièrement à indiquer ceux dont l'usage a prouvé l'excellence, c'est-à-dire ceux que la pratique a adoptés. Tous sont utiles dans une grande exploitation agricole, et leur usage peut économiser les bras et la dépense; quant au petit cultivateur, son matériel n'a certes pas besoin d'être aussi considérable, mais quand il a besoin d'un instrument, il ne saurait porter trop attention sur le choix qu'il doit faire.

EMILE CARDON.

(A suivre.)

Plusieurs de nos abonnés nous ayant exprimé le désir de savoir où et comment ils pourraient se procurer les machines et appareils agricoles désignés dans le *Manuel d'agriculture* dont nous avons commencé la publication dans les précédents numéros, nous croyons devoir leur rappeler que l'AGENCE COLONIALE, instituée dans les bureaux de la Revue, est en mesure de fournir et d'expédier, sans augmentation de prix, les commandes qui pourront lui être faites.

A. N.

LE CRÉDIT AUX COLONIES.

Dans nos précédentes livraisons nous nous sommes occupé de la question du crédit colonial dont un décret du 24 octobre dernier, a réglé la constitution et indiqué le mécanisme.

Nous avons pensé ne pouvoir mieux faire apprécier l'utilité incontestable de la récente institution, fondée sous la direction du Comptoir d'Escompte, qu'en résumant en quelques mots les conditions faites aux colonies dans notre système de crédit.

Fondées en 1849, peu de temps après le Comptoir National, les Banques coloniales furent modifiées dans leur organisation en 1851, et depuis, malgré le peu de publicité donnée à leurs opérations, malgré l'indifférence du marché financier de Paris à leur égard, elles ont fonctionné, lutté contre des difficultés de tout genre, et en fin de compte, elles ont rendu d'immenses services.

Sous le titre de Banques coloniales, on ne comprend, à proprement parler, que les cinq banques de la Martinique, de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Guyane et du Sénégal ; celle de l'Algérie, par sa constitution est toute différente de celles de nos autres possessions d'outre-mer, ne pouvant être comptée avec elles.

Les banques coloniales sont organisées en Sociétés anonymes : celles de la Martinique, de la Réunion, de la Guadeloupe au capital de 3,000,000 ; celle de la Guyane au capital de 700,000 fr. réduit ensuite à 300,000, et celle du Sénégal au capital de 320,000 fr.

L'existence de ces deux dernières ne remonte guère qu'à la fin de l'année 1854.

Le capital de fondation se compose d'actions au porteur de 500 fr., qui dans le principe n'étaient que de 100 fr.

En ce qui concerne le fonctionnement de ces institutions de crédit, voici en quoi il consiste :

Les banques coloniales émettent des billets garantis par leur portefeuille et leur encaisse ; dans le but de remédier, au moins en partie, au défaut de numéraire qui cause tant d'embarras dans nos colonies, ces billets sont fractionnés en coupures plus petites que ceux de la banque de France ; elles prêtent sur les récoltes pendantes et reçoivent les effets à l'escompte.

Pour compléter notre indication de l'organisation des banques coloniales, nous ajouterons que, comme ceux des suc-

cursales de la banque de France, leurs directeurs sont nommés par le gouvernement, et qu'un conseil de surveillance signale les améliorations possibles en veillant à l'observation des statuts.

Quant à l'importance des opérations de ces établissements, nous ne saurions l'établir pour le présent; les renseignements nous manquent absolument à cet égard, et la seule base d'appréciation dont nous puissions nous servir est un Rapport détaillé publié sur cette question en 1855 par *le Moniteur*.

Sous le bénéfice des modifications qu'ils ont dû subir par suite des progrès ultérieurs des banques coloniales, les chiffres de ce rapport donnent les résultats suivants :

En 1852, sur les fonds attribués à la garantie des billets, la banque de la Martinique a réalisé : à la caisse des dépôts et consignations, 800,000 fr.; à la banque, à une époque ultérieure, 696,000 fr., soit ensemble 1,496,000 fr.

A la même époque, les banques de la Guadeloupe et de la Réunion avaient chacune réalisé 800,000 fr.

Voici comment se résumaient les opérations faites avec ce fonds de roulement.

I. — MOUVEMENT COLONIAL.

1° *Effets escomptés.*

Martinique........	14,451,942 fr. 01 c.
Guadeloupe.......	9,732,004 07
Réunion..........	16,335,152 07
	40,519,098 fr. 15 c.

2° *Comptes courants.*

	Recettes.	Payements.
Martinique......	14,367,600 fr. 21 c.	13,977,567 fr. 41 c.
Guadeloupe....	9,633,184 77	9,161,758 63
Réunion........	1,762,656 23	1,733,186 20
	25,763,441 fr. 21 c.	24,872,512 fr. 24 c.

3° *Mandats sur la Banque de France.*

	Nombre.	Valeur.
Martinique......	1,984	5,072,296 fr. 05 c.
Guadeloupe......	1,574	5,901,548 69
Réunion.........	277	1,370,851 54
	3,835	12,334,696 fr. 08 c.

II. — MOUVEMENT D'EUROPE.

	Recettes de la Banque de France pour les banques coloniales.
Martinique.......	5,263 561 fr. 10 c.
Guadeloupe......	5,866,308 40
Réunion.........	1,828,782 56
	12,958,752 fr. 06 c.

Les paiements de la Banque de France pour les Banques coloniales représentent des sommes égales.

	Virements de la Caisse des Dépôts et Consignations à la Banque de France.
Martinique	2,403,322 fr. 21 c.
Guadeloupe	3,180,000 00
Réunion	1,101,093 09
	6,684,415 fr. 30 c.

A la fin de 1854, les opérations avaient donné les bénéfices suivants :

2e semestre 1853,	Martinique....	16 25 par action.
	Guadeloupe....	18 »
	Réunion......	13 83
1er semestre 1854,	Martinique....	18 50
	Guadeloupe....	16 15
	Réunion......	15 »
2e semestre 1854,	Martinique....	18 25
	Guadeloupe....	15 »
	Réunion......	18 63

soit pour la Martinique, 7,35 0/0; pour la Guadeloupe, 6,20 0/0, et pour la Réunion, 6,73 0/0. La réserve s'élevait à 143,811 fr. 78 c. pour la Martinique, 117,049 fr. 07 c. pour la Guadeloupe, et 92,852 fr. 36 c. pour la Réunion.

Les chiffres qui précèdent indiquent très clairement les résultats obtenus à la fin de 1854, et comme nous le disons plus haut, ils peuvent encore servir de base d'appréciation.

En effet, si d'une part, depuis cette époque, les banques coloniales ont sans contredit étendu leurs opérations, les difficultés monétaires contre lesquelles elles ont eu à lutter, en les forçant à maintenir leur escompte à un taux très élevé, ont dû les empêcher de rendre bien des services urgents et par suite entraver leur développement.

Pour s'adresser à elles, pour leur payer 5 et 6 °/₀ de traites quand l'argent coûtait déjà 6 et 7 °/₀ de prime, il fallait réellement que le commerce y fût pour ainsi dire forcé.

C'est dans le but de parer dans l'avenir à ces difficultés financières que le crédit colonial a été institué.

A. Noirot.

VISITE A L'EXPOSITION PERMANENTE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES (1)

PAR ÉMILE CARDON ET A. NOIROT.

COLONIES.

PREMIÈRE SÉRIE.

VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX.

1re SECTION.

Bois.

Considérées sous le rapport forestier, les Colonies françaises renferment des richesses incalculables, dont la plupart, jusqu'à ces derniers temps, étaient encore peu connues, sinon tout à fait inconnues.

Les explorations faites depuis quelques années sous l'inspiration des Administrations locales, ont permis de reconnaître que les massifs souvent impénétrables qui couvrent, sur une vaste étendue, le sol de nos possessions d'outre-mer, se composent d'essences variées à l'infini. Les échantillons qui ont été recueillis à cette occasion et dont une collection complète est rassemblée dans les vitrines de l'Exposition, sont accompagnés de notes indiquant les diverses qualités de nos bois coloniaux, les usages nombreux et souvent multiples auxquels ils sont employés, et ceux auxquels ils pourraient servir s'ils étaient soumis à une exploitation régulière.

La nomenclature des noms et des espèces s'étend à l'infini, et dans cet aperçu rapide, nous ne pouvons guère que les énumérer, en insistant seulement sur les essences qu'il y aurait le plus d'intérêt à voir importer en France, à cause des services qu'elles pourraient y rendre, soit qu'on les appliquât aux constructions navales ou civiles, soit qu'on les utilisât pour le charronnage, la menuiserie, l'ébénisterie, soit qu'on en retirât des produits industriels ou médicinaux, voire comestibles.

Avant de commencer notre longue exploration, empressons-nous de rendre à César ce qui appartient à César, autrement dit, de reconnaître l'utilité dont ont souvent été pour nous les excellents documents contenus dans plusieurs ouvrages spéciaux, notamment dans le travail de M. Roy sur les Colonies; dans celui de M. Cuzent sur Taïti, et surtout

dans le Catalogue encore inédit de l'Exposition permanente. Et maintenant, ami lecteur, puissiez-vous nous suivre à travers tous les noms en *is*, en *us*, en *a* et en *on* dont nous devrons émailler notre récit, pour préciser par un langage botanique, les nombreuses variétés de bois que nous aurons à vous signaler dans la longue promenade que nous entreprenons ensemble au milieu des forêts.

Parmi les bois des Colonies, ceux qui sans contredit offrent le plus d'intérêt, au point de vue de la quantité énorme qui peut être exportée chaque année, et des nombreuses qualités qu'ils possèdent, sont ceux de la GUYANE FRANÇAISE.

Pour ne parler que des bois de construction, les essais qui en ont été faits à différentes époques par la marine ont donné les meilleurs résultats.

Dès 1748, l'attention du Gouvernement français était éveillée sur l'utilité d'exporter des bois de construction de la Guyane, et en 1750, le savant Godin des Odonois, un des compagnons de la Condamine, décrivait la nature et les qualités des principales espèces, et proposait l'établissement d'un chantier de construction sur un des affluents de l'Amazone; ce travail, continué en 1789 par Lescallier, puis par M. Thomas, sous-inspecteur de la marine en 1816, fut enfin complété en 1823 par M. Dumonteil, officier du génie maritime.

Un chantier d'exploitation fut établi sur les bords de la Mana, et des pièces de grandes dimensions envoyées à nos arsenaux furent expérimentées à Brest.

Le rapport du 22 mai 1826, émit l'opinion : *qu'un grand approvisionnement en bois de Cayenne serait aussi utile qu'avantageux au service des constructions navales.*

Des expériences eurent lieu à diverses reprises pendant une vingtaine d'années, et démontrèrent que les bois de la Guyane employés au radoub ou à la construction des navires, notamment le bois d'angélique (*lecythis ollaria*), concurremment avec le chêne, ou d'autres pièces de bois, étaient en parfait état de conservation, tandis que les autres étaient complétement pourris.

Pourtant, malgré toutes les preuves concluantes qui furent fournies à cette époque, le rapport de la commission d'avril 1846 ne fut pas favorable aux bois de la Guyane, et les expériences abandonnées ne furent reprises qu'en 1852.

Depuis, des chantiers établis au Gabaret (près de Saint-Georges) et sur le Kourou, fournissent à tous les besoins des pénitenciers.

De nombreuses concessions ont été demandées au Gouvernement, près des rives de la Mana, de l'Oyapock, de l'Approuague, du Maroni, etc., et il y a lieu d'espérer que nos colons, imitant enfin leurs voisins de Surinam et de Demerary, livreront bientôt au commerce, outre les pièces pro-

pres aux constructions navales, des bois d'ébénisterie et des traverses de chemins de fer plus durables, plus résistantes et plus élastiques que le chêne.

Suivant M. de Saint-Quantin, chef de bataillon du génie, habitant à la Guyane, les bois de charpente de 1re qualité coûtent, à Cayenne, de 80 fr. à 90 fr. le stère ; — 2e qualité, 66 fr. à 75 fr. le stère.

Les bois d'ébénisterie coûtent de 35 à 55 fr. les 500 kil.

Un industriel de Paris, M. Riollet, dont nous parlons en commençant notre livre, comprenant tout ce que l'exportation des bois de la Guyane pouvait avoir d'avenir, et l'importance de l'industrie à laquelle elle pouvait donner lieu, a envoyé son frère à la Guyane, et déjà celui-ci lui a expédié un premier chargement de 300 tonnes. En ce moment même, une scierie mécanique est en route pour travailler le bois sur place, de manière à l'envoyer dans les meilleures conditions commerciales.

Le jury du concours général de 1860, appréciant les efforts et les tentatives de M. Riollet, lui a décerné une médaille d'or.

Les forêts de la Guyane sont situées sur les terres hautes ; elles commencent à 15 ou 20 lieues des côtes ; bien qu'elles soient impénétrables, et que par suite on en ignore l'étendue, on sait qu'elles occupent des espaces immenses.

Elles se composent d'une infinie variété de bois propres à tous les travaux de construction, de charpente, de charronnage, de menuiserie, d'ébénisterie, de teinture, etc.

Ces bois qui pourraient fournir des éléments si précieux au commerce et à l'industrie sont encore, nous l'avons dit, fort peu exploités.

Les plus remarquables que possède l'Exposition sont :

L'angélique (*lecythis ollaria*). Cet arbre, est de grande dimension, fort estimé surtout pour les constructions navales, bon pour quilles, grosses pièces, etc., inattaquable par les insectes et tarets ; on s'en sert également pour la menuiserie ; les semences fournissent de l'huile — l'acajou femelle (*cedrela odorata*), dont tout le monde connaît l'emploi illimité — le balata (*sapota mulleri*), très-grand arbre excellent pour la construction, produisant une sève supérieure à la gutta-percha employée habituellement, elle est non cassante à froid et propre surtout à la garniture des câbles électriques sous-marins — le bois de rose femelle (*licaria guyanensis*), dont la principale et unique qualité est de répandre une agréable odeur de rose, ce qui le fait employer pour tablettes d'armoires. Une variété de ce bois devient excellente en vieillissant, et prend alors le nom de *sassafras ;* nous le reverrons plus loin — la bagasse (*bagassa guyanensis*), son bois est excellent pour les constructions navales — le bois violet ou d'amaranthe (*copaïfera bracteata*) ; cet arbre de grande dimension et très commun à la Guyane, est propre à toute espèce de constructions. On en fait des

meubles dont la couleur varie du pourpre brun au pourpre noir s'ils ne sont pas vernis. Ce bois, d'une durée, d'une élasticité et d'une solidité à toute épreuve, est employé dans les colonies anglaises, à la confection des plateformes et crapaudines de mortiers, comme résistant mieux que tout autre aux détonations de l'artillerie; ce serait pour nos chemins de fer une précieuse acquisition — le bois rouge (*houmiria balsamifera*), qui est d'un emploi fréquent dans les constructions à couvert, et fournit des courbes pour les constructions navales, ainsi que le baume résine houmiri — le bocco (bois de coco) (*bocoa prouacensis*), bois noir, dur, compacte, encore appelé bois de fer, bon pour le pouliage — le bois de lettre moucheté (*piratinera guyanensis*), un des plus beaux bois connus, mais dont l'emploi est restreint à cause de son prix élevé (100 fr. les 500 kil. à Cayenne) et des petites dimensions de la partie mouchetée — le carapa rouge (*xylocarpus carapa*), bois de bonne qualité pour les constructions ordinaires et les constructions navales, son amertume le rendant inattaquable par les insectes; il est léger, facile à polir, et convient parfaitement pour l'ébénisterie. Le fruit du carapa produit une huile à brûler excellente, bonne pour éloigner les insectes; son écorce est vantée comme fébrifuge — le cèdre noir (*laurus surinamensis*), bois de grandes dimensions, précieux pour constructions, incorruptible, inattaquable par les insectes, liant, ferme et léger, par suite préférable à tout autre pour les bordages extérieurs des navires, à la condition toutefois de les clouer en cuivre, l'acide particulier à cette espèce, rongeant très promptement le fer — le courbaril (*hymenœa courbaril*), abondant à la Guyane, couleur acajou en vieillissant, il fournit de belles courbes pour les constructions navales, et la *résine animée* du commerce; son écorce sert aux Indiens à fabriquer des canots — l'ébène verte, verte soufrée, et verte grise ou noire (*tecoma leuxoxylon*), commune à la Guyane. Ce bois a le grain fin et serré, son incorruptibilité, sa dureté, le fait rechercher pour les constructions. Aucune des variétés ci-dessus ne doit être confondue avec l'ébène verte brune des Antilles, qui contient un principe colorant jaune verdâtre, très abondant, soluble dans l'eau et tournant au brun par les alcalis — le grignon (*bucida buceras*), très commun à la Guyane. Cet arbre croît à une grande hauteur, il fournit des planches de 30 à 90 cent. de large, et son bois, inattaquable par les insectes, est le plus durable que possède la Guyane pour la construction des bateaux, pourvu que ceux-ci soient doublés et chevillés en cuivre — le gayac (*dipterix odorata*), commun à la Guyane. Le bois, qui coûte 50 fr. les 500 k. à Cayenne, en est dur, solide, éminemment durable et mieux approprié que tout autre à subir une forte pression; ce qui le fait employer pour arbres et roues de moulin. Le fruit, connu sous le nom de fève de Tonka, sert à aromatiser le tabac; l'écorce et le bois sont employés comme succédanés du gayac officinal — le moutouchi (*mochaerium schomburghii*), grand et bel arbre, beau bois d'ébénisterie, malheureusement assez rare — le panacoco, ou bois de fer (*robinia panacoco rubra*), ce bois, très commun à la Guyane, est noir à aubier blanc, très compacte, excellent pour l'ébénisterie, il est incorruptible; de plus, son écorce serait employée à des tisanes sudorifiques — le satiné, bois de Féroles (*ferolia guyanensis*); la Guyane possède quatre variétés de ce bois: le moucheté, le rubané, le rouge et le gris. C'est un grand et bel arbre assez com-

mun dans la colonie, qui donne un beau bois d'ébénisterie. — Le wacapou (épi de blé) (*vouacapoua americana*) ; ce bois, commun à la Guyane, et qui n'y coûte que 50 fr. les 500 kil., est incorruptible et inattaquable par les insectes ; il est renommé pour sa force et sa durée, et est excellent pour les constructions et le sciage.

A côté des diverses essences que nous venons d'énumérer en en indiquant les principales qualités et les principaux usages, on rencontre à la Guyane un grand nombre d'autres arbres et arbustes pouvant fournir à l'industrie de précieux matériaux de construction ou d'ébénisterie, des matières tinctoriales ou des substances aromatiques et médicinales. Si nous nous sommes étendus plus longuement sur les bois qui précèdent, c'est qu'ils se trouvent en abondance à la Guyane et y peuvent donner lieu à une exploitation normale avantageuse au double point de vue de la Colonie et de la Métropole.

Nous allons nous contenter de passer rapidement en revue les autres essences nous réservant dans le travail plus étendu sur la matière, annoncé dans la préface de ce livre, de revenir avec plus de détails sur l'utilité et sur les ressources qu'elles peuvent offrir à l'exploitation.

Voici les noms de ces bois :

Bois canelle — bois gaulettes — bois casse (*cassia acoupovita*) — bois divin — bois de rose mâle — bois crapaud — bois rouge grand bois (*incertæ sedis*) — bois bagot — bois de lettre rouge — *piratinera guyanensis* — cacao grand bois (*bumelia nigra*) — Couratari (*couratari guyanensis*) — canari macaque, ou marmite de singe — carapa blanc — cèdre bagasse (*icica altissima*) — cèdre jaune (*aniba guyanensis*) — coupi (*acioa dulcis*) — cœur dehors — couaïc — daventi — ébène rouge — encens grand bois (*icica heptaphylla*) — grignon fou — lamoussé — langoussi — maria congo — mincouart (*minquartia guyanensis*) — monchigo — mani (*moronnobea coccinea*) — mahio noir (*icica pruriens*) — panapi — pagelet — palétuvier grand bois ou de montagne (*clusia rosea*) — palétuvier rouge (*avicennia nitida*) — palétuvier blanc (*rhyzophora mangle*) — paparou — patagaic — parcouri (*pacouria guyanensis*) — préfontaine — schawari (*saouari glabra*) — sassafras de Cayenne (*licaria guyanensis*) désigné plus haut sous le nom de bois de rose femelle — Saint-Martin — taoub — wapa huileux ou eperu (*eperua faleata*).

Les forêts des basses terres ou d'alluvion ne fournissent guère que des bois de peu de valeur. On y rencontre particulièrement les palétuviers rouge et P. blanc (*avicennia nitida* et *rhyzophora mangle*) qui couvrent les plages de la Guyane. Ces bois sont propres aux constructions navales et aux courbes d'embarcations — et les manguiers (*mangifera indica*) arbre fruitier des plus estimés, à bois dur, lourd, recherché pour la bourrelie, excellent pour le charbon.

Dans la partie algérienne de ce travail nous avons indiqué les besoins de la France, en bois ou produits de toutes espèces, il est donc inutile de revenir sur cette question ; dans

la partie coloniale nous nous bornerons à donner le chiffre des exportations des produits naturels ou fabriqués, en les reportant à la fin de chaque série de chaque Colonie.

Des bois de la Guyane, si nous passons à ceux envoyés par la Réunion et par nos établissements dans l'Inde, nous avons devant les yeux plutôt une collection scientifique que des spécimens de bois pouvant donner lieu à une exploitation sérieuse.

Au moment où la France prit possession de l'île de la Réunion (alors île Bourbon), les forêts de cette île descendaient jusqu'à la mer. Peu à peu ces forêts ont disparu sous l'envahissement progressif des cultures; elles n'occupent plus qu'une partie fort restreinte des hauts sommets de l'île.

Ces défrichements excessifs ont influé d'une manière fâcheuse sur l'état climatérique de la colonie. Outre qu'il faut attribuer à l'absence d'arbres, les exhalaisons méphitiques que produisent les fortes pluies descendant des montagnes, on y trouve également la cause des sécheresses plus fréquentes qui désolent les campagnes.

L'administration locale s'est émue d'un tel état de choses, et depuis 1853, des mesures sévères ont été prises contre ces abatis mal entendus et contre les déprédations auxquelles ils donnaient lieu. Des ordres même ont été donnés pour le reboisement de l'île.

Malgré le dépeuplement des forêts que nous venons de constater, les bois de la Réunion occupent encore une étendue de 3 à 6 kilom. de profondeur dans la partie sous le vent, autrement dit dans l'espace compris entre la limite extrême des terres cultivées et la chaîne des montagnes de l'île, à 4 ou 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, et bien que par le fait d'une exploitation inconsidérée, un certain nombre d'essences aient sensiblement diminué, et que les arbres de grandes dimensions soient assez rares dans l'île, pourtant on y rencontre encore de nombreuses variétés d'essences propres aux constructions navales, à l'ébénisterie, à la sculpture, à la médecine, etc., qui pourraient donner lieu à un commerce important. L'exploitation en est assez facile, et la croissance en est rapide.

L'Exposition permanente possède près de 300 échantillons de ces bois, envoyés en majeure partie par le général Barolet, au nom de l'Administration locale.

Les plus remarquables de ces bois, les plus importants au point de vue d'une exploitation possible sont :

L'andrèse (*celtis madagascariensis*) excellent pour le charronnage et les ouvrages de tour — l'acajou à fruits (*anacardium occidentale*), très commun, propre à la charpente et à la menuiserie. Le fruit contient en quantité un suc dont on fait du vin et du vinaigre, et la noix, dont l'amande est excellente au goût, donne une huile

siccative; le suc huileux du péricarpe est employé comme caustique — le bassin (moiré-rouge-blanc-bâtard) (*blackwillia paniculata*) beau bois de premier ordre, très droit, propre à la construction et à l'ébénisterie; semblable au grand natte sans toutefois l'égaler — le benjoin (*terminalia mauritiana*), bois droit de premier ordre, solide, doux et liant, bon pour construction et menuiserie, excellent pour jantes, l'écorce sert à tanner et à teindre les cuirs en rouge.

Le cyprès étalé (*cupressus horizontalis*) excellent bois d'ébénisterie et de charpente — le bois de fer (*sideroxylon cinereum*), bois de premier ordre, droit mais à côtes profondes, très dur, bien veiné, bon pour construction, prend bien le vernis et pourrait servir à l'ébénisterie, très abondant, mais résiste peu à l'humidité — le gaulette (plusieurs variétés), bois très abondant, très droit, dur, plein, nerveux, bon pour charpente, tour, engrenage, charronnage et mâtures de navires; facile à travailler — bois jaune à grandes feuilles (*ochrosia borbonica*) bois de deuxième ordre, assez droit, solide, bon pour charpente, ébénisterie et tour, facile à travailler, son écorce, quoique à un degré inférieur, a la vertu tonique du quinquina — le jacquier (*artocarpus jacca*), assez droit, doux, serré et très liant, bon pour l'ébénisterie, le charronnage et le tour, — le lilas (*melia azedarachta*); ce bois pousse très vite et fournit un bois solide et liant, bon pour charpente et charronnage — le manguier (variétés) arbre fruitier des plus estimés, à bois dur, lourd, recherché pour la bourrelerie, bon pour la menuiserie, excellent pour le charbon, — le bois maigre (*nuxia verticillata*) bois de deuxième ordre, assez droit mais à côtes, résistant parfaitement à l'humidité, d'un excellent emploi pour les constructions à terre, bon pour chevrons, se vernit bien, peu combustible (deuxième ordre) — le bois noir (blanc, rouge, noir, etc.) (*acacia lebbeck*) assez droit, noueux, dur, plein, solide, bien veiné, excellent pour le charronnage, l'ébénisterie et les engrenages, donne de bonnes courbes pour chaloupes, il sert à abriter les caféiers — le natte (variétés) bois de premier ordre, commun dans le pays, droit, dur, plein, nerveux, le meilleur des bois de construction de la Réunion, bien veiné, se colore au moyen d'une solution de chaux vive depuis le rose pâle jusqu'au rouge noir, bon pour l'ébénisterie et la carrosserie — l'olivier noir (*olea chrysophylla*) bien supérieur à l'olivier de France pour le tour et l'ébénisterie, son bois a la dureté de la corne — l'olivier blanc (*olea lancea*) mêmes qualités, très abondant — le bois rouge (variétés) de premier ordre, bois droit, dur, plein et assez liant, mais moins durable que les bois de natte et de bassin, bon néanmoins pour la construction, fournit des bordages pour chaloupes et sert à faire des pirogues — le bois rivière (*leucothoe salicifolia*) grand arbrisseau donnant un beau bois d'ébénisterie — le tourtour (*rhinocarpus longifolius*) arbre originaire de la côte mozambique, fournissant un excellent bois d'ébénisterie — le tamahaca rouge (*calophyllum monophyllum*) et le T. blanc (*C. spurium*) bois de premier ordre employés dans le charronnage pour moyeux, jantes, brancards et flèches, très droits, propres aux constructions navales — le tamarinier des hauts (*acacia heterophylla*), bois très abondant, plein, doux, très liant, bon pour le charronnage et les courbes d'embarcations, d'un travail facile.

Outre les bois que nous venons d'énumérer comme constituant les principales richesses forestières de la Réunion, nous trouvons une variété infinie de bois dont l'emploi est plus ou moins restreint par suite de la rareté des essences, tout en possédant, un grand nombre au moins, des qualités précieuses à divers titres.

On pourra en trouver le détail dans notre travail intitulé : *Guide du Visiteur à l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies*, p. 142 à 145.

Le Gabon est représenté par quelques rares échantillons de bois qui n'en ont pas pour cela moins de mérite.

Ces bois sont :

Le cam-wood (*baphia nitida*) bois très dur employé surtout en teinture, on en fait un grand commerce à la côte d'Afrique — le ceïssendet (*incertæ sedis*) bois de haute futaie, d'une grande durée, bon pour construction et ébénisterie, très commun — l'ébène (le *diospyros ebenum*) très commun sur la côte du Gabon où il se vend 60 fr. le tonneau environ (marchandises et argent) — l'évino, très commun, bon pour la menuiserie — l'ilonda et l'intowo, bons pour meubles et constructions — l'o oumé (*amyris sp.*) commun, excellent pour la construction de pirogues et le placage des meubles — l'ojoli et l'oyamba, très communs, bons pour meubles et constructions — le pandja, très commun, bon pour pirogues et pour meubles — le santal ou sandal rouge et le santal blanc d'Afrique, bois très dur, employé surtout en teinture ; on en fait tous les ans au Gabon des chargements considérables.

(*A suivre.*) Émile Cardon et A. Noirot.

CHRONIQUE ALGÉRIENNE ET COLONIALE.

SOMMAIRE : Le maréchal Pélissier. — Le port de Saint-Pierre à la Réunion. — Nouvelles des Antilles françaises.— Conseil général de la Martinique. — Election des délégués de la Martinique et de la Guadeloupe.

Peu de carrières miltaires ont été aussi bien remplies que celle du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, que la confiance de l'Empereur vient d'appeler aux éminentes fonctions de gouverneur général de l'Algérie. En attendant que nous publiions sa Biographie complète, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur rappelant les faits principaux d'une vie dévouée tout entière à la gloire du pays.

Jean-Jacques-Amable Pélissier est né à Maronne, le 6 novembre 1794 ; destiné à la carrière des armes, au sortir du lycée de Bruxelles, il entra à l'école d'artillerie de la Flèche, d'où il passa à l'école de Saint-Cyr.

Le 18 mars 1815, il fut attaché à l'artillerie de la maison du Roi, avec rang de sous-lieutenant, et fut employé dans ce grade, le 10 avril 1815, au 57e de ligne.

Licencié le 26 août, il rentra à la légion de la Seine-Inférieure, et fut admis définitivement, le 20 janvier 1819, dans le corps d'état-major, à sa formation.

Lieutenant en 1823, il fit la campagne d'Espagne en qualité d'aide-de-camp du général Grandler; son courage et ses talents lui valurent la croix de la Légion d'honneur et celle de Saint-Ferdinand.

En 1828, il était en Grèce, capitaine d'état-major et aide-de-camp du général Durieu. Sa brillante conduite au siége de Morée lui valut la croix de Saint-Louis et celle de l'ordre grec du Sauveur.

En 1830, il fait partie de l'expédition d'Alger, et, dans la même année, conquiert le grade de chef de bataillon et la rosette d'officier.

Tour à tour aide-de-camp du général La Roncière, du général Pelet, du général Reille, du général Blancard, du général Faudoas, attaché plusieurs fois au ministère de la guerre, il fut nommé lieutenant-colonel le 2 novembre 1839.

Depuis cette époque jusqu'en 1854, il prit part à presque toutes les opérations militaires qui se sont accomplies en Algérie. Colonel et chef d'état-major du maréchal Bugeaud, en 1843, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1847. Le 15 juin 1840, il avait été blessé à l'épaule au

bois des Oliviers, et dans la campagne de Mascara, en 1852, il avait reçu une balle au bras droit.

Après avoir commandé trois ans la subdivision de Mostaganem, le général Pélissier fut promu, en 1850, au grade de général de division et chargé du commandement de la division d'Oran.

Trois fois gouverneur général de l'Algérie, par intérim, promu, en 1851, au grade de grand-officier de la Légion d'honneur; en 1853, à celui de grand-croix; décoré, le 15 août 1852, de la médaille militaire, le général Pélissier fut appelé, le 10 janvier 1855, à commander le premier corps de l'armée d'Orient.

La campagne de Crimée, la prise de Malakoff, la destruction de Sébastopol mirent le comble à sa gloire militaire; il reçut le bâton de maréchal de France, le titre de Duc de Malakoff, et le Corps législatif lui vota une récompense nationale.

Ambassadeur en Angleterre au mois de mars 1858, le Duc de Malakoff, à son retour en France, fut appelé à la grande chancellerie de la Légion-d'honneur.

Le décret du 24 novembre le nomme Gouverneur de l'Algérie, ou mieux, si nous en croyons les correspondances adressées aux journaux étrangers, Lieutenant de l'Empereur en Algérie.

— La *Patrie* du 25 novembre publie les renseignements suivants sur l'état d'avancement des travaux de construction du port de Saint-Pierre, à la Réunion; nous nous empressons de les reproduire en nous associant aux éloges et aux témoignages de gratitude que ces travaux, d'une importance majeure pour l'île de la Réunion, méritent également à l'administrateur habile qui en a pris l'initiative et à celui qui les a menés à bonne fin.

Le Port de la Réunion à Saint-Pierre. — La France n'avait pas un port dans la mer des Indes, ni un bassin de carénage. Nos navires étaient tributaires des ports anglais, notamment de l'île Maurice, où ils ne trouvaient qu'à des conditions onéreuses un refuge et un chantier de réparation, cet établissement ne percevant pas de notre marine moins de deux à trois millions par an. Depuis près de sept ans, grâce à l'initiative prise par M. le sénateur Hubert Delisle, ancien gouverneur de la Réunion, grâce à une cotisation des habitants de Saint-Pierre, aux sommes versées par la caisse communale et à la subvention donnée par le gouvernement métropolitain, on a l'espoir fondé que la colonie pourra bientôt offrir à Saint-Pierre un refuge aux navires marchands, voire aux navires de guerre. Les travaux entrepris sous la direction de l'ingénieur en chef M. Bonnin, marchent rapidement. Déjà une jetée, n'ayant pas moins de 326 mètres, est assise à l'est

du port; l'autre à l'ouest en a 277 mètres; les épis et le barrage présentent ensemble une longueur de 165 mètres.

Ce port, si longtemps désiré par les colons de l'île et par la marine commerciale en général, sera bientôt achevé, si, comme on a raison de l'espérer, les puissants encouragements du gouvernement métropolitain ne lui font pas défaut.

Le *Moniteur de la Réunion* nous apprend que le gouverneur actuel de l'île, M. le baron Darricau, dans sa dernière tournée à Saint-Pierre, a témoigné la satisfaction la plus vive pour les travaux accomplis et les résultats heureux qu'ils promettent. Le mouvement commercial considérablement accru dans la colonie pendant les dernières années, la position même de l'île de la Réunion exigeaient la création de ce port français dans la mer des Indes. — *L. Noir*.

— Les dernières nouvelles des Antilles-Françaises, portant la date du 27 octobre, sont des plus intéressantes.

L'ouverture du Conseil général de la Martinique avait eu lieu le 15 du même mois, et le gouverneur, dans son discours écouté avec un vif intérêt, après avoir exposé l'état des divers travaux entrepris, et énuméré ceux qu'il compte accomplir avec le concours du Conseil, faisait connaître la création des Usines centrales, dues à l'initiative de M. le comte de Chasseloup-Laubat.

En annonçant au Conseil général la prochaine solution de plusieurs grandes questions, M. le Gouverneur ajoutait en même temps que, dans sa conviction, l'intervention du Comptoir d'escompte de Paris, dans les opérations des banques coloniales, le prêt aux usines, et la création d'une compagnie du crédit colonial, alors en projet, doivent être considérés comme des œuvres fécondes en grands avantages pour nos établissements transatlantiques.

Les journaux le *Propagateur* et la *France d'Outre-Mer*, ont discuté ces mesures de salut public, dans lesquelles ces deux feuilles voient, à tort, la ruine du pays. Ainsi que nous croyons l'avoir suffisamment démontré, c'est par de semblables innovations qu'on développera, dans nos colonies, le mouvement industriel, et qu'en augmentant leur production on accroîtera leurs relations commerciales, soit avec la métropole, soit avec l'étranger.

— Le Conseil général de la Martinique vient de donner un bon exemple. Il a renouvelé le vœu exprimé par lui les années précédentes, qu'un résumé de chacune de ses séances soit livré à la publicité, afin d'initier le pays à la vie politique locale, de lui permettre d'apprécier les questions soumises à ses délégués, et de provoquer ses appréciations en ce qui concerne les solutions à intervenir.

Le Conseil a invoqué l'article 14 du sénatus-consulte du 26 juillet 1854, qui permet aux gouverneurs des colonies

d'autoriser la publication des procès-verbaux de ses séances dans le *Moniteur* du chef-lieu. Le Gouverneur de la Martinique a consenti à user de la prérogative que lui laisse le sénatus-consulte précité, et désormais des résumés, arrêtés par le bureau, seront insérés dans le journal officiel de la colonie.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette innovation, qui nous permettra de mieux connaître et de mieux mettre en lumière les vœux et les besoins de cette colonie, et nous émettons le vœu que l'exemple donné par la Martinique soit exprimé de même par les autres colonies, et reçoive également satisfaction.

La principale proposition soumise au conseil général séant à Fort-de-France consiste en un projet d'emprunt de quinze millions pour la création d'une caisse hypothécaire. Cet emprunt serait remboursable en vingt ans par annuités de 8 0/0, intérêts, frais et amortissement compris. La caisse hypothécaire prêterait jusqu'à concurrence du tiers des immeubles, et les prêts seraient remboursables en vingt ans par annuités de 10 0/0 par an. Ce projet a réuni l'unanimité des suffrages.

Les questions soumises à l'approbation du conseil général, et renvoyées par lui à l'étude de commissions choisies dans son sein, sont entre autres le budget local pour l'année prochaine, l'établissement d'un réseau télégraphique, la construction d'un lazaret à la Pointe-du-Bout et un projet d'arrêté ayant pour but d'affermer, par voie d'adjudication publique, le droit de vendre au détail les rhums et les tafias dans la colonie.

—Le mandat de M. de Fougainville, délégué de la Martinique au comité consultatif près le ministère de l'Algérie et des Colonies, étant arrivé à son terme, le conseil général a procédé à la nomination d'un délégué par voie de scrutin secret. Vingt suffrages sur vingt votants ont renouvelé les pouvoirs de M. de Fougainville.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la réélection du délégué de la Martinique, dont nous avons plus d'une fois été à même d'apprécier la capacité et le dévouement.

—Dans la session du conseil-général de la Guadeloupe, qui n'était pas encore ouverte au moment du départ du courrier, on devait aussi s'occuper de l'élection d'un délégué. M. Lepelletier de Saint-Rémy, agent central de Banques coloniales, connu par d'importants travaux économiques sur les colonies, s'est présenté comme candidat aux suffrages du conseil-général.

A. Noirot.

Paris. — Imp. de H. Carion, 64, rue Bonaparte.

A NOS LECTEURS.

A partir du 1[er] janvier prochain, l'ALGÉRIE AGRICOLE subira une transformation complète, et prendra le titre de :

REVUE DU MONDE COLONIAL

organe des intérêts agricoles, industriels, commerciaux, maritimes, scientifiques et littéraires des Deux-Mondes.

L'étude des questions coloniales est à l'ordre du jour, en France, comme à l'étranger.

L'émigration en Europe est aujourd'hui un fait régulier et permanent. Chaque année 3 ou 400,000 individus quittent l'Europe pour aller au-delà de l'Atlantique chercher des moyens d'existence qu'ils ne trouvent plus dans leur pays.

En Amérique, en Afrique, en Océanie, des pays nouveaux grandissent, et par tous les moyens possibles, appellent à eux les émigrants.

Quant aux colonies que certains États européens possédaient déjà, les unes sont en pleine voie de prospérité, tandis que d'autres végètent et dépérissent chaque jour davantage ; l'histoire des unes et des autres offre de précieux enseignements.

Les colonies françaises ne sont pas parmi les plus riches ; les lois qui, trop longtemps ont pesé sur elles, ont contribué puissamment à entraver leur essor. Cependant une ère nouvelle semble devoir s'ouvrir pour elles.

Il n'est plus question comme autrefois d'inféoder les colonies aux métropoles, ou, en pays conquis d'assujétir complétement, biens et personnes, et l'on a renoncé, — tout au moins en principe, — à une domination absolue qui ne laissait d'autre choix aux indigènes que l'asservissement ou la mort.

Les principes nouveaux d'administration coloniale doivent désormais avoir pour but de faire participer les pays conquis aux avantages de la civilisation et du commerce de la métropole. Aussi tandis que les anciens principes tendaient fatalement à la séparation des colonies, l'application des nouveaux doit avoir pour résultat final, le rapprochement, l'association équitable des colonies à la métropole.

Au point de vue des intérêts français tous nos efforts doivent tendre à hâter le moment où ce but pourra être atteint.

Nos colonies réclament des bras, des travailleurs. Le flot immense des populations émigrantes qui se portent toujours vers les mêmes points de l'Amérique ou des colonies anglaises pourrait certainement être détourné au profit de nos possessions coloniales d'Afrique ou d'outre-mer.

Faire connaître nos colonies, leurs ressources, leurs richesses, leur climat et leurs besoins, c'est leur fournir les éléments du travail qui leur manquent pour se développer et prospérer.

Mais la splendeur du climat, la richesse du sol ne suffisent pas aux populations émigrantes. Ce qu'elles recherchent surtout ce sont des institutions meilleures, plus parfaites que celles des pays qu'elles quittent.

« Les hommes, disait tout dernièrement un de nos collaborateurs (1), ne multiplient pas dans les contrées où la vie est étroite, l'alimentation difficile, la production entravée, la pensée comprimée, la liberté individuelle enchaînée ou restreinte. Les hommes se portent là où règne la liberté sous toutes ses formes et dans toutes ses applications : liberté politique, liberté civile, liberté religieuse, liberté industrielle, liberté commerciale.

« Voyez l'Amérique, voyez les Colonies anglaises, l'accroissement prodigieux de leur population, sans exemple dans l'histoire, n'est-il pas la consécration la plus éclatante qu'ait jamais reçue le principe de liberté. »

L'étude de la Colonisation dans les Deux-Mondes, l'histoire des succès ou des mécomptes obtenus par les différents peuples dans leurs colonies, nous servira de point de comparaison pour chercher et trouver la voie que la France doit suivre dans l'intérêt de ses établissements coloniaux.

Tel est le but que nous nous sommes tracé en transformant l'*Algérie agricole*, en fondant la REVUE DU MONDE COLONIAL. Pour l'atteindre, nous avons fait appel aux hommes spéciaux qui se sont occupés de la situation actuelle et de l'avenir de la colonisation française et étrangère, et les écrivains les plus éminents de la Presse coloniale ont bien voulu nous promettre leur concours.

Nos prochaines livraisons contiendront des articles de MM. V. A Barbié du Bocage, — Émile Cardon, — Casterat, chef du service de la dégustation des boissons de la ville de Paris, en retraite, membre désigné du jury aux concours agricoles ou industriels, — Du Pré de Saint-Maur, président du Conseil général de la province d'Oran, — Achille

(1) M. Émile Cardon, *La Question algérienne, quelle sera la solution ?*

Fillias, — Wilfrid de Fonvielle, — Fernand Giraudeau, — Guérin-Meneville, secrétaire de la Société impériale zoologique d'acclimatation, — A. Hardy, directeur de la Pépinière centrale d'Alger, — Ch. Héricart de Thury, membre-correspondant de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, — Le Pelletier de Saint-Remy, administrateur de l'Agence centrale des Banques coloniales, — Malte-Brun, secrétaire-général de la Société de Géographie, — André Pasquet, — le docteur Perron, orientaliste, directeur du collége arabe-français d'Alger, — Armand Pignel, inspecteur de colonisation à Oran, — Émile Robert, ancien président de la Chambre de Commerce d'Alger, — Hippolyte Rousse, — Salomon, inspecteur de colonisation à Tlemcen, — Félix Sorel, — A. R. Souviron, — G. Weiss, — L. Yvan.

En agrandissant notre cadre, nous étendons le cercle de nos études qui, désormais, embrasseront l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, la Marine, les Sciences, la Littérature française et étrangère, les Voyages, les Beaux-Arts, l'Ethnographie, etc.

Nos prochaines livraisons contiendront :

1° Des articles d'actualité.

2° Des articles sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, la marine et les finances de la France, des colonies ou de l'étranger.

3° Une revue de la presse métropolitaine au point de vue des intérêts coloniaux.

4° Une revue de la presse coloniale et étrangère.

5° Une chronique de quinzaine.

6° Les documents officiels.

7° Un bulletin de colonisation française et étrangère dans les deux mondes (tous les mois).

8° Une revue critique de la littérature des deux mondes (tous les deux mois).

9° Un bulletin scientifique (tous les deux mois).

10° Une revue artistique des beaux-arts, musique, théâtres, expositions (tous les trois mois).

A. Noirot.

PARTIE OFFICIELLE

Décret relatif au gouvernement et à la haute administration de l'Algérie.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Vu notre décret du 24 novembre 1860, portant suppression du ministère de l'Algérie et des colonies et nomination d'un gouverneur général de l'Algérie,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le gouvernement et la haute administration de l'Algérie sont centralisés à Alger sous l'autorité d'un gouverneur général.

Le décret de nomination du gouverneur général est contre-signé par notre ministre d'Etat.

Art. 2. Le gouverneur général rend compte directement à l'Empereur de la situation politique et administrative du pays.

Art. 3. Le gouverneur général commande les forces de terre et de mer en Algérie; toutefois, le ministre de la guerre et le ministre de la marine conservent sur l'armée et sur la marine l'autorité qu'ils exercent sur les armées en campagne et les stations.

Art. 4. Un sous gouverneur, général de division, chef d'état-major général, supplée le gouverneur général en cas d'absence.

Art. 5. La justice, l'instruction publique et les cultes rentrent dans l'attribution des départements ministériels auxquels ils ressortissent en France. Toutefois, les écoles françaises-arabes et les écoles indigènes restent dans les attributions exclusives du gouverneur général.

Art. 6. Le gouverneur général, sauf en ce qui concerne l'instruction publique, les cultes, la magistrature française et les officiers ministériels, nomme directement à tous les emplois qui ét.ient à la désignation du ministre de l'Algérie.

Pour les nominations des fonctionnaires qui doivent être faites par nous et qui n'appartiennent pas à l'instruction publique, aux cultes et à la justice, le gouverneur général adresse ses propositions au ministre de la guerre qui nous les soumet.

Art. 7. Les actes de haute administration et du gouvernement qui doivent émaner de nous et qui ne concernent ni la justice, ni la marine, ni l'instruction publique et les cultes, nous sont, sur les propositions du gouverneur général, présentés par notre ministre de la guerre, et les décrets sont contre-signés par lui.

Le gouverneur général statue sur toutes les autres affaires administratives qui n'ont point été placées dans les attributions d'une autre autorité.

Art. 8. Le procureur général près la cour impériale d'Alger fait chaque mois un rapport au gouverneur général et il lui remet le double des rapports généraux adressés à notre garde des sceaux.

Aucune poursuite contre un fonctionnaire français ou indigène ne peut avoir lieu sans que le procureur général n'ait remis au gouverneur général le double du rapport qu'il adresse à notre garde des sceaux, pour être transmis, s'il y a lieu, à notre conseil d'Etat, conformément à l'article 75 de la constitution de l'an 8.

Art. 9. Un conseil consultatif est placé auprès du gouverneur général et sous sa présidence; il est composé :

1° Du directeur général de l'administration civile, vice-président;

2° D'un commandant supérieur du génie;

3° D'un inspecteur général des travaux publics;

4° D'un inspecteur général des services financiers;

5° De deux conseillers rapporteurs;

6° D'un secrétaire.

Le conseil consultatif donne son avis sur toutes les affaires renvoyées à son examen par le gouverneur général.

Art. 10. Tout acte engageant le domaine de l'Etat ou contenant aliénation dudit domaine, à quelque titre que ce soit, et rentrant dans les pouvoirs du gouverneur général, doit être fait en conseil consultatif.

Toute amodiation dépassant dix-huit années pour les biens de l'Etat, quelle que soit la nature des biens, ne pourra être faite que par nous, notre conseil d'Etat entendu.

Le conseil consultatif est nécessairement appelé à délibérer sur les actes concernant le domaine, qui doivent, aux termes de la législation en vigueur, être soumis à notre conseil d'Etat.

Un décret déterminera les autres affaires sur lesquelles le conseil consultatif sera nécessairement appelé à donner son avis.

Art. 11. Le gouverneur général prépare le budget annuel de l'Algérie, l'assiette et la répartition des divers impôts.

Art. 12. Le budget et les répartitions mentionnées en l'article précédent sont soumis à l'examen d'un conseil supérieur.

Ce conseil est composé ainsi qu'il suit :

1° Du gouverneur général, président;

2° Du sous-gouverneur;

3° Des membres du conseil consultatif;

4° Des trois généraux commandant les divisions militaires;

5° Du premier président de la cour impériale d'Alger;

6° Des trois préfets des départements;

7° De l'évêque;

8° Du recteur de l'Académie;

9° De six membres des conseils généraux (deux choisis par le conseil général de chaque province).

Art. 13. Après délibération du conseil supérieur, le projet de budget et les répartitions sont arrêtés par le gouverneur général et nous sont soumis par notre ministre de la guerre.

Art. 14. La sous-répartition des fonds alloués au budget réparti

par chapitres est arrêtée par le gouverneur général, après délibération du conseil supérieur.

Art. 15. Les dépenses et les recettes provinciales et communales continueront d'être réglées conformément à la législation en vigueur.

Art. 16. Les crédits ouverts au budget général et aux budgets provinciaux de l'Algérie sont mis à la disposition du gouverneur général.

Le gouverneur général délègue aux ordonnateurs secondaires partie des crédits qui lui sont ouverts pour servir à l'acquittement des dépenses dont il ne se réserve pas l'ordonnancement direct.

L'état de ces ordonnateurs est adressé au ministre des finances.

Art. 17. Les conseils généraux des provinces sont maintenus tels qu'ils ont été institués par le décret du 27 octobre 1858.

Les attributions des gén raux de division et des préfets sont également maintenues telles qu'elles ont été déterminées par ledit décret.

Toutefois, le gouverneur général pourra autoriser les généraux commandants de division à se faire représenter dans les conseils généraux par les directeurs des fortifications.

Art. 18. Toutes les dispositions contraires au présent décret sont et demeurent rapportées.

Fait au palais des Tuileries, le 10 décembre 1860.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre d'Etat,

A. WALEWSKI.

Le décret que nous publions plus haut contient la réorganisation du gouvernement de l'Algérie. Tout l'avenir de notre colonie est, aujourd'hui, entre les mains du Maréchal duc de Malakoff. Jamais administrateur n'a eu mission plus belle; jamais pouvoirs plus étendus n'ont été donnés à un administrateur pour accomplir sa mission. Nous espérons que, dans l'intérêt de l'Algérie, qui est aussi l'intérêt de la France, le nouveau Gouverneur général sera à la hauteur de la tâche que la confiance de l'Empereur lui a donnée, et nous serons heureux si cet essai est le dernier. Il est grandement temps que l'Algérie entre enfin dans la voie du progrès, elle n'a que trop souffert déjà des épreuves et des tâtonnements.

Nous n'avons rien à ajouter sur la nouvelle organisation ni sur le nouveau Gouverneur ; nous attendons pour émettre un jugement que nous ayons vu à l'œuvre l'homme et les institutions.

Emile Cardon.

LES VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Dans un premier article nous avons reproduit les vœux émis par le Conseil général de la province d'Oran ; les compte-rendus de la session de la province d'Alger ne nous étant encore parvenus qu'incomplétement, nous nous voyons forcés de résumer succinctement les vœux émis dans les séances dont nous avons les procès-verbaux. Quant à ceux de la province de Constantine, nous les donnons en entier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA PROVINCE D'ALGER.

Remaniement des circonscriptions communales des arrondissements d'Alger et de Bouffarick ; — Formation du FONDOUCK en deux communes, savoir :

1° Commune de *Fondouck* ; — 2° Commune de l'*Alma*, ayant pour annexes la Réghaïa, Saint-Pierre et Saint-Paul.

La RASSAUTA en deux communes, qui prendraient le nom, savoir :

La première, de commune de la *Maison-Carrée*. Le siége de cette commune serait placé au hameau de la Maison-Carrée, où une brigade de gendarmerie va être installée. — La seconde, de *Rouiba* : celle-ci aurait pour annexe Aïn-Thaya.

L'ARBA en trois communes, savoir :

L'*Arba*, *Sidi-Moussa*. — *Rovigo*, qui comprendrait dans sa circonscription les eaux thermales d'Hammam-Melouan.

Le Conseil dit qu'il y a lieu de remanier les circonscriptions actuelles de Blidah et de Bouffarick, pour en former six communes, dont les chefs-lieux seraient, savoir :

1° Blidah, avec Joinville et Montpensier pour annexes ;
2° Oued-el-Halleg ;
3° Beni Mered, avec Dalmatie pour annexe ;
4° Bouffarick, avec Boïnan pour annexe ;
5° Souma ;
6° Chebli.

Naturalisation. — Le Conseil renouvelle le vœu que les indigènes musulmans et israélites soient admis à jouir des droits attachés à la qualité de Français, par la voie de naturalisation individuelle, en réduisant d'un an la durée du stage auquel ils devraient être soumis.

Surtaxe de l'octroi de mer. — Le Conseil demande le remplacement de la taxe sur les loyers et les prestations pour les chemins vicinaux par une surtaxe sur l'octroi de mer.

Commune de Sétif. — Le troisième bureau pense qu'il y a lieu d'émettre un avis conforme, et d'adopter, telles qu'elles ont été présentées par M. le préfet, les limites de la nouvelle circonscription de la commune de Sétif, conformément au plan du 22 avril 1860, envoyé au dossier.

Le Conseil émet un avis conforme.

Personnel des ponts et chaussées. — Le Conseil émet le vœu :

Qu'une seconde place d'ingénieur ordinaire soit créée à Philippeville, pour scinder les travaux de cet arrondissement ; qu'une place d'ingénieur ordinaire soit créée à Sétif, comprenant dans ses attributions Bougie et Djijelli ; que le nombre des conducteurs des ponts et chaussées soit augmenté et porté à vingt dans la circonscription de Constantine.

Route de Constantine à Alger. — Le Conseil émet le vœu :

Que la route impériale de Constantine à Alger, sur tout le parcours compris entre Alger et Sétif, soit établie dans les conditions exigées par le chemin de fer, excepté dans les points qui exigent de grands travaux d'art, et qu'elle soit établie sur une largeur suffisante pour que des rails puissent être posés sans nuire à la circulation ordinaire.

Service des bateaux à vapeur. — Le Conseil émet le vœu :

Que la province de Constantine ait six courriers par mois avec la France.

Sous-préfecture de Sétif. — Le Conseil émet le vœu :

Que cette sous-préfecture soit élevée à la première classe, en considération qu'elle est le siége d'une subdivision commandée par un général de brigade, qu'un tribunal de 1re instance est à la veille de se créer à Sétif, et que l'arrondissement de cette ville compte 30,000 indigènes.

Assimilation douanière. — Le Conseil a émis le vœu :

1° Que l'exportation des richesses naturelles de l'Algérie fût activée par tous les moyens ;

2° Que tous les produits, quel que fût le degré de leur transformation, fussent admis en franchise dans les ports de la France ;

3° Que les immunités accordées à l'Algérie par les tableaux 3, 4 et 5 de la loi du 11 janvier 1851 lui fussent conservées.

Canal Saint-Louis (du Rhône). — Pour la construction du canal Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), auquel aucune réponse n'a été faite encore, — un membre fait remarquer que l'énergie avec laquelle tous les conseils généraux du Midi ont appuyé cette proposition, fait un devoir à ceux de l'Algérie de se joindre à eux ;

Concessions. — Abolition de la clause portée sur l'art. 8

des titres de concessions qui, dès 1858, avait attiré l'attention de M. le ministre de l'Algérie.

Inamovibilité de la magistrature. — Le Conseil renouvelle le vœu d'inamovibilité de la magistrature en Algérie

Naturalisation. — Après trois ans de résidence, et un an seulement après en avoir fait la demande, que les étrangers fussent admis à jouir des droits attachés à la naturalisation en France, mais pour l'Algérie seulement; — que le bénéfice de la naturalisation fût accordé immédiatement aux indigènes musulmans ainsi qu'aux israélites qui en feraient la demande.

Police. — Augmentation des gardes champêtres et de la gendarmerie, eu égard, surtout, au nouvel agrandissement du territoire civil.

Port de La Calle. — Travaux du port de La Calle, bornés jusqu'à présent aux améliorations les plus indispensables.

Transcriptions hypothécaires . — Un vœu tendant à ce que tous les receveurs d'enregistrement en Algérie fussent en même temps chargés des hypothèques, a été émis par le Conseil dans sa précédente session.

Vu son importance, le Conseil le renouvelle en l'appuyant des considérants de 1859.

Djijelli. — Le Conseil renouvelle le vœu :

1° Que la position des habitants de Djijelli, comme concessionnaires, soit régularisée:

2 Que les édifices publics déjà commencés soient poursuivis jusqu'à leur achèvement, et qu'une église et des écoles y soient créées;

3° Que le port reçoive les améliorations nécessaires pour abriter sûrement les balancelles qui le fréquentent, c'est-à-dire que les deux premières passes qu'il présente, ou tout au moins la première soient comblées, et fermées.

Enceinte de Bône. — Que les travaux relatifs à la nouvelle fortification soient effectués dans le plus bref délai possible. — Adopté.

Livraison de tabac à la Régie. — Le Conseil renouvelle le vœu :

Que la répartition des quantités de tabac à livrer à la régie impériale soit arrêtée à l'avenir, pour chacune des trois provinces, par l'administration centrale de la métropole.

Création de villages. — Renouvellement du vœu de 1859 demandant que les conseils généraux de l'Algérie fussent appelés à donner leur avis sur la création de villages.

Frais de traitement dans les hôpitaux. — Renouvelle le vœu :

Que le service des contributions directes soit chargé des recouvrements sur le prix du traitement des malades dans les hôpitaux.

Route d'Alger à M'daourouch. — Renouvelle le vœu :

Que la route de Constantine à Guelma et à Souck-Arras devienne la continuation de la route impériale d'Alger à la frontière de Tunis, et que la partie de Constantine à M'daourouch soit supprimée.

Réforme postale à Bone. — Renouvelle le vœu motivé portant qu'à défaut de changement dans la marche des courriers, le transport des dépêches par terre, pour partir de Bône le mardi soir, devrait être rétabli tel qu'il existait anciennement.

Création d'un bureau de poste à Biskra. — Vœu renouvelé avec instance.

Formalités de transcription et d'inscription indigènes. — Que les indigènes musulmans et israélites, traitant entre eux, soient soumis, comme les Européens, à toutes les formalités de transcriptions et d'inscriptions exigées par la loi du 23 mai 1855.

Service postal entre Constantine et Guelma. — Que les courriers par terre entre ces deux localités soient rétablis.

Création d'un port militaire et de commerce au lac Melah. — Le conseil général, considérant que le port militaire et de commerce de Melah a été admis en principe, est ajourné seulement en raison des dépenses qu'il exige ; considérant que les études relatives au susdit port sont encore incomplètes, émet, comme en 1858 et 1859, le vœu que les études entreprises soient poursuivies.

Secours aux colons de Jemmapes. — Emet le vœu :

Que le chiffre exact des pertes subies par les colons de Jemmapes, soit placé sous les yeux du Ministre, et que la haute bienveillance de S. Exc. soit appelée sur des malheurs que le département n'est pas à même de soulager.

Location des terres domaniales. — Le conseil général considérant la gêne que cause aux locataires de terres domaniales le paiement par avance du prix de loyer;

Considérant que par la présentation d'une caution solvable, au moment de la signature du bail, caution dont le service des domaines apprécie toujours la valeur, le Trésor est mis à l'abri de toute chance de perte, émet le vœu :

Que les locataires des terres domaniales dûment appuyés d'une caution solvable, ne soient plus astreints au paiement qu'après la vente des récoltes.

Responsabilité collective dans les tribus. — Le Conseil général :

Considérant que l'existence d'une population indigène agglomérée, si elle offre quelques avantages à la colonisation européenne, est aussi pour elle un danger permanent ;

Considérant que cette population, tantôt par malveillance, tantôt d'une manière insouciante et se livrant à des pratiques séculaires, cause fréquemment aux Européens de graves pré-

judices et que, dans le plus grand nombre des cas, il est impossible d'arriver à la découverte des coupables ;

Considérant que le seul remède à apporter à cet état de choses, serait de décréter la solidarité des indigènes d'une même circonscription, et de placer ainsi chacun sous la surveillance de tous ;

Considérant que, dans un pays naissant, la sécurité est un besoin de premier ordre ;

Considérant que la force défensive doit, pour être efficace, varier suivant la position relative des sociétés qu'elle a à protéger, et que dans tous les temps et partout, même en France, les conditions exceptionnelles ont entraîné des lois d'exception ;

Emet le vœu :

Que toutes les tribus et tous les groupes indigènes soient soumis à la responsabilité collective :

1° Pour tout attentat contre la sûreté publique ;

2° Pour tout attentat qualifié crime, contre les personnes et contre les choses, et commis au préjudice d'un Européen ou d'un colon réputé tel ;

3° Dans les cas d'incendie, alors même qu'il serait établi que ceux-ci ont été allumés sans intention de nuire.

Suppression ou réduction de l'impôt qui pèse sur les mines en Algérie. — Le Conseil général émet le vœu :

Que cet impôt sur les mines soit complétement supprimé, ou que tout au moins il soit réduit de 5 à 2 1/2 pour 100.

Communication entre La Calle et Bône. — Le Conseil général émet le vœu :

Que les bateaux à vapeur de la Compagnie Impériale, touchent à La Calle en allant et en revenant de Tunis, comme le faisaient autrefois ceux de la Compagnie Bazin ; et qu'en outre, le bateau d'Alger, au lieu de rester dans la rade de Bone pendant dix jours, en consacre un à venir à La Calle.

Forêts de chênes-lièges. — Le Conseil général émet le vœu :

De porter la durée des concessions des forêts de chênes-lièges, de 40 à 99 ans.

Et, après avoir pris des mesures nécessaires pour la surveillance et la conservation des forêts, d'accorder aux concessionnaires les plus grandes immunités possibles ;

Et la liberté absolue dans le mode d'exploitation : les concessionnaires de chênes-lièges étant plus que personne intéressés à la bonne exploitation et à la conservation des forêts.

Village de l'Oued-Attéménia. — Le Conseil émet le vœu :

Que le village de l'Oued-Atteménia soit doté d'une église et d'un prêtre desservant.

Ligne télégraphique entre Bone et Philippeville. — Le Conseil général émet le vœu :

Qu'une ligne télégraphique soit établie entre Philippeville et Bône, en passant par Jemmapes.

Dotation des communes. — Le Conseil général émet le vœu :

Que les dispositions combinées des ordonnances royales des 21 août 1839 et du 5 juin 1847, de l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 4 novembre 1848 et de la loi du 16 juin 1851 soient appliquées libéralement aux communes algériennes, et qu'après leur avoir remis les édifices et bâtiments propres aux divers services municipaux, il leur soit attribué une dotation en immeubles susceptibles de produire des revenus et provenant des domaines de l'Etat.

Route de Constantine à Guelma. — Le Conseil général, en affectant une somme considérable à l'ouverture de la route de Guelma à Constantine, espère que le ministre reconnaîtra l'importance qui s'attache à cette route, et qu'il la classera bientôt comme le prolongement de la route impériale d'Alger à Constantine, jusqu'à la frontière de Tunis.

Service postal entre l'Algérie et la France. — Le Conseil général émet le vœu :

Que les courriers de terre entre Bone et Constantine, entre Bone et Philippeville, soient constitués de manière à ce que les dépêches soient transmises aux cités correspondantes dans le plus bref délai.

(*à suivre.*) E. C.

MANUEL
d'Agriculture pratique algérienne [1]

CHAPITRE IV.

Le bétail.

§ I. — Importance du bétail.

« Ceux qui ont de bon bétail achètent du bien, et ceux qui ne font que du blé n'arrivent à rien.

« Le bétail est l'âme d'une ferme.

« Une ferme sans bétail est une cloche sans batail.

« S'il faut du bétail pour labourer, il en faut aussi pour fumer.

« Celui qui soigne son bétail, soigne sa bourse.

« Nourris des bestiaux de plusieurs espèces : si l'un ne se vend pas, l'autre te fera de l'argent. »

Ainsi revient sans cesse Jacques Bujault dans ses conseils aux cultivateurs. On ne saurait, sans danger, en effet, s'écarter de ce principe que, sans bétail, la terre s'épuise et ne produit plus de quoi couvrir les frais que l'on fait pour l'exploiter. La multiplication du bétail est à la fois la cause, l'effet et l'indice de la plus grande prospérité de l'agriculture, de même que l'entretien des prairies naturelles, l'extension donnée aux prairies artificielles, et la culture des plantes fourragères qui multiplient les bestiaux, l'engrais et la récolte, sont le seul et véritable fondement de tout bon système d'agriculture.

Le bétail intéresse donc et mérite toute l'attention du cultivateur, autant comme production que comme élément de production. Quant aux règles générales qu'on peut appliquer au gouvernement du bétail, elles son simples. De même qu'il est dangereux d'avoir plus de terres qu'on ne peut en bien fumer, et bien cultiver, il faut n'avoir de bétail que ce qu'on peut bien loger, bien nourrir et bien soigner.

Passons en revue à présent les animaux domestiques possédés tant par les Arabes que par les Europeens ; ce sont : les chameaux, les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, les moutons, pour les Arabes. Dans le Sahara, où les peuples

---

sont plus particulièrement pasteurs, les chevaux, les chameaux et les moutons dominent; les bœufs, les ânes et les mulets se trouvent en plus grande proportion dans les contrées montagneuses du Tell, dont les habitants sont plutôt agriculteurs.

Quant aux Européens, moins le chameau, ils possèdent en général le même bétail que les indigènes; ils l'ont seulement complété par l'adjonction d'animaux d'espèce porcine et par quelques-uns des oiseaux de basse-cour existant dans les exploitations rurales de France.

§ II. — Le Chameau.

Le chameau est la principale richesse du Saharien ; c'est à lui, dit Karl Ritter, que la race berbère doit le maintien de son indépendance. C'est l'animal qui, par sa sobriété, sa force, sa docilité, rend aux nomades les services les plus importants ; sa viande est bonne autant que celle du bœuf ; le lait de la femelle est d'une qualité supérieure à celui des vaches ; avec son poil, on fabrique des tissus imperméables, principalement des tentes et des burnous qui se vendent très cher ; d'une grande force et pouvant porter de très lourds fardeaux, le chameau est précieux pour le transport à dos des marchandises et matériaux de toute espèce, principalement dans les pays de plaines ; de plus le chameau est sobre, moins délicat et supporte mieux les privations que les autres bestiaux. Il savoure avec autant de plaisir les branches d'arbres, les mauves, des chardons, que l'herbe la meilleure.

Au point de vue de l'agriculture européenne, le chameau est d'une importance secondaire ; avec de bonnes routes, des voies de communications plus parfaites, il sera bientôt de peu d'utilité pour les transports dans le Tell ; mais il sera toujours un puissant auxiliaire pour les caravanes qui nous ouvriront commercialement les portes de l'Afrique centrale.

Cette espèce domestique a donc une très grande importance sous le climat d'Afrique ; c'est pourquoi il ne nous paraît pas inutile de résumer les caractères distinctifs des deux races qu'on trouve en Algérie.

La *race du Tell* est d'une taille très élevée, le corps volumineux, la tête forte, le chanfrein busqué, le cou très gros ; la bosse graisseuse du dos est très développée et entourée de longs poils ; la croupe est étroite et pointue, les épaules hautes et fortes, la poitrine ample, le ventre volumineux, les membres gros, hauts et forts ; les jambes, les avant-bras, les épaules et l'extrémité supérieure de l'encolure garnis de longs poils de couleur ordinairement brune ; la peau est très épaisse.

Le chameau a un pas lent et très allongé, il en est de même du trot, que cependant un cheval aurait peine à suivre à la même allure. Il est doué, comme nous l'avons dit, d'une grande force et peut porter de lourds fardeaux. Il est précieux en plaine, mais, dans les montagnes, il convient moins que le mulet, surtout pendant les pluies.

La *race du désert* (*mehari*) est d'une taille moins élevée que celle du Tell; son corps est grêle, ainsi que son cou; ses formes sont sèches, sa tête petite, sa croupe étroite et avalée, ses épaules serrées, sa poitrine étroite, son ventre levretté, ses membres fins et grêles, sa peau mince; la robe est en général d'un gris sale, et l'on remarque une absence de longs poils aux endroits où l'on en trouve dans l'autre race.

Cette race possède deux qualités inappréciables pour les Arabes du désert : c'est d'être très sobre et d'avoir un trot très allongé, qu'elle peut non-seulement soutenir toute une journée, mais encore reprendre successivement pendant plusieurs jours de suite. Pour nourriture, les meharis se contentent d'une ou deux poignées de dattes, peuvent rester cinq ou six jours sans boire, et font à leur allure cinquante ou soixante lieues entre le lever et le coucher du soleil.

C'est grâce à cette race remarquable, que nous pourrons traverser le Sahara et aller, un jour, échanger nos produits contre ceux du Soudan. A ce point de vue, on ne saurait les négliger.

§ III. — Le cheval.

La question chevaline a été souvent traitée par des hommes compétents, c'est une des mieux connues; mais l'ouvrage le plus complet et le plus remarquable est celui du général Daumas, ancien directeur des affaires algériennes au ministère de la guerre. Quiconque veut apprendre à connaître ce cheval par excellence, ce buveur d'air qui peut braver la fatigue, la faim et la soif, doit consulter l'ouvrage : *les Chevaux du Sahara*.

La race barbe, que nous possédons en Algérie. est surtout propre au service des armes; ses produits ont donné, dans la guerre d'Orient, une preuve éclatante de leurs qualités, et alors que l'armée anglaise était démontée, les chevaux algériens étaient « les seuls qui résistaient aux épreuves du climat « et de la nourriture, » ainsi que l'écrivait le maréchal Canrobert.

Mais si nous avons en Algérie de remarquables chevaux de selle, nous ne possédons point de race propre aux besoins agricoles; nous n'avons ni chevaux de traits, ni vrais chevaux de diligences.

Les Arabes n'emploient guère les chevaux aux travaux de

la terre, et les colons suivent leur exemple. En général pour les travaux de labour le bœuf est préférable, mais pour les charrois, les hersages et tant d'autres travaux, les chevaux donnent des résultats plus satisfaisants.

Pourra-t-on, sans acclimater des races étrangères, et surtout sans faire de croisement, — ce qui donne toujours un détestable résultat, — arriver à posséder une race de chevaux qui possédera toutes les qualités requises pour un bon service agricole? C'est là une question qui n'est pas résolue.

Le général Daumas a l'espoir d'atteindre ce but. « Les cultivateurs algériens, dit-il, font venir de France et de l'étranger, et à grands frais, des reproducteurs qui n'ont certainement pas le sang que nous trouverons dans le pays arabe. En cherchant, non pas dans les montagnes, mais dans les vallées, et ils y existent, les étalons propres à ce service, je suis convaincu que nous parviendrons, avec les juments de nos colons, à doter l'Algérie d'une espèce qui ne le céderait en rien à nos chevaux percherons, dont la réputation est si bien établie. »

Dans un rapport adressé à la Société impériale d'Acclimatation, M. Richard (du Cantal) s'exprime ainsi sur le même sujet : « La science, qui nous enseigne l'art de modifier les races suivant les besoins de la consommation, facilitera-t-elle un jour à l'agriculture algérienne les moyens de faire, comme en France, des races propres à tous les services? C'est là une question que je ne saurais résoudre sans études expérimentales; la pratique seule, éclairée par la science que notre Société cherche à répandre, pourra faire porter un jugement fondé sur ce point d'économie rurale en Algérie. Si par des études bien dirigées, la Société d'Acclimatation pouvait un jour concourir à doter l'Algérie de chevaux et de mulets de trait, ce serait l'un des services les plus importants qu'elle pût rendre à l'agriculture algérienne, à son industrie et à son commerce. »

L'Arabe ne se sert jamais que des chevaux les plus vieux pour les transports et le labourage; pour lui il ne veut et ne s'attache réellement qu'au cheval de selle; l'amélioration de la race, au point de vue de l'agriculture, doit donc être l'œuvre des colons, et ils doivent surtout en chercher les éléments dans la race arabe.

En terminant ce chapitre, nous rappellerons du reste les principes généraux sur lesquels reposent l'amélioration et le perfectionnement des races.

§ IV. — L'Ane.

Les ânes sont d'une grande ressource en Algérie, et rendent de très grands services aux indigènes et aux Européens;

il en existe deux races, l'une de taille moyenne ou élevée, l'autre petite.

La grande race, qui est la meilleure, est aussi la plus rare ; elle se trouve dans les tribus de l'intérieur ; ses caractères, d'après un vétérinaire qui a étudié avec beaucoup de soin les animaux domestiques de l'Algérie, sont : taille moyenne ou élevée, formes de corps communes ; tête forte, oreilles grosses et longues garnies de poils intérieurement, front large et plat, droit ainsi que le chanfrein, bout du nez gros ; ganache large ; encolure droite et épaisse ; poitrail large ; épaules fortes ; ventre rond ; croupe large ; membres hauts et épais ; paturons un peu droits ; pieds forts ; peau épaisse ; poils longs et gros, de couleur ordinairement brune.

La petite race est la plus commune ; les animaux qui la constituent sont très nombreux dans les villes, mal soignés par les Arabes qui les possèdent, et en butte aux mauvais traitements et aux privations de toute sorte. Cette race, aussi courageuse que faible et d'une extrême sobriété, a pour caractères principaux : taille petite, formes de corps grêles ; tête petite ; oreilles fines, peu velues intérieurement ; front droit ou légèrement bombé ; chanfrein un peu busqué ; bout du nez effilé ; ganache un peu serrée ; encolure grêle, droite ou de cerf ; poitrail étroit ; poitrine et ventre grêles ; croupe étroite ; membres courts et fins ; paturons longs et bas ; pieds très petits ; peau mince ; poils fins, bruns, lisses et ras.

Cette race mérite d'être traitée avec plus d'humanité, — et ce ne serait que justice, — car elle rend des services de chaque instant, à la ville aussi bien qu'aux champs. Quant à son amélioration, elle est des plus simples ; un bon choix de reproducteurs, moins de travail et de mauvais traitements et une nourriture plus abondante, amèneraient une amélioration dans la force et la taille et concourraient à la multiplication des mulets qui sont employés en Algérie comme bêtes de somme et de trait.

§ V. — Le mulet.

Ainsi que les baudets, les mulets peuvent rendre d'excellents services ; ils sont robustes et très estimés comme bêtes de somme ; plus sobres que les chevaux, moins susceptibles, ils demandent moins de soins et supportent plus facilement la chaleur et la fatigue. Beaucoup plus petits que les mulets français, mais aussi plus sobres, plus alertes et plus robustes, les mulets arabes sont généralement trop faibles pour le trait ; en choisissant avec soin les baudets reproducteurs et les juments mulassières, on arrivera facilement à obtenir des bêtes qui rendraient de précieux services dans les fermes ou dont on pourrait se défaire avec bénéfice pour le service des troupes.

(A suivre.) ÉMILE CARDON.

ÉCONOMIE RURALE.

LES FEUILLES DE MURIER ET DE VIGNE EMPLOYÉES A LA NOURRITURE DES ANIMAUX DE LA FERME.

En agriculture algérienne, — toutes les économies,— quelque petites qu'elles paraissent d'abord, ont une immense importance dans le succès général d'une entreprise agricole. C'est pour cette raison que nous croyons utile de faire connaître, — ou plutôt de rappeler un procédé aussi simple que peu coûteux, — pour utiliser comme fourrage, les feuilles de mûrier et de vigne si abondantes en Algérie.

Nous le savons tous, en Algérie, depuis fort longtemps, les fourrages, trop souvent de mauvaise qualité ou trop rares, les pailles des céréales dures ne font que du fumier maigre et de maigres récoltes. Nous avons donc tous intérêt à conserver des fourrages gras, nutritifs et abondants pour la mauvaise saison; par exemple les feuilles de mûrier et de vigne. Outre les ressources qu'offrent ces feuilles consommées par les animaux, aussitôt après la cueillette, on en retire encore un excellent produit en les conservant par la fermentation.

La fermentation des feuilles se fait de la manière suivante :

On prend un tonneau, ou de grandes cuves en bois; dans le fond de ce tonneau ou de ces cuves, on place une couche de 100 kilogrammes de feuilles de mûrier ou de vigne qu'on foule fortement, de manière à en réduire l'épaisseur à 20 ou 25 cent., et, on étend uniformément sur cette première couche de 100 kilos de feuilles, 1 kilo de sel bien pilé, puis un nouveau lit de feuilles qu'on foule comme précédemment.

On continue ainsi jusqu'à ce que les feuilles de la première cueillette soient arrimées dans les tonneaux ou les cuves, après quoi, on les ferme afin de faciliter la fermentation des premières couches, qui permet d'introduire, dans le même tonneau ou dans la même cuve, une plus grande masse de feuilles. Pour les autres cueillettes, on procède de la même façon en étendant toujours 1 kil. de sel sur chaque lit de 100 kil. de feuilles.

La richesse en azote des feuilles de mûrier est telle que 1 kil., — d'après de récentes expériences, — égale en valeur nutritive 2 kil. des meilleurs foins. Les feuilles de la vigne, par leurs principes nutritifs, égalent les meilleurs foins. Quant à la manière de conserver les feuilles de vigne, elle est en tout la même que celle qu'on emploie pour la conservation des feuilles de mûrier.

Examinons maintenant d'une manière approximative ce que nous perdons et ce que nous pourrions, — en Algérie, — utiliser en feuilles de mûrier et de vigne. Prenons pour exemple les districts de Bouffarick et d'Orléansville,—dans la province d'Alger, — où la culture du mûrier est très étendue, et où beaucoup de ces arbres précieux ont atteint leur entier développement, et, supposons que l'une ou l'autre de ces localités ait 700 hectares complantés en mûriers, et que chaque hectare produise 9,000 kil. de feuilles pour la première cueillette, et 6,000 pour la seconde, ce qui ferait un produit de 117 quintaux métriques de fourrage.

En admettant que l'hectare de vignoble produise, — dans ces mêmes centres agricoles, — 1,800 kil. de feuilles, et qu'il y ait, dans le district d'Orléansville, 500 hectares de vigne, c'est donc 500 multiplié par 1,800 égale 9,000 quintaux métriques de bons fourrages qui se perdent, et que nous pourrions réserver pour l'alimentation de notre bétail, et, par suite, pour engrais, dont nous avons, dans les localités éloignées des grandes villes, un besoin urgent.

Si dans le seul district d'Orléansville, nous pouvions réunir les deux espèces de feuilles, 117,000 quintaux, plus 9,000 égalent 126,000 quintaux de fourrage par excellence.

Si nous supposons qu'un mouton, par exemple, dans le district d'Orléansville, — tenu pendant quatre mois à une ration d'engraissement, consomme 300 kilogrammes de feuilles ; c'est 126,000 quintaux ou 12,600,000 kilogrammes qu'il faut diviser par 300 ce qui représente 42 mille moutons que les colons de ce district pourraient entretenir avec un peu de soin et de peine.

Ainsi, ceux d'entre nous qui n'ont pu se procurer, cette année, des fourrages de qualité et en quantité suffisante pour la nourriture de leur bétail, pendant la saison pluvieuse, en trouveront encore de tout préparés aux branches de leurs mûriers et aux ceps de leurs vignes, — il suffit de les recueillir.

Ceux des cultivateurs algériens qui ne veulent ou qui ne peuvent se livrer à l'éducation des bêtes à laine, doivent au moins tout faire pour conserver, — dans un état normal, — le bétail qu'ils possèdent ; ils s'épargneront, en lui donnant la ration d'entretien et de production, la peine d'être obligés de le vendre à des prix inférieurs ou de le voir dépérir, ou bien enfin, de ne pouvoir le vendre quand il sera malade, — faute d'une nourriture substantielle et abondante, — mal qu'il est encore temps de prévenir ! !

N'oublions donc jamais que nous avons, en Algérie, — comme en France et en Europe, — un remède à bien des misères !

Hippolyte Rousse.

PROMENADES EN TEMPS DE GUERRE

CHEZ LES KABYLES (1).

I

De toutes les parties de l'Algérie aujourd'hui soumises à notre domination, la plus intéressante à étudier et à parcourir est, sans contredit, cette portion située au milieu du Tell, enclavée par les provinces d'Alger et de Constantine, cette contrée abrupte, montagneuse, au vent glacial, aux cîmes neigeuses, qui la dernière a conservé son indépendance, et que les historiens algériens appellent : la grande Kabylie.

Au moment même où la dernière forteresse du peuple kabyle, où la dernière citadelle de l'indépendance berbère allait être enlevée par nos soldats, sous la conduite du maréchal Randon, le doyen des juges du tribunal de première instance d'Alger, M. F. Hun, parcourait en touriste, ce coin de terre ingrate que le fier Kabyle a défendu pendant des siècles contre les conquérants de l'Afrique, et dont ni les Romains, ni les Vandales, ni les Arabes, ni les Maures, n'avaient pu prendre possession. A nos soldats revenait la gloire de vaincre la résistance d'une poignée d'hommes qui avaient su conserver son indépendance après une lutte vingt fois séculaire ; au maréchal Randon, revient l'honneur d'avoir, tout en poursuivant l'œuvre laborieuse et difficile de la colonisation, complété l'œuvre de pacification commencée par le maréchal Bugeaud.

L'excursion faite par M. Hun chez les Kabyles est des plus intéressantes. La race kabyle est une grande et forte race possédant d'énergiques qualités : race adroite, positive, active et industrieuse, digne d'intérêt, soit qu'on la considère chez elle, au milieu de ses montagnes qu'elle a défendues pied à pied, soit qu'on la prenne isolée et mêlée aux différents individus qui constituent le peuple africain. Le sentiment du patriotisme, l'amour de l'indépendance, l'amour du travail, la demi-civilisation, font du Kabyle un type exceptionnel au milieu de cette diversité de physionomies indigènes, collection d'individualités, sans lien, sans cohésion, sans nationalité, sans unité, formant des races distinctes, mais non une société ni un peuple.

(1) Par un juge d'Alger en congé pour cause de santé. — Alger 1860. — Chez M. Bastide.

Comme chez presque tous les montagnards, le pouvoir est démocratique, et le Kabyle, qui ne reconnaît aucune noblesse, ne paie pas impôt à celui qui gouverne, mais seulement au marabout, c'est-à-dire à Dieu.

Resserré dans ses montagnes, le Kabyle est forcé de chercher, de demander à l'industrie et au commerce les éléments de son existence ; il n'a pas comme l'Arabe des espaces immenses de terres fertiles qui, sans travail, lui fournissent de quoi subvenir largement à ses besoins ; la nature du sol qu'habite le Kabyle lui ferait un devoir du travail s'il ne regardait pas la paresse comme une honte ; le travail est le premier de ses biens, il l'aime par dessus tout, et son travail même l'attache chaque jour davantage à son coin de terre qu'il cultive avec amour. Aussi chez le Kabyle l'agriculture est-elle plus avancée que chez l'Arabe, dont les céréales et les troupeaux forment la seule richesse ; chez le Kabyle l'agriculture est presque de l'horticulture ; il a des jardins parfaitement tenus renfermant non-seulement des orangers, des citronniers, des grenadiers, mais encore presque tous nos arbres fruitiers : pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, etc. L'olivier est pour lui une source d'abondance et de richesses : l'huile qu'il en retire constitue une de ses principales ressources, et l'échange qu'il fait de ce produit lui permet de se procurer des céréales qu'il récolte en moins grande abondance ; mais si ses champs lui donnent moins de blé, en revanche, ses jardins lui fournissent des légumes de toutes sortes ; enfin le Kabyle possède de la volaille en grande quantité, des bestiaux ; et si, dans la montagne, chez lui, les chevaux sont plus rares que dans les plaines, les ânes et les mulets sont les plus beaux et les plus estimés.

Tandis que le douar arabe ne se compose que de tentes, la dechera (village) kabyle n'est quelquefois formée que de cabanes en bois et en glaise ; mais plus fréquemment elle renferme des maisons en briques et en pierres disposées avec art.

Actif, intelligent, adroit, le Kabyle est le plus industrieux des peuples qui habitent l'ancienne régence ; non-seulement il possède des villes bâties par lui, mais c'est à lui qu'Alger doit ses mosquées et ses palais, derniers vestiges de l'architecture moresque ; il fabrique des tuiles et de la poterie renommée ; bûcheron, menuisier, tourneur, orfèvre, forgeron, armurier, c'est lui qui fabrique ces magnifiques sabres droits et pointus que nous appelons *flissas*, du nom de la tribu qui les confectionne et que les indigènes nomment *Khedasna ;* c'est aussi chez les Beni-Abbés que les Arabes viennent chercher ces longs fusils dont les platines jouissent d'une réputation méritée.

Dans les Beni-Sliman et dans les Berbachas, s'exploitent

des mines de fer extraites au moyen de pic à roc, le minerai est traité au charbon suivant la méthode catalane; des mines de plomb sont aussi exploitées par le Kabyle, le métal s'extrait par fusion et s'exporte en lingots ou en balles.

Le Kabyle possède au plus haut degré le don d'imitation, et, au contact de notre civilisation, cet instinct industriel ne peut que se développer. Un exemple de cette supériorité se trouve dans l'habileté qu'ont les Beni-Yanini à contrefaire les différentes monnaies ayant cours en Algérie; non-seulement ces pièces trompent au premier coup d'œil, mais beaucoup exigent un examen minutieux pour les faire reconnaître. Quand une civilisation plus avancée aura donné au peuple kabyle des notions plus complètes du juste et de l'injuste, ces qualités premières, au lieu d'être dirigées vers une industrie coupable, se concentreront sur les arts industriels, et avec des maîtres et des modèles, des ouvriers aussi habiles se passionneront pour des œuvres utiles.

La vie du Kabyle est simple; il est sobre comme tous les montagnards : du lait, des fruits, du miel, quelquefois du mouton et de la volaille cuite avec le couscoussou, composent sa nourriture; sa boisson est l'eau. Son costume est des plus simples; il se compose d'une chemise de laine et de guêtres de laine sans pieds pour garantir les jambes, encore pour travailler se borne-t-il à un simple tablier de cuir. En été comme en hiver, le Kabyle marche pieds et tête nus. Seuls les plus aisés portent le burnous et le haik attaché au moyen d'une corde en poil de chameau.

Le Kabyle est plus blanc que l'Arabe, d'une taille moyenne, maigre, nerveux, robuste, dur à la fatigue; sa tête est plus carrée et plus rapprochée des épaules; ce n'est pas évidemment le même type, et l'on reconnaît facilement entre l'Arabe et le Kabyle des individus appartenant à deux races bien distinctes. Du reste, on rencontre, parmi les Kabyles, beaucoup d'individus blonds ou rouges avec des yeux bleus.

L'expression de la physionomie du Kabyle est rude, sévère, mais n'offre aucun signe de cruauté; elle est franche et ouverte, au contraire, tout en conservant un air de fierté qui n'est que le sentiment de la dignité personnelle.

Enfin, il y a chez le Kabyle des éléments de société qui n'existent pas chez l'Arabe, où la femme disparaît reléguée dans le coin le plus obscur de l'habitation, se cachant à tous les yeux et ne sortant qu'enveloppée d'un voile. La femme kabyle est libre, recherche les occasions de se montrer, et prend part aux fêtes; elle occupe une place au foyer domestique, et, compagne respectée du Kabyle, ses avis sont écoutés.

On a dit que la condition de la femme était la meilleure mesure qu'on pût donner du degré de civilisation d'un peuple. La femme a, dans la famille et dans la société, une mis-

sion toute divine ; par son contact les mœurs s'adoucissent, les aspérités du caractère disparaissent, la femme rend meilleur. La vénération du kabyle pour la femme est donc un fait remarquable à tous égards et auquel on peut rapporter le degré plus élevé de civilisation qu'on rencontre chez lui.

II

L'excursion faite en Kabylie par M. Hun est venue confirmer ce qu'on savait déjà du peuple Kabyle ; son livre contient même de nouveaux détails de mœurs pleins d'intérêt. Comme tous ceux qui ont visité la Kabylie et vécu avec les Kabyles, M. Hun les aime, les estime, et leur avenir est une de ses plus ardentes préoccupations. Dans son livre, il réclame en leur faveur, et des écoles, et un gouvernement civil qui permettrait au commerce et à l'industrie de se développer ; il demande des routes et des marchés allant répandre partout la civilisation avec son heureux, son fécond, son magnifique et splendide cortége, la paix, la justice, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, etc.

Nous n'avons qu'à louer toute cette portion du livre de M. Hun, mais il est des pages qui le déparent, qui font tache ; soit animosité personnelle, — nous n'osons le croire, — soit que son amour pour le Kabyle l'aveugle et oblitère son jugement, M. Hun condamne l'expédition de 1857, qui nous a définitivement ouvert la Kabylie, dans des termes que nous n'aurions pas cru rencontrer dans un livre écrit par un juge. Un magistrat, même quand il a quitté la robe et l'audience, ne doit pas oublier qu'il rend la justice. Et M. Hun est injuste envers le maréchal Randon.

Certes on ne peut nous accuser de partialité pour l'administration militaire ; autant que personne nous croyons qu'elle a accompli son œuvre en Algérie, c'est-à-dire la conquête et la pacification, et que c'est à l'administration civile à compléter l'œuvre de la colonisation. Cependant nous avons toujours rendu justice à l'ancien gouverneur général de l'Algérie, aux efforts qu'il a faits pour cet admirable pays ; nier les services qu'il a rendus, c'est méconnaître la vérité. Mais, comme l'a dit Alphonse Karr, nous ne savons pas admirer : « Il semble qu'on ne puisse faire en France une statue qu'a- « vec les débris d'une autre. Pour Dieu, prenez donc un bloc « de marbre neuf ! Etes-vous si avares d'admiration, avez- « vous le cœur si étroit que vous ne puissiez conserver deux « reconnaissances à la fois ? »

En présence des attaques et des vives critiques dont l'honorable maréchal est l'objet, dans le livre qui nous occupe, nous ne saurions mieux faire que de résumer les résultats

obtenus en Algérie sous son administration. Que l'opinion publique juge et se prononce !

Ces résultats, les voici :

La Kabylie et le Sahara algérien conquis, tenus par des forts, sillonnés par 6,000 kilomètres de routes ;

Le sud, couvert de caravanserails et de postes, fécondé par les barrages et les puits artésiens, marqué comme point de départ de nouvelles voies de communications ;

Le nord, ouvert à la colonisation européenne sur de larges espaces, assaini et percé de routes ;

Le territoire civil étendu, les institutions municipales accordées à nombre de localités, et 170,000 Européens, sur 189,000, placés sous le régime de l'administration civile ;

La population indigène appelée de la vie nomade à la vie sédentaire ;

La sûreté des personnes et des propriétés rendue aussi grande que dans la métropole ;

Les chemins de fer décrétés ;

Les travaux publics de toute sorte, civils et militaires, maritimes et agricoles, poussés avec une extrême activité ;

Le chiffre des colons accru en six années de 44 p. %, celui des centres de population et des surfaces concédées ou vendues, doublé ; l'importance de l'élément rural dans la population, triplée ;

Les cultures industrielles créées ;

La production chevaline triplée, et le bétail mis en voie d'améliorations qui, avant dix années, quadrupleront sa valeur ;

Les intérêts d'ordre moral entourés de la même sollicitude que les intérêts matériels ;

Enfin, deux séries de faits qui résument tous les efforts et constatent l'activité prospère de la colonie, à cette époque : d'une part, l'étonnement du monde à la vue des produits algériens à l'Exposition universelle de 1855 et les quatre cents récompenses dont ils furent l'objet ; de l'autre, le développement inattendu, durant cette période, du revenu public et de la production, qui doublèrent, de l'ensemble des relations commerciales qui s'accrurent de 115 0/0 ; et, chose inattendue, l'Algérie venant en 1856, prendre sur nos états de commerce le cinquième rang après l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique et l'Espagne ; mais avant les États-Sardes, la Turquie et l'Empire russe (1).

---

(1) **Le gouvernement de l'Algérie de 1852 à 1858, par M. F. Ribourt, colonel d'État-major. — Paris 1859.**

III.

Il nous resterait à parler du style de M. Hun; malheureusement il est impossible de parler des absents. Ce livre n'est pas écrit du tout, malgré ses prétentions; car, je l'avoue, je ne me crois pas encore assez naïf pour prendre au sérieux les quelques lignes qui terminent le livre : « N'allez pas cependant, dit M. Hun, comme un supérieur hiérarchique, qui n'est pas non plus académicien, prendre au sérieux les inversions et les rimes en façon de style de complainte, dont j'ai pu parsemer mon narré; car c'est un jeu, pas amusant, dites-vous. Non, ce n'est pas un jeu, c'est un tic, une rengaîne dont je suis parfois affecté depuis que mon ami le vieux Sidi El Hadj Hamiche, m'a régalé pendant plusieurs heures, en chemin, de vers kabyles improvisés à ma louange, et de sa façon. »

Ces inversions et ces rimes fatiguent le lecteur qui plus d'une fois laisse tomber le livre en se promettant bien de ne plus le reprendre, car ce style décousu fait l'effet d'une scie d'atelier. Si, en le choisissant, M. Hun a cru être original il n'a été que bouffon. C'est un rôle qui ne convient ni à un magistrat, ni à un écrivain. J'aime à croire, comme il le dit du reste, qu'il n'a pas eu le courage de se relire.

ÉMILE CARDON.

CHRONIQUE ALGÉRIENNE ET COLONIALE.

SOMMAIRE. — Nominations de hauts fonctionnaires dans l'administration algérienne — Nouvelle-Calédonie. — Chiffre de la population des Colonies. — Les chemins de fer à l'île Maurice. — Nouvelles de l'Inde.— Convention additionnelle entre la France et l'Angleterre. — Le Great-Eastern. — Chiffre des émigrants dans les pays transatlantiques. — Société du Crédit colonial. Convocation des actionnaires. — Primes de la *Revue du Monde Colonial*.

Par décrets en date du 12 décembre :

M. Tassin, secrétaire de l'ancien conseil supérieur de l'Algérie et des colonies, est nommé chef du service de l'Algérie au ministère de la guerre ;

M. Lapaine, chef du secrétariat de l'ancien conseil supérieur de l'Algérie et des colonies, est nommé préfet de Constantine, en remplacement de M. Le Goazze de Toulgoët, mis en non activité ;

M. Mercier-Lacombe, préfet de la Vienne, est nommé directeur général des services civils en Algérie. Le directeur général est chargé de l'administration d'Alger ;

M. Levert, préfet actuel du département d'Alger, est appelé à d'autres fonctions.

— Les dernières nouvelles reçues des Antilles, portent qu'à la Martinique comme à la Guadeloupe, la récolte de 1861, favorisée depuis plusieurs mois par de bonnes circonstances atmosphériques, promet de surpasser celle de cette année, si le temps continue à la servir. Ce résultat sera dû en bonne partie au supplément de travailleurs que procure l'émigration ; aussi les colons désirent-ils vivement qu'il n'y ait aucun temps d'arrêt dans le recrutement des Indiens et des Africains.

La presse locale est unanime pour réclamer l'établissement d'un crédit foncier aux colonies.

— *Nouvelle-Calédonie.* — Nous extrayons d'un rapport adressé par le commandant particulier de Kanala à M. le commandant de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, le passage suivant :

Le 23 juin, à une heure du matin, le feu a été mis à l'établissement de M. Pannetrat, colon habitant depuis plusieurs années cette contrée de la Nouvelle-Calédonie. La maison et le magasin ont été la proie des flammes ; ils ont été complétement détruits.

Les soupçons s'étaient d'abord portés sur l'un des petits chefs de Kanala : M. Pannetrat l'avait accusé.

Avant de sévir, j'ai fait assembler tous les grands chefs ; après les avoir interrogés, ils m'ont déclaré que le coupable

était Kari, chef de la tribu de Méa. Cette tribu est située à huit lieues de Napoléonville et à dix kilomètres environ de la baie de Koua-oua, les chefs m'ont demandé ensuite l'autorisation de faire la guerre à Kari.

Le 26, une tentative d'incendie ayant eu lieu, j'ai pris, vu l'urgence, une prompte décision.

J'ai donné l'ordre aux indigènes de Kanala de marcher par terre contre les gens de Méa, et j'ai envoyé par mer trente soldats de mon détachement sous les ordres de M. le sous-lieutenant Pauvert : le commandement général des troupes et des indigènes lui avait été confié.

M. Pauvert m'a fait le plus grand éloge des Kanacks dont l'obéissance et l'entrain se sont constamment fait remarquer dans cette expédition.

Le chef de Méa a été tué, ainsi que trois indigènes de sa tribu. Les villages ont été détruits, nous sommes maintenant tranquilles pour longtemps, aucun militaire n'a été blessé.

J'ai fait délivrer à M. Pannetrat, sur sa demande, du pain, du vin, de l'eau-de vie, pour remplacer les provisions qu'il avait perdues dans l'incendie.

La colonie tout entière, nous en sommes convaincus, apprendra avec plaisir l'heureux résultat obtenu par le capitaine de Bien, commandant particulier de Kanala.

Le commandant de la Nouvelle-Calédonie et dépendances s'est empressé, au retour du courrier, de lui adresser ses félicitations et ses remercîments, ainsi qu'à M. le sous-lieutenant Pauvert, à ses troupes et aux chefs des tribus qui ont pris part à l'expédition.

Un tel événement produira un excellent effet sur l'esprit des populations indigènes et leur apprendra une fois de plus que nous sommes toujours en mesure de les atteindre.

— Voici, d'après la *Revue Algérienne et Coloniale*, quel était le chiffre de la population de nos colonies au 31 décembre 1857 :

	âmes.
Martinique	137,513
Guadeloupe et ses dépendances	133,092
Guyane française	17,143
Réunion (y compris les immigrants)	161,321
Sénégal et dépendances	20,804 [1]
Etablissements français de l'Inde	215,304
Mayotte et dépendances	24,993
Saint-Pierre et Miquelon	2,190
Total	712,360

(1) La population du Sénégal et dépendances était en 1859 de 32,600 habitants (voir la *Revue*, t. II, p. 386).

Le recensement de la population de nos établissements de l'Océanie n'est pas encore parvenu à l'administration.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les fonctionnaires, les employés et leurs familles, les militaires composant les effectifs de garnison (sauf pour l'Inde) non plus que les Indiens aborigènes, les immigrants de toute race (sauf pour la Réunion) et la population flottante,

— *Les chemins de fer à l'île Maurice.* — Une lettre datée de l'île Maurice, du 1er novembre 1860, nous donne les renseignements qui suivent sur l'état d'avancement des chemins de fer qui vont être établis. Le réseau embrassera tout le pays. Je ne sais jusqu'à quel point la circulation sera active sur ces lignes. Dans le temps de la récolte, il y aura bien les sucres à transporter; mais dans la morte-saison, il n'y aura que les vivres et les provisions des propriétés, surtout dans un an ou deux, quand le port de Mahébourg, le plus beau de l'île, sera transformé. Le gouvernement veut y transporter la station du cap de Bonne-Espérance ; déjà trois frégates y sont à faire des sondages et toutes sortes d'études. Ce port a été jusqu'à ce jour abandonné à cause des vents généraux du S.-E., qui sont très favorables pour y entrer, mais très contraires à la sortie; le gouvernement y placera deux remorqueurs à vapeur. Quand tout cela sera fait, les sucres de la Savane et du Grand-Port iront directement à Mahébourg et ce sera des transports en moins pour les chemins de fer. Et puis, nous ne pouvons pas avoir dans notre petit pays, le mouvement si grand des populations d'Europe. Voilà mes observations ; mais les Anglais vont de l'avant, et le progrès porte en lui-même une telle rénovation, qu'il se peut que les objections ne soient guère sérieuses.

Nouvelles de l'Inde. — Une lettre datée de Pondichéry, du 10 octobre 1860, donne les nouvelles suivantes :

Depuis le 10 septembre nous avons reçu les malles d'Europe des 25 août, 4 et 12 septembre.

Les affaires ont été peu animées par continuation ; les riz seuls ont donné lieu à quelques transactions pour l'Europe. La demande sur ce grain et sur le grain a été soutenue pour Maurice et Réunion. Aujourd'hui les stocks s'épuisent, et il n'y aura de reprise sérieuse qu'en janvier, époque de l'arrivée des nouveaux produits sur le littoral.

Aucun affrétement n'a eu lieu pour France. La cherté des sésames, la rareté de cette graine et des autres produits ne permet d'espérer aucun changement avant décembre et janvier, époque de l'arrivée des nouveaux produits sur les marchés du littoral.

Le *Turgot* s'est perdu sur le banc de Coleron, le mois dernier, en atterrissant de nuit. Tout l'équipage a été sauvé.

—Aux termes de la convention additionnelle conclue entre la France et l'Angleterre, le droit d'entrée sur les alcools est fixé à 15 francs par hectolitre à 100 degrés, en sus des droits de consommation qui, on le sait, sont de 90 francs compris les deux décimes.

Le droit sur les sucres raffinés, nous l'avons déjà dit, est de 41 fr. les 100 kil.

Le droit sur les mélasses contenant moins de 50 0/0 de richesse saccharine, 11 fr. les 100 kilog.

Le droit sur les mélasses contenant pour plus de 50 0/0 de richesse saccharine, le même que sur les sucres bruts.

— *Le Great-Eastern.* — On lit dans l'article de la Cité, du *Daily-News* du 6 :

Le bruit court qu'un agent du gouvernement français, actuellement en Angleterre, a été envoyé ici afin de traiter de l'achat du *Great-Eastern.*

— Le nombre d'émigrants partis du Havre pour les pays transatlantiques, pendant le mois de novembre, a été de 1,044.

725 sont partis pour New-York, 242 pour New-Orléans et 77 pour Buenos-Ayres.

— *Société du Crédit colonial. — Convocation des actionnaires.* — L'assemblée générale, convoquée pour le 8 décembre à l'effet de délibérer sur les diverses dispositions réservées à sa ratification par les articles 21, 27 et 28 des statuts, n'ayant pu être régulièrement constituée par suite du nombre insuffisant des membres présents, MM. les actionnaires sont de nouveau convoqués en assemblée générale pour le jeudi 27 décembre, à 4 heures, rue Bergère, 14.

Dans cette réunion, les membres présents délibèreront valablement, quel que soit leur nombre, sur les objets portés à l'ordre du jour de la première réunion. Les cartes d'entrée délivrées pour l'assemblée du 8 décembre seront valables pour celle du 27.

En terminant cette chronique que l'abondance des matières nous oblige à restreindre, nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous conserver leurs sympathies, au moment où en transformant notre Revue, nous nous proposons d'en élargir le cadre.

Nous donnons ci-après l'indication des primes que nous avons eu la pensée d'offrir à nos abonnés, comme un dédommagement à l'augmentation de prix que nous sommes obligé de fixer pour l'avenir.

A. Noirot.

REVUE DES BEAUX-ARTS

LES PRIMES DE LA REVUE DU MONDE COLONIAL.

(La photographie artistique des deux mondes de MM. Petit et Tinquard).

En transformant l'Algérie agricole en une *Revue du Monde colonial*, notre directeur offre à ses abonnés des primes sur lesquelles je demande la permission de dire quelques mots. Tous les trois mois, une place m'est ici réservée pour une revue des beaux-arts; les quelques lignes qui suivent me serviront de présentation, et me permettront la prochaine fois, de causer plus à mon aise : je ne sais rien de plus ennuyeux que de parler devant des inconnus.

Depuis quelques années, l'admirable découverte de Niepce et de Daguerre a fait un pas immense ; les procédés primitifs se sont modifiés et chaque jour des procédés nouveaux donnent lieu à d'intéressantes expériences ou à de remarquables progrès. Après s'être borné primitivement au portrait sur plaque métallique, on est arrivé à reproduire sur papier, des vues, des monuments, des groupes; puis la photographie a étendu son cercle, et, par ses applications scientifiques, elle est arrivée à prendre une grande importance. Admise dans les observatoires, en France, en Angleterre, en Amérique, elle a rendu d'éminents services à l'astronomie, et elle a pris sa place dans les hôpitaux pour y faciliter les études physiologiques et diagnostiques.

Après avoir eu de nombreux détracteurs qui la considéraient comme la négation de l'art, après avoir été regardée comme bonne tout au plus à remplacer la grossière imagerie d'Epinal, cette admirable découverte, une des plus belles dont notre pays et notre siècle se glorifient, la photographie est aujourd'hui mieux appréciée, mieux comprise, grâce aux progrès accomplis, grâce aussi aux services rendus.

Les photographes ont commencé par se faire touristes; ils ont parcouru la France et l'Europe, non pas un bâton à la main et n'ayant pour tout bagage qu'un sac léger, mais escortés d'un personnel nombreux chargé d'une tente et d'une cargaison d'appareils, de flacons, de bassins, de produits chimiques. Ni la longueur du voyage, ni la difficulté des communications ne les ont découragés, et cependant il est facile

de comprendre combien il leur fallait de courage, de volonté, d'énergie et de sacrifices pécuniaires pour atteindre le but proposé. La Suisse a été ainsi parcourue et là où le touriste, accompagné d'un guide sûr, n'arrive qu'après de grands efforts et de grands dangers, les photographes, escortés de leurs appareils, sont parvenus aussi, mais en surmontant des difficultés si grandes qu'elles paraissent véritablement insurmontables.

Après la Suisse sont venues l'Afrique, l'Espagne, la Turquie, les provinces Danubiennes, la France tout entière, du nord au midi; si bien qu'aujourd'hui, le curieux, sans sortir de chez lui, peut faire un voyage dans les deux mondes, visiter les villes et les déserts, et faire défiler devant lui un échantillon de toutes les races humaines, de tous les peuples.

A côté des productions photographiques, sont venues prendre place les productions stéréoscopiques; le public aime ce genre et les photographes entretiennent et développent ces dispositions par la variété des sujets et par les soins apportés dans l'exécution. Les collections sont nombreuses; vues, groupes, tableaux animés, il y en a pour tous les goûts.

Enfin, les portraitistes ne sont pas restés inactifs et des œuvres d'un intérêt sérieux, d'un mérite exceptionnel, sont sorties de leurs mains. Plusieurs collections ont été commencées qui reproduisent les personnages marquants de notre époque, les personnages aimés du public et qui se sont fait un nom dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans la politique ou sur le champ de bataille.

Ces collections méritent à tous égards d'être encouragées; car, comme le disait un spirituel critique, que ne donnerions-nous pas pour posséder les images fidèlement reproduites des hommes qui ont occupé à divers degrés l'opinion publique dans le passé et dont nous ne pouvons débrouiller, à travers les exagérations souvent contradictoires de leurs contemporains, qu'une imparfaite esquisse, ou qu'un reflet plus douteux encore dans les œuvres même qu'ils ont laissées? Quelles lumières jailliraient, pour l'histoire philosophique du monde, de ces grandes individualités dont l'ensemble symbolise toutes les puissances de l'intelligence humaine?

C'est dans une de ces précieuses collections que la *Revue du Monde colonial* a choisi les primes qu'elle offre à ses lecteurs. La collection des portraits-cartes de MM. Petit et Trinquard est des plus remarquables et des plus populaires; ces portraits microscopiques qui s'étalent à la vitrine de tous les papetiers se réunissent en albums, qu'on aime à feuilleter, car on y retrouve dans un pêle-mêle démocratique, les célébrités contemporaines depuis l'académicien jusqu'à la ballérine en vogue.

Quant à la valeur artistique des portraits-cartes de ces

photographes, nous ne croyons pas que la photographie, malgré les progrès qu'elle peut encore faire, puisse produire des œuvres plus complètes: il est un degré qu'on ne saurait dépasser, c'est la perfection, et c'est précisément ce degré que savent atteindre MM. Petit et Trinquard.

La réputation de la *Photographie artistique des Deux-Mondes* (1), est européenne, sinon universelle, et il nous aurait donc suffi de dire que les épreuves offertes en prime aux abonnés sortent de cette maison, que, du reste, tout le monde connaît par sa publication d'une galerie de célébrités contemporaines qui est une des œuvres d'art les plus précieuses de notre époque; mais là ce ne sont plus des portraits-cartes, mais bien des portraits en bustes exécutés dans de très grandes proportions (un quart de nature environ). Enfin, tous ceux qui ont visité la galerie de la *Photographie des Deux-Mondes,* ont admiré quelques portraits de grandeur naturelle, — un portrait du docteur Trousseau, par exemple, qui est un véritable chef-d'œuvre, dont le dessin est d'une fermeté magistrale, l'ombre et la lumière habilement distribuées et dont les plus petits détails ressortent avec une telle vigueur qu'on dirait à deux pas le dessin d'un grand maître.

La *Revue du Monde colonial* ne pouvait donc mieux choisir; les collections de MM. Petit et Trinquard sont des publications nationales, des publications artistiques qui aident à propager les saines traditions, à perpétuer le beau dont l'image perfectionne et purifie le goût et que nous voudrions voir dans les mains de tous depuis le château jusqu'à la chaumière, depuis l'atelier jusqu'à la mansarde.

J. E. Courtois.

(1) Place Cadet.

Troisième année.

A partir du 1er janvier 1861

L'ALGÉRIE AGRICOLE, COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

élargit son cadre et modifie son titre pour prendre celui de :

REVUE DU MONDE COLONIAL

Organe des intérêts agricoles, industriels, commerciaux, maritimes, scientifiques et littéraires des Deux-Mondes.

Elle paraîtra les 10 et 25 de chaque mois par livraison de 4 à 5 feuilles in-8°.

Les prix d'abonnement sont fixés ainsi :

Paris : un an, **25** fr. ; six mois, **13** fr. ; — Départements et Algérie : un an, **30** fr. ; six mois, **16** fr. — Etranger et Colonies à port double ou par voie anglaise, un an, **35** fr. ; six mois, **18** fr.

LA REVUE DU MONDE COLONIAL DONNE EN

PRIME

à ses abonnés d'un an

SIX PORTRAITS-CARTES

Photographiés par MM. Pierre PETIT et TRINQUART.

SOIT UNE VALEUR DE NEUF FRANCS.

En nous envoyant le montant de leur abonnement, nous prions nos abonnés de nous indiquer ceux des portraits qu'ils désirent que nous leur fassions parvenir; voici la liste des principaux personnages figurant dans la collection de MM. P. Petit et Trinquart.

S. M. l'Empereur Napoléon III. — S. M. l'Impératrice Eugénie. — S. S. le Pape Pie IX. — S. M. l'Empereur Nicolas. — S. M. l'Empereur Alexandre II. — S. A. R. le Prince Régent de Prusse. — S. A. le Grand-Duc de Bade. — S. A. le Prince Nicolas de Nassau. — S. E. le cardinal Antonelli. — Le général Changarnier. — Le contre-amiral Legoeran de Tromelin, etc.

ÉCRIVAINS. — **MM. Michel Chevalier,** sénateur. — **Le baron Taylor** (de l'Institut). — **Philarète Chasles** (de l'Institut). — **Henry Murger. — Arsène Houssaye. — Edmond About. — Alphonse Karr. — Émile Cardon. — Philoxène Boyer. — Louis Énault. — A. Noirot. — Ed. Plouvier. — Gustave Aimard. — Mario Uchard. — Hippolyte Lucas. — Siraudin. — Revoil, etc., etc.**

COMPOSITEURS. — **Beethoven. — Mozart. — MM. Gounod. — Richard Wagner. — Musart. — Vieuxtemps, etc.**

PEINTRES ET SCULPTEURS. — **MM. Dantan. — Gustave Doré, etc.**

MÉDECINS. — **MM. le docteur Trousseau. — Piorry, etc.**

ARTISTES : **MM. Roger. — Duprez. — Bonnehée. — St-Léon. — Mmes Fiocre. — Ferraris. — Taglioni. — Barbot. — Vandenheuvel-Duprez,** du théâtre impérial de l'Opéra.

MM. Montaubry. — Jourdan. — Berthelier. — Ponchard père. — Ste-Foy. — Mme Marie Cabel, de l'Opéra-Comique.

MM. Tamberlick. — Tagliafico. — Mme Cambardi, du théâtre Italien.

M. Bataille, du théâtre Lyrique.

MM. Monrose. — Reynier. — Bressant. — Samson. — Provost père. — Mmes Aug. Brohan. — Madeleine Brohan. — Favard. — Vigeau. — Emma Fleury, du théâtre Français.

MM. Laferrière. — Tisserant. — Mlle Karoly, de l'Odéon.

MM. Leclerc. — Bouffé, des Variétés.

MM. Lafont. — Brindeau. — Mme Fargeuil, du Vaudeville.

M. Lafontaine, du Gymnase.

MM. Hyacinthe. — Brasseur. — Mlle Cico, du Palais-Royal.

M. Parade. — Mlle Céline Montaland, de la Porte-St-Martin.

Mlle Page, de l'Ambigu.

MM. Colbrun, — Léotard, du Cirque.

Rigolboche, — Alice la provençale, des Délassements-Comiques. — etc. etc.

Par suite d'un traité passé avec MM. Petit et Trinquard, nous pouvons offrir à ceux de nos abonnés qui voudraient un plus grand nombre de portraits-cartes que ceux que nous donnons en prime, de les leur procurer à 1 fr. au lieu de 1 fr. 50 c. chacun. (Frais de poste en sus.)

TABLE DES MATIÈRES.

Tome 3e. — Deuxième année. — 1860.

Paris. — Imprimerie de H. CARION, 64, rue Bonaparte.

